BULLETIN

DE LA

Société française d'Histoire de la Médecine

Tome 2. N° 1. 1903.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE

DE

LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Albert PRIEUR

Secrétaire général



PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

Procès-verbaux des Séances

(Séance du 14 janvier 1903.)

Présidence de M. Raphael Blanchard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Président* offre à la Société, au nom de l'auteur : *Histoire de la Médecine en Guatemala*, par Francisco Asturias, in-8°, 560 p., Guatemala, 1902.

M. *le Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom de l'auteur : *Le cahier des procès-verbaux du Jury médical du Nord de l'an XIII à 1819*, par Edmond Leclair, in-8°, 35 p., Lille, 1902.

[Le premier cahier des procès-verbaux du Jury médical du Nord est conservé aux archives départementales à Lille. Ce manuscrit fournit les noms, parfois l'âge, les lieux de naissance et d'exercice de toutes les sages-femmes, des officiers de santé et des pharma. ciens, qui se sont présentés devant ce jury de l'an XIII à 1819. On trouve aussi les noms de ceux qui ont été ajournés aux examens-mais M. Leclair n'a pas voulu les publier.]

2° Au nom de l'auteur : *Un médecin arménien au XII° siècle : Mekhitar de Her et son « Traité des fièvres »*, par M. le Dr Torkomian, de Constantinople (in *Rev. Scient.*, 1899).

[Mekhitar était originaire du district de Her, de l'Arménie persane ; il y était né dans le second quart du XIIe siècle, et devint bientôt célèbre. Il fit ses études d'abord chez les Perses, puis chez les Grecs, mais surtout chez les Arabes. Il était non seulement fort en médecine, mais il était aussi très versé dans les sciences philosophiques et astronomiques, d'où ses titres d'*astronome* et de *philosophe* que lui donnent ses contemporains, surtout Nersès le Grand, l'archevêque arménien qui fut l'un des plus illustres poètes et écrivains du XIIe siècle. Les ouvrages de Mekhitar sont perdus sauf un seul. Vers le commencement du XIIIe siècle, en 1720 ou 1725, par les soins du cardinal de Fleury, on acheta à Constantinople, pour la Bibliothèque royale de Paris, beaucoup de manuscrits arméniens, parmi lesquels se trouvait la copie complète, faite au XVIIe siècle, du texte du travail de Mekhitar, qu est actuellement le 107e volume de l'ancien fonds de la collection des manuscrits arméniens de la Bibl. Nat. de Paris. Cet ouvrage qui a pour titre : « *Consolation des fièvres* », quoique imbu des idées d'Hippocrate et de Galien, contient cependant des idées toutes personnelles.]

3° Au nom des auteurs : *Turgot et l'École vétérinaire de Limoges (22 février 1766-5 novembre 1768)*, par L. Moulé et A. Raillet, in-16,60 p., Paris, 1902.

[Des documents analysés, dont la plupart ont été recueillis aux Arch. Nat. (Cote F10, 1256), il semble ressortir que l'Ecole vétérinaire de Limoges a été fondée par Turgot sans véritable consécration royale ou même ministérielle, qu'elle a eu pour démonstrateur le chirurgien Le Blois, secondé quelque temps par Barjollin, élève de Lyon ; enfin qu'elle a été ouverte le 22 février 1766 et fermée officiellement le 5 novembre 1768.

4° Au nom des auteurs : *Etude historique sur les épidémies de la peste en Haute-Auvergne* (XIVe, XVIIIe siècles), par Marcellin Bondet et Roger Grand, in-8°, 135 p. Paris, 1902.

***

Sont élus membres de la Société

M. le Pr Guigues, de Beyrouth (présenté par MM. Leclair et Dorveaux) ; — M.E.-H. Tourlet, de Chinon (présenté par MM. Dorveaux et Boutineau); — La Revue médicale de Normandie (présentée par MM. Blanchard et Prieur); — M. le Pr Gustave Klein, de Munich (présenté par MM. von Œfele et Blanchard); — M. Philippe Vadam, de Paris (présenté par MM. Hallopeau et du Castel).

***

M. *Lacronique* termine la lecture de son Etude historique sur les médailles et jetons de l'Académie royale de Chirurgie (1731-1793). (V. p. 23.)

M. *le Secrétaire général* lit, au nom de M. *B. Pailhas*, qui n'a pu assister à la séance, une étude sur l'Infirmerie diocésaine d'Albi, fondée en 1763 par Mgr de Choiseul (V. p. 80).

M. *E. Boutineau* apporte des matériaux intéressant les Mœurs médicales en Touraine. C'est d'abord un travail sur ce qu'était au xviie siècle un chirurgien royal juré, avec deux pièces à l'appui (V. p. 96). Puis c'est le texte d'un testament d'apothicaire du xve siècle (V. p. 233).

M. *Ch. Em. Ruelle* communique une note sur le Traité inédit d'Ætius publié récemment (V. p. 112).

M. *Chaput* apporte d'intéressants détails sur le vieil Hôpital de Tonnerre que la municipalité de cette ville veut transformer en marché couvert (V. p. 124).

L'étude de M. Chaput a donné lieu à la remarque suivante de M. Henry Meige :

M. *Henry Meige*. La très intéressante communication de M. le docteur Chaput abonde en renseignements précieux sur l'organisation des anciens hospices. J'en veux retenir, en outre, un détail important relatif aux barbiers-chirurgiens.

Il y est dit en effet que, pour être admis à exercer leur art, *les barbiers-chirurgiens devaient eux-mêmes fabriquer leurs lancettes*. Ce détail est de nature à montrer pourquoi les premiers chirurgiens se sont recrutés parmi les barbiers, et pourquoi ceux-ci ont conservé pendant des siècles le monopole de la chirurgie : c'est qu'ils étaient, parmi les artisans, ceux qui devaient savoir fabriquer, ou tout au moins aiguiser, le mieux, les instruments tranchants, qu'il s'agisse de rasoirs, de ciseaux ou de bistouris. Eux seuls étaient réputés avoir en leur possession des lames bien affilées, et surtout savoir s'en servir avec adresse pour tailler les poils ou la peau. Ils faisaient tous leurs efforts pour conserver cette réputation et ce privilège qui doublait les sources de leurs profits.

Ainsi s'explique, vraisemblablement, que les premières opérations de petite chirurgie aient été pratiquées dès l'antiquité dans les officines des barbiers.

M. *Henry Meige* montre un dessin à la sanguine représentant une scène médicale hospitalière, et appartenant à l'école italienne du XVIe siècle. (V. p. 142.)

Séance du 11 février 1903

Présidence de M. Raphael Blanchard.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle que, pour arriver à terminer l'ordre du jour et pour laisser aux discussions toute l'ampleur nécessaire, il est nécessaire que les auteurs ne mettent pas plus d'un quart d'heure pour l'exposé de leurs communications.

La correspondance comprend des lettres de MM. Gilbert Ballet, Deneffe et Tourlet.

La Société procède à l'élection de M. Edouard Guyot, de Paris (présenté par MM. Mac-Auliffe et Prieur).



M. *Camille Vieillard* lit une étude sur Un uromante au xviiie siècle : Michel Schuppach.

Il naquit à Langneau, dans le canton de Berne, en 1707. Il avait appris la médecine et la chirurgie chez un paysan qui avait une grande renommée dans la région. A son exemple il s'établit à la campagne et commença à traiter les paysans. Il attira bientôt une foule de malades de la Suisse et de l'étranger, grâce à la facilité avec laquelle il prétendait reconnaître, par l'inspection de l'urine, le genre de la maladie. Quelquefois 80 ou 100 fioles d'urine lui arrivaient en un seul jour.

Il mourut en 1781, en laissant une fortune d'environ 250.000 francs.

M. *Camille Vieillard* a bien mis en lumière cette curieuse physionomie et n'a point négligé le point de vue iconographique.



M. *Henry Meige* présente de Nouveaux documents figurés sur les pédicures.

Ces documents viennent compléter une série déjà longue recueillie antérieurement par l'auteur, publiée dans la « Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière » (n°s 1 et 2, 1897).

Le premier est un tableau de David Téniers le Jeune, qui fait partie d'une ancienne galerie privée d'Angleterre, appartenant à M. Sideboiham, d'Erlesdene (Cheshire). Il rappelle, par l'agencement de la salle, le décor et les accessoires, les peintures de Téniers consacrées au même sujet, et conservées dans les musées de Cassel, Madrid, Budapest. Un barbier-chirurgien fait un pansement sur le pied d'un paysan ; derrière, une vieille femme regarde l'opération ; à droite, un jeune garçon fait chauffer un emplâtre près d'une

table chargée de fioles et de pots d'onguents. C'est le quatrième tableau consacré à ce sujet par Téniers, sans parler des gravures qui représentent la même scène, avec quelques variantes, et qui laissent supposer l'existence d'autres tableaux analogues de Téniers, aujourd'hui perdus ou ignorés.

Un deuxième document est la photographie d'un tableau du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. attribué autrefois à Adrien Van Ostade, mais qui est l'œuvre de Pieter Jansz Quast. C'est encore une scène de chirurgie rustique, où l'opérateur montre aux assistants un cor qu'il vient d'extraire à un pauvre diable, non sans douleur... Par la porte de l'officine, on voit entrer la Mort : allégorie satirique familière à Pieter Quast, qui, dans une gravure bien connue, a encore représenté une opération sur le pied (probablement une saignée) et placé près du patient une tête de mort.

M. *Henry Meige* montre encore un tableau de sa collection, représentant un barbier-pédicure. C'est une peinture sur toile remontant à l'époque de Téniers et de Brouwer, probablement inspirée par les *pédicures* de ce dernier. On y retrouve tous les détails familiers aux peintres des Pays-Bas.

On est surpris du grand nombre de peintures consacrées par les plus grands artistes flamands et hollandais aux scènes médicales et chirurgicales. Ces documents sont aujourd'hui très précieux pour la reconstitution des mœurs et des pratiques des anciens barbiers-chirurgiens populaires, sur lesquels les documents écrits sont peu nombreux et peu explicites. A ce titre, les figurations de ce genre offrent un réel intérêt pour l'Histoire de la Médecine.

***

M. *Raphaël Blanchard* présente un placard imprimé en 1770 et portant une ORDONNANCE RÉGLEMENTANT LA VENTE DES EAUX MINÉRALES.

Cette ordonnance (V. p. 237) mentionne non seulement un grand nombre d'eaux minérales, mais encore le prix de vente de chacune d'elles, prix qui est infiniment plus élevé que le prix actuel.

A propos de cette présentation, une discussion s'engage sur les prérogatives du premier médecin du roi, discussion à laquelle prennent part MM. Dureau, Lacronique, de Ribier, Marcel Fay, etc.

M. *R. Blanchard* présente en outre un passage et une planche d'un livre de Klencke montrant que celui-ci avait parfaitement connu l'hématozoaire du paludisme.

Il lit de plus une lettre de M. le professeur Brissaud à propos de la même découverte faite par Maxime Çornu. (V. p. 155.)

***

M. *Maurice Fay* lit un travail sur LA VÉRITABLE ORIGINE DU DAVIER. (V. p. 164)

Il montre que le davier a pour inventeur son aïeul, M. Cyrus Fay, de nationalité américaine, et que cette invention a été enregistrée officiellement par la Société des arts, manufactures et commerce de Londres dans la session 1825-26.

***

M. *Paul Delaunay* lit une étude sur la vie et les œuvres du médecin philosophe GUILLAUME BIGOT, qui naquit à Laval en juin 1502 et eut une existence des plus agitées. On ne sait ni où, ni quand il mourut; probablement aux alentours de 1550. (V. p. 181.)

(Séance du 11 mars 1903.)

Présidence de M. Raphaël BLANCHARD.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Secrétaire général* donne lecture de la correspondance qui comprend une lettre de M. le Professeur Guigues, de Beyrouth, et un télégramme de M. le professeur Klein, de Munich.

M. *le président* offre à la Société :

Au nom de l'auteur : l'Histoire de l'Ancienne Faculté de Médecine de Poitiers (*1431-1793*), par le Dr Jablonski.

M. *le Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom de l'auteur : Notes biographiques sur quelques médecins et chirurgiens de la Haute Auvergne sous l'ancien Régime, par le *Dr de Ribier* (Bibliothèque de la *France Médicale*), in-8°, 20 p. Paris, 1903 ;

2° Au nom de l'auteur : Histoire de l'étiologie des coliques saturniques à forme endémique et épidémique, par le *Dr J. Martin*, in-8, 60 p. Paris, 1903;

3° Au nom de l'auteur : l'Hospice de Bicêtre, par *Paul Delaunay*, in-8°, 11 p. Clermont, 1903;

4° Au nom de l'auteur : Etude historique sur les médailles et jetons de l'Académie royale de Chirurgie (1731-1793), par le Dr *Lacronique*, in-4°, 57 p. Chalon-sur-Saône, 1902;

5° Au nom de l'auteur : le Livre de l'Art du Traitement de Najin ad-dyn Mamhoud, par le Pr *Guigues*, de Beyrouth, in-8°, Beyrouth, 1903 ;

6° Au nom de M. le Dr Lutaud : La Médecine anecdotique, historique et littéraire, 2 vol. in-8° Paris. 1901 et 1902.

La Société procède à l'élection de M. le Dr A. Chassevant, de Paris, présenté par MM. Blanchard et Ménétrier, et de M. André Claret, de Paris, présenté par MM. de Ribier et Mac-Auliffe.

***

M. *le Président* déclare ouverte l'Assemblée générale annuelle de 1903. Conformément à l'art. 12 des Statuts, il est procédé au tirage au sort des deux vice-présidents et du secrétaire sortant. MM. *Dureau* et *Motet*, vice-présidents, et M. *Victor Nicaise*, secrétaire, sont désignés par le sort.

M. *Dureau* demande qu'on applique d'ores et déjà l'article des statuts, qui a pour avantage de permettre d'appeler à la vice-présidence un certain nombre de membres de la Société. M. le Président fait observer qu'il est de toute justice que les membres de ce premier bureau, ayant été à la peine, puissent au moins profiter de la réussite de leur

effort. Il déclare qu'à partir de l'année prochaine il sera tenu compte du vœu si juste de M. Dureau, mais il demande à la Société de vouloir bien, cette année, réélire les deux vice-présidents et le secrétaire sortant.

MM. *Motel, Dureau* et *Victor Nicaise* sont réélus à l'unanimité.

M. *le Trésorier* donne lecture de son rapport sur l'état financier de la Société, rapport que complète celui de MM. *Gaiard et Paul Delaunay*, chargés de vérifier les comptes.

Des félicitations sont votées à M. le Trésorier.

M. *le Secrétaire général* résume, dans l'exposé suivant, les travaux de la Société au cours de l'année 1902.

« MESSIEURS,

« Vraiment, c'est avec une certaine émotion que je prononce ces mots : *les travaux de l'année*. Et cela non pas seulement parce qu'ils sont l'étiquette de notre bagage scientifique au cours de l'an qui vient de s'écouler, mais encore et surtout parce qu'ils sont la première constatation officielle de la première étape de notre Société, parce qu'ils fêtent le premier anniversaire du jour qui nous a groupés tous, parce qu'ils proclament, en s'appuyant sur des réalités, le succès de notre première entente, les résultats de nos premiers efforts.

« Aux signes heureux qui marquent le début de sa destinée, il est permis d'affirmer qu'un fécond et peut-être glorieux avenir attend la Société d'Histoire de la médecine : elle aura d'autres anniversaires plus solennels, parce que plus lointains : noces d'argent, noces d'or, noces de perles fines, mais je ne crois pas que celui qui, à la place que j'occupe, prendra alors la parole, éprouve cette émotion qui est la mienne aujourd'hui.

« Je tenais à donner à l'exposé qui suit ce très court préambule : j'ai laissé mon cœur prendre les devants pour vous dire d'abord — et simplement — toute ma reconnaissance.

« En cette seule année, vos travaux, Messieurs, ont abordé les régions les plus disparates de l'Histoire médicale. Rien n'est plus heureux, mais rien moins surprenant, car les mêmes

goûts ont rassemblé ici les personnalités les plus diverses. Il en résulte que notre premier groupement, qui n'est dû à aucune stratégie, mais bien à la manifestation spontanée d'un même désir latent, représente déjà, à peu près au complet, les différentes catégories d'historiens et les différents modes de travail.

« Le souci du document et sa critique rigoureuse ont permis à M. Hamy de nous apporter le récit vivant de la première manifestation officielle du Service de santé de la Marine. Grâce à l'activité de Ségnelay, la grande Ordonnance de Colbert donna en effet tôt ses fruits, puisque, quatre mois après sa publication, en août 1689, la flotte de Tourville avait ses flûtes hospitalières, en même temps que tout était préparé dans certaines villes du littoral de la mer du Nord et de la Manche pour que les blessés puissent y être dirigés, tant à l'hôpital que chez l'habitant.

« MM. de Cardé et Roubinovitch ont étudié un manuscrit du XVIIe siècle relatant un songe du conseiller Pâris, frère aîné du fameux diacre. Ce manuscrit authentique et le récit de ce songe, qui l'est peut-être moins, sont importants pour nous en ce qu'ils apportent une curieuse contribution à la psychologie du jansénisme et à la psychologie morbide de cette période du XVIIIe siècle si féconde en agitations.

« M. Alezais a trouvé dans les Archives départementales des Bouches-du-Rhône un appoint curieux à ses études d'histoire médicale régionale. Il s'agit d'un arrêt de la Chambre des vacations d'Aix, rendu, en 1720, pour obliger certains médecins de la ville, alors affligée de la peste, à renoncer aux tarifs d'honoraires relativement élevés qu'ils avaient obtenus des Consuls. Cette intervention d'un Parlement en pareille matière méritait bien d'être signalée.

« M. Edouard Guyot, à propos d'un manuscrit datant de 1709, fut amené à faire revivre devant nos yeux cette organisation si particulière des Quinze-Vingts avec sa division des pouvoirs et des responsabilités et ses assemblées, en même temps qu'il nous éclaire sur la mode assez commune au XVIIe siècle de faire construire une habitation dans l'enclos même de l'hospice, au grand profit d'ailleurs de la fortune immobilière de ce dernier.

« M. Boutineau a puisé dans les Archives notariales les éléments d'un nouveau tableau de l'ancienne vie médicale de Tours qui lui est si familière. Il marche là en un terrain dont il connaît tous les détours, et rien n'est plus intéressant que son récit de l'interminable procès qui survint vers le milieu du XVIIe siècle entre chirurgiens et apothicaires de la ville, lesquels empiétaient constamment sur leurs territoires respectifs.

« Le document écrit n'est pas seul utilisable : nous avons été assez heureux, à propos d'un travail personnel concernant une inscription en miroir sur un calvaire breton, pour provoquer les intéressants faits et commentaires de M. Marcel Baudouin sur les inscriptions en miroir des poteries gallo-romaines de l'ouest de la France. La discussion qui naquit à propos de ces cas fut la source pour nous de plus d'un enseignement.

« L'histoire régionale, déjà abordée par M. Boutineau a été traitée à fond par M. Paul Delaunay dans ses biographies des anciens médecins du Maine, galerie dont nous possédons déjà deux portraits, Daniel Tauvry et Guillaume Plançon, où notre collègue a voulu que le fini du détail rivalisât avec l'originalité de la facture. D'ailleurs, se trouvant trop à l'étroit dans les limites dont se contente en général maint biographe, il a profité de l'occasion que lui offrait le tempérament belliqueux et original de Tauvry pour nous faire assister à une des batailles scientifiques les plus célèbres du XVIIe siècle.

« D'ailleurs, le XVIIe siècle n'est pas le seul à avoir profité de votre activité, Messieurs. Vous avez tous à la mémoire le travail si fouillé de M. Camille Vieillard sur Gilles de Corbeil. Non seulement notre collègue a, par ce travail, définitivement mis en lumière cette curieuse figure du maître salernitain à propos duquel tant d'erreurs ont été commises, erreurs désormais impossibles ; non seulement, par des citations nombreuses, il nous a mis en contact avec son œuvre et sa critique, mais encore il nous a donné de la vie médicale aux XIIe et XIIIe siècles un tableau tout saisissant de réalité.

« Vous n'avez pas oublié davantage les très importantes vues d'ensemble sur l'histoire de l'anatomie et de la chirurgie apportés par M. Victor Nicaise. Nous avons assisté, grâce à ses Chirurgiens et Barbiers aux xiiie et xive siècles, aux premiers efforts de l'organisation de la pratique chirurgicale en France et de son enseignement, de même que, avec son étude sur la Période prévésalienne, nous l'avons entendu réhabiliter tous ceux qui avant Vésale, en France et à l'étranger, ont mérité mieux que l' indifférence et l'oubli.

« D'ailleurs, vous savez que le xiie siècle n'a pas été une limite à vos investigations. Peut-on dire qu'une limite est même possible quand on se rappelle le travail d'érudition si parfaite et de critique scientifique si impeccable de M. Cordier sur l'enseignement médical dans l'Inde ancienne aux temps brahmaniques? Cette époque et ces mœurs, si peu familières à la plupart d'entre nous, car leurs monuments écrits demandent pour être compris une orientation d'instruction particulière, nous ont été retracées par M. Cordier avec une netteté vraiment extraordinaire, et nul de nous n'oubliera jamais ces tableaux de vie patriarcale où maîtres et élèves commençaient à déchiffrer cette science médicale qui n'était alors qu'un assemblage poétique et curieux des plus naïves superstitions.

« Mais, Messieurs, sur ce sujet nous avons été gâtés. L'Inde en effet nous a été de nouveau ouverte par la main si sûre de notre collègue M. Liétard, qui nous a fait les honneurs d'un pays où il se meut avec l'aisance que lui permet sa particulière érudition. Il nous a apporté les impressions du pèlerin I-tsing, ce Chinois curieux de la vie hindoue, et en a profité pour nous faire comprendre que si le viie siècle a vu l'apogée du bouddhisme, il correspond aussi à l'apogée de la médecine de l'Inde.

« D'ailleurs notre excursion dans l'Orient ancien ne s'est pas bornée là. Vous avez suivi M. Schapiro dans son voyage à travers les textes du Talmud, voyage qu'il a entrepris pour nous montrer combien étaient avancées les idées médicales des anciens Hébreux, notamment en ce qui regarde l'obstétrique. Est-ce parce que ce qui concerne la vie génitale de la

femme est intimement lié à certains principes fondamentaux de la religion juive? Nous devons reconnaître en tout cas que les anciens Hébreux se sont montrés sur ce chapitre des observateurs particulièrement sagaces.

« Nos explorations à travers les documents, les époques et les pays, se sont naturellement complétées d'excursions à travers les idées.

« Dans l'une d'elles nous avons eu pour guide M. Mac-Auliffe qui, à propos d'une brochure de Bouvard contre Tronchin, nous fait assister à toutes les vicissitudes que traversa l'étude de la colique saturnine. Car, s'il a su peindre avec vivacité la querelle des deux médecins, qui mêlaient d'ailleurs aux questions de doctrine des arguments de nature personnelle, M. Mac-Auliffe a surtout tenu à montrer par quelles suite d'erreurs d'interprétation véritablement prodigieuses l'ancienne Colique du Poitou n'est arrivée que si tardivement à revêtir sa véritable signification.

« M. Bergounioux nous a, d'autre part, invité à rendre justice à un de ses anciens collègues de l'armée dont les vues ont aujourd'hui reçu la consécration des faits. Le médecin principal Audouard, au milieu d'une vie particulièrement agitée, puisqu'il fit toutes les campagnes du premier Empire, trouva le temps d'observer et de prévoir : il nous a laissé en effet dans ses « Recherches sur les fièvres intermittentes » des pages où il est péremptoirement prouvé qu'il comprit le rôle des insectes dans la propagation de la malaria.

« Notre programme, Messieurs, que les circonstances se sont seules chargées de tracer, ne serait pas complet si la bibliographie n'y était représentée. Elle l'est — et de main de maîtres — par M. Dureau, qui, en vous donnant un tableau d'ensemble de *ce que doit être* une bibliographie médicale parfaite, s'est fait l'interprète de vos désirs et de vos regrets en exposant ce qui manque à la bibliographie actuelle pour atteindre cet idéal.

« Vous avez admiré avec quelle générosité M. Ruelle a mis son érudition à notre service, notamment en venant nous apprendre quelle était la valeur d'un nouveau manus-

2

crit de Galien mis en lumière par notre collègue M. Schöne, de Berlin.

« Vous avez été reconnaissant à M. Meunier de nous avoir donné une analyse fidèle et joliment commentée du fameux livre sur la *Politique du médecin*, de Frédéric Hoffmann. A notre époque, où l'enseignement de la déontologie tend à se préciser, il vous a été profitable de bien connaître un traité qui marque la même préoccupation chez nos prédécesseurs d'il y a deux siècles.

« Si j'arrêtais là l'énumération de vos travaux, je me rendrais coupable de la plus noire des ingratitudes, car j'omettrais ce remarquable effort collectif, cet élan généreux qui se produisirent au moment du Centenaire de la mort de Bichat.

« Si chaque séance n'était pas pour nous une occasion nouvelle de rendre hommage au zèle affectueux et inlassable de notre Président, vraiment ce serait le moment de l'en remercier en faisant ressortir quelle part il prit à cette touchante solennité. Il donna l'exemple de l'érudition en apportant les documents que vous savez, il nous fit partager son émotion dans les deux remarquables discours qu'il prononça : l'exemple porta ses fruits et l'émotion fut contagieuse. Non seulement la vie de Bichat se révéla sous un jour plus éclatant de par la lumière qu'y projetèrent vos travaux, mais encore son image et son œuvre furent évoquées par les hommes les mieux placés pour le comprendre : MM. Tillaux, Poirier et Gley. Jamais couronne ne fut tressée par de plus habiles mains.

« Je termine ici l'exposé de vos travaux, Messieurs. J'ai presque vidé la corbeille que vous avez remplie des fruits que porta l'année qui vient de finir.

« Je dois pourtant vous signaler cette tristesse : aux fleurs qui l'enguirlandent nous avons dû piquer deux bouquets d'immortelles en l'honneur de nos collègues MM. Le Paulmier et Guignard, que la mort impatiente nous a déjà ravis et à la mémoire desquels nous adressons notre dolent souvenir. »

M. *le Président* déclare close l'Assemblée générale de 1903, et la Société reprend son ordre du jour.

⁂

M. *Dureau* se propose de lire, à la prochaine séance de la Société, les recherches qu'il a faites sur les ENSEIGNES MÉDICALES. En dehors de quelques anciens ouvrages sur Paris, Sauval par exemple, les documents sont peu nombreux. Cependant on peut citer l'intéressant ouvrage de Laquérière de Rouen, celui de Fournier, les articles de Piton de Strasbourg, etc., les ouvrages de notre collègue Witkowski sur les accouchements. Plusieurs membres de la Société ont bien voulu communiquer à M. Dureau des indications précieuses sur les enseignes dont ils ont eu connaissance, il espère que d'autres se joindront aux premiers. Par enseignes médicales, il entend : celles des médecins, des chirurgiens, des barbiers, des perruquiers-barbiers, des apothicaires, des sages-femmes, des baigneurs-étuvistes, toutes ces corporations, à l'exception de la première, se trouvant sous la juridiction du premier chirurgien du roi. Il a retrouvé les Arrêts et Édits concernant les enseignes et il croit bien utile de conserver, par la photographie, l'image des enseignes qui, par suite de démolition, tendrait à disparaître.

A propos de la disparition rapide des souvenirs d'autrefois, *M. le Président* rappelle avec quelle hâte il dut mener ses recherches sur les cadrans solaires du Briançonnais, pour arriver avant leur progressive et impitoyable destruction.



M. *Courtade* lit une étude intitulée : CRITIQUES DE MONTESQUIEU SUR LES THÉORIES CONCERNANT L'USAGE DES CAPSULES SURRÉNALES. (V. p. 227).

M. *Gley* fait remarquer que les observations de Montesquieu ont été très sommairement signalées par M. Langlois, dans sa thèse de doctorat.

M. *le Président*. — « On me permettra de rappeler que, voilà déjà plus de vingt ans, je me suis préoccupé d'établir à qui était due la découverte de la capsule surrénale (1).

---

(1) *R. Blanchard*, Note sur la découverte de la capsule surrénale.

« On s'accordait à attribuer à Eustache le mérite de cette découverte, quand, en 1837, Delle Chiaje, s'appuyant sur certains passages du *Lévitique* empruntés au texte de *la Vulgate,* pensa que Moïse connaissait déjà cet organe ; son opinion tenait à ce qu'on trouve dans *la Vulgate* les deux mots *ren* (rein) et *renunculus* (capsule surrénale ?).

« Mais saint Jérôme, le traducteur de *la Vulgate*, n'était pas un lettré : l'hébreu lui était à peu près inconnu et la traduction qui lui est attribuée a bien plutôt été faite sous sa direction par des Juifs. La version de *la Vulgate* ne doit donc être acceptée qu'avec réserve et, pour trancher la question, il est nécessaire de se reporter au texte hébreu. Cela est d'autant plus indispensable que Reuss, dans sa traduction de la Bible, n'emploie que le mot *rognon* pour désigner les organes que *la Vulgate* appelle tantôt *ren* et tantôt *renunculus*. Aux passages correspondants, les livres mosaïques ne renferment que deux mots qui signifient tous deux *reinkelâyôt* et *kakkelâyôt.*

« Les Grecs ne connaissaient pas la capsule surrénale, mais il est probable que Pline l'avait entrevue. L'honneur de la découverte revient donc à Eustache (1543). »

M. *de Ribier* proteste contre le passage du travail de M. Courtade où il est dit que Montesquieu aurait dérogé en faisant de la médecine. Les médecins, en effet, appartenant à la noblesse, conservaient toutes leurs prérogatives nobiliaires.



M. *de Ribier* apporte quelques notes concernant l'état-civil du Révolutionnaire Coffinhal. (V. p. 238.)



M. *le secrétaire général* lit la lettre suivante, que lui a adressée M. *Marcel Fay* :

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous envoie ci-contre quelques fragments des docu-

Comptes-rendus de la Soc. de biol., IV, p. 325, 1882. *Progrès médical*, X, p. 409, *Bulletin de la Soc. zool. de France*, VII, p. 244.

ments sur la foi desquels j'ai soutenu dans la dernière séance de la Société française d'Histoire de la médecine que la charge de premier médecin du roi n'était pas habituellement à vendre en France, quoique, sous Mazarin, qui cherchait à faire argent de tout, elle fût achetée à diverses reprises.

Ces affirmations ressortent des écrits de Guy Patin.

Guy Patin, 5 juillet 1652 (tome III, p. 6) : « C'est une place « (1er médecin du Roi) pour laquelle Mazarin cherche 3000 « pistoles. On l'a offerte à Guénaut qui l'a refusée à ce prix-« là; et l'on croit que Vallot les donnera. *Ainsi tout est à « vendre, jusqu'à la santé du roi.* »

Guy Patin, lettre du 31 mai 1667 (t. III, p. 556): « Ces *honteux marchandages cessèrent* dès la mort de Mazarin.»

Guy Patin, 9 avril 1655 (t. II, p. 164): « On *commence* ici « à vendre et à faire trafic des charges de la maison de la « reine future : notre maître Béda, dit des Fougerais, a offert « 10.000 écus de la charge de son premier médecin. Il « s'est vanté à quelqu'un qu'il a parole de l'être et qu'il est « assuré de la bonne volonté de Son Éminence. »

Un autre fait, qui vient à l'appui de cette thèse, c'est le versement d'honoraires fixes aux médecins du roi. — Pour ne choisir que deux exemples pris à des époques fort diverses de l'histoire:

Gilbert Hamelin, médecin de Philippe VI, recevait 20 sous tournois par jour;

Les médecins de Louis XIV étaient payés vers la fin du règne de ce prince:

Premier médecin, 40.000 livres;

Médecin ordinaire, 5.500 l.;

Les 4 médecins par quartier, 2.473 l. 15 sous chacun, etc., etc.

Soit 79 médecins recevant en tout 87.192 l. par an.

Le paiement d'honoraires fixes peut aussi être déduit du serment que prononçait le premier médecin en prenant sa charge.

« III. Je jure de ne recevoir *pension* ni gratification d'autre prince que de Sa Majesté. »

Qu'il me soit permis enfin, au sujet de la question des

eaux minérales que M. Blanchard mit en lumière à la dernière séance, de rappeler que le 1er médecin du roi était d'office Conseiller d'Etat, surintendant du Jardin des Plantes et des eaux minérales de France.

Veuillez agréer, etc.

Marcel FAY.

La discussion de cette lettre est remise à la prochaine séance.

La séance est levée.

Étude historique

SUR LES

Médailles et Jetons

De l'Académie royale de Chirurgie

1731-1793

PAR

M. le Dr R. Lacronique.

> Il n'est rien des menus faits de l'histoire
> qui n'ait son intérêt.

I

Fondation de l'Académie de Chirurgie

L'Académie royale de Chirurgie a été créée le 18 décembre 1731, sous le nom de Société royale de chirurgie, grâce aux efforts de Marcschal et de La Peyronie. Georges Mareschal, alors âgé de 72 ans, était premier chirurgien du roi et, de ce fait, chef de la chirurgie du royaume. Depuis 1717, il s'était fait adjoindre François de la Peyronie, pour lequel il avait obtenu la survivance de sa place, en le désignant lui-même à la confiance de Louis XV. Dès lors, se sentant secondé par un homme dont il appréciait les admirables qualités et qui, ayant vingt ans de moins que lui

possédait toute l'activité nécessaire pour entreprendre et réussir, il résolut de mener à bien le projet qu'il avait conçu de faire sortir la profession chirurgicale de la condition misérable où elle était maintenue depuis longtemps par la jalouse et arrogante Faculté de Médecine. Il n'eut pas de peine à faire entrer dans ses vues l'adjoint qu'il s'était choisi : La Peyronie se donna tout entier à cette œuvre de réhabilitation, et c'est lui qui en assura l'exécution avec toute la prudence, mais aussi avec toute l'énergie nécessaire. Il se savait en possession de la faveur royale; il en usa; ce puissant moyen d'action était la condition indispensable du succès.

Quand on voit, en effet, de nos jours, l'unité de l'enseignement et de l'exercice de la médecine, on ne peut se douter de la largeur du fossé qui séparait autrefois les médecins et les chirurgiens, et de l'âpreté de la lutte que ces derniers durent soutenir pour tâcher de conquérir la situation sociale à laquelle ils avaient droit. Cette lutte, d'ailleurs, ne se termina qu'à la fin du xviiie siècle par la force brutale des événements politiques. C'est la Révolution qui, en supprimant toutes nos institutions pour les recréer sur de nouvelles bases, rendit la médecine à son unité primitive et fusionna ensemble les deux professions divisées. Aussi, quand le décret du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) eut créé les trois écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg, on frappa une médaille où l'on figura les deux bustes accolés de Jean Fernel et d'Ambroise Paré, en symbole de la réconciliation définitive. La situation nouvelle était définie par ces mots, en exergue : *la Médecine rendue à son unité primitive*.

Mais à l'époque que nous envisageons, la situation était tout autre : la lutte battait son plein. Pour bien voir et bien comprendre en quelle posture réciproque se trouvaient les adversaires, il convient de se donner du champ par un léger retour en arrière.

En 1655, dans un but d'intérêt et dans l'espoir d'augmenter le nombre, à défaut de la qualité, des combattants à opposer à la Faculté de Médecine, le collège des chirurgiens de Saint-Côme s'était uni à la communauté des bar-

biers. Cette alliance dégradante fut malheureusement confirmée et officiellement maintenue par un arrêt du Parlement du 7 février 1660, qui signifiait aux chirurgiens défense de professer, « de faire aucune lecture et actes publics », et leur permettait seulement de faire des exercices particuliers et des démonstrations anatomiques. Le mot « Collegium » inscrit sur la porte de l'école devait même être effacé.

Cependant, en 1671, Louis XIV, en réformant l'enseignement du Jardin royal des Plantes, spécifia que l'enseignement des opérations serait confié à un chirurgien, et c'est le célèbre Dionis qui occupa cette chaire avec talent et succès. C'était un premier progrès.

En 1691, la corporation, reconnaissant la nécessité de rebâtir son école, acheta aux Cordeliers un terrain, sur lequel on éleva un amphithéâtre anatomique. Ce bâtiment, dont la première pierre fut posée le 2 août 1691, existe encore ; mais il est découronné de sa lanterne fleurdelisée, et il est occupé par l'Ecole nationale des Arts décoratifs (rue de l'Ecole-de-Médecine). Sa construction a été commémorée par un jeton ; l'avers présente la tête de Louis XIV, à droite, avec la légende : LUDOVICUS MAGNUS REX ; en bas, les lettres T B réunies en monogramme, signature du graveur : T. Bernard. Au revers, on lit : AMPHITHEATRUM ANATOMICUM, en légende autour d'une vue du monument, et CHIRURG. PARISI — IMPENS. CONSTR. — 1691, en exergue et en trois lignes (1). En 1697, on refrappa ce jeton, en y apportant quelques modifications. La légende de l'avers porte : LUD. MAG. CHIR. PARIS. PROTEC.— Le revers est le même, mais on lit en exergue : A. CHIRU. PARIS. CONSTRUCTUM. MDCLXXXXI. Une variante, frappée deux ans après, porte sous la tête du roi la date de 1699. Ajoutons que, plus tard, en 1721, ce jeton fut encore refrappé : 1° avec le buste de Louis XV jeune, à droite, et la légende LUD. XV. D. G. FR. ET NAV. REX ; 2° avec la tête du roi et la légende LUD. XV. REX. CHRISTIANISSIMUS, sur le droit ; et au revers, en exergue : CHIRURG.

(1) Voir *Journal de la Monnaie des Médailles, 1697-1726*, publié par F. Mazerolle, dans la *Gazette numismatique française*, 1897, p. 349.

PARISI — IMPENS. CONSTR. 1691 — MDCCXXI, en trois lignes.

Par lettres patentes de septembre 1699, enregistrées le 3 février 1701, les chirurgiens eurent la permission de se livrer dans leur amphithéâtre à un enseignement plus large que précédemment, et comprenant l'anatomie et toutes les opérations. Enfin, par lettres patentes donnécs à Fontainebleau en septembre 1724 et enregistrées le 26 mars 1725, Louis XV créa cinq places de démonstrateurs chargés d'enseigner publiquement la théorie et la pratique de la chirurgie. Ces cinq professeurs devaient être nommés par le roi, sur la présentation de son premier chirurgien, et recevoir chacun 500 livres de gages payables par le receveur des domaines de la Généralité de Paris. Une de ces places fut donnée à Jean-Louis Petit, qui s'était déjà acquis une grande réputation par ses travaux, son enseignement et sa pratique et était membre de l'Académie des Sciences depuis 1715.

Les chirurgiens de Saint-Côme n'ignoraient pas que toutes ces améliorations, véritables victoires remportées malgré l'opposition de la Faculté de Médecine, étaient dues à l'intervention de Mareschal. Aussi lui avaient-ils déjà témoigné leur reconnaissance en faisant frapper des jetons en son honneur, à l'occasion de la charge de maître d'hôtel (1706) et des lettres de noblesse (1707) qui lui avaient été accordées par le roi. Le *Journal de la Monnaie des Médailles* (1) mentionne ce fait dans les termes suivants :

« *Chirurgiens de Paris.* — Il a été frappé des jettons « pour les chirurgiens, qui ont d'un côté l'Amphithéâtre de « Saint-Côme. On lit autour : AMPHITHEATRUM. ANATOMICUM, « et dans l'exergue : CHIRURG. PARISI. IMPENS. CONSTR. 1691. « Le revers est armorié, aiant pour légende : GEORGIUS. « MARESCHAL. CONS^US. ET. CHIR. REG. PRIMA^US, et au-dessous « de l'écusson : 1706. »

Mareschal et La Peyronie, secondés par J.-L. Petit, allaient bientôt couronner leur œuvre en obtenant l'autorisation de réunir en corps tous les chirurgiens de Paris et de les mettre en correspondance avec tous les praticiens de

---

(1) *Gazette numismatique française*, 1898, p. 264.

France, dans le but de recueillir et de publier tous les travaux susceptibles de faire progresser la science.

D'ailleurs, la mode était aux Académies; sans parler de l'Académie française créée en 1635, on en comptait déjà plusieurs : l'Académie des sciences fondée en 1666 et définitivement organisée en 1699, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui avait reçu ses lettres patentes en 1701, l'Académie de peinture et sculpture, et celle d'architecture; la Médecine rêvait d'en avoir une aussi, la Chirurgie également. Cette dernière devait réussir avant sa rivale. Elle devança même les événements en faisant frapper, en 1723, un jeton que le *Journal de la Monnaie des Médailles* décrit ainsi :

« *Académie de chirurgie de Paris.* — Il a été frappé « des jettons aïant d'un côté la tête de Louis XV et au « revers une main ouverte aïant un œil au milieu et étant « entre deux serpents avec la couronne de France au-dessus. « On lit autour : CONSILIOQUE.MANUQUE, et dans l'exergue : « ACAD. CHIR. PARIS, 1723. » Nous connaissons trois variétés de ce jeton; les différences portent sur l'effigie royale. L'une d'elles présente sur le bas de la manche les initiales J.-C. R., signature du graveur J.-C. Roëttiers. Les deux autres sont signées : Duvivier.

Or, il n'existait, en 1723, à notre connaissance, aucune Société chirurgicale pouvant se parer officiellement du titre d'Académie. Les recherches que nous avons faites à ce sujet sont demeurées stériles. Le seul document officiel intéressant les chirurgiens, paru en 1723, est un édit du roi portant rétablissement des lieutenants et greffiers du premier chirurgien du roi. Vers cette époque, il s'était bien créé à l'amphithéâtre de Saint-Côme une sorte de société nommée : *Chambre d'émulation;* cette société était composée d'élèves déjà instruits qui, pour suppléer aux cours faits parfois avec inexactitude, avaient établi entre eux des conférences réglées; ils s'étaient en quelque sorte substitués à leurs maîtres, et, pour rappeler ceux-ci à leurs devoirs, ils avaient, un jour, dans la fougue de leur irrespectueuse jeunesse, fait afficher à la porte de l'Ecole ces mots en gros caractères : *Amphithéâtre à louer*. Mais cette réunion de jeunes gens n'avait pas qualité pour s'ériger spontanément en Académie et pour

faire frapper des jetons à l'effigie royale. Les prévôts de Saint-Côme, d'autre part, ne pouvaient pas non plus s'arroger ce droit ; ils auraient vu se dresser devant eux de nombreux obstacles, et la Faculté de Médecine aurait été la première à protester, puisqu'elle protesta quand Chirac tenta de fonder une Académie de Médecine. Nous ne savons donc pas à quelle occasion ont été frappés ces jetons ; en tout cas, ils ont dû être répandus à de nombreux exemplaires, et de nos jours on les trouve très facilement. Ce petit point d'histoire numismatique reste obscur pour nous ; c'est pourquoi nous le signalons aux recherches des érudits.

Chirac, premier médecin du Régent et plus tard premier médecin de Louis XV, avait eu l'idée de grouper tous les médecins de France en société académique. Il avait même étudié un projet de règlement, qu'il avait fait approuver par le Ministère. Tout était prêt pour l'exécution ; les lettres patentes étaient rédigées et scellées. Mais la Faculté veillait ; considérant cet établissement comme contraire à ses droits et prérogatives, elle fit entendre des protestations énergiques et déclara qu'elle exclurait de son corps tous ses membres qui feraient partie de la nouvelle Académie. On s'émut en haut lieu ; les lettres patentes ne furent pas délivrées, et Chirac mourut en 1732, à 82 ans, sans avoir pu réaliser son projet depuis longtemps caressé.

Mais Chirac, bien que médecin, ne dédaignait pas la chirurgie qu'il pratiquait même volontiers et avec succès ; il avait fait part de ses idées à La Peyronie, son élève, devenu son ami. Celui-ci reprit à son compte le projet élaboré par son ancien protecteur pour les médecins, et il réussit à le faire adopter pour les chirurgiens. La Société royale de chirurgie fut fondée en 1731, et c'est seulement en 1778 que de Lassone obtint du roi les lettres patentes établissant la Société royale de médecine.

Le triomphe était éclatant : les chirurgiens étaient dès lors en grande partie affranchis de la condition inférieure de vassalité où les maintenait depuis si longtemps la Faculté de Médecine. Ils surent, par la suite, se montrer à la hauteur de leur tâche. A partir de cette date jusqu'aux approches de la Révolution, ils réussirent, par leur modération,

leur persévérance et leur travail, à éclipser les médecins, immobilisés dans leurs vieilles traditions et leurs doctrines surannées. Si parfois quelques-uns d'entre eux, en montrant un certain esprit d'indiscipline, faillirent compromettre la situation conquise, ils trouvèrent dans La Peyronie d'abord, puis dans La Martinière, secondé par Antoine Louis, des hommes qui, par l'habile direction imprimée à leurs travaux et par la surveillance rigoureuse exercée sur leurs actes, leur firent comprendre leur véritable intérêt et les maintinrent dans la bonne voie. L'Académie royale de Chirurgie rayonna d'un éclat qui fit très légitimement l'admiration de l'Europe savante tout entière, et sa fondation marque le commencement d'une ère de progrès qui assura pour longtemps à la France la suprématie chirurgicale.

II

Médailles de prix et Médailles commémoratives.

Quand le projet de règlement, en vue de l'établissement et du fonctionnement de la nouvelle Académie eut été définitivement arrêté par Mareschal et La Peyronie, il fut présenté au roi. Celui-ci, par une lettre de M. de Maurepas, secrétaire d'Etat de la Maison royale, en date du 19 novembre 1731, fit répondre qu'il jugeait à propos de suspendre provisoirement l'attribution du titre d'Académie, mais qu'il approuvait la création d'une Société académique des chirurgiens de Paris tenant ses assemblées suivant la forme prescrite dans le projet présenté et sous la présidence du premier chirurgien. « On en a usé, disait cette lettre, de la même manière « pour les autres Académies. »

Le 18 décembre suivant, eut lieu une réunion particulière chez Mareschal : 68 chirurgiens y assistaient. On y lut le projet de règlement, la lettre dont il vient d'être question et la liste des 70 académiciens présentés à l'acceptation du roi. Dans ce nombre, il y avait six places d'officiers : Jean-Louis Petit, directeur, Malaval, vice-directeur, Sauveur-François Morand, secrétaire, Le Dran, chargé des correspondances, Garengeot, chargé des extraits, et Bourgeois fils, trésorier.

Le règlement spécifiait que la Société avait pour devoir de perfectionner la pratique de la chirurgie, surtout par l'expérience et par l'observation. Il fut imprimé, distribué et favorablement accueilli. Fontenelle, qui était alors secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, offrit ses registres pour servir de modèle à ceux de la Société naissante. Plusieurs articles du règlement visaient la création d'un prix annuel, dans le but d'exciter l'émulation parmi les chirurgiens du royaume et même ceux de toute l'Europe. Le prix consistait en une médaille d'or de la valeur de 200 livres, qui devait être décernée annuellement à l'auteur du meilleur mémoire sur une question proposée. La Peyronie s'engagea à faire tous les frais de la médaille, et le sujet en fut demandé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce fut de Boze, secrétaire perpétuel de cette compagnie et garde du Cabinet des Médailles, qui en conçut le projet ; il le fit approuver par l'Académie des Inscriptions et le remit à Morand, en l'accompagnant de la lettre suivante :

« Je suis venu, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous « voir et de vous remettre le sujet de médaille, que vous « trouverez sous cette enveloppe ; il ne me reste qu'à joindre « mille assurances du plaisir que je trouve à en pouvoir « faire à votre illustre Société. Je suis parfaitement, Mon- « sieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : DE BOZE.

« *Ce 7 avril 1732.* »

« A cette lettre étoit joint un papier, sur lequel on avoit « tracé deux cercles pour figurer les deux côtés de la mé- « daille ; dans l'un étoient inscrits ces mots : *Le portrait du* « *Roi,* et demi-circulairement ceux-ci : LUDOVICUS XV, REX « CHRISTIANISSIMUS. Le cercle qui représentoit le revers de « la médaille portoit pour inscription : APOLLO SALUTARIS ; et « dans l'exergue : *Societas Academica Chirurg. Paris.* « M.DCC.XXXI. Le sujet étoit décrit dans le cercle par ces « mots : Le Roi sous la figure d'un jeune Apollon, qui, « ayant près de lui, d'un côté, les principaux instruments de « la chirurgie pratique, et, de l'autre, les symboles de la « théorie du même art, comme livres, squelettes, fourneaux, « urnes à baume, etc., semble dicter à Minerve Hygiæa des

« remarques sur les usages de l'une et de l'autre espèce.
« Au-dessous de ce plan étoit l'explication suivante :
« Les Anciens regardoient Apollon comme le Dieu de la « médecine, aussi bien que celui de la poésie; et c'est en « cette première qualité qu'il est nommé *Apollo Salutaris* « dans plusieurs monumens, et sur quantité de médailles « d'empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Posthume, « qui règna particulièrement dans les Gaules.
« Vu et approuvé par l'Académie royale des Inscriptions « et Belles-Lettres, dans l'assemblée tenue au Louvre, le « premier jour d'avril 1732.

« *Signé :* De Boze.

« A remettre à M. de Boullogne, premier peintre du Roi « et de l'Académie, pour en faire le dessein, comme nous en « sommes convenus.

« *Signé :* De Boze (1). »

Cette médaille est décrite en termes beaucoup plus sobres par le Catalogue de la Monnaie, n° 69 du règne de Louis XV :

« LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISS. (Louis XV, roi très « chrétien). — Au bas : DUVIVIER F. (Œuvre de Duvivier). « Buste de Louis XV en habit de cour, le grand cordon en « sautoir, tête nue, cheveux très longs, retombant sur les « épaules. R. — APOLLO SALUTARIS (Apollon conservateur de « la santé). — Exergue : SOCIETAS ACADEMICA CHIRURG. « PARISIENS. M.DCC.XXXI. (Société académique de chirurgie « de Paris, 1731). — Au-dessus de la plinthe, au milieu, le « chiffre J. C. R. de J.-C. Roëttiers, graveur. — Apollon « debout montre du doigt à la nymphe Hygie des instru- « ments de chirurgie déposés sur un tertre à sa droite. A « gauche sont des livres, un fourneau, des cornues et un « squelette couché. — Module : 41 millimètres. »

Le module de 41 millimètres correspond à celui de 18 lignes en mesure ancienne. Il est à remarquer que cette médaille n'est mentionnée ni dans le Catalogue illustré des médailles frappées sous Louis XV de 1715 à 1736, publié par Godon-

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*, t. IV, 1763, pp. 44 et 45.

nesche, ni dans le Trésor de numismatique et de glyptique. Elle a été frappée aussi avec le buste du roi décrit sous le n° 63 du Catalogue de la Monnaie : tête et col nus, cheveux courts et bouclés, couronné de laurier, légère draperie sur les épaules, et la signature : I. DUVIVIER. F.

La Peyronie fit graver les coins à ses frais : il fit également jusqu'à sa mort les frais de la frappe. C'est la reproduction de cette médaille qui sert de fleuron à la page de titre des deux premiers volumes du recueil des Prix de l'Académie ; ce fleuron a été gravé par Simonin, d'après le dessin de Boullogne.

Les assemblées se tenaient dans la grande salle de l'amphithéâtre de Saint-Côme tous les mardis de 3 h. à 5 h., et les prévôts avaient reçu défense de permettre d'autres exercices aux heures de ces réunions. Le 24 décembre 1731, La Peyronie, en l'absence de Mareschal, présida la séance et invita les académiciens à méditer sur la question de chirurgie qu'on devait poser en 1732 pour le prix à décerner en 1733. Ce n'est que dans la séance du 22 janvier 1732 qu'on se décida pour la question suivante : « Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées et d'autres simplement ouvertes ? Dans l'une et l'autre de ces opérations, quels sont les cas où le cautère est préférable à l'instrument tranchant et quelles sont les raisons de préférence ? » Dans la séance du comité du 26 mai 1733, sur les 113 mémoires présentés on décida d'adjuger le prix à celui qui portait le n° 85 et la devise : *Amicâ manu*. Le nom du lauréat fut proclamé dans la séance publique du 8 juin. O ironie du sort ! Le premier lauréat couronné par les chirurgiens était un médecin ! C'était M. Médalon, docteur en médecine, qui fut, depuis, médecin consultant des armées du roi et mourut en 1750, étant médecin de l'hôpital de la Charité à Versailles.

Ce choix souleva des tempêtes parmi les maîtres en chirurgie, et l'un d'eux, Botentuit-Langlois, se fit l'interprète de la corporation dans une lettre de protestation énergique adressée à La Peyronie. Celui-ci se donna la peine d'y répondre longuement : le prix était accordé, disait-il, non à un homme, mais à un ouvrage ; on n'avait à examiner que l'ouvrage, et on proclamait le prix avant de connaître l'au-

teur. Cette réponse, pleine de bon sens, calma les esprits et fit taire les protestations.

Le prix de 1734 fut décerné à Le Cat, qui avait déjà obtenu un accessit l'année précédente. Le même Le Cat obtint encore le prix de 1735 et celui de 1738. On fut obligé de le prier de ne plus entrer en lice pour ne pas décourager les autres concurrents. Il ne tint pas compte de l'avertissement et obtint encore un prix en 1739. Au moment de le lui décerner, l'Académie s'excusa en souhaitant, « pour le bien public, avoir souvent occasion de se justifier sur une pareille indulgence ». Le Cat, qui était chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen et qui devint membre de l'Académie, continua à concourir pour les prix proposés par différentes Sociétés savantes de France et de l'Etranger. L'une d'elles lui décerna un diplôme où il était qualifié en latin de « remporteur de prix ». Il a laissé une réputation de grande habileté chirurgicale. Mais il avait soif de renommée et son caractère difficile se révéla en maintes polémiques.

En 1745, le prix fut décerné à Antoine Louis, qui avait déjà obtenu un accessit en 1744. On sait que, plus tard, Louis devint secrétaire perpétuel de la compagnie, qu'il en fut jusqu'à la fin l'âme agissante, la véritable incarnation, et que son nom illustre n'est pas encore oublié.

Un des lauréats de 1749 mérite aussi d'être cité ; c'est Flurant (Claude) ou Fleurant, qui devint chirurgien en chef de la Charité de Lyon, et membre de l'Académie, et dont Louis nous a laissé un bel éloge. A ce moment, le nom de Flurant était déjà célèbre, en ce sens qu'il avait été immortalisé par Molière dans *le Malade imaginaire*. Notre lauréat descendait, en effet, d'un Flurant, ancien apothicaire major des armées de Louis XIV, qui, « étant jeune élève « chez un apothicaire de Paris, dans le voisinage de Molière, « eut occasion de lui rendre des services utiles à sa santé ; « il fut bientôt admis à lui parler en face (1), et il devint son « ami par une tournure d'esprit naturellement portée à la

(1) Dans l'éloge de Flurant par Louis, cette phrase, placée entre parenthèses, a été rejetée en note. L'allusion qu'elle contient lui a paru, sans doute, indigne de figurer dans un discours académique.

« bonne plaisanterie ». Molière le récompensa de ses services et lui prouva son amitié de la façon que l'on sait. Quant au descendant de cet apothicaire, il pratiqua les accouchements avec beaucoup de succès à Lyon; il mourut à 58 ans en 1779, et l'on raconte que les regrets de ses clientes furent très vifs, surtout ceux des jeunes femmes qui comptaient sur ses soins. « Dans le premier mouvement de leur « consternation, elles se disaient entre elles qu'elles ne vou« laient plus faire d'enfants. » Louis ajoute avec malice : « On peut s'en rapporter au temps qui, calme les senti« ments les plus légitimement douloureux : elles ne seront « pas fidèles à une si triste résolution. »

Mais cette énumération de lauréats, quoique très incomplète, nous a fait devancer le cours des années et force nous est maintenant de revenir un peu en arrière pour relater les progrès réalisés pendant ce temps par le corps des chirurgiens.

Mareschal était mort en 1736, cinq ans après l'établissement de la Société, et La Peyronie lui avait succédé dans sa charge de premier chirurgien du roi et dans ses fonctions de président de l'Académie. En 1739, un nouveau règlement avait retiré aux académiciens la faculté de se recruter eux-mêmes; mais les résultats de cette nouvelle manière de faire avaient été si déplorables qu'il avait fallu revenir à l'ancien état de choses et rendre perpétuelles les places qui étaient devenues muables. D'autre part, le 23 avril 1743, une Déclaration royale avait restitué aux chirurgiens tous les droits, honneurs et privilèges qu'ils possédaient avant leur union avec le corps des barbiers; de plus, cette Déclaration décidait que, pour relever le niveau des études, le diplôme de maître ès arts serait désormais exigé de tous ceux qui aspireraient à devenir maîtres en chirurgie à Paris. Elle reconnaissait enfin la chirurgie comme un art savant, « une vraie science qui méritoit par sa nature, autant que par son utilité, les distinctions les plus honorables ». Les médecins avaient beau protester et recommencer leur violentes attaques, les chirurgiens étaient enfin assurés de trouver honneur et considération dans l'exercice de leur profession ; il ne leur manquait plus que de l'argent. La Pey-

ronie se chargea de leur fournir. Il mourut le 25 avril 1747, âgé de 70 ans et ne laissant pas d'héritiers directs. De sa fortune considérable, une partie revenait à ses parents et amis, mais en usufruit seulement; le reste était légué à la chirurgie. Son testament, daté du 18 avril (huit jours avant sa mort), contenait, en ce qui concerne l'Académie et le collège de Saint-Côme, les dispositions suivantes : Après avoir spécifié que sa terre de Marigny, avec les dépendances située dans l'élection de Château-Thierry, était léguée à la communauté des maîtres en chirurgie de Paris, il ajoutait: « Je veux et entends que les revenus de cette terre, les « entretiens et réparations préalablement faits, soient em- « ployés : 1° à un prix qui sera distribué chaque année et « qui sera d'une médaille d'or de 500 livres, sur la face de « laquelle le buste de Louis XV sera toujours représenté, « en quelque temps que la distribution s'en fasse; laquelle « médaille sera délivrée à l'auteur du mémoire qui aura été « jugé le meilleur, et cela, suivant l'usage déjà pratiqué dans « les distributions du prix que je donne, depuis l'établisse- « ment de l'Académie de chirurgie, etc. » Ces mêmes revenus devaient aussi pourvoir aux frais des jetons dont il sera parlé plus loin et à la création d'un cours d'accouchements. Il laissait, de plus, les fonds nécessaires pour payer les appointements du secrétaire de l'Académie fixés à 3.000 livres, les appointements de cinq adjoints aux cinq professeurs créés par le roi, et les dépenses jugées nécessaires pour les progrès de la chirurgie; l'Ecole de Montpellier, sa ville natale, était également richement dotée.

Ce testament fut attaqué par les héritiers naturels; mais son exécution fut ordonnée par sentence du Châtelet du 29 août 1747, puis confirmée par un arrêt du Parlement du 8 juillet 1748, et un du Conseil royal.

C'est Germain Pichault de la Martinière qui succéda à La Peyronie. Sa nomination de premier chirurgien est datée de Bruxelles, 16 juin 1747. Il était attaché aux armées du roi depuis 1733, et au moment de sa nomination, il était chirurgien major des gardes-françaises. Cet homme dont le nom est un peu oublié de nos jours, malgré les services immenses qu'il a rendus, était d'un caractère énergique et droit,

Il sut conserver la faveur royale, bien que la fermeté de son langage allât quelquefois jusqu'à la brusquerie ; il présida l'Académie pendant 36 ans et lui imprima une impulsion féconde en heureux résultats. Il sut, de plus, gérer habilement les biens que laissait La Peyronie.

Le 26 août 1748, au nom de la communauté de Saint-Côme, il prit possession de la terre de Marigny et en confia l'administration à deux de ses membres. Mais ceux-ci s'acquittèrent fort mal de leur tâche. Sous prétexte de remplir leur mission et de donner les ordres nécessaires, « ils y al- « loient tous les ans passer quinze jours ou trois semaines, « pendant lequel temps ils s'y divertissoient et y dépensoient « au moins le tiers des revenus de la terre (1) ». La Martinière intervint pour faire cesser ce scandale. Il entra en pourparlers avec la Pompadour, qui désirait vivement mettre la main sur ce domaine. Déjà en 1747, elle avait obtenu de Louis XV, en faveur de son frère, M. de Vandières, une propriété voisine ; l'occasion lui parut propice de chercher à obtenir une libéralité plus grande encore : elle poussa le roi à acheter la terre de Marigny et à la donner ensuite à son père, M. Poisson, en dédommagement d'une prétendue créance de 200.000 livres restée en souffrance depuis 1725. Ces négociations aboutirent en 1751. Poisson donna quittance en recevant la terre ; il mourut en 1754 et Marigny passa aux mains du frère de la Pompadour. Grâce à l'influence de la favorite, le domaine fut érigé en marquisat, le 14 septembre 1754, et son propriétaire porta désormais le titre de marquis de Marigny.

Le marché, d'ailleurs, avait été conclu au grand profit de l'école de Saint-Côme. Cette terre ne rapportait guère que 5 ou 6.000 livres. Or, le roi, en l'achetant, avait constitué à la communauté une rente de 10.000 livres. Pendant ce temps, la Martinière avait eu le talent de mener à bien une autre affaire aussi importante. Il avait obtenu du roi, le 2 juillet 1748, des lettres patentes portant confirmation de l'établissement de l'Académie de Chirurgie et lui permettant de prendre officiellement le titre d'Académie. De plus, le

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. XI.

18 mars 1751, il faisait approuver par le roi un nouveau règlement destiné à appliquer intégralement les dispositions testamentaires de La Peyronie.

L'Académie était divisée en quatre classes : la première se composait de quarante académiciens ayant le titre de conseillers du comité, la deuxième de vingt académiciens ayant le titre d'adjoints au comité ; la troisième était formée par tous les autres maîtres en chirurgie de Paris ne faisant pas partie des deux premières, avec la qualité d'académiciens libres ; enfin la quatrième classe se composait de membres associés, tant français qu'étrangers. Les assemblées devaient avoir lieu au collège de Saint-Côme le jeudi de chaque semaine, de trois heures à cinq heures, excepté pendant la quinzaine de Pâques.

Les articles du règlement visant la fondation du nouveau prix étaient les suivants :

« Art. XLI. — Pour perfectionner de plus en plus les « progrès de la chirurgie et exciter l'émulation non seule- « ment parmi les chirurgiens du royaume, mais même parmi « ceux de toute l'Europe, l'Académie proposera chaque an- « née une question chirurgicale, et le prix fondé par le feu « sieur de La Peyronie sera donné à celui qu'elle jugera « avoir traité cette question avec le plus de succès.

« Art. XLII. — L'Académie choisira la question dans le « nombre de celles qui lui seront indiquées par les Acadé- « miciens qui auront été nommés pour la proposer, et celle « qui aura été choisie sera annoncée au public dans le cou- « rant du mois de janvier de chaque année. Toute personne, « de quelque qualité et condition qu'elle puisse être, pourra « prétendre au prix ; on n'en excepte que les membres de « l'Académie.

« Art. XLIII. — Le secrétaire recevra les mémoires « pour le prix jusqu'au dernier jour de janvier de l'année « qui suivra celle où la question aura été proposée. Chaque « auteur aura soin d'y mettre une marque distinctive, « comme paraphe, devise ou signature. Cette marque sera « couverte d'un papier blanc, collé et cacheté, qui ne sera « levé que dans le cas de préférence pour le prix.

« Art. XLIV. — Le président de l'Académie nommera

« des commissaires du comité pour l'examen des mémoires « présentés ; ils en tiendront compte dans une assemblée « particulière qui se tiendra à cet effet, et le prix ne sera ad- « jugé qu'au mémoire qui aura les deux tiers des suffrages « du comité. Si les commissaires jugent que les auteurs des « mémoires n'ont pas rempli l'objet de la question, le prix « sera remis à une autre année, et dans ce cas il sera dou- « ble.

« Art. XLV. — Le prix sera une médaille d'or de la « valeur de 500 livres, qui sera délivrée à l'auteur en per- « sonne ou à celui qu'il aura chargé de la recevoir ; il sera « nécessaire de représenter la marque distincte avec une copie « au net du mémoire couronné.

« Art. XLVI. — La pièce qui aura remporté le prix sera « imprimée en entier : on pourra se contenter de donner des « extraits de celles qui auront le plus approché.

« Art. XLVII. — Le prix sera proclamé dans la séance « publique que l'Académie tiendra le premier jeudi d'après « la quinzaine de Pâques. Les académiciens pourront dans « cette même assemblée lire les mémoires de leur composi- « tion qu'ils croiront intéresser le public, après toutefois en « avoir obtenu le consentement. »

En exécution de ces articles du règlement, il fallait faire graver une nouvelle médaille. C'est encore à de Boze qu'on s'adressa pour le sujet. Il ne se mit pas, cette fois, en grands frais d'imagination : son projet n'était qu'une nouvelle édition revue et augmentée de la médaille frappée en 1731. L'exécution des coins fut confiée au graveur Marteau. Le traité passé avec lui a été conservé, et nous sommes heureux de pouvoir reproduire ce document inédit (1) :

« Nous soussignez, François-Joseph Marteau, graveur « ordinaire des médailles du Roi, et Pierre Foubert, tréso- « rier de l'Académie royale de chirurgie, pour elle stipu- « lant, sommes convenus de ce qui suit, sçavoir, moi Sr « Marteau de graver pour le prix de ladite Académie une

(1) Document conservé aux Archives de l'Académie de Médecine. Nous en devons la communication à l'obligeance du savant bibliothécaire, M. le Dr Dureau, qui a bien voulu mettre son érudition à notre service pour faciliter nos recherches.

« médaille de vingt-quatre lignes de diamètre, dont le des-
« sein a été vu, approuvé et paraphé par M. de Boze, avec
« quelques petites observations de sa main au bas, de lui
« fournir les poinçons et carrez bien conditionnez et éprouvez
« pour le vingt-cinq du mois de mars prochain au plus tard
« de manière que s'il survenoit quelqu'accident de cassure
« ou autre de quelque nature qu'il soit, il pût être par moi
« réparé avant le dit tems qui est celui où se doit faire la
« distribution des prix. Et moi Sr Foubert au dit nom de l'A-
« cadémie royale de chirurgie, promets et m'oblige de payer
« aud. Sr Marteau la somme de deux mille quatre cens livres
« en espèces sonnantes, quand l'ouvrage sera fait, parfait
« et approuvé par Mond. Sr de Boze, auquel nous nous rap-
« portons réciproquement de l'exécution des engagements cy-
« dessus marquez et que nous avons prié de rester dépositaire
« de la présente convention pour y avoir recours toute fois
« et quante il en sera besoin. Fait à Paris le dix-sept novem-
« bre mil sept cens cinquante-un.

« *Signé :* FOUBERT. MARTEAU. »

En marge de cette pièce, figure la mention suivante :

« M. Marteau ayant ponctuellement exécuté les conditions
« du présent traité, M. Foubert doit lui payer la somme dont
ils sont convenus. A Paris, le 16 avril 1752.

« *Signé :* DE BOZE. »

De Boze se chargea également du soin de faire graver le sceau de l'Académie, et, quand ce travail fut terminé, il écrivit à Morand pour l'en informer :

« M. Gameau, célèbre graveur que j'avais chargé, Mon-
« sieur, de la gravure de votre sceau académique, de la
« presse et de tout ce qui est nécessaire pour en faire usage,
« vous le porte de ma part, etc.

« *Signé :* DE BOZE.

« Prix 176 livres.

« Reçu : *Signé :* J. GAMOT, 9 février 1752. »

Quelques années plus tard, en 1759, quand l'Académie voulut publier dans le recueil les mémoires ayant remporté le nouveau prix de 500 livres, elle pensa à faire figurer en tête du volume, comme elle l'avait fait précédemment, la repro-

duction de la médaille de ce prix, en y adjoignant une description du sujet. Mais elle ne retrouva probablement pas dans ses archives le projet de de Boze, et comme celui-ci était mort en 1753, elle s'adressa, pour avoir cette description, au garde du cabinet des médailles qui lui avait succédé, au savant numismate Barthélemy, que, de nos jours, nous connaissons surtout pour être l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. Voici la lettre que répondit Barthélemy (1) :

« C'est à feu M. de Boze, Monsieur, que nous devons la « belle médaille dont vous m'avez envoyé la gravure. Il « l'avoit sans doute accompagnée d'une description où il « expliquoit son idée. Il faut qu'elle se soit égarée, et je « vais y suppléer le mieux qu'il me sera possible.

« Cette médaille représente d'un côté le buste du Roi avec « cette légende LUD..., c'est-à-dire Louis XV, etc. Je n'ay « point ce côté de la médaille et vous aurez la bonté de « l'ajouter à la description.

« On voit au revers sous un palmier où est attaché un écusson aux armes de M. de La Peyronie, Apollon, dieu de la « Médecine, et Hygie, déesse de la Santé, tous deux debout, tous « deux caractérisés par leurs attributs. Apollon est couronné « de laurier ; il tient sa lyre d'une main, il a son carquois sur « l'épaule ; Hygie s'appuye de la main gauche sur le bâton « d'Esculape, reconnoissable au serpent dont il est entouré « et de la droite elle montre au dieu un squelette placé « auprès d'elle. A leurs pieds sont des livres et des plantes. « Plus loin, on aperçoit une portion de l'amphithéâtre de « Saint-Cosme. Ces deux mots : *Apollo salutaris*, signi- « fient : Apollon qui préside à la santé, et comme ils peu- « vent se lier à la légende tracée sur l'autre côté de la « médaille, ils expriment d'une manière naturelle la protec- « tion que le Roi accorde à l'Académie. Ces mots de l'exer- « gue : *Praem. in Acad.*, etc., signifient : Prix fondé en « 1731 dans l'Académie royale de Chirurgie.

« J'ay supposé, Monsieur, que la légende autour de la tête « est au nominatif ; si elle étoit au datif, comme cela arrive

(1) *Les Archives de l'Académie royale de Chirurgie*, par J.-M. Guardia (*Gazette médicale de Paris*, 1869.)

« quelquefois, le rapport entre les deux légendes n'auroit « pas lieu, et il suffiroit d'effacer et de supprimer cette « réflexion.

« Je serai toujours ravi, Monsieur, de trouver des occa-« sions pour vous prouver mon dévouement et tous les sen-« timents avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, « votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : BARTHÉLEMY.

« *A Paris, ce 21 octobre 1758.* »

Il est à remarquer que, dans cette description, l'année indiquée comme date de fondation du prix est 1731. La date figurant sur la médaille frappée est également 1731. C'est manifestement une erreur, puisque le prix de 500 livres a été créé par le testament de La Peyronie et n'a pu être distribué qu'après sa mort survenue en 1747. Au moment de graver la planche qui a servi à la reproduction de la médaille figurant en fleuron, à la première page du tome III (paru en 1759) du recueil des pièces couronnées, on s'aperçut de cette erreur, et c'est la date de 1747 qu'on lit sur cette gravure ainsi que dans l'explication imprimée en regard. Les termes de cette explication sont d'ailleurs empruntés presque textuellement à la lettre de Barthélemy, et c'est ce qui nous dispense de la reproduire.

Cette médaille n'est pas mentionnée dans l'édition parue en 1833 du Catalogue de la monnaie; mais l'édition de 1892 la décrit sous le n° 201 du règne de Louis XV, dans les termes suivants:

« LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS (Louis XV, roi très « chrétien). — Au bas : J.C. ROETTIERS F. (Œuvre de J.-C. « Roëttiers)[1]. — Buste de Louis XV, tête et col nus, cou-« ronné de laurier, cheveux relevés sur le front et retom-« bant en longues boucles sur les côtés et les épaules, cui-« rassé à la romaine, avec peau de lion nouée sur la poi-« trine (1).

« R. — APOLLO SALUTARIS (Apollon qui apporte le salut). « — Exergue : PRÆM. IN ACAD. REG. CHIR. PARIS. FUND. M.

(1) Ce portrait de Louis XV était déjà utilisé comme avers pour la médaille de prix de l'Académie française.

« DCC. XXXI. (Prix fondé à l'Académie royale de chirurgie « de Paris en 1731.) — Au-dessus de la plinthe, à droite : « M., initiale de Marteau, graveur. — Apollon, portant sa « lyre et son carquois, se tient, avec la nymphe Hygie qui « s'appuie sur le bâton d'Esculape, au pied d'un palmier aux « branches duquel est suspendu un écusson à bande d'argent « chargé de trois poires. Aux pieds d'Apollon sont des « livres; derrière Hygie on aperçoit un amphithéâtre, au « milieu duquel un squelette est étendu sur une table recou- « verte d'un tapis. Module : 50 millimètres. » (En réalité, le module est de 53 millimètres, soit 24 lignes.)

Nous devons noter que, sur certains exemplaires de refrappe moderne, l'effigie royale, qui vient d'être décrite, a été remplacée par celle qui figure au Catalogue de La Monnaie sous le nº 188 B : « Buste cuirassé avec grand « cordon en sautoir et cravates de dentelles autour du cou. « Légende : LUDOVICUS XV D. G. FRAN. ET NAV. REX. Au- « dessous : N. R. initiale de N. Roëttiers, graveur. »

On a vu, d'après la lettre de Barthélemy, que l'écusson suspendu aux branches du palmier est aux armes de la Peyronie. Celui-ci, en effet, avait été anobli en 1721; il portait : d'azur, à la bande d'or chargée de trois poires (et non pas : à bande d'argent, comme l'indiquent le Catalogue de la Monnaie et la médaille elle-même). Cet écu avait été composé par le juge d'armes, Charles-René d'Hozier, qui, trouvant une certaine analogie entre le mot *Peyronie* et le mot latin *Pyrum* ou *Pirum* (poire), crut pouvoir faire de ce fruit des armes parlantes.

Le premier sujet de mémoire proposé en 1749 pour le prix de 500 livres à décerner en 1750 était : « Déterminer « le caractère des tumeurs scrophuleuses, leurs espèces, « leurs signes et leurs cures. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé digne du prix, le même sujet fut proposé pour 1752 avec promesse d'un prix double. Deux mémoires furent jugés de mérite égal et le prix double fut partagé.

Le premier fut adjugé à M. Faure, qui en fit don aux pauvres. Ce lauréat, chirurgien à Lyon, concourut encore en 1774, alors qu'il avait plus de 70 ans et qu'il s'était retiré

à Avignon, sa ville natale. Bien que son mémoire ait été jugé digne du prix, l'Académie ne le couronna pas, mais le proposa au roi pour une place d'associé. Le second prix de 1752 fut décerné à M. Bordeu, qui était médecin et qui plus tard devint célèbre autant par ses doctrines que par ses démêlés avec le caustique Bouvard.

Pour le prix de 1775, qui était double, on décerna la première médaille à un mémoire qui fut reconnu avoir été rédigé par deux auteurs. Ils se présentèrent tous deux, non pour revendiquer le prix, mais pour le refuser en faveur l'un de l'autre. « C'étoit à qui feroit accepter la médaille à son compagnon. » L'un de ces deux émules était Saucerotte, déjà plusieurs fois lauréat, qui devint plus tard chirurgien en chef de l'armée du Nord en 1794, puis membre du conseil de santé des armées et membre associé de l'Institut.

Le lauréat de 1781, qui avait eu à traiter des effets du sommeil et de la veille, fut Camper, médecin d'origine hollandaise, dont le mémoire était écrit en latin. Il avait déjà obtenu plusieurs récompenses, et les concours étaient une de ses occupations favorites. En 1782, il obtint encore une médaille, et dans la lettre de remerciements qu'il adressa à l'Académie, il dit « qu'il n'avait travaillé à gagner trois « médailles qu'afin d'en laisser une à chacun de ses enfants, « au nombre de trois, en mémoire de son amour pour la « chirurgie ». Depuis, il se fit encore couronner à Toulouse, Lyon, Dijon, Berlin et Harlem. Il a laissé la réputation d'un grand savant aussi bien comme médecin que comme naturaliste.

L'accessit de 1781 fut accordé à Tissot, qui avait déjà été lauréat en 1779 et dont le nom est parvenu jusqu'à nous à cause de ses ouvrages sur : *L'onanisme, la santé des gens de lettres et les maladies des gens du monde.*

Le dernier lauréat que nous tenons à citer est Percy. Après avoir remporté plusieurs prix, et en particulier celui de 1788, il s'illustra comme chirurgien militaire, en faisant presque toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Créé baron par Napoléon, il devint inspecteur général du service de santé militaire, membre de l'Acadé-

mie de Médecine et membre de l'Institut. Son nom glorieux balance, dans la mémoire des hommes et la reconnaissance populaire, celui du baron Dominique Larrey.

La médaille d'or de 500 livres n'était pas l'unique ressource que l'Académie eût à sa disposition pour exciter le zèle et récompenser le travail. En 1755, elle avait publié l'avis suivant :

« Il est dit dans le testament de M. de La Peyronie que, « les revenus des fonds qu'il a légués à la compagnie des « maîtres en chirurgie de Paris étant appliqués aux usages « particuliers qu'il ordonne en être faits, le surplus sera « employé en dépenses pour l'utilité et les progrès de la « chirurgie, et de l'Académie royale de chirurgie.

« En conséquence, outre la médaille de cinq cens livres « pour le prix dont l'Académie donne le sujet, elle en don- « nera dorénavant une de deux cens livres tous les ans à « celui des chirurgiens étrangers ou régnicoles, non mem- « bres de l'Académie, qui l'aura mérité par un ouvrage sur « quelque matière de chirurgie que ce soit, au choix de l'au- « teur. Ce second prix sera nommé Prix d'émulation.

« L'Académie donnera encore chaque année cinq médailles « d'or de cent livres chacune à cinq chirurgiens, soit aca- « démiciens de la classe des libres, soit simplement régni- « coles, qui auront fourni, dans le cours de l'année précé- « dente, un mémoire ou trois observations intéressantes.

« Ces prix seront adjugés dans la séance publique avec « celui de cinq cents livres fondé par M. de La Peyronie. »

Ces nouvelles récompenses furent aussi disputées que les précédentes. Les travaux soumis à l'appréciation de l'Académie étaient l'objet d'une attention et d'une étude approfondie de la part des juges ; et les prix n'étaient accordés qu'aux praticiens vraiment méritants. D'autre part, les chirurgiens récompensés se trouvaient très flattés et très honorés des distinctions qu'on leur décernait. En 1776, un chirurgien, du nom de Lemercier, qui exerçait dans une petite ville de l'Anjou, à Craon, fut au comble de la joie, quand il reçut une lettre du secrétaire perpétuel, Louis, lui annonçant qu'il avait obtenu une des cinq petites médailles d'or, et

il manifesta toute sa satisfaction dans sa réponse (1) :

« Monsieur, toutes les fois que vous m'honorez de me « donner de vos nouvelles, je ressens un plaisir parfait ; je « désire en reconnoissance que le ciel vous accorde un long « règne (*sic*), tant pour vous que pour la chirurgie fran- « çoise. Elle en a absolument besoin. Oui, Monsieur, la « nouvelle que vous m'avez annoncée me flatte ; le bienfait « de l'Académie vient de vous et du jugement favorable « qu'elle a bien voulu porter sur mes observations. Ce qui « met le comble à ma satisfaction, c'est que mes observa- « tions sont vraies et telles que je les ai travaillées... L'A- « cadémie me gratifie d'une médaille d'or ; je désire que ce « prix serve d'aiguillon à l'avancement des deux fils que la « Providence m'a donnés... »

Un autre exemple, qui témoigne de l'importance qu'on attachait à ces récompenses, nous est fourni par la préface du tome IV du *Recueil des Mémoires* :

« Quoiqu'on ne fasse pas mention ici de ceux qui ont « obtenu, chaque année, les prix d'émulation et les cinq « médailles d'or que l'Académie distribue à ceux des chi- « rurgiens du royaume qui ont fait part à l'Académie de « leurs observations sur quelque matière que ce soit, la cir- « constance particulière relative à M. Girardeau, chirurgien- « major du régiment de Piémont-infanterie, à qui l'on a « adjugé cette année 1767 la médaille d'or de la valeur de « deux cens livres, mérite qu'on rappelle ce qui s'est passé « à ce sujet dans la séance publique, lors de la distribution « des prix. M. Louis, secrétaire perpétuel, a dit : que, flatté « d'avoir mérité les suffrages de l'Académie, M. Girardeau « mettra un plus haut prix à cette récompense, lorsqu'il « apprendra que M. le comte de Grave, colonel de ce régi- « ment, a eu la complaisance de venir recevoir la médaille. « Officier non moins distingué par sa valeur que par sa « naissance, commandant l'un des plus anciens corps mili- « taires, il est fait pour apprécier le mérite d'un habile chi- « rurgien. Le Champ de Mars, où les braves défenseurs de « la patrie cueillent des lauriers, fournit aux chirurgiens les

(1) *Les mœurs chirurgicales au XVIII[e] siècle*, par J.-M. Guardia (*Gazette médicale de Paris*, 1869).

« occasions d'obtenir la couronne civique, digne récompense « de ceux qui, par une savante administration des secours « de l'Art, conservent à l'État des citoyens si précieux. »

Quelles étaient les médailles qu'on distribuait pour le prix d'émulation de 200 livres et pour les cinq prix de 100 livres? Le Catalogue de la Monnaie ne fournit aucun élément de réponse à cette question, du moins en ce qui concerne la période se terminant à la mort de Louis XV. Le Musée monétaire lui-même ne possède aucune pièce se rapportant à ce genre de prix. Mais les collections particulières (1) en possèdent et nous permettent d'en donner la description :

LUD. XV. REX CHRISTIANISS. — Buste de Louis XV, à droite, la tête nue, cheveux longs, retenus par un bandeau noué par derrière et retombant en grosses boucles sur les épaules. — Au bas, le chiffre FM, signature du graveur F. Marteau. (Cette face est décrite au n° 90 du Catalogue de la Monnaie.)

R. — REG. ACADEM. CHIRURG. PARIS. PRÆMIUM. D. LA PEYRONIE MUNIFICENTIA. — Inscription en six lignes sur champ uni. — Module : 41 mm.

Sous Louis XVI, l'effigie fut naturellement modifiée, le revers restant le même :

LUD. XVI. REX CHRISTIANISS. — Buste de Louis XVI, à droite, tête et cols nus, cheveux longs, coiffures de son temps, draperies sur les épaules. Au-dessous : DUVIVIER. F. — œuvre de Duvivier (avers décrit au n° 8 du Catalogue de la Monnaie).

Ce même Catalogue décrit comme prix de l'Académie de chirurgie, sous le n° 2 *bis* du règne de Louis XVI, une médaille ayant le revers déjà décrit et portant à son droit la vue de la nouvelle École de chirurgie dont il sera parlé plus loin. Bien qu'il n'y ait aucune incompatibilité entre ces deux faces, nous inclinons à croire que cet accouplement n'est pas exact : il n'est pas conforme aux usages et aux traditions

(1) En France, les principales collections de pièces médicales sont celles de M. le Dr H. Fournié et de M. le professeur R. Blanchard.

de l'époque. On ne concevait pas alors une médaille de prix sans effigie royale. Si elle a été utilisée sous la forme indiquée par le Catalogue, ce ne peut être que tout à fait à la fin du règne, au moment où le trône déjà branlant allait sombrer dans la tourmente révolutionnaire. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que La Peyronie, en fondant son prix de 500 livres, a spécifié que la médaille porterait à perpétuité sur une de ses faces la tête de Louis XV. Le prix d'émulation et les cinq autres petits prix créés par l'Académie elle-même avec les ressources laissées par son bienfaiteur, n'étaient pas astreints à la même condition ; mais, par analogie, au moins, on devait être entraîné à y faire figurer le portrait du roi régnant, et nous avons fourni la preuve qu'on en avait agi ainsi.

Cette digression nous a fait empiéter sur le règne de Louis XVI, alors que nous n'avions pas terminé l'histoire des médailles afférentes au règne précédent. Reprenant l'étude chronologique des faits, nous avons maintenant à enregistrer un nouveau prix annuel mis à la disposition de l'Académie par un généreux donateur en 1765.

Depuis quelques années, le nombre des étudiants avait considérablement augmenté, et les locaux du collège de chirurgie, étouffés entre l'église Saint-Côme et le couvent des Cordeliers, étaient devenus insuffisants, surtout pour assurer l'enseignement de l'anatomie par la dissection. La Martinière, dont l'activité bienfaisante veillait à tout et qui, le 4 juillet 1750, avait obtenu un arrêt du Conseil d'État autorisant l'achat d'un terrain près de Saint-Côme pour y créer une salle d'anatomie, réussit à organiser en 1751 une école pratique de dissection. Mais, par suite du manque de place, on se trouva dans la nécessité d'installer provisoirement cette école dans un local, pris en location, situé rue de la Pelleterie, près de la Seine. C'est sur l'emplacement de cette rue, aujourd'hui disparue, qu'a été construit le Tribunal de Commerce. La création de l'École pratique fut confirmée, quelque temps après, par les lettres patentes de mai 1757, et Lamartinière, suivant les traditions de générosité inaugurées par La Peyronie, donna 20.000 livres pour assurer le traitement des professeurs. Il confia la surveil-

lance des exercices et des cours à son ami François Houstet, auquel il fit donner le titre d'inspecteur des écoles, et qui, malgré son âge déjà avancé, venait exercer ses fonctions, tous les jours, souvent matin et soir, en toute saison. Houstet avait assisté La Peyronie à ses derniers moments et avait recueilli quelques-unes de ses dernières volontés verbalement exprimées. De plus, il figurait dans son testament comme légataire pour dix actions de la Compagnie des Indes et mille livres de rente viagère. Il fit profiter de ces bienfaits le collège de Paris et celui de Montpellier. En ce qui concerne Paris, il fonda, en 1765, quatre prix annuels, de cent livres chacun, destinés à récompenser le zèle des élèves les plus méritants de l'École pratique. Ces prix devaient être distribués, sous forme de médailles d'or, par l'Académie de chirurgie, en même temps que les autres, le jour de l'assemblée publique annuelle, le jeudi suivant la quinzaine de Pâques.

La médaille du prix Houstet est mentionnée dans les ouvrages de Rudolphi et de Kluyskens, bien connus de tous les numismates. Le Catalogue de la Monnaie la décrit ainsi au n° 144 du règne de Louis XV :

« Prix de chirurgie pratique. — LUD. XV REX CHRISTIANISS.
« (Louis XV, roi très chrétien). Au-dessous : B. DUVIVIER. F.
« (Œuvre de Benjamin Duvivier). Buste de Louis XV, tête
« et col nus, couronné de laurier, cheveux à la mode de
« son temps.

« ℟. — STUDIORUM ET PERITIÆ PRÆMIUM IN SCHOLA CHIRURG.
« PRACTICA IN PERPETUUM ASSIGNABAT M. F. HOUSTET M. DCC.
« LXV. (Prix de science et d'habileté institué à perpétuité par
« M. F. Houstet à l'École de chirurgie pratique en 1765).
« — Inscription en neuf lignes sur champ uni. — Module :
« 41 millimètres. »

Peu de temps après, en 1768, fut fondé un autre prix en faveur des chirurgiens de la Marine; bien qu'il ne fasse pas partie de la série que nous étudions spécialement, nous en dirons cependant quelques mots. Le 1er mars 1768 parut un règlement, rédigé par les frères Poissonnier, réorganisant les écoles de Chirurgie de la Marine à Brest, Rochefort et Toulon, et consacrant le principe de l'avancement au con-

cours pour les seconds chirurgiens et les aides. Ce concours devait avoir lieu tous les ans, au moment où il y avait un plus grand nombre de chirurgiens à terre ; il était divisé en six examens pour chaque place et devait se terminer en 15 jours ; les places vacantes étaient données d'après le rang établi dans le concours. Pour entretenir l'émulation, le roi accordait une médaille d'or à l'élève qui lui était désigné comme devant occuper la première place vacante d'aide-chirurgien. Une médaille de moindre valeur pouvait être donnée au candidat présenté comme le plus digne d'obtenir la première vacance d'élève. Les médailles étaient à l'effigie du roi et portaient au revers cette inscription, en six lignes, sur champ uni : PRIX POUR LES CHIRURGIENS DE LA MARINE DU ROI. FONDÉ EN 1768. La première était du module de 41 mm., et son droit était le même que celui du prix Houstet ; la seconde, de 34 mm. Elles étaient distribuées immédiatement après les concours (1). Le Catalogue de la Monnaie les mentionne au nº 146 du règne de Louis XV.

A Paris, de grands changements se préparaient, qui allaient améliorer la situation matérielle du Collège de Saint-Côme. La création de l'École pratique et son installation dans la rue de la Pelleterie ne pouvaient être considérées par La Martinière comme un succès définif. Il rêvait la construction d'un édifice assez spacieux pour y loger l'Académie, le Collège, la bibliothèque, l'École pratique et un hôpital destiné à l'enseignement clinique. Voulant réaliser ce rêve, il sollicita Louis XV, dont il possédait toujours la faveur, et il réussit à faire accueillir sa requête. Le 7 décembre 1768, un arrêt du Conseil autorisait l'acquisition, au nom du roi, des terrains et bâtiments du Collège de Bourgogne et de quatre maisons contiguës, pour élever sur leur emplacement les constructions nécessaires à la nouvelle installation. Le Collège de Bourgogne était situé en face du couvent des Cordeliers. L'acquisition eut lieu le 9 mars 1769, et, le 24 mars de la même année, des lettres patentes du roi la confirmaient. L'architecte Gondoin se mit immédiatement à l'œuvre. Mais la construction se

(1) Voir *Histoire du service de santé de la Marine*, par A. Lefèvre (*Archives de médecine navale*, 1864, t. IV).

prolongea longtemps et Louis XV, qui l'avait ordonnée, n'en vit pas la fin. Cependant l'édifice était presque terminé quand Louis XVI, accompagné de ses grands officiers, de La Martinière et de nombreux personnages de la cour, vint, le 14 décembre 1774, en poser la première pierre, et sceller dans celles-ci une boîte en plomb contenant des pièces d'or, d'argent et de cuivre. Pour commémorer cet événement, on frappa deux médailles. Le Catalogue de la Monnaie, au nº 2 du règne de Louis XVI, les décrit ainsi :

« A. — LUDOVICUS. XVI. REX. CHRISTIANISS. (Louis XVI roi « très chrétien). — Au bas : B. DUVIVIER F (Œuvre de Ben-« jamin Duvivier). — Buste de Louis XVI, tête et col nus, « coiffure de son temps, draperie sur les épaules. ℟. ÆDES « ACADEMI. ET SCHO. CHIRURG. (Palais de l'Académie et Ecole « de chirurgie). — Exergue : REGIA MUNIFICENTIA INCHOAT. « MDCCLXX ABSOL. MDCCLXXIV (Commencé par la munificence « royale en 1770, terminé en 1774). — Sur la plinthe, à droite : « N. GATTEAUX F. (Œuvre de Nicolas Gatteaux). — Vue de « la façade intérieure du palais de l'Ecole de médecine de « Paris. — Module : 59 millimètres.

« B. — Réduction, face et revers, de la médaille A ci-« dessus, à la seule différence que le revers n'est pas signé. « Module : 41 millimètres. »

Ainsi que l'indiquent les termes employés par le Catalogue, ce palais est devenu, par la suite, et est encore le siège de l'Ecole et de la Faculté de Médecine de Paris.

Les parties de l'édifice figurées sur ces médailles sont restées presque intactes. Le portique de six colonnes d'ordre corinthien, que l'on peut encore admirer, forme la façade du grand amphithéâtre ; le fronton sculpté en bas-relief par Berruer représente la Théorie et la Pratique se donnant la main au-dessus d'un autel et jurant de rester inséparables ; derrière la Théorie, des génies feuillettent des livres ; derrière la Pratique, d'autres génies se préparent à une dissection. Sur le mur du fond du péristyle, on voit cinq médaillons représentant Ambroise Paré, Pitard, Mareschal, La Peyronie et Jean-Louis Petit. La façade extérieure sur la rue, en avant de la cour figurée sur la médaille, comporte trente-deux colonnes d'ordre ionique, sur quatre rangs ; au-

dessus de la porte d'entrée, existe un bas-relief où Berruer avait représenté Louis XV, suivi de Minerve et de l'Abondance, et approuvant les plans de l'édifice que lui présentait le génie de l'Architecture, accompagné de la Chirurgie et de la Prudence. Ce bas-relief existe toujours ; mais Louis XV a disparu pendant la Révolution ; à sa place, restée vide et exactement dessinée, on mit, plus tard, au moment de la création de l'Ecole de santé, une Charité ayant le même geste que le roi. Comme la main originale avait subsisté, c'est, actuellement, avec le doigt de Louis XV que la Charité ordonne l'exécution du plan qu'on lui présente. Quant à Minerve, qui tenait des brevets et des croix dont le roi allait faire une ample distribution, on lui retira ses décorations pour lui donner une lance, et ses parchemins pour l'agrémenter d'une branche de laurier.

L'architecte Gondoin a publié en 1780 un superbe ouvrage donnant la description des Ecoles de Chirurgie ; il est orné de 30 planches et précédé d'une dédicace des plus flatteuses pour la Martinière qui mérite d'être relatée :

« Monsieur, le règne des grands Princes fut toujours « signalé par le choix et par la faveur des hommes les plus « capables de concourir à leurs vues bienfaisantes. C'est « ainsi que, jouissant à juste titre de la confiance d'un Mo- « narque chéri, vous avez dirigé sa munificence sur un Art « salutaire. C'est à votre influence, à vos soins, à votre vigi- « lance que la Chirurgie doit les progrès qui rendent l'Ecole « française célèbre chez tous les peuples. L'Edifice, où la « Théorie réunie à la Pratique donne ses utiles Leçons, s'est « élevé sous vos auspices, et mes talens, exaltés par l'hon- « neur de réaliser les projets que vous en aviez conçus, osè- « rent en entreprendre l'exécution.

« Recevez donc, Monsieur, comme votre ouvrage, ce « Recueil des plans, des coupes et des élévations des Eco- « les de Chirurgie. Daignez accepter ce témoignage de ma « reconnaissance.

« Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et « très obéissant serviteur. GONDOIN. »

L'Académie s'était empressée de prendre possession du grand amphithéâtre aussitôt son achèvement. La cérémonie

d'inauguration, présidée par La Martinière, eut lieu le 27 avril 1775, et Louis prononça le discours d'usage. En 1776, la nouvelle École commença à fonctionner et, le 31 août, la première thèse y fut soutenue.

Le buste en marbre de La Peyronie, que le généreux Houstet avait fait faire par le sculpteur Lemoine et donné à l'ancien collège, vint orner le nouveau ; le même donateur, plus tard, offrit aussi le buste de La Martinière ; et ces deux portraits, placés dans le grand amphithéâtre, président encore actuellement à tous les cours qui y sont professés.

Nous avons déjà mentionné et discuté plus haut la médaille que le Catalogue de la Monnaie décrit au n° 2 *bis* du règne de Louis XVI, comme prix créé par l'Académie, grâce à la munificence de La Peyronie; nous n'y reviendrons pas. Mais nous ne pouvons passer sous silence celle qui est décrite au n°88 comme prix de la Société royale de Médecine : la façade de l'École de Chirurgie est indiquée comme formant le droit d'une médaille qui porte à son revers l'inscription suivante : *Prix de la Société royale de Médecine de Paris*, inscription en cinq lignes sur champ uni. Sans la moindre hésitation, on peut affirmer que cet accouplement est erroné. La Société royale de Médecine fondée en 1776 et confirmée par lettres patentes du roi en 1778, n'avait rien de commun avec l'Académie et l'École de Chirurgie. La lutte entre médecins et chirurgiens n'était pas terminée : la nouvelle Société de Médecine n'aurait ni voulu, ni pu utiliser pour elle, une médaille commémorant l'inauguration d'un édifice consacré à la chirurgie; elle n'avait aucune raison de faire figurer l'édifice en question sur ses médailles de prix, puisqu'elle tenait ses séances au Collège de France. D'ailleurs ni le Cabinet des Médailles, ni le Musée de la Monnaie ne contiennent dans leurs collections des pièces ainsi constituées, et les exemplaires existant dans la circulation sont de frappe moderne.

Ajoutons que les Mémoires de la Société fournissent des renseignements permettant de reconstituer ces pièces telles qu'elles ont été frappées, c'est-à-dire à l'effigie de Louis XVI. La Société royale de médecine disposait de nombreux prix de valeur différente atteignant jusqu'à 600 livres : les

uns étaient distribués en espèces, les autres sous forme de médailles d'or et d'argent ou de jetons d'or. Les prix d'encouragement étaient des jetons d'or, simples ou doubles, frappés avec les mêmes matrices que les jetons d'argent distribués aux membres assistant aux séances. Ils étaient à l'effigie de Louis XVI (buste à droite avec la légende : LUDOV. XVI. REX CHRISTIAN. ou CHRISTIANIS.) et portaient à leur revers l'inscription sur champ uni : SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE en quatre lignes. Quant aux médailles, certaines d'entre elles avaient, disent les Mémoires, la même empreinte que les jetons ; telles étaient, en particulier, celles que Lenoir, lieutenant général de police et membre de la Compagnie, fit frapper à ses frais, en or, pour la valeur de 100 livres, dans le but de récompenser trois mémoires sur le traitement de la rage. Il semble d'ailleurs ressortir de la lecture de ces Mémoires que c'est seulement en 1784 que la Société fit frapper à ses frais des médailles pour les prix accordés par elle-même et en son nom ; cette même année, elle distribua des médailles d'argent de la même forme que celles qui étaient frappées en or pour les grands prix. Nous avons eu occasion de voir des exemplaires authentiques en or : ils portent, sur leur droit, l'effigie de Louis XVI, décrite au nº 8 du Catalogue de la Monnaie et déjà mentionnée comme formant l'avers du Prix d'émulation de l'Académie de Chirurgie ; ils ont pour revers l'inscription en cinq lignes, sur champ uni : PRIX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS, comme l'indique le nº 88 du Catalogue de la Monnaie.

Après cette incursion sur le domaine de la médecine, revenons à l'Académie de Chirurgie. La série des bienfaits dont elle a été comblée n'est pas close encore. Un nouveau donateur va lui permettre d'ajouter un prix à la série de ceux qu'elle est déjà chargée de distribuer. L'histoire mérite d'être racontée :

Quand le mariage du dauphin (le futur Louis XVI) fut décidé, en 1769, on envoya à Vienne l'abbé M. J. de Vermont, docteur en Sorbonne et bibliothécaire au collège Mazarin, pour parfaire les études françaises de l'archiduchesse Marie-Antoinette.

Revenu en France avec son élève, il continua ses fonc-

tions auprès d'elle et sut gagner la confiance de la dauphine, puis de la reine. L'abbé avait un frère, Charles-Toussaint de Vermont, qui s'était fait recevoir maître en chirurgie en 1751 et qui, depuis, s'était spécialisé dans la pratique des accouchements. Celui-ci, grâce à la recommandation toute-puissante de l'abbé, fut nommé accoucheur de la reine. On sait que Louis XVI, pour s'assurer un héritier, avait dû se soumettre à une petite opération chirurgicale, devant laquelle il avait longtemps reculé. Aussi Marie-Antoinette n'eut-elle son premier enfant qu'en 1778. Le 19 décembre, elle accoucha de Madame Royale, Marie-Thérèse, future duchesse d'Angoulême. Les couches furent laborieuses, et un accident grave, qui s'ensuivit (attaque d'éclampsie), mit ses jours en danger. Mais l'habileté de Vermont conjura toute suite fâcheuse. Quand on sut le danger passé, il y eut partout des manifestations d'allégresse dont Mme Campan nous a laissé le souvenir. L'Académie de Chirurgie tint, comme tout le monde, à témoigner ses sentiments, et elle le fit en nommant Vermont, par acclamations, conseiller du comité à la place de De La Faye nommé en vétérance. Voici dans quels termes Louis annonça cette nouvelle à La Martinière :

« La conservation des jours précieux de la Reine est due « aux lumières, à l'habileté et au zèle courageux de ce con- « frère. L'honneur qui en rejaillit sur l'art a fait sortir la « Compagnie des règles ordinaires, dans une occasion uni- « que où nous semblons avoir part à l'événement qui cause « la joye de la nation et qui en fait présager le bonheur. « L'Académie a cru donner à Leurs Majestés dans cette oc- « currence un témoignage de profonde vénération et des sen- « timents patriotiques dont elle est animée. Je suis..., etc.

La Martinière répondit par la lettre suivante, inédite comme la précédente (1) :

« Je suis fort aise, Monsieur, que l'Académie aye profité « de la circonstance pour nommer M. Vermont, qui effecti- « vement s'est conduit, dans l'accident qui a suivi immédia-

(1) Documents conservés dans les archives de l'Académie de Médecine.

« tement après l'accouchement de la Reine, avec toute la
« prudence et la fermeté désirable en pareil cas. Remerciez
« de ma part l'Académie et me croyez entièrement à vous.

« *Signé :* LA MARTINIÈRE.

« *A Versailles, le 25 décembre 1778.* »

Il faut croire que le danger couru par la Reine avait fait suspecter la valeur professionnelle de l'accoucheur, puisque Vermont ne craint pas de faire allusion à certaines récriminations dans la lettre écrite en remerciement à l'Académie, le 30 décembre :

« Les éloges que vous me donnez dans la lettre de M. Louis,
« secrétaire de l'Académie, me sont on ne peut plus pré-
« cieux et bien faits pour me dédommager des cris de l'in-
« justice et de l'ignorance. Le suffrage d'un Corps éclairé
« comme est le vôtre, Monsieur, est un sûr garant pour ma
« tranquillité et un surcroît à la reconnaissance que je vous
« ai vouée. Mon unique ambition est de continuer mes soins
« avec succès auprès de Sa Majesté, de mériter l'approbation
« de l'Académie, de lui prouver mon attachement et mon
« respect. Je suis..., etc.

« *Signé :* VERMOND (1),

« Accoucheur de la Reine. »

Les deuxièmes couches de la reine se passèrent sans incident, le 22 octobre 1781, et comme Vermont put présenter à la famille royale le dauphin (2) désiré, il fut comblé de bienfaits (3). Il résolut alors de faire profiter la science d'une partie de ces bienfaits et de fonder, sous le patronage de la reine, un prix annuel et perpétuel pour encourager l'art des accouchements. Le mémoire qu'il adressa le 14 décembre

(1) Dans les différents documents compulsés, Vermont est écrit tantôt avec un T, tantôt avec un D. A cette époque, on n'attachait aucune importance à ces détails d'orthographe.

(2) Ce dauphin est mort en 1789. C'est son frère cadet qui a été enfermé et est mort au Temple.

(3) Après la naissance de Marie-Thérèse, Vermont avait reçu une pension de 12.000 livres. Après la naissance du premier dauphin, il reçut 100.000 livres de la cour de France, 100.000 livres de la cour de Vienne et autant des Etats du Dauphiné.

1783 au baron de Breteuil, ministre de la Maison du roi, disait :

« Vermont, accoucheur de la Reine, se proposant de « fonder à perpétuité une médaille d'or de la valeur de « 300 livres qui se distribuera tous les ans au meilleur « mémoire sur les accouchements, il supplie Monseigneur « d'obtenir de Sa Majesté la Reine de France la permission « de faire mettre son effigie sur une des faces de la mé- « daille, etc. »

Le baron de Breteuil répondit par la lettre suivante (inédite) :

« *Versailles, le 4 janvier 1784.*

« J'ai rendu compte au Roy, Monsieur, du projet que « vous avez de fonder un prix annuel pour le meilleur « mémoire qui, au jugement de l'Académie Royale de chi- « rurgie, sera fait sur les accouchements. Sa Majesté m'a « paru très satisfaite des vues d'humanité qui ont dicté ce « projet et a bien voulu y donner son agrément. La Reine « veut bien aussi vous permettre de faire graver son effigie « sur les médailles destinées à ce prix.

« Je vous suis, Monsieur, entièrement dévoué.

« *Signé :* Le Baron de Breteuil. »

Dans la séance du jeudi 8 janvier 1784, Vermont lut à l'Académie le mémoire qu'il avait adressé à M. de Breteuil et la réponse du ministre ; il termina en disant : « Je laisse à « ma famille après moi le soin de veiller à la présente fon- « dation, à l'effet de remplir mes intentions. D'après l'agré- « ment du Roi et de la Reine, je désire que la médaille soit « de 300 livres, etc. »

Quelques mois après, il prenait des dispositions définitives pour assurer les ressources matérielles, nécessaires à sa fondation perpétuelle, ainsi qu'en fait foi un acte notarié dressé le 28 mai 1784 :

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet « de Paris, soussignés, furent présens M. Charles Tous- « saint Vermont, conseiller d'Etat, de l'Académie royale de « Chirurgie et accoucheur de la Reine, demeurant à Paris, « rue Beaurepaire, paroisse de Saint-Sauveur, d'une part; « et M. Roch Jacques André Petit, procureur au Châtelet

« de Paris, y demeurant rue du Battoir, paroisse Saint-« André des Arts, et Me Gaspard Momet, écuyer, avocat au « Parlement, conseiller secrétaire du Roy, Maison, Couronne « de France et de ses finances, notaire au Châtelet de Paris, « demeurant rue Montmartre, paroisse de Saint-Eustache, « tous deux membres du bureau d'administration des fonds « de l'Académie..., led. bureau d'administration a accepté « la proposition du sieur Vermont... Le sieur Vermont pro-« met et s'oblige de fournir incessamment les fonds néces-« saires pour l'acquisition, par la voie de la reconstitution, « au profit du bureau d'administration de l'Académie royale « de Chirurgie, d'une rente perpétuelle sur les aydes et « gabelles de celles créées par édit de juin mil sept cent « vingt, de quotité suffisante pour, déduction faite du « quinzième et des frais de recette, fournir un revenu an-« nuel de trois cens livres au moins, laquelle rente, dont « la jouissance commencera du premier janvier dernier, « appartiendra à lad. Académie à la charge de la fondation « ci-après... La médaille sera en or de la valeur susdite de « 300 livres; elle représentera d'un côté l'effigie de la Reine « avec l'exergue suivante : *Maria Antonia Aust. Fr. et* « *Nav. Regina* et de l'autre côté une couronne de myrte, « au milieu de laquelle sera l'inscription suivante : *Artis* « *obstetriciæ incremento favente Regina C. T. Vermont* « *instituit anno 1784*... etc. »

Cette médaille est décrite ainsi, au n° 90 du Catalogue de la Monnaie :

« MARIA ANT.AUSTR.FR.ET NAV.REGINA MDCCLXXIV (Marie-« Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre en « 1774). — Au bas : DUVIVIER, signature du graveur. — « Buste de Marie-Antoinette, tête et col nus, en grande « toilette de cour, avec manteau brodé de fleurs de lis et « garni de fourrures. — ℞. — ARTIS OBSTETRICIÆ INCRE-« MENTO FAVENTE REGINA C.T.VERMONT INSTITUIT MDCCLXXXIV « Prix fondé par C.-T. Vermont, sous les auspices de la « Reine, pour encourager l'art des accouchements en 1784). « — Inscription en sept lignes au centre d'une couronne de « feuillage. — Module : 41 millimètres. »

Primitivement, le sujet du mémoire pour le concours était

laissé au choix des concurrents. Les résultats ne furent pas satisfaisants : Vermont s'en émut, et le 27 février 1788, il écrivait à Audouillé, le successeur de La Martinière, pour lui demander « s'il ne seroit pas plus avantageux de fixer à « l'avenir une question pour ce prix, à l'instar de celui « fondé par M. de La Peyronie. La partie des accouche« ments est intéressante, elle conserve quelquefois deux in« dividus à la fois et souvent elle est accompagnée d'acci« dents funestes. Vous aimez la chirurgie, Monsieur, dont « heureusement vous êtes le Protecteur et le Chef. Votre « sagacité me fait espérer que vous voudrez bien vous joindre « à moi pour que mes intentions soient remplies, puisqu'elles « tendent au Bien de l'Humanité. »

Le prix Vermont est la dernière fondation que l'Académie ait eu à enregistrer. Aussi bien, celle-ci n'était plus gouvernée par la main vigoureuse de La Martinière ; son étoile commençait à pâlir et la division régnait dans ses rangs. Louis, l'infatigable secrétaire perpétuel, ne se sentait pas suffisamment soutenu par le nouveau président Andouillé. Lassé de lutter contre les tracasseries de certains collègues envieux et turbulents, impuissant à dissiper les coteries qui arrêtaient systématiquement les travaux du comité, écœuré de voir le temps perdu à des discussions stériles, il cessa de venir aux séances.

D'ailleurs, l'Académie avait été gagnée par l'effervescence des esprits, qui se manifestait dans tous les milieux sociaux et faisait pressentir l'orage. Au lieu de rester indifférente aux bruits du dehors et de délibérer en paix sur les problèmes chirurgicaux, elle se modelait sur les assemblées politiques et voulait faire triompher dans son sein le niveau égalitaire. Elle n'en devait pas moins, comme toutes les institutions analogues, être balayée par le souffle de la tempête révolutionnaire.

Louis ne vécut pas assez pour voir la chute finale ; il eut la bonne fortune de ne pas assister aux horreurs commises par la *Louisette*, « nom d'amitié que Marat donnait à la guillotine » (V. Hugo). Le 20 mai 1792, il succombait aux progrès d'une maladie de cœur. Le 18 août de la même année, un décret supprimait les congrégations laïques et,

implicitement, toutes les associations scientifiques. Cette suppression était confirmée par le décret de la Convention du 8 août 1793 qui, en même temps, confisquait tous les biens appartenant aux Sociétés, y compris les prix dits « perpétuels ». La dernière réunion de l'Académie de Chirurgie a lieu le 22 août 1793 et le procès-verbal « constate que l'Académie, pour obéir à la loi, a arrêté qu'elle levait la séance ».

La lutte entre médecins et chirurgiens se trouvait, du coup, terminée ; la Convention avait mis tout le monde d'accord. Tout était supprimé : facultés, académies, sociétés, corporations, etc., mais une chose subsistait : la matrice ayant servi à frapper la médaille commémorative de la construction des écoles de chirurgie en 1774. Les hommes passent, les institutions tombent, les médailles restent. Quand le décret du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), rendant la médecine à son unité primitive, organisa les écoles de santé et installa celle de Paris dans les bâtiments de l'Académie disparue, on frappa une médaille portant à l'avers les bustes accolés de Jean Fernel et d'Ambroise Paré ; mais le revers, « semblable à celui de la médaille n° 2 A du règne de Louis XVI » (comme dit le Catalogue de la Monnaie), portait toujours en exergue les mots: Regiâ Munificentiâ..., etc. On avait oublié de supprimer la munificence royale! Elle ne disparut qu'à la suite d'une délibération de l'Ecole de Santé, du 19 brumaire an VI, relative à l'Ecole pratique, qui décida de faire frapper une médaille de prix (1). Fixée d'abord au module de dix-huit lignes (41 millimètres), cette médaille a été frappée dans le module de 59 millimètres, à l'effigie de J. Fernel et A. Paré. Le revers qui, d'après la délibération, devait comporter une simple légende entourée d'une couronne de chêne, a subi aussi une modification : il fut gravé, comme le décrit le Catalogue de la Monnaie, au n° 45 (République) :

« ECOLE DE MÉDECINE DE PARIS. — Dans le champ, en « quatre lignes: PRIX DE L'ÉCOLE PRATIQUE AN VI. — Au-« dessous, le bâton d'Esculape enroulé du serpent. ».

(1) Voir *L'Ecole de Santé de Paris, 1794-1809*, par A. Prévost, 1901 (*Bibliothèque de la France Médicale*).

« Regia munificentia » avait vécu.

III

Jetons.

Les jetons jouaient un grand rôle dans la vie d'autrefois. Toutes les sociétés, corporations, communautés, etc., en possédaient. Si parfois ils pouvaient servir à la constatation de l'identité professionnelle, il servaient aussi à rémunérer des services qu'on ne voulait ou qu'on n'osait pas payer en argent monnayé ; ils étaient même utilisés comme complément d'une rétribution fixe, comme appoint conservant l'apparence d'un cadeau ajouté à la somme due. C'est ainsi que, parmi les droits à payer pour différents examens universitaires, figuraient souvent un certains nombre de jetons. L'article 131 des statuts accordés en 1699 à la Communauté des maîtres chirurgiens jurés de Paris en fournit un exemple. Il fixe de la façon suivante les droits de dernier examen ou de réception à la maîtrise :

« Au premier chirurgien ou à son lieutenant, pour les « billets de convocation — 6 livres.

« Au dit premier chirurgien, à son lieutenant, aux quatre « prévosts, au receveur et au greffier — 8 jettons d'argent « pour chacun, deux paires de gands, l'une simple et l'au- « tre garnie.

« Au doyen de la Faculté de Médecine et aux deux autres « médecins — 3 livres pour chacun et deux paires de gands, « l'une simple et l'autre garnie.

«Pour les droits de Faculté de Médecine — 3 livres 12 « sols 6 deniers.

« A chacun des Maîtres deux jettons d'argent (1). »

La valeur du marc d'argent étant fixée à cette époque à 31 livres et 12 sols, si l'on prend pour base le titre habituel de quatre marcs au cent, chaque jeton représentait à peu

---

(1) Au sujet des jetons et des gants offerts aux Maîtres par les aspirants de Bordeaux, voir les intéressants documents reproduits par M. A. de Fayolle à la fin de sa *Monographie des jetons médicaux bordelais (Gazette numismatique française*, 1901).

près une livre cinq sols, soit 10 livres pour huit jetons et deux livres dix sols pour 2 jetons. Les droits d'examens se trouvaient donc majorés de sommes assez importantes sous une forme déguisée, sans compter les paires de gants, garnis ou non, à trois livres les deux paires.

Il y avait aussi les jetons, en quelque sorte honorifiques, que certains particuliers faisaient graver à leurs armes ou à leur effigie, quand ils étaient nommés à une charge importante (les jetons de doyens, par exemple), ou que les collectivités offraient en témoignage de reconnaissance aux personnages leur ayant rendu des services signalés. Nous avons vu plus haut que, pour un motif de ce dernier genre, la compagnie de Saint-Côme avait fait frapper des jetons en l'honneur de Mareschal. Le même fait se serait produit pour La Peyronnie dans des conditions qui méritent d'être relatées, et, pour ce récit, nous céderons la plume à l'auteur de l'*Éloge* de La Peyronie (1).

« Le jeune monarque (Louis XV) fit en 1722 le voyage de « Reims pour y être sacré. M. de la Peyronie l'y suivit, et « ce voyage lui fournit une nouvelle occasion de se distinguer. « Madame la duchesse de Lorraine s'ètoit rendue à Reims, « pour assister à la cérémonie. Elle consulta M. de la Pey- « ronie pour le duc Léopold, son époux, père de l'empereur « aujourd'hui régnant. Dès que le Roy fut de retour à Paris, « il ordonna à son chirurgien de se rendre à Lunéville. Il fit au « duc de Lorraine l'opération de la fistule. La guérison fut « prompte et la reconnaissance éclatante. Léopold, non content « de l'avoir accablé de présens, lui fit une pension viagère « de cinq mille livres. Parmi les fêtes que donna la ville de « Nancy, pour célébrer le rétablissement de la santé de son « Prince, le restaurateur d'une santé si chère ne fut point « oublié. Cette ville fit presque pour lui ce que Rome fit au- « trefois en faveur du médecin qui avoit guéri Auguste. « Les Romains lui érigèrent une statue; les Lorrains firent « battre deux cens jettons d'or aux armes de Nancy d'un « côté et à celles de M. de la Peyronie de l'autre. Il les « refusa constamment ; mais pour ne pas désobliger des

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*, t. II, 1753.

« sujets si zélés, il accepta une pareille bourse de jettons « d'argent. »

Ces jetons ont-ils été réellement frappés ? D'or ou d'argent, aucun exemplaire n'est connu ; les numismates lorrains les mieux renseignés n'en ont jamais rencontrés ; le musée de Nancy n'en possède pas ; aucun répertoire n'en fait mention. S'ils avaient été frappés, la confection du coin eut été, de toute vraisemblance, confiée au célèbre graveur Ferdinand de Saint-Urbain ; or, le catalogue descriptif de l'œuvre de cet artiste ne cite aucune pièce de ce genre. De plus, les historiens du duc Léopold sont muets à cet égard. Le comte de Foucault (1), qui relate longuement les manifestations de joie des Lorrains apprenant la guérison de leur prince, termine son récit en disant : « Cette noble « ivresse, qui hâta la convalescence du Prince, se communiqua aux Français. La première fois que La Peyronie « reparut, après cette cure, au spectacle de Paris, les regards se tournèrent sur lui, la pièce fut interrompue, on « se leva, on le couvrit d'applaudissements... La Peyronie « fut révéré comme une intelligence suprême descendue du « ciel, avec le don de ressusciter les morts et sa dextérité « fut récompensée par un don de 50.000 livres, auquel la « Duchesse ajouta un diamant de 24.000 livres, et la ville de « Nancy un présent de 200 florins d'or. »

On voit que Foucault ne parle pas de jetons : Le présent de 200 florins d'or doit lui-même être considéré comme très problématique. Un érudit lorrain, M. Pierre Boyé, qui, sur notre demande, a bien voulu faire des recherches à ce sujet, estime qu'un don en vulgaires espèces n'était pas dans les habitudes du Magistrat nancéen. Quand on voulait honorer ou récompenser un personnage, on lui remettait une bourse de jetons, aux armes de la ville, semblables à ceux dont chaque conseiller, à son entrée en charge, recevait 60 en argent et 60 en cuivre : et c'est ce qu'on fit pour La Peyronie. La preuve en est fournie par une pièce des archives

(1) Comte de Foucault. Histoire de Léopold Ier, duc de Lorraine et de Bar, père de l'Empereur François Ier, tige de l'auguste maison de Lorraine-Autriche. — Bruxelles, 1791, page 184.

municipales (1), où on lit : « Sommes payées au sieur Saint-
« Urbain, graveur de la monnaie, pour avoir fait un nou-
« veau coin aux armes de la ville pour frapper des jetons
« dont 200 en argent furent offerts à La Peyronie. » La commande avait été faite en 1723 par messieurs de la Chambre de ville, les jetons du précédent coin (1708) étant épuisés. Il n'y a donc pas lieu de douter ; les 200 jetons d'argent reçus par la Peyronie étaient les jetons ordinaires, aux armes et à la devise de la ville, portant la date de 1723. Pour tout concilier, M. P. Boyer émet la supposition suivante : La ville de Nancy ayant proposé à La Peyronie 200 jetons en or frappés avec un coin spécial ou simplement 200 de ses jetons ordinaires frappés exceptionnellement en or, le chirurgien a décliné cette faveur et accepté seulement 200 jetons d'argent, semblables à ceux que l'on remettait aux nouveaux conseillers. Cette manière de mettre tout le monde d'accord est assez séduisante pour être admise. Quoi qu'il en soit, un fait paraît nettement établi, c'est que les jetons aux armes de la Peyronie, frappés aux frais de la municipalité de Nancy, n'ont jamais existé.

Puisque toutes les Sociétés possédaient leurs jetons, l'Académie de Chirurgie, dès sa foudation en 1731, dut se préoccuper d'en faire frapper pour elle, et pourtant on n'en trouve pas d'un millésime antérieur à 1741, abstraction faite de celui que nous avons mentionné déjà et qui, portant la date de 1723, reste une énigme pour nous. Celui de 1741 présente un revers qui diffère très peu de la grande médaille fondée par La Peyronie. La légende est : APOLLO SALUTARIS. Apollon, tenant sa lyre et ayant son carquois sur l'épaule, a passé son bras gauche sur l'épaule gauche d'Hygie appuyée sur le bâton d'Esculape. A leurs pieds sont des livres, un fourneau, une cornue, des plantes et des instruments de chirurgie ; à droite, au-dessus de la plinthe, la lettre M, signature du graveur François-Joseph Marteau. En exergue : SOCIETAS ACADEMICA CHIRURG. PARISIENS. MDCCXXXXI. Le droit de ce jeton est à l'effigie de Louis XV,

(1) Archives de Nancy ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville, publiés par Henri Lepage. 4 vol., Nancy, 1865, tome II, p. 342.

avec la légende : LUD. XV REX CHRISTIANISS. Nous en connaissons quatre variétés : trois sont signées F. M. (François Marteau), la quatrième n'est pas signée. Les différences peu importantes portent sur la disposition de la légende et sur les détails de la chevelure.

Ajoutons dès maintenant que ce jeton a été frappé ultérieurement à l'effigie de Louis XVI, en buste, habit du temps, grand cordon, avec légende : LUDOV. XVI REX CHRISTIANISS. Sans signature. Les exemplaires que nous connaissons sont en bronze.

Le sujet « Apollo salutaris » a dû être très apprécié, puisque nous le voyons traité trois fois de façon différente, deux fois en médaille, une fois en jeton. Depuis, il a encore été utilisé sur un jeton de jeu octogone (32 mm.) mentionné au Catalogue de la Monnaie. Apollon et Hygie sont représentés debout sur des nuages, mais ils se détachent sur fond uni, et il n'y a autour d'eux aucun accessoire. On lit en légende : UNIS POUR GUÉRIR NOS MAUX. PROLONGER NOTRE VIE. Plus tard encore, ce même sujet, à peine modifié, a été reproduit sur un jeton rond avec la légende : MEDICINA TEMPORIS FILIA, et la date 1829 ; au revers, l'inscription en trois lignes : SOCIÉTÉ DE MÉDECINE D'ANGERS, avec la signature du graveur : CAQUÉ F. Module, 33 mm. (1).

En 1743, le graveur Jean Duvivier fut chargé d'exécuter le coin d'un nouveau jeton de l'Académie. Ainsi que nous l'apprend un reçu, dont le texte sera cité plus loin, ce jeton devait être du module de 33 mm , ce qu'on appelait alors la grandeur de 18 au marc. Mais il ne fut pas frappé, le coin ayant cassé à la trempe. Cependant sa description figure dans le catalogue des œuvres de l'artiste, reproduit d'après l'abbé Gougenot (2), par M. Victor Advielle (3) :

---

(1) Voir les *Jetons angevins*, par A. Planchenault (*Gazette numismatique française*, 1901).

(2) Vie de Jean Duvivier, par l'abbé Gougenot, dans les Mémoires inédits sur la vie et les œuvres des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture (Paris, Desmoulin, 1854). Il ne faut pas oublier qu'il y eut deux graveurs de ce nom : Jean Duvivier (1687-1761) et son fils Benjamin Duvivier (1730-1819).

(3) Notices sur Jean et Benjamin Duvivier, dans le volume de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements. 1889, Paris, Plon et Nourrit, pages 420 et suivantes.

« Minerve assise et appuyée sur les armes de M. La « Peyronie, premier chirurgien du Roi; elle a un livre sur « ses genoux et tient d'une main un scalpel; devant elle est « Génie debout, tenant un trépan et montrant l'amphi- « théâtre de Saint-Cosme. Légende : COLIT ET COLITUR. « Exergue : FACULTAS CHIRURG. PARIS. BEN. MEMOR 1743. »

Il a lieu de s'étonner que l'abbé Gougenot ait donné une description (1) aussi précise d'un jeton dont le coin, cassé à la trempe, n'a pu servir à la frappe. Cette description cependant est parfaitement exacte, ainsi que nous avons pu nous en assurer quand, par suite d'une bonne fortune inespérée et grâce aux indications d'un aimable confrère, M. le docteur Dauchez, nous avons découvert un exemplaire de ce jeton dans les cartons du médailler du musée de Cluny (2). Cet exemplaire n'est, à vrai dire, qu'un simple essai à revers lisse, en étain, ou plutôt en alliage d'étain et de plomb, alliage que les graveurs fabriquaient eux-mêmes chez eux pour tirer des épreuves de leur travail, à ses divers degrés d'achèvement, sans avoir besoin d'aller à la Monnaie où le secret de leur œuvre aurait pu ne pas être gardé. Cette pièce, probablement unique, ne figure ni dans la collection de la Monnaie, ni dans celle du cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale.

Elle offre, de plus, une particularité qui attire l'attention : c'est l'inscription en exergue, commençant par les mots : FACULTAS CHIRURG. PARIS. que rien ne justifie, puisqu'il n'existait pas de Faculté de chirurgie. Il est heureux pour les chirurgiens que ces jetons n'aient pas pu être frappés et distribués : l'ombrageuse Faculté de médecine aurait brandi ses foudres et le conflit, déjà si aigu, qui divisait les deux branches de l'art de guérir, se serait encore aggravé.

Pourquoi a-t-on employé ce mot impropre de « Faculté »? Est-ce à l'instigation des chirurgiens tentés de prendre leur désir pour une réalité? C'est possible, mais, en tout cas,

(1) C'est d'ailleurs le seul jeton de l'Académie de chirurgie cité dans le catalogue en question.

(2) Nous devons aussi des remerciements au savant conservateur de ce Musée, M. Saglio, qui a bien voulu nous autoriser à prendre une empreinte de ce jeton.

cela n'a dû être fait qu'à l'insu de La Peyronie, homme de grand sens et de grande intelligence, qui n'aurait pas admis cette fantaisie maladroite et qui aurait, tout au plus, accepté les mots BEN. MEMOR, quoique susceptibles de froisser sa modestie, en rappelant le souvenir de ses bienfaits que signalait déjà suffisamment la figuration de ses armes en attribut de Minerve.

Il ne faut pas oublier que les chirurgiens, en cette année 1743, venaient de remporter une nouvelle victoire dont ils étaient très fiers. La Déclaration royale du 23 avril leur rendait tous les droits, honneurs et privilèges qu'ils possédaient avant leur alliance avec les barbiers; de plus, elle reconnaissait officiellement la chirurgie comme un art savant et comme une vraie science méritant les distinctions les plus honorables. L'École de Saint-Côme, grisée peut-être par cet important succès, a dû concevoir l'espérance d'être érigée bientôt en Faculté et, considérant le fait comme acquis, vouloir par avance l'enregistrer. Ses aspirations et ses ambitions, si longtemps réprimées mais désormais presque satisfaites, ont pu l'inciter à commettre un acte d'imprudente vanité. On est ainsi amené à conclure que ce jeton de 1743 — tout comme celui de 1723 où il est fait mention d'une Académie qui n'existait pas encore, — fut un jeton de « prétention », c'est-à-dire une pièce sur laquelle les chirurgiens, voulant s'affirmer et se grandir, s'attribuaient un titre auquel ils prétendaient et qu'ils se croyaient sûrs d'obtenir à brève échéance.

C'est seulement en 1751 qu'apparaissent les jetons mentionnant en exergue le titre d'*Académie* obtenu définitivement en 1748 ; ils furent frappés en exécution des dernières volontés de La Peyronie, qui avait dit dans son testament :

« Je veux et entends que les revenus de cette terre (Ma-
« rigny) soient employés : 1° à un prix...; 2° en jettons d'ar-
« gent de quatre marcs au cent et dont je laisse le choix de
« l'empreinte à la disposition de l'Académie, lesquels jettons
« seront distribués chaque jour d'assemblée à quarante aca-
« démiciens du comité, le secrétaire compris dans le nombre
« des quarante, à raison d'un jetton par académicien ; et
« dans le cas où quelques-uns des dits académiciens ne se

« seroient pas trouvés à l'heure fixée par le règlement, j'en-
« tends qu'ils n'auront point part à la distribution des jet-
« tons et que ces jettons non distribués seront partagés,
« sçavoir : moitié au secrétaire de l'Académie et l'autre
« moitié aux adjoints, en commençant par le plus ancien,
« à raison d'un jetton par chacun... »

Le règlement du 18 mars 1751 s'est inspiré de ces dispositions et les a minutieusement précisées dans les articles suivants :

« Art. XXXVII. — Sur les fonds que le feu sieur de La « Peyronie, premier chirurgien du Roy, a légués par son « testament à l'Académie de chirurgie, il sera distribué, « conformément à ses intentions, chaque jour d'assemblée « ordinaire, un jetton à chacun des quarante conseillers du « comité. Lorsqu'il s'en trouvera d'absens ou qui arriveront « après l'heure fixée par l'article suivant, leurs jettons se- « ront partagés conformément aux intentions du dit sieur de « La Peyronie ; c'est-à-dire que la moitié en appartiendra « au secrétaire, et que l'autre moitié sera distribuée aux « Adjoints arrivés dans l'espace de tems marqué, en obser- « vant leur rang d'ancienneté à raison d'un jetton chacun. « L'ancienneté des Adjoints se comptera du jour qu'ils au- « ront été reçus à la place d'Adjoints et non pas de la date « de leur réception au Collège de Chirurgie. »

« Art. XXXVIII. — Le trésorier aura, à l'effet de ce que « dessus, un registre sur lequel les Conseillers et les Adjoints « du Comité signeront en entrant ; à trois heures et un quart « précises, il signera immédiatement après le dernier aca- « démicien arrivé, et il tirera une ligne sous sa signature ; « ceux qui viendront après la ligne tirée ne seront plus admis « à la distribution des jettons.

« Art. XXXIX. — Lorsque les Prévôts et le Receveur « de Saint-Côme se trouveront en même temps académiciens « de la première classe, ils n'auront dans les assemblées de « l'Académie qu'un seul jetton, comme les autres conseil- « lers ; mais s'ils ne sont point académiciens du Comité, les « jettons qu'ils recevront en qualité de Prévôts et de Rece- « veurs ne changeront rien à la distribution ordinaire et seront « fournis au delà des quarante sur les fonds de l'Académie.

« Art. XL. — La distribution des jettons ne se fera qu'a-
« près la séance de l'Académie. »

La gravure des coins fut encore confiée à Jean Duvivier et lui fut payée cinq cents livres, ainsi qu'en témoigne le reçu suivant (1) :

« J'ay reçu de Monsieur Foubert, de l'Académie royale « de Chirurgie, la somme de cinq cens livres pour la gra- « vure de deux coins de jetton à la grandeur de 25 au marc (2), « sçavoir l'un représentant un revers pareil à celuy que « j'avois gravé en 1743 pour des jettons de 18 au marc (3), « lequel avoit cassé à la trempe et que je m'étois engagé en « cas de regraver pour cent cinquante livres, mais qui est « augmenté de cinquante livres à cause de quelque change- « ment dans le sujet ; le second coin représentant une nou- « velle tête du Roy de la grandeur du nouveau revers, dont « je quitte, à Paris, ce 11 may 1751.

« *Signé :* Duvivier. »

Au-dessous de la signature, figure une note ainsi conçue : « M. Duvivier a pris 2 jetons qu'il a dit luy être dus. »

Ainsi que le constate le graveur lui-même, le nouveau jeton de 1751 diffère très peu de celui de 1743 dans son aspect général. Cependant les modifications apportées dans les détails sont assez importantes pour être signalées : Minerve, qui précédemment dérogeait au point de tenir un scalpel à la main et de s'appuyer sur l'écusson aux armes de La Peyronie, a laissé tomber l'instrument et s'appuie maintenant sur son propre bouclier à tête de Méduse. L'écusson de La Peyronie est passé entre les mains du petit Génie toujours debout devant elle. L'école de Saint-Côme, que ce dernier montrait du doigt, a disparu, et le trépan qu'il tenait est allé rejoindre les autres instruments de chirurgie épars sur le sol. Enfin l'inscription en exergue, où il n'est plus question de Faculté,

---

(1) Document conservé aux archives de l'Académie de médecine.

(2) Ce qui donne pour chaque jeton à peu près la valeur d'une livre 18 sols.

(3) Chaque jeton représentait à peu près deux livres 12 sols, la valeur du marc d'argent étant, à cette époque, de 47 à 48 livres.

mentionne pour la première fois le titre d'Académie devenu officiel depuis 1748.

Ce jeton d'ailleurs peut être ainsi décrit :

COLIT ET COLITUR. —Minerve, assise à gauche, s'appuyant de la main gauche sur son bouclier à tête de Méduse ; un livre est ouvert sur ses genoux ; devant elle, un petit génie tient un écusson aux armes de La Peyronie (d'azur, à la bande chargée de trois poires) ; à terre, des instruments de chirurgie ; en bas du champ, à gauche, les initiales du graveur : D. V. (Jean Duvivier). A l'exergue : ACAD. REG. CHIR. MDCCLI, en deux lignes.

Quant à l'avers, il est à l'effigie royale ; nous en connaissons deux variétés à la tête de Louis XV. L'une a été gravée par Jean Duvivier, l'autre par son fils, Benjamin Duvivier (B.DUVIV.). Sur cette dernière, le roi est représenté plus âgé, tête laurée à droite et col nu. Pour les deux, la légende est : LUD. XV REX CHRISTIANISS. Nous connaissons quatre variétés à l'effigie de Louis XVI. Deux sont gravées par J. Duvivier, une par Gatteaux et la dernière par Droz.

Le règlement de 1751, qui précisait le mode de distribution des jetons, était à peine en vigueur depuis trois mois qu'il fut violemment attaqué par certains esprits remuants. L'Académie, à qui on avait rendu le droit de se recruter elle-même par la voie du scrutin, était alors, ainsi que nous l'avons dit plus haut, composée de trois classes : la première, composée de quarante conseillers du comité, inamovibles, la seconde, de vingt adjoints au comité, et la troisième des maîtres en chirurgie de Paris, dits membres *libres*. Ces derniers, regrettant le temps où tout le monde pouvait aspirer au titre de conseiller, lors du renouvellement annuel, voulaient faire déclarer *muables* les places de conseiller et supprimer la classe des *libres*, de façon à répartir tous les chirurgiens dans les deux autres classes.

« Ceci est assez fâcheux à dire ; mais il y avait en même « temps une question d'argent. Ce qui blessait surtout les « *libres*, c'est que les conseillers seuls avaient le droit de « toucher le jeton d'argent légué par La Peyronie ; en l'ab- « sence d'un ou de plusieurs conseillers, les adjoints étaient « appelés par rang d'ancienneté à profiter de cette libéralité

« mais les *libres* n'y avaient aucune part; de là la vivacité « de leurs réclamations (1). »

Une requête au roi fut donc rédigée, où la question d'argent, principale cause des protestations, était naturellement passée sous silence, et cette pièce, revêtue de 112 signatures, fut déposée entre les mains du ministre.

Mais le pouvoir était alors dans toute sa force. Cette tentative de rébellion fut immédiatement et énergiquement réprimée. Tous les signataires de la requête furent exclus de l'Académie; ils comprirent alors l'étendue de leur faute : ils rédigèrent un désistement, et,le 2 décembre 1751, le roi leva l'interdiction.

A cette époque, l'Académie n'était pas riche. La terre de Marigny, très mal gérée depuis la mort de La Peyronie, n'avait fourni que de médiocres revenus, et les négociations entamées pour la vendre au roi venaient seulement d'aboutir. Le règlement spécifiait que des jetons seraient distribués les jours d'assemblée ordinaire; il était muet pour l'assemblée publique annuelle. En 1751, quelques conseillers, insuffisamment désintéressés, avaient réussi à obtenir une distribution le jour de la séance publique. Mais en 1752, l'intègre La Martinière, sollicité à ce sujet, résolut de faire exécuter le règlement à la lettre; pour prévenir toute réclamation, il tailla sa bonne plume et écrivit à Morand, le secrétaire perpétuel, une lettre où la question en litige est traitée sans réticence (2) :

« *A Marly, le 7 May 1752.*

« L'Académie de Chirurgie, Monsieur, n'est pas riche, et « ce ne sera qu'avec beaucoup d'attention et d'économie sur « les plus petits objets qu'on pourra parvenir à faire hon« neur à tout. Dans la disposition qui a été faite de son « revenu, le jeudy de la séance publique a été compris dans « le nombre de ceux où il ne devoit point y avoir de dis« tribution de jettons, et le produit est entré en ligne de « compte pour servir à faire masse avec tout ce qui restoit

(1) E.-F. Dubois (d'Amiens). Introduction aux Eloges lus à l'Académie royale de Chirurgie par A. Louis.

(2) Document inédit, conservé aux Archives de l'Académie de Médecine.

« d'ailleurs pour acquitter différentes charges. Ce seroit
« faire tort de cette partie à nos arrangements que de don-
« ner des jettons ce jour-là. Il est vray que l'objet est très
« modique pour l'Académie, mais il mérite encore moins
« d'attention pour chacun de ses membres, et je suis sur-
« pris qu'il y en ait quelqu'un qui veuille insister sur une
« minutie de cette espèce. Je vous prie, Monsieur, de vou-
« loir bien dire à ceux qui vous en parleront encore que ma
« décision à ce sujet est qu'il n'y ait point de distribution le
« jour de la séance publique. C'est contre mon intention
« qu'elle a été faite l'année dernière. Au surplus, quoique
« les autres Académies agissent différemment, chacun peut
« avoir sur une chose aussi indifférente ses usages parti-
« culiers.

« J'ai l'honneur, d'être avec la plus parfaite considéra-
« tion, Monsieur, votre très humble et très obéissant ser-
« viteur.

« *Signé :* La Martinière. »

En dépit de cette pauvreté, La Martinière crut pouvoir autoriser le trésorier à se montrer généreux, quand le comte d'Argenson, secrétaire d'État, ayant les Académies royales dans son département, vint assister à la séance du 16 novembre de cette même année 1752. Le Ministre présida, il apposa sa signature sur le registre, et sur ce registre, qui existe toujours, on peut lire la mention suivante : « La séance étant finie, le trésorier a présenté à M. le comte « d'Argenson un jeton de l'Académie, qui est la rétribution « des conseillers, et le Ministre a accepté. »

Les séances, à cette époque, étaient beaucoup plus suivies qu'au début, surtout par les conseillers ; ils arrivaient généralement dans les délais fixés pour avoir droit au jeton. Cependant, quelques-uns, peu zélés, avaient pris l'habitude, après avoir signé la feuille de présence, et sans s'inquiéter de l'orateur qui parlait dans la grande salle, d'aller causer de leurs petites affaires dans une pièce voisine où l'on entretenait un bon feu en hiver. La Martinière, croyant couper le mal dans sa racine, fit supprimer le feu. Ce que voyant, les membres ne pouvant plus deviser agréablement au chaud tournèrent la difficulté en adoptant un parti qui nous est

révélé par une lettre de La Martinière adressée en 1756 au Directeur de la Compagnie :

« On se plaint, Monsieur, que les assemblées sont peu « nombreuses, et qu'une partie des membres qui se pré- « sentent dans le premier quart d'heure pour donner leurs « signatures disparaissent le moment d'après pour ne revenir « qu'à la fin de la séance recevoir le jeton de présence. « Cette conduite, Monsieur, est trop abusive et trop irrégu- « lière pour qu'elle puisse être tolérée. Je vous prie de « tenir la main, conjointement avec MM. les Officiers, pour « en arrêter les suites (1). »

La Martinière, retenu par ses fonctions auprès du roi, ne pouvait venir lui-même présider les séances ; mais de loin il dirigeait tout, il veillait à tout, sans crainte d'entrer dans les plus petits détails, afin de permettre aux hommes d'élite, qui ne manquaient pas à l'Académie, de travailler aux progrès de la chirurgie avec la certitude de voir leur zèle encouragé et leur talent apprécié. Pendant trente-six ans, sans jamais se lasser, avec une admirable énergie, il remplit ce rôle de vigilance et de direction ; mais quand il disparut, il se produisit, à l'Académie comme ailleurs, un relâchement dû à l'affaiblissement du pouvoir royal et à l'agitation générale des esprits qui précéda la Révolution.

En 1790, les *libres*, se regardant comme le tiers état chirurgical, s'insurgèrent de nouveau contre les quarante conseillers pour amener une révision du règlement dans un sens plus libéral et fondre les trois classes en une seule. Louis, alors secrétaire perpétuel, ne pouvant compter sur l'appui d'Andouillé, se trouva seul pour faire face à l'orage : il dut faire des concessions. Le règlement proposé devait faire disparaître la distinction des membres élus de deux classes, les conseillers et les adjoints. « Ceux-ci se trou- « vaient élevés au rang de conseillers, et ils devaient éga- « lement recevoir un jeton à chaque séance ; mais comme « ils étaient au nombre de vingt, c'était un surcroît de dé- « pense auquel on allait avoir à faire face. Le désintéres- « sement de Louis y pourvut. D'après le testament de La « Peyronie, le secrétaire perpétuel devait toucher la moitié

(1) Notes à la suite de l'*Eloge de Lamartinière*, par A. Louis.

« des jetons des conseillers absents, l'autre moitié était dé-
« volue aux adjoints, en commençant par les plus anciens,
« jusqu'à concurrence des jetonsdisponibles. Louis se dé-
« sista de son droit, afin qu'on pût rétribuer tous les adjoints
« sur le même pied que les conseillers, et cela de lui-même,
« sans qu'on l'en priât ; bien plus, malgré le vœu et les
« instances de tous les commissaires (1). »

Le projet de règlement fut adressé à l'Assemblée nationale ; mais celle-ci, absorbée par les événements graves de cette époque troublée, n'avait pas le loisir de s'occuper d'une question si secondaire, et les choses restèrent en l'état jusqu'à la suppression de l'Académie en 1793.

Entre temps, un nouveau jeton avait été frappé pour l'École de Chirurgie, après la construction du superbe monument qui devint, en 1775, le siège de l'Académie et des écoles. Cette pièce ne se pare pas d'un sujet mythologique comme les précédentes : c'est le portique de la façade intérieure de l'édifice qui en fait l'ornement. A quelques détails près, elle reproduit en réduction le revers de la médaille commémorative précédemment décrite. La porte centrale est ouverte et laisse apercevoir un cadavre posé sur une table et en perspective les gradins de l'amphithéâtre. Légende : SALUTI PUBLICÆ. Nous connaissons deux variétés de ce jeton ; la première est à l'effigie de Louis XVI, tête à droite et col nu, avec la légende : LUDOVICUS XVI REX CHRISTIANISS. et la signature DUVIV. du graveur Benjamin Duvivier. Au revers, en exergue : SCOLÆ REGIÆ CHIRURG. PAR. 1776, en trois lignes. Sur la seconde, l'effigie royale est en buste à droite, habit du temps et grand cordon, avec la légende : LUDOV. XVI REX CHRISTIANIS. sans signature. Au revers, l'inscription en exergue est la même que dans la première variété, avec cette différence que le mot SCHOLÆ est écrit avec un H.

Ces jetons étaient réservés à l'École de Chirurgie et étaient distribués aux membres du bureau de l'Administration de l'école et de l'hospice. On sait, en effet, que lors, de la pose de la première pierre de l'édifice, La Martinière ayant rappelé l'intention formulée par Louis XV de fonder un petit

(1) Dubois (d'Amiens), *loc. cit.*

hôpital de six lits pour les maladies chirurgicales extraordinaires, Louis XVI avait déclaré prendre cette fondation à sa charge. Plus tard, par lettres patentes du 5 juin 1783, le roi créa dans cet hospice six nouveaux lits. Or, l'administration des biens possédés par l'Académie, l'École et l'hospice et provenant tant des legs de La Peyronie que des fondations ultérieures, était confiée à un bureau composé du premier chirurgien, de son lieutenant, des directeur, vice-directeur et secrétaire de l'Académie, du plus ancien prévôt de l'École et de trois autres adjoints. Ce bureau se réunissait le premier jour de chaque mois, et chacun de ses membres touchait un jeton de présence. Quand l'hôpital fut agrandi, le roi décida que ce bureau serait augmenté de trois nouveaux membres :

« Outre les membres de l'administration du dit Hospice, « désignés par les lettres patentes du vingt-quatre novembre « mil sept cent soixante-neuf, nous voulons qu'aux Assem- « blées du Bureau de ladite Administration, il soit appelé, « par délibération, trois autres personnes prises dans la « classe des Avocats au Parlement, Notaires ou Procureurs « de notre bonne Ville de Paris, qui, par leurs lumières en « Administration, puissent éclairer les chirurgiens, plus en « état de juger des objets relatifs à l'exercice de leur Art « que des détails économiques.

« Le Secrétaire dudit Bureau d'Administration, qui, con- « formément à nos lettres patentes du vingt-quatre novembre « mil sept cent soixante-neuf, sera toujours commis par « notre premier chirurgien, aura voix délibérative aux dites « Assemblées lorsqu'il sera gradué ; mais il ne pourra être « pris dans le Corps des Chirurgiens.

« En conformité des délibérations prises par l'Administra- « tion des Écoles de Chirurgie, que Nous approuvons à cet « égard, le dit Secrétaire continuera de jouir des quinze « cens liv. annuelles à lui attribuées pour ses appointemens ; « et il sera, comme par le passé, délivré à chacun des mem- « bres qui donnera sa voix au Bureau de l'Administration « des dites Académie et Hospice, trois jettons de la même « empreinte et valeur que ceux qui sont distribués présente- « ment, et les dits appointemens, ainsi que la dépense des-

« dits jettons, seront supportés à raison de deux tiers par « l'Hospice et d'un tiers par l'Académie (1). »

Ces prescriptions furent notifiées aux administrateurs par La Martinière dans une lettre écrite le 19 juillet 1783, quelques semaines avant sa mort, et où il annonçait qu'il voulait contribuer pour sa part à augmenter l'importance de l'Hospice en créant dix nouveaux lits à ses frais. Le 14 août suivant, en effet, il réalisa ce projet en faisant, par devant Me Momet, notaire à Paris, « donation de dix mille deux « cent vingt-deux livres de rente sur le domaine, aydes et « gabelles, pour par les dits administrateurs jouir des dites « rentes en toute propriété de ce jour et n'en commencer la « jouissance que du jour du décès du dit sieur donateur, et « ce pour cause de fondation de dix lits audit hospice ».

Cet homme de bien, qui s'était montré en tous points le digne successeur de La Peyronie, ne devait pas survivre longtemps à sa donation; il mourait le 17 octobre suivant en sa maison de Bièvres, à l'âge de 86 ans.

On sait que, pendant sa longue et féconde carrière, il avait contribué à la création de nombreuses écoles de chirurgie en province, et notamment à Bordeaux, Toulouse, Lyon, Orléans, Nantes et Rouen. On frappa, à cette occasion, plusieurs jetons. Bien que ces jetons ne fassent pas absolument partie de la série que nous étudions ici, nous les mentionnerons brièvement. Ceux de Bordeaux ont été décrits par M. de Fayolle (2). L'un d'eux porte au revers l'inscription en huit lignes : REGNANTE LUDOVICO XV AUXILIIS D.D. DE LA MARTINIERE EQUITIS CONSILIARII ET PRIMARII REGIS CHIRURGI. 1753. L'autre porte la même inscription en neuf lignes et la même date. Sur le droit, une vue de l'Ecole, avec la légende : UT PROSIT AD SALUTEM.

Celui de Toulouse porte, d'un côté, une inscription analogue, avec la date 1765, et de l'autre, la vue de l'Ecole avec

(1) Articles III, IV et V des lettres patentes du Roi, concernant l'Hospice fondé dans les Écoles de Chirurgie de Paris, données à Versailles le 5 juin 1783, enregistrées en Parlement le 8 juillet 1783.

(2) A. de Fayolle, *Monographie des jetons médicaux bordelais* (*Gazette numismatique française*, 1901).

les mots, en exergue : CIVIUM SALUTI AMPHIT. SOCIETATIS CHIRUR. TOLOSANÆ SUMPT. CONDITUM. 1765 (1).

Celui de Rouen a été décrit par M. Alfred Poussier (2); il porte la même inscription que plus haut, avec la même date 1753; sur le droit, le sujet bien connu : ET VIGIL. ET PRUDENS (vipère dressée en face d'un coq).

Enfin il existe un jeton que nous croyons très rare, portant au revers l'inscription déjà mentionnée, en huit lignes, avec la date 1753, et, sur son droit, la vue d'un monument indéterminé, surmonté d'une coupole et d'une lanterne, avec la légende : AUGUSTIS TUTUM EST LILIIS.

Pour clore cette étude, il nous reste à mentionner une pièce, très commune de nos jours, mais qui n'est pas sans présenter un réel intérêt. C'est un jeton rond, d'un module (33 mm.) un peu supérieur à celui des jetons ordinaires. Le droit représente le portique central de l'Ecole de Chirurgie, se détachant sur fond lisse et privé des constructions latérales figurées en partie sur les jetons analogues précédemment décrits; il porte la même légende : SALUTI PUBLICÆ et la même inscription en exergue : SCHOLÆ REGIÆ CHIRURG. PAR. 1775; sous la plinthe, à droite : DV, signature de B. Duvivier. L'autre face, qui a pour légende : VETAT MORI, représente une femme drapée à l'antique, symbolisant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. De sa main droite elle tient une couronne, de sa main gauche un parchemin déroulé; comme accessoires, un obélisque, un fût de colonne, une urne renversée d'où s'échappent des médailles, une pierre portant des inscriptions; au-dessus de la plinthe, la signature DUVIV.; en exergue : REGIA INSCRIP. ET HUM. LITTER. ACADEMIA.

L'accouplement de ces deux sujets ne manque pas d'un certain imprévu. Nous avouons d'ailleurs n'avoir fait aucune recherche particulière concernant ce jeton. Mais nous reconnaissons que l'association symbolique des deux institutions représentées sur cette pièce n'est pas aussi dépourvue de

(1) Communication écrite de M. G. Gasser (de Blois), descendant collatéral de La Martinière.

(2) *Les jetons de la corporation des apothicaires, épiciers, ciriers de Rouen* (*Revue médicale de Normandie*, 1902).

sens qu'on pourrait le croire tout d'abord et se justifie par le rapprochement des deux légendes : la Chirurgie prolonge l'existence humaine et l'Académie des Inscriptions assure la pérennité des faits de l'Histoire; l'une, comme l'autre, fait reculer la mort : *Vetat mori*.

Sans vouloir prétendre aussi haut, la modeste étude numismatique que nous venons d'esquisser a tenté de faire revivre un instant, dans quelques-uns de ses détails, l'existence d'une Société savante qui a brillé d'un très vif éclat pendant sa courte carrière de soixante années. Les médailles et les jetons constituent des documents empruntant au métal dont ils sont formés une résistance de longue durée. Mais l'Académie de Chirurgie s'est élevé à elle-même un monument plus durable encore : elle a publié des Mémoires qui seront toujours lus avec intérêt et consultés avec profit. Son souvenir, cher à tous les chirurgiens, n'est pas près de s'éteindre, et l'Histoire de la science française a enregistré avec orgueil les services qu'elle a rendus.

Principaux ouvrages consultés.

Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie. Cinq volumes. Paris, 1743, 1753, 1757, 1768 et 1774.

Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie royale de Chirurgie, Cinq volumes, dont le dernier en deux tomes. Paris, 1753, 1757, 1759, 1778, an VI.

Statuts et Règlements pour les Maîtres en chirurgie, etc., par M. Le Blond d'Oblen. Paris, 1772.

De l'influence de La Peyronie sur le lustre et les progrès de la chirurgie française, par M. Briot. Besançon, 1820.

Éloges lus dans les séances publiques de l'Académie royale de Chirurgie de 1750 à 1792, par A. Louis, publiées avec une introduction et des notes par E. Fréd. Dubois (d'Amiens). Paris, 1859.

Gazette médicale de Paris, années 1868 et 1869. Feuilletons par J.-M. Guardia.

L'ancienne Faculté de Médecine de Paris, par le docteur A. Corlieu. Paris, 1887.

L'Hôpital des cliniques de la Faculté de Médecine de Paris, par le docteur A. Corlieu. Paris, 1878.

L'Enseignement au Collège de Chirurgie, depuis son origine jusqu'à la Révolution française, par le docteur A. Corlieu. Paris, 1890.

Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée Monétaire. Administration des monnaies et médailles. Paris, 1892.

La Vie privée d'autrefois. Les Chirurgiens, par Alfred Franklin. Paris, 1893.

Germain Pichault de la Martinière, par le docteur Léo Desaivre. Blois, 1895.

Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris, 1794-1894, par le docteur A. Corlieu. Paris, 1896.

Le Cabinet secret de l'Histoire (première série,) par le docteur Cabanès. Paris, 1897.

Le Monde parisien sous le Grand Roi, par P.-E. Le Maguet. Thèse pour le doctorat en médecine. Paris, 1899.

L'École de santé de Paris, 1794-1809, par A. Prévost (*France médicale*). Paris, 1901.

Liste des médailles et jetons.

MENTIONNÉS OU DÉCRITS

I. — Médailles.

1. Prix de la Société académique de Chirurgie. 41 mm. 1731 (deux variétés).
2. Prix de l'Académie royale de Chirurgie. 52 mm. 1747.
3. Prix d'émulation (munificence de La Peyronie), à l'effigie de Louis XV et de Louis XVI (deux variétés).
4. Prix de chirurgie pratique (prix Houstet). 41 mm. 1765.
5. Prix pour les chirurgiens de la Marine du Roi. 41 mm. et 34 mm. 1768.
6. Académie et Écoles royales de Chirurgie. 59 mm. et 41 mm. 1774.
7. Prix de la Société royale de Médecine. 41 mm.
8. Prix d'accouchements (prix Vermont). 41 mm. 1784.
9. Les Écoles de santé. J. Fernel et A. Paré. 59 mm. An III.

10. Prix de l'École pratique à l'École de Médecine de Paris. 59 mm. An VI.

II. — Jetons

1. Amphithéâtre d'anatomie. 1691 (2 variétés).
2. — 1699.
3. — 1721 (2 variétés).
4. Georges Mareschal. 1706.
5. Académie de Chirurgie de Paris. 1723 (2 variétés).
6. La Peyronie et la ville de Nancy. 1722.
7. Société académique de Chirurgie de Paris. 1741 (4 variétés à l'effigie de Louis XV et 1 à l'effigie de Louis XVI).
8. Jeton de jeu octogone : Apollon et Hygie.
9. Société de Médecine d'Angers. 1829.
10. Faculté de Chirurgie de Paris. 1743. Essai.
11. Académie royale de Chirurgie. 1751 (2 variétés à l'effigie de Louis XV, 4 à l'effigie de Louis XVI).
12. Écoles royales de Chirurgie de Paris. 1775 (2 variétés).
13. Société royale de Médecine (décrit au chapitre des médailles).
14. La Martinière. École de Chirurgie de Bordeaux. 1753 (2 variétés).
15. La Martinière. École de Chirurgie de Rouen. 1753.
16. La Martinière. École de Chirurgie de Toulouse. 1765.
17. La Martinière. École de Chirurgie indéterminée.
18. Écoles royales de Chirurgie de Paris et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Enfermerie diocésaine

OU

Primitif asile d'aliénés d'Albi

Fondé en 1763 par Monseigneur de Choiseul.

PAR

M. le Dr B. Pailhas

Médecin en chef de l'Asile d'aliénés du « Bon Sauveur » d'Albi.

Dans l'histoire de l'assistance des aliénés en France, la question se pose de savoir quel a été le premier établissement spécialement consacré à la garde et aux soins de ce genre de malades et officiellement réglementé comme tel.

Sur la foi des données contenues dans un mémoire que je publiai, en 1899, sur « la Folie dans le département du Tarn », M. l'abbé Leclerc, de Limoges, a cru pouvoir écrire : « Avant la Révolution, on ne cite qu'un asile spécialement destiné aux aliénés, c'est celui que Mgr de Choiseul, archevêque d'Albi, fit construire dans l'enceinte même de l'hospice général de cette ville, et dont les bâtiments existent encore aujourd'hui (1). »

Cette assertion, bien que vraisemblable, pour être

(1) Monographie de l'asile d'aliénés de la Haute-Vienne.

admise sans conteste, semble devoir nécessiter de nouvelles recherches dans les archives de nos divers départements, recherches qui compléteraient bien utilement la partie historique des œuvres d'Esquirol relative aux établissements et maisons d'aliénés en France (1).

Et, c'est pour appeler sur ce point l'attention, qu'il m'a paru utile de reproduire ici les documents qui m'ont paru assurer à la fondation d'un asile diocésain à Albi, sinon une priorité de date certaine, du moins une place importante parmi les établissements manicomiaux français de la fin du xviiie siècle.

I

L'asile primitif d'Albi, que les documents locaux de l'époque désignent tour à tour comme maison de force, quartier d'hôpital, enfermerie, doit être envisagé à travers deux étapes distinctes : De 1763 à 1777, époque où des pensionnaires payants étaient seuls admis ; de 1777 à 1834, où, à côté des pensionnaires, prirent place les indigents admis au compte du diocèse jusqu'à la Révolution, au compte du département dans la suite.

1° *1763 à 1777. Fondation de douze loges hors la première enceinte de l'Hôpital, construites et voûtées suivant les plans de Mgr de Choiseul et destinées à l'usage d'aliénés payants.*

« Le mercredi 31 mars 1762, le Bureau de Direction de l'Hôpital d'Albi étant assemblé en présence de Mgr l'archevêque, président (*suivent les noms des administrateurs*).

« Mgr l'archevêque président, toujours occupé du soin du bon ordre dans la ville, et par suite de son attention à procurer les établissements propres à l'y main-

(1) Esquirol, tome II, pages 399, 432.

tenir en en éloignant les personnes qui peuvent le troubler, telles que sont celles qui ont le malheur d'être atteintes de folie ou celles qui, ayant quitté tout sentiment de pudeur, sont d'un côté, par leur libertinage, la ruine certaine de plusieurs, tandis que de l'autre elles font gémir les vrais chrétiens qui sont témoins du scandale sans avoir des moyens sûrs pour l'arrêter, a proposé à l'assemblée d'employer la somme de trois mille livres que Monseigneur l'archevêque président doit compter aux pauvres de l'Hôpital pour la satisfaction de Mgr l'archevêque de Rouen (1) à la construction de *douze loges* qui seront pratiquées au rez-de-chaussée du quartier de la manufacture (2), *hors la première enceinte de l'Hôpital*, ledit local ayant paru très propre à Mgr l'archevêque et *assez éloigné des appartements de l'Hôpital* pour que les pauvres et autres personnes qui les habitent ne soient pas incommodés, *lesquelles douze loges seront construites et voûtées suivant le plan que Mgr l'archevêque vient en faire dresser, afin qu'il* n'y ait rien à craindre soit pour le feu, soit de la part des malheureux qui y sont enfermés, et que *par-dessus les dites loges*, il sera pratiqué un appartement propre à y recevoir et faire travailler les filles dont la mauvaise vie est un scandale dans la ville.

« A dit de plus Mgr l'archevêque président, que connaissant la nature et la valeur des revenus de l'Hôpital et l'application qui doit en être faite, suivant les règlements et l'intention des personnes qui les ont donnés, et que ces revenus étant inférieurs aux dépenses que

(1) Mgr de La Rochefoucauld qui, du siège d'Albi appelé au siège de Rouen, continuait à secourir les œuvres de son ancien diocèse.

(2) Manufacture d'étoffes établie en 1730 par Mgr de Castries en vue d'utiliser le filage de chanvre, coton et laine confié aux garçons et filles entretenus à l'Hôpital d'Albi.

la direction est forcée de faire pour fournir aux pauvres de la mense les secours qui leur sont dus, il n'entendait, par la proposition des douzes loges à construire pour enfermer les fous, occasionner un surcroît de dépense à l'Hôpital, parce que son intention est que les pauvres qui voudront se débarrasser des sujets qu'ils ne peuvent commodément garder dans le sein de leur famille, s'accordent avec MM. les administrateurs de la pension qu'il seront tenus de payer pour les sujets qu'ils désirent enfermer dans les dites loges, sans laquelle pension lesdits fous n'y seront point reçus, l'Hôpital n'ayant point de fonds à ce destinés : ce qui sera également observé à l'égard des filles de mauvaise vie, lorsque les parents les y feront remettre, en attendant qu'il plaise à la Providence de faire réussir les moyens que Mgr l'archevêque président a en vue pour procurer aux pauvres de quoi fournir à leur misère.

« Sur quoy, la matière mise en délibération, *ledit Etablissement* ayant été reconnu également conforme aux sentiments de l'humanité et à ceux de la charité chrétienne, il a été unanimement délibéré que ladite somme de trois mille livres que Mgr l'archevêque président doit remettre pour Mgr de Rouen, serait employée à la construction des dites douze loges et autre appartement pour les filles de mauvaise vie, et que les personnes qui demanderaient d'y faire enfermer des sujets payeraient la dépense sur ce qui sera réglé à l'avenir à cet égard.

« DÉBAR, prêtre secrétaire (1). »

C'est ainsi qu'en 1762, Mgr de Choiseul, archevêque d'Albi, était amené à construire au centre de son diocèse un établissement à l'usage des aliénés et des filles de mauvaise vie, hors la première enceinte de l'Hôpital

(1) Extrait des Registres du Bureau de Direction de l'Hôpital d'Albi.

général, œuvre d'un autre archevêque, Mgr Legoux de Laberchère (1694).

Les premiers subsides de 3.000 livres, bientôt accrus en novembre 1762 d'une somme de 2.697 livres, accordée par le trésorier général de la Bourse des Etats, ne tardèrent point à être absorbés par les frais de construction, car nous voyons, au mois d'octobre 1763, le Bureau de Direction exposer que « puisque les sommes de 2.967 et de 3.000 livres remises à M. le syndic étaient insuffisantes, il serait fourni par l'Hôpital le fonds nécessaire pour conduire la partie dudit logement à l'aspect du midy (où l'on doit pratiquer trois loges et un appartement par-dessus, vis-à-vis l'enclos des Cordeliers) jusques au toict, en y employant les provisions de briques et de bois déjà faites (1). »

Le 27 juin 1764, Mgr de Choiseul, nommé à l'archevêché de Cambrai, laissait encore une somme de 3.000 livres « pour être employée à continuer la *maison de force* bâtie dans l'intérieur de l'Hôpital et perfectionner le quartier qui est opposé à celuy qui est actuellement achevé ».

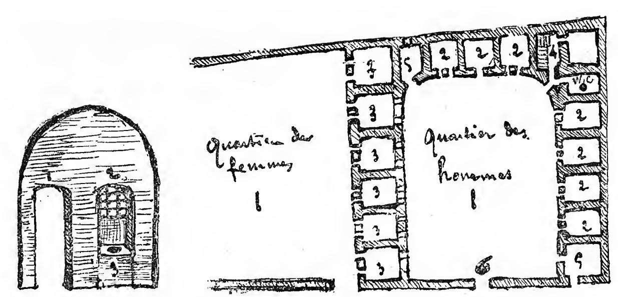
On avait adopté pour cette construction, bâtie au prorata de ces ressources, la forme d'un quadrilatère à peu près régulier.

Au midi se trouvait le corps central, bâtiment avec premier étage et trois loges au rez-de-chaussée.

De chaque extrémité de cette bâtisse se détachait à angle droit et vers le nord une rangée de loges formant deux ailes. Tandis que l'aile gauche ne possédait qu'un rez-de-chaussée, celle de droite était surmontée d'un premier étage destiné aux filles publiques.

Au centre de ces constructions, constituant les quartiers d'hommes, était une cour mesurant 14 mètres sur 18, clôturée au nord par un mur haut de 4 mètres, fai-

(1) Extrait des registres du Bureau de Direction de l'Hôpital d'Albi.



Disposition des loges vues du côté de la porte et à l'intérieur. — 1. Porte. — 2. Fenêtre. — 3. Siège de commodités.

1. Cours. — 2. Loges des hommes. — 3. Loges des femmes. — 4. Escalier. — 5. Passages. — 6. Porte principale.

L'Asile d'Albi.

(*Plan*).

Soc. fr. d'Hist. de la Méd., 1903, Pl. I.

sant face au corps principal et percé d'une porte en son milieu. Cette entrée quasi monumentale, bien que ne mesurant pas en largeur au delà d'un mètre, se trouvait couronnée d'un frontispice portant encore de nos jours cette inscription :

Has ampliores ædes
Securitatis et salutis causa
Poni fecit Leopoldus
Carolus de Choiseul
Archiepiscopus
Anno 1763

Ce que fut le régime adopté pour ces malheureux en ces premiers temps d'assistance, il est permis de s'en rendre compte par la lecture d'une délibération du Bureau de Direction de l'Hôpital. Cette délibération, prise le 28 avril 1764 à l'occasion d'un habitant du diocèse « tombé en faiblesse et aliénation » et proposé pour être admis aux petites loges récemment bâties, statue, en effet, sur les frais et conditions d'entretien ainsi qu'il suit :

« L'assemblée considérant que l'entretien et les frais pour la garde des malades de pareille maladie sont dispendieux, surtout pour un hôpital aussi pauvre que celuy d'Alby, et qu'il n'y a aucuns fonds a ce destinés, il a été délibéré qu'il sera exigé sur les biens de chaque malade natif de la ville et habitant Alby ou du Diocèse ou sur les biens de ses parents une pension équivalente à la dépense ; laquelle pension, qui sera payée comptant, ne pourra néanmoins en nul cas être audessous de cent cinquante livres par an, outre et audelà de laquelle somme les parents ou le curateur du malade seront tenus de lui fournir les habits et le linge pour son corps, ainsi que le vin si le médecin l'ordonne ou le permet au malade.

Et l'Assemblée, informée du nom et de la dissipation des biens de la personne proposée pour être enfermée dans lesdites loges, a consenti que par M. le Syndic dud. Hôpital, avec avis et assistance des nommés L..., R... et B..., adjoints directeurs, nommés commissaires pour cette sorte d'affaires, il en soit traité par écrit avec led. parent du malade, à raison de cent cinquante livres par an, payables par quartier et par avance, que ce parent faira fournir les habits et le linge de corps pour le malade ainsi que le prix du vin que le médecin ordonnera, l'Hôpital ne s'engageant à cet égard que pour la nourriture et pour la garde du malade; autant et pour la durée du temps qui sera convenable aux intérêts de toutes parties, le susdit parent devant aussi s'engager de faire emmener led. malade et de le reprendre à ses frais, le cas échéant, au premier avis qui lui en sera donné de la part de la Direction dud. hôpital ».

Pareille délibération du 13 juillet 1768, relative cette fois aussi à l'admission d'un aliéné du sexe masculin, impose aux parents ou tuteur la charge de fournir « les habits, le linge de corps, draps et couvertures de lit, de payer encore les remèdes ».

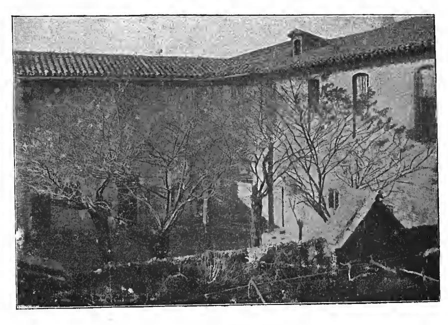
De la sorte entrepris et réglementé en ses conditions essentielles, l'asile primitif d'Albi ne fut donc destiné d'abord qu'à des aliénés payants (1).

2° 1777 à 1834. — *Admission à l'Enfermerie d'aliénés indigents au compte du diocèse. Modification et accroissement du nombre des loges en 1777.*

Ainsi réalisée, l'hospitalisation des aliénés payants suscita bientôt dans l'esprit des administrateurs du Diocèse d'Albi la pensée de recourir à semblable moyen pour parer aux dangers résultant de la violence ou du vagabondage nocif de certains fous indigents. Et, le 18

---

(1) *De la folie dans le département du Tarn*, par le docteur B. Pailhas, 1899.



L'Asile d'Albi.

Vue de la cour des hommes, du mur antérieur et de sa porte, d'une partie des constructions du fond et de l'aile droite.

uin 1776, sous Mgr de Bernis, l'Assemblée des états diocésains se préoccupant de « l'Etablissement de six places à l'Hôpital pour enfermer ces insensés », délibéra ainsi qu'il suit :

« Ledit sieur Salabert sindic du Diocèse a dit que les désordres occasionnés dans quelques campagnes du Diocèse par des *insensés dont les parents se trouvent misérables et hors d'état de les entretenir et de les garder, les laissent vaguer*, ont fait penser qu'il seroit aussy digne de l'attention de l'Assemblée qu'intéressant pour l'humanité d'aviser aux moyens de faire enfermer ces malheureux et de pourvoir à leur entretien dans le cas où les parents ne seroient pas en état d'y fournir. Que ce qui a été pratiqué dans le diocèse de Mende et dans quelques autres diocèses de la province où l'on a établi, au moyen d'une imposition faite sur le général du diocèse, des places gratuites pour un certain nombre d'insensés qui, dénués de toutes ressources, se trouveroient dans la nécessité d'être enfermés, pourroit servir d'exemple à celui-cy. Que cet établissement peut d'autant plus facilement s'exécuter dans ce diocèse que dans l'Hôpital de cette ville il a été construit depuis peu un bâtiment destiné à faire *une Enfermerie* et que les administrateurs de cet hôpital offrent de se charger de l'entretien, de la garde, de l'habillement et de fournir tout ce qui sera nécessaire moyennant la somme de 250 livres pour chaque place; qu'on pourroit établir six places et imposer à cet effet une somme de 1.500 livres, ainsi qu'il est fait dans le diocèse de Mende où une semblable imposition a été permise, par arrêt du Conseil du 16 mars 1775, pour être employée à cette destination, sauf, les années où elle ne seroit pas employée (parce que les places ne seroient pas remplies), à être fait un moins imposé du restant de ladite somme; qu'afin que la charge ne soit pas totalement rejetée sur le Diocèse, hors le cas d'une nécessité ab-

solue, on obligeroit les parents à contribuer en partie, lorsque la chose seroit possible. »

« Sur quoy il a été délibéré d'imposer annuellement une somme de 1.500 livres pour être employée à procurer dans l'hôpital de cette ville ces secours et les traitements nécessaires à six insensés dont les parents ne seront pas en état d'y pourvoir en tout ou en partie. De laquelle somme il sera rendu compte l'année suivante à l'Assemblée pour être le résidu, s'il y en a, mis en moins imposé, auquel, en effet, ledit syndic a été chargé de se pourvoir aux États prochains pour obtenir le consentement des Etats à cette imposition, et ensuite devers sa Majesté pour le faire autoriser par un arrêt de son Conseil. »

L'arrêt du Conseil, dont il est ici question, fut accolé à la première page de l'unique Registre qui, jusqu'en 1823, servit à consigner l'admission, la sortie, le décès ou l'état de frais relatifs à chacun des aliénés de l'enfermerie. C'est là que nous l'avons retrouvé imprimé (1) et libellé comme suit :

« Arrest du Conseil d'état du Roi qui permet au Diocèse d'Alby, de comprendre dans le département des fraix d'assiette dudit Diocèse, une somme de quinze cents livres, pour l'entretien de six insensés. Du 5 février 1777. (Extrait des registres du Conseil d'État.)

« Sur la requête présentée au Roi, étant en son conseil, par le syndic du Diocèse d'Albi, contenant que les désordres de toute espèce causés dans les divers endroits du Diocèse par des insensés que les parents sont hors d'état d'entretenir et de garder, auroient déterminé, par un principe d'humanité et de sûreté publique, l'assemblée de l'assiette à aviser aux moyens de faire

(1) De l'imprimerie de Jean Martel aîné, imprimeur ordinaire du roi et des États, 1777, à Montpellier.

cesser ces désordres en faisant enfermer ces insensés et en subvenant à l'entretien de ceux qui se trouveroient n'avoir aucuns parents en état d'y pourvoir; qu'elle auroit délibéré, le 19 juin dernier, d'imposer annuellement une somme de 1.500 livres au profit de l'hôpital d'Alby qui offre de se charger de les faire garder, de leur fournir la nourriture, l'habillement et généralement tout ce qui leur sera nécessaire, moyennant 250 livres pour chacun et sous les conditions énoncées dans la Délibératiou que l'imposition sera diminuée à mesure que les insensés viendront à mourir ou que leurs parents se trouveront en état de fournir à leurs besoins; que les Etats ayant pris connaissance de cette délibération, et des motifs qui l'ont déterminée, auroient, le septième du mois de décembre dernier, donné leur consentement à cette imposition, qui, ensuite, auroit été permise sous le bon plaisir de Sa Majesté, par une ordonnance de ses commissaires et de ceux des Etats, du quinzième du même mois, à la charge d'en obtenir l'autorisation de Sa Majesté; et cet établissement étant aussi utile que nécessaire, le suppliant a lieu d'espérer que Sa Majesté voudra bien autoriser le Diocèse à faire annuellement cette imposition: Requeroit, à ces causes, qu'il plût à Sa Majesté y pourvoir. Vu ladite requête, la Délibération de l'assiette du Diocèse d'Alby du 19 juin 1776, celle prise par l'Assemblée des gens de la province du Languedoc, le 7 décembre suivant, et l'ordonnance des sieurs commissaires de Sa Majesté et des Etats, du 15 dudit mois. Ouï le rapport du sieur Tabourеau, conseiller d'État ordinaire et du Conseil royal, contrôleur général des finances, le roi étant en son conseil, a permis et permet au Diocèse d'Alby, de comprendre annuellement dans le département des fraix d'assiette dudit Diocèse ladite somme de 1.500 livres pour les causes dont il s'agit; laquelle sera employée chaque année à sa desti-

nation, sauf à être fait un moins imposé dans ledit département de ce qui restera de ladite somme dans les années où elle ne sera ou ne devra pas être entièrement consommée, d'après le compte qui en sera annuellement rendu à l'Assemblée de l'assiette, dont une expédition sera envoyée chaque année avec les départements des impositions au Syndic général de la Province. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le cinquième jour de février mil sept cent soix.-dix-sept. Signé : Amelot ».

Peu de temps après, en septembre 1778, l'admission des femmes aliénées était, de la part de la Direction de l'Hôpital, l'objet d'une délibération bientôt réalisée par la création d'une deuxième cour, au levant, et l'ouverture de ce côté des six cellules de l'aile gauche qui, jusque-là, donnant par des issues opposées, aujourd'hui murées, sur la cour des hommes, leur avaient été exclusivement attribuées. Cela ressort d'un alinéa du Registre des aliénés faisant suite aux clauses de l'arrêt précédent et écrit en tête des règlements généraux du petit asile : « En conséquence de tout ce dessus, est-il dit, l'Hôpital a fait fortifier sept des loges du quartier de force situées dans *la première des deux cours* dudit quartier, six pour y enfermer lesd. six insensés et une pour les changer dans les besoins. Laquelle réparation a coûté à l'Hôpital 341 livres, 13 s. Et comme lesd. sept loges sont toutes dans la cour des hommes et qu'il *pourra arriver qu'il faudra enfermer des femmes insensées*, l'Hôpital sera obligé encore de faire réparer et renforcer les six autres loges de la *seconde cour* dudit quartier destinées pour les femmes qu'il ne convient pas de mettre dans la cour destinée pour les hommes, attendu qu'il sera nécessaire de temps en temps et lorsqu'on pourra le faire sans danger, de lâcher les uns et les autres dans les cours pour leur faire prendre l'air ».

Depuis cette époque les bâtiments de l'Enfermerie de Mgr de Choiseul en sont restés là.

Aujourd'hui encore quelques-unes des pièces du premier étage sont affectées au service des vénériennes. Quant aux loges, elles ne servent plus qu'à perpétuer le souvenir de cette primitive assistance. On se rend compte, en les examinant, que chacune d'elles « était établie d'après un type unique — le pareil se retrouve à l'asile d'aliénés compris dans les dépendances de l'Hôpital général de Montpellier — . Voûtées dans le sens de la profondeur, elles mesurent une hauteur de 3 m. 15, tandis que la largeur est de 2 m. 60 et la longueur de 3 m. 25. Le carrellement est en briques du pays et se retrouve exhaussé de 15 centim. par rapport au niveau de la cour. Une porte large de 0 m. 65 et haute de 2 mètres est maintenue par un fort verrou et des crochets attachés en haut et en bas. A côté de la porte et à 1 m. 80 du sol, se trouve une fenêtre munie de barres de fer verticales et transversales; cette seconde ouverture, haute de 0 m. 80, large de 0 m. 60, était munie d'un épais contrevent.

En vain cherche-t-on la trace d'anneaux de fer ou de tout autre point d'attache de chaînes ou autres moyens barbares de contention.

Quant aux sièges de commodité, on voit par ce qui existe encore dans l'une des loges, que ce détail important fut prévu, tout au moins lorsqu'en 1780 le service des latrines devint l'objet d'une considérable amélioration.

Il est écrit, en effet, dans les registres de délibération de l'Hôpital que, le 6 décembre de cette même année, une somme de 157 livres fut attribuée « à la construction d'un aqueduc pour évacuer les eaux qui lavent les latrines du quartier des fols et à l'arrangement d'une loge du quartier devant servir aux femmes insensées ».

L'aqueduc ainsi mentionné existe encore et sert à recueillir et à charrier vers un ruisseau voisin les eaux pluviales ramassées dans les cours, en même temps que les déjections provenant d'un siège de commodités conservé dans l'une des anciennes loges aujourd'hui appartenant au service des prostituées en traitement. Car, par une singulière tradition exclusive de tout progrès, les filles de mauvaise vie occupent encore le mauvais réduit qui leur fut dévolu, il y a plus d'un siècle, au premier étage de ces constructions (1).

II

Réglementation de l'assistance des aliénés du Diocèse d'Albi.

1° Formalités d'admission à l'Enfermerie relatives aux insensés pris au compte du Diocèse.

En fait d'indications sur ce point, tout se borne à cette partie d'un procès-verbal de l'assemblée de l'assiette du 29 avril 1777, où il est annoncé que le Bureau de l'Hôpital « a déjà fait mettre en état les loges et les bâtiments de l'Enfermerie ; qu'on y a déjà enfermé depuis peu de jours, deux hommes qui ont été reçus *de l'ordre de MM. les commissaires ordinaires du Diocèse, sur le certificat des curés, consuls et principaux habitants de leur communauté* ». Comme on le voit, il ne semble pas que le médecin eût à intervenir dans les formalités de l'admission.

2° Service médical de l'Enfermerie.

L'article 14 du règlement de l'Hôpital, visant l'officier qui s'y trouvait attaché, porte :

« L'officier de santé visitera aussi les infirmeries des basses-cours qui renferment les incurables auxquels il donnera tous les soins ; *il fera encore une fois par*

(1) *De la folie dans le département du Tarn*, par le docteur B. Pailhas.

jour la visite du quartier des insensés ; il veillera à ce que le geôlier dudit quartier soit exact à tenir les loges aussi propres que faire se pourra et que les insensés soient changés de linge. »

3° Régime intérieur de l'Enfermerie.

Il fut prévu par une règlementation manuscrite placée en tête du Registre des Insensés et ainsi conçue :

« *Règlemens généraux concernant lesdits insensés.*

« De leur logement.

« Chaque insensé sera enfermé dans l'une des sept loges du quartier de force dudit Hôpital qui sont dans la première cour, nouvellement réparées, après qu'elle aura été duement balayée et netoyée. Sa couche sera de la paille fraîche mise dans ladite loge, que l'on aura soin de faire changer au besoin.

« Si led. insensé est tranquile, l'on pourra lui donner une paillasse pour s'y coucher, et des couvertures, surtout dans les grands froids, même des draps, ce qui arrivera rarement.

« De temps en temps et lorsqu'on le pourra sans danger, on le laissera sortir dans lad. cour pour y prendre l'air et le faire prendre à sa loge.

« Lorsque, à cause du mauvais temps, ou à cause de sa fureur, on ne pourra le lâcher dans la cour, on le fera passer dans une autre des loges vuides de lad. cour, pour faire prendre l'air à celle dont on l'aura fait sortir, et pour la netoyer.

« De leur habillement.

« Lorsque lesd. insensés auront usé l'habillement avec lequel ils seront entrés, ou lorsqu'on trouvera à propos de les changer en entrant, pour cause de vermine, on leur donnera une culotte, veste ou matelote de sarguine de couleur grise et une casaque de même étoffe ou robe de chambre, une chemise de celles de la commu-

nauté, un bonnet de communauté faite avec de lad. sarguine, et, si lesd. insensés sont d'état à être chaussés, ou dans la saison, on leur fournira des bas de laine en hiver ou guettres d'étoffe, et en été des bas de fil, et pour leurs pieds des vieux soulliés, si l'on en a, ou des espardeilles. Il ne faut pas leur donner de sabots, crainte qu'ils n'en fissent un mauvais usage.

« De leur nourriture.

« Le matin on donnera à chacun un bon morceau de pain, à déjeuner ; il sera de pur froment. Pour le dîner on leur donnera une bonne écuellée de soupe trempée avec le bouillon de la communauté (ou, s'ils étaient malades, avec celui de l'infirmerie), une portion ordinaire de viande et un bon morceau de pain de froment. S'il y en a quelqu'un qui soit gros mangeur, on pourra lui donner un morceau de pain pour le goûter. Pour le souper on leur donnera, comme il a été dit du dîner, une soupe, une portion de viande et un morceau de pain.

« Leur boisson ordinaire sera de l'eau. Leur boisson extraordinaire consistera en roquille (1) de vin à déjeuner, roquille à dîner et roquille à souper. »

III

Tels sont les documents qu'il m'a été donné de recueillir sur cette fondation dont les proportions, à nos yeux minimes, se posaient cependant comme une œuvre importante (œdes ampliores), dans l'esprit d'un archevêque familiarisé avec l'exécution des œuvres les plus considérables en matière d'architecture (2), et sur cette orga-

(1) Ancienne mesure pour le vin contenant le quart du setier.

(2) C'est Mgr de Choiseul, frère du ministre de Louis XV, qui, en son très court passage à Albi (1759-1764), trouva le temps et la possibilité d'abattre les remparts qui faisaient tout le tour de la ville, de combler les fossés, d'établir les belles promenades portant le nom de lices, etc.

nisation toute locale de l'assistance des aliénés qui, à cette époque, constituait un réel progrès.

Nous les résumerons en disant :

1° En 1763, Mgr de Choiseul a construit, d'après un plan spécial et hors la première enceinte de l'Hôpital général d'Albi, un Etablissement d'aliénés payants, dit *enfermerie* de douze loges voûtées et intentionnellement spacieuses (ampliores) et isolées des autres bâtiments de l'Hôpital.

2° En 1777, par un accord entre l'administration de l'Hôpital et l'administration diocésaine autorisée par un arrêt du Conseil d'Etat, six des loges de l'Enfermerie furent mises à la disposition d'aliénés dangereux indigents dont la pension devait être supportée par la caisse du Diocèse ou partiellement par les familles, quand il serait possible.

3° En 1778, la Direction de l'Hôpital décida d'organiser, à côté de la première cour des hommes, un quartier de femmes avec cour et cellules indépendantes.

4° Les formalités d'admission des malades à l'Enfermerie consistaient en « ordres de MM. les commissaires ordinaires du Diocèse et certificats des curés, consuls et principaux habitants de leur communauté ».

5° Il existait un service de surveillance rempli par un geôlier et un service médical imposant la visite journalière des aliénés à l'officier de santé attaché à l'Hôpital.

6° Le régime intérieur des malades, en matière de logement, d'habillement et de nourriture, fut dès le début l'objet d'un règlement spécial dont la note hygiénique et humanitaire fut bien peu dépassée, dans le sens du progrès, par les Instructions qu'édicta postérieurement (1785) Colombier (1) relativement aux Etablissements d'insensés en France.

---

(1) Voir Esquirol, *Traité des maladies mentales*, t. II, p. 439.

Mœurs médicales en Touraine au XVII[e] siècle

Un chirurgien royal juré

PAR

F.-Em. Boutineau (de Tours)

Notre but, en faisant cette courte communication, est de faire connaître un trait de mœurs, particulièrement spécial à la chirurgie, vécu sous le règne du grand Roi, qui nous a été conservé par cette admirable source d'informations où l'on puise toujours fructueusement, « les Archives notariales ».

Ce titre et cette fonction de chirurgien royal juré, d'ailleurs très éphémère, ne seraient peut-être pas bien compris si nous n'esquissions à grands traits l'histoire corporative et administrative des chirurgiens tourangeaux.

Nous faisons tout d'abord un aveu qui nous est pénible : c'est que nous ne savons rien des origines. On trouve çà et là dans la littérature archéologique de la province, des noms de barbiers ayant donné quelques soins à des gens de guerre, à des princes, voire même à de nobles dames. On sait encore que les barbiers étaient réunis au XIV[e] siècle en confrérie, en communauté, comme d'ailleurs tous les marchands et arti-

sans; que la communauté était composée d'apprentis, de varlets ou serviteurs, de maîtres et de jurés choisis parmi les maîtres pour une période déterminée, à l'effet d'administrer, de veiller à l'exécution des règlements, et de procéder à la réception des aspirants à la maîtrise.

Il faut arriver au commencement du xve siècle pour avoir un document certain, et nous le trouvons dans une ordonnance de Charles VI du mois de décembre 1408, qui diffère quelque peu de celle donnée aux chirurgiens de Paris en 1371. Cet acte royal fut provoqué par l'humble supplication de quatre maîtres barbiers, vraisemblablement jurés de la communauté, car le document ne le dit pas, mais il nous en a conservé les noms : Jehan Milet, Hannequin Clément, Pierre Richard et Jehan Poulain. Ils exposent « que moult « personnes malades et autres affluent ès païs de Tou- « raine pour eux faire seigner et y treuver garisons de « leurs malladies (1) et que plusieurs compaignons « eulx se disant Barbiers, ne sont aucunement souffi- « sans ou dict faict... et qu'il n'est pas en la puissance « des notables Barbiers de la Ville, de les viseter, ne « examiner qui est chose contre raison ».

Alors Charles VI y pourvoit par « gracieux remède, certaine science et grâce espéciale » en donnant aux barbiers de Tours les statuts que son père et prédécesseur avait fait rédiger en faveur des barbiers de Paris, et que lui-même avait renouvelés en 1381. Chacune des corporations d'arts et métiers avait à Paris un *maistre*

(1) Cette affluence de malades à Tours n'a rien qui doive nous surprendre. Au xive siècle, et encore plus aux siècles précédents, le pèlerinage au tombeau de saint Martin amenait en cette ville de nombreux étrangers, et non des moindres par le rang, l'opulence et la foi. Les guérisons miraculeuses opérées à l'ombre de la célèbre basilique étaient, paraît-il, nombreuses, s'il faut en croire les Chroniques de Touraine, mais nécessitaient quand même les secours de la chirurgie.

du métier qui était chargé de surveiller la communauté, jurés et maîtres, mais pour les barbiers, Charles V avait institué dans cette fonction son premier barbier, avec pouvoir de se faire représenter par un lieutenant dans chacune des principales villes de son Royaume, « ouquel on devra obeir comme à lui, en « tout ce que au dict mestier appartient et appartiendra ».

La juridiction de ces fonctionnaires dura jusqu'en 1692, où elle fut abolie, pour peu d'années d'ailleurs, par Louis XIV, comme nous le verrons plus loin.

Nous ferons remarquer en passant que le titre de barbier s'applique aux chirurgiens et qu'ils portèrent cette qualification jusqu'au règne de Louis XI, où ils sont alors désignés sous le nom de Barbiers et Chirurgiens. De tous les nombreux actes notariés que j'ai parcourus, j'ai retenu ceci, que pendant le XVIe siècle et la moitié du XVIIe, on les nomme chirurgiens et barbiers; à partir de cette époque, chirurgiens seulement, jusqu'à la Révolution, qui, dans son inexorable besoin de réformes, fit disparaître cette anomalie médicale, qui n'avait pour excuse que ce sot préjugé datant du moyen âge : « *Ecclesia abhorret a sanguine.* »

L'ordonnance de Charles VII avait pour principal objet d'empêcher les étrangers à la chirurgie, charlatans, empiriques, sorciers, devins, ermites, alchimistes, vieilles femmes, Juifs convertis, etc.., etc., de se mêler de cet art. Le but fut-il atteint? Hélas! il est permis d'en douter, car, un siècle et demi plus tard, Henry II édicta, sous forme de règlement, une ordonnance datée de Fontainebleau, juillet 1556, pour les médecins, chirurgiens et apothicaires de Tours. Dans le préambule, le Roi déclare qu'il existe « un grand « et effréné nombre d'empiriques, respandus es villes, « bourgs et villaiges de Touraine, faisans profession « de médecins, chirurgiens et barbiers, et apothicaires,

« combien qu'ils n'aient esté approuvez en aucune « Université fameuse par les maistres et Docteurs « d'icelles; ny desclarez capables d'aulcunes des dites « professions ». Il y est dit aussi que les chirurgiens et les apothicaires exercent clandestinement la médecine « sans aucune methode de l'art de guerir, et que les « vrays medecins ne peuvent qu'à bien grant peine, « par voye et moyen de leur art, remettre les mallades « en santé ».

Pour remédier à ces infractions constantes, Henri II ordonna que, tous les trois ans, tous les médecins de Tours se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, par devant le maire et quelques échevins, et nommeront un docteur en médecine, qui sera superintendant de l'art de médecine et devant lequel médecins, chirurgiens et apothicaires devront produire les Lettres les autorisant à exercer leur art; qu'à défaut de cette preuve ils passeront un examen devant le superintendant et les médecins réunis, et si le candidat est déclaré idoine, il sera reçu, faisant le serment en tel cas requis et accoustumé et son nom inscrit au greffe de l'échevinage. Quand aux chirurgiens et apothicaires empiétant sur le domaine de la médecine, ils seront condamnés à cinquante livres parisis d'amende, et, en cas de récidive, « suspendus de l'exercice de leur estat à l'arbitre et discretion de Justice ».

Avec le XVII[e] siècle, la considération des chirurgiens s'élève un peu, ils restent toujours soumis au premier barbier du roi ou à ses lieutenants, mais leurs études et le mode de leur réception donnent plus de garantie de leur savoir. Jusqu'à cette date, les ordonnances, statuts et règlements avaient été créés pour chaque ville un peu importante. En faut-il voir la cause dans le manque d'unité du pouvoir royal, dans les difficultés des communications, et dans les troubles si fréquents de l'invasion étrangère, ou des guerres de religion?

Henri IV est le premier roi qui rendit exécutoire pour toute la France une ordonnance pour les chirurgiens. Son Edit de janvier 1606 n'est que la répétition des actes de ses prédécesseurs ; un point à signaler cependant, c'est qu'il donna pouvoir à son premier médecin, le sieur de la Rivière, de commettre dans chaque ville et bourg un ou deux chirurgiens chargés de faire les rapports pour la justice, attendu que le plus souvent ceux qui étaient choisis étaient insuffisants, voire même le lieutenant du premier barbier.

Cinq ans après, son fils et successeur, Louis XIII, donna des statuts (28 mars 1611) en vingt-deux articles, plus longuement et plus sagement élaborés, et qui furent encore remaniés dans un arrêt du Conseil d'Etat le 28 juillet 1671.

Entre ces deux dates il faut placer un fait important pour l'histoire de la chirurgie française. En 1668, François Félix, premier chirurgien du Roi (1), obtint de son maître d'avoir la suprême juridiction sur les chirurgiens de France, aux lieu et place du premier barbier. Désormais les maîtres en chirurgie, n'eurent plus à subir l'humiliante mention, sur leurs lettres de maitrise, du nom de l'intrus qui avait eu le gouvernement de leur art. Beaucoup d'historiens intéressés se sont élevés contre cette indignité, parmi lesquels nous citerons le professeur Malgaigne, qui ne pouvait comprendre cet excès d'abjection ; mais cela était très naturel pour le temps où plusieurs professions étaient réunies en une seule et même corporation. Les apothicaires ne subirent-ils pas, jusqu'en 1777, la promiscuité des épiciers ? les peintres et les sculpteurs, qui ont enrichi la France de leurs œuvres, ne faisaient-ils pas communauté avec les vitriers et les peintres du bâtiment?

(1) Etait le père de Charles Félix, qui opéra si heureusement Louis XIV en 1686, date mémorable, puisqu'on dit encore l'année de la Fistule.

Nous avons dit plus haut qu'Henri IV avait créé des chirurgiens dits aux rapports, fonctionnaires qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de médecins légistes, Leur tâche était très délicate à exercer; presque toujours ils étaient choisis parmi les plus capables, et en dehors du lieutenant du premier barbier du roy; ils s'opérait alors de petites guerres intestines qui éclataient au sein de la communauté, des plaintes étaient formées, et, passant par les diverses autorités judiciaires du temps, arrivaient jusqu'au Roi.

Lous XIV, qui n'aimait pas les troubles et les dissentiments parmi ses sujets (il l'a prouvé maintes fois), fit un véritable coup d'Etat, dans le domaine de la chirurgie; il supprima tout simplement le lieutenant du premier chirurgien du roi, et le remplaça par une autre autorité, dont le dépositaire reçut le nom de chirurgien royal juré. Les villes importantes furent pourvues de deux de ces fonctionnaires, et Tours fut de ce nombre. Il n'y aurait rien à dire de cet acte royal puisqu'il se passait sous le régime du bon plaisir, mais c'était l'époque du grand luxe, des insatiables besoins d'argent. Le roi vendit cette fonction à prix d'or, comme tant d'autres, et l'histoire a sévèrement enregistré cet acte de péculat royal, sous le nom de Vénalité des Charges.

L'Édit du roy *portant création de deux chirurgiens jurez dans chacune des grandes villes, et un dans les autres du royaume, et d'un médecin Juré ordinaire de Sa Majesté en chacun Ressort*, est daté du mois de février 1692.

L'arrêt du Conseil d'Etat qui le confirme a été rendu le deux septembre de la même année.

Il restait à trouver à Tours deux chirurgiens assez instruits pour exercer cette fonction à la fois scientifique et administrative. Y eut-il des difficultés, nous l'ignoions; mais c'est très probable. Enfin le choix de

l'intendant de la généralité de Tours se porta sur les deux frères Cuau, d'une notoriété professionnelle avérée, et d'une capacité pécuniaire suffisante, pour satisfaire au prix que Sa Majesté avait fixé pour l'achat de ces charges.

Ces deux frères étaient les fils d'un autre Pierre Cuau, chirurgien de Tours, qui avait débuté dans la carrière avec la confiance de ses confrères ; il fut désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de chirurgien du « sanitas », c'est-à-dire des pestiférés, avec le devoir de se renfermer dans l'établissement pendant tout le temps que durerait l'épidémie, sans pouvoir en sortir, sous quelque prétexte que ce soit. Pierre Cuau échappa au fléau, et, en 1628, il présenta au corps de ville une humble supplique pour toucher le montant de ses honoraires : 1396 livres et 3 sols. On croirait aujourd'hui que, pour prix de tant de dévouement et d'abnégation, le maire et les échevins se seraient empressés de satisfaire à la légitime réclamation de ce malheureux, qui avait risqué sa vie, et qui n'avait rien gagné en dehors de ce travail forcé. Ce serait bien mal connaître l'esprit de cette époque. On décida en séance qu'on lui paierait seulement les intérêts, mais on s'en garda bien ; en 1641, il s'adressa à la justice, au présidial de Tours, la ville fut condamnée à lui payer de suite principal et intérêts. Et, chose lamentable à raconter, les registres des délibérations de l'hôtel de ville, mentionnent presque chaque année jusqu'en 1471, c'est-à-dire pendant 43 ans, après les réclamations du pauvre chirurgien ou celles de sa veuve, car il mourut sans avoir reçu le prix de son travail. La réponse des édiles était toujours la même, toujours laconique et navrante : « On paiera les intérêts ».

René Cuau fut le premier choisi pour remplir la fonction de chirurgien royal ; ses lettres de Provisions, que nous joignons à cette communication, lui ont été

expédiées le 26 mars 1693. Pierre Cuau son aîné ne reçut les siennes que le 23 mai suivant, probablement parce qu'il n'avait pas pu acquitter tout de suite la *finance* qui devait être versée contre la remise du titre, comme le porte expressément l'Edit du roi.

L'entrée en fonctions de René Cuau eut des débuts pénibles ; le lieutenant du premier chirurgien venait d'être sacrifié, les jurés voyaient s'amoindrir leurs droits, et leur autorité, et montrèrent vis-à-vis du nouveau fonctionnaire une attitude agressive, qui alla même jusqu'à lui refuser les registres et les titres de la communauté. René Cuau dut alors faire constater par devant notaire le refus de reconnaître son autorité. C'est cette curieuse pièce que nous publions ci-après. Nous ne connaissons malheureusement pas la conclusion et la suite donnée à cet acte de révolte ; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que la charge de chirurgien royal juré n'existait plus en 1701 à Tours, puisque tous les chirurgiens, avec le concours des médecins, établirent de nouveaux statuts qui servirent de règlement à la communauté pendant tout le XVIIIe siècle; ils furent signés de la plupart des médecins et des chirurgiens, mais la signature de René Cuau n'y figure pas : il était décédé.

Pierre Cuau a signé comme juré et en troisième place.

La lieutenance du premier chirurgien du roy fut rétablie à Tours en 1723.

ACTE NOTARIÉ
POUR RENÉ CUAU
CHIRURGIEN ROYAL JURÉ
CONTRE
PLUSIEURS MAITRES CHIRURGIENS
DE TOURS

Aujourdhuy quatriesme jour de May mil six cens quatre vingt treize, par devant les notaires Royaulx à Tours soubsignez, est comparu en personne le sr René Cuau chirurgien Royal, de ceste ville, fauxbourgs Ressort et despandances d'icelle demeurant paroisse Saint Saturnin. Lequel nous a requis nous transporter en sa maison, à l'effaict cy-après; ce que luy avons octroyé, ou estant, nous a remonstré qu'ayant esté pourvu par sa Majesté du d. offisse de Chirurgien Royal Juré, par ses Lettres de provisions du 26e de mars dernier créé par Edict du mois de febvrier mil six cens quatre vingt douze et receu en icelluy au Bailliage et siège presidial de ceste ville, le vingt troisiesme d'avril dernier. Il auroit conformément au dit Edict fait convoquer tous les maistres de la dite communauté de ceste dite ville et faulx bourgs pour s'assembler en sa maison, seize rue de la Cellerye, une heure de relevée, suivant le mandement qu'il en auroit donné, au sieur Beranger l'un d'iceux comme dernier receu, dès le premier de ce mois.

Lequel aurait faict suivant son certificat daté de ce dit jour, représenté par le dit sieur Cuau, et qu'il a repris, et qu'il ne s'est presenté à la dite assemblée que les sieurs Simon Debout, Pierre Cuau, René Defoucques, Pierre Rabin, et le dit Berańger. Les aultres ne s'y estans point trouvez. Jusques à environ l'heure de trois heures que luy a esté signiffié un acte, à la requeste du sieur Laurant Falc procureur et receveur de la communaulté tant pour luy, que pour les aultres maistres par Moreau huissier, portant protestations de nullité de ce quy seroit faict par le dit Cuau, pretendant qu'il ne doibt pas faire convocquer la dite assemblée en sa maison, ce qui est un prétexte pour ne pas obeir, pour le

dit Falc, et les aultres maistres aux Ecdits et declaracions de sa majesté.

Le dit Falc ayant par caballe fait plusieurs assemblées avec parties des aultres maistres depuis que le sieur Cuau a été receu et commis au dit offisse quoy que la dite Reception luy ait esté signiffiée, et qu'il soit de sa cognoissance que la convocation d'assemblées doibvent estre faites par ledit Cuau Chirurgien Royal Juré suivant l'article 5 du dit Ecdit quy ordonne qu'il fera faire les assemblées, y presidera et fera rendre les comptes; et l'article six qui veult que tous les maistres seront soubz mis à sa Jurisdiction, et qu'ils se rendront aux Jours ausquelz il seront mandez ou assignez à peine de cinquante livres d'amende. Et ainsi que le d. sieur Cuau a bien pu et deub faire la d. convocation en sa maison joinct mesme qu'il n'y a aultre chambre ny aultre lieu destiné pour l'assemblée des dits chirurgiens, s'estant les dites assemblées cy devant tenues chez aulcuns des dits particulliers chirurgiens a faulte de chambre commune et que mesme par austre esdit du deuxiesme de septembre mil six cens quatre vingt douze, les medecins jurez à l'instar desquelz les Chirurgiens Jurez sont créés, peuvent faire assemblée dans leurs maisons ou aultres lieux quand bon leur semblera. Ce qui marque que le dit Falc est un turbullent et contrevenant aux ordres de sa Majesté, quyl retient entre ses mains les registres et deniers de la Communauté, sur lesquelz registres le dit sieur Cuau desire faire enregistrer ses provisions et reception au dit offisse. Pourquoy et l'heure de quatre heures estant survenue, et n'estant intervenus aulcuns des aultres maistres que les dessus dits, qui n'est pas nombre suffisant de delisberer, la Communaulté estant composée d'environ trente maistres, et que les dessus dits ayant veu la dite signiffication du dit? ..... ? (1) et qu'il a repris, se sont retirés.

Le dit sieur Cuau nous a requis, ce que lui avons octroyé, pour luy servir et valloir en temps et lieu, ce que de raison. Et à sa requisition sommes transportez en sa

(1) Ici un mot impossible à déchiffrer.

personne et assistance au domicille du dit Falc sis en la paroisse Saint-Pierre du Boille, Grande Rue ou estant et parlant à son frater, quy a dit le sieur Falc-Lacombe estre en ville, et ne sçavait en quel lieu. Le dit sieur Cuau luy a represenlé les dits esdits, déclaration, provisions et reception du dit sieur Cuau en la dite charge pour estre enregistrez sur les Registres de la Communaulté par le dit Falc. affin d'estre Installé ; aux protestations où le dit Falc sera refuzant de faire lesdits enregistremens, et de remettre à l'instant les dits Registres entre les mains du dit sieur Cuau, de se pourveoir contre luy en contravantion des esdits et desclarations de sa Majesté, par touttes voyes de Droict. Et ayant le dit Cuau eu advis que le dit sieur Falc-Lacombe estoit avec plusieurs des maistres particulliers en l'hostellerie de St-Germain (*ou Gervais ?*) il s'est transporté avec nous dits notaires, où il s'est adressé au dit sieur Falc-Lacombe trouvé avec plusieurs des maistres particulliers, et luy a represenlé les dits esdits, provisions et reception, à l'effaict de les enregistrer presentement sur le dit livre de la communaulté, et le remettre et randre es mains d'iceluy Cuau. Aux susdittes protestations en cas de reffus de sortir de la dite assemblée, ou il est avec les maistres particulliers, pour faire le dit enregisrement. Le dit sieur Falc-Lacombe a dit qu'il ne peult presentement faire le dit enregistrement ny remettre le dit livre es mains du dit Cuau, attendu qu'il n'a le dit registre es mains et qu'il est au coffre de la communaulté, protestant que le dit acte ne pourra luy prejudicier, et que quand il aurait le dit livre, il ne luy pourroit mettre en les mains attendu qu'il est chargé d'une promesse du sieur Cuau de la somme de Trente livres qu'il doibt, et les frais qu'il est préalable d'acquitter. Requerant qu'il leur indicque une chambre de communaulté, et aultre que chez lui, et ils s'assembleront incessamment au désir de la signiffication qu'il luy a fait faire ce jourd'hui par Moreau, huissier.

(signé) Falc.

Persisté par le dit sieur Cuau en ce qu'il a cy dessus

dit et sur l'avis que les dits coffre et livre de communaulté sont au domicille du sieur Jean Corbeau, maistre particullier, cy devant Recceveur, il a fait pareille requisitions parlant à sa personne, aux susdites protestations et est prest le dit sieur Cuau de convenir d'une chambre commune pour les demunir de tout pretexte.

Dont acte.

(signé) Cuau.

Le dit sieur Corbeau a dit qu'il est prest de mettre es mains du dit sieur Cuau, à la première assemblée, le dit livre, même le dit coffre et pappiers de la communaulté, en acquittant sa dite promesse et donnant descharge, a persisté. Les dits sieurs Corbeau et Falc sont prests de s'assembler avec le dit sieur Cuau, aultre part que chez lui.

(signé) Falc, Corbeau.

Le dit sieur Cuau a replicqué que le reffuz des maistres de s'assembler chez Luy est une véritable contravantion aux esdits et desclaration du Roy, soubztenant qu'ilz se doibvent assembler en sa maison jusqu'à ce qu'il y ait une chambre de Communaulté et qu'ilz peuvent d'autant moins le refuzer qu'il a une chambre particullière dans sa dite maison, où la communaulté a tenu pendant plus de quatre ans. Et à l'esgard des Registres de la Communaulté, le pretexte du reffuz de les luy mettre es mains n'est pas considérable, car sy ledit sieur Cuau est desbiteur de trente livres par promesses, estant sur le dit Registre il offre en faire raison à la dite Communaulté, mais il fera bien voir en temps et lieu qu'il n'en doibt rien et au contraire qu'il luy est deub par la dite Communaulté pour la dernière anatomye qui a esté faicte la somme de cinquante livres reiglée par le dit esdit, de l'oration et les fraiz (?) ... ? (1) d'icelle anatomye et ainsi soubztient que les dits Registres luy doibvent estre donnez, et que ses provisions doibvent estre enregistrées, protestant pour le reffuz de se pour-

(1) Un mot indéchiffrable.

voir, et de leur faire deffause de s'assembler aux cabaretz ny autres lieux, sans estre convocquez par le dit Cuau, aux protestations que dessus dont et de tout ce requerrant luy avons octroyé acte pour luy valloir et servir en temps et lieu, et pour signiffier a quy il appartiendra.

(signé) Cuau
Pommier, not. Morin, not.

Arch. Dép. d'Indre et-Loire.

LETTRES DE PROVISIONS POUR RENÉ CUAU, CHIRURGIEN ROYAL JURÉ

Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux que ces présentes lettres verront, Salut. Par nostre Edit du mois de Febvrier 1692 registré ou besoing a esté, nous aurions pour les causes et considérations y contenues Eteinct et supprimé la faculté accordée à nostre premier medecin par Edit du mois de janvier 1606, desclarations et autres Intervenues. En conséquence et commettre et nommer des chirurgiens dans les villes, bourgs, et lieux de nostre Royaume, pour faire les visittes, et raports. Et celle donnée à nostre premier Chirurgien de nommer et commettre des Lieutenans dans les villes et lieux, et toutles les lettres et commissions par eux expédiées jusqu'à ce jour, à la réserve et exceptions de nostre bonne ville, fauxbourgs et banlieue de Paris; et aux lieu d'iceux créer et mettre d'office et héréditaires deux Jurez dans chacune communauté de chirurgiens des villes de notre Royaume où il y a parlement ou autres Cours, Evesché, Archeveselié, Presidial ou Bailliage principal, et un dans chacune des autres villes, bourgs et lieux de nostre Royaume, pour y estre par nous pourveues de chirurgiens qui auront la qualité et qui seront reçeus au serment par nos officiers des dits Bailliages, présidiaux ou sénéchaussées. Lesquels seront qualifiez en outre de nos Chirurgiens

Jurez chacun dans le dit Ressort avecq faculté de mettre nos armes et Inscription de ceste qualité dans leurs Enseignes et sur leurs Boutiques, et faire à l'exclusion de tous autres chirurgiens conjointement ou separement, les raports des visites qui seront faites tant par ordonnance de Justice que denonciatifs des corps morts, blessez, noyez, mutillez, prisonniers ou autrement, en la même forme que les chirurgiens qui estoient cy devant nommez par nostre premier medecin, faisoient, en consequence du dit Ecdit du mois de Janvier 1606 déclaration du 16 Juin 1608, et autres ; avecq deffenses à tous autres chirurgiens de les troubler et à nos Juges et autres d'avoir aucun égard aux raports qui leur seront presentez, et d'adjuger aucune provision allimentaire ou autre si ces dits raports ne sont signez des dits Chirurgiens Jurez ou de l'un d'eux. En la manière portée par nos ordonnances et reglemens sur ce faict et a intervenir sur les peines y contenues avecq faculté de jouir des mesmes fonctions, juridictions et droits utiles et honorifiques que ceux dont jouissent et avaient droit de jouir, les chirurgiens commis par nostre premier medecin ou les lieutenans de nostre premier chirurgien. En vertu de l'Edict et Déclarations des mois de Janvier 1656, novembre 1679 et arrest du Conseil du 6 aoust 1668 et autres rendus en conséquence des mesmes, et à l'instar des d. Lieutenants et Jurez de la communauté de saint Cosme à Paris, et conformement au reglement arresté en nostre Conseil le 28 Juillet 1671 avecq pouvoir de tenir et exercer cette Jurisdiction sur tous les autres chirurgiens des d. villes et fauboürgs, bourgs, et lieux du Ressort des Bailliages, tels que presidiaux et Juridictions d'icellui qui composeront tous ensemble une seulle et même communauté, convocquer les assemblées d'Icelles, presider alternativement, faire les visittes chez les autres chirurgiens, recevoir pour eux les droits à eux deubz et faire les fonctions de Greffier et Gardes des Registres, donner les ordres necessaires, examiner et recevoir les aspirans en l'art de Chirurgie, leur donner des lettres sur lesquelles ils seront reçeus au serment

sans qu'ils puissent jusqu'à ce tenir boutique ny faire aucune fonction de chirurgien comme aussy joint par eux de l'exemption de touttes commᵒⁿ de syndic de communauté, de recepte et colecte de tailles et taillon, et ustancille ou autres levées et impositions de tutelle, curatelle, sequestre, guet, et garde des villes et places et de tout logement de gens de guerre français et etrangers, ainsi qu'il est plus au long porté par le dit Ecdit. Et voulant En execution d'icelluy pourvoir au dit office de personnes capables, Sçavoir faisons que pour le bon et louable raport qui nous a esté fait de la personne de nostre bien amé René Cuau et de ses sens suffisans, loyaulté, prudomie et expérience en l'art de chirurgie, pour ces causes et autres, à ce nous mouvans, nous luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par les présentes, l'un des deux offices de Chirurgiens Royaux de la ville et fauxbourgs de Tours, ressort d'icelle et despandances créé hereditaire par nostre Ecdit ou n'a encore esté pourveu pour le dit; avoir tenir et doresnavant exercer et jouir par le dit René Cuau hereditairement aux honneurs, autoritez, franchises, libertés, fonctions, exemptions, droit, fruit, proffit et emolumens conformement à nostre Ecdit, et arrest du 16 febvrier au dit an rendu. En conséquence cy avecq la quittance de finances attachée soubz le contre sceel de Nostre chancellerie. Si donnons en mandement à nostre bailly de Tours ou son Lieutenant General et aux d. nos juges et officiers qu'il appartiendra que leur estant aparu de Bonne vie et mœurs, considération, aage, competance, Religion catolique, apostolique et romaine du d. René Cuau, et de luy prit et receu le serment en tout cas requis et accoustumé, Ils le reçoivent mettent, et instituent de par nous, en possession et jouissance du d. office l'en faisant jouir et ensemble des honneurs, autoritez, franchises, libertés, fonctions, exemptions, droit, fruit, proffit, esmolument, plainement, paisiblement et hereditairement et a luy obéir et entendre de Tous ceux et ainsy qu'il appartiendra en choses touchant et concernant le dit office ; car tel est nostre plai-

sir. En temoing de quoy nous avons fait mettre notre sceel à ces présentes. Donné à Paris le vingt six de mars mil six cens quatre vingt treize, et de nostre Regne le cinquantiesme, signé sur ce repliz par le Roy Lobrat et scellé du grand sceau, et au dos est escrit — Enregistré ce dernier mars 1693 — signé Soufflot.

Suit la Teneur des Lettres de Provisions de Pierre Cuau, chirurgien, frère de René, c'est le même texte, mais elles sont datées du 23 may 1693.

Archives municipales de Tours, 18 nov. 1693.

Quelques mots sur Aétius d'Amida

(A propos d'une publication récente.)

PAR

M. Ch. Em. Ruelle,

Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

La mise au jour d'un texte inédit est toujours faite pour piquer la curiosité des érudits ou des travailleurs qu'intéresse la matière traitée dans ce texte. On sait le bruit qui s'est fait autour des hymnes à Apollon, découverts avec leur musique notée sur des marbres de Delphes.

Je suis sûr que les amis de l'histoire médicale ne resteront pas indifférents à la nouvelle qu'un de leurs confrères de l'antiquité grecque, Aétius, qui pratiquait la médecine à Alexandrie vers le milieu du vᵉ siècle, vient de donner lieu à l'édition critique de son seizième et dernier livre des *Iatrica*, relatif aux affections de l'utérus. Les Alde publièrent les huit premiers à Venise en 1534. Janus Cornarius donna une traduction latine complète de cette compilation, Lyon, 1549. Henri Estienne, en 1567, comprit la traduction de Cornarius dans sa collection intitulée : *Medicae artis principes.*

Mon vénéré maître en philologie médicale, Ch. Da-

remberg, possédait une copie du livre XI (sur les maladie de la vessie et des reins) exécutée par son digne collaborateur Bussemaker ; il voulait en publier tous les passages extraits de Rufus d'Ephèse, et son continuateur, signataire de la présente notice, compléta la publication de ce livre XI d'après divers manuscrits connus de Daremberg et de quelques autres qu'il ne pouvait connaître, dans les *Œuvres complètes de Rufus*.

Un médecin hellène, docteur de la Faculté de Paris, Georges Costomiris, correspondant de notre Académie de médecine, à qui l'on doit une précieuse bibliographie des médecins grecs inédits (1), donna en 1892 une édition critique du XII[e] livre concernant la podagre, la sciatique et l'arthritisme. (Paris, C. Klincksieck.)

Bussemaker avait fait aussi une copie du livre XVI pour être publiée par Daremberg, mais elle ne s'est pas retrouvée dans les papiers du savant professeur.

Cette perte est réparée aujourd'hui par la publication dont il me reste à parler (2). Elle a pour titre : Ἀετίου περὶ τῶν ἐν μήτρᾳ παθῶν, ἤτοι λόγος ἑξκαιδέκατος καὶ τελευταῖος, etc. Aetii *sermo sextidecimus et ultimus erstens aus Handschriften veroffentlicht, mit Abbildungen, Bemerkungen und Erklærungen, von* D[r] Skévos Zervos fr. Assitenzarzt im Spital Ihrer Kgl. Majest. der Konigin von Griechenland « Evangelismos » zu Athen. Leipzig, Ant. Mangkos, 1901.

La librairie allemande de Paris, à qui j'ai demandé ce livre, déjà épuisé, paraît-il, a eu beaucoup de peine à m'en procurer un exemplaire d'occasion pour la Bi-

(1) Dans la *Revue des études grecques*, 1889. — Cp. *Gaz. médicale*, 1889. Tiré à part (Klincksieck, 1890).

(2) Il y aurait encore à publier les livres IX, X, XIII, XIV et XV ; mais, à vrai dire, les huit premiers livres réclament une édition critique faite sur des manuscrits meilleurs que ceux qui ont servi à établir la publication aldine.

bliothèque Sainte-Geneviève, et encore à un prix bien supérieur au prix fort, qui est de 10 mark. Les figures sont au nombre de six, y compris le portrait de M. le Dr Zervos, qui porte tout au plus la trentaine. Espérous que le succès de son travail déterminera ce jeune médecin à le poursuivre jusqu'au complet achèvement d'une édition d'Aétius.

Après une épître dédicatoire à M. Cléon Rangabé, et la réponse élogieuse de l'éminent diplomate hellène, le volume contient un exposé par l'éditeur du plan suivi dans cette publication. M. Zervos a pris pour base de son édition le manuscrit 273 de Berlin et a mis à profit, outre un manuscrit de Vienne, celui de la collection de sir Thomas Phillips portant le nº 1534, actuellement à Berlin. Il déclare avoir fait son travail sans aucun secours étranger. Suit la liste des ouvrages anciens et modernes qu'il a consultés et visés. Le texte grec est précédé d'une table des chapitres du livre XVI. Plutôt que d'entreprendre l'analyse du texte d'Aétius, je donnerai ici la traduction française de cette table.

1. Position de l'utérus, sa dimension ; autres détails relatifs à sa conformation.

2. Ce qui se passe dans l'utérus d'une femme enceinte.

3. Production de l'arrière-faix.

4. Vers quelle année les femmes commencent à être réglées (14 ans)?

5. Par quels signes est-il annoncé aux jeunes filles que leurs règles vont apparaître?

6. Quand apparaît la semence et quand la femme commence-t-elle à concevoir?

7. A quels signes reconnaît-on la faculté de concevoir (1) ?

---

(1) Nous possédons un traité de Soranus d'Ephèse sur les maladies des femmes (Ed. Val. Rose) dans la Bibliotheca Teubneriana). —L'annotation de M. Zervos contient des rapprochements

8. A quoi reconnaît-on les femmes qui ont déjà conçu?

9. A quels signes, suivant les anciens, peut-on savoir si le fœtus est masculin ou féminin?

10. La pie (1) (Galien).

11. L'enflure des pieds pendant la grossesse.

12. Soins à donner aux femmes enceintes (Aspasie).

13. A quels signes prévoit-on que l'accouchement sera naturel?

14. Que doit-on recommander aux femmes dont l'accouchement est naturel?

15. Soins à donner quand l'accouchement est laborieux.

16. Quelles femmes sont impropres à la conception? — Moyens destructifs à employer dans ce cas.

— Procédés pour empêcher la grossesse ou pour la détruire.

17. Pessaires empêchant la grossesse.

18. Moyens pour la détruire (Aspasie).

— Pessaire destructif (Astala).

— Collyre rejetant sans douleur un fœtus de 3 mois.

19. Quels signes annoncent que la destruction aura lieu?

20. Comment faut-il procéder pour aider au rejet du fœtus détruit?

21. Sur les femmes dont le fœtus est détruit au second ou au troisième mois de grossesse.

22. De combien de manières l'accouchement devient laborieux dans les cas de génération anormale? (Aspasie.)

23. Traction du fœtus; section du fœtus (Philoumène).

---

intéressants du texte qu'il édite et des écrits de divers auteurs tels que Hippocrate, Hérophile, Arétée, le Protospathaire, etc.

(1) κίττη ou κίττα. Dégoût et caprice de l'estomac chez les femmes enceintes. Cp. Dioscoride, I, 187 (Bailly, Diction. grec).

24. Rejet de l'arrière-faix.

25. Soins à donner après la section du fœtus (Aspasie).

26. Causes pour lesquelles soit les hommes, soit les femmes, n'ont point d'enfants. Traitement et indices en cas de conception (utérus trop froid, etc.).

27. Traitement et indices lorsque l'utérus est trop froid.

28. Soins à donner et indices lorsque l'útérus est trop chaud.

29. Traitement des femmes qui ne conçoivent pas à cause de l'humidité de l'utérus.

30. Traitement des femmes qui ne conçoivent pas à cause de la sécheresse de l'utérus.

31. Traitement de diverses autres diathèses s'opposant à la gestation; — des femmes qui sont dans ce cas à cause de l'épaisseur des humeurs séreuses. — Des femmes qui ne conçoivent pas à cause des gaz (produits dans l'utérus). — Des femmes dont l'utérus est fermé, et de celles dont l'utérus est béant et renversé.

32. Des femmes qui ne conçoivent point à cause d'une application de remèdes destructifs de la grossesse. — Comme quoi certains de ces remédes, effectuant le remplissage des vaisseaux contenus dans l'utérus, rendent généralement cette diathèse incurable.

33. Soins à donner lorsque rien de fâcheux ne se manifeste.

34. Breuvages, pessaires et fumigations favorisant la conception.

35. Recette pour éviter que le lait se trouble dans les seins.

36. Du gonflement et de la tension (exagérée) des seins.

— De la nocivité du lait rendant les seins malades.

37. Inflammation des seins (Philoumène).

38. (Recette) contre l'inflammation indurée des seins (Philoumène).

39. L'abcès aux seins.

40. Les fistules des seins. — Ulcères aux seins.

41. Les ulcères rongeurs aux seins.

42. Sur les carcinômes des seins (d'après les écrits d'Archigène et de Léonidas). — Signes des carcinômes ulcéreux.

43. Quels sont les carcinômes guérissables et les carcinômes incurables?

44. Opération des carcinômes (Léonidas).

45. Soins à donner après l'excision ou la brûlure.

46. Soins à donner dans le cas des carcinômes non sujets à l'opération.

47. Soins à donner dans le cas des tumeurs cancéreuses non ulcérées.

48. Traitement du cancer ulcéré (Archigène).

— Autre (remède) qui guérit bien les ulcérations et calme sérieusement les parties non ulcérées.

— Autre (remède), tiré de Théodore, contre (l'ulcère) malin.

49. Le squirre du sein (Léonidas).

50. Sur la rétention des menstrues (Rufus et Aspasie).

51. Traitement des femmes non réglées à cause d'une chaleur excessive (Rufus).

52. Diagnostic et traitement des habitus trop froids.

53. Pessaires emménagogues (αἱμαγωγοί).

— Autre application emménagogue.

54. Emménagogue du Philosophe.

— Suppositoire emménagogue merveilleux, efficace aussi dans les étouffements de l'utérus, surtout s'ils se prolongent.

— Pessaire emménagogue amenant, le plus souvent, le sang le jour même (de l'application).

55. Traitement des femmes non réglées à cause de l'excès de graisse.

55 [*bis*]. Traitement des femmes non réglées à cause de la surabondance des humeurs.

56. Traitement des femmes non réglées à cause de l'atrophie.

57. Traitement des femmes non réglées à cause de la malignité des humeurs.

58. Traitement des femmes évacuant par d'autres lieux (que l'utérus) soit par suite d'hémorroïdes ou par le nez, et, pour cette raison, non réglées.

59. Traitement des femmes non réglées à cause de leur inaction.

60. Traitement des femmes non réglées pour quelque cause se rattachant à l'utérus.

61. Sur l'écoulement goutte à goutte (du sang menstruel).

— Autre recette.

62. Sur l'écoulement trop abondant.

— Pessaire pour l'hémorragie de l'utérus.

63. Sur le flux féminin (Archigène).

64. Troubles causés par le flux rouge.

— Lavement contre le flux.

65. Traitement du flux blanc.

66. Autre remède d'Aspasie pour les femmes qui ont le bassin trop aqueux et, par suite, souvent, ne peuvent enfanter.

67. L'étouffement de l'utérus.

67 [*bis*]. Exemple de confection de pessaires contre les étouffements de l'utérus (Philagrius).

— Confection de liniments, d'après Philagrius, contre la susdite affection.

— Fumigations pour l'utérus.

— Sur les remèdes à boire contre la susdite affection (Philagrius).

68. La gonorrhée (Soranus),

69. Sur l'atonie de l'utérus (Soranus).

70. Paralysie de l'utérus (Soranus).

71. La descente de matrice (Soranus).

72. Déviation, inversion et ascension brusque de l'utérus (Aspasie).

73. Ventosités dans l'utérus.

74. Hydropisie de l'utérus.

75. Sur le mole, qui est une affection de l'utérus, appelée par quelques-uns *hydéros*.

76. Gonflement de l'utérus (Soranus).

77. Satyriasis (Soranus).

78. Inflammation de l'utérus (Philoumène).

79. Pessaires anodins contre les inflammations de l'utérus.

80. Autre pessaire somnifère, anodin, amollissant toute induration.

81. Autre pessaire somnifère contre les inflammations.

82. Pessaire d'or contre les inflammations et déviations.

83. Le squirre et les squirrômes dans l'utérus (Soranus).

— Autre pessaire émollient.

84. Autre (recette) contre toutes les diathèses chroniques de l'utérus.

85. Laxatif en miettes, efficace contre les indurations d'une partie quelconque, relâchant les inflammations trop dures.

86. Pessaire tiré des écrits d'Archigène.

87. Emplâtre de baies de laurier, efficace contre les indurations (Oribase).

88. L'abcès (logé) dans l'utérus (Archigène).

88 (lire 89). Comment il faut opérer lorsqu'un abcès s'est formé à l'entrée de l'utérus.

Manquent les chapitres 90-99.

100. Soins à donner lorsqu'une rupture s'est produite entre les intestins et le péritoine.

101. Le cas de l'utérus ulcéré (Archigène).

— (Recette) du Philosophe dans le cas où les parties honteuses de la femme sont ulcérées et irritées par un écoulement très piquant.

102. Traitement des ulcères charbonneux dans l'utérus.

103. (Recette) contre les ulcères de l'utérus non épurés (Archigène).

104. Contre le liquide s'écoulant des parties honteuses de la femme.

— Contre les ulcères rongeurs de l'utérus (Aspasie).

— (Poudre) sèche d'Asclépiade contre les corrosions de l'utérus.

105. (Remèdes) cicatrisants d'Asclépiade.

— Traitement cicatrisant par l'orge des ulcérations de l'utérus.

106. Les carcinômes de l'utérus (Archigène).

— (Recette) du Philosophe contre les carcinômes de l'utérus.

107. Rétrécissement de l'utérus.

108. L'utérus fermé.

109. Hémorroïdes de l'utérus (Aspasie).

110. La pierre dans l'utérus.

111. Les pierres de la vessie.

112. L'hydrocèle (Aspasie).

113. La hernie inguinale ou bubonocèle.

114. La varicocèle (Aspasie).

115. Ablation de la nymphe (Philoumène).

116. Sur l'excroissance de l'entrée de l'utérus [en forme de queue d'âne].

117. Sur les fics de l'utérus, ses loupes avec fourmillements et ses verrues (Philoumène).

— Autre traitement dont j'ai fait usage pour ma

propre femme et qui enlève (les verrues) radicalement.

118. Sur les callosités (Aspasie).

119. Sur les déchirures produites dans l'utérus.

— Autre traitement (Asclépiade).

— Autre, immédiatement efficace.

— Autre, contre toutes les diathèses des lieux (affectés) chez les femmes et au fondement, arrêtant aussi les hémorroïdes.

120. Sur les squirrômes en forme de millet dans l'utérus (Aspasie).

121. Sur les efflorescences galeuses de l'utérus.

122. Sur l'abcès formé dans les lèvres.

123. (Recette) contre la hernie ombilicale des femmes.

124. (Recette) pour éviter que le ventre ait des crevasses et des taches noires, à la suite de l'accouchement (Aspasie).

— Autre (traitement) pour les ventres marqués de taches noires après l'accouchement.

— (Recette) pour dégraisser le visage et le reste du corps.

— Autre dégraissage actif.

— Autre dégraissage contre les plissements du corps (Rufus).

— Frictions contre les taches noires du visage, souvent expérimentées.

125. Recette pour nettoyer admirablement le visage et pour rendre le teint clair.

Les chapitres suivants sont des recettes de parfumerie.

— Préparation de myrrhes, de muscats, de condiments, de fleurs de vigne, de fumigations et d'autres parfums.

126. Poudre sèche grillée que l'on appelle berethria.

— Autre muscat.

— Préparation de (trochisques) arabes ou de (colliers) de pierre (à porter autour du cou).

Un hôpital d'autrefois

Notre-Dame-des-Fontenilles de Tonnerre.

PAR

M. le Dr H. Chaput,
Chirurgien des Hôpitaux de Paris.

I

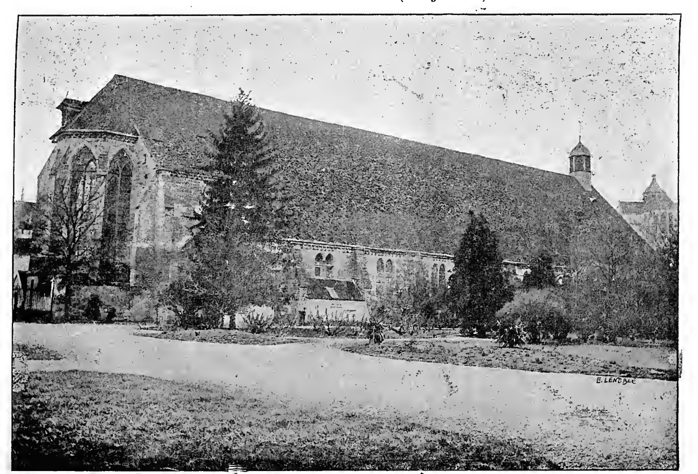
L'Hôpital.

L'Hôtel-Dieu de Tonnerre, fondé en 1293 par Marguerite de Bourgogne, reine de Naples et de Sicile, est encore debout, dans un état de conservation à peu près parfaite; il n'a subi depuis sa fondation que de légères modifications.

C'est un immense bâtiment, avec des murs peu élevés et un toit énorme; sa longueur totale est d'environ 100 mètres, sa largeur 20 mètres, sa hauteur 26 mètres, ses formes extérieures sont massives, énormes, imposantes, d'un style simple, mais sévère.

A l'intérieur une seule salle immense, recouverte d'une superbe voûte en berceau lambrissée qui s'élève à 18 mètres du sol. Cette voûte est percée d'ouvertures en forme de trèfle qui servaient à la ventilation. — Au-dessous de cette voûte, une enfilade d'énormes poutres en chêne ayant l'aspect de T renversés. — Ces poutres sont d'un fort diamètre, elles mesurent 20 mètres de long et sont d'un seul morceau.

Notre-Dame-des-Fontenilles (*Vue générale*).



Signalons spécialement la superbe charpente qu'on admire sous le toit : elle est remarquable par ses assemblages en sifflet, par le nombre, la longueur et le volume des pièces qui la composent. Elle est prodigieuse et unique au monde.

L'éclairage est fourni des deux côtés par dix fenêtres énormes, très élevées, à baies intérieures romanes et présentant à l'extérieur des croisées géminées gothiques.

La grande salle se termine du côté est par une triple abside formant une chapelle dans laquelle on admire un bel autel corinthien, édifié en 1621 par Charles-Henri de Clermont, comte de Tonnerre. Cet autel est surmonté d'une belle vierge en bois doré du xv[e] siècle, dite la Vierge au Buisson ; à ses pieds, en effet, Moïse est agenouillé devant le Buisson ardent.

Un beau mausolée en marbre blanc de Bridan s'élève au milieu de la chapelle : il représente Marguerite de Bourgogne, soutenue par la Foi et tenant dans sa main la charte de fondation de l'hôpital. Il date de 1826 et remplace le tombeau primitif de la reine, détruit en 1793.

Après de nombreuses vicissitudes, le tombeau de Louvois par Girardon a trouvé asile dans l'hôpital de Tonnerre. Le grand ministre, couvert de riches vêtements, avec les insignes de l'ordre du Saint Esprit, est à demi-couché dans une attitude toute naturelle ; il semble qu'il va parler, son visage exprime la vigueur et le calme. A côté de lui est assise sa femme, Anne de Souvré ; sur son visage tragique se lisent la douleur, le courage, la résignation, la foi. Ce groupe est un des plus beaux chefs-d'œuvre de la sculpture française. Le tombeau est flanqué de chaque côté par deux grandes figures en bronze représentant la Sagesse et la Vigilance.

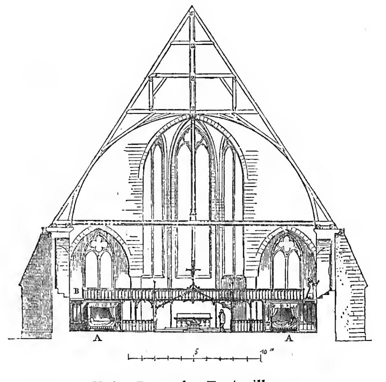
L'œuvre d'art la plus curieuse de l'hôpital de Ton-

nerre est le Saint-Sépulcre. C'est un groupe de huit personnages en pierre, plus grands que nature, représentant l'ensevelissement du Christ par ses disciples. Le cadavre de Jésus est admirablement rendu au point de vue anatomique; deux personnages, l'un à la tête, l'autre aux pieds du Christ, sont merveilleux de recueillement, de douleur et de respect. On n'aperçoit que le bas du visage de la Vierge Marie, et cependant ce personnage exprime, rien que par son attitude, une douleur vraiment émouvante. La Vierge est soutenue par saint Jean, plein de bonté et de compassion. Plus à droite on voit une gracieuse Madeleine qui a été introduite dans le groupe un ou deux siècles après. Viennent ensuite Salomé et Marie Cléophas, douce et touchante sous un grand bonnet oriental.

Ce groupe du Sépulcre est véritablement impressionnant à contempler; dans mon enfance, je ne pouvais le voir sans une profonde émotion. Les personnages sont simples, vrais, émus; pas d'attitudes théâtrales, pas de gestes à effet, mais une simplicité qui n'appartient qu'au génie.

Ce Sépulcre est assurément un des plus beaux spécimens de l'art religieux; il a été édifié en 1453 aux frais d'un marchand de Tonnerre, Ancelot de Buronfosse, par deux « Imaigeurs » élèves de Claus Sluter : Jean Michel et Georges de la Sonnette.

Dans la chapelle du Sépulcre, une pierre tombale dressée est relative à un descendant d'Ancelot de Buronfosse. Elle présente une élégante décoration renaissance en forme de portique; au centre, se voit un cadavre dont les membres sont presques réduits au squelette; il est porteur d'une chevelure assez abondante. On lui voit sur le ventre une grande incision; des larmes ou des gouttes de liquide sont représentées sur les cuisses. Notre savant confrère Henri Meige pense qu'il s'agit d'un putréfié; on peut se demander si cette figure



Notre-Dame-des-Fontenilles.
(Coupe).

ne représénte pas un cadavre embaumé ou momifié.

Le sol de la grande salle était dallé de pierres tombales; avant le XIXe siècle on y enterrait les comtes de Tonnerre, exceptionnellement des personnes moins importantes, et cela malgré la présence des malades. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'hôpital servit de cimetière, un millier de corps y reposent.

On voit encore sur le sol de la grande salle un gnomon établit en 1786 par le bénédictin Camille Ferrouillat au moyen d'une souscription publique. C'est un cadran solaire à trous, tracé sur le sol; il indique pour tous les jours la marche du soleil. Ce gnomon possède la courbe de l'équation solaire. Il fut établi sur les indications et avec le contrôle de M. de Lalande, de l'Académie des sciences, qui vint exprès de Paris pour en vérifier l'exactitude.

II

Le service médical à l'hôpital de Tonnerre.

A l'aide de renseignements recueillis par Camille Dormois, Challe, Mutinot, Le Maistre, Luyt, Cerveau, Pierre Pithou (1), etc., nous pouvons reconstituer en partie le fonctionnement de l'hôpital de Tonnerre depuis sa fondation. Nous nous sommes surtout inspiré dans cet article des remarquables ouvrages de C. Dormois.

On retrouve dans la charte de fondation de l'hôpital

(1) *Camille Dormois*, Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre, 1852. — Du service de santé à l'hôpital de Tonnerre, 1857. — *Challe*, Histoire du comté de Tonnerre, 1875. — *Louis le Maistre*, Rodolphe Le Maistre, sa vie et ses œuvres. *La Bourgogne*, 1868. — Blasons et armoiries dans le Tonnerrois, Société des sciences de l'Yonne, 1847. — *Luyt*, Histoire de la Princesse charitable, 1653. — *Pierre Pithou*, Collection de titres, manuscrit du XVIe siècle. — *Mutinot*, Mémoire sur la ville de Tonnerre, 1740. — *Cerveau*, Mémoire sur la ville de Tonnerre, 1760.

des détails intéressants relatifs à l'esprit qui animait la reine et des renseignements curieux sur l'organisation, le personnel et le fonctionnement de l'hôpital.

La *Charte commence par ces mots :* « Nous Mar-
« guerite par la grâce de Dieu, reine de Jérusalem et
« de Sicile, comtesse de Tonnerre, à tous ceux qui les
« présentes verront faisons savoir que Nous, ayant égard
« aux paroles de l'Evangile où il se lit : Soyez miséri-
« cordieux tout ainsi que votre père est miséricordieux,
« ayant compassion des pauvres de Jésus-Christ, voulant
« obéir au saint Evangile de Dieu non autant que nous
« le devons, mais autant qu'il est dans notre possible,
« et désirant étendre la miséricorde temporelle envers
« iceux avec un désir d'acquérir la récompense qui est
« promise de l'Evangile à tous ceux qui font misé-
« ricorde, savoir la vie éternelle, et d'éviter la peine
« dont sont châtiés ceux qui ne font pas miséricorde,
« qui est le feu éternel,

« Nous fondons cet hôpital... etc. »

La reine indique alors les *limites* de l'hôpital : elle veut y faire élever une *chapelle avec quatre autels* en l'honneur de la Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, de Marie-Madeleine et de sainte Elisabeth de Thuringe ; elle indique la création d'un cimetière et celle des bâtiments pour le personnel attaché à l'Hôtel-Dieu.

Elle exempte l'hôpital et son personnel de toute *juridiction et justice temporelle* tant d'elle-même que de ses successeurs.

Elle veut qu'on exerce à l'hôpital les *sept œuvres de miséricorde :* donner à manger, à boire, recevoir les étrangers, vêtir les nus, visiter les malades, consoler les prisonniers, ensevelir les morts.

Elle crée un *personnel composé d'un maître*, homme lettré, avec *quatre* chapelains et quatre *enfants clercs* pour dire tous les jours la messe et les heures

canoniales à haute voix, de façon à être entendus par les malades.

« Le maître ou quelque chapelain en sa place lorsque les malades viendront en la maison, les visitera, leur persuadant qu'ils aient à *confesser leurs péchés.* »

La reine organisait en même temps un personnel féminin composé d'une maîtresse avec *12 femmes* pour soigner les malades.

Voici ce qu'elle décide, relativement à la *convalescence* des malades : « Quant aux pauvres qui, au sortir des lits des malades auront recouvré leur santé, de peur qu'au moyen d'une trop prompte sortie, ils retombent en quelque état et maladie, ils seront endurés sept jours en santé dans la dite maison et n'en sortiront pas tout nus. »

La fondatrice énumère en grands détails les biens et propriétés qu'elle laisse pour l'entretien de son hôpital.

Elle spécifie que le personnel et les biens de l'hôpital seront francs et libres de toute redevance envers l'autorité civile ou religieuse.

L'Hôtel-Dieu était placé sous la protection du *roi de France*, et la charte fut approuvée par une bulle du pape Boniface VIII.

La chapelle fut bénite en 1295 par le *cardinal de Preneste*, légat du pape, en présence du *cardinal d'Albanie*.

La fondation de l'hôpital de Tonnerre fut considérée à cette époque comme un événement si considérable qu'elle fut l'objet en quelques années de *quinze bulles* papales destinées à assurer l'indépendance, les prérogatives et les droits de l'hôpital dans ses rapports avec les autorités religieuses, en particulier avec l'évêque de Langres, qui avait Tonnerre sous sa juridiction.

A l'Hôtel-Dieu de Tonnerre les malades étaient installés d'une manière vraiment royale et qu'à certains égards nous n'avons pas encore égalée.

Dans cette salle grandiose se trouvaient *quarante alcôves* en bois, larges de plusieurs mètres, dont on peut encore vérifier les dimensions, grâce aux traces laissées sur les murs par l'extrémité des cloisons séparatives.

Au-dessus des alcôves et contre le mur, régnait une galerie en bois qui permettait de surveiller les malades sans les importuner, car les alcôves étaient découvertes.

Cette galerie donnait accès aux fenêtres, elle servait aussi à étendre les linges des malades.

Dans les comptes de l'hôpital, on a très rarement relevé la présence de quarante et quelques malades; il est donc bien probable qu'il n'y avait *qu'un malade par lit*, fait exceptionnel pour l'époque. La disposition en alcôves était très agréable pour les malades dont elle ménageait les susceptibilités. Le cube d'air était de près de 1000 mètres par personne.

L'immensité du vaisseau rendait par définition le chauffage très difficile; en outre les appareils rudimentaires consistaient exclusivement en grands réchauds montés sur des roulettes qu'on approchait des malades qui les demandaient.

On lit dans la Charte de fondation : « le maître « fournira à la maîtresse à suffisance des *chairs sa-* « *lées* pour toutes les choses nécessaires aux pauvres « dudit hôpital. » Il semble que jusqu'au XVIe siècle on ait abusé du porc salé pour l'alimentation des malades.

C. Dormois écrit en effet : « Au XVIe siècle la nourri- « ture était mieux entendue qu'auparavant; on mange « moins de viandes salées, on tue quelques porcs à la « maison, mais la principale fourniture de viande est « faite par un boucher qui soumissionne cette fourni- « ture. »

A cette époque de foi les malades avaient la consolation d'assister de leur lit aux offices divins.

La reine habitait dans un château contigu à l'hôpi-

tal ; ses appartements communiquaient par une galerie avec la salle des malades.

Il ne manquait à cet hôpital du Moyen-âge pour être parfait que d'être mieux éclairé, mieux chauffé et installé dans un endroit plus élevé au lieu d'être placé sur des terrains humides et marécageux.

Ces défauts firent abandonner la grande salle en 1658 pour un nouveau local, qui fut remplacé à son tour par un troisième en 1848.

On sera surpris de constater que la reine ne parle pas *du service médical* dans la charte de fondation 1293 ; de même dans son testament aucun médecin n'est mentionné, bien qu'elle ait fait des dons à plus de 200 personnes dont la plupart étaient attachées à son service ou à celui de l'hôpital... En voici la raison à notre avis :

La reine connaissait certainement les universités d'Italie et surtout celle de Salerne, alors en pleine gloire et qui faisait partie de son royaume de Naples. Ces universités possédaient au XIIIe siècle des médecins et des chirurgiens de grande valeur.

La France était à cette époque assez mal pourvue en médecins et le charlatanisme médical était alors à son apogée ; ce n'est qu'à la fin du XIIIe *siècle* que fut fondée la Faculté de médecine de Paris.

Il est probable que la reine n'avait qu'une médiocre confiance dans les médecins de France ; c'est pour cela sans doute qu'elle n'en avait pas attaché à son hôpital. Peut-être aussi avait-elle quelques connaissances de médecine, car, aidée de deux autres princesses, Marguerite de Beaumont, princesse d'Antioche, et Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople, elle se consacrait aux soins des malades. Nicolas Gilles (Annales de France 1300) raconte que la reine « logeait en l'Hôtel-Dieu et là servait les pauvres, leur lavait les pieds, pansait leurs plaies et leur rendait tous les services les

plus abjects que la charité peut inspirer à une âme vraiment ehrétienne. »

A la fin du XIIIe sièele la médecine était exercée en France par des *empiriques* qui vendaient des drogues, des *astrologues*, des *médecins*, hommes ou femmes appelés *mires* ou *mirgesses*, il y avait aussi des médecins diplômés par la Faculté de Paris qui s'intitulaient *ohysiciens*, comme aujourd'hui eneore les médecins anglais; il y avait de plus des *chirurgiens* et des *barbiers* sur lesquels nous reviendrons plus loin.

Dans les comptes les plus aneiens de l'hôpital de Tonnerre le mot de *mire* ne figure pas; il est probable qu'au dèbut il n'y avait pas de médeeins à l'Hôtel-Dieu; et qu'on faisait appel dans les cas graves à des empiriques ou à des médecins de la loealité.

La première mention d'un praticien attaché à l'hôpital se voit en *1333;* il s'agit d'un barbier qui figure sur la liste des serviteurs; il reçoit *30 sols* par an.

En *1344*, on note que *Nicholas, physicien*, visite M. Symon de Laignes qui était malade; il reçoit pour cette visite *16 sols* et 8 deniers. En 1345, il visite le maître de l'hôpital, Pierre Dongron, qui était souffrant à son tour; il reçoit la même somme.

En *1496*, les comptes de l'hôpital indiquent que les fonctions de barbier eonsistaient surtout à *faire la barbe*. La même année on paie 12 deniers à l'*Article Jehan* barbier, pour avoir aidé Droin Bardot, barbier de l'hôpital, à couper une jambe.

Droin Bardot recevait 70 sols par an.

C'est en 1507 qu'on trouve pour la première fois la dénomination de *barbier-chirurgien*; il s'agissait de « Droyn Bardot barbier et cyurgien de l'hôpital chargé de visiter, de panser les malades et de leur donner des remèdes. » Il recevait 100 sols par an, plus du blé.

L'hôpital faisait appel à l'occasion aux ehirurgien de la ville : ainsi le 10 octobre 1562 une somme de 10

sols tournois est payée à « *Didier Cospin*, chirurgien à *Tonnerre, pour avoir visité et aidé* à soulager les religieuses de l'hôpital que l'on suspicionnait d'être malades de la peste ».

L'hôpital s'adresse même aux *opérateurs;* l'opérateur *Pierre Combart* est appelé à différentes reprises pour pratiquer plusieurs opérations non spécifiées; en *1567* il reçoit « *3 escus sols pour avoir incisé et osté la pierre à un jeune enfant* ».

Un certain Jean Combart est désigné en *1555* non pas comme barbier-chirurgien, mais comme *chirurgien-barbier* aux appointements de 15 livres par an.

La division des chirurgiens en chirurgiens-barbiers et en barbiers-chirurgiens date pour Paris de *1248;* les premiers étaient des hommes instruits, c'étaient les vrais chirurgiens, on les appelait encore *barbiers-clercs, chirurgiens de robe longue* ou *chirurgiens de Saint-Cosme.* Les *barbiers-chirurgiens* étaient encore appelés *barbiers laïques* ou *chirurgiens de robe courte :* c'étaient des barbiers qui faisaient la saignée et aussi la petite chirurgie; comme nous l'avons dit déjà, ils exerçaient en contrebande la médecine et toute la chirurgie. Outre ces deux catégories de chirurgiens, il y avait encore des chirurgiens ambulants appelés *opérateurs* ou *inciseurs :* ils pratiquaient la taille, la cure des hernies, les opérations sur les yeux. C'est à cette catégorie qu'appartenait Pierre Combart.

Nous n'avions pas vu apparaître jusqu'ici les chirurgiens-barbiers parce que du XIIIe au XVe siècle leur nombre était assez restreint, et qu'on n'en rencontrait guère en dehors des grandes villes.

Dans les comptes de l'hôpital, à partir de 1578, l'appellation de chirurgien-barbier est remplacée par celle de chirurgien, appliquée tout d'abord à Edme Giraudin,

Mentionnons spécialement parmi les chirurgiens de l'hôpital de Tonnerre, *Nicolas Callot*, lithotomiste et oculiste, opérateur du roi ; il exerça de 1709 à 1730 et fut inhumé dans le vieil Hôtel-Dieu. On peut lire sur sa pierre tombale encore existante une épitaphe latine dont voici la traduction : « Auprès du chœur repose Nicolas Callot, maître très habile en chirurgie, renommé pour la lithotomie et pour les maladies des yeux ; il était le digne neveu du célèbre graveur Jacob Callot, et comme lui originaire de Nancy. Il mourut le 23 des calendes de juillet 1731, de passion iliaque, à l'âge de 66 ans. »

« Son oncle avait étonné l'univers par son art, et sa renommée vivra éternellement ; le neveu a excellé dans l'art plus utile de guérir ; ses mains savantes guérissaient tous les maux. »

Aux XIVe et XVe siècles, le traitement des barbiers-chirurgiens a varié de 30 à 70 sols et au XVIe siècle de 4 à 60 livres ; en 1774, il s'éleva à 120 livres ; depuis 1797, il est resté à 300 fr.

Nous avons pu, grâce à l'obligeance de l'éminent archiviste départemental d'Auxerre, M. Porée, nous procurer les statuts des chirurgiens de Tonnerre, rédigés à l'instigation de Didier Cospin et de Berthier Combart, barbiers-chirurgiens à l'hôpital de Tonnerre.



Ordonnance pour les chirurgiens de Tonnerre.

(15 sept. 1572.)

— Celui qui sera reçu maître paiera 30 sols au lieu de 5 livres.

— Celui qui voudra ouvrir boutique ou ouvroir sera approuvé par les maîtres chirurgiens jurés et avant il fera un chef-d'œuvre.

— Lequel chef-d'œuvre sera de deux ferrements de lan-

cettes prêtes à saigner, lesquelles lancettes il saignera en présence des jurés ; on fera aussi expérience sur la plaie et ulcère d'un patient qui se présentera.

— Celui qui voudra lever boutique paiera 5 livres qui seront employées au luminaire et service de la fête de Saint-Côme et Saint-Damien.

— Tous les maîtres pourront être appelés en justice chaque année pour élire deux d'entre eux qui seront maîtres visiteurs et seront tenus de révéler à la justice les infractions aux présentes ordonnances.

— Ne pourront lesdits barbiers besogner dudit métier de barbarie ès jours fériés de Pâques et douze autre désignés, plus les veilles de fêtes des apôtres portant vigile, soit en leur boutique ni ouvroyr ni mettre hors bassins ni couvrechefs esditz jours à peine de 5 sous d'amende.

— Item ne pourront lesdits barbiers et chirurgiens ni leur vallets, médicamenter et panser méseaux, méselles, ladres, ladresses (1), sinon par ordonnance de justice, à peine de privation de métier pendant un an et d'amende de 10 sols tournois pour la première fois et ensuite arbitrairement.

— De même avec les pestiférés ; ils ne pourront ensuite exercer que deux mois après la fin de la peste ou permission de justice ou des échevins.

— Item ne retiendront secrètement en leurs maisons ribaux, ribaudes, boulier, boulière, bordelière ni macquerelle, à peine de privation d'état pendant un an, à peine d'amende arbitraire ou autre peine fixée par justice.

— Dans les cas où ils soigneraient un blessé dont justice devrait connaître, ils en préviendraient 24 heures après.

— Ne pourra chaque maître tenir deux valets à la fois si ce n'est la dernière année du premier, et ne se soustrairont les valets les uns aux autres à peine de 100 sous, et le valet débauché retournera avec son premier maître.

— Le prix d'une saignée, pansement de blessure, est de 5 sols tournois et s'il faut tirer points et aiguilles, 7 sols et demi.

— Si quelqu'un prend un apprenti, ledit apprenti paiera

(1) Ces appellations désignent des variétés de lépreux.

10 sols tournois pour son entrée, et si un valet qui ait déjà commencement de travail paiera 5 sols, lesdites sommes employées pour le service divin et luminaire de Saint-Cosme et Saint-Damien ;

— Ne pourront lesdits barbiers et chirurgiens tenir sur leur fenestre plus d'une heure le sang d'une saignée faite ni le jeter dans la rue, ni emplastres, drapaux, poils ou cheveux, à peine de 10 sols d'amende.

— S'il vient à Tonnerre quelqu'un pour inciser, ôter la pierre ou rupture, ne fera opération qu'en présence de deux maistres jurés pour obvier aux abus et garder le droit desdits maistres qui est de 13 blancs et le couvre-chef.

— Ne pourront hommes ou femmes qui n'auront pas fait le serment audit métier, médicamenter à peine d'amende arbitraire.

Nous avons dit plus haut que la reine n'avait pas attaché de médecins à son hôpital ; nous avons noté en passant l'apparition du physicien Nicholas en 1344 et 1345 venu pour deux consultations. L'hôpital reste dépourvu de médecins jusqu'au milieu du xvie siècle ; les malades étaient traités par le barbier et par les sœurs. C'est en *1555* qu'apparaît le premier médecin en titre, *Simon Brichet*, professeur de médecine. Les fonctions du médecin sont d'abord théoriques, car jusqu'en 1572 les visites des malades ne sont faites que par le chirurgien Jean Combart. Cependant le règlement de 1565 était formel : « Il y aura un médecin et un chirurgien à gaiges audict hôpital, de ceux qui résident en ce lieu de Tonnerre, lesquels seront tenus toutes les semaines visiter deux fois pour le moins les pauvres, les jours de lundi et vendredi, les médicamenter et saigner si métier est et sera tenu ledist chirurgien assister à la réception de chacun pauvre reçu au dit hôpital, pour les visiter de quelles maladies il est malade, en faire avertissement sans fraude ni acception de personne pour le recevoir ou refuser, et si d'aventure il était malade de maladie contagieuse, de *lèpre*,

vérole, de *Saint-Main* (1) et *peste* pour ce que tels malades n'ont accoutumés d'être reçus audit hôpital. »

Il est très probable que Simon Brichet était docteur en médecine; la chose n'est pas douteuse pour Jacques Ithié, qui figure en 1567 avec le titre de docteur. Ceci nous donne une idée de l'importance de l'hôpital de Tonnerre, car le titre de docteur était alors extrêmement rare et considéré;

Maurice Raynaud nous informe en effet qu'au xvii[e] siècle on nommait à peine quatre docteurs en médecine par an à Paris.

Le titre de docteur était encore plus rare au xvi[e] siecle.

Les rois de France ne passaient jamais par Tonnerre sans visiter l'hôpital. En 1542, François I[er] logea dans l'hôpital avec sa suite pendant dix jours au moment des fêtes de Pâques. C'est dans la grande salle qu'il reçut la visite de l'ambassadeur de Charles-Quint, lequel lui déclara la guerre séance tenante.

Louis XIV vint à Tonnerre le 22 juin 1674, avec toute sa cour; le dimanche suivant il entendit la messe dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Parmi les médecins de l'hôpital de Tonnerre nous citerons particulièrement Rodolphe Le Maistre qui naquit à Tonnerre en 1545. Il fut médecin d'Henri IV et conseiller d'Etat. De 1598 à 1600 il fut appelé à soigner quelques malades à l'hôpital de Tonnerre. Elevé dans la religion catholique il s'était converti au calvinisme. Plus tard, suivant l'exemple d'Henri IV il revint au catholicisme.

Le roi dit à son sujet en plaisantant : « La religion réformée est bien malade, les médecins l'abandonnent. »

Il fut appelé à assister à l'autopsie d'Henri IV en 1610 et en signa le procès-verbal avec tous les médecins et chirurgiens du roi.

---

(1) On désignait sous ce nom la gale.

Il fut ensuite médecin de la Reine, de Louis XIII et de Gaston d'Orléans.

Le Maistre était un homme fort instruit ; il professa la médecine à Paris et a laissé plusieurs ouvrages médicaux très estimés de son temps.

Il connaissait à fond le grec et l'hébreu ; il fit un travail sur la religion réformée en 1600 et traduisit plusieurs ouvrages tirés de l'Ecriture Sainte.

Il fut l'ami intime de Guy Patin. Rodolphe Le Maistre mourut en 1637.

Nous savons peu de choses sur Paul Callot, qui fut médecin de l'Hôtel-Dieu de Tonnerre de 1768 à 1774. Il était fils du chirurgien Nicolas Callot cité plus haut. Il fut conseiller du roi et maire royal de Tonnerre.

Voici la traduction de son épitaphe latine : « Ici repose dans l'espérance de la résurrection éternelle Paul Callot, docteur en médecine.

« Il a suivi les exemples paternels et soigné sans défaillance les pauvres et les malades. Maire de la ville il a dirigé les intérêts de la cité avec prudence et sagacité. — Il fut remarquable par sa charité, sa science, sa modestie, sa douceur.

« Il a passé en faisant le bien et en guérissant tout le monde. Né la veille des calendes de novembre 1697, il est mort avec le regret des honnêtes gens en octobre 1774. Son épouse désolée, Louise-Cécile Petit lui, a élevé ce monument. Requiescat in pace.

Je signalerai encore la dynastie des Campenon, qui furent pendant plusieurs générations médecins de l'hôpital :

François-Marin Campenon, médecin de l'hôpital de 1716 à 1800, maire de Tonnerre. Louis le Maistre dit de lui qu'il fut le père des pauvres, auxquels il donnait gratuitement les médicaments et les soins.

Campenon Pierre-Marin (1745-1834).

Williams Desprès, petit-fils de François Marin Campenon (1832-1839).

Campenon Edme-Charles-Augustin, médecin de l'hôpital en 1855, mort en 1878, père de Victor Campenon, actuellement chirurgien des hôpitaux de Paris.



Il est intéressant de relever quelques renseignements relatifs à la *thérapeutique* et à la pharmacologie.

Au xve siècle, le traitement des *syphilitiques* se faisait en dehors de l'hôpital; il était confié au barbier ou à des empiriques femmes que l'hôpital payait spécialement et auxquels il donnait pour traitement: « bois, javelles, paille, huile, onguents ».

Nous trouvons la note suivante au xve siècle: « Payé à Jehan Lesourt barbier, et à la femme Guillaume Lambert qui ont médeciné des pauvres malades de vérole qu'ils ont guéris aux dépens de l'hôpital pour l'honneur de Dieu la somme de 10 livres 7 sols 6 deniers. »

Nous avons vu plus haut que les malades atteints d'affections *contagieuses* (lèpre, vérole, peste) n'étaient pas reçus à l'hôpital: ces malheureux étaient *soignés hors la ville*, dans des cabanes; l'hôpital leur envoyait le pain.

Lors des épidémies de peste, les religieuses se retiraient en pleine campagne au village de Vertault ou au château d'Argenteuil.

Pendant les deux siècles qui suivirent la fondation de l'hôpital, la thérapeutique fut des plus rudimentaires, elle consistait en *tisane d'orge*, *miel*, *sucre*, *onguents*, *safran*, *gisembre* (gingembre). Les médicaments, onguents, emplâtres et cataplasmes étaient fournis par les barbiers.

En 1555, les médicaments sont fournis par un apothicaire de la ville, *François Morot*, qui prend le titre

d'apothicaire de l'hôpital avec un traitement de 6 livres par an sans compter la fourniture des drogues.

En 1601, Gabriel Garon est attaché spécialement à l'hôpital comme apothicaire; d'autres apothicaires lui succédèrent jusqu'en 1707. A cette époque les médicaments furent fournis par le médecin; cela dura quelques années; les drogues furent fournies par l'apothicaire, le droguiste et le chirurgien réunis.

En 1732, les médicaments sont achetés par la sœur de la pharmacie.

A partir de l'an XIII tous les médicaments furent fournis exclusivement par les pharmaciens de la ville.

Au XVIe et au XVIIe siècle on trouve dans les registres de l'hôpital beaucoup de médecines (purgatifs) à 16 ou 18 sols et aussi des lavements à 8 sols. Les lavements deviennent ensuite plus rares, ils disparaissent vers 1670.

En 1712, les médecines sont remplacées par des bols purgatifs, puis en 1720, par des purgatifs simples.

Au XVIIIe siècle, on trouve parmi les drogues les plus fréquemment employées des tablettes médicamenteuses du blanc de baleine, du corail rouge, de la thériaque à 4 livres la livre.

Nous donnons en terminant les armoiries des pharmaciens de Tonnerre au XVIIe siècle, représentant un mortier contenant 2 vipères, au-dessus d'une branche de sauge.

Si incomplets que soient nos renseignements ils nous ont paru de nature à jeter une lumière intéressante sur la médecine du passé; nous serions heureux si ces courtes notes donnaient à quelques confrères l'idée de visiter notre vieil hôpital encore intact aujourd'hui. Malheureusement ce superbe édifice a besoin de réparations coûteuses et il a déjà bien des fois tenté les convoitises des municipalités. Il est encore question

actuellement d'en faire un marché couvert ; ce serait la souillure, la mutilation et la destruction à bref délai.

On peut encore trouver l'Hôtel-Dieu à l'aide d'une souscription. Nous espérons que le corps médical français aura à cœur de trouver cet antique hôpital si vaste, si beau et si intéressant par les souvenirs qui s'y rattachent (1).

(1) Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que l'hôpital de Tonnerre est sauvé définitivement. A la suite de la visite de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts et de la Commission des Monuments historiques, M. le Ministre des Beaux-Arts a décidé que l'Etat prendrait à sa charge toutes les réparations. — La souscription à laquelle a si généreusement contribué le corps médical a dépassé 16.000 fr. qui vont être placés et serviront par leurs revenus à entretenir à perpétuité le vénérable monument.

Un dessin à la sanguine représentant une scène médicale hospitalière

(Ecole Italienne, XVIe siècle.)

PAR

M. le Dr Henry Meige.

Voici un dessin à la sanguine qui représente une scène médicale; il m'a paru avoir quelque intérêt, et je suis heureux de pouvoir le faire connaître à la Société.

Le spécimen que je présente n'est qu'une réduction d'après l'original (1).

Celui-ci semble remonter au XVIe siècle, si l'on en juge par les costumes, les coiffures, les personnages et par les accessoires.

Il porte au verso une inscription de date relativement récente, qui l'attribue à Andrea del Sarto. On peut faire des réserves sur cette attribution.

---

(1) Je m'étais procuré ce dernier, il y a déjà plusieurs années, et je me proposais d'en faire la critique, quand, il y a deux ou trois mois, j'ai eu l'occasion d'en trouver par hasard une réplique réduite. S'agit-il d'une copie de la sanguine originale, ou bien d'un dessin d'après un tableau ?... J'incline pour la première hypothèse; d'ailleurs, je n'ai pu retrouver le tableau en question, et il n'est pas certain qu'il ait jamais existé.

Le spécimen ici présent témoigne en outre d'une beaucoup moins grande habileté que la sanguine originale ; le dessin est mou, les ombres sont traitées assez cavalièrement ; l'auteur, dans certaines parties, s'est contenté d'un estompage; en outre, il a oublié un détail assez intéressant sur lequel je reviendrai tout à l heure.

Andrea del Sarto a cependant figuré un certain nombre de malades ou d'infirmes. On connaît sa fresque célèbre du cloître de l'*Annunziata*, à Florence, représentant *Saint Philippe de Néri guérissant une possédée ;* dans la *Guérison d'un enfant,* au même endroit, on voit aussi plusieurs malades et infirmes.

Quoi qu'il en soit, cette sanguine est certainement de l'Ecole Italiennne, et peut remonter au début du XVIe siècle, époque où vivait encore Andrea del Sarto.

La scène représente une salle d'hôpital : une malade est couchée sur un lit; près d'elle est assis un docteur avec un de ses élèves. Dans le fond, par l'entrebaillement d'une draperie, on aperçoit une enfilade de salles, où une femme porte sur un plateau deux aiguières ; une autre femme est auprès d'elle; enfin, tout à fait dans le fond, apparaît la silhouette d'une troisième femme qui soutient un malade (1).

Le docteur, assis à gauche au premier plan, vu de profil, se penche vers la patiente. C'est un homme déjà âgé, à la figure pensive et amaigrie, creusée de fortes rides; il a de longs cheveux et une barbe qui commencent à blanchir. Très simplement vêtu d'une robe unie, aux plis harmonieux, il tient de la main droite, appuyée sur le bras du fauteuil, un instrument professionnel, qui semble être une curette ou une sorte de pince. Les doigts, très maigres, très fluets, sont bizarrement placés, l'index reposant sur une des extrémités de l'instrument dont l'autre bout est fixé entre le pouce et le médius. De la main gauche, le médecin tient un étui dans lequel on aperçoit plusieurs autres instruments.

La malade, une femme jeune et bien en chair, repose sur un lit bas, soulevant le haut de son corps en s'appuyant sur son bras gauche ; le bras droit, qui tient un mouchoir, est croisé sur la poitrine. Une étoffe jetée sur le lit couvre la partie inférieure du corps de la malade, laissant cependant à nu la région ombilicale. La jambe droite se perd en arrière dans l'ombre, ou sous les draps.

(1) Ces détails sont seulement visibles sur l'original.

La gauche au contraire est étalée, bien en évidence sur le bord du lit, et c'est sur elle que se porte toute l'attention du médecin et de son aide.

Cette jambe est énorme, tuméfiée, doublée de volume par un œdème surtout manifeste au pied qui prend un aspect éléphantiasique.

L'artiste a rendu avec une exactitude parfaite le gonflement œdémateux de ce segment de membre. Les orteils semblent enchâssés dans une masse informe de bourrelets superposés. Il n'est pas douteux que cette déformation a été observée sur le vif, et peut-être même dessinée d'après nature. La partie inférieure de la jambe est également gonflée d'œdème; mais, en outre, on y voit une série de dépressions cupuliformes assez profondes. Seraient-ce simplement les cupules classiques de 'œdème que le médecin ou son aide auraient produites en appuyant le doigt sur la région? — Je ne le crois pas. Il s'agit bien plus vraisemblablement d'ulcérations profondes, sanguinolentes et purulentes, d'où s'échappe une odeur extrêmement fétide.

Le fait est attesté par le geste de l'aide, qui, assis sur le pied du lit, soulève d'une main le bandage de la jambe malade et de l'autre main se bouche le nez pour éviter l'insupportable odeur. Le vieux médecin, qui sans doute en a vu et senti bien d'autres, ne manifeste pas la même répulsion que le néophyte. Il regarde le mal et réfléchit à l'intervention possible: curetage, cautérisation, peut-être même amputation...

Bien qu'il soit toujours audacieux de porter des diagnostics rétrospectifs sur des documents figurés, on peut se demander si l'artiste, désireux de donner une image aussi horrible que possible des plaies humaines, n'a pas voulu représenter ce mal effroyable qui faisait alors, et qui fit encore pendant si longtemps, de cruels ravages dans les hospices: la pourriture d'hôpital; ou quelqu'autre gangrène humide, également redoutable, d'autant plus affreuse qu'elle s'attaque ici à une femme jeune, jolie, luxuriante de santé.

A la tête du lit se trouve une table avec un petit pa-

nier de vannerie, un coffre à poignée, sur lequel est déposé un buste représentant un prêtre coiffé du bonnet carré, rappelant les images de saint Benoît. C'est vers lui que se tourne la femme pour implorer sa guérison.

Un dernier détail, celui-qui figure sur la sanguine originale et que le copiste a omis : sous le lit on aperçoit les sandales de la malade ; l'une d'elles est entière ; mais l'autre a été éventrée de façon que le pied œdématié puisse s'y loger.

Cette œuvre d'art, — et elle mérite réellement ce nom, car, sauf quelque raideur dans certaines parties du dessin, l'ensemble est composé et traité de façon très habile, — m'a paru un document historique intéressant à divulguer.

Les scènes purement médicales sont fort rares dans l'Ecole Italienne, qui regorge au contraire de miracles thérapeutiques opérés par les saints et les religieux.

Ici, tout l'intérêt se porte sur la malade et sur les médecins appelés à lui donner leurs soins. Cependant, la tradition était si forte que l'artiste n'a pas voulu oublier complètement le côté religieux. La patiente semble même n'attacher qu'une médiocre importance à l'intervention, puisqu'elle tourne le dos aux médecins et adresse toutes ses prières à l'image du saint guérisseur placée près de la tête de son lit. Il se pourrait même que le sujet de cette sanguine ait été inspiré par quelque guérison miraculeuse survenue à la suite de l'intervention d'un religieux, — saint Benoît peut-être, dont les cures sont célèbres, — et après que tous les efforts des guérisseurs laïques fussent demeurés superflus. L'attitude et le geste de la main gauche du vieux docteur peuvent très bien s'interpréter comme traduisant un aveu d'impuissance.

Mais, quel que soit le but poursuivi par l'artiste, ce qu'il faut retenir surtout, c'est la très grande vérité naturaliste de la scène et la très exacte représentation d'une affection œdémateuse et ulcéreuse de la jambe.

Un Uromante au XVIIIe siècle

Michel Schuppach

PAR

M. Camille Vieillard.

Lorsqu'on a quelque attrait pour les recherches d'iconographie médicale et qu'on s'amuse à explorer les cartons des marchands d'estampes, il n'est pas rare d'y rencontrer une série de gravures de Méchel se rapportant à un célèbre médecin d'urines du XVIIIe siècle : Michel Schuppach. Tantôt c'est son portrait, ou celui de sa femme; tantôt la reproduction, ou, comme on disait, la *représentation* de la pièce où il donnait ses consultations, pièce qui tient à la fois du laboratoire de chimie et de la boutique d'apothicaire. Schuppach y trône au milieu, levant de la main droite un flacon d'urine qu'il examine, tandis qu'en face de lui une élégante marquise, accompagnée de deux jeunes gentilshommes, attend le résultat de la consultation. A droite, Mme Schuppach est occupée à ranger des flacons et à préparer les médecines que les nobles clients emporteront tout à l'heure.

Une autre gravure nous montre Schuppach dans le même cadre et dans la même attitude; mais, cette fois, un personnage nouveau assiste à la consultation : c'est la Mort elle-même, la Mort des danses macabres du



Portrait de Schuppach.

Moyen-âge, la Mort de Hans Holbein. Toutefois ne nous y trompons pas : tandis que dans Hans Holbein la Mort conduit à l'urologue celui qui va être sa proie et que la science du médecin ne saurait lui arracher, ici c'est Schuppach qui arrache le malade à la Mort et qui trouve dans l'inspection de l'urine non seulement la nature et la cause de la maladie, mais encore l'indication du traitement qui en aura raison.

Ajoutons enfin à ces gravures une médaille dont nous devons la communication au professeur R. Blanchard, qui, avec sa bienveillance habituelle, a bien voulu nous autoriser à la reproduire, et nous aurons toute l'iconographie de Schuppach. On voit que, pour un médecin de village, elle ne manque pas d'importance et qu'elle est tout au moins de nature à piquer notre curiosité. Qu'était-ce donc que ce Schuppach et quelle idée devons-nous nous en faire ?

II

D'après l'auteur de la *Biographie universelle*, Michel Schuppach serait né à Langnau, dans le canton de Berne, en 1707 ; il avait appris la médecine et la chirurgie chez un paysan qui avait une grande renommée dans la région ; à son exemple, il s'établit à la campagne et commença à traiter les paysans. Ayant choisi pour résidence le village de Langnau dans l'Ementhal, il y attira bientôt une foule de malades de la Suisse et de l'étranger.

Ce qui fit, paraît-il, le plus pour sa réputation, ce fut la facilité avec laquelle il prétendait reconnaître, par l'inspection de l'urine, le genre de la maladie. Dès que cela fut connu, on vit des messagers apporter de tous côtés à Langnau des fioles remplies d'urine et en repartir avec des ordonnances de Schuppach ; quelquefois 80 à 100 fioles arrivaient en un seul jour ; on

s'adressait à l'Esculape de Langnau pour toutes sortes de maladies et la grande confiance qu'on avait en lui le secondait infiniment.

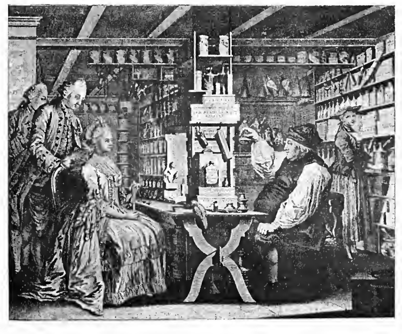
L'anecdote suivante prouve bien d'ailleurs que ce docteur de village était homme d'esprit. Un fermier hypocondre étant venu le trouver pour se faire débarrasser de sept démons qu'il croyait avoir dans le corps, Schuppach, après l'avoir examiné et visité, lui dit très gravement qu'au lieu de sept il en avait huit dont l'un était le chef de la bande, et qu'il se faisait fort de les expulser à raison d'un louis par tête, mais que pour le chef, plus difficile à mettre dehors, il faudrait deux louis.

Le fermier ayant accepté ce prix, le traitement commença dès le lendemain. Schuppach fit approcher l'hypocondre d'une machine électrique, dont celui-ci ne connaissait pas l'usage, et lui imprima une violente commotion. « *En voilà un de parti,* » dit-il. Le lendemain même manège et cela jusqu'au huitième jour. « *Ah,* dit Schuppach ce jour-là, *le chef fera un peu plus de façon,* » et la secousse fut si rude que le fermier en fut renversé. « *Pour le coup,* dit alors Schuppach, *vous voilà délivré de tous vos diables.* » Le fermier s'en alla ravi et Schuppach distribua aux pauvres le prix de ce traitement anti-diabolique.

Le célèbre voyageur anglais William Coxe, auteur d'un voyage en Suisse écrit sous forme de lettres, a consacré une lettre tout entière au récit d'une visite qu'il fit à Langnau à Michel Schuppach, nous la transcrivons en entier à cause du vif intérêt qu'elle présente et du jour qu'elle jette sur la curieuse physionomie du médecin de Langnau.

Langnau, septembre 18, 1776.

Vous avez peut-être entendu parler de Michel Schuppach, le fameux docteur suisse. Celui dont le talent à



Michel Schuppach donnant une consultation.

découvrir la cause des maladies et à leur appliquer les remèdes convenables, a donné lieu à tant de merveilleuses histoires racontées par les voyageurs, et qui, comme la Renommée de Virgile, ont gagné en merveilleux avec l'éloignement.

Je suis actuellement logé dans la maison de ce fameux Esculape. C'est au-dessus du village de Langnau, sur le versant escarpé de la montagne ; c'est d'ailleurs à cause de cela qu'on le surnomme « le médecin de la montagne ».

A notre arrivée, nous avons trouvé le docteur dans son cabinet, entouré de plusieurs paysans venus le consulter sur leurs maladies respectives; chacun d'eux avait apporté une petite fiole contenant de l'urine. Car, de l'inspection des urines, ce docte personnage prétend déduire l'état du malade.

Au physique, d'une corpulence remarquable, son regard est pénétrant et son abord enjoué. Il s'assied toujours en faee du patient, et son regard va, alternativement, du contenu de la bouteille au malade ; ce manège dure assez longtemps, seulement interrompu par de petits sifflotements. Qnand son diagnostic est fait, il le communique au malade et a, quelquefois, la bonne fortune de tomber juste. En un mot, son chic à diagnostiquer d'après l'inspection des urines lui a valu une confiance si absolue dans son art, que ses malades ne doutent pas plus de son infaillibilité qu'un bon catholique de celle du Pape.

Il a certainement accompli plusieurs cures merveilleuses dont la renommée lui a amené de toutes les parties de l'Europe quantité d'individus qui viennent rechercher son avis.

Le docteur était autrefois un simple médecin de campagne, il a quelque notion d'anatomie et est quelque peu versé dans la botanique et la chimie. Ses connaissances en médecine sont peu étendues, et toute sa science lui vient surtout de sa longue pratique, bien que n'exerçant pas en dehors de chez lui. Il ne daignerait certes pas se rendre jusqu'à Berne, même pour y soigner le roi de France.

Il est plus que probable que la cause de son succès réside autant dans la confiance absolue que les malades ont en lui, que du bénéfice qu'ils tirent d'un changement de cli-

mat, de la pureté de l'air, et des distractions que leur procure le renouvellement continuel des visiteurs.

Enfin, quelles qu'aient pu être les causes de sa célébrité, tout le monde s'accorde à dire qu'elle lui est venue sans qu'il la cherche. Il a certainement de grandes qualités : sa main est charitable au plus haut degré ; il ne se contente pas de donner gratis les médicaments aux personnes qui viennent le consulter, mais il y ajoute souvent quelque argent. Il ne manque jamais de distraire une partie de ses bénéfices au profit des pauvres de la paroisse.

Sa femme et ses petites filles sont habillées comme la femme du pays et il a prouvé son bon sens en faisant donner à ces dernières une éducation simple. Il a marié l'aînée, alors qu'elle n'avait guère que quinze ans, à l'un de ses aides, la dotant de 32.500 francs, somme énorme pour le pays. Il dit l'avoir mariée si jeune pour la préserver de la mauvaise influence qu'aurait pu avoir sur elle la flatterie des jeunes gens qui la trouvaient gentille, lui inspirant l'idée d'une union dans un monde supérieur au sien.

Si la bonne harmonie dans un ménage et la plus parfaite simplicité dans l'existence ont le talent de plaire, vous seriez ravi de cette famille. La femme est remarquablement active et dirige son intérieur avec beaucoup d'entendement. Elle assiste son mari en préparant les drogues, et, comme le Docteur ne parle pas d'autre langue que l'allemand, elle lui sert quelquefois d'interprète. Comme preuve de la confiance de son mari en elle comme administrateur, elle lui sert de trésorier, et reçoit les honoraires qui, par an, s'élèvent à des sommes déjà respectables. Car, bien que ne demandant jamais que le prix des médicaments, aucun individu d'une certaine aisance, venant le consulter, ne manque d'ajouter à ce prix une somme de, pour ses honoraires.

Elle a, en outre, reçu, personnellement, beaucoup de présents de ceux qui avaient bénéficié des lumières du Docteur. Plusieurs de ces cadeaux consistent en bijoux de valeur, qu'elle porte, les jours de cérémonie, avec beaucoup de grâce, sur le simple costume du pays.

Toute la famille se met régulièrement à table à midi. Il



Michel Schuppach arrachant un malade à la mort.

y a toujours là quelques étrangers, non seulement de ceux qui sont en traitement auprès du Docteur, mais encore de simples voyageurs qui, comme nous, sont amenés par pure curiosité. Quand le temps est beau, et que le nombre de leurs hôtes est plus considérable que d'habitude, le dîner est servi sous un hangar ouvert d'où on découvre le pays environnant, avec, à une certaine distance, les glaciers au delà du lac de Thun.

Hier quelques paysans avaient été invités par le Docteur. Après dîner, il distribua quelque argent à ceux qui étaient près de lui et chargea sa petite fille de sa libéralité pour les plus éloignés.

La bonté de ce vieillard, sa gaieté et sa bonne humeur, la joie de sa famille, la reconnaissance du pauvre paysan, la beauté du site et la pureté du ciel, forment tout ensemble la plus agréable et la plus délicieuse des scènes. Je ne me souviens pas avoir jamais pris part à aucun repas avec une satisfaction plus sincère et plus cordiale.

Cet homme remarquable commence souvent à donner ses consultation dès 8 heures du matin, pour continuer jusqu'à 6 heures du soir, sans autre interruption que l'heure du repas. Ses drogues sont excellente ; elles sont extraites des simples qu'il recueille et distille lui-même. Sa maison, comme celle du paysan, est construite en bois et, quoique toujours pleine de monde, elle est remarquablement propre et bien tenue. Enfin, tout en lui et dans son entourage a conservé l'empreinte et la simplicité si agréable du temps.

J'avais presque oublié de vouloir dire que je l'ai consulté ce matin et j'ai tout lieu d'être satisfait de son diagnostic. Il m'a dit, en effet, que j'étais en si bonne santé, que le seul conseil qu'il me puisse donner était : de bien manger et bien boire, de danser, d'être heureux et de prendre modérément de l'exercice.

C'est sur ce moment la fête de Langnau et le village est encombré de la foule des paysans des environs. Beaucoup parmi les hommes ont une longue barbe et se couvrent la tête avec un chapeau de paille très étroit, plutôt fait pour les femmes, et qui leur donne une physionomie des plus grotesques. Leurs vêtements se composent principalement

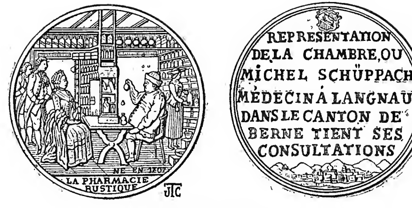
d'un paletot, sans manches, fait de drap marron très grossier, et de larges culottes bouffantes en coutil.

Les femmes, remarquablement jolies, portent leurs cheveux nattés derrière en longues tresses, ornées de rubans qui leur tombent au-dessous de la taille ; un chapeau de paille plat, tout uni et très seyant; une jaquette de drap rouge ou marron, aussi sans manches ; une jupe d'étoffe noire ou bleue, bordée de rouge, et tombant à peine au-dessous des genoux ; des bas rouges à rayures noires et des souliers sans talons ; leurs chemises de toile très fine, fixées au cou par un col noir orné de rouge. Les plus riches portent des chaînes d'argent qui, posées sur les épaules et passant sous chaque bras, laissent retomber sur la poitrine les extrémités ornées de pendeloques.

Je suis tellement charmé par ce pays, par le bon accueil et l'originalité de cette agréable famille, par le caractère peu ordinaire de ce si charitable docteur, que j'aurais voulu prolonger mon séjour ici. Je suis malheureusement pressé par le temps, ayant un long voyage à terminer.

P. S. — Ce célèbre « empirique » mourut en mars 1781, et Langnau, où je suis retourné en 1786, n'était plus le rendez-vous des malades, des convalescents et des curieux ou des oisifs. Le docteur laissa une fortune de 250.000 fr. ; sa veuve en reçut un tiers et le reste fut partagé entre son gendre et ses petits-enfants.

Nous venons d'entendre une cloche et il faut bien reconnaître que le son en est des plus flatteurs pour notre empirique; mais nous devons avouer que tout le monde ne partageait pas au XVIIIe siècle cette admiration quelque peu enthousiaste pour Schuppach. Voltaire, en particulier, s'en moquait ouvertement et l'appelait par ironie « le *médecin des urines* ». Il en parle même de façon peu courtoise dans une lettre adressée à son ami, le marquis de Florian, le 3 janvier 1774. Mme de Florian, qu'on appelait dans l'intimité le *serin*, à cause de sa jolie voix, était allée elle



Médaille de Schuppach.

aussi, consulter Schuppach et avait même, pendant quelque temps, fait usage d'une certaine *liqueur rouge* que vendait le médecin suisse. Voici, à ce propos, ce qu'écrit Voltaire à son mari :

« La pépie de votre serin se guérira par la nature et par vos soins plus que par l'art des médecins. Il y a cent exemples de personne qui ont vécu très longtemps avec des humeurs erratiques, qui tantôt causent des migraines, tantôt des pertes de sang qui affectent la poitrine et qui enfin se dissipent d'elles-mêmes.

« ... De petites purgations très légères de temps en temps aident la nature qui cherche toujours à se dégager ; mais il ne faut jamais la surcharger ni l'arrêter : voilà pourquoi j'ai toujours eu une secrète aversion pour la liqueur rouge de votre médecin suisse, et beaucoup de mépris pour un homme qui n'ose pas vous dire quel remède il vous donne. *La ridicule charlatanerie de deviner les maladies et les tempéraments par des urines est la honte de la médecine et de la raison*. Je ne voulus pas dire ce que j'en pensais, parce que je vous vis trop préoccupé. J'espérais que la bonté du tempérament de notre serin le soutiendrait contre le mal que la liqueur rouge du Suisse pourrait lui faire ; mais enfin, puisque vous êtes débarrassé de ce remède dangereuxe, je puis vous parler avec une entière liberté. »

Ne seraient-ce pas la belle marquise de Florian et son mari que représente notre gravure ? Avec un peu de bonne volonté, on pourrait le supposer. En tous cas, la bonbonne placée sous la table du maître et à ses pieds renferme bien la précieuse liqueur rouge, car elle porte la mention « *Spiritus rubra* ». Est-ce le graveur qui est responsable de la faute (car nous dirions *spiritus ruber*) ou ce brave Schuppach lui-même, peu importe ? Quant à connaître la formule de cette merveilleuse panacée, puisque Schuppach n'o-

sait ou ne voulait la donner à ses malades, il y a gros à parier que nous l'ignorerons toujours.

Nous concluerons donc avec Voltaire qu'en effet l'uromancie, ou l'art de deviner les maladies par l'urine, est une ridicule charlatannerie et la honte de la médecine et de la raison ; l'excuse des anciens urologues était leur absolue bonne foi, mais on ne saurait en dire autant des uromantes et de leurs procédés. Les médecins honnêtes avoueront toujours avec Forestus que si l'examen de l'urine est surtout utile et nécessaire, il ne saurait pourtant suffire à toute la diagnose : « *Hoc semper pro confesso apud intelligentes manebit, urinarum judicia ob multas causas incerta esse, nec ex urina posse judicia capi omnium passionum ac morborum.* »

Qui a vu le premier l'Hématozoaire du paludisme?

PAR

M. le Prof. Raphaël Blanchard,

Président de la Société française d'Histoire de la médecine.

Il arrive fréquemment qu'une découverte, annoncée et acceptée comme telle, ait été entrevue déjà par un ou plusieurs observateurs qui n'avaient point su en comprendre l'intérêt. L'importante découverte de l'Hématozoaire du paludisme est dans ce cas. Comme on sait, c'est le 23 novembre, puis le 28 décembre 1880, que M. Laveran fit connaître à l'Académie de médecine l'existence d'un parasite particulier dans le sang des malades atteints de fièvre palustre, démontrant ainsi la nature parasitaire des accidents de l'impaludisme. Or, deux fois déjà l'Hématozoaire de Laveran avait été observé, sans exciter d'ailleurs l'intérêt dont il était pourtant si digne.

1° Observations de Klencke, 1843. — Je compulsais récemment un ouvrage de Klencke (1), aujour-

(1) P.-F.-H. Klencke, *Neue physiologische Abhandlungen auf selbstständige Beobachtungen gegründet*. Leipzig, in-8° de VII-318 p., avec 4 pl., 1843. — Cf. III, *Merkwürdiger Parallelismus zwischen den Erscheinungen des Schwindels (Vertigo) und der Gegenwart infusorieller Thierchen im lebenden Blute*, pp. 163-172, fig. 25.

d'hui bien oublié, mais digne d'un meilleur sort, car, à la suite des livres mémorables de Raspail et de Donné, il est l'un des premiers où soient relatées des études anatomo-pathologiques faites à l'aide du microscope. J'y voulais lire deux mémoires concernant des Champignons rencontrés dans le corps humain; j'y trouvai aussi un article intitulé « *Merveilleux parallélisme entre les manifestations du vertige et la présence d'animalcules Infusoires dans le sang vivant* » et accompagné de figures vraiment surprenantes.

L'interprétation du texte et des figures n'a rien de difficile ; sans aucun doute, les « animalcules Infusoires » observés par Klencke ne sont autre chose que les « flagelles » de Laveran, c'est-à-dire les microgamètes de la Plasmodie paludique, pour employer la terminologie actuelle. La Plasmodie elle-même n'a pas été définie à l'intérieur de l'hématie parasitée, mais elle se trouve implicitement décrite et figurée, puisque Klencke représente des globules chargés de pigment noir et dit expressément que de tels globules ne se trouvent que dans le sang de personnes atteintes de « vertiges ». Quant aux « corps en croissant » et aux « corps sphériques », c'est-à-dire aux microgamétocytes, ils ont été vus, ils sont même figurés, puisque Klencke représente des microgamètes en voie de formation; il dit nettement que les « animalcules Infusoires » prennent naissance à la surface de globules que, à vrai dire, il ne distingue pas suffisamment des hématies.

« Depuis longtemps, écrit-il, je connaissais très exactement l'état microscopique de mon sang...Je n'ai pu alors découvrir jamais aucune trace d'entozoaires et je me trouvais très bien portant.

» Mais depuis quelques mois j'ai été pris *périodiquement d'accès de vertige soudains* qui ne duraient pas plus de cinq minutes au maximum et d'ordinaire

étaient assez fréquents... Par hasard je portai, aussitôt après un tel accès de vertige, une goutte de mon sang sous l'oculaire... de mon grand instrument de Schiek et je remarquai de petits animalcules de différente grosseur, ressemblant à des Serpents ou à des Poissons, qui se mouvaient très vivement, les uns en nageant comme des Serpents, les autres, plus gros, en rampant comme des Chenilles. Les plus petits avaient à peine une longueur égale au tiers d'une hématie, les plus grands dépassaient du triple le diamètre d'une hématie. Les globules étaient nettement jaunâtres, *quelques-uns même étaient brunâtres*... Au bout d'un quart d'heure..., les entozoaires commençaient à disparaître sans laisser de trace.

« *Les entozoaires entouraient ordinairement un globule déterminé et ne s'en détachaient pas, en sorte que je n'ai jamais vu les animalcules se porter d'un globule à l'autre. Cela est vrai des plus petits animalcules, tandis que les grands n'étaient en connexion avec aucun globule :* ils rampaient comme des Chenilles, sans avoir d'avant ni d'arrière bien définis, puisqu'ils avançaient tantôt par une extrémité et tantôt par l'autre. Le mouvement des grands animaux était lent; ils ne présentaient aucune structure et étaient pâles et transparents. Au contraire, les petits animaux brillaient comme de l'argent sur les globules sanguins troubles; *ils s'incurvaient d'un mouvement rapide autour du globule, en s'attachant en un point de celui-ci par une extrémité paraissant correspondre à la tête,* ou bien en se détachant pour se fixer de nouveau un peu plus loin. Le mouvement était périodique; quand il avait persisté environ cinq minutes, l'animal se ramassait sur lui-même pendant dix minutes, puis gisait mollement sinueux, mais immobile. Les grands animaux se laissaient souvent empêtrer par la fibrine coagulée et, s'ils

n'avaient pas remué lentement de temps à autre, on n'aurait pu les distinguer des filaments de fibrine.

« Une gouttelette d'eau placée sur le porte-objet tuait rapidement toute vie des Infusoires... Les grands entozoaires devenaient très pâles et de contour indécis, mais les petits animalcules disparaissaient sans laisser de traces et se dissolvaient complètement, à peu près comme un morceau de sel dans l'eau...

« Après cette observation sur moi-même, j'examinai chaque jour mon sang et je remarquai alors les faits suivants. Peu de temps *avant* l'accès de vertige, je trouvais les animalcules en très grand nombre, 5 à 8 pour 1000 globules, et alors extrêmement agiles. Peu de temps *après* le vertige, je les voyais en aussi grand nombre, mais leurs mouvements étaient plus languissants, plus tremblants et entrecoupés de repos plus longs. Quand j'étais resté environ 8 à 10 jours sans vertige, je ne pouvais découvrir aucun entozoaire...

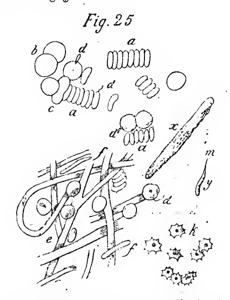
« *Le parallélisme dans l'apparition des entozoaires et les accès de vertige est vraiment surprenant* et pourrait très facilement faire conclure à une étroite connexion des deux phénomènes... Maintenant se présente cette question : quelle relation existe-t-il entre les entozoaires et le vertige ? Causent-ils le vertige par leur présence, leur excitation, par les modifications qu'ils font subir aux globules (*qui dans tous les cas présentent davantage de pigment*)?...

« Il va sans dire que j'ai recherché sur d'autres personnes si les observations faites sur moi-même étaient constantes. J'ai été surpris de retrouver les mêmes entozoaires chez cinq individus... J'ai observé les 4e et 5e cas chez des *hypocondriaques souffrant de coliques, de vertiges et de tremblement des membres...* »

J'ai traduit aussi fidèlement que possible les passages les plus caractéristiques du mémoire de Klencke,

en soulignant ceux qui me semblent tout à fait démonstratifs.

La description qu'il donne des microgamètes est vraiment remarquable pour l'époque d'où elle date. Je ne crois pas qu'on puisse sérieusement contester l'interprétation que je propose de cette curieuse description : elle paraîtra encore plus évidente, si l'on veut bien se reporter à la figure 25; nous la reproduisons avec sa légende originelle, puis nous transcrivons cette dernière en langage moderne.



EXPLICATION DE LA FIGURE 25 (× 410 diamètres).

a, globules du sang reposant sur la tranche et disposés en file. — *b*, globules reposant sur la face. — *c*, *un globule étiré en forme de violon. Cette forme était très fréquente, sans résulter d'une dépression causée par les globules voisins.* Il semble que, par perte de son élasticité, le globule ait conservé l'impression produite précédemment par les globules voisins. — *d*, petits entozoaires fixés à un globule. — e, coagulum fibrineux emprisonnant des globules. — *f*, grands entozoaires rampant à la façon des

chenilles. — *k*, modification spontanée des hématies après un quart d'heure, sans qu'aucun réactif extérieur, pas même l'eau, ait été porté à leur contact. — *x*, les animaux à l'aspect de chenilles à un grossissement de 800 diamètres. — *y*, les petits entozoaires à un grossissement de 800 diamètres; en *m* semble être la tête.

INTERPRÉTATION DE LA FIGURE 25.

a, hématies empilées. — *b*, hématies vues de face. — *c*, corps en croissant. — *d*, divers « corps sphériques » ou microgamétocytes en train d'émettre des « flagelles » ou microgamètes. — *e*, coagulum fibrineux emprisonnant des hématies et des microgamétocytes. — *f*, microgamète libre. — *k*, groupe de huit hématies crénelées (par dessiccation) et renfermant des Plasmodies, comme le prouve l'amas central de pigment noir. — *x*, microgamète libre (?). — *y*, microgamète libre. — Les figures *a-k* sont grossies 410 fois en diamètre; les figures *x* et *y* sont à un grossissement de 800 diamètres.

Il ressort nettement de tout cela que Klencke était atteint de fièvre quotidienne de type irrégulier et que son sang renfermait en abondance le *Plasmodium præcox ;* c'est lui qui a vu, décrit et figuré le premier l'Hématozoaire qui cause la fièvre quotidienne, dans quelques-unes de ses phases évolutives. Sa description n'est pas assez précise pour qu'on puisse dire si, chez les cinq malades où il a vu également des Hématozoaires, ceux-ci appartenaient à la même espèce parasitaire ou à l'une quelconque des deux formes voisines.

Il peut paraître surprenant que notre auteur n'ait pas diagnostiqué plus exactement la maladie dont il était atteint, ainsi que les cinq individus examinés par lui, et l'ait qualifiée simplement de « vertiges. » Certes, la fièvre intermittente était alors connue depuis longtemps et ses divers types étaient établis, mais on était bien loin d'en connaître toutes les manifestations et tous les symptômes avec autant de netteté qu'aujourd'hui. Ce sont les médecins français, à la suite de la conquête de l'Algérie, qui ont fait l'étude systématique de l'endémie paludique et nous ont appris à la bien connaître.

Or, Kleneke publie en 1843 des observations qui, son texte le laisse comprendre, remontaient déjà à quelque temps; il en était donc resté forcément au diagnostic vague et incertain qui avait cours à son époque. Que ses « vertiges » n'aient été autre chose que des accès fébriles, c'est l'évidence même : leur périodicité le montre déjà, mais la conviction s'impose, quand on constate que deux des cinq individus qu'il dit avoir examinés étaient pris en même temps de tremblement des membres. Il est donc superflu de discuter les relations de l'hypocondrie, des hémorroïdes et des autres symptômes qu'il énumère avec le paludisme.

2° Observations de Maxime Cornu, 1871. — Les faits dont il va maintenant être question n'ont jamais été publiés ; ils ne sont pas absolument inédits, puisqu'un certain nombre de médecins parisiens les connaissent par communication orale. Je suis de ce nombre depuis assez longtemps, sans pouvoir dire de qui je les tiens. Je n'en eusse sans doute point parlé, vu le vague de mes renseignements, si je n'avais reçu du professeur Brissaud la lettre suivante, qui expose la question de la façon la plus complète :

Paris, le 11 février 1903.

Cher collègue et ami,

Je lis dans l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (1) l'annonce d'une communication de vous intitulée : « Qui a vu le premier l'Hématozoaire du paludisme ? » Je ne sais quelle sera votre conclusion, mais peut-être ne vous semblera-t-il pas sans intérêt que je vous signale le fait suivant.

En 1871, je préparais la licence ès-sciences naturelles à la Sorbonne et je travaillais dans les laboratoires de Paul Bert,

(1) Quelques jours avant la séance de la Société française d'histoire de la médecine, il est envoyé à tous les membres une convocation imprimée, indiquant l'ordre du jour. — R. Bl.

Hébert et Duchartre. Ce dernier avait pour préparateur Maxime Cornu, mort, il y a trois ans, professeur de culture au Muséum. Cornu, à cette époque, étudiait avec prédilection les Saprolégniées. Il avait été, avant la guerre, un des plus fervents admirateurs de Pasteur à l'Ecole Normale et je crois me rappeler, mais ceci je ne l'affirme pas, que Pasteur l'avait encouragé à étudier spécialement la cryptogamie.

En tout cas, voici ce que je sais bien : c'est que Maxime Cornu était Solognot (1); il passait tout le temps de ses loisirs dans sa famille, entre Romorantin et Tremblevif (2); la flore des étangs de Sologne n'avait pas de secrets pour lui, et il fut un des *paludéens* les plus caractérisés que j'aie connus.

Or, en 1871, il avait déjà cherché des *Champignons* dans son propre sang, au cours ou à la suite de ses accès fébriles, et il avait trouvé des formes organisées qui lui paraissaient en être.

Plus tard, alors qu'il avait complètement abandonné l'organographie et la classification végétales, je lui parlai de la découverte de Laveran et je lui rappelai nos conversations de jadis et sa propre découverte. Il me dit qu'il connaissait les descriptions de Laveran et qu'elles répondaient absolument à ce qu'il avait vu lui-même. Seulement il convenait que le polymorphisme du parasite l'avait déconcerté; et puis il s'accusait d'avoir toujours systématiquement renoncé à l'emploi des matières colorantes dans la technique d'histologie végétale.

Je ne serais pas, d'ailleurs, surpris que Maxime Cornu eût rappelé à M. Laveran lui-même ce que je viens de vous dire.

Si cette réminiscence a quelque intérêt, c'est parce qu'elle se rapporte à la découverte d'éléments parasitaires dans le sang d'un paludéen, faite par un cryptogamiste d'une com-

---

(1) C'est-à-dire originaire de la Sologne, contrée marécageuse englobée dans le département de Loir-et-Cher. — R. Bl.

(2) Nom de localité évidemment tiré de ce que les habitants sont sujets à de fréquents accès de fièvre. — R. Bl.

pétence indiscutée, élève de Pasteur, Solognot et paludéen lui-même.

Cordialement à vous, cher président et ami.

E. Brissaud,
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.



Il est donc établi que Klencke en 1843 et Maxime Cornu en 1871 ont été les premiers à observer l'Hématozoaire du paludisme. Au point de vue de la priorité absolue, les observations de Cornu ne peuvent être prises en considération, puisqu'elles sont toujours demeurées inédites et que la lettre ci-dessus est apparemment le premier document imprimé où il en soit fait mention. Mais que penser des observations de Klencke?

Au point de vue absolu, la priorité est en faveur de Klencke; mais ce serait, pensons-nous, commettre une injustice que de s'en tenir à une pareille conclusion : *summum jus, summa injuria*, comme dit l'adage latin. Il est avéré que les Scandinaves avaient abordé en Amérique dès les époques les plus reculées et même qu'ils avaient avec ces terres lointaines des relations plus ou moins suivies; mais ils n'avaient aucune notion de leur étendue, de leur nouveauté et de leur avenir : Christophe Colomb les découvre à son tour et met en relief leur importance; aussi est-il à juste titre considéré comme le vrai découvreur du Nouveau Monde. Il en est exactement de même pour Laveran : sans rien savoir des observations de Klencke, que les Allemands eux-mêmes ignorent encore à l'heure présente, il a réellement découvert un monde nouveau et a eu le grand mérite d'en comprendre et d'en indiquer la portée générale.

De la véritable origine du davier

PAR

M. Maurice Fay.

Il serait peut-être intéressant de rechercher quels ont été les inventeurs de certains instruments de chirurgie qui tiennent aujourd'hui une place importante dans l'arsenal opératoire.

Parmi ces instruments, il en est un, le *davier* dit *anglais* ou *américain*, dont on ignore généralement l'inventeur et qu'on suppose d'origine anglaise.

« L'instrument que l'on a désigné sous le nom de *davier anglais*, dit le Dr Bygrave, a produit en odontotechnie une véritable révolution, il offre sur les anciens des avantages immenses et incontestables (1). »

Rappelons en quelques mots ce que l'on entend par *daviers* dits *anglais* et la différence capitale qui les distingue des anciennes pinces.

Les daviers anciens n'offraient que des types semblables, soit droits, soit courbes, et servaient indifféremment pour l'extraction des différentes dents. Ces vieux instruments ne s'adaptaient qu'imparfaitement à la dent, d'où il arrivait que que si l'on ne serrait pas suffisamment, celle-ci échappait à l'opérateur et dans le cas contraire se brisait. Voici à ce sujet ce que nous trouvons dans le dictionnaire des

---

(1) *Gazette des Hôpitaux*, 1859.

sciences médicales paru en 1829 : « Le davier ne saurait être appliqué qu'aux dents dont la racine est unique ; celles qui ont des racines multiples et divergentes seraient infailliblement brisées par lui. En dernière analyse, le davier est un assez mauvais instrument. »

Les daviers anglais ou américains sont basés sur le principe suivant : les mors de l'instrument doivent être faits de façon à s'ajuster *d'une manière intime au collet de la dent à extraire*; d'où une série d'instruments. « Ces modifications dit M. Littré, ont été surtout apportées par les Américains. »

C'est sur l'origine de ces daviers que nous venons porter quelques éclaircissements et détruire les idées fausses que l'on a injustement et inconsciemment fait circuler à son sujet.

Jetons un rapide coup d'œil sur l'histoire des anciennes pinces à extraire les dents qui précédèrent les fameux daviers perfectionnés. Dans le papyrus d'Ebers nous trouvons plusieurs articles sur les maladies des dents, mais il n'est point question de leur extraction. Faut-il donc arriver jusqu'à Esculape ? Cicéron en effet raconte, dans son ouvrage sur la nature des dieux, qu'Esculape le troisième fut l'inventeur d'un instrument pour l'extraction des dents qui, au dire d'Erasistrate, cité par Cœlius Aurelianus, était en plomb. Il faut arriver à Hippocrate, dont les ouvrages renferment des documents plus précis sur l'art dentaire pour en trouver la véritable origine. Ce fut lui un des premiers qui pratiqua l'avulsion des dents; toutefois, il recommande de n'arracher que les dents branlantes et de se servir d'*une pince en plomb* dans le genre de celle qui, dit-on, était suspendue dans le temple d'Apollon à Delphes (1).

Les Romains employèrent aussi la pince pour l'avulsion des dents. Nous lisons dans Celse, chapitre XII, livre VII : « Quand cela est possible, l'avulsion se fait avec les doigts, sinon l'on n'a recours à la *pince*. Si la dent présente un grande cavité, on la bourre de charpie ou de plomb convenablement placé, afin d'en éviter la fracture (2). » Nous savons aussi

(1) *Morbor Chronic...*, lib. II, cap. IV, in Haller, *Artis medici principes*, t. XI, p. 135.

(2) *Notice sur l'histoire de l'art dentaire*. L. Lemerle. In *l'Odontologie*. L. Thomas, 1885.

que toutes les fois qu'on laissait une racine, lors d'une extraction, on l'enlevait immédiatement avec la pince que les Grecs appelaient ῥιζάγρα (1). Il est difficile de savoir quelle était la forme exacte de leurs instruments, cependant on a pu recueillir quelques détails fort intéressants parmi les objets de chirurgie trouvés dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéï. Tout récemment, en 1894, on a découvert au château de construction romaine de Saalsburg, à Hombourg-les-Bains, une pince dentaire en acier dont la charnière était en bronze; malheureusement, un des mors de l'instrument manque, mais malgré cela on peut constater que cette pince a une grande affinité avec nos daviers (2).

Passons au Moyen-âge. Ce fut une époque de décadence pour la médecine et ce n'est guère que les médecins arabes qui nous ont laissé quelques travaux intéressants. Nous trouvons dans les œuvres d'Abul-Casem Khalaf ebn Abbas, surnommé Albucasis, né près de Cordoue, au commencement du deuxième siècle, une longue description sur l'art dentaire. On voit figurer dans le second livre de l'Altasrif un grand nombre d'instruments pour extraire les dents et à propos de ceux-ci il nous signale leur diversité et déclare que le praticien habile doit être à même de s'en confectionner suivant l'exigence des cas.

Au quatorzième siècle, Guy de Chauliac nous laisse, dans sa Grande Chirurgie, composée en 1363, quelques reproductions de pinces pour les extractions dentaires. Ces instruments de chirurgie ressemblent beaucoup, comme tous ces instruments, à ceux d'Albucasis. Voici ce qu'il nous dit au sujet des extractions dentaires. « Quand tu auras fait ton possible (dit Albucasis) de remédier aux dents par médicamens et cela n'y sert point, asseure-toi de la dent doloreuse, afin que tu ne sois pas abusé, et que tu prennes la bonne pour mauvaise. Et alors ayant mis le patient en lieu clair entre les genouils, déchausse la racine de la dent tout à l'entour, et l'ébranle habilement et parfaitement, afin

(1) *Medicinæ*, lib. VII. ex-recens. Leon Tardac, Edimburgh, Machlachlan et Stewart, 1831, pp. 355 et suivantes.

(2) *Old Roman Instruments from the Saalburg Museum.* — By Dr G. P. Geist-Jacobi Frankfurt.

que n'advienne au patient une mauvaise maladie d'œil ou de l'os de la maschoire. Puis prends-la avec des *tenailles*, et l'arrache, et la tire avec ses racines. Et ce prennent estre des *tenailles semblables à celles desquelles on relie les tonneaux*, ou arrache la auec vn esleuatoire simple ou fourchu (1). »

Au seizième siècle nous trouvons un ouvrage sur l'art dentaire attribué à Goalther Hermann Ryff, intitulé « Zahnarzney », c'est le premier écrit sur la dentisterie paru en langue allemande en 1530 (2). Un grand nombre d'instruments dentaires sont figurés dans cet ouvrage, on y voit la pince commune telle qu'elle était à cette époque, ainsi que le pélican (c'est la première trace connue de cet instrument dont on ignore l'origine) (3). Au sujet des pinces, il nous recommande de ne les employer que dans le cas où la fracture de la dent n'est pas à craindre.

Enfin, arrive Ambroise Paré qui nous a laissé un grand nombre d'écrits, dans le livre quinze, chapitre vingt-sept, intitulé : « *Les instruments propres pour arracher et rompre les dents* (4) », il nous décrit les instruments plus ou moins barbares dont on se servait à son époque pour l'avulsion des dents. Parmi ceux-ci, il cite le poussoir, le déchaussoir, le pélican et la *pince ;* mais ces instruments étaient grossiers et devaient être fort difficiles à manier adroitement. A ce sujet, il nous dit : « Premièrement, deuant qu'arracher les dents, il faut que le malade soit assis bas, ayant la teste entre les jambes du dentateur ; puis qu'il les déchausse profondément d'alentour de leurs alveoles, auec déchavssoirs et après les auoir déchaussées, si on voit qu'elles tiennent peu seront poussées et iettées hors auec vn poussoir, car véritablement il faut estre bien industrieux a l'vsage des policans, à cause que si on ne s'en sçait bien ai-

---

(1) *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, par E. Nicaise, p. 511.

(2) Première édition publiée à Leipzig, en 1530. Des éditions furent édietées à Metz en 1532 et à Francfort en 1536 et 1541.

(3) Sprengel. *Histoire des principales opérations de la chirurgie*, t. VIII, p. 253.

(4) Chapitre 79 de l'édition de 1573.

der, on ne peut faillir à ietter trois dents hors la bouche, et laisser la mauuaise et gastée dedans (1). » L'édition de 1561 est plus explicite : « Et pour plus commodement faire il faut couper et dechausser la chair d'autour la geneiue et alueole, qui se fera aueeques desehaussoirs, puis les pousser hors de la mandibule aueeques vn poussoir, et si par tel moyen ne peux aecomplir ton intention, vseras d'austres instruments nommez policants et *dauiet* (2). »

Enfin, au dix-huitième siècle vint Pierre Fauchard, qui fut appelé « le père de la chirurgie dentaire » ; c'est à lui que nous devons l'origine de l'art dentaire moderne.

« Fauchard, nous dit Harris, mérite un affectueux souvenir, comme noble pionnier et vrai fondateur de la science dentaire, sa manière d'agir était scientifique et comparativement supérieure et réussie pour son temps, il devait son œuvre à lui-même (3). »

Dans son ouvrage « le Chirurgien dentiste », publié en 1728, nous trouvons figurés plusieurs genres de *pinces* qui dénotent certainement un progrès immense sur ses prédécesseurs. C'est à partir de cette époque que les dentistes à proprement parler commencent à exister; mais rien dans leurs écrits ne fait allusion aux daviers perfectionnés.

Voici deux articles parus à la fin du XVIIIe siècle ayant trait aux instruments pour l'avulsion des dents. Ils prouvent assez clairement que l'étude de la clef était le seul objectif des recherches de leurs auteurs. L'un de ces ouvrages est dû à Mr Clarke, parut à Londres en 1795 et est intitulé « Etude d'une clef d'un modèle nouveau (4) ». Le second est de Mr Savigny et parut à Londres en 1797 sous le titre « Description d'une nouvelle clef pour l'extraction des dents (5) ».

(1) Edition Malgaigne, t. I, p. 231 ; t. II, pp. 443 et suivantes.

(2) Les tenailles, dit Isaac Joubert, que Guy dit estre semblables à celles dont on relie les tonneaux, sont les mesmes *dauiet* ou *dauiel* que les tonneliers appellent *dauid*. Ainsi le *daviel* ou *daviel* signifie un petit *david*.

(3) *The Dental Cosmos*, vol. XLIV, page 1106.

(4) *An account of a key instrument of a new construction ; with observations of the principles on which it acts in the extraction of teeth* — London, 1795 (120-126).

(5) *Description of a new key instrument for the extraction of teeth*. Med. Facts and Obs. — London, 1797. — 90-94. 1 pl.

Voilà en quelques mots l'historique des pinces dentaires jusqu'à la fin du dix-huitième siècle et nous pouvons conclure que les daviers anglais ou américains n'existaient pas à cette époque. Nous devons donc rechercher leur origine dans le dix-neuvième siècle.

II

Il est un fait certain que nous devons l'origine du davier aux Anglais ou aux Américains; en effet, ces instruments perfectionnés étaient en usage dans ces deux pays bien des années avant leur apparition en France.

Pour ne citer qu'un fait : dans le traité de *l'Art du dentiste*, de Maury, il n'est absolument pas question de ces pinces s'ajustant aux dents : ce n'est que dans la troisième édition par Paul Gresset que nous trouvons en annotation une allusion à ces daviers (1). C'est donc parmi les auteurs anglais et américains que nous dirigerons nos recherches.

On attribue ordinairement l'invention du davier à un Anglais, John Tomes, né en Angleterre à Glouecestershire en 1815; il commença à pratiquer l'art dentaire en 1840 et publia en 1859 son fameux livre « System of Dental Surgery ». Voici ce qu'il dit au sujet de ces daviers : « Pour être bien sûr de l'adaptation complète de chaque instrument au but qu'il doit remplir, on peut choisir et donner au fabricant des dents de volume moyen en lui recommandant de construire les mors de façon à ce qu'ils embrassent exactement le collet et divergeut en laissant un espace simplement suffisant pour garantir la couronne contre la pression (2). »

Voilà en effet une preuve qu'en 1859 les daviers existaient tels que nous les comprenons aujourd'hui; mais faudrait-il conclure par cette simple phrase que Tomes en est leur inventeur! Assurément non, et de plus déjà à cette époque les daviers étaient fort bien connus même en France.

---

1) *Traité complet de l'Art du Dentiste*, par F. Maury, troisième édition par Paul Gresset. — Paris, 1841. Deuxième partie, page 250.

(2) L. Lemerle, p. 147.

Dans un article du Dr Bygrave sur « quelques considérations sur l'extraction des dents (1) » paru la même année dans la *Gazette des Hôpitaux*, pp. 346-357, il nous fait une description très détaillée des daviers dits anglais : « Les daviers anglais, dit-il, sont les seuls instruments desquels, dans l'état actuel de la science, il semblerait qu'il fût permis de se servir pour l'extraction des dents, tant ils sont parfaits et tant ils rendent facile cette opération... » « Ce qui nous a étonné c'est de voir que les instruments dont nous nous servions étaient presque inconnus de la plupart des praticiens. » Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'à cette époque on pouvait se procurer ces instruments même à Paris puisque le Dr Bygrave ajoute : « Les artistes qui fabriquent ces daviers sont MM. Ash et fils de Londres et à Paris, 100, rue Richelieu. »

M. Lemerle, dans sa notice sur l'histoire de l'art dentaire (2), nous dit au sujet de ces daviers : « Tout le mérite de l'invention du davier anglais ne revient pas uniquement à Tomes, et il est curieux d'apprendre que ce fut un Français nommé Evrard, né à Bordeaux, qui construisit et qui contribua à imaginer ces daviers. » En 1852, au moment du coup d'Etat, Evrard se réfugia en Angleterre ; il fit connaissance avec John Tomes et exprima un jour à celui-ci « son étonnement de voir des pinces et des daviers posséder des formes se rapportant fort peu à celles des dents et lui proposa de construire des daviers qui s'adapteraient au collet des dents (3) ». Malheureusement, ceci n'a aucune valeur. Evrard doit être considéré comme un habile fabriquant et non comme un inventeur. En effet, il paraissait, en 1844, huit ans avant l'arrivée d'Evrart à Londres, un ouvrage de Clendon intitulé : « Observation sur l'extraction des dents et recherche pratique des avantages et de la sécurité existant dans l'emploi de *daviers convenablement construits*, et exposé

---

(1) *Quelques considérations sur l'extraction des dents. Les inconvénients de la clef de Garengeot et la supériorité des nouveaux daviers anglais*, par M. Bygrave. Paris, 1859. Imp. Henri Plon, 18 pages, figures.

(2) Paris, 1900, page 147.

(3) *Notice sur l'histoire de l'art dentaire*, p. 148.

des dangers concomitants à l'usage de la clef (1). » De plus John Tomes lui-même avait fait paraître en 1841, c'est-à-dire onze ans avant la venue d'Evrard à Londres, dans *the London médical Gazet*, pp. 424-430, un article « sur la construction et l'application des daviers pour extraire les dents » (2). Dans cet article il nous explique comment l'on doit construire les daviers selon la forme des dents. Les allégations que l'on a portées sur Evrard n'ont donc aucune valeur pour le sujet qui nous occupe.

Il paraîtrait que John Tomes aurait fabriqué des daviers avant 1841. Dans une communication originale sur « Les créateurs de la dentisterie » (The makers of dentistry), lu à la Société odontologique de New-York (15 avril 1902), M. Mac Manus nous apprend que Tomes commença à étudier la médecine en 1831 et qu'étant interne à Middlesex Hopital il inventa les daviers (vers 1839) ; c'est à la suite de cette découverte que Thomas Watson lui suggéra l'idée de pratiquer l'art dentaire en 1840 (3).

Le davier était donc connu en 1840, mais Tomes en était-il véritablement l'inventeur ?

Non, ce n'est pas à Tomes que nous devons l'invention des daviers perfectionnés. Environ six ans avant, en 1834, paraissait dans le *Medical Magazine Boston*, pp. 152-157, sous la signature de M. Flagg, un article intitulé : « Remarques sur l'usage d'une *série de daviers perfectionnés* pour extraire les dents (4). » Dans cet article M. Flagg nous donne une description détaillée de ces instruments et nous rappelle que ceux-ci doivent être ajustés au collet des différentes dents. Dans la même année (1834), paraissait à Londres, dans *the Lancet*, p. 313, un article de Shepherd « Sur de nouveaux

---

(1) *Observation on the extraction of teeth ; being a practical inquiry into the advantages and safety attending the employment of properly construction forceps and an exposition of the dangers to which theuse of the key is liable.* In-12. London, 1844.

(2) *On the construction and application of forceps for extracting teeth.*

(3) *The Denthal Cosmos*, vol. XLIV, n° 11, page 1126.

(4) *Remarks on the use of an improved set of forceps for extracting teeth. Med. Mag. Bost.* 1834, pp. 152-157, 1 pl.

daviers pour la sécurité de l'extraction des racines des dents (1). »

Voici selon Harris (édition 1850) quelques détails sur l'origine des daviers : « L'emploi des daviers, dit-il, n'était pas généralisé avant 1830, les daviers employés auparavant étaient d'une mauvaise forme et s'adaptaient mal aux dents ; on les considérait comme instruments très dangereux et difficiles à manier (2). »

« Il n'est donc pas étonnant, dit-il, que Bell, praticien très intelligent et expérimenté, ait dit dans son ouvrage, publié en 1830, que la clef était le seul instrument à employer et que ceux qui ont amoncelé le plus de critiques sur elle sont heureux d'y avoir recours. »

« Ceci pouvait être exact, dit Harris, à l'époque de Bell (1830), mais il ne devait pas tarder à employer les daviers à l'exclusion de la clef : en effet, trois ans après, il n'hésite pas à dire : « Les dents qui peuvent être extraites avec la clef peuvent l'être tout aussi facilement avec le davier, *s'il est construit convenablement* (3). »

Harris, malheureusement, ne nous dit pas qui fut l'inventeur des daviers et se contente de nous rappeler quelles ont été les personnes qui ont apporté des modifications dans la courbure de ces instruments.

Le davier à angle droit, dit davier baïonnette, fut imaginé vers 1831 par le Dr Edward-P. Church qui exerça l'art dentaire pendant environ quatre ans. Né dans la partie ouest de New-York, il choisit la vallée du Mississipi pour exercer sa profession ; il mourut à l'âge de 26 à 27 ans du choléra asiatique qui sévissait à New-York en 1832 (4).

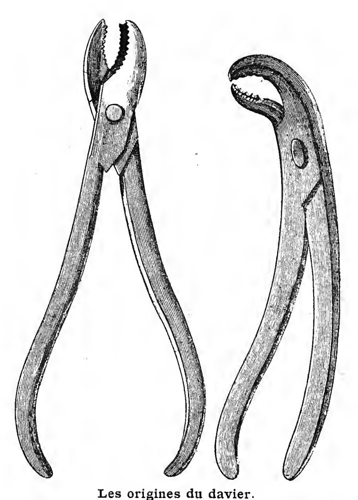
« M. Snell, dit Harris, changea, il y a bientôt seize ans, la forme de la courbure des manches des daviers pour les molaires, ils sont courbés de façon qu'ils peuvent être utilisés indifféremment pour le côté gauche ou pour le côté droit. »

(1) *New forceps for the safe extraction of stumps of teeth*, *Lancet*, Lond., 1833-4, II, 313.

(2) *Harris' Principles and Practice of dental Surgery*. Philadelphia, 1850, pages 365-367.

(3) If properly constructed.

(4) Harris, note, page 372.



Les origines du davier.
(*Gariot, 1805*).

Des faits que je viens de rapporter ici d'après Harris sur Edward P. Church, 1831, Bell, 1833, et Snell, 1834, il me semble que nous pouvons conclure que les daviers étaient connus à cette époque et que nous sommes loin des prétendues découvertes des Tomes et des Evrard.

III

Nous trouvons dans une revue mensuelle, *l'Art dentaire*, de 1860, un article de M. Préterre duquel nous extrayons le passage suivant : « Nous n'attendions pas moins de M. Fay que nous connaissions de longue date ; souvent mon père racontait avec chaleur les travaux de M. Cyrus Fay, *l'inventeur des daviers américains*. »

L'invention du davier remonte à 1826. A cette époque, M. Cyrus Fay présenta pour la première fois, à la Société des arts, manufactures et commerce de Londres, des daviers perfectionnés construits d'après les principes suivants : que les mors de ces instruments devaient s'ajuster au collet des dents. La Société des arts lui décerna la grande médaille d'argent pour ses instruments et lui en fit déposer les modèles dans son musée (1).

En même temps qu'il déposait ces nouveaux daviers, M. Cyrus Fay présentait une pince pour exciser les dents, mais cette partie de sa communication ne nous intéresse pas ici.

Voici la traduction de la communication faite par M. Cyrus Fay à la Société des arts qui se trouve *in extenso* ainsi que les certificats qui l'accompagnent dans le bulletin de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce (2).

N° XXII

Daviers perfectionnés à l'*usage* des dentistes.

La grande médaille d'argent a été décernée à M. Cyrus Fay, 7,

(1) Ces instruments ont été perdus ; la Société des arts de Londres ne les possède plus.

(2) *Transactions of the Society of arts, manufactures and commerce*, vol. XLIV, p. 167, an. 1826.

Sackville-street, Piccadilly, pour ses daviers perfectionnés à l'usage des dentistes. La communication suivante a été faite par lui à ce sujet, et un jeu de daviers a été déposé dans le musée de la Société.

« MM.,

« Ayant, dans les premières années de ma profession, constaté les grands inconvénients des instruments imparfaits dont on se servait couramment pour l'extraction des dents, je fus amené à en fabriquer d'autres plus exactement *adaptés à la conformation de la dent*. Je fus bientôt convaincu que le *collet de la dent* était le seul endroit où la force nécessaire pouvait être appliquée avec le plus de sécurité et d'avantage. Comme les dents n'offrent pas toutes la même conformation, il est évident que la forme de leurs collets doive aussi varier ; ce fait, tout anatomiste doit le savoir. Je n'avance rien de nouveau lorsque je dis qu'à la mâchoire supérieure comme à la mâchoire inférieure, il y a des dents qui se ressemblent, et qu'il existe différentes classes parmi celles-ci, et que chaque classe a les mêmes particularités de forme à tout âge et dans toutes les circonstances. Après ces principes généraux qu'il m'a semblé nécessaire de rappeler avant de poursuivre, je viens vous dire que j'ai inventé *une série d'instruments soigneusement appropriés suivant les exigences anatomiques* (1) de ces différentes classes de dents ; je crois avoir répondu à un desideratum qui n'était pas encore satisfait. Ces instruments sont des daviers, dont le nombre correspond aux différentes classes de dents du côté droit et du côté gauche des mâchoires supérieure et inférieure, ils sont au nombre de six. Toutefois, comme il est nécessaire d'établir deux dimensions pour trois de ces instruments le nombre de ces daviers est de neuf, et en se reportant à la planche on verra avec quelle précision les daviers s'ajustent à la dent voulue (2).

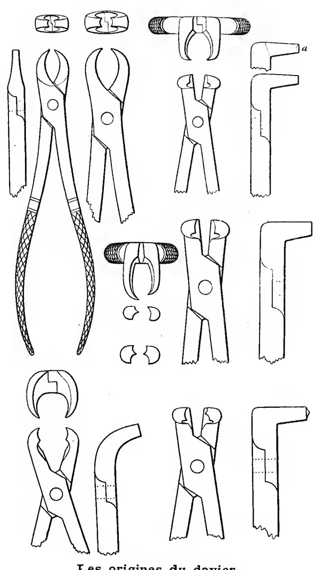
« Le second point était de déterminer dans quelle direction devait être employée la force voulue. La ligne de moindre résistence est celle qui coïncide de plus près avec la direction moyenne des axes des racines ; conclusion : il faut appliquer la force plus ou moins perpendiculairement à la mâchoire.

« Je n'ai nullement la prétention de dire que je suis le premier qui ait eu l'idée de l'extraction perpendiculaire des dents, mais je veux démontrer à la Société que j'ai accompli ce résultat par les moyens les plus simples, les plus faciles, les plus certains.

---

(1) ... A set of instruments accuratly, because anatomically, suited to...

(2) ... Applied to the proper tooth.



Les origines du davier.
(Fay, 1826).

« Les avantages que présentent mes daviers sur les autres sont :

« 1° Ils peuvent être exactement appliqués au collet des différentes dents : ils sont faits de façon à s'ajuster *uniquement au collet*, n'exerçant jamais aucune pression sur l'émail ou la couronne de la dent, par conséquent peuvent être employés sans risquer de casser une dent cariée, en voulant l'extraire ;

« 2° Une fois bien appliqués au collet de la dent, ils ne risquent jamais de glisser, immense avantage pour la sécurité de l'extraction ;

« 3° Il n'est pas nécessaire de couper la gencive ou de faire d'autres préparatifs, puisque les lames du davier s'appliquent *directement au collet de la dent :*

« 4° La forme particulière des extrémités des mors des daviers destinés à extraire les dents ayant plus d'une racine permet de fixer l'instrument sur les débris d'une dent cariée, même quand les bords sont au-dessous de ceux des gencives. L'opérateur peut extraire les dents perpendiculairement avec une somme de force bien moindre que celle exigée par tout autre instrument.

« Voici brièvement la manière de se servir de ces daviers. L'instrument étant bien appliqué au collet de la dent à extraire, tenir d'une main ferme les branches de l'instrument, on imprime un petit mouvement latéral et rotatoire en abaissant en même temps qu'en tirant les manches de l'instrument. Ce mouvement de demi-rotation sépare plus facilement les vaisseaux et membranes unissant les racines aux alvéoles et entourant le collet de la dent, car faut-il le rappeler, ce sont les parties molles qui opposent souvent le plus de résistance à l'extraction d'une dent... etc... (1). »

I am, Sir,

A. Aikin, Esq. — etc., etc., etc.

Secretray etc., etc. — Cyrus Fay.

M. Cyrus Fay fait paraître en 1827 un opuscule intitulé : *A description of the mode of using the forceps for the extraction and excision of the teeth*, dans lequel il nous rappelle la communication qu'il fit à la Société des arts.

A la suite de la communication faite par M. Cyrus Fay, M. de La Fons fit paraître à Londres en 1826 un opuscule *Sur la description d'un nouvel instrument breveté pour l'extraction des dents.*

---

(1) Suit la description d'une pince pour l'excision des dents, nous ne la reproduirons pas ici, parce qu'elle n'a pas trait au sujet qui nous occupe.

Puis-je maintenant affirmer que M. Cyrus Fay fut l'inventeur des daviers ? Assurément oui.

Voici à ce sujet ce que nous trouvons dans le *Traité de l'Art du Dentiste* de Maury, 1841, troisième édition annotée par Grasset : « Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de voir M. Fay lors de notre dernier voyage à Londres : cet habile dentiste, après être venu nous faire une visite et nous avoir montré ses instruments dans le plus grand détail,nous en a fait fabriquer de semblables que nous nous sommes empressé d'adopter, parce que les nôtres étaient bien inférieurs aux siens. Nous avons vu chez lui des pinces qu'il emploie pour extraire perpendiculairement les dents : elles ressemblent beaucoup à celles qui servent à faire leur excision, mais leurs mors ne sont pas tranchants ; elles sont construites de manière à pouvoir *embrasser le collet des dents avec la plus grande exactitude* (1). »

Il nous reste pour être complet à jeter un coup d'œil sur les ouvrages qui parurent entre 1800 et 1826 pour voir si l'on ne trouverait pas quelques allusions aux daviers.

Nous trouvons Hardy qui nous parle d'un clef perfectionnée en 1819 (2).

Voici ce que nous dit J. Fox dans son ouvrage resté célèbre, paru en 1806,au sujet des instruments pour l'avulsion des dents. « L'instrument connu sous le nom de clef germanique est le plus généralement usité... » « Pour l'extraction des incisives des enfants et les molaires vacillantes, on se sert d'un instrument nommé *Paces*. C'est un perfectionnement du *crow's Bill* qu'on employait autrefois... On emploie à l'extraction des chicots un instrument communément appelé *pince* (3). »

En 1805, nous trouvons un ouvrage très intéressant de J.-B. Gariot (4). Voici ce qu'il nous dit : « La pince droite

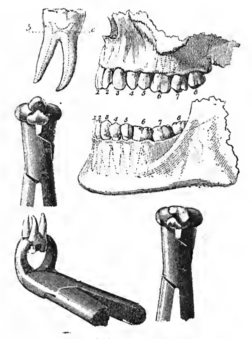
---

(1) *L'Art du Dentiste*, 1841, troisième édition, 2e partie, p. 250.

(2) *Description of an improved toothkey*.— Edimb. M. et S. J., 1819, pp. 557-560.

(3) J. Fox, *Traité des dents*. — Trad. par Lemaire (3 v. in 8). Paris, 1822-4, p. 247.

(4) *Traité des maladies de la bouche*, par J.-B. Gariot. Paris, 1805, 15 pl., pages 284-5.



Les origines du davier.

(*Fay, 1826*).

est sans contredit le meilleur instrument pour enlever les incisives, les angulaires et les surdents de la mâchoire supérieure.... l'on saisit la dent le plus près de la gencive sans endommager celle-ci, et l'on serre assez pour que l'instrument ne glisse pas sur la dent, mais aussi pas trop fortement, dans la crainte de la briser... » Dans le paragraphe ayant pour titre « Du davier » voici ce qu'il dit : « Le davier n'est pas un instrument très commode ni très sûr pour extraire les dents. Cependant, il peut servir pour dégager une dent luxée ou sortie de son alvéole, et qui se trouve tellement engagée entre les dents voisines qu'on ne peut l'enlever avec les doigts... Je ne conseille pas l'usage de cet instrument. »

Ce que B. Gariot appelle davier n'est autre qu'une simple pince courbe (1).

M. Cyrus Fay aurait dès 1820 inventé les daviers. Voici en effet la traduction d'un fragment de l'ouvrage d'un savant professeur américain, M. Benjamin Silliman (2), intitulé : *Esquisses scientifiques sur un voyage géologique d'Hartfort à Québec* (3) (pages 196 et 337) : « Souffrant beaucoup d'une dent à l'époque de mon séjour à Montréal en 1820, je dus recourir au remède décisif, mais douloureux, de l'extraction de l'organe malade. Toutefois, dans cette circonstance, je fus soulagé bien plus vite que de coutume et avec plus de sécurité, au moyen d'un procédé d'extraction que je n'avais pas encore vu employer. C'était un davier à bec d'épervier, un peu incliné vers l'embouchure et avec un double crochet, il fut appliqué à la dent à extraire *sans aucune incision de la gencive...* » En parlant de l'extraction il ajoute : « Qu'il a lieu sans cet horrible craquement, compagnon ordinaire de l'ancien mode d'extraction et sans appuyer contre la mâchoire de manière à y faire craindre une fracture et à y causer de la douleur par la pression exercée sur l'alvéole... la dent est extraite perpendiculairement de son lit... M. le

(1) Voir Traité de J.-B. Gariot, 1805, planche 9, figure 2.

(2) M. Benjamin Silliman, naturaliste américain, né en 1780, nommé en 1805 professeur de chimie au collège de Yale, à New-Hayen (Connecticut).

(3) Ouvrage publié en 1826.

D. Fay, de Vermont (Etats-Unis), est le praticien qui emploie ce procédé ingénieux... etc... (1) »

A l'appui des explications de M. Cyrus Fay, la Société des Arts a enregistré dans son bulletin des lettres signées de personnes compétentes et qu'elle a conservées comme certificats.

Voici la traduction de quelques-unes de ces lettres :

32, Middleton-street, Wilmington square,
February 7, 1826.

Au sujet de la nouvelle méthode qu'emploie M. Cyrus Fay...

Pour toutes les circonstances dans lesquelles l'extraction est nécessaire, je dois rendre justice à M. Fay, et déclarer que ses instruments perfectionnés pour extraire les dents sont les meilleurs qui, jusqu'à présent, aient été mis à la disposition des dentistes.

William Bradley.
M. R. C. S. London.

Berners-street.
Feb. 15, 1826.

Dear Sir,

J'ai examiné avec soin vos instruments pour les dents et je les considère comme étant supérieurs à tout ce qui existe en ce genre ils méritent donc l'attention spéciale de tous les dentistes... etc...

I am Sir,
etc., etc.,
John Faithhorn, M. D.

C. Fay, Esq.
N° 46, Lincoln's Inn-fields.
Sept. 21, 1826.

Après avoir bien examiné les instruments de M. Fay, et suivi les opérations qu'il pratique, je déclare avec empressement ma conviction de l'utilité des instruments, et je rends hommage à l'habileté de l'opérateur. Sa méthode pour extraire les dents me paraît plus certaine et beaucoup moins dangereuse que l'ancien procédé et je la crois tout à fait nouvelle.

Joseph-Henry Green.

(1) *Les dents*, par F. Fay. Bruxelles, 1860, pp. 200-3.

N° 5, New-North-Street
August 20, 1826.

Sir,

A la suite d'un minutieux examen des daviers que vous employez pour extraire les dents, je n'hésite point à déclarer qu'ils sont supérieurs à tous les instruments de ce genre, dont on s'est servi jusqu'à présent.

1° Ils s'adaptent parfaitement à la conformation spéciale de la dent et prennent seulement leur point d'appui sur le collet;

2° Ils permettent d'extraire la dent selon la direction de l'alvéole avec plus de certitude et moins de force que par d'autres instruments.

J'ai aussi examiné les principales collections d'instruments qui se trouvent dans les établissements de l'Europe, et je n'y ai vu aucun davier pour l'extraction des dents ressemblant aux vôtres. Ils méritent d'être classés au rang des perfectionnements apportés de nos jours à l'art dentaire.

Member of the Royal College of Surgeons. C. Fay. Esq.
E. J. Spry.



Quelles conclusions tirer de ce que nous venons de rapporter?

1° De la lecture des documents énumérés plus haut nous pouvons affirmer que M. Cyrus Fay est bien le seul et véritable inventeur du davier et que cette invention a été enregistrée officiellement par la Société des arts, manufactures et commerce de Londres dans la session 1825-26;

2° Cette assertion est justifiée par le fait que, dans aucun travail antérieur à cette date, il n'est fait mention de cet instrument; et au contraire dans les années qui suivirent nous le trouvons relaté, commenté et employé par divers auteurs.

3° L'invention du davier est-elle d'origine anglaise ou américaine? Cet instrument a été découvert et mis en usage pour la première fois, nous semble-t-il, en Angleterre; mais M. Cyrus Fay, mon aïeul, était de nationalité américaine. Il exerça l'art dentaire en Amérique; nous le trouvons séjournant douze mois à Long Island, puis à Vermont et à Montréal, où il épousa une Canadienne d'origine française.

Enfin, en 1822, il vint en Angleterre et s'établit au 7, Sackville-street, Piccadilly; il résida ensuite à Londres au 7, Georges-street, Hanover Square.

Il mourut à Liverpool.

Je conclus donc que le *davier* est bien d'origine *américaine.*

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. IX. — La pince droite est celle que Gariot considère comme le meilleur instrument pour enlever les incisives, les angulaires, et les surdents de la mâchoire supérieure. — L'autre pince est celle que Gariot appelle davier. « Ce n'est pas, dit-il, un instrument très commode ni très sûr pour extraire les dents. »

Pl. X. — Reproduction des planches communiquées en 1826, par M. Cyrus Fay, représentant les différentes dispositions de daviers qu'il venait d'inventer.

Pl. XI. — Planche de la même époque montrant, d'une part, la manière dont le davier embrasse le collet d'une dent à racine unique de la mâchoire inférieure ; — d'autre part, la manière dont une molaire de la mâchoire supérieure droite est saisie par un davier dont un des mors est crochu.

Guillaume Bigot (1).

PAR

M. Paul Delaunay,
Interne des Hôpitaux de Paris.

I

L'Odyssée d'un médecin-philosophe.

Lorsque Pantagruel débarqua dans le fabuleux pays d'Entéléchie, il rencontra une foule de vieux savants « à visaige rubarbatif », tous sujets de la Dame de Quinte-Essence, et fort occupés à parler, disputer et impudentement écrire du

(1) Ouvrages à consulter :
P. Galland. Vita Castellani, n° 74, pp. 130-131. — *J. Camerarius.* Epistolarum familiarum libri V posteriores, etc. Francfort, 1595, p. 318, livre III. — *Scaliger.* Exotericarum exercitationum liber XV, de subtilitate ad H. Cardanum. Lutetiæ, 1557.— *Menagiana*, t. II. — *G. Naudé.* Additions à l'histoire de Louis XI Paris, 1630, p. 370. — *Moreri.* Dictionnaire. Paris, 1718. — *Bayle.* Dictionnaire historique et critique. Amsterdam, 1734, t. I — *D. Liron.* Singularités historiques et littéraires, contenant plusieurs recherches, découvertes et éclaircissements sur un grand nombre de difficultés de l'histoire ancienne et moderne. Paris 1738, t. I, pp. 436-438. — *L'abbé Goujet.* Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France. Paris, 1758, t. I, pp. 20 21. — *La Croix du Maine* et *du Verdier de Vauprivas.* Bibliothèque française. Paris, 1772, t. I, p. 312. — *Le Paige.* Dictionnaire topographique, historique et généalogique de la province du Maine. Le Mans, 1777, t. I, p. 492. — *Sabatier de Castres.* Les trois siècles de la littérature française, etc. La Haye, 1781. — *Ansart.* Bibliothèque littéraire du Maine. Châlons, 1784, t. I,

matin au soir. C'étaient Diogenes Laërtius, Théodorus, Gaza, Argyropile, Bessarion, Politian, Budé, Lascaris, et leur troupe se grossissait incessamment de leurs modernes émules, les Scaliger, les Chambrier, les François Fleury, les Bigot, et autres diables de sages fols auxquels, s'écrie le narrateur, une mâle angine puisse suffoquer le gorgeron avec l'épiglottide (1) !

Le charitable souhait que voilà, Maître Rabelais! Le malheureux Bigot, Guillelmus Bigotius, comme disaient les érudits de ce temps-là en leur jargon de latinistes, eut assez de tribulations pour sa part sans éprouver encore celle-là : l'on va en juger.

Il naquit à Laval vers le mois de juin 1502. D'après M. l'abbé Angot, son père se nommait Guillaume Bigot ou le Bigot, ainsi qu'il appert d'un acte de partage de succession dressé le 22 mai 1519 par maître Guillaume Le Doyen; mais le scoliaste Guillaume Potier (Guilelmus Figulus Avenerus) écrit, dans ses annotations du « Præludium philosophiæ christianæ (2) », que notre héros était fils de Jean Bigot; d'ailleurs Bigot nous apprend lui-même qu'il perdit son père pendant son séjour en Allemagne, c'est-à-dire après 1530.

A la naissance de Guillaume Bigot, on tira son horoscope, et les astres annoncèrent aux parents émerveillés que l'enfant serait une des gloires de la science; mais l'astrologue avait omis de signaler, à côté de la constellation favorable, la présence de la mauvaise étoile qui présida trop souvent, et trop tôt, aux destins de notre héros : il était né avec deux dents, et l'on eut toutes les peines du monde à trouver une nourrice qui voulût bien se charger d'un bébé si anormal :

---

p. 192. — *Renouard*. Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine. Le Mans, 1811, t. II, p. 21.— *Desportes*. Bibliographie du Maine, p. 219. — *Hauréau*. Histoire littéraire du Maine. Paris, 1871, t. II. — *Angot*. Dictionnaire historique, topographique, biographique de la Mayenne. Laval, 1900, t. I. — Allgemeine Encyclopædie der Wissenschafften, von *Ersch* u. *Gruber*. Leipsig, 1822, article Bigot. — Les autres indications seront données au cours de cette étude.

(1) Rabelais, *Pantagruel*, livre V, chap. xix.

(2) Ed. de Toulouse, 1538, p. 54, notes du *Carmen supplex :* « monefactis pastoribus filium ipsum esse Johannis Bigotii. »

les commères y voyaient un signe de la colère divine, un funeste présage,

Ac pavere duos tenera ubera dentes (1),

nous dit Bigot, fort soigneux de signaler dans ses œuvres tout ce qui pouvait le singulariser aux yeux de la postérité. Le calcul ne fut point heureux, car il se trouva plus tard des grincheux comme Sabattier de Castres (2) pour rire de cette vanité et des gens plus terribles encore, les médecins, pour démontrer que la dentition prématurée est un phénomène assez fréquent chez les arriérés (3). On peut, il est vrai, réhabiliter à ce point de vue la mémoire de Bigot en rappelant que Louis XIV et Mirabeau naquirent eux aussi avec des dents.

Il y avait à peine un an qu'il était en nourrice, quand une épidémie vint ravager le pays : la maison de sa gardienne ne fut point épargnée par la contagion : la malheureuse vit périr son mari, ses enfants, en tout treize personnes; atteinte elle-même, mourante, elle se traîna en chancelant jusqu'à la route royale, avec le nourrisson, et le déposa à l'abri d'un buisson, à la merci d'un passant charitable. Un cavalier justement chevauche par là : il entend des vagissements dans la haie, s'arrête, s'approche, et découvre un poupon couché dans les ronces, barbouillé des mûres dont les grappes s'offraient à ses doigts avides, doigts imprudents où perlent de fines gouttelettes de sang. Le voyageur interroge deux ou trois paysans, rares survivants de l'épidémie, et reconnaît son fils qu'il n'avait pas vu depuis un an. Il faut avouer que, ce jour-là, le hasard avait bien fait les choses. Jean Bigot prit son enfant dans ses bras, et le rapporta à pied, à Laval, pendant sept milles de chemin, malgré les ardeurs de la Canicule, pour lui épargner le galop du cheval (4).

(1) Bigot. Somnium.

(2) Les trois siècles de la Littérature française ou tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François Ier, par M. l'abbé S... de Castres. La Haye, 1781, p. 297.

(3) A. Sollier. La dentition chez les idiots, les imbéciles, les arriérés. Thèse de Paris, 1887.

(4) Me vix anniculum, cum nutrix extera peste.

Telle est la poétique aventure qui marqua son entrée dans la vie; lorsqu'il eut l'âge requis, on l'envoya à Angers pour apprendre le droit, mais le jeune homme, trompant l'espérance paternelle, délaissait Institutes et Digestes pour la langue d'Homère, et se lançait à corps perdu, sans maître, dans l'étude du grec; il faut dire que la philosophie ne l'absorbait pas tout entier; on sait combien les escholiers étaient d'humeur paillarde et batailleuse; Bigot n'y dérogea point; il s'attira même une grave affaire avec le jeune seigneur de la Tour-Landry; il y eut des rixes, le Lavallois fut un jour assailli par ses adversaires, acculé à la Porte Chapelière (1), blessé à la main gauche dont il protégeait son visage, et vit la mort de près. En butte à cet ennemi puissant, Bigot était en fort mauvais cas. En vain il protesta de son innocence, prit le nom de victime et non d'agresseur :

Vos tamen Andegavi gens humanissima scitis
Bigotium nunquam (sœvus nisi cogeret hostis)
Conseruisse manus aut invasisse priorem (2)...

Quis tamen orbe locus, quæ gens testetur et ausit
Dicere Bigotium, nisi trux compelleret hostis
Conseruisse manus aut invasisse priorem ? (3)

Mais la force prime le droit, et le bretteur dut fuir Angers et se cacher pour échapper aux griffes de la justice. Pour charmer les ennuis de sa prudente réclusion, il apprit tout seul le grec, le latin, la philosophie, les mathématiques,

Et reliquus flagraret ager, regalis ad oram
Tramitis expositum servasti, Christe, periclo.
(G. Bigot, ad J. C. Carmen supplex)
.............in cunis sub sepe jacebas
Morifera...........................
..........confossi rore fluebant
Sanguineo digiti, qualem dedit icta cruorem.
A Diomede Venus.................
(G. Bigot. Somnium.)

(1) (Bigot. Catoptron.) Sans doute la Porte Chapelière ou Portau aux chapeliers, de l'ancienne enceinte d'Angers.
Porta cui pendula uomen
Pilea dant............
(2) Bigot. Catoptron.
(3) Bigot.: Carmen supplex, p. 54.

la médecine, l'astrologie. C'est probablement à cette époque qu'il entra en relations avec les du Bellay, et fit la connaissance de Guillaume de Langey ; comme ce dernier était fils de Louis du Bellay et de Marguerite de la Tour-Landry, sans doute essaya-t-il de son intercession auprès de son persécuteur ; peut-être fut-il précepteur en cette noble maison? Toujours est-il qu'on lui donna le sage conseil de disparaître quelque temps et de quitter le pays.

Guillaume Bigot prit la route de Metz, il gagna Strasbourg, l'ancienne Argentoratum, « perenni nomine ob hospitium », et puis s'enfonça en Allemagne. Un de ses biographes écrit que Guillaume de Langey l'emmena avec lui outre Rhin en 1537 : c'est à tort, car Bigot dit lui-même qu'il prit le chemin de l'exil à l'âge de vingt-huit ans, c'est-à-dire dès 1529 ou 1530 (1). Quant à la date de ce voyage à deux, elle est incertaine : le sire de Langey alla négocier en Allemagne avec les princes protestants de la Ligue de Smalkalde une première fois en 1532 ; puis, en 1534, pour conclure avec eux le traité d'Augsbourg ; en 1535, il revint encore et grâce à l'appui du duc de Wurtemberg, il fit passer à la solde de la France un corps de lansquenets impériaux. Peut-être est-ce en 1535 que l'ambassadeur, qui voyageait sous le déguisement d'un marchand joaillier pour dépister les sicaires de Charles-Quint, rencontra Bigot en Allemagne ; Bigot, qui professait alors à Tubingue, connaissait le pays, y avait de nombreuses relations et pouvait lui être fort utile. Mais ni dans ses Mémoires, ni dans son Epitome de l'antiquité des Gaules, du Bellay ne précise la date de leur rencontre.

Il y avait alors en Allemagne de nombreuses universités où s'agitaient en de brillantes controverses, les dissidences protestantes ; où les esprits inquiets hésitaient dans l'indécision d'un Credo à refaire, entre le Symbole de Zwingle et le Symbole de Luther. De Pologne, de Hongrie, d'Italie, de

(1) « Ad Germanos abii annos tum natus octo et viginti. Et jam annus exilii nostri sextus est exactus cum septimo dimidiato. » Gulielmi Bigotii Lavallensis ad Gulielmum Bellaium Langæum istola, datée de Bâle, 6 des Calendes de janvier 1536 (1537 noueau style) et adjointe au Sommium.)

Suisse, d'Angleterre, de tous les points de la Germanie, les étudiants affluaient, tumultueux, curieux, débauchés, souvent pauvres et vivant d'aumônes et de rapines, avides de science et de plaisir. Le Rhin baignait les murailles d'écoles fameuses, Bâle, la reine du Haut-Rhin, puis, en aval, Strasbourg, Mayence; on étudiait encore à Francfort-sur-le-Mein, et plus au nord à la Faculté de Marbourg récemment créée par Philippe, landgrave de Hesse (1527). Bigot les parcourut, soulevant çà et là des controverses, selon la coutume de ces aventuriers de lettres qui, la dague à la ceinture et Aristote en poche, allaient alors disputer de ville en ville, aussi habiles à manier la rapière que les syllogismes. Il vengeait son amour-propre de défaites ou de répliques trop acerbes par des épigrammes, où il se souciait d'autant moins de respecter l'honnêteté qu'il écrivait en latin : une des victimes sur lesquelles il s'acharna le plus fut ce pauvre Burcard Mythobius, professeur de médecine à Marbourg, qu'il invectiva avec le vocabulaire des poissardes de Suburre (1). « Bene vale, Bouchardé! Seis tibi quidnam Pasquillus exoptet? Eruditionem, candorem et sanam mentem (2)! »

A côté de ces rancunes violentes, Bigot avait tous les élans et les délicatesses de l'amitié; lisez la touchante épitaphe qu'il composa en mémoire de Frédéric Fautus :

Flete hunc Pierides, fleto hunc, studiose viator!
Qui vivens nec opem, nec tibi clausit opes
Nomine erat Fredericus, erat cognomine Fautus,
Fautus erat per quem tu quoque fautus eras.

---

(1) Voyez à ce propos les outrageantes épigrammes de Bigot au vieux Gaurus, et celle qu'il décoche : « Bouchardo Mythobio qualicumque scholæ marpurgensis mathematico et empirico », et qui commence par le vers :

In te quid soleam quædam Bouchardè jocando, etc.

Burcard ou Bouchard Mythobius, né à Hambourg, s'adonna d'abord aux lettres, puis à la médecine qu'il enseigna à Marbourg; il alla ensuite à la cour du landgraf de Hesse, puis à Munda (Duché de Brunswick) exercer la médecine; il y mourut le 16 août 1565. P. Nigidius (Catalogus professorum marpurgensium) a écrit son éloge en vers. Mythobius a laissé : 1° Stereometria; 2° Compositio annuli astronomici ; 3° De quodam fonte in Spieglberg. — (M. Adam, Vitæ germ. med. Francof., 1706, p. 63.)

(2) Bigot. Epigrammes. Ed. du Somnium de 1537.

Sed nihil est adeo fautum quod non minuat mors :
Cujus in hac Fautus falce minutus humo est (1).

A Francfort, Bigot se lia avec le célèbre jurisconsulte Jean Fichard, syndic de la ville et futur rédacteur de son Coutumier. A Mayence enfin, ville fière de ses collèges Chenebourg et Algesius (2),

Alma Maguntia cujus
Tot collata in me magna atque illustria nunquam
Officia officio grati fraudabo poetæ (3),

sa Muse salue le juriste Rucker, Conrard, Phassus, Laurentius, Plonius, Chamberg, le prince Albert, Mécène de cette académie; elle flatte surtout Henri Caduceator, son protecteur, qui sauva un jour des flammes les poésies que Bigot, exaspéré des reproches de ses ennemis, voulait jeter au feu; pour ceux-ci, d'ailleurs, Bigot ne trouvait pas d'épithètes assez amères, et il décerne l'aimable qualificatif de chiens, « canes duos », à Gérard et à Elseigner; pour ceux-là, par contre, sa Muse n'avait jamais assez de louanges, et quand Henri épousa Ève, fille adoptive de Jacques d'Altzen, Bigot écrivit leur épithalame, convoquant aux noces la blonde Vénus, Mercure, le dieu porte-caducée, et toutes les divinités de l'Olympe.

Mais Tubingue surtout attirait Bigot, Tubingue qui, depuis sa création en 1477, n'avait cessé de s'accroître et qui était en train de devenir le grand foyer scientifique du Wurtemberg et l'un des boulevards intellectuels de l'Allemagne protestante. Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse, vient de restaurer le duc Ulrich sur le trône du Wurtemberg et ce dernier appelle au sein des écoles de Tubingue ces savants fameux dont le nom et l'éloge reviendront cent fois sous la plume de Bigot. C'est le célèbre J. Camerarius (4); c'est Volmar (5) qui enseigna jadis à Or-

(1) Bigot, *ibid*.

(2) Algesius, Algessæna vertex.

(3) Bigot, Ad suum Libellum elegia.

(4) Joachim Camerarius, né à Bambergen en 1500, ami de Luther, de Melanchton, avec lequel il rédige, en 1530, la Confession d'Augsbourg; mort à Leipsig en 1574.

(5) Melchior Rufus Volmar, né en 1497 à Rottweil (Wurtemberg), mort en 1561 à Isny.

léans, puis à Bourges où il fut le maître de Calvin et qu'il a dû quitter à cause de ses opinions suspectes de luthéranisme ; rentré en Allemagne, il accepte une chaire à Tubingue, où il professera vingt ans et prendra femme pour la quatrième fois, non sans s'attirer l'amicale raillerie de Bigot :

Tres nautæ pereunt latrantis ad inguina Scyllæ,
Et jam hoc discrimen quartus adire parat (1).

Faut-il encore citer Ambroise Blaurer, de Constance (2), bénédictin défroqué converti au protestantisme, qui vient organiser l'église nouvelle en Wurtemberg et respire avec délices l'air de Tubingue où il retrouve les souvenirs de sa jeunesse d'étudiant; Simon Gryner, dit Grynœus (3), qui, déjà illustre par son enseignement théologique à Bâle, trouve moyen de mener de pair ses travaux philologiques et des négociations politiques avec le cauteleux Henri VIII; c'est lui qu'Ulrich a chargé d'organiser l'université réformée de Tubingue, dont le jurisconsulte Jean Sichard sera le premier recteur.

Comment Guillaume Bigot fit-il leur connaissance? Peut-être par l'entremise de du Bellay, très écouté de Mélanchton et des luthériens allemands qu'il gagnait à la politique française; peut-être aussi par l'ambassadeur de France à Tubingue, le chevalier Etienne de Lègue, qui prisait fort les belles-lettres et leurs dévots, ayant lui-même écrit des commentaires sur Pline. Il fut pour Bigot un utile protecteur et le reçut souvent en sa maison. C'est grâce à ces hautes recommandations sans doute que maître Guilelmus Bigotius était en 1535 professeur de philosophie en l'université de Tubingue, où il exposait les livres d'Aristote.

Parmi ses auditeurs, Bigot rencontra, ô surprise! trois Français : « Rara hic Gallus avis (4)! » C'étaient Thomas de la Planche, Claude Melin, Jean Liparinus, et il prit grand

---

(1) Bigot. Catoptron. Bâle, 1536. Enigme à Volmar.

(2) Ambroise Blaurer, né à Constance en 1492, ami de Melanchton, mort en 1564, à Winterthur.

(3) Simon Gryner, né en Souabe, philologue et théologien, mort à Strasbourg, en 1541.

(4) Bigot. Epigrammes. Ed. du Somnium de 1537.

plaisir à deviser avec eux de la patrie absente; mais sa Muse avait encore bien d'autres amis à encenser : c'est le poète et juriste Barthélemy Amantius, le théologien P. Phrigion, et le médecin Léonard Fuchs (1), un confrère ; car Bigot est médecin; il a étudié outre Rhin l'art de guérir sous Guillaume Asterot et sous Antoine Cureus (Κορευς, alias Rasor, alias Scheer ou Scherer), et il a le droit de porter la robe et le bonnet de docteur en médecine; mais il a vite délaissé l'art hippocratique pour la philosophie : «Ante Galeni, nunc lector Aristotelis (2), » comme il le dit lui-même. Il est vrai que, transfuge de la médecine, il se donna un remplaçant en la personne du jeune et brillant Schegkius, helléniste atiniste, philosophe et théologien, qu'il convertit et décida aux études médicales (3).

Au début, tout sourit à notre homme: un jour, dans un grand banquet, Joachim Camerarius plaça Bigot bien au-dessus de Pic de la Mirandole; Mélanchton, qui était du nombre des convives, opina dans le même sens : Bigot accepta l'éloge sans sourciller, et vécut dans l'optimisme de la vanité satisfaite. Que de bonnes heures il passa à deviser à la table du chevalier de Lègue; à discuter médecine ou philosophie avec ses collègues du corps professoral; à parfaire l'éducation de son élève et ami Fossanus(de la Fosse?), un protégé de du Bellay! Mais peu à peu, la fortune tourna: d'abord il eut une querelle au sujet des doctrines de Melanchton; ensuite, après avoir porté aux nues Camerarius, « utriusque linguæ peritiâ nulli Germanorum secundus (4) », Bigot soutint contre lui les théories de Budé « in entelechiâ »;

(1) Médecin, professeur à l'Université de Tubingue et l'un des plus fougueux tenants de l'hippocratisme contre l'arabisme. C'est lui qui traduisit en latin et publia à Bâle,en 1549 l'« Opus medicamentorum », si longtemps classique, de Nicolas Myrepse.

(2) Bigot. Epigr. Ad. D. Thomam Theobaldum Anglum. Ed. du Somnium de 1537.

(3) Melchior Adam. Vitæ eruditorum tum Germanorum tum exterorum. Vitæ Germanorum medicorum. Francfort, 1706, p. 63 (Vie de Scheckius). Scheckius, né en 1511, à Schorndorff (Wurtemberg) humaniste, théologien, médecin et professeur de médecine, mort à Tubingue en 1587.

(4) Bigot. Epigrammes. Ed. du Catoptron. Bâle, 1536.

il alla jusqu'à dire que placer Camerarius au niveau de Budé, c'était comparer la mouche à l'éléphant (1). La mouche se fâcha, ses partisans protestèrent; Bigot répartit par des épigrammes acerbes, traita Gaurus de sophiste et de vieillard en enfance; les cris redoublèrent : « Bigotium credunt immanem, furiosum, malignum (2) » et les gens de Tubingue qui avaient jadis créé de graves embarras à des hommes comme Reuchlin (Capnion) (3), Mélanchton, Frigion, Scheckius, Stoffler, Volmar et Grynæus eux-mêmes, n'eurent pas de peine à rendre la vie intenable à l'irascible Bigot. Pour son malheur, il perdit en ce moment critique plusieurs de ses Mécènes : Blaurer, sa tâche commencée, quitta le pays; Grynæus dit adieu à l'université réorganisée et reprit le chemin de la Suisse pour aller rédiger la première confession réformée helvétique (1536). Alors les adversaires de Bigot eurent beau jeu : Grynæus avait voulu lui faire allouer une augmentation d'émoluments : elle lui fut refusée; on l'exclut injustement des actes, conseils et banquets de l'université; on le chicana même au sujet de son doctorat en médecine; et Bigot de soupirer après le calme d'une vie obscure, les plaisirs bucoliques et les douceurs de la poésie :

O quænam feritas, turba scolastica, quisve
Exagitat furor, ut malis discordibus armis
Tranquilla quam pace frui ? Non præstet amico
Acceptare sinu placidas Heliconis alumnas (4) ?

Notre paisible nourrisson des Muses plia bagage et quitta Tubingue en dépit d'une lettre d'excuses de Camerarius (5).

---

(1) Bigot. Ad. G. Bellaium Langæum, Epistola.

(2) Bigot. Ad. G. Bellaium Langeum Epistola.

(3) Reuchlin ou Capnion, né à Pforzheim en 1455, théologien, philologue et hébraïsant. il eut au sujet du Talmud des querelles retentissantes avec les Dominicains; il mourut à Stuttgart en 1522.

(4) Bigot. Catoptron.

(5) Joachimi Camerarii Pabepergensis epistolarum libri V. posteriores.Francofurti, 1595, l. III, p. 318. — Eruditiss.viro D.Wilhelmo Bigotio Gallo. « Nam ut bonarum artium et humanitatis amatores, in quorum te numero præcipuum duco, bene de me

En 1536 il s'établit à Bâle, la cité des livres, où Calvin vient de publier son Institution chrétienne; il y retrouve Grynæus, plus actif que jamais, il y fait la connaissance du fameux Jean Herbst dit Oporinus (1), qui, après avoir étudié la médecine avec Paracelse, professe le grec, et s'occupe, comme la plupart des érudits de son temps, d'éditions et d'imprimerie; il a enfin l'honneur de s'entretenir avec l'illustre Gesner (2) (1538). Bigot ne professe plus, il écrit : il rédige ses œuvres poétiques qu'Oporinus veut absolument faire imprimer, et consacre à ce grand homme les deux louangeuses préfaces, en vers et en prose, de son recueil d'épigrammes. C'est de Bâle, le 7 des calendes de janvier 1536(3), qu'il date la préface de son «Somnium», poème latin où il racontera les malheurs de sa vie; c'est à Bâle que paraît, en 1536, son « Catoptron » avec quelques-unes de ses épigrammes.

Bigot soupirait après son pays natal, et il adresse dans le « Catoptron » au sire de la Tour-Landry d'éloquents appels au pardon (4). Son vœu fut exaucé : il rentra en France

---

sentire vehementer cupio..... Tu si potes, conserva benevolentiam erga me tuam, tibique persuadeas me semper fuisse et nunc esse atque etiam posthac fore studiosissimum dignitatis ac nominis tui. Vale. » — « S.D. Barnabis fecit inhumaniter, si fide habitâ sermonibus malevolorum nostrorum alienavit a nobis obtrectatione sua animum tuum quem ego sperabam discedere hinc amiciss(ime).....Erga te voluntatem pristinam conservabo neque ullius improbitate immutari patiar... »

(1) Jean Herbst, né à Bâle en 1507, théologien, médecin, helléniste; professeur de grec, puis imprimeur à Bâle, où il meurt en 1568.

(2) « Gulielmus Bigotius Lavallensis natione Gallus quem ante septennium Basileæ vidi. » (Bibliotheca universalis, sive Catalogus omnium scriptorum locupletissimus, etc., authore Conrado Gesnero. Tiguri, 1545.

(3) C'est-à-dire 1537 nouveau style.

(4) « O si nil miseret Turris te Landria nostri
Si nil exilio, ferimus quod sponte, moveris !
Si nil te placidæ Musæ quas pectore toto
Iamdudum sequimur : si nil te denique lenit.
Quinque quod a patria carisque parentibus annos
Abfuimus, morum et linguæ populi hujus inertes !
Te saltem pudeat demittere stemma superbum

vers 1539, entouré du crédit des du Bellay, déjà connu dans le monde savant par son enseignement en Allemagne, ses liaisons avec les savants d'outre-Rhin, et la publication à Paris, en 1537, de son « Somnium ». Il avait même eu la chance — c'en était une pour Bigot qui ne dédaignait pas la réclame — de voir cet ouvrage saisi par la censure : il ne contenait rien de subversif, puisqu'il plaignait les malheurs de son auteur et célébrait surtout la gloire des armes françaises, la désastreuse retraite de Charles-Quint en Provence et celle du comte de Nassau, prince d'Orange, devant les murs invincibles de Péronne, mais le vent avait tourné, les négociations du pape Paul III avaient amené un rapprochement entre François Ier et l'Empereur; après l'entrevue et la réconciliation d'Aigues-Mortes (1538), François Ier, pour ne pas froisser son rival, fit disparaître le poème qui chantait la défaite impériale (1).

Rentré en France, Bigot se dirigea sans doute vers Lyon et c'est là qu'il dut faire la connaissance du fameux Etienne Dolet, déjà connu par ses différends avec les autorités, ses livres de linguistique latine, les ouvrages d'érudition qui sortent de ses presses et qui le mèneront bientôt aux cachots de la Conciergerie et au bûcher de la place de Grève. Toujours est-il que le savant Dolet s'éprit fort du savant Bigot, et comme les érudits de ce temps-là auraient cru déroger en exprimant leurs sentiments dans une autre langue que la langue des Dieux, Dolet fit en vers sa déclaration à Bigot :

> Bigoti, ut utrique sumus familiares, accipe
> Familiariter, id quod brevi dictum volo :

> Vilis in exitium figuli, quem sola parentum
> Nobilitat proba simplicitas, virtusque suorum.
> ....
> .....Hoc sin crimen erit, te judice, tanquam,
> Haud nobis humiles animas vitamque tueri
> Contra vos liceat, saltem mollescere tractu
> Temporis edoceant te mespyla durave corna.
> (Bigot, Catoptron.)

(1) Bigot. Ad J. C. Carmen supplex, p. 57.

Te amo unice, et colo unice: redama me unice:
Amicitiæ par sic erimus unicum (1).

C'est peut-être aussi à Lyon que Bigot se lia avec Charles de Sainte-Marthe (2), que les imprudences de son cours de théologie avaient forcé d'abandonner Poitiers, que la persécution poursuivra jusqu'à Grenoble et qui sera forcé de simuler la folie pour échapper aux tourments d'une prison cruelle. Entre temps Charles de Sainte-Marthe rimait tant bien que mal, plutôt mal que bien, à en juger par ces vers qu'il envoya « à Guilliaulme Bigot, homme très consommé en Philosophie » :

Vray philosophe et de tiltre et de faict
Est cil qui a le scavoir très parfaict
De ce qu'on veoit en l'œuvre de Nature,
Et nous y peut aussi faire ouverture
En declarant quel peut estre l'effect
Plusieurs ont dict, qui n'ont pas tousiours faict,
Dire sans faire est un œuvre imperfaict

Car on n'est point ainsy à l'adventure
Vray Philosophe.

Tu as, Bigot, par tel scavoir deffait
Sophisterie et tout abus infect
Et en chassant toute ténèbre obscure
Restitué la clarté belle et pure.
Donc haultement ie te dys sans meffait
Vray Philosophe (3).

(1) Stephani Doleti Galli Aurelii Carminum libri quatuor. Lugduni, anno 1538, p. 32. Dans cet ouvrage, Dolet a inséré d'autres pièces dédiées à Bigot : Reges. voluptate nulla frui posse, et p. 104, ad Gulielmum Bigotium. Carmen LIIII, De Tellonio externorum ingeniorum admiratore et suorum, id est Gallorum, contemptore.

(2) Charles de Sainte-Marthe, fils de Gaucher de Sainte Marthe, Sr de la Rivière, médecin de François Ier, né à Fontevrault en 1512, poète et philologue, protégé de Marguerite de Valois, mort en 1555.

(3) La Poésie françoise de Charles de Saincte-Marthe, natif de Fontevrault en Poictou, divisée en trois livres, le tout adressé à tres noble et tres illustre Princesse Madame la Duchesse d'Estampes et comtesse de Poinctièvre. Plus un livre de ses amys. Impr. à Lyon, ches Le Prince, 1540, page 93.

Bigot, qui avait reproché à Dolet de s'amuser aux bagatelles poétiques, trouva là une belle occasion d'exercer sa critique, et écrivit à Charles de Sainte-Marthe une longue épître dont la prolixité est le moindre défaut, pour le détourner de la poésie au profit des études scientifiques : le pis est que la harangue est en vers, et le donneur de conseils oublia cette fois-là le γνωθι σεαυτον.

Epistre de Bigotius à Saincte-Marthe (1) :

Un mien Amy, davant qu'avoir enquis
Mon iugement sur rithmes, m'a requis
Qu'un Epigramme à toy je luy baillasse
Cuiddant que ce, que ie blasme, louasse.
Je blasme fort (sans rien dissimuler)
Voire et du tout ie vouldrois annuller
Si ie le pouvois tes vers que fais en rythme.
Veu mesmement que plus aurois d'estime
Si te voulois addonner aux sciences
Desquelles as du Seigneur les semences.
Je ne dy pas que Dames et Seigneurs
Pour resiouir et récréer leurs cueurs
Commetteut cas lequel soyt d'eux indigne
D'escrire en vers quelque matière insigne ;
Aussi à ceulx qui n'ont asses d'esprit
Pour attenter haultain cas par escript,
Ou bien s'ilz ont leur esprit admirable
Ilz n'ont esté (par sort desraisonnable)
En leur ieunesse aux escholes instruicts ;
Concedderay tels vers pour leurs déduits :
Mais les scavants trouveroyent fort estrange
Si un Laugey en un rythmeur se change.
Tu me diras possible que Dolet
S'est bien demis à quelque triolet ;
Ie te respons ce qu'à luy-mesme ay fait
Que d'esprit grand doibt sorti grand effect
Mais si tu veulx à cette fin-là tendre
Que par tes vers puisses proffit pretendre
(Car auiourd'huy rythmes sont en vigœur)
Et hault scavoir reculle, en langœur,
Ie te pourray par tel sy excuser
Que sans iamais aux rythmes t'amuser

(1) *Ibid.*, p. 229.

Retourneras à ton meilleur estude.
Ie ne suis point un stoïque si rudde
Que ie n'entende asses bien de moymesme
Qu'est malaisé de monter roidde terme
Au bon cheval qui n'a heu sa pasture :
Aussy ne peut qui paouvreté endure
Phylosopher ne haults faicts entreprendre.
Si ne doibs-tu, o Saincte-Marthe entendre
Que cette noble et illustre Princesse
Que tu as prinse en refuge et addresse
Te prise plus par ta françoise rithme
Que ne feroit pour un œuvre sublime.
....
....
Pour revenir donques à mon propos
Si la Princesse a heu cueur tant dispos
Davant le Roy tant bien me soubstenir
Ie te requiers cela de moy tenir
Qu'en delaissant dorenavant tels mettres
Prennes plaisir retourner à tes lettres,
En advanceant ces langues en pratique
Desquelles as si bonne théorique.
En ce faisant honneur tu gaigneras,
A la Princesse aussi tu complairas
Et au Seigneur qui pour orner le monde
Veult qu'un chascun tant seulement se sonde
Et tienne ferme à la vacation
A laquelle a son inclination.
Si tu me dy que moi-mesme ie rithme
Certes aussi point ne t'en desanime
Pourveu qu'après labeur de grand durée
Soit seulement l'esprit qui se recrée.

Bigot, en écrivant ces conseils, avait gagné Paris, où l'appelait Guillaume Budé. Depuis 1530, François Ier, qui cherche à faire de Paris la capitale intellectuelle du monde, a ouvert aux plus illustres savants les portes du collège de France ; la chaire de philosophie est libre; Budé, qui a l'oreille du monarque, propose Bigot; le crédit des du Bellay le couvre, la belle Anne de Pisseleu s'intéresse à l'exilé; le roi, bienveillant, demande : Quel est ce Bigot?

Ici se place l'anecdote qu'ont rapportée, après Melanch-

ton (1), Gabriel Naudé (2) et Gilles Ménage (3), et que répètent tous les biographes de notre héros. Pierre du Châtel, évêque de Tulle et lecteur du roi, craignant que le nouveau venu ne le supplantât par son mérite dans les bonnes grâces du prince, entendit la question de François Ier et repartit : « Sire, c'est un philosophe qui suit la philosophie d'Aristote. — Et quels sont les sentiments d'Aristote ? demanda le roi. — Sire, reprit du Châtel, Aristote préfère les républiques à l'état monarchique ». Ainsi renseigné, le Souverain ne voulut jamais entendre parler de Bigot.

Cette anecdote n'a pas grande vraisemblance. Pierre Galland, dans sa Vie de Du Châtel (4), réfute le récit de Mélanchton et prétend même que c'est du Châtel qui fut victime des invectives et des calomnies de Bigot; P.Bayle,dans son Dictionnaire (5), n'y ajoute pas grande foi non plus : François Ier avait assez de culture intellectuelle pour ne pas ignorer la philosophie d'Aristote et ne pas se contenter d'une réponse aussi sommaire; d'ailleurs, le péripatétisme était à cette époque la doctrine en faveur, et l'on sait quelles infortunes valut à Pierre Ramus sa campagne contre l'Ecole aristotélicienne. D'autre part du Châtel ne briguait point la chaire de philosophie du Collège de France et n'avait à ce point de vue aucun intérêt à faire évincer Bigot.

On ne saurait nier pourtant qu'une influence occulte se soit manifestée à ce moment contre Bigot ; peut-être notre héros, qui déblatérait souvent à tort et à travers,eut-il quelques démêlés avec du Châtel, et se donna-t-il des torts envers le lecteur du Roi qui le desservit à l'occasion? Peut-être aussi suspecta-t-on son orthodoxie (6) ? Bigot venait d'Allemagne, et, qui pis est, d'une université luthérienne. C'était un helléniste et l'hellénisme sentait le fagot. De

(1) Responsio contra Clerum Coloniensem.

(2) Additions à l'Histoire de Louis XI. Paris, 1630, p. 370.

(3) Menagiana, t. II.

(4) P. Galland, Vita Castellani.

(5) Dictionnaire historique et critique, t. I.

(6) Baluze reproche à Bigot ses relations avec Calvin, qui lui aurait écrit une lettre le 4 des Calendes de janvier 1557 ; mais cette lettre est adressée à un homonyme de Guillaume Bigot, Pierre Bigot.

plus, il enseignait la philosophie d'Aristote; or, l'Aristote authentique éveillait les susceptibilités et les craintes des fervents de l'Aristote officiel et scolastique, et Bigot nous apprend que les défiances de la Sorbonne furent plus fortes que les recommandations d'Anne de Pisseleu.

Lorsque ie lisois
Dedans Paris où Cardinaulx i'avois
De mon sçavoir tous portant tesmoignage
Recullé fus par aulcun personnaige
Qui ne porta profit aux Escholiers :
Car esperoyent que Sophistes lourdiers
Seroyent par moy exterminés de France.
En ce temps-là qu'on me fit telle oultrance
Chascun craignoit pour moy parler au prince.
Cette Princesse (1) en print bien la province
Disant qu'avois (comme on m'a récité)
Le bruit et pris de l'Université;
De ce me sens à elle tant tenu
Comme si i'eusse aulcun bien obtenu
De ce hault Roy de vertu décoré
L'esprit duquel (i'en suis bien asseuré)
Si l'on souffroit ce divin art entendre,
Il passeroit en sçavoir Alexandre
Car il est Prince en tout cas si perfaict
Qu'onques un tel la Nature n'a faict (2).

Déçu de cet échec, Guillaume Bigot partit pour le Piémont rejoindre Guillaume du Bellay, lieutenant du roi à Turin, qui, toujours guerroyant, toujours négociant, voyageait de ci, de là dans la péninsule; Bigot boucla sa cuirasse, coiffa son morion et suivit son protecteur dans le tumulte des camps. On lui proposa alors une chaire de philosophie à l'Université de Padoue : il refusa. Mais un jour, il reçut une missive de Nîmes, qui fut la bienvenue : on lui offrait un professorat à la Faculté, 300 livres d'honoraires annuels et une maison toute meublée.

Depuis longtemps en effet la ville de Nîmes demandait à tout venant, à la reine de Navarre, au roi François, l'érec-

(1) Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, épouse du Sire de Brosse, comte de Penthièvre, et favorite de François Ier.

(2) Epistre de Bigotius à Saincte-Marthe.

tion de ses écoles en université. Elle finit par obtenir gain de cause : en mai 1539, le roi signa à Fontainebleau les Lettres patentes qui créaient dans ses murs une Université et un Collège des Arts. Pour augmenter l'éclat de cet enseignement, le recteur Cl. Baduel, les avocats Pierre de Malmont, Pierre Rozel, J. Bonnaud et Guillaume Calvière demandèrent, le 23 mai 1541, aux échevins nîmois d'offrir la chaire de philosophie au fameux Guillaume Bigot; ils proposèrent même de lui avancer sur leur fortune privée 300 livres d'appointements, jusqu'à ce que la ville ait statué sur ses émoluments. Les consuls, agréant l'arrangement, écrivirent à Bigot pour le prier d'accepter le professorat de philosophie (1).

Bigot séduit prit congé du sire de Langey et se mit en route pour Nîmes; on tenait à sa personne, il fut chaleureusement accueilli, la population ayant été convoquée à son de trompe pour lui rendre honneur. Mais il commença par rechigner sur la maison; ses objections ne tinrent pas pas contre une allocation de 100 livres pour frais d'installations, accordée par le conseil de ville le 18 décembre 1541. On lui proposa un bail de deux ans, il refusa de s'engager pour plus d'un an, demandant en tout cas 500 livres pour la seconde année, et subordonnant son séjour au consentement de son maître le seigneur de Langey. On satisfit encore à ces exigences, et Bigot promit à son tour de faire chaque jour une leçon publique de philosophie sans préjudice des cours accessoires nécessaires, et sans demander d'argent aux écoliers.

Il eut grand succès pour ses débuts et les auditeurs affluaient sous les portiques de l'hôpital Saint-Marc où l'Université s'était installée. Les échevins, charmés, cherchèrent à s'attacher le brillant professeur pour une plus longue durée et l'avocat Rozel rédigea un traité pour quinze ans : on conférait à Bigot toutes les prérogatives des professeurs ès-arts de l'Université de Paris, 400 livres d'honoraires pour la première année, 500 pour les quatorze autres;

(1) Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes, par M. Mesnard. Paris, 1753, t. IV, livre XII, p. 167.

il promettait de faire un cours journalier, sauf les jours de fête et le jeudi des semaines où il n'y aurait pas de fêtes. Les vacances iraient de la mi-juin à la mi-septembre, mais sans suspension totale des leçons. Ce bail reçut le 15 janvier 1542 l'approbation du conseil de ville présidé par le juge-mage de Nîmes, Gaillard de Montcalm; acte en fut passé le 20 janvier avec Bigot. Celui-ci fut nommé recteur de l'Université, et Baduel dut lui remettre ses fonctions (1).

Maître Guillaume Bigot avait satisfait son ambition, mais il n'était point dans une sinécure; il laisse entendre d'ailleurs que Baduel n'était pas à la hauteur de la situation et que l'Université périclitait sous sa direction. Il profita des vacances pour faire un voyage en Espagne, passa par Barcelone et y soutint publiquement plusieurs propositions de philosophie. Le lieutenant du roi duc de Cardona, émerveillé de sa science, lui proposa, au nom de la ville, une chaire professorale qu'il déclina; il regagna Nîmes et fit bien, car, en 1542, les hostilités reprirent entre la France et l'Espagne et le Français qui se fût risqué sur les domaines de Charles-Quint s'exposait à aller ramer sur les galères impériales (2).

Cette année-là le Dauphin Henri ayant concentré ses troupes à Avignon se dirigea vers le Languedoc, passa par Nîmes pour aller assiéger Perpignan et reprendre le Roussillon aux Espagnols; les bourgeois de Nîmes reçurent l'ordre de nettoyer rues et maisons et de se mettre sous les armes pour faire honneur au prince, mais ces braves gens, d'allures peu martiales, craignirent que le Dauphin, inquiet pour la sûreté de la place, ne leur infligeât les charges d'une garnison. Que faire? Ils s'adressèrent à Guillaume Bigot qui convoqua ses étudiants, les harangua, les arma; quand le cortège princier fut en vue, la troupe écolière s'avança en bon ordre, enseignes déployées, brandissant hallebardes et pertuisanes; devant ces manières belliqueuses, Henri jugea la ville assez bien défendue pour être dispensée d'un corps d'occupation (3).

(1) Ménard, *loc. cit.*

(2) Bigot.

(3) G. Bigot, Ad. D. J. Bellaium epistola (préface du Præludium), p. 66.

Monsieur le recteur, surmené par ce rôle d'instructeur militaire, et mal suppléé à l'Université par Antoine Alexandre, pensa à se décharger d'une partie de ses occupations sur Claude Baduel, resté à Nîmes comme professeur d'humanité; il lui remit la surveillance et l'organisation des classes de lettres, se réservant à lui-même la recette des deniers universitaires, la signature des actes, la haute direction de l'enseignement philosophique et le logement du collège. Les honneurs et prérogatives de recteur devaient être également dévolus aux deux consorts, sans préséance, et il fut convenu que le premier qui enfreindrait ces conditions paierait à l'autre cent écus d'or; ils jurèrent sur l'Evangile d'observer ces clauses, et acte en fut passé devant témoins par le notaire Grimaldi le dernier jour de février 1543 (1544 nouveau style) (1).

---

(1) Ménard, *loc. cit.*

Au nom de Dieu soit, amen. Sachent tous presens et advenir que l'an à l'incarnation Nostre Seigneur M. V. c. XLIII. et le dernier jour du moys de février, très crestien prince François par la grâce de Dieu roy de France, regnant, comme soit ainsi que monsieur maistre Guilhaume le Bigot, dit Bigotius, docteur en médecine, et regent du colliège et université de Nismes, eust par avant prins de messieurs les députés de la ville de Nismes, pour et au nom de la dicte ville le Colliège et principaulté dudit colliège d'icelle ville, aux franchises, authorités, et charges reciproques contenuës en l'instrument sur ce passé entre luy et la dicte ville, joinct avec lui pour lors maistre Anthoyne Alexandre, et que pour raison de ladite principaulté ou aultrement eust heu quelque différent entre ledit monsieur Bigotius et monsieur maistre Claude Badueil aussi regent dudit Colliège et université de Nisme; toutefois, en présence de moy notaire royal et tesmoings soubsescripts, constitués en personne ledit maistre Guillaume Bigotius d'une part et maistre Claude Badueil d'aultre, de leur bon gré, pure et franche volonté pour eulx et leurs hoirs et successeurs à l'advenir, ont entre eulx convenu et accordé dudit différent comme s'ensuyt : c'est assavoir que icelui monsieur Bigotius veult et consent, en deffault d'icelluy maistre Anthoine Alexandre, et pour mieulx régir et instituer ledit colliège, partie de l'authorité et prééminence d'icelle principaulté estre defferée et remise audit monsieur Badueil puisqu'icellui en faveur de son pais en puisse plus soigneusement prendre le soin et provoiance..... Soubzsigné L. Grimaldi not (Histoire civile ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes, par M. Ménard, t. IV; preuves, pièce 81, pp. 152-153, copié

Avec le caractère de Bigot, l'harmonie ne pouvait durer longtemps ; il eut quelques démêlés avec les consuls au sujet de ses appointements ; l'affaire s'envenima, les gens de loi s'en mêlant, et fut portée à la cour du sénéchal; Bigot fut condamné (1). Enhardis par ce triomphe, les partisans de Baduel relevèrent la tête. Découragé par ce revers de fortune et les menaces de ses ennemis, Bigot pensa à s'expatrier avec sa femme et ses filles ; mais où? L'orgueil lui défendait de redemander les places qu'il avait jadis abandonnées ou dédaignées en Allemagne, en Italie; il résolut de tenir tête à l'orage et en appela au Parlement de Toulouse du jugement qui lui donnait tort (2).

Mais un malheur n'arrive jamais seul, et la destinée lui réservait d'autres coups, comme vous l'allez voir. Guillaume Bigot, psychologue subtil, savait que l'ennui est le pire des conseillers; fort absorbé par ses occupations et les absences multipliées qu'entraînait toute cette procédure, était allé trouver Pierre Fontaine et lui demander, en ami, de distraire la solitude de son épouse. Fontaine proposa de lui apprendre la musique, et Bigot applaudit à cette heureuse inspiration. L'élève était charmante, le maître était beau garçon, jouait du luth à merveille et chantait mieux encore : il multiplia les leçons et finit par abuser de cette harmonieuse intimité. L'honneur du mari absent trouva un vengeur imprévu en la personne d'Antoine Verdan, un valet que Bigot avait congédié trois ans auparavant pour avoir mis à mal la servante; Verdan, informé de l'intrigue, guetta le galant, l'attaqua et le punit de terrible façon: d'aucuns disent qu'il lui infligea le supplice dont pâtit jadis Abélard, mais il est établi qu'il se borna à lui couper le nez, les oreilles et les jarrets. Bientôt toute la ville apprit l'histoire et s'émut, les ennemis de Bigot l'accusèrent d'avoir soudoyé Verdan, et telle est la nouvelle qui, un beau matin, stupéfia le malheureux époux, le dernier informé comme toujours.

---

sur un registre du XVIe siècle, aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Nismes.)

(1) Ménard, *loc. cit.*

(2) *Ibid.*

Que faire? Assumer la responsabilité de cette odieuse vengeance? Ou avouer que le séducteur de sa femme n'avait été châtié que par un deuxième larron? L'odieux ou le ridicule se proposaient à son choix. Bigot, philosophe perspicace, commença par réfléchir. Après mûre délibération, il opta pour le ridicule et protesta que Verdan avait agi de sa propre initiative. Pour plus de sûreté, il s'enfuit à Tarascon (1), loin des gens de justice de Nîmes.

C'était le cas ou jamais de faire appel à ses hautes relations. Bigot partit pour Paris: Guillaume de Langey était mort depuis 1543, mais son frère, le cardinal Jean du Bellay, abbé de Fontaine-Daniel au Maine, évêque du Mans, archevêque de Bordeaux, vivait encore; pouvait-il rien refuser à un protégé de sa famille, qui était par-dessus le marché son diocésain? Bigot raconta son infortune, fut reçu à la table du chancelier Olivier, fit parler au roi en sa faveur et obtint des lettres de grâce qui le mettaient hors de cause dans l'affaire Fontaine. Il sollicita aussi quelques recommandations pour mieux disposer en sa faveur les magistrats nîmois; qui pouvait lui être plus utile que les Montmorency? Le roi Henri II venait de rétablir le connétable Anne dans le gouvernement du Languedoc, et son neveu Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, était archevêque de Toulouse. Le cardinal du Bellay, après avoir assisté à Reims au couronnement du nouveau souverain (juillet 1547), allait finir ses jours à Rome; Bigot l'accompagna pendant une partie de sa route, reçut de lui quelques mots chaleureux pour le cardinal de Châtillon. Ce haut et puissant seigneur accueillit fort bien notre philosophe, l'encouragea à faire fleurir les lettres et les arts dans l'université de Nîmes, et l'assura de l'appui du lieutenant-gouverneur du Languedoc, Honorat de Savoie, comte de Villars. Rassuré, résolu à faire front et à garder sa place à Nîmes, Bigot se rendit à Laval et liquida son patrimoine (2). La mort avait en effet fauché son père pendant son exil en Allemagne. Bigot prétendait avoir à ses ordres, comme So-

(1) Bigot, Ad D. Dominum Joannem Bellaium..... epistola (préface du Christianæ philosophiæ Præludium).

(2) Bigot, *loc. cit.*

crate, un génie familier; à l'en croire, ce démon obligeant l'aurait alors averti en rêve du coup qui mettait en deuil, à près de deux cents lieues de là, sa maison natale. Est-ce un calcul de sa vanité, une affectation de bizarrerie, ou fut-il réellement halluciné? Quoi qu'il en soit, ses parents voulurent le dissuader de retourner dans le Midi; son génie familier, qui déjà l'avait prévenu en songe de l'infidélité de sa femme, lui montrant :

Nescio quem satyrum noctu mea tecta petentem (1).

lui inspirait aussi la prudente résolution d'oublier Nîmes :

Austrum, inquit, fuge pestiferum, Boreamque revise :
Illic pernicies, hic tibi certa salus (2).

Bigot passa outre; ses talismans en poche et l'héritage paternel dans son escarcelle, il prit le chemin de Toulouse, y arriva le 7 des calendes d'octobre.

De mauvaises nouvelles l'y surprirent : un de ses amis, Davinius sans doute, l'arrête en toute hâte, l'emmène chez lui en tapinois : « Malheureux! Vous êtes sous le coup d'allégations terribles; les Nîmois, déçus par votre appel au Parlement, accumulent contre vous les pires griefs : à les croire, vous êtes un hérétique notoire, un athée qui falsifie des passages de saint Thomas sous prétexte de les commenter, qui ne garde l'abstinence, ni carême, ni vigiles, ni jours de jeûne; vos colères, vos blasphèmes, votre vie dissolue, vos discours indécents scandalisent vos écoliers; vous excitez vos étudiants contre les habitants ; votre conduite lors du passage du Dauphin Henri fut une menace à main armée contre la ville; les plus enragés vous souhaitent voir au Temple Saint-Georges, la place de Grève de Toulouse, trouvent que la croix, le billot et la roue sont supplices trop doux pour vous! »

Bigot, épouvanté de cette perspective, alla se cacher au couvent de Saint-Marcel: dans cet asile il eut tout le temps

(1) Bigot, Carmen supplex.
(2) Bigot, G. Bigotius Lectori (Christ. phil. Præludium, p. 537).

de réfléchir à sa tragique destinée, et profita des loisirs forcés de cette retraite pour composer son *Carmen supplex* et quelques chapitres de son *Christianæ philosophiæ Prælu-dium;* c'était bien le cas d'ailleurs de faire appel à toute sa philosophie. Enfin, ayant mis son affaire en règle et choisi Maître Babou (Babutus) pour avocat, il quitta son refuge au bout de trois mois, le 6 des ides de janvier, et se constitua prisonnier (1).

Fort de ses lettres de grâce, il se présenta avec un peu plus d'assurance, réclamant à son tour le châtiment de Fontaine et de sa complice; Dieu sait s'il y eut foule au Parlement de Toulouse, ce jour-là! Mais l'accusateur était lui-même accusé, et il lui fallait répondre de tous les griefs précédents; de plus, les Nîmois reprenaient pour leur compte la cause de Fontaine, et réclamaient un châtiment exemplaire pour son bourreau; étourdis de tant de contredits et d'interlocutoires, de fatras et de grimoires, les magistrats pensèrent un moment à le remettre aux mains des Nîmois; c'était l'envoyer à l'échafaud ou à la roue: heureusement, l'intervention d'un de ses protecteurs prévint cette décision; l'instruction sommeilla, la procédure languit, et Bigot resta dans son cachot près de six mois, sans que l'affaire avançât; enfin on le relâcha provisoirement le 6 des ides de juin (2).

Sa situation n'en fut guère plus brillante: le 11 février 1548 (1547 vieux style), le Conseil de Ville de Nîmes avait reçu de ses avocats-conseils de Toulouse, Ouvrier, Vignal, de Ternudo, de Borderie et Mansencal, le rapport qu'il opposait à l'appel de Bigot au Parlement toulousain du jugement de Beaucaire. Cette consultation rappelait, outre les imputations déjà mentionnées d'immoralité et d'athéisme, que Bigot médisait des magistrats municipaux et des gens de loi de la cour du sénéchal, « faisant contre eux rimes en français, carmes en latin et libelles diffamatoires ». Il avait en outre traité la maison qu'il tenait de la ville en domicile privé au lieu d'y recevoir des écoliers commensaux; depuis

(1) Bigot, Ad D. Dominum Joannem Bellaium (préface du Christ phil Præludium).
(2) Bigot, *ibid.*

plusieurs années qu'il professait, il n'avait pas lu plus de deux livres d'Aristote, de sorte que son cours menaçait de mettre vingt ans à se compléter ; enfin il ne s'arrêtait dans ses leçons « qu'à des choses vaines et superflues et à des opinions qu'il avait lui-même inventées ». Par ces motifs, Nîmes demandait la résiliation des baux passés avec Bigot (1).

Cette affaire civile traîna près de dix-huit mois; Baduel n'avait pas pardonné à Bigot de lui avoir pris pendant quelque temps sa place de recteur, et souffrait de n'avoir reconquis de son ancienne autorité qu'une part d'associé; Pierre Rozel, beau-frère de Baduel, avait promis en dot à sa sœur Isabelle la place, les appointements, les dépouilles de Bigot, qu'il voulait faire remplacer par Baduel. C'est dire l'acharnement de tout le clan de Baduel; les partisans de Bigot étaient chassés de Nîmes; des sicaires, soudoyés par les amis de Rozel et de Fontaine, voulaient faire du criminel une justice plus expéditive et promettaient de le tuer au coin d'une rue, comme un chien : « Quis esse potest canis Bigotio rabiosior ? (2) »

Menacé, traqué, misérable, malade, Bigot était au désespoir : ses deux filles, Claude et Françoise, mouraient de faim ; Rozel n'avait-il pas demandé au Parlement de ne rien prélever pour leur entretien sur les honoraires saisis à Bigot (3) ? Cependant, Bigot, quoique malheureux, trouva quelques amis pour soulager sa détresse : Jean, vicomte de Clermont, Scaliger, Antoine de Pons, et surtout son rempart, son « quadrus », disait-il, le médecin J. Durand, les marchands Jean le Maure et Jean Bertrand, les deux Davinius père et fils et Jacques Bernusio, lui furent d'un grand secours ! Enfin de temps en temps, son génie lui envoyait des hallucinations réconfortantes, telle par exemple celle où il vit flotter autour d'une colonne l'encourageante devise : *Sta firme!*

Statuant enfin sur tout ce litige, le Parlement de Toulouse rendit un arrêt préliminaire sur le règlement du col-

(1) Ménard, *loc cit.*, liv. XIII.
(2) Bigot, *loc. cit.*, p. 8.
(3) *Ibid.*, p. 37.

lège ; puis, le 21 août 1549, il cassa le jugement du sénéchal de Beaucaire, confirma Bigot dans les droits et émoluments qu'il tenait des traités passés avec la ville, le maintint dans sa place et condamna la municipalité de Nîmes à lui payer trois mille livres que couvrirait un impôt frappant les habitants (1).

Cette question-là était réglée, mais il en restait deux autres, l'accusation d'hérésie portée contre Bigot et sa plainte en adultère ; elles se liquidèrent également en 1548 et 1549. Par lettres patentes données à Aix-en-Otte le 5 mai 1548, Henri II avait invité le Parlement de Toulouse à tenir les Grands-Jours d'Auvergne en la ville du Puy, aux mois de septembre et octobre 1548 ; les magistrats avaient ordre tout particulier d' « extirper cette malheureuse secte luthérienne » (2) et le pauvre Bigot, sur qui pesait la terrible accusation d'hérésie, ne dormait plus, ne mangeait plus, ne rêvait que cagoules et bûchers ; il fut traduit devant les magistrats, affirma son orthodoxie, bien plus évidente d'ailleurs que celle de ses adversaires, puisque Baduel fut un des premiers qui embrassèrent le calvinisme à Nîmes ; il montra l'inanité des accusations portées contre lui, produisit des certificats médicaux du médecin Jacques Ferrand attestant que de graves raisons de santé le dispensaient de l'abstinence les jours maigres, et fit si bien qu'un arrêt du Puy l'acquitta du chef d'hérésie (3).

Bigot n'avait pas encore assez fait pour conquérir sa liberté ; ses adversaires usaient de tous les moyens que fournissait cet imbroglio judiciaire pour traîner les choses en longueur, ils interjetaient appel, trouvaient des biais de procédure ; les magistrats de Nîmes refusaient non seulement de prendre en considération les plaintes qu'à son tour Bigot portait, mais refusaient d'exécuter les arrêts de justice en sa faveur et lui opposaient des procédés dilatoires ; le sire G. de Malmont, soudoyé par les Nîmois, fut convaincu par le docteur Rouërius d'avoir porté un faux témoi

(1) Ménard, *loc. cit.*

(2) Histoire générale du Languedoc, par un Bénédictin de Saint Maur. Paris, 1745, t. V.

(3) Bigot, *loc. cit.*

gnage contre Bigot et dut s'enfuir honteusement; le roi, ayant appris que ses lettres de grâce avaient été éludées, et que Bigot était toujours détenu, fit écrire au Parlement de Toulouse pour qu'on accélérât la conclusion de cette affaire; on apprit alors que de nouvelles lettres de grâce en faveur de Bigot et confiées au Nîmois Fortianus, avaient été interceptées par les ennemis du Lavallois et présentées comme à eux destinées; Bigot adressait requêtes sur requêtes pour se les faire rendre, et cette fraude retarda sa libération de six mois (1).

Il est probable qu'on finit par abandonner les poursuites contre lui au sujet de l'affaire Fontaine; Fontaine, que Bigot avait comblé de bienfaits, qu'il avait fait parrain d'une de ses filles, avec la dame Bigot comme commère, l'avait payé d'une noire ingratitude et n'avait à s'en prendre qu'à Verdan de son infirmité (2).

(1) Bigot, G. Bigotius libro suo Not., p. 536 du Christ. phil. Præludium.

(2) Le récit que Bigot fait de ses malheurs est tellement embrouillé et décousu, qu'il est fort difficile d'en retrouver l'ordre chronologique; aussi aucun biographe ne donne à ces événements la même succession.

M. Hauréau énumère ainsi les faits : 1° arrivée de Bigot à Nîmes; 2° rappel par les Nîmois de Baduel récemment disgrâcié; 3° départ de Bigot pour Paris, gain de son procès contre Baduel au Parlement de Toulouse. « Bigot reçut à Paris cette bonne nouvelle »; 4° Bigot vend son patrimoine à Laval; 5° à son retour à Nîmes, il apprend le crime de Verdan; 6° sa retraite au couvent de S. Marcel; 7° procès, son acquittement aux Grands-Jours du Puy.

D'après M. l'abbé Angot : 1° Bigot vend son patrimoine; 2° il arrive à Nîmes et se heurte aux partisans de Baduel; 3° il obtient gain de cause contre eux à Toulouse; 4° il se venge lui-même de Fontaine et obtient des lettres de grâce pour ce crime; 5° il se disculpe aux Grands-Jours du Puy du crime d'athéisme.

D'après M. Angot, le récit de Bigot pourrait bien être un roman : il n'y a pas trace de ce « mélodrame » dans les registres du Parlement de Toulouse, des assises du Puy, et nulle allusion à Bigot n'est faite dans les registres de Nîmes. — Sans doute Bigot était bien capable de broder sur le thème de ses malheurs, avec toute l'imagination de son délire de persécution; néanmoins dans l'Histoire de Nîmes, Ménard cite souvent le nom de Bigot, ainsi que le détail des négociations qui l'amenèrent à Nîmes, et des documents universitaires le concernant; il nous dit que le jugement de

Quant à la demande de divorce de Bigot, voici ce qu'il en advint : après l'algarade, les parents de l'épouse coupable la firent passer pour morte, et Baduel ne manquait pas de dire à tout venant que son mari l'avait empoisonnée; la sottise et la malignité publiques forgeaient de ridicules accusations, propageaient des racontars extraordinaires : on disait qu'il la rouait de coups et même qu'il l'avait mise en chartre pendant un grand nombre de jours, garrottée dans une armure d'acier!

La suite se chargea de démentir ces rumeurs! La dame Bigot n'essaya rien moins que de reconquérir le cœur de son époux : à ses premières tentatives, Bigot, suffoqué de tant d'impudence, se fâcha tout rouge, jura que tout était rompu, qu'il ne croirait jamais à la sincérité de ses larmes, et observa sentencieusement : « fœminarum sæpius eædem quam crocodoli lachrymæ » (1). La malheureuse revint à la charge, évoqua le souvenir de ses filles; elle se posa en victime du séducteur qui avait triomphé de sa vertu par des menaces de chantage, de Bigot lui-même qui en la reléguant loin de la chambre conjugale, pour lui faire surveiller ses enfants, avait facilité sa chute; elle dépeignit sa profonde misère, qu'elle acceptait, oh! de grand cœur! comme expiation ; elle y mit tant de contrition, d'humble insistance, que Bigot sentit son cœur s'amollir; d'ailleurs sa requête risquait d'être rejetée, le tribunal était disposé à acquitter la coupable comme séduite malgré elle; Bigot faiblit, retira sa plainte, pardonna. On devine si les Nîmois daubèrent sur cette réconciliation ! Bigot même alla plus loin : il manifesta le dessin de composer un traité sur l'utilité du mariage (2).

Toulouse qui donne gain de cause à Bigot est du 21 août 1549; d'autre part, les Grands Jours du Puy se tinrent en septembre et octobre 1548. Il faut donc renverser à ce point de vue l'ordre des faits cités par MM. Hauréau et Angot. L'ordre que nous avons adopté est peut-être encore fautif ; néanmoins il s'inspire autant que possible des dates et des coïncidences que nous avons pu relever, des passages lucides du plaidoyer de Bigot et des remarques de Ménard et de Bayle.

(1) Bigot. Carmen supplex, p. 61.

(2) « Maistre Guillaume Bigotius, qui diligemment a couversé en medecine et phisique, a une bien grande science et intelligence

Il est probable que Guillaume Bigot fut enfin libéré de tout ennui vers le milieu de l'année 1549 ; il se mit en devoir d'achever l'ouvrage philosophique qu'il méditait depuis longtemps, et dont il avait composé plusieurs chapitres pendant ses longues heures de détention ; ses ennemis en avaient même fait saisir une partie, et il eut grand peine à rentrer en possession de son manuscrit. Cet ouvrage est en latin ; Bigot avait dessein d'en donner également une édition française, où certains points de médecine eussent été exposés avec plus d'ampleur, mais il ne put jamais mettre ce projet à exécution et réaliser cette promesse En 1549 (c'est-à-dire au début de l'année 1550 nouveau style, car l'imprimatur est daté de mars 1549 avant Pâques), les presses de l'imprimeur toulousain Guy Boudeville donnèrent au public le *Christianæ philosophiæ Prælndium* dédié au cardinal du Bellay, et dont nous verrons plus loin la teneur. Bigot y a joint un avis au public, puis une lettre à Jean du Bellay, exposé de ses malheurs et apologie de sa conduite, si embrouillée, si diffuse dans ses longues périodes latines, si interminable, que l'on a grand'peine à y mettre quelque ordre chronologique et à comprendre son plaidoyer ; il n'est pas étonnant que les magistrats aient pâli longtemps pour éclaircir une si ténébreuse affaire. Ensuite Bigot donne un poème latin, *Ad Jesum Christum Carmen supplex*, où il se lamente encore sur ses infortunes en des allusions ambiguës qu'on a toutes les peines du monde à élucider malgré les annotations, explications et éclaircissements du scoliaste Guillaume Potier. Enfin, il insère une nouvelle préface au

---

de ces choses, et qui autresfois a promis d'escripvre de la conjonction de mariage et de l'usage nécessaire d'icelluy (il entend usage nécessaire comme je pense, sans lequel l'homme ne peut estre sain, et pour ce nous luy laisserons la charge d'expliquer la partie de nature de celluy qui appète mariage pour avoir santé). » (Traicté très-utile et fructueux de la dignité de mariage et de l'honneste conversation des gens doctes et lettrez, naguères doctement composé en langue latine par Maistre Claude Baduel, et depuis, traduict en langue françoise par maistre Guy de la Garde. A Paris, par Arnoul l'Angelier, au second pilier en la grand'salle du Palais, 1548, page 23.)

cardinal du Bellay au sujet des théories philosophiques dont il va entreprendre l'exposé. Et ce n'est pas tout : l'éloquence de notre homme est intarissable : il ajoute encore à la fin du volume une admonestation au lecteur, puis sept distiques en vers latins, invocation à son livre ; puis de nouveaux vers latins, farcis de nouvelles notes de Guillaume Potier, sur les machinations et les procès dont il fut victime.

Ce fut là sans doute le dernier ouvrage de Bigot : depuis cette époque l'oubli se fait sur son nom, et l'on ne sait ni où ni quand il mourut ; Jean Liron pense qu'il ne dut pas vivre longtemps après 1550.

Quant à ses autres œuvres, l'énumération en sera brève : on connaît une belle édition de son *Catoptron*, imprimée à Bâle chez Platter et Lasius, en mars 1536 ; bon papier, beaux caractères, initiales ornementées, un frontispice de cavaliers disputant le passage d'un fleuve à des Centaures, tels sont les mérites qu'y prisera le bibliophile ; on y rencontre plusieurs poésies latines qui n'ont pas été reproduites dans les éditions ultérieures : citons une énigme à Volmar, une pièce à J. Camerarius, une à J. Sichard, des louanges en l'honneur des médecins Michel Roucher et Léonard Fuchs, du poète Barthélemy Amantius, et deux odes enthousiastes en l'honneur du théologien Phrigion. Quant au Catoptron, c'est encore un récit en vers latins des misères de la vie de Bigot ; il y dépeint ses défauts comme dans un miroir (κατοπτρον) dont la vue sera salutaire aux jeunes gens pour les corriger, et les préserver ainsi de semblables malheurs.

En 1537, Roffet réimprima à Paris les poésies latines de Bigot, c'est-à-dire son Catoptron, avec préface à S. Grynæus et à Fichard, datée de Tubingue ; son épithalame en l'honneur d'Henri Caduceator, avec préface à Etienne de Lègue, datée de Tubingue ; ses épigrammes et pièces laudatives, avec avis au lecteur, distiques à son livre, et dédicace à Jean Oporinus datée de Tubingue. Mais il y ajoutait de l'inédit : le *Somnium*, nouveau poème latin chantant les mésaventures de Bigot et la défaite des Impériaux par les armes françaises, dédié à Guillaume de Langey du Bellay et précédé d'un avis au lecteur daté de Bâle ; ce

poème est suivi d'une interminable épître à du Bellay pour la plus grande justification de la conduite de Bigot; il s'y étend avec une fastidieuse complaisance sur les démêlés qu'il eut avec Camerarius au sujet des théories de Budé sur l'entéléchie.

Mentionnons enfin l'Epistre de Bigotius à Sainte-Marthe, longue pièce de médiocres vers français, imprimée à la page 229 de la *Poésie françoise* de Charles de Saincte-Marthe, Lyon, 1540. Bigot y parle d'une épître qu'il aurait adressée à Dolet et que nous n'avons pu retrouver dans les ouvrages de ce dernier.

Tels sont les ouvrages que composa le médecin Guillaume Bigot en dépit des revers de la fortune; il mérita bien un peu sa malchance : cet homme, qui rêvait d'être le paisible nourrisson des Muses, fut plein de contradictions : avide, inquiet, emporté, chicaneur, il s'attira des inimitiés partout où il passa. Autant avec ses amis et ses protecteurs, il pousse la flatterie jusqu'à l'hyperbole, autant il montre, par sa riposte grossière et violente envers la moindre attaque, la susceptibilité excessive d'un orgueil effréné. Abusant de la permission qu'on a de parler de soi, il déclame sur sa personne, ses tribulations, ses théories, ses polémiques, en vers, en prose, en latin, en français, intarissablement; des épîtres apologétiques, justificatives, réfutatoires, encombrent ses moindres productions. Il n'a pas, comme les âmes délicates, la pudeur de ses malheurs, mais la manie d'écrire des déséquilibrés; comme il s'étend sur ses infortunes conjugales, précisant l'aventure, sans vergogne, la ressassant au commencement et à la fin de son livre, en hexamètres, en distiques, en périodes! Comme il cherche à donner à sa vie l'auréole de l'extraordinaire! Avec quelle faconde il défend sa conduite, expose les torts de ses adversaires et les fils invisibles des nombreux complots tramés contre lui! Je crois même qu'il en invente ; il plaide sa cause avec sa ténacité fatigante, la prolixité incohérente du délirant persécuté : la bizarrerie de ses allures laisse pressentir une tare pathologique de névrosé, de dégénéré peut-être ; dégénéré supérieur cela va sans dire, car si Bigot se fit beaucoup plus d'ennemis que d'amis, il mérita d'avoir des admirateurs et des

envieux et, en lui, l'homme ne doit pas faire tort au philosophe.

Si l'on en juge par ce qui nous reste de ses ouvrages ,il a fait des vers français mauvais, des vers latins médiocres; sa prose latine est souvent obscure, embarrassée, terne et diffuse; tout cela ne dépasse pas le niveau du fatras des érudits du XVIe siècle; toutefois les histoires de la littérature et de la philosophie, qui mentionnent les noms de ceux-ci, n'auraient pas dû oublier le nom de Bigot, car il nous reste sur ses capacités et sur l'éclat de son enseignement des appréciations de bons juges; il y a bien quelques voix discordantes : celle de Galland, qui le regarde comme un rhéteur, un émule du sophiste Gorgias (1); celles des juges de Nîmes qui lui reprochent le même défaut dans ses cours; ils omettent seulement de signaler à côté de cela ses incontestables qualités. Melanchton dit ne connaître en France que deux savants hors ligne : du Châtel et Bigot (2). Le grand Scaliger le considère comme un remarquable philosophe (3) et Gabriel Naudé l'appelle le premier philosophe de son temps (4). Enfin, le 6 août 1596, Bongars écrivait à Joachim Camerarius pour lui demander son opinion sur cet homme en renom (5). Et Camerarius, en dépit de ses démêlés avec notre Lavallois, reconnaît ouvertement son mérite (6). D'ailleurs, les amitiés que Bigot avait su nouer avec les grands réformateurs de l'Allemagne, avec les plus célèbres humanistes de son époque, la protection dont l'entourèrent les du

---

(1) « A Bigotio, Gorgiam quemdam in vicis et quadriviis profitente, ita privatius et publice lacessitus conviciisque appetitus fuerat (Castellanus). »

(2) « Duo sunt in Galliâ excellenter docti : Castellanus et Bigotius. »

(3) « A maximo philosopho Gulielmo Bigotio » — (Julii Cæsaris Scaligeri Exotericarum exercitationum Liber quintus decimus, De Subtilitate ad H. Cardanum. Lutetiæ, 1557. Exercit. 307, 15, p. 400.)

(4) Additions à l'histoire de Louis XI, etc., par G. Naudé. Paris, 1630, p. 370.

(5) Bongars, epist. 130 ad Camerarium, p. 488, éd. de La Haye, 1695.

(6) J. Camerarii... epistolarum libri V, posteriores, l. III, p. 318.

Bellay, Mécènes des savants du xvie siècle, prouveraient encore, à défaut de ces témoignages, que ce médecin-philosophe fut un esprit des plus éminents.

II

Les théories médico-philosophiques de Bigot.

Partout, nous l'avons vu, Guillaume Bigot s'est posé en disciple d'Aristote, à Tubingue et à Nîmes dans sa chaire professorale, et dans les feuilles de son *Prœludium philosophiæ christianæ*. Puisqu'il ne nous reste rien de son enseignement, c'est seulement dans les feuilles de ce volume que nous pourrons étudier sa doctrine, et voir une assez intéressante adaptation des conceptions médicales aux doctrines péripatéticiennes.

Le Prœludium se compose de quatre livres en latin : le premier étudie le corps, instrument de l'âme, et ses éléments.

Le second traite de l'âme végétative.

Le troisième envisage l'âme sensitive et, pour plus de clarté, en poursuit l'étude jusque chez les animaux.

Le quatrième est consacré à l'âme par excellence, l'âme raisonnable, apanage de l'homme et source de ses plus pures jouissances : « Occupez-vous de médecine, abîmez-vous dans la théologie, traitez la science du droit, dit Bigot : quelle est l'étude où ne brille pas une étincelle de cette âme? S'agit-il encore de régler vos mœurs, d'ordonner votre vie, la connaissance de l'âme vous sera d'un grand secours : témoin le γνωθι σεαυτον inscrit au fronton du temple d'Apollon Pythien, témoin encore l'opinion de Cicéron. Mais nous autres, ne sommes-nous pas bien plus favorisés que Tullius et les autres gentils, nous qui, instruits dans les choses sacrées, objet de cette remarque, faisons l'homme à notre image ; nous qui, imbus de la foi par la grâce, pouvons nous élever par la subtilité de l'esprit et par le raisonnement jusqu'à la compréhension de ces choses : et nous verrons qu'en fin de compte notre conclusion concordera avec la foi

et la théologie. Que le philosophe chrétien se garde bien de s'en tenir tranquillement à ce qu'il a déjà perçu et appris : mais, de même que l'effigie de César empreinte sur ma vieille monnaie vous conduit comme par la main à une certaine notion de ce souverain, de même la connaissance de l'âme qui, plus que toute chose, est la véritable image du Père comme la personne du Fils, vous amènera à la science de Dieu et de l'indivisible Trinité dans la mesure accessible à la condition humaine (1). »

« Qu'il soit encore entendu, écrit-il d'ailleurs, que la philosophie chrétienne est également la science des choses divines et humaines, aussi bien celle des unes que celle des autres; elle comprend même la philosophie profane, elle embrasse également dans son ressort la physique, la métaphysique, l'éthique et le reste; mais il y a une différence : la philosophie païenne est sur beaucoup de points une opinion plus qu'une science; quelquefois elle tombe dans l'erreur ou l'impiété; pour le reste, comme par exemple les choses naturelles, elle est une science, il est vrai, mais, en tout cela, ce sont les sens qu'elle prend de préférence comme guides. On a dit, en effet, qu'il n'y a dans l'entendement rien qui ne soit d'abord tombé sous les sens, « nihil in intellectu est quod non idem prius in sensu ». Au contraire, la philosophie chrétienne ne conjecture rien, ne se trompe jamais, elle est toujours véridique, elle doit être tenue pour certaine, car non seulement elle ne suit pas les sens comme guides, mais encore elle corrige leur imposture et leur étourderie, et les énormités qu'on en pourrait déduire : ainsi, par exemple, celle qu'avance Aristote en soutenant que le ciel, les éléments, la matière première et ce qui s'ensuit sont immortels et de nature divine (« Deo coœna », κοινος, commun). Mais lorsqu'un philosophe chrétien les considère avec la pénétration d'un esprit supérieur (c'est un point que nous éclaircirons plus tard) il les dédaigne et confesse au contraire, comme il le doit, que Dieu est le Créateur de ces choses-là comme de toutes les autres, et qu'il est le seul incréé (2). »

(1) Bigot, p. 79.
(2) Bigot, p. 73.

Telle est l'idée maîtresse de l'œuvre et l'explication de son titre de Præludium philosophiæ christianæ. Nous pouvons maintenant en aborder le détail.

Nous lisons, dans le premier livre que le corps, substratum de l'âme, se compose de trois éléments : les solides, les humeurs que transportent les veines, les esprits qui circulent dans les artères. L'entretien de ces différents éléments est confié au tube digestif.

Les aliments ingérés sont soumis dans le ventricule à une sorte de coction : coction véritable, car la rate envoie à l'estomac par l'artère splénique de la chaleur et des esprits, et, d'autre part, le cœur, le plus chaud de tous les organes, lui transmet sa chaleur de voisinage. Sous cette influence, les quatre qualités des aliments, le chaud, le froid, le sec et l'humide, se tempèrent réciproquement, et il en résulte un liquide blanc, laiteux, plus humide que sec et plus chaud que froid : le chyle.

Ce chyle, absorbé par les branches de la veine porte, arrive au foie : il y subit, grâce à la chaleur et aux esprits apportés par l'artère hépatique, une nouvelle coction ; il s'y débarrasse également de plusieurs impuretés : la mélancholie ou atrabile, humeur fuligineuse et crasse, de la nature de la terre, se décharge dans la rate ; la bile jaune ou cholère, subtile, légère, chaude et sèche comme le feu, se déverse dans la vésicule du fiel, l'eau dans le rein. Ainsi recuit, purifié et transformé par la vertu sanguificatrice du foie, le chyle est devenu du sang, du sang rouge, tempéré, de la nature de l'air ; il ne renferme plus guère comme immondice que le phlegme ou pituite, qui est un sang imparfait, froid, humide comme l'eau, susceptible d'être transformé en bon sang par la chaleur naturelle, et dont le cerveau, qui s'en nourrit, expulse l'excès dans le pharynx.

Le foie est ainsi, au dire de Galien, mais non pas au dire d'Aristote, l'origine du sang, du fluide nécessaire à la vie.

Nous pouvons maintenant aborder le problème des esprits : il y en a trois, selon Galien :

1º L'esprit nourricier, qui naît dans le foie ;

2º L'esprit vital, qui naît dans le cœur ;

3º L'esprit animal, issu du cerveau.

1° Le foie, source des veines, est le générateur du sang et de l'esprit naturel ou nourricier (spiritus nutrimentalis); au sortir de cette glande, grossier encore, le sang tombe dans la veine cave inférieure, et se répand dans ses dérivations, les veines du corps; celles-ci sont de plus en plus petites, et le sang s'attarde et subit dans ces canaux une coction nouvelle qui le change en un liquide lavure de chair, une sorte de chyle (ros); au fur et à mesure de son trajet il s'épaissit encore (cambium) et arrive dans les capillaires ; poussé par l'effort du foie, attiré par la faculté attractive (virtus sanguinei tractrix nutrimenti) qui fait que chaque élément attire à lui les parties similaires, il franchit enfin les pores des capillaires et s'épanche dans l'intimité des tissus ; il s'épaissit (glutinum), prend la consistance des parties similaires, et s'y *assimile* là où besoin est, grâce à la « virtus decoctrix » et à la « virtus retentrix nutrimenti». Pour faire de la substance nerveuse, il blanchit et se refroidit; pour devenir os, il perd ses parties aériennes et garde beaucoup d'éléments terrestres; pour passer à l'état de chair musculaire, substance très aérée et peu terrestre, il se réchauffe ; il apporte l'humide là où la chaleur naturelle a pompé l'humide radical; s'il en amène trop, la « virtus expultrix » intervient, en chasse l'excès, qui se condense sous forme de sueur au sortir des pores de la peau. Toutes les facultés dont nous venons de parler ne sont, en somme, que des modalités de l'esprit naturel, régulateur de la nutrition. Cet esprit nourricier est probablement lui-même le résultat de la coction dans le foie d'une portion d'esprit vital amenée par l'artère hépatique ?

2° Qu'est-ce donc que l'esprit vital ? Au sortir du foie d'autres éléments, moins denses que le sang, montent dans la veine cave au lieu d'y descendre, et arrivent au ventricule droit du cœur; là, ces fluides subtils continuent leur ébullition, se raréfient; exprimés par le torcular ou pressoir, ils passent dans le tissu même du cœur et dans le tissu pulmonaire, par l'artère pulmonaire, pour les nourrir; enfin leur partie la plus vaporeuse, réussit à franchir les fins pertuis de la cloison interventriculaire et gagne le ventricule gauche.

Dans cette cavité, grâce à la « facultas vivifica, in cordis substantiâ sedente », elle se change en esprit vital, « spiritus vitalis » ; c'est là le foyer calorique le plus intense du corps ; heureusement la veine pulmonaire y apporte la fraîcheur de l'air inspiré et vient en tempérer la combustion. L'aorte, vaisseau efférent du ventricule gauche, se divise en deux branches : l'une descendante (aorte descendante) où s'engageront les esprits vitaux, source de la chaleur animale, que les artères distribuent par tout le corps ; l'autre, ascendante (carotide), où montera comme une fumée légère la portion la plus subtile des esprits vitaux, à destination du cerveau qui la transformera en esprit animal, « spiritus animalis ».

Ceci nous amène insensiblement à l'étude de l'âme, des âmes plutôt, qui vont régir toutes les opérations physiques et intellectuelles de l'homme, l'âme végétative, l'âme sensitive, l'âme raisonnable (1). Telle est la doctrine de Galien, qui l'emprunte à Platon et à Hippocrate, eux-mêmes disciples des pythagoriciens.

Nous savons que l'esprit vital, issu du ventricule gauche, transporte par tout le corps la chaleur naturelle : cette chaleur n'a pas son origine dans le cœur, qui joue seulement le rôle d'un éventail avivant la combustion ; toutes les parties du corps sont le siège de cette combustion qui en consomme l'humide radical comme la mèche d'une lampe en consomme l'huile. Regardez un homme endormi : sa sensibilité est abolie, sa raison sommeille, et pourtant son cœur bat, sa poitrine se soulève, la chaleur circule dans ses membres ; il faut donc qu'une force quelconque persiste en lui, assure la permanence de ses fonctions vitales, préside en tout temps à la nutrition de la moindre partie de son corps, et cette force, cette gardienne vigilante, c'est l'âme végétative. D'autre part, tandis que la partie la plus légère du sang subit au sortir du foie une série de subtilisations qui la convertira en esprits, sa partie la plus grossière a été soumise

(1) Aristote y ajoute la motrice et l'appétitive. Mais Bigot, a l'exemple des scolastiques, admet seulement les trois âmes et range la force motrice et le désir parmi leurs attributs.

à une série de coctions, de digestions qui l'ont assimilée à la substance même du corps, pour le plus grand bénéfice de son entretien et de son accroissement. Les agents de cette transformation, toutes ces vertus attractive, digestive, rétentrice, expulsive, ne sont en somme que les modes divers d'une seule faculté, la « virtus altrix » ou faculté nutritive, et celle-ci n'est pas autre chose encore que l'âme végétative.

Quelle est donc l'essence de cette âme végétative ? Ici Bigot, délaissant Galien, fait appel à la doctrine d'Aristote et pose le fameux problème de la matière et de la forme. La forme ou entéléchie est la perfection de l'être, l'archétype des choses, et la matière tend à réaliser sa forme, « in motu est ad formam ». La forme est par conséquent le principe de l'acte, le moteur intrinsèque, la cause finale. Or, l'âme est la forme du corps, « anima forma est et perfectio corporis »; l'être vivant est le jouet du perpétuel conflit de la matière et de la forme et, sous cette puissante impulsion, acquiert son autonomie, son unité.

L'âme végétative est donc la forme qui pétrit le corps organique, elle en règle l'évolution au moyen des facultés naturelles agissant en dernier ressort sur les qualités élémentaires. Nous avons cité la virtus altrix qui préside à la conservation du corps. Il en est une autre, qui en régit l'accroissement, virtus auctrix ; grâce à elle, chez l'adolescent, l'afflux nutritif vient compenser et au delà la perte d'humide radical consommé par la chaleur naturelle, de telle sorte que les parties similaires non seulement s'entretiennent, mais s'accroissent ; elle faiblit, chez le vieillard; alors la virtus expultrix prédominant, la perte dépasse le gain et le corps se dessèche. Faut-il citer encore la virtus generatrix? C'est du plus pur du sang et des esprits que la nature engendre les semences mâle et femelle, qu'elle mêle et tempère pour la génération, tirant ainsi de deux corps caducs un principe d'éternité ; alors va entrer en jeu pour accroître le nouvel être, aux dépens du sang cataménia retenu dans l'organisme maternel, la virtus formatrix, cas particulier de la virtus auctrix.

Ainsi, le corps est l'instrument docile de l'âme végétative; par ses facultés elle en régit les actes vitaux, la nutrition,

l'accroissement, l'assimilation ; elle l'incite dès lors à tendre incessamment vers sa perfection ou sa forme, et tire de ses puissances virtuelles la plénitude de l'être, l'acte.

Une portion d'esprit vital s'engage, nous l'avons vu, dans les carotides ; elle arrive, dit Bigot, dans le « rete mirabile », acis artériel qui s'étale autour de la racine de l'hypophyse à la base du cerveau, et qui n'est autre que l'hexagone de Willis. De ce « rete », grâce à une coction nouvelle, se dégage une partie du sang, plus éthérée encore : elle passe par les orifices du rete dans les ventricules cérébraux, laissant dans les vaisseaux le résidu qui, trop grossier, n'a pu s'évaporer comme elle. Cette partie, la plus noble, la plus subtile, la plus aérienne de tous les esprits, c'est l'esprit animal; serviteur indispensable aux opérations de l'âme, il sera l'agent des sensations et des mouvements, sa partie la plus spirituelle présidera aux premières, la plus grossière aux seconds : et ce par le moyen de deux sortes de nerfs, car, pour s'adapter aux esprits circulant dans leurs pores, les nerfs sensitifs seront plus délicats, les nerfs moteurs plus solides, plus fermes. Ces filets nerveux sont intimement rattachés aux fonctions de l'âme sensitive.

C'est en son tiers livre que Bigot expose la nature de l'âme sensitive et la physiologie de ses serviteurs, les organes des sens. Nous prenions tout à l'heure pour exemple ce dormeur dont la seule sauvegarde est la vigilance de l'âme végétative : mais voici qu'il fait un mouvement, ouvre les yeux; la lumière du jour, les objets familiers viennent enchanter sa vue : il perçoit.

Quel est le mécanisme de cette perception ? Un exemple est nécessaire, prenons entre autres le sens de la vue. Qu'est-ce que la vision (1)?

La vue s'applique à un objet visible, et ce qui est visible,

---

(1) Tout ce passage du livre de Bigot est inspiré d'Aristote : voy. Traité de la sensation et des choses sensibles, chap. III, — et Traité de l'âme, chap. VII.

c'est la couleur; c'est la couleur qui rend visible le diaphane. La couleur est de la nature de la lumière, c'est une sorte de lumière qui, sans répandre d'éclat extrinsèque, s'arrête dans un corps, s'y mêle, s'y modifie et y produit la couleur. Plus un corps est diaphane, plus il renferme des trois premiers éléments, l'eau, l'air et le feu, qui ont pour qualité d'être transparents; plus un corps est opaque, plus il contient de parties terrestres, la terre étant un élément opaque.

Ceci dit, nous pouvons exposer l'anatomie oculaire et la physiologie de la vision. Diverticule du cerveau, le nerf optique a également deux tuniques qui avec lui vont constituer l'œil: l'enveloppe superficielle, homologue de la dure-mère, vient former la sclérotique et la cornée transparente. L'enveloppe profonde, homologue de la première, se nomme en arrière « secundina » (choroïde) en avant « uvea » (iris). L'uvée est percée d'un orifice, la pupille, au devant de laquelle stagne l'humeur aqueuse.

Ainsi abrité, le nerf optique, canal creux émané de l'encéphale vient s'évaser dans l'orbite en un globe emboîté dans les précédents, son hémisphère postérieur se nomme rétine, l'antérieur « aranea » (portion ciliaire de la rétine). Celui-ci renferme le cristallin, celui-là l'humeur vitrée.

Comment va se faire la vision? Quelques auteurs admettent l'existence de « spiritus visiles », sorte d'effluves émanés de l'œil qui iraient s'imprégner de l'image des choses pour revenir ensuite l'apporter au cristallin. Bigot rejette cette théorie; pour lui, les objets réels projettent des *species*, sortes d'images ou de simulacres presque spirituels, capables d'arriver à l'œil sans substratum matériel; ces images se concentrent en un cône pyramidal qui, traversant cornée et pupille, aborde le cristallin et y réveille la « facultas videndi ». Cette faculté est-elle l'apanage permanent du cristallin, ou bien au contraire n'en jouit-il que par intermittences, ou lorsque les esprits circulent; non, lorsque le cours des esprits cérébraux est suspendu, comme chez l'homme qui dort les yeux ouverts? Grave question, sur laquelle Bigot ose contredire l'opinion de Galien!

Quant aux autres sens externes, l'ouïe, l'odorat, ils sont également mis en jeu par les « species », « Aristote là-dessus

dit... de fort belles choses » auxquelles, comme Bigot, nous n'ajouterons rien.

Bigot expose ensuite l'étude des sens internes, et tout d'abord du fameux sens commun, *sensorium commune*, et des deux facultés qui lui sont associées, la représentation ou imagination (phantasia) et la mémoire. En admettant le sens commun, Bigot se sépare de Galien, qui n'en parle pas, et il se range à l'opinion des péripatéticiens ; mais il ne les suit pas en tout point ; Aristote en plaçait le siège dans le cœur ; Bigot, avec Hippocrate, Platon et les Alexandrins, le place dans le cerveau : encore en faut-il discuter la localisation exacte.

Le cerveau se compose de trois ventricules : deux antérieurs ou latéraux, communiquant avec un ventricule postérieur médian, allongé, étroit, encore nommé fornix; ce troisième ventricule est séparé du quatrième par une sorte de verrou ou obex (le vermis?) qui livre ou ferme le passage aux esprits. Le cerveau antérieur, irrigué par de nombreux vaisseaux, s'imprègne de leur chaleur humide et les esprits qui y circulent ne peuvent manquer d'être très humides et chauds ; néanmoins une partie de leur humidité s'y condense et lorsqu'ils passent dans le 3e ventricule ils sont déjà plus limpides ; ils se tempèrent dans cette cavité plus froide ; ils se refroidissent et se purifient encore davantage dans le cerveau postérieur. La diversité de ces sièges doit évidemment différencier les esprits : le sens commun siège dans le ventricule moyen, la mémoire dans le postérieur.

Bien que ces trois facultés ne soient que des modalités d'un seul tout, il convient de s'étendre sur leurs particularités.

Le sens commun, sens commun de tous les sens et de chacun d'eux, convergence des perceptions, est ce par quoi l'animal juge de la différence et de la nature de ses sensations, la fonction par laquelle il sent qu'il voit, goûte, entend. Il n'est donc pas parfait en soi, puisqu'il a besoin de se préciser et de s'affiner dans des sens spéciaux.

La « phantasia », imagination, représentation, est un esprit plus sec et plus froid ; elle a plusieurs modalités : « virtus imaginatrix, compositrix, æstimatrix », celle-ci siégeant

dans la partie du fornix où les esprits sont le plus purs.

La mémoire conserve les « species » que l'« obex » a laissés passer dans son domaine.

Reste l'appétit, que Bigot regarde comme très proche des sens internes ; un species quelconque impressionne un des sens externes, le sens commun perçoit cette sensation, la « phantasia » l'estime, la mémoire le retient et l'appétit friand du plaisir, ennemi de la douleur, cherche l'un, fuit l'autre et devient le premier facteur du mouvement (1). Le siège des appétits est dans le cœur : les uns, comme la pitié, la crainte, la douceur, contractent le cœur et en refroidissent les esprits ; d'autres, au contraire, la colère, la joie, l'amour, le courage, dilatent le cœur et en échauffent les esprits ; bouillonnant sous l'appétit de la vengeance, les esprits vitaux en ébullition montent en foule vers le cerveau où ils excitent à leur tour les esprits moteurs.

Ces appétits ne sont pas sous l'empire exclusif de l'imagination ou phantasia : Bigot, comme tout physicien du XVIe siècle, est médecin et astrologue et n'a garde d'oublier l'influence de la complexion et celle des astres.

Le tempérament a une certaine prise sur les appétits : la mélancolie porte à la frayeur, à la fuite ; le flegmatique, qui a le sang plus cru, est plein de mansuétude, l'audacieux a le sang plus chaud, et la bile chaude, facilement agitable, porte certains à la colère.

A cette nature qui dérive du mélange des éléments matériels du corps, s'en ajoute une autre, qualité céleste, dont l'homme participe en tant qu'élément du grand Tout, et qu'il tient de l'ordre de la nature. Comment les constellations qui agissent sur l'air, sur la mer, sur la genèse des pierres précieuses et l'éclosion des plantes, n'agiraient-elles pas aussi sur le développement du fœtus? Galien le dit, et il faut le croire.

Faut-il citer encore, parmi les appétits, l'appétit de la nourriture, l'appétit sexuel, etc. ? Ils sont aussi irrésistibles que nécessaires, et pourvoient ainsi à la conservation de l'être et de l'espèce. Ils sont donc, par là même, les obéissants et utiles sujets de la forme.

(1) Voy. Aristote, Traité de l'âme, l. III, ch. x.

En résumé, l'âme sensitive, aidée des sens externes et internes, perçoit, juge et ordonne les mouvements appropriés. Et quoiqu'il lui faille adapter ses forces à la nature et au siège de ses opérations, se différencier en diverses facultés, elle n'en garde pas moins son unité. Conservatrice de l'individu, elle est, au même titre que l'âme végétative, la forme ou entéléchie du corps.

Le corps est soumis aux impulsions des appétits, provoqués par les sens externes ou internes ; le cerveau n'a sur eux que le contrôle de la « phantasia », rarement frénateur ; est-ce dire que l'être est le jouet de passions brutales, de vices, et qu'il est engagé dans les liens de la matière ? Non, car voici venir une régente sévère, l'âme raisonnable ; elle siège non plus dans le cœur aveugle, mais dans le cerveau, qui pense, et dans la région réservée aux esprits les plus subtils, dans le ventricule moyen, près de l'imagination ou « phantasia ». Lorsqu'un species apporté par les esprits animaux a mis en jeu la « phantasia », l'âme raisonnable, par sa « virtus cogitatrix », crée un « phantasma », une idée. Ainsi l'âme arrive à la connaissance du monde extérieur, tire des abstractions de ses sensations et range ses idées sous les chefs généraux ou catégories d'Aristote. Des dix catégories, substance, quantité, qualité, relation, lieu, temps, situation, avoir, agir et pâtir, Bigot n'étudie que les trois premières. Mais, il y a plus : l'âme a le pouvoir de se connaître elle-même par sa « virtus attentiva ». C'est elle, enfin, qui, possédant la notion du bien et du mal, interviendra pour diriger ou réfréner les appétits aveugles déchaînés par l'âme sensitive. Nous n'avons pas à suivre Bigot dans ses spéculations purement philosophiques sur la nature de l'âme raisonnable, son mode d'acquisition des notions, la théorie des idées de Platon, les universaux, qui n'intéressent plus l'évolution des théories médico-physiologiques, et remplissent toute la seconde partie de son quatrième livre.

En somme, l'âme, l'intelligence, la volonté sont une seule et même chose : l'âme en est l'essence ; l'intelligence, c'est cette essence même en tant qu'elle comprend les choses ;

la volonté, c'est cette essence intelligente cherchant à s'emparer de ce dont elle a acquis la connaissance. Intelligence et volonté sont des modalités de l'âme raisonnable, dissociables théoriquement, mais en réalité confondues avec elle. De même en est-il des âmes inférieures, la sensitive et la végétative ; en fait, les trois âmes ne sont que les puissances d'une même esssence ; l'âme est une, « tota in toto et tota in qualibet parte animati », et cherche à faire réaliser à son substratum matériel la perfection vers laquelle tend son être (1). C'est une des considérations que Bigot a le mieux développées dans les pages de son Præludium, avec une précision qui lui a valu les éloges de Scaliger.

Ce livre porte évidemment l'empreinte de la philosophie péripatéticienne. Comme Aristote, Bigot fait de l'âme l'essence même et la cause de l'être vivant, la régente de tous les phénomènes biologiques ; loin d'isoler l'homme de la nature, cette doctrine le replace en plein macrocosme : la plante se nourrit ; l'animal se nourrit, sent et se meut ; l'homme se nourrit, sent, se meut et pense, tout cela grâce à l'âme végétative, sensible ou raisonnable. Ainsi l'âme c'est la vie et elle suffit à réaliser, du haut en bas de l'échelle des êtres, toutes les fonctions de l'existence morale ou matérielle. Voilà pourquoi Bigot ne dédaigne pas de consacrer, pour mieux étudier l'homme, quelques chapitres à l'âme végétative des plantes et des animaux.

De même, la théorie aristotélicienne, loin de faire de l'âme une force libre et distincte, d'isoler la pensée humaine de la vie humaine, rapproche la psychologie de la physiologie : si l'âme est la pensée, elle est aussi la volonté et le mouvement, elle intervient dans le mécanisme de la vie animale. Tout phénomène moral a un contre-coup matériel et réciproquement. Alliant ainsi l'étude de l'âme et du corps, la psychologie et la biologie, appliquant ses données à l'ensemble des êtres vivants, la doctrine du Stagirite devait séduire médecins et naturalistes : le Traité de l'âme a inspiré Bigot, comme il inspirera Stahl et Van Helmont.

Evidemment, elle s'est compliquée, sous la plume de Bi-

(1) Bigot, lib. IV, ch. XXII.

got, de quelques théories personnelles, de quelques gloses de Galien et d'Averrhoès, de quelques doctrines scolastiques, néanmoins, c'est Aristote qui a dicté le Prœludium et nous pouvons suivre à travers ses pages, sa théorie du modelage de la matière par la forme, aimant de sa perfection.

Voilà un dernier écho des discussions fameuses sur la matière et la forme. Ces mots peuvent nous faire sourire, depuis Molière, et c'est à tort : le problème demeure. La cause formelle d'Aristote, nous l'appelons loi de l'hérédité, de l'évolution, mais comme lui, nous en ignorons l'essence, nous n'avons point pénétré les mystères du développement, ni deviné le secret de la force qui, depuis les origines, a modelé et transforme encore les êtres vivants.

Œuvres de G. Bigot.

1º Gulielmi Bigotii Lavallensis, hoc est ad emendationem juventutis factum carmen, eumprimis eruditum et lectu dignissimum. — Ejusdem Epithalamium pro D. Henrico Caduceatore, jurisconsulto. — Item epigramma in empiricum quèmdam, unâ cum Elegiâ ad Libellum suum et aliis quibusdam.— Omnia recens et nata et edita. Basileæ, MDXXXVI (chez Platter et Lasius) in-4º.

2º Gulielmi Bigotii Lavallensis Somnium ad Gulielmum Bellaium Langœum Mœcenatem suum, in quo cum alia, tum Imperatoris Caroli describitur a regno Gallie depulsio. Eiusdem explanatrix Somnii epistola quâ se item et Gulielmum Budœum a quorumdam defendit calumniis. Ejusdem Catoptron et aliæ quædam poematia eusa prius inemendatius. — Pierre Roffet, Parisiis sub signo Falcharii in Vico novo Nostre Dne. Anno Domini MDXXXVII, in-8º.

3º Christianæ philosophiæ prælndium lib. IV — opus cum aliorum tum hominis substantiam luculentis expromens exemplis et rationibus, Gulielmo Bigotio Lavalensi auctore. Eiusdem et ad Jesum Christum Carmen supplex et antilogica dedicatrixque epistola, perapte tam prælndio quam reliquis ipsius christianis scriptis prælegenda. Si

veritatem dico vobis. — Tolosæ, ex prœlo Guidonis Boudeville, typographi Academiæ, MDXXXXVIII, in-4°.

4° Epistre de Bigotius à Sainete-Marthe (in La Poësie françoise de Charles de Sainete-Marthe, natif de Fontevrault en Poictou, divisée en trois livres, etc. Plus un livre de ses amys. Lyon, 1540, page 229.)

Critiques de Montesquieu sur les théories concernant l'usage des capsules surrénales.

PAR

M. le Dr A. Courtade.

Ce n'est pas sans une certaine surprise que l'on voit l'immortel auteur de l'*Esprit des lois* aborder un des problèmes de la physiologie des plus difficiles à résoudre : nous voulons parler de la fonction des capsules surrénales, ou reins succenturiés de Casserius, ou reins atrabilaires de Bartholin.

En 1855, Addison avait montré les troubles qu'apportent dans l'économie les lésions pathologiques de ce minuscule organe; les progrès de la thérapeutique par l'accession de l'opothérapie ont révélé les effets inattendus des sucs d'organes dont celui des capsules surrénales n'est pas des moins surprenants. Qu'il suffise de se rappeler qu'une injection intra-veineuse d'une solution de 1 gramme d'adrénaline, produit cristallisé retiré des capsules surrénales par Takamine, dans 20 litres d'eau, produit des effets de vaso-constriction très énergiques.

C'est à cet organe qui contient des artères, des veines, des nerfs hors de proportion avec son volume quand on le compare à d'autres organes, que s'attaquait l'Aca-

démie de Bordeaux en mettant au concours la question de ses usages.

C'est le 25 août 1718 que Montesquieu prononça son discours sur l'usage des glandes rénales, pour passer en revue les opinions formulées par les auteurs de mémoires.

On ne nous dit pas le nombre et le nom des concurrents puisque le prix ne fut pas décerné; cela importe peu, puisqu'on a l'opinion des divers auteurs et les critiques judicieuses et parfois mordantes du célèbre légiste.

En quelques mots d'historique, il rappelle que les premiers anatomistes qui ont parlé de ces glandes rénales ne les considéraient que comme des appuis soit pour soutenir le ventricule, soit pour affermir le plexus nerveux qui les touche. A quoi il objecte que « si elles ne servaient qu'à cet usage, à quoi bon cette structure admirable dont elles sont formées », alors qu'une masse informe aurait suffi à cette tâche.

Gaspard Bartholin pensait que les glandes secrétaient l'atrabile, source des passions déprimantes, le chagrin, la tristesse, et qu'elles communiquaient avec les reins par des canaux.

Montesquieu l'exécute en deux lignes : « Mais comme il ne montra pas cette communication, on ne l'en crut point sur sa parole; on jugea qu'il ne suffisait pas d'en démontrer l'utilité, il fallait en prouver l'existence; et que ce n'était pas assez de l'annoncer, il fallait encore la faire voir. »

Le fils de Bartholin, qui continua les recherches pour appuyer les théories du père, ne fut pas plus heureux devant la terrible critique de Montesquieu, pour lequel « ces hypothèses, et bien d'autres semblables, ne peuvent être tirées que des tristes débris de l'antiquité et la saine physique ne les avoue plus ».

Quant à Petruccio, qui avait trouvé des valvules dans

la veine des capsules, valvules qui bouchent le passage de la glande dans la veine cave, il s'attire cette verte réplique : « Il ne manquait à cette belle découverte qu'un peu de vérité; l'Italien vit tout seul ces valvules singulières; mille corps disséqués furent autant de témoins de son imposture; aussi ne jouit-il pas longtemps des applaudissements et il ne lui resta pas une seule plume. »

Montesquieu rappelle en quelques mots l'opinion de Spigellius et de ses disciples sur l'usage des glandes rénales, pour montrer ce qui avait été écrit sur ce sujet obscur, quand la question fut mise au concours. Il constate que « les effets impuissants des concurrents sont plutôt une preuve de l'obscurité de la matière que de la stérilité de ceux qui l'ont traitée ».

L'auteur d'un des mémoires admet deux espèces de bile : l'une grossière, qui se sépare dans le foie, l'autre plus subtile, qui se sépare dans les reins avec l'aide du ferment qui coule des capsules par des conduits que nous ignorons, dit-il, et que nous sommes même menacés d'ignorer toujours.

Celui qui admet que ces glandes servent à filtrer cette lymphe épaissie ou cette graisse qui est autour des reins, pour être ensuite versée dans le sang, n'a même pas l'honneur d'une critique.

Quant à celui qui décrit 2 petits canaux qui portent dans la veine les sucs élaborés dans la cavité de la capsule, pour donner de la fluidité au sang qui revient des reins, ce n'est qu'un plagiaire de Silvius, de Manget et autres; or, l'Académie n'aime pas les doubles emplois ou du réchauffé, comme on dirait vulgairement aujourd'hui.

Un autre concurrent regarde les capsules surrénales comme des glandes conglobées dans lesquelles le sang se subtilise, comme dans les filières; la liqueur, par l'intermédiaire du canal référent, arrive au canal thoraci-

que pour passer dans la circulation générale. Les objections qui ont été faites à cette théorie ont été si fortes, dit Montesquieu, qu'elles n'ont pas laissé pierre sur pierre.

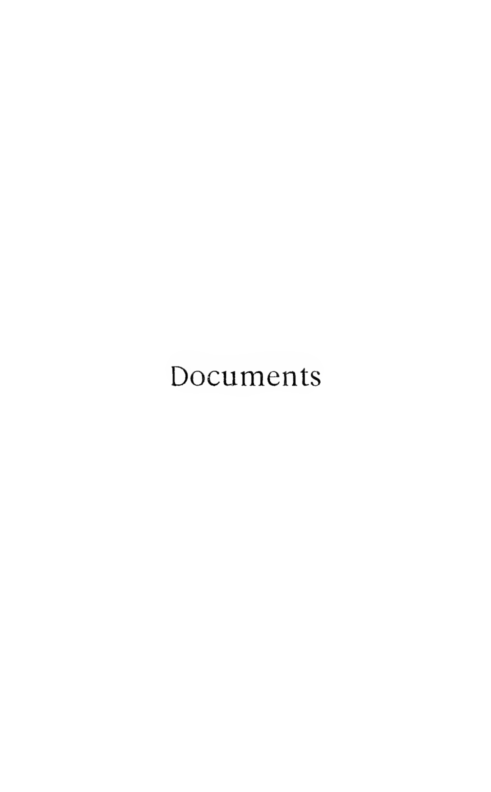
Il fait remarquer que la cavité de la glande est remplie d'un sang noirâtre et épais et non point d'une lymphe ou une liqueur subtilisée, et qu'il y a les plus grandes difficultés à faire passer cette liqueur dans les canaux référent ou déférent.

Par conséquent, « dire que cette cavité est une espèce de cœur qui sert à faire fermenter la liqueur et la fouetter dans le vaisseau référent, cela est avancé sans preuves et on n'a jamais remarqué de battement dans ces parties plus que dans les reins ».

Ajoutons qu'il est reconnu aujourd'hui que la cavité observée dans les capsules surrénales est le résultat de la décomposition cadavérique de la partie centrale de l'organe.

On voit que Montesquieu était un critique des plus judicieux, à qui les à peu près ne suffisaient pas. Il n'est point douteux qu'avec son esprit d'observation il ne se fût distingué et eût fait faire des progrès à la médecine s'il avait embrassé la carrière médicale ; il est vrai qu'à son époque il eût dérogé d'entrer dans cette carrière et un Secondat de Montesquieu ne pouvait prendre que la robe ou l'épée.

L'insuccès du concours ne le décourage pas et il espère que « le hasard fera peut-être quelque jour ce que tous ses soins n'ont pu faire ». Il termine par cette pensée philosophique que « ceux qui font profession de chercher la vérité ne sont pas moins sujets que les autres aux caprices de la fortune; peut-être ce qui a coûté aujourd'hui tant de sueurs inutiles ne tiendra pas contre les premières réflexions d'uu auteur plus heureux ».



Documents

I

Testament de Jehan Froger, marchand et Me appoticaire à Tours au XVIe siècle (1).

Le XXIIe jour de novembre mil Ve soixante neuf, en la court du Roy, nostre sire à Tours, fut présant en sa personne et soubzmiz honnorable homme Jehan Froger, marchant bourgeoys et me appoticaire au d. Tours de [la] paroisse St Saturnyn de Tours, ou liet, mallade,néant moins sain d'esperit et d'entendement, congnoissant qu'il n'est rien plus certain que la mort ne chose tant incertaine que l'heure d'icelle, ne voulant mourir intestat, a faict, dicté et ordonné son testament et ordonance de dernière volunté en la manière qui s'ensuyt et parlant par sa bouche a dict et nommé son d. testament en ces mots.

Je recommande mon ame à Dieu à la beniste Vierge. Marie et à toute la court cellestielle du paradis.

Quant mon ame sera séparée de mon corps, je veulx mond. corps estre ensepulturé en l'église des Augustins de ceste ville de Tours. Et icelluy mond. corps y estre porté processionnellement par les Religieux du d. couvent, la croix levée.

Au convoy de mond. corps je veulx y estre appellez les trois aultres couvens des mendians de ceste ville de Tours; à chascun des troys je donne pour la d. procession la somme de dix sols.

Pour mon luminayre je veulx avoir treize torches chascune d'une livre et demye et ung seau de huiet livres plus quatre cierges, pour mectre à l'entour de mon corps chas-

(1) Communiqué par M. F.-Em. Boutineau.

eun d'une livre, et deux semblables pour meetre au grand autel.

Incontinent après mon décès, je veulx estre diet par chaseun des troys jours ensuyvans vigilles de mors solempnelles, troys grandes messes, l'une du saint Esperit, l'aultre de Nostre Dame, l'autre des trépassez, plus cent messes basses, qui seront dictes durant les troys jours, si fere se peult synon les prochains jours ensuyvans, et le plustôt que fere se pourra, et que le jour de mon enterrement soit dict une létanye.

Item je veulx que a perpétuité soyt a tel jour que je decedderay diet en lad. église des Augustins par chaseun an, une grande messe de Requien pour le salut de mon âme et mes amys trépassez; et oultre aussi à perpetuité par ehascun vendredi une aultre messe basse de la Passion en lad. église; et pour ce faire, et avoir, je donne a perpetuité aud. couvent des Augustins la somme de huict livres t. de Rente annuelle et perpétuele que je constitue et..... à commancer à courir du jour de mon décès, sur la moietié a moy appartenant d'une maison sise en ceste ville de Tours, rue de la Selleyre, paroisse St Hillaire, davant lad. église des Augustins, joignant des deux parts aux maisons de René Negrier, d'aultre à la rue de Selleryc, et d'aultre à la rue de la Guierche; lad. basse messe perpetuelle par moy cydesssus ordonnée aud. jour de vendredi à l'heure de huict heures.

Plus je veulx et ordonne estre aussi dict à perpetuité en lad. église des Augustins par les Religieux dud. lieu, une aultre messe basse, par chaseun jour de dimanche de l'année à l'heure de huict heures et oultre une grande messe, par chaseun au à perpetuité. Le jour de la Puriffication de Nostre-Dame; à la fin d'icelle, un *subvenite*, suffrages et oraisons accoutumées, et pour lad. basse messe dud. jour de dimanche et celle du d. jour de la Purification je constitue aussi à perpetuité sur la d. maison cy-dessus la somme de sept livres t. de rente. Lesquelles sommes montant à quinze livres t., payables chaseun an par les quartiers de l'an a commancer du jour de mon décès ; et pour assister ausd. messes lesd. Religieux sont tenus y appeler ou l'ung de ses enffens, s'ils sont demourans en ceste ville de Tours, demourans en l'une

des paroisses de St-Hyllaire ou de l'Escrignole ou de Sainct-Saturnyn de ceste ville de Tours.

Je donne à Louys Delange, fils de feu Me André Delange et de Ysabeau Rabaron mad. femme tous et chascuns les droicts, parts et portions que j'ay et me compectent et appartienent au lieu, clouserye et appertenances de la Haletière et corps sainct, situé en la paroisse sainct Oyan près Mairemoustier, ou fief de Mairemoustier tant en maisons, jardins, terres labourables, ousches, caves, que aultres choses contenant tout le d. lieu troys arpens ou environ, à la charge d'en payer les debvoirs, et ce pour demourer par moy quicte des fruicts et revenus que j'ay prins et recueilliz (?) des héritages propres du d. Delange et pour ce que ainsi l'ay voulu et veulx, et telle est ma volonté et afin qu'il prie Dieu pour moy.

Plus je donne à perpétuité aud. Loys Delange et à Anne et Marie les Delanges, les sœurs tous et chacuns mes biens meubles, debtes et choses censées et réputées meubles, à la charge qu'ils seront tenuz payer toutes et chacunes mes debtes, faire et accomplir mes obsèques et funerailles cy-dessus par moy ordonnez ; et oultre à la charge de payer et bailler par lesd. Loys, Anne et Marie les Delanges à mes héritiers la somme de mil livres t. chascun pour une tierce partie, et ausd. Anne et Marie les Delanges, je donne tout le reste de mes aquestz pour prier Dieu pour moy à la charge d'en paier les rentes, cens et debvoirs.

Je esliz pour exécutez ce présent mon testament lad. Ysabeau Rabaron ma femme.

Et lesquelles donnacions cy-dessus par moy faites sont à la charge que advenant que je survyve lad. Ysabeau, mad. femme..... en ce cas je jouiroy ma vye durant seullement du lieu et mestairie de la cheute scituée en la paroisse de Chanceaux, ou fief de l'abbé de sainct Jullian de Tours tant des acquestz que je ly ay faictz que de ce qui en est de propre de lad. Ysabeau mad. femme.

Plus je donne à ma cousine veufve de Guillaume Berthelot la somme de diz escuz d'or soleil, à ce qu'elle prie Dieu pour moy, qui luy sera payée par mesd. donataires ung moys après mon décès.

Aussi je donne une robbe de bon drap noir à sa fille Marie Berthelot.

Aussi je donne aux aulmosnes de ceste ville de Tours la somme de dix livres, qui leur sera payée par mes diets donataires iucontinent après mon décès pour une foys.

Je revoque tous aultres testamens par moy faictz auparavant ce jour voulant que le présent sorte effeet et soyt exccuté, et pour ce que par le contrat de mariage d'entre la diete Ysabeau Rabaron et moy je lui ait faiet donaison du d. lieu de la Halletière sa vye durant je veulx et entends que mad. femme jouira sa vye durant dud. lieu de la Halletière et que lad. donaison par moy cy dessus faicte au diet Delange dud. lieu n'aura lieu pour le regard dud. lieu qu'après le décès de mad. femme et de moy aussi.

En tesmoing de vérité, après ce que dessus avoir esté par moy, notaire leu et releu aud. Froger et qu'il a dict vouloir ce present testamment sortir son effect; il la signé de son seing manuel et à sa requeste du seing manuel de moy notaire royal à Tours soubz signé.

Et le tout faict ès presences de sire Laurens Richard marchand libraire aud. Tours, et Sire Macé Villat, marchand chapellier qui ont aussi signé le présent testament.

Et aussi en présence de la d. Ysabeau Rabaron, qui a accordé et consenty ce que dessus, présens les dessus d. tesmoings.

(*Signé*) : Jeh. Froger — M. Villat — L. Richard pour présent — B. Terreau [notaire].

Et le vingt-cinquiesme jour du moys de novembre ou dit au cinq cens soixante neuf. Le d. Froger présent en personne a diet qu'il avoit obmiz à mectre en son testament cy dessus que les deux Rentes par luy constituées sur sa maison davant les Augustins, montans quinze livres seroient rachaptables par ses donataires nommez en son d. testament pour la somme de neuf vingtz livres t. une fois payez, et que les d. Religieux pour remploier la d. somme seront tenuz y appeler sa veufve et les donataires qui seront en ceste ville, et que les d. Religieux feront le remploy le plustot que fere se pourra. Ce que le d. Froger a dujourd'hui adjousté à son d. testament et veult sortir effect.

Dont l'avons jugé présens les d. Laurens Richard et Maeć Villard (sic) tesmoings appellez.

(*Signé*) : L. Richard, pour présent M. Villat — B. Terreau [notaire].

Et le vingt deuxiesme jour de Février mil cinq cens soixante douze par devant moy notaire a esté présent en sa personne le d. Jehan Froger Lequel a dict qu'il revocquayt et deffaiet, a revocqué et revoeque son dict testament cy-dessus en dabte du d. vingt troisiesme de novembre mil Ve. soixante neuf, et ee qui est cy-dessus escript et tous aultres testamens par luy faictz auparavant ne voulant qu'ils sortent effeet.

Dont l'avons jugé présens à ce René Coudelou, demeurant en la rue Traversaine du d. Tours, Jehan Robichon, et Jehan Dumay clerc tesmoings appellez.

(*Signé*) : Jeh. Froger — Dumay pour présent — B. Terreau [notaire].

(*Arch. Dép. d'Indre-et-Loire.*)

II

Ordonnance de 1770 concernant la vente des eaux minérales.

Le doeument dont nous publions le fae-simile fait partie de nos collections. C'est un plaeard haut de 350 mm., large de 223 ; les lignes en sont larges de 142 mm. Il est particulièrement intéressant en ee qu'il nous renseigne sur les variétés et le prix des eaux minérales qui étaient en vente à Paris en l'an 1770.

A cette époque, le premier médecin du roi avait les bénéfices de la surintendanec des eaux minérales pour tout le royaume ; les tenanciers des rares boutiques où se vendait cette marchandise, aussi bien à Paris que dans les autres villes, n'étaient que ses agents ou ceux des concessionnaires auxquels il avait rétrocédé ses droits, moyennant finance.

Les eaux minérales, en tout au nombre de 18 variétés, se

vendaient à un prix exorbitant : cela tient, d'une part, aux difficultés de leur transport, d'autre part au monopole dont elles étaient l'objet, enfin à ce que le premier médecin, ayant payé sa charge un prix élevé, avait le désir légitime de rentrer dans ses débours et de tirer bénéfice de sa situation privilégiée. Et puis, le système commercial d'alors consistait à vendre très cher, à un petit nombre de clients. Dans ces conditions, il apparaît que la vente des eaux minérales à Paris devait constituer un commerce peu actif, les clients ne pouvant appartenir, vu les prix, qu'aux plus hautes classes de la société.

Les eaux alors en usage sont encore, pour la plupart, en vogue aujourd'hui. Toutefois, la liste contient des eaux actuellement peu usitées comme celle de Cransac et de Lamotte ; celles de Merlange sont ignorées de nos jours. Les eaux de Bonne sont aussi dans ce cas, à moins qu'il ne faille entendre par là les Eaux-Bonnes.

C'est seulement en 1772 que fut créée la *Commission royale des remèdes particuliers et eaux minérales*. Il sera intéressant de comparer avec le document ci-contre la liste des eaux minérales qu'elle a préconisées pendant les vingt années de son existence.

Professeur R. BLANCHARD.

III

Notes sur les Coffinhal.

Des renseignements que j'ai recueillis il résulte :

1º Que Coffinhal, le célèbre révolutionnaire auvergnat, à qui l'on doit la fameuse réponse à Lavoisier : « *La République n'a pas besoin de savants ni de chimistes* » est né à VIC-SUR-CÈRE (1) (Cantal) le 9 novembre 1762, de maître Annet Joseph, avocat en parlement, et de dame Françoise Dunoyer, et non à Aurillac, comme tous ses biographes l'on écrit. (Voir son acte de baptême, ci-après.)

---

(1) *Vic-en-Carladez à cette époque.*

DE PAR LE ROI,

ET M. LE PREMIER MÉDECIN DE SA MAJESTÉ.

LE PUBLIC est averti que les Sieurs ALLEAUME & BARRAU, seuls Privilégiés, font le transport, vente & distribution de toutes les Eaux Minérales de France & Etrangeres, à Paris, en leur Bureau Général, rue des Prouvaires, près Saint Eustache.

Qu'il a été nommé des Commissaires par Messieurs de la Faculté de Médecine de Paris, pour faire l'analyse des Eaux de Seydschutz en Bohême, que par le Décret de ladite Faculté du 25 Mai 1770, elles ont été reconnues comme un purgatif aussi doux que salutaire, & capable au moins de remplir avec le plus grand succès toutes les indications pour lesquelles on employe l'Eau de Sedlitz, & que M. de Senac, premier Médecin du Roi, leur a ordonné d'en approvisionner leur Bureau, la distribution de cette Eau devant être un secours de plus en faveur du Public.

Que les Eaux Minérales présentement en usage, dont la taxe est faite par M. de Senac, premier Médecin du Roi, confirmé par Lettres Patentes de Sa Majesté, & par Arrêt du Grand Conseil,

Sont :

EAUX MINÉRALES de Sainte Reine, la bouteille,	15 s.
de Forges, à l'ordinaire,	15 s.
de Vals, de 4 pintes ou environ,	12 l.
de Balaruc, de 4 pintes ou environ	12 l.
de Cransac, de 4 pintes ou environ,	12 l.
de Plombières, de 5 pintes ou environ,	12 l.
de Vichy, de 4 pintes ou environ,	6 l.
de Spa, Bouteille de pinte,	2 l.
de Cauteretz, de pinte,	3 l.
de Seltz, de pinte,	2 l. 10 s.
de Sedlitz, de trois chopines,	6 l.
de Seydschutz, de trois chopines,	6 l.
de Barretgez, Bouteille de pinte,	3 l.
de Bonne, Bouteille de pinte,	3 l.
de Bussan, Bouteille de pinte,	2 l.
de Bourbonne, de pinte,	2 l.
de Lamotte, de 4 pintes,	10 l.
de Merlange, de 4 pintes,	4 l.

Défenses sont faites à toutes autres personnes de s'immiscer de faire le Commerce desdites Eaux Minérales à Paris & à la suite de la Cour, à peine de quinze cens livres d'amende & confiscation des Marchandises, en conséquence des Privilèges accordés & duement enregistrés.

2° Qu'il s'appelait Pierre-André et non Jean-Baptiste (*Voir aussi son acte de baptême.*)

3° Qu'il fut bien médecin, puisqu'en 1793 il est cité comme médecin-juré. (*J'avais fait des réserves à ce sujet.*)

Coffinbal, le vice-Président du Tribunal révolutionnaire, avait trois frères avec lesquels on l'a successivement confondu :

1° Jean-Baptiste, né à Raulhac (Cantal) le 1er avril 1746 ; avocat, procureur syndic et accusateur public du Cantal pendant la Révolution. Mort à Aurillac, le 13 juin 1818.

2° Pierre, né à Raulhac le 13 juillet 1747, docteur en médecine comme son frère, qui ne prit aucune part active aux événements révolutionnaires et exerçait encore à Aurillac en 1804.

3° Joseph, né à Vic-sur-Cère, le 11 février 1757, magistrat, sénateur du premier Empire, créé baron par Napoléon sous le nom de Dunoyer (nom de sa mère). Mort à Paris, le 1er septembre 1840.

L. de Ribier.

*
* *

Extrait des registres de l'état civil de la commune de Vic-sur-Cère (Cantal).

Pierre-André Coffinhal, fils naturel et légitime à maître Annet Joseph Coffinhal avocat en parlement, et à demoiselle Françoise Dunoyer, mariés, habitants de la ville de Vie, est né le neuf novembre mil sept cent soixante-deux, et a été baptisé le dix desdits mois et an. Parrain Pierre Coffinhal, étudiant (1), maraine Louise Coffinhal, fille, frère et sœur dudit Pierre-André Coffinhal, habitauts dudit Vic, et à ce ont été présents Jean-BaptisteCoffinhal étudiant, (2) et Louis Delrieu, marchand, tous deux habitants de Vic, soussignés avec le parrain et la marraine.

---

(1) *Second frère, ne à Raulhac, le 13 juillet 1747, étudiant en médecine.*

(2) *Frère aîné, né aussi à Raulhac, le 1er avril 1746, étudiant en droit.*

Au registre sont les signataires.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre pour servir de renseignement.

Vic-sur-Cère le treize mars mil neuf cent trois.

Le Maire,
A. Fayet.

IV

Les Eaux minérales au XVII[e] siècle.

Une ordonnance de 1613 (1)

L'ordonnance dont je donne plus bas le texte est écrite en latin et signée de trois médecins et d'un chirurgien de Lyon ; c'est, à proprement parler, une attestation donnée à une religieuse du couvent de Saint-Pierre de Lyon, pour obtenir de quitter son cloître, afin de faire une cure aux eaux minérales de Sainte-Marguerite près de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), et de là aller à Aix en Savoie si c'est nécessaire.

D[r] de Ribier.

Nobilitatis et pietatis eximiæ virgo, jam a multis annis frequentissimis tormentibus quæ etiam colici doloris œmula sunt, atrociter exercetur. His accedit diarrhœa importuna nimium sæpe recurrens, flatus multi ventriculum distendentes : uno verbo naturalis œconomiæ magna perturbatio.

Hæc, ut arte superarentur multa hactenus presidia (sed parum utiliter) adhibita fuerunt : quapropter censuerunt doctores medici, aquarum mineralium Villæcomitium (2) usum ægrotanti opportunum et necessarium futurum, ut,

(1) Archives du Puy-de-Dôme, *Série B, Présidial. — C'est à l'obligeance de* M. Rouchon, *le distingué archiviste, que nous devons la plus grande partie de la lecture de cette pièce, presque indéchiffrable.*

(2) Vic-le-Comte : *Capitale de la Comté d'Auvergne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Puy-de-Dôme.*

earunt potu, viscera intemperata et obstructiones contumaces emendentur. Atque adeo judicant medici, ubi per earum aquarum usum convenientem legitimæ temperiei restituta fuerint viscera, esse tandem ducendam ægrotantem ad balnea Aquensia (3) quæ in agro Camberiacorum scaturiunt, ut, ab illis suum cuique parti robur affectus et ventriculi uteri intestinorumque frigiditas opprime corrigatur.

Hæc, ut ita sentiunt doctores medici Lugdunences, ita et sententiam suam proprio chirographo conformant.

Lugduni, anno salutis 1611, martii 27a.

FOURNERIUS, *doctor medicus*.

E. MARCELLIN. SARRAZIN, *D. M.*

LUCAS, *chirurgicus*.

(Au dos de cette pièce est écrit: *Attestation de médecins pour aucune dame malade de St-Pierre.*)

(3) Aix-les-Bains.

Le Secrétaire-général-gérant : ALBERT PRIEUR.

Poitiers. — Impr. BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo.

Procès-verbaux des Séances

Séance du 22 avril 1903.

Présidence de M. Raphael Blanchard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance, lue par M. le *Secrétaire général*, comprend des lettres de MM. Dureau, Goubault, Nicaise, Beauvois.

Voici le texte de la lettre de M. Beauvois, qui a trait à la communication faite dans la dernière séance par M. Courtade, ayant pour titre: « Critiques de Montesquieu sur les théories concernant l'usage des capsules surrénales. »

30 mars 1903.

Monsieur le Secrétaire général,

J'aurais désiré dire quelques mots au sujet de la communication de notre confrère le Dr Courtade, mais n'ayant pu me rendre à cette séance, je vous adresse en substance ce que j'aurais dit:

Un médecin allemand dont j'ai eu l'occasion de m'occuper, le Dr J. H. Cohausen, premier médecin des princes-évêques de Munster et déjà connu en Allemagne et en Hollande par de nombreux écrits historiques, médicaux et hygiéniques, prit part à ce concours de Bordeaux en 1718.

Il avait déjà envoyé l'année précédente un mémoire pour le même concours (prix du duc de la Force.) Le sujet proposé était l'explication de la lumière des phosphores. Je possède dans ma bibliothèque un des exemplaires très rares de ce très curieux ouvrage. Cohausen n'eut pas le prix parce que son travail arriva

trop tard et imprimé. M. Navarre, secrétaire perpétuel de l'Académie, le lui dit dans une lettre.

En 1718, sur la question des capsules atrabilaires, il envoya un nouveau travail. La difficulté des communications, l'insécurité des routes, la mauvaise foi des messagers tout cela à la fois peut-être empêcha le travail de Cohausen de prendre encore part au concours.

Montesquieu ne put donc en faire la critique. Cependant le mémoire de Cohausen n'était pas perdu; et le 25 mai 1718, M. Brun, imprimeur de l'Académie royale, écrivait au médecin de Munster, pour lui dire que sa lettre était arrivée sans son ouvrage et pour lui en demander un exemplaire. Cohausen dut l'envoyer puisqu'il se trouve encore aujourd'hui à Bordeaux (tome 46 des manuscrits de l'Académie, pièce 8), M. le Professeur Bergonié, de Bordeaux, a bien voulu faire cette recherche pour nous, lors de notre thèse inaugurale. Il serait intéressant de savoir quelles étaient les théories de Cohausen sur ce sujet si important. *Ruysch*, à qui on avait signalé ce travail, demanda à le connaître, d'après Grasper d'Amsterdam.

Je signale ce travail à nos confrères de Bordeaux qui pourraient aisément déterminer ce point. Le latin de J. H. Cohausen est très élégant et sa lecture assez facile. L'auteur était très érudit et il est possible qu'il fixe la découverte des capsules surrénales. J'ai tiré tous ces renseignements de ma thèse : *Un praticien allemand au* XVIIIe *siècle.*

Recevez, etc., etc.

Dr BEAUVOIS.

***

M. le Président présente à la Société, au nom de M. Paul Dorveaux, un certain nombre de volumes du BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES PHARMACIENS DE LA CÔTE-D'OR.

Parmi les travaux contenus dans ces Bulletins, voici les titres des principaux de ceux qui intéressent plus particulièrement l'historien.

N° 3. — *Histoire thérapeutique de l'antimoine*, par Jeanniot, d'Arnay-le-Duc.

N° 4. — *Ordonnances des maistres appoticaires de Dijon en 1614*, par Guillot.

Une consultation en l'an 1460, par le même.

Remède contre le rhume employé autrefois par les chantres de l'église cathédrale de Dijon, par le Dr Marchant.

Un vieux remède contre la rage publié par ordre de MM. les élus généraux de Bourgogne.

Inventaire de l'apothéquarrerie de l'Hostel-Dieu de Beaune en 1501.

N° 5. — *Un cas d'exercice illégal de la pharmacie à Dijon en 1438*, par Guillot.

N° 6. — *Recueil curieux sur la connaissance des urines* (appartenant à un empirique des environs de Beaune), par Gagnepain.

Enquête sur un nommé Jehan de Savigney qui, sans être médecin, exerçait la médecine par les urines (20 décembre 1428), par Guillot.

N° 7. — *Les statuts de la corporation des apothicaires de Dijon en 1490*, par Guillot.

Vieilles ordonnances et vieux règlements (XIVe, XVe, XVIe et XVIIe *siècles*) par V. Demandre.

N° 8. — *Une panacée au* XVIIIe *siècle : le cassis*, par Louis Marchant.

Conte pour Monsieur... apoutiquerre à Dijon à lui vendu ce 8e apvril 1644, par V. Demandre.

N° 11. — *Receptaire français du* XIVe *siècle, d'après un manuscrit de Turin*, par Jules Camus.

État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Bourgogne pour l'année 1776, par le Dr Dorveaux.

Histoire de la pharmacie à Lyon, d'après le livre de M. Vidal d'Ecully, par L. Kauffeisen, de Dijon.

Biographie de Jean-Pierre Guichard, ancien pharmacien à Dijon (1760-1841), par le même.

Thèses pharmaceutiques du XVIIe *siècle*, par le Dr Dorveaux.

Les charlatans à Dijon, par L. Kauffeisen.

N° 12. — *Inventaire de la pharmacie de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz* (27 juin 1509), par le Dr P. Dorveaux.

N° 13. — *Une pharmacopée française du* XIVe *siècle, tirée de l'Antidotarium Nicolai, et diverses recettes de la même époque, publiées d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale*, par le Dr P. Dorveaux.

— *Cachets d'oculistes romains découverts en Bourgogne* par le Dr Marchant.

N° 14. — *Le mortier des pharmaciens*, par le Dr Marchant.

— *Inventaire-sommaire antérieur à 1789 des archives municipales de Dijon.* Extraits concernant la *Peste* et la *Police sanitaire*, recueillis par L. Kauffeisen.

N° 16. — *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney (ou Lépleigney), apothicaire à Tours (1496-1567)*, par le Dr P. Dorveaux.

N° 18. — *La peste à Dijon en 1634*, par L. Kauffeisen.

N° 19. — *Essai sur les « lettres testimoniales » délivrées en 1646, à Jean-Bernard Turrel, de Dijon, serviteur apothicaire à Montpellier*, par le Dr P. Dorveaux.

— *Une thèse de pharmacie soutenue à Metz en 1677*, par le Dr P. Dorveaux.

— *Un mémoire d'apothicaire pour Paul Ferry, ministre protestant à Metz (1666-1669)*, par le Dr P. Dorveaux.

— *Recette de Columelle « pour faire la moustarde »*, par le Dr P. Dorveaux.

— *La matière médicale chez les Druides*, par L. Kauffeisen.

— *Les apothicaires et la famille Royale sous Louis XV*, par le Dr P. Dorveaux.

— *Supplément à « la Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney (ou Léplesgney) apothicaire à Tours »*, par le Dr P. Dorveaux.

N° 21. — *Factum pour Nicolas du Raisseau, apothicaire de la Grande-Ecurie du Roi (Louis XIV), aspirant à la maîtrise, demandeur, contre les maîtres et gardes apothicaires de Paris*, défendeurs. Nouvelle édition conforme à la première (1673), publiée par le Dr P. Dorveaux.

[N. du Ruisseau naquit à Paris en 1630, après avoir été apprenti chez un marchand apothicaire et épicier, fait immatriculer son brevet d'apprentissage, va faire un long voyage en Europe et en France, puis au retour, au lieu de passer ses examens de maîtrise, obtient le privilège d'apothicaire de la Grande Ecurie du Roy et s'établit rue Saint-Honoré où il fait de fort belles affaires.

En 1671, le désir lui vient de se faire recevoir dans la communauté des maîtres apothicaires de Paris : il présente son certificat et verse les neuf cents livres exigées. Au moment de passer son examen, on exige qu'il verse de nouveau une somme égale pour les

jetons des maîtres et qu'il fasse les présents d'usage. Du Ruisseau refuse en invoquant de récents arrêts du Parlement. La corporation essaie d'abord de renvoyer aux calendes grecques le premier examen, puis, obligée de s'exécuter, s'arrange de façon à ce que le candidat soit refusé. Du Ruisseau demande à être examiné par la Faculté de Médecine, et comme il ne peut l'obtenir il publie son *factum* pour révéler au public « les intrigues qui règnent dans les examens des aspirants à la maîtrise » Le *factum* a un énorme succès : la corporation des apothicaires transige en rendant à du Ruisseau son brevet et son argent.

Celui-ci chanta victoire dans une 2e édition de son *factum*. Il en publia une troisième dans laquelle il intercala des scènes bouffonnes.

Le *factum* fut, paraît-il, réimprimé dans la suite par les soins des maîtres épiciers de Paris, quand ils furent en procès avec les apothicaires.

C'est la première édition que publie M. Dorveaux. Elle fut rédigée en mai 1673 (1).]

M. *le Secrétaire Général*, offre à la Société :

1° Au nom de M. *Henri Vial*, le « JOURNAL d'un Bourgeois de Popincourt (Lefebvre de Beauvray), avocat au Parlement (1784-1787) (in-8o 106 p.) que M. Vial vient de publier en collaboration avec M. *G. Capon*.

[Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur ce curieux document. Notons aujourd'hui ce paragraphe :

« Un docteur en médecine, le sieur Guibert de Préval, naguère acquit plus de gloire que de bien, soit en inventant un préservatif contre la syphilis, soit en l'essayant lui-même par des épreuves multipliées sur des sujets duement préparés pour l'art par la nature. En présence de plusieurs princes et seigneurs de la Cour, entr'autres M. le Duc d'Orléans, alors duc de Chartres, à propos de qui peut-être il est bon de savoir que la première de toutes ces épreuves a été faite dans le faubourg Saint-Antoine dans un logis qui fait face au nôtre, rue Popincourt, logis occupé alors par le sieur de Saint-Laurent, riche et voluptueux célibataire, à titre de petite maison, sur la porte duquel, naguère, on lisait encore cette inscription italiennne : *Son piccola magabarta.* »

2° Au nom de M. *Louis de Ribier* : LES CHEVALIERS DE

(1) V. plus haut, p. 166, où nous publions un factum de ce fragment qui donnera une idée du ton général.

Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en Haute-Auvergne, in-8°, 31 p. Aurillac, 1901.



M. le Président rend compte du Congrès international des sciences historiques, auquel il s'était rendu en qualité de délégué du ministère de l'instruction publique et de l'Université de Paris; il y représentait également la Société à titre officiel. Ce Congrès a eu lieu à Rome, du 2 au 9 avril; le nombre total des personnes inscrites s'élevait à près de 3000 dont les deux tiers au moins étaient présentes.

La huitième section était consacrée à l'histoire des sciences et de la médecine. Les mathématiciens, physiciens et astronomes représentaient presque l'unanimité des membres; les médecins n'étaient guère représentés que par M. le professeur R. Blanchard (Paris), M. le professeur P. Giacosa (Turin), M. le professur L. Camerano (Turin), M. le professeur Benedikt (Vienne) et M. le Dr. Sudhoff (Hochdal. Tous les vice-présidents et secrétaires furent choisis parmi les représentants des sciences mathématiques; néanmoins, MM. Sudhoff, Blanchard et Benedikt furent élus successivement à la présidence de la section.

La plupart des communications ont été d'ordre mathématique; nous n'avons à mentionner ici que celles de M. Sudhoff sur Paracelse, de M. Blanchard sur les jetons des Doyens de la Faculté de médecine de Paris et du professeur Guareschi (Turin) sur Lavoisier. Cette dernière est particulièrement intéressante pour nous : de documents inédits ou peu connus et d'une étude attentive des textes mis en cause, M. Guareschi conclut très nettement que les accusations de plagiat portées contre Lavoisier ne reposent sur rien de positif; elles émanent de Brougham, ont été reproduites servilement par ses imitateurs anglais et ne peuvent s'expliquer que par les rivalités politiques et internationales.

Le professeur Colzi, de Florence, étant mort pendant la session du Congrès, l'un des membres de la huitième section proposa qu'un télégramme de condoléances fût adressé à M. l'avocat Berti, syndic de Florence. La séance était alors

présidée par M. Blanchard, qui adressa le télégramme en question et reçut la réponse suivante :

Présidente Blanchard Congresso storico internazionale Roma. — Pietoso pensiero condoglianze v. s. comunicatemi ottava sezione Congresso storico internazionale è degno omaggio memoria imperitura professore Colzi. Ringrazio commosso nome Firenze, parenti illustre estinto. Ossequi. — a vv. Silvio Berti, Sindaco.

Comme dans tout congrès, les fêtes et réceptions n'ont pas manqué. Nous devons mentionner tout spécialement la très intéressante garden party offerte par S. Exc. M. Nasi, Ministre de l'Instruction publique, sur la colline du Palatin. Le soir du même jour, LL. MM. le Roi et la Reine recevaient à dîner, à la cour, un certain nombre de Membres du Congrès. Notre Président y était convié et avait l'honneur d'être présenté successivement à la Reine et au Roi.

La huitième section a adopté plusieurs vœux, dont un mérite d'être signalé. Il a été déposé par M. Blanchard, puis discuté et adopté finalement dans la forme suivante.

« La huitième section du Congrès international des sciences historiques (Rome, 1903) ;

« Considérant, qu'il est d'une importance exceptionnelle que l'histoire des sciences occupe dans l'enseignement la place qu'il lui est légitimement due ;

« Considérant, d'autre part, les délibérations prises par la cinquième section du Congrès d'histoire comparée réunie à Paris, en juin 1900;

« Emet le vœu :

« 1º Qu'un semblable enseignement soit institué par la création de cours universitaires divisés en quatre séries : 1º sciences mathématiques et astronomiques, 2º sciences physiques et chimiques, 3º sciences naturelles, 4º médecine ;

« 2º Que l'enseignement de l'histoire des mathématiques, de la médecine, de la physique, de la chimie et des sciences naturelles soit rangé parmi les cours complémentaires ;

« 3º Que l'habilitation au titre de Privat-Docent ou de *libero docente* puisse être concédée aussi pour l'histoire des sciences conformément aux catégories établies par le paragraphe 1.

« La section émet en outre le vœu : que des rudiments d'histoire des sciences soient introduits dans le programme des divers enseignements donnés dans les écoles secondaires. »

Enfin, pour clore ses travaux, la huitième section a discuté l'utilité d'une Association internationale pour l'histoire des sciences. Sur la proposition du Président Benedickt, on a nommé une Commission permanente ainsi composée : MM. Günther et Sudhoff pour l'Allemagne, M. Benedikt pour l'Autriche, MM. Blanchard et P. Tannery pour la France, MM. Giacosa et Loria pour l'Italie. Cette Commission s'adjoindra d'autres membres pour les autres nations. Elle aura à préparer les travaux de la section d'histoire des sciences pour le prochain Congrès international des sciences historiques qui se réunira à Berlin en septembre 1906.



M. le Président : « Je présente à la Société le fac-simile d'un mandement de l'évêque d'Auxerre, daté du 15 octobre 1710 et relatif aux femmes et aux filles qui dissimulent leur grossesse et se font avorter ou accouchent clandestinement et se rendent coupables du crime d'infanticide. Se basant sur un édit rendu par Henri II, en février 1556, et punissant de mort un tel crime, l'évêque se réserve le droit de donner l'absolution dans ces circonstances, le clergé de tout ordre et de toute catégorie n'ayant pas qualité pour connaître et absoudre de tels forfaits.

Le document original fait partie de mes collections : c'est un placard haut de 500 mm. et large de 375 ; la largeur des lignes est de 258 mm. »

M. le *Secrétaire général* lit, au nom de M. le Pr *Hamy*, empêché, une étude intitulée : NOS PREMIERS CHIRURGIENS D'ARMÉE. *Note pour servir à l'histoire des origines de la chirurgie militaire en France.*

Cette étude contient entre autres choses un fort important document demeuré jusqu'à ce jour inédit, et découvert par M. Hamy au cabinet des Titres (dossier 35015, n° 2). C'est

un mandement de Charles VIII, daté du 21 octobre 1691, par lequel le roi attache deux praticiens à l'armée campée sous les murs de Rennes, « pour penser et guerir les malades qui y peuvent être », et leur alloue à chacun d'eux une indemnité de 25 livres tournois. Ces deux praticiens étaient Guillaume de Nourry, qui fut plus tard chirurgien du roi, et Jacques Houël, qui appartenait probablement à la famille qui devait donner plus tard le fameux Nicolas Houël. (V. p. 267).

M. André Claret lit un travail montrant que les deux ganglions lymphatiques, décrits récemment, qui sont situés en avant du larynx de l'homme, au niveau de la membrane crico-thyroïdienne, figurent sur les planches de « l'Historia anatomica », d'André Laurent, de Montpellier, médecin du roi Henri IV. (V. p. 271.)

M. le *Secrétaire général* lit au nom de M. *Marcel Baudouin*, un travail (V. p. 274), sur la *Maladie et la mort d'Alfred de Vigny.*

L'auteur montre, d'après la correspondance du poète, qu'Alfred de Vigny a, en réalité, succombé à une affection bénigne de l'estomac, probablement à une variété de gastrite chronique, ayant eu pour point de départ une neurasthème à localisation stomacale dès le début. Or, jusqu'à présent la tradition, conformément à l'opinion de L. Ratisbonne, voulait que Vigny ait succombé à un cancer de l'estomac.

M. *Henry Meige* présente deux images satirisant la médecine, empruntées à la série des Arlequinades. La première, ARLEQUIN HYDROPIQUE, est du XVIIIe siècle; la seconde : ARLEQUIN CHARLATAN, guérisseur de l'asthénie, date du commencement du XIXe (V. p. 287).

M. *H. M. Fay* continuant ses recherches sur la NON-VÉNALITÉ DE LA CHARGE DE PREMIER MÉDECIN DU ROI, apporte de nouveaux renseignements (V. p. 291.)

Quelques observations sont présentées par MM. *Lacronique* et *Prieur*. La discussion reste ouverte.

M. le *Secrétaire général* présente au nom de M. *Louis de Ribier* QUATRE SCEAUX DE MÉDECINS DES XIIIe ET XVe

SIÈCLES, accompagnant les documents que nous rapportons plus haut (V. p. 379.)

Au cours de la séance, M. le Dr Albert WEIL, de Paris, présenté par MM. *Blanchard* et *Briear*, a été élu membre de la Société.

Séance du 13 mai 1903.

Présidence de M. R. LACRONIQUE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom de l'auteur : CE QU'ON PENSAIT DES EAUX DU MONT-DORE AU XVIIe SIÈCLE, par le Dr J. NICOLAS, in-8°, Clermont-Ferrand, 23 p., 1902.

[L'auteur s'est adressé aux ouvrages du temps, notamment :

a. — La mémoire renouvellée des merveilles des Eaux naturelles en faveur de nos Nymphes françaises et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires, par Jean Banc, *docteur en médecine, de Molins en Borbonnais.* Paris, 1605.

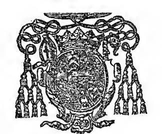
b. — Hydrologie ou discours de l'Eaue, par Jehan Landrey, Parisien, médecin du Roy. Orléans, 1614.

c. — L'Entéléchie des eaux chaudes du bourg de Bains, près du Mont-d'Or, appelés par le vulgaire les bains de Murat, et des eaux chaudes de Vic, en Carladois, où est traité de leurs mémorables vertus, de leurs minéraux, du dénombrement des maladies, qui sont guéries ou soulagées par l'usage d'icelles, et du méthode qu'il faut tenir pour s'en servir, précieux présent que J. Mandé, docteur en médecine, fait aux valetudinaires et amateurs de santé. Tulle, 1616.

d. — L'Entéléchie des eaux de Vic, par Jean Mante. Aurillac, 1648.

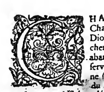
e. — Hydrographum spagyricum Petri Johannis Fabri doctoris medici Monspeliensis, in quo de mira fontium essentia, origine et virtute tractatur. Tolosæ Tectosagum apud Petrum Bosc, 1639.

f. — Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'EVESQUE D'AUXERRE.

POUR la publication de l'Edit du Roi Henry II. Contre les Femmes & Filles qui recelent leur grossesse & enfantement.



HARLES PAR LA MISERICORDE DE DIEU EVESQUE D'AUXERRE. A tous Doyens, Chapitres, Abbés, Prieurs, Curés, Vicaires, Communautés Séculieres ou Régulieres, & autres Fidéles de notre Diocese : SALUT ET BENEDICTION. Le crime hait la lumiere, il employe même souvent d'autres crimes pour se cacher ; Nous n'en avons que trop d'exemples dans la conduite de ces Femmes & Filles malheureses, qui aprés s'être abandonnées au libertinage, deviennent les meurtriéres de leurs enfans, presque avant d'en être meres. Pour conserver aux yeux des hommes un honneur qu'elles n'ont pas eû honte de perdre aux yeux de Dieu, par une cruauté qui ne sçauroit assez effrayer : elles détruisent ou tâchent de détruire des créatures faites à l'Image du Créateur, rachetées du Sang de JESUS-CHRIST, *elles répandent un Sang qui comme celui d'Abel demande sans cesse vengeance*, & consomment ainsi leur désordre par le plus horrible de tous les parricides : Comme les plus grands châtimens ordonnés par les Loix Divines & Humaines n'ont pû jusqu'à present arrêter cette fureur qui ne produit que trop souvent des monstres de cruauté, n'avons-nous pas lieu de craindre, ou que les Peuples ne soient pas frappés de l'énormité de ce crime, ou que les coupables trouvent trop d'indulgence dans le Tribunal de la Penitence, ou qu'ils se flattent trop facilement de l'impunité ? A CES CAUSES, Nous déclarons par ces Presentes que Nous nous reservons à Nous seuls le pouvoir d'absoudre les Femmes ou Filles qui prendront des remedes, ou employeront d'autres moyenps our faire périt leut fruit soit animé ou non : comprenans dans la même reserve ceux & celles qui donneront pour cet effet remedes, breuvages, ou conseils, & quand même la perte du fruit ne s'ensuivroit pas. Déclarons aux Curez, Prêtres Seculiers, ou Réguliers, même à tous ceux qui ont de Nous les Cas reservés, que Nous n'entendons pas qu'ils puissent absoudre ces sortes de personnes, & pour seconder les intentions du Roy, qui dans la multitude des plus grandes affaires ne se rend pas moins attentif au salut de son Peuple, & à la conservation des Loix, Enjoignons aux Curez de notre Diocese de publier la presente Ordonnance avec celle de Henry II. ci-jointe, au Prône de la Messe de Paroisse, quatre fois l'année, de trois mois en trois mois, & de faire ce jour là à leur Peuple une Instruction sur l'énormité de ce crime. Ordonnons à nos Archi-Prêtres de distribuer incessamment le present Mandement, de tenir la main à l'éxécution, & de Nous en donner avis. DONNE' à Auxerre en notre Palais Episcopal, sous notre Seing & contre-Seing de notre Secretaire, le quinziéme jour du mois d'Octobre mil sept cent dix.

Signé † CHARLES EVESQUE D'AUXERRE.

Par Monseigneur
LECLERC.

EDIT DU ROY HENRY II.

CONTRE les Femmes & Filles qui recelent leur gossesse & enfantement.

PARCE que plusieurs Femmes ayant conçû enfans par moyens deshonnêtes, ou autrement, persuadées par mauvais vouloir & conseil, déguisent, occultent, & cachent leur grossesse sans en rien découvrir & déclarer ; & advenant le tems de leur part & délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis le suffoquent, meurtrissant & autrement, suppriment sans leur avoir fait impartir le Saint Sacrement de Batême, ce fait les jettent en lieux secrets & immondes, & enfoüissent en terre prophane, les privant par tel moyen de la sépulture coûtumiere des Chrêtiens ; de quoy étant prévenuës & accusées devant nos Juges, s'excusent, disant avoir eû honte de déclarer leur vice, & que les Enfans sont sortis de leur ventre morts, & sans aucune aparence de vie ; tellement que par faute d'autre preuve, les Gens tenant nos Cours de Parlement & autres nos Juges, voulant procéder au Jugement des Procez criminels faits à l'encontre de telles Femmes, sont tombés & entrés en diverses opinions, les uns concluans au supplice de mort, les autres à question extraordinaire, afin de sçavoir & entendre par leur bouche si à la verité le fruit issu de leur ventre étoit mort ou vif, après laquelle question endurée, pour n'avoir voulu aucune chose confesser, leur sont plus souvent les prisons ouvertes, qui a été & est cause de les faire tomber, récidiver, & commettre tels & semblables délits à notre très grand regret, & scandale de nos Sujets ; à quoi désirans pourvoir, extirper, & du tout faire cesser lesdits exécrables & énormes crimes, & ôter les occasions & racines d'iceux dorénavant commettre ; DISONS, Statuons, Voulons, Ordonnons, & Nous plaît, toute Femme qui se trouvera dûëment atteinte & convaincue d'avoir celé, couvert, & occulté, tant sa grossesse que son enfantement, sans avoir pris de l'un & de l'autre suffisant témoignage, même de la vie ou mort de son Enfant lors de l'issuë de son ventre, & après se trouve l'Enfant avoir été privé, tant du Saint Sacrement de Batême, que de sépulture publique & accoûtumée, soit telle Femme tenuë & réputée avoir homicidé son Enfant & pour réparation punie de mort & dernier suplice, & de telle rigeur que la qualité particuliere du cas le méritera, afin que ce soit exemple à tous, & que ci-après n'y soit fait aucun doute ni difficulté. DONNE' à Paris au mois de Fevrier mil cinq cent cinquante six & de notre regne le dixiéme.

Lû, publié & Régistré en Parlement le quatriéme Mars mil cinq cens six.

les Eaux minérales en général et sur celles de France en particulier, par Carrère. Paris, 1785.

g. — Questio medica *quodlibetariis disputationibus mane discutienda, in Scholis medicorum, die Jovis decima quinta Januarii. M. Carolo Bompart, doctore medico, Præside.* An, ut aquarum thermalium, sic et sanguine vigor a sulphure? Thèse de Claude Trichard. Paris, 15 janvier 1699.

h. — *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France, faites en l'Académie royale des sciences en 1670 et 1671*, par Duclos. Paris, 1675.]

2° Au nom de l'auteur: Du rôle des médecins dans les études historiques, par le Dr *Paul Fabre*, de Commentry, in-8°, 28 p., Amsterdam, 1903.

[L'A. veut montrer par de nombreux exemples que les services que les médecins ont déjà pu rendre à l'histoire sont immenses. Les uns, en tant que médecins de souverains, ont, par la relation de l'état morbide de leurs augustes clients, donné souvent la clef des problèmes historiques. Ici, c'est une série de victoires suivies de défaites, là une période administrative admirable précédant une phase désastreuse. D'autres, médecins d'armées, ont fourni des mémoires qui élucident bien des points dans l'histoire des entreprises militaires auxquelles ils ont assisté. D'autres encore, chargés de soigner *in extremis* des hommes célèbres, ou simplement de faire leur autopsie, ont laissé de vrais documents très utiles pour l'histoire. Enfin, il est aussi des médecins qui, par leur situation, leurs goûts ou leurs aptitudes, se sont contentés de transmettre aux générations futures la relation générale des faits qui se sont passés sous leurs yeux et de leur temps.

C'est à cette dernière catégorie que l'A. consacre son travail qui est une intéressante revue, commençant à Ctesias, fils de Ctésiochus, pour finir à Jules Cloquet.]

3° Au nom de l'auteur: Etude historique sur l'empyème du sinus maxillaire, par le Dr *A. Courtade*, in-8°, 7 p., Paris, 1893.

[L'A. montre que c'est à tort que l'on croit à l'ignorance des anciens à l'égard des maladies du sinus maxillaire. Il y a un siècle et demi, ces maladies étaient fort bien connues et étaient traitées par les méthodes que nous employons aujourd'hui; toute la différence réside en la nature des liquides qui servent à l'injection. Ce n'étaient pas seulement des idées vagues, confuses, mais

des opinions très arrêtées, ainsi que le prouve un long article de plus de 40 pages inséré dans les *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie* et écrit par Bordenave.]

4° En son nom personnel : LES ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE L'HOTEL-DIEU, par *E. Coyecque*, in-4°, 18 p.

5° Au nom de M. *Boutineau*, de Tours, une photographie d'une gravure du XVIIe siècle représentant les VOYAGE ET CONDUITE D'UN MORIBONO DANS L'AUTRE MONDE. *A Paris, chez Basset le jeune, rue Saint-Joseph, au coin de la rue des Mathurins.*

[Cette gravure représente un groupe de six cavaliers dont l'un est le moribond et dont les autres sont le médecin, le confesseur, le chirurgien, l'apothicaire et le fossoyeur.

La légende porte les six strophes suivants :

Quelle fâcheuse cavalcade,
Que je te plains pauvre malade,
Adieux les jeux et les amours.
Cette lugubre compagnie
Ne s'est pas ici réunie
Afin de ménager tes jours.

Vendent p^r de bonnes pistoles
Un fatras de vaines paroles,
Ce fier et grave médecin
Saura raccourcir ton chemin.
Entre mille secrets frivoles
C'est le seul qu'il ait de certain.

Ce chirurgien sanguinaire,
Boureau soi-disant salutaire,
N'est-il pas fort habile encor,
Dans l'art de terminer tes peines
En ouvrant à son gré tes veines
Qui sont pour lui des veines d'or?

A la suite que veux-tu faire
De ce traître d'apothicaire
Qui pour de précieux ducats
Nous donne de vieilles racines,
De dégoûtantes médecines,
Et souvent de la mort aux rats?

Du moins parmi ton équipage
Tu trouves un Consolateur,
Mais malgré la touchante image
Qu'il te fait du futur bonheur,
Il scroit bien fâché, je gage,
De devenir ton précurseur.

J'aperçois un ami fidèle
Qui va faire ton dernier lit,
Soit qu'il y pleuve ou qu'il y gèle,
On y dort le jour et la nuit,
Et l'on demeure en ce réduit
Dans une indolence éternelle.]



M. *Lacronique* ajoute quelques notes complémentaires à sa précédente communication sur les JETONS A L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE. Il vient montrer d'abord que les jetons aux armes de La Peyronie n'ont jamais existé ; il présente d'autre part le moulage d'un essai de jeton de 1743 portant en légende les mots FACULTAS CHIRURG. Ce jeton n'a jamais été frappé et peut être considéré comme un *jeton de prétention*.

M. *Lacronique* apporte de plus deux documents concernant la *charge de premier chirurgien du Roy* (V. p. 381).



M. *Paul Delaunay* lit une étude sur un vieux médecin mayennais, ANDRÉ DU CHEMIN.

André du Chemin, né à Laval, le 6 avril 1577, étudia à la Faculté de médecine de Paris, conquit le titre de bachelier émérite ; alors il alla exercer à Nemours, puis à Boulogne-sur-mer, puis à Provins ; enfin il revint à Paris, se fit recevoir docteur en 1608, et resta dans la capitale. Il fut doyen de la Faculté en 1623 et 1624, et fut alors mêlé aux polémiques de l'Ecole contre les chirurgiens et apothicaires ; il activa le travail de l'Antidotaire composé par la Faculté, mais ce codex ne parut qu'en 1638, après la mort de du Chemin. Du Chemin, médecin de Marie de Médicis, qu'il suivit pendant quelque temps dans son exil à Bruxelles en 1630, mourut en effet à Paris le 27 novembre 1633 (V. p. 294).

⁂

M. *Mac-Auliffe* lit une étude intitulée : LA TDÉRAPEUTIQUE PAR LA LUMIÈRE. TROIS PRÉCURSEURS FRANÇAIS : FAURE, LE COMTE ET LA PEYRE (1774-1776).

Les méthodes de traitementles plus réecntes ont quelquefois des attaches imprévues avcc le passé : la méthode de thérapeutique par la lumière, dont le professeur Finsen, de Copenhague, est l'initiateur, fournit un exemple à cette asscrtion.

En 1774 déjà, Faurc a fait paraître dans les Mémoires de l'Académie royale de chirurgie un travail sur l'usage de la ehaleur aetuelle dans le traitement des uleères ; ce travail contient quelques ohservations d'ulcères guéris par la lumière solaire, alors que la température d'exposition était de 33° Réaumur (41°25 C.).

En 1776, La Peyre, agissant comme son devancier par les rayons chimiques du speetre, dont il ignorait la nature et qu'il avait appelés la « chaleur à distance », promenait sur les uleères le foyer prineipal d'une lentille à travers laquelle il concentrait lcs rayons du soleil ; il ne laissait pas agir longtcmps ee foyer lumineux sur la mêmc place, de manière à ne pas produire d'escharre.

Le Comte, enfin, détruisait certaines tumeurs par la lumière solaire coneentrée, mais il n'avait vu dans l'aetion de la lentille qu'une action purement calorique.

Les ohservations de ecs deux derniers auteurs ont été publiées dans les Mémoires de la Soeiété royale de médccine (1776). (V. p. 309).



M. *Victor Nicaise* donne leeture d'une étude sur JEAN DE VIGO (1460-1520). Ce fut un bel exemple de ce que peuvcnt les influenccs politiques dans le domainc des seicnces. Chirurgien médiocre, sans hardiessc, en rctard sur nombre de ses contemporains, il eut pourtant la joic de voir sa *Practica copiosa* et sa *Practica compendiosa* (qui pourtant nc sc reeommandaient ni l'une ni l'autre par leur ordre didactique) avoir un nombrc eonsidérable d'éditions et de traduc-

tions. Pourquoi cet ouvrage sans grande valeur eut-il un pareil succès ? C'est que Jean de Vigo était le favori du pape Jules II. (V. p. 313).

Séance du 10 juin 1903.

Présidence de M. Gilbert BALLET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Secrétaire général* offre à la Société au nom de l'auteur :

LA MÉDECINE AU TEMPS DES PHARAONS, par le Dr Abdel Aziz *Nazmi*, in-8°, 99 p. Montpellier, 1903.

[L'auteur, après un premier chapitre consacré à l'éloge de l'Histoire de la médecine, fait le tableau de l'état des différentes branches de la médecine égyptienne au temps des Pharaons, montre quelle influence ont exercé les théories de l'Egypte antique sur l'Ecole médicale grecque et indique les principaux monuments authentiques qui nous restent concernant cette période peu connue de l'histoire médicale. V. *Fr. Méd.*, n° 11, pp. 212 et 215.]

M. *Henri Meige* offre en son nom personnel : THE CULT OF AESCULAPIUS. HIS STATUES AND HIS TEMPLE, par le Dr Charles DANA, in-8°, 15 p. et 18 pl., s. l. n. d.

[L'auteur passe en revue — et reproduit dans des planches fort bien venues — les principales statues représentant Esculape : le buste du British Museum trouvé en 1828 dans l'île de Melos, les statues de la Galerie Uffizzi à Florence, le buste du palais Orlandini à Florence, celui du musée de l'Ermitage, la statue du Musée national d'Athènes, celle du Vatican, celle du Musée royal de Berlin, du Louvre, de la Bibliothèque nationale, du musée de Dresde, le bas-relief du Musée national d'Athènes, les projets de restauration du temple d'Epidaure, etc.]

La Société procède à l'élection de M. Paul TANNERY, de Paris, présenté par MM. Ruelle et Raph. Blanchard.



M. *Ch. E. Ruelle* présente des fac-similés de PAPYRUS MÉDICAUX.

« J'ai l'honneur de signaler à la Société la publication de papyrus médicaux grecs publiés, avec fac-similés, par le professeur Karl Kalbfleisch, de l'université de Rostock. Dans un programme universitaire de 1901, le savant philologue décrit et déchiffre des fragments écrits probablement au second siècle de notre ère. (*Papyri argentoratenses græcæ editæ.*) Ces textes, fortement mutilés, traitent des diverses fièvres et de leur médication.

« Kalbfleisch les croit rédigés dans le temps compris entre Celse et Galien, par conséquent antérieurs au médecin de Pergame.

« Un autre programme, de 1902, nous révèle d'abord un papyrus du British Museum, relatif à la repose de la mâchoire, sujet traité par Hippocrate (*De articulis*, ch. 30 et 31) ; puis deux papyrus de Berlin dont l'un contient un fragment sur les moyens de combattre la constipation, et l'autre un texte de métrologie médicale qui a donné lieu à un long commentaire de Kultsch, reproduit dans le programme de Kalbfleisch. Ces divers documents apportent une importante contribution à l'histoire de la médecine dans l'antiquité grecque. »



M. *le Secrétaire général* analyse pour la Société deux brochures qui viennent de paraître, l'une a pour titre NOTES SUR FAGON, par M. *Henri Frère*. Rouen, 1903.

L'autre est intitulée : DEUX VANNETAIS, UN APOTHICAIRE ET UN CHIRURGIEN, SAUVEURS DU 1er CONSUL, par le Dr G. de *Closmadeuc*. Vannes, 1903.



MM. *Brissaud* et *Henry Meige* présentent une série de GRAVURES ANCIENNES REPRÉSENTANT DES ACCOUCHEMENTS.

Une gravure de Marten van Heemskerck, peintre et graveur hollandais du commencement du XVIe siècle, représente l'accouchement de Thamar, belle-fille de Judas. Il

s'agit d'un accouchement gémellaire dont on trouve la description dans la Genèse. La parturiente est environnée de femmes qui maintiennent chacune un de ses membres tandis que la sage-femme pratique l'accouchement.

Une autre gravure représente encore un accouchement gémellaire biblique, la naissance d'Esaü et de Jacob, fils de Rébecca.

Une autre gravure représente l'accouchement d'Alcmène, mettant au monde Hercule, fils de Jupiter.

Enfin, une lithographie du milieu du siècle dernier représente une parodie d'une scène d'accouchement chez des singes, d'après Huet.

Une gravure de la collection du M. le Pr Brissaud représente un accouchement au début du XVIIe siècle. Elle est de la main du célèbre graveur Abraham de Bosse, et porte en légende les 4 quatrains suivants :

L'ACCOUCHÉE.

Hélas ! je n'en puis plus ! le mal qui me possède
Affaiblit tous mes sens;
Mon corps s'en va mourant et n'est point de remède
Aux peines que je sens.

LA SAGE-FEMME.

Madame, prenez patience,
Sans crier de cette façon ;
C'en est faict, en ma conscience,
Vous accouchez d'un beau garçon !

LE MARY.

Cette nouvelle me soulage,
Voilà tout mon deuil effacé,
Sus, mon cœur, ayez bon courage,
Votre mal est tantost passé.

LA DÉVOTE.

Dans ce pénible effort, à qui n'est comparable
Aucun autre tourment,
Délivrez-la, Seigneur, et soyez secourable
A son enfantement.

La parturiente a été installée sur un lit de sangle auprès d'une grande cheminée; plusieurs femmes l'entourent dont deux maintiennent les bras, la sage-femme reçoit l'enfant qui se présente par la tête. Le mari assiste à la scène. Dans le fond, deux servantes préparent un lit. Sur une chaise au premier plan se trouve un coffre qui contient du linge, des bandes, etc.

Séance du 8 juillet 1903.

Présidence de M. *Raphaël* BLANCHARD.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *E. Gley* offre au nom de Mme Veuve Brachet: PATHOLOGIE MENTALE DES ROIS DE FRANCE, LOUIS XI ET SES ASCENDANTS; *une vie humaine étudiée à travers six siècles d'hérédité* (852-1483), par *Auguste Brachet*. In-8°, 694 p. Paris, 1903.

[*M. Gley* montre quel document précieux est pour la méthode médico-historique cette œuvre considérable, qui est un véritable tour de force de critique scientifique et la plus éloquente preuve de ce qu'elle peut faire en histoire. Il rend hommage au courage qu'a déployé Mme Brachet pour arriver à publier, après la mort de son mari, cette seconde édition.]

M. *le Secrétaire général* offre : 1° au nom de l'auteur : L'UROLOGIE ET LES MÉDECINS UROLOGUES DANS LA MÉDECINE ANCIENNE. *Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres, son poème des urines*, par M. *Camille Vieillard*. In-8°, 390 p. Paris, 1903.

2° Au nom de l'auteur : NOTE SUR LES COMMENTAIRES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET SUR QUELQUES AUTRES DOCUMENTS MANUSCRITS CONCERNANT L'ANCIENNE FACULTÉ, par le Dr *F. L. Hahn*. In-8°, 15 p. Paris, 1903.

3° Au nom de l'auteur : GESCHICHTE DER MEDECINS UND DER KRANKHEITEN. 1902, BAND I, par le Dr *Pagel*. In-8°, 62 p. Berlin.

4° Au nom de l'auteur, M. *Edmond Leclair*, de Lille : *a*) Histoire de la pharmacie a Lille de 1301 a l'an X (1803). In-8°, 396 p. Lille, 1900.

b) L'institution du Collège général de médecine a Lille. In-12, 7 p. Lille, 1901.

c) Les honoraires des médecins a Lille en 1749. In-12, 24 p. Lille, 1901.

d) L'Inspection des pharmacies a Lille avant 1803. In-12, 8 p. Lille, 1901.

e) Les rutors, les ruptoires, les caustiques et leurs formules. In-12, 7 p. S. l. n. d.

f) Dissertation sur les moyens d'apporter un secours prompt et assuré dans la ville de Lille, aux pauvres malades, suivie du détail de quelques accidents et maladies qui ont été traités dans l'Hôtel-Dieu de cette ville. In-12, 22 p. S. l. n. d.

g) Parmentier. Les tiboudors. La découverte et la propagation de la pomme de terre. In-12, 7 p. S. l. n. d.

i) Obligation des médecins envers leurs malades en 1712. In-12, 4 p. S. I. n. d.

j) La corporation des apothicaires lillois s'occupait-elle de questions scientifiques? In-12, 6 p. S. l. n. d.

k) Une directrice d'hopital sous la Révolution. In-12, 1 p. S. l. n. d.

l) La fabrication des acides forts a Lille avant 1790. In-8°, 15 p. Poitiers, 1901.

m) Documents sur les apothicaires et épiciers lillois avant 1586. In-8°, 28 p. Lille, 1901.

n) Les recueils de remèdes. In-8°, 3 p. Poitiers, 1902.

o) L'enseignement botanique a Lille. In-8°, 15 p. Lille, 1903.

p) Remède secret au xviiie siècle. In-8°, 17 p. Poitiers, 1902.



M. *Dureau* se propose d'étudier, dans le mémoire qu'il soumet à la Société, les Enseignes médicales anciennes. Il commence par établir que les enseignes étaient en usage dans l'antiquité. Il donne, en ce qui concerne la France, les

divers édits et ordonnances qui ont réglementé jusqu'à nos jours, et la place des enseignes, et les inscriptions et emblèmes peints et sculptés qu'elles représentaient.

Il compte énumérer, dans la seconde partie de son travail, celles de ces enseignes dont on trouve la trace ou qui existent encore, et rappelle que les membres des corporations anciennes : apothicaires, barbiers, épiciers, droguistes, étuvistes, chirurgiens, médecins, avaient leurs enseignes; M. Dureau présente plusieurs spécimens de ces enseignes, il remercie les membres de la Société qui ont bien voulu lui faciliter son travail, et sollicite de ceux qui ne le connaissent pas encore les documents qu'ils posséderaient sur la matière.

Il a dû ajouter aux enseignes proprement dites les inscriptions et signes décoratifs, rébus parfois, indiquant la profession de l'habitant de la maison ornée de ces signes, faciles à traduire.



M. *Blanchard* présente un brevet de lieutenant du premier chirurgien du Roi à la résidence de Beaugency, en faveur de Jean Leroux, l'un des Maîtres Chirurgiens de la susdite ville.

Cette pièce fait partie de ses collections : elle consiste en un diplôme imprimé sur parchemin, délivré et signé par George Maréchal, premier chirurgien des rois Louis XIV et Louis XV, chef de la Chirurgie et Barberie du Royaume. l'un des fondateurs de l'Académie de chirurgie. Elle est datée de « notre château de Bièvre, le 1er décembre 1736 ». C'est donc l'un des derniers, sinon le dernier document signé par Maréchal, qui, né à Calais en 1658, mourut précisément à Bièvre, le 13 décembre 1736.

Chéreau a consacré, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, une notice à George Maréchal, dont il écrit le nom Georges Mareschal. Le document ci-contre fait connaître l'orthographe véritable du nom, ou plutôt celle que l'intéressé avait finalement adoptée, car à cette époque l'orthographe des noms de famille n'était pas rigoureuse et d'ailleurs la pièce date de l'époque

LIEUTENANCE

DES CHIRURGIENS.

Debaugney



NOUS GEORGE MARECHAL, Ecuyer, Conseiller, Premier Chirurgien du Roy, ancien Maistre d'Hostel de Sa Majesté, Chef de la Chirurgie & Barberie du Royaume, Garde des Chartes, Statuts & Privileges d'icelles: A tous ceux qui ces Presentes verront, SALUT, sçavoir faisons, que sur le bon rapport qui nous a esté fait, & sur les bons témoignages qui nous ont esté rendus de la probité, de l'experience & de la capacité de Jean Leroux ——— l'un des Maistres Chirurgiens de la Ville de Baugney ——— Et en consequence de ce qu'il est l'un des trois Maistres dont les noms nous ont esté envoyez par les Maire & Echevins de ladite Ville de Baugney ——— conformément à l'Edit du mois de Septembre 1723. POUR CES CAUSES Nous l'avons nommé & commis, le nommons & commettons par ces Presentes notre *Lieutenant* dans la Communauté des Maistres Chirurgiens de ladite Ville, ressort du Bailliage d'icelle & dépendance, # pour par ledit Leroux ——— joüir de ladite Commission, & de toutes les prérogatives, fonctions & jurisdictions, droits honorifiques, dont joüissoient les Lieutenans de nos Predecesseurs avant la création des Chirurgiens-Royaux-Jurez par Edit de 1692. à la charge de garder & faire garder les Statuts, ensemble les Edits, Déclarations, Ordonnances, Arrests & Reglemens rendus en consequence, sans souffrir qu'il y soit commis aucune contravention. SI MANDONS à tous les Maistres Chirurgiens de ladite Communauté de la Ville de Baugney ——— & autres Chirurgiens du ressort du Bailliage de ladite Ville de Baugney ——— qu'il appartiendra, qu'ils ayent à reconnoître ledit Sieur Leroux ——— pour notre *Lieutenant* au Bureau ou Chambre d'icelle, & par tout ailleurs où il sera necessaire de faire les fonctions de ladite Lieutenance, ayant préalablement par ledit Leroux ——— prêté serment entre les mains du plus ancien Prevost de la Communauté de Baugney ——— que nous commettons à cet effet en notre lieu & place. En foy de quoy Nous avons signé ces Presentes, & à icelles fait apposer le Cachet de nos Armes. ~~A Paris~~ fait en notre chasteau de bievre le premier decembre mil sept cent trente six,

Marechal

au lieu et place de Jean Binard qui l'estoit pour nous cy devant nommé

Soc. fr. d'Hist. de la Méd., 1903. Pl. XIV.

où déjà se répandait l'usage de remplacer *es* par *é* et *ais* par *ai*, dans le corps des mots.

Le diplôme original est large de 390 mm. et haut de 265, toutes marges comprises. La largeur des lignes est de 305 mm.



M. *Folet* lit une étude sur AMBROISE PARÉ POÈTE. C'est une revue des principales productions poétiques du chirurgien, en insistant surtout sur la longue pièce de vers qui se trouve en tête du livre de Jacques Guillemeau : *Tables anatomiques avec les pourtraicts et déclarations d'Iceulx ensemble un dénombrement de cinq cens maladies diverses.* Paris, 1586. (V. p. 348.)



M. *Gilbert Ballet* apporte une OBSERVATION ANATOMO-PATHOLOGIQUE DE PIERRE DIONIS, concernant une *dilatation de l'oreillette droite du cœur* (V. p. 364.)



M. *le Secrétaire général* lit, au nom de M. *Reber*, de Genève, une étude sur une PHARMACIE DE POCHE D'UN MÉDECIN ROMAIN.

Il s'agit d'une boîte en ivoire de 0,11 cent. de hauteur sur 0,075 de largeur, munie d'un couvercle portant les images sculptées d'Esculape et d'Hygie, et divisée en onze compartiments. Cette boîte fut trouvée dans les archives de l'église de Valère, à Sion. (V. p. 369.)



A propos du dernier numéro de la *France médicale* renfermant un article du Dr Demmler sur le service de santé dans les armées romaines, et où il est dit (p. 236) que chaque division de cavalerie comprenait huit à dix soldats appelés *deputati* et spécialement chargés de relever les blessés et de leur donner les premiers soins, M. *Raphaël Blanchard* croit opportun de rappeler un très intéressant article dans lequel Percy, le célèbre chirurgien des armées de la République et de l'Empire, proposait tout un plan de création et

d'organisation d'un corps d'infirmiers militaires, qu'il désignait précisément sous le nom de *despotats* (1). La chute de l'Empire et la longue période de paix qui s'ensuivit eurent pour conséquence de faire ajourner cette utile réforme.

(1) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes. Paris, 1814. Cf. VIII, p. 569.

Nos premiers chirurgiens d'armée.

Note pour servir à l'histoire des origines de la chirurgie militaire en France.

PAR

M. le Professeur E.-T. Hamy,

Membre de l'Institut et de l'Académie de médecine.

Les secours aux blessés et aux malades ont été longtemps abandonnés aux moines ou aux femmes qui suivaient les armées. Les chefs militaires, seigneurs ou *condottieri*, qui voulaient s'assurer les secours d'un chirurgien, le prenaient à leur solde personnelle et ce sont des *phisiciens*, des *cyrurgiens*, des *barbiers* (1) passés de la sorte en Egypte, que le sire de Joinville nous montre à deux reprises donnant leurs soins aux malades ou aux blessés de l'*ost* de Saint Louis à Damiette.

Henri de Mandeville suit à l'armée de Flandre Charles de Valois, frère de Philippe le Bel (2) ; Jordan de Cantuar ou de Cantorbéry accompagne Edouard III

(1) *Histoire de S. Louis*, de Jehan, sire de Joinville, ch. XXXVII et LX. Ed. Natalis de Wailly, Paris, 1874, in-8°, pp. 96 et 166.

(2) Cf. A. Chéreau, *Henri de Mandeville, chirurgien de Philippe le Bel, roi de France*. Paris, 1862, br. in-8°, pp. 19-21.

en France pendant la funeste campagne de 1346-1347 (1).

C'est seulement à cette dernière date que l'on voit pour la première fois figurer dans une armée régulière des chirurgiens spécialement chargés de donner des soins à un corps de troupes. Dans les pièces relatives à l'organisation des combattants qui vont gagner la bataille de Crécy (1346) et conquérir Calais (1347), les contingents des Galles du Nord et du Sud (*welshmen North Wales and South Wales*), composés le premier de 2400 hommes, le second de 2162, ont l'un et l'autre un chirurgien (*Surgeon*) (2).

L'armée anglaise d'Azincourt (1415) comptera douze de ces chirurgiens spéciaux placés sous la direction d'un chirurgien en chef, Thomas Morsted (3); un peu plus tard les troupes de Charles le Téméraire auront un chirurgien *pour chaque compagnie de cent lances* (4). Une lance représentant huit combattants, cela fait, comme l'observe Malgaigne, un chirurgien pour 800 hommes, et comme Charles avait 2200 hommes d'armes « la chirurgie militaire de Bourgogne se composait de 22 chirurgiens pour un total de près de 20.000 combattants, sans compter les chirurgiens attachés aux grands vassaux du duc et ceux du duc lui-même (5).

Pendant que se développent ainsi chez nos voisins ces institutions nouvelles, nos troupes nationales

(1) Maj. gen. G. Wrottesby, *Crecy and Calais from the public Records*. London, 1898, pp. 97, 150, 208.

(2) *Id.*, *ibid.*, pp. 203, 204.

(3) Cf. Dezeimeris, *Dic. hist. de la médecine ancienne et moderne*, t. I, pp. 757-758. Paris, 1828, in-8°. — Dezeimeris, insuffisamment renseigné, considérait cette organisation rudimentaire comme une preuve de l'état fâcheux où se trouvait réduite à cette époque la chirurgie en Angleterre. Aucune armée d'Europe n'avait pourtant rien de semblable !

(4) Olivier de la Marche, *Estat de la maison du duc Charles de Bourgogne* (*Panthéon littéraire*).

(5) L. Malgaigne, *Œuvres d'Ambroise Paré*, préf., p. CLXVIII.

continuent à manquer à peu près complètement de chirurgiens militaires. Seuls les sergents à verge du Châtelet, au nombre de 220, ont obtenu en 1405 le privilège d'avoir *un sirurgien pour leur curer leurs playes, blesseures et navreures* (1). Et il faut descendre presque jusque à la fin du xv[e] siècle pour voir apparaître dans les troupes royales un commencement d'organisation médico-chirurgicale. Le 21 octobre 1491, par mandement du roi Charles VIII, deux praticiens sont attachés à l'armée campée sous les murs de Rennes, « pour penser et guerir les malades qui y peuvent estre » et il leur est attribué à chacun une indemnité de 25 livres tournois. Voici cette précieuse pièce demeurée jusqu'à présent inédite et que j'ai découverte dans le dossier 35015 du Cabinet des Titres, où elle porte le n° 2 (2).

Charles, par la grace de Dieu roy de France. A nos amez et feaulx les generaulx conseilliers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de noz finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et feal conseillier et trésorier de noz guerres Jehan Le Gendre, par nous commis à tenir le compte et faire les payemens des fraiz extraordinaires de noz guerres et des deniers qui lui ont esté ou seront ordonnez et appoinctez pour convertir ou emploier ou fait de sa dicte commission, vous faictes payer et bailler comptant à noz chiers et bien amez maistre Guillaume de Nourry et maistre Jaques Houel cirurgiens la somme de cinquante livres tournois qui est à chascun d'eulx vingt-cinq livres tournois laquelle nous leur avons donnée et donnons par ces présentes, pour leur aider à supporter les fraiz, mises et despenses que faire leur conviendra en ung voyage qu'ilz font presentement par nostre ordonnance en nostre ost et armée que faisons tenir devant la ville de Rennes en pays de Bretaigne pour penser et guerir les malades qui y peuvent estre ; et par rapportant esdictes presentes signées de nostre main et quictance des dictz cirurgiens sur ce suffisant seullement, nous voulons ladicte somme de L livres tournois estre allouée és comptes et rabatue de la

---

(1) *Ordonn. des Rois de France*, t. IX, p. 75.
(2) Bibl. Nat. Ms fr. n° 28022.

recepte et commission dudit Jehan Le Gendre, commis dessusdit par noz amez et feaulx gens de noz comptes ausquelz nous mandons ainsi le faire sans aucune difficulté, car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses a ce contraires. Donné à Laval, le XXIe jour d'octobre l'an de grâce mil cccc quatre vingts et unze et de nostre regne le neufviesme.

CHARLES

Par le roy le sire de Germ......... (1).
maistre Jehan Martin..........
presens.

L'armée de Charles VIII a entamé, au mois d'août, le siège de Rennes, où la petite duchesse Anne est enfermée avec le maréchal et le chancelier de Bretagne Rieux et Montauban, le prince d'Orange, le maréchal du roi des Romains et un certain nombre d'auxiliaires étrangers.

Des deux chirurgiens attachés à l'armée de Rennes par le Roi un seul nous est déjà connu par d'autres documents. C'est Guillaume de Nourry, qui fut plus tard chirurgien du roi, *Guillielmus de Nourry, Regius Chirurgus*, comme le nomment François Quesnay (2) et Jean de Vaux (3).

Le second, Jacques Houël, est probablement un membre de cette vieille famille parisienne, qu'illustra un peu plus tard le grand philanthrope Nicolas Houel, l'inventeur du dispensaire, de l'hospitalité de nuit et d'autres œuvres encore de charité populaires.

---

(1) Coupure du parchemin.

(2) *Recherches antiques et historiques sur l'origine et les divers Etats et sur les progrès de la chirurgie en France*. Paris, 1764, in-4°, p. 338.

(3) *Index fœnereus* (*Ibid.*, p. 345).

Qui a découvert les ganglions prélaryngés?

PAR

M. André Claret.

Il est toujours intéressant d'étudier les œuvres par lesquelles ceux qui nous ont précédés dans l'étude des sciences médicales nous ont transmis les résultats obtenus par leur labeur. On s'apercevra souvent que, bien longtemps avant notre siècle, certains eurent déjà quelques clartés de sujets que les travaux modernes n'ont fait que reprendre et approfondir par la suite. N'est-il pas piquant de constater avec quelque esprit philosophique que le « rien de nouveau sous le soleil » de l'antique scepticisme recèle quelque vérité sous sa forme trop absolue?

Cette constatation mérite d'être faite, nous semble-t-il, au sujet des ganglions lymphatiques qui, suivant une statistique récente, se rencontrent une fois sur deux, en avant du larynx de l'homme, au niveau dela membrane crico-thyroïdienne. Si Engel de Vienne en a le premier donné une description précise, si le professeur Poirier et le Dr Roubaud ont eu le mérite d'injecter et de faire connaître leurs vaisseaux afférents et efférents, c'est, croyons-nous, au professeur André Laurent de Montpellier, médecin du roi Henri IV, que

revient l'honneur d'avoir, le premier, vu et dessiné des ganglions prélaryngés.

Nous trouvons, en effet, parmi les belles gravures de son « Historia anatomica », à la page 175, une figure montrant en avant du larynx, immédiatement à gauche et à droite de la ligne médiane et reposant directement sur la membrane crico-thyroïdienne, deux petits organes, de forme ovoïde, à grand axe horizontal, et dont la taille, d'après les dimensions respectivement attribuées par le dessinateur à ces deux organes et au cartilage thyroïde (1), devait être, à peu de chose près, celle d'une petite noisette. La légende, les dénommant « glandulæ laryngis », et le texte de l'ouvrage, n'apportent pas malheureusement d'explications complémentaires à ce dessin. L'auteur leur attribue, hypothétiquement, la sécrétion d'une « salive » (sic), lubrifiant le larynx.

On pourrait soutenir, étant donné le manque de texte explicatif, que ce dessin représente non des ganglions lymphatiques, mais le corps thyroïde, des thyroïdes accessoires ou encore des kystes. Nous espérons pouvoir, serrant de près la question par le raisonnement, démontrer que ces trois opinions ne peuvent être soutenues.

Ces organes ne peuvent être considérés comme étant les lobes du corps thyroïde, car ils siègent presque sur la ligne médiane, au niveau de la membrane crico-thyroïdienne, siège différent de celui de cette glande, car ils sont du volume d'une noisette, considérablement inférieur à celui des lobes de cette glande; ils ne sont pas réunis par un isthme; enfin, le grand axe des lobes de la thyroïde est presque vertical, par conséquent perpendiculaire au leur.

(1) Longueur moitié de la haut. du cartilage 30 mm : 2 = 15 mm. Hauteur 1/3 de la hauteur du cartilage 30 mm : 3 = 10 mm.

Ce ne sont pas non plus des thyroïdes accessoires, qui, dérivées d'une pyramide de Lalouette verticale, interrompue en divers points dans sa continuité, seraient superposées et non placées au même niveau de part et d'autre de la ligne médiane.

Ce ne sont pas enfin des kystes, car, outre que nous n'avons pu rencontrer d'observations de kystes siégeant au niveau de la membrane crico-thyroïdienne, s'il est possible de croire que avant les travaux de Harvey, de Pecquet et de leurs successeurs, l'auteur de ce traité n'ait pu distinguer une glande sécrétoire d'un ganglion lymphatique, macroscopiquement peu dissemblable, il nous semble difficile d'admettre qu'il ait pu confondre un de ces organes avec un kyste séreux ou dermoïde de structure si différente.

Un autre argument nous paraît encore démontrer que l'ouvrage de Laurent représente bien des ganglions prélaryngés, c'est que le dessin en question montre un larynx dépouillé de parties molles, à l'exception de ces deux organes, chose facile à expliquer par ce fait que les ganglions prélaryngés adhèrent à la membrane crico-thyroïdienne par leur pédicule lymphatique, comme l'ont démontré les travaux récents.

La Maladie d'Alfred de Vigny :

Une erreur de diagnostic comme pour Napoléon Ier.

PAR

M. le Dr Marcel Baudouin
Directeur de l'Institut de Bibliographie.

Nous ne croyons pas qu'on ait déjà publié un article d'ordre médical sur la maladie dont est mort Alfred de Vigny.

La *Chronique médicale* (1) a bien, il y a quelques années, reproduit un certain nombre de lettres du célèbre écrivain, et il y était bien question de l'affection qui l'a emporté ; mais ce journal d'histoire médicale n'a pas fait autre chose que de reproduire des documents intéressants et inédits, sans les mettre en relief au point de vue spécial qui va nous occuper.

Nous les utiliserons d'ailleurs de la façon la plus détaillée possible et compléterons nos renseignements originaux en puisant à pleines mains dans une autre série de lettres du grand romantique, parues, il y a quelque temps aussi, dans la *Revue des Deux Mondes* (2).

---

(1) *Une correspondance inédite d'Alfred de Vigny. Chronique médicale*, Paris, 1897, IV, 1er avril, n° 7, 225-233, 1 portrait.

(2) Ratisbonne (Louis). — *Lettres inédites d'Alfred de Vigny.* — *Revue des Deux-Mondes*, Paris, 1897, t. CXXXIX, 1er janvier, 78-120.

A l'aide de cette correspondance de l'illustre malade, il nous sera facile d'assister à la naissance et de suivre l'évolution de sa terrible affection, qui ne put alors céder aux médications les plus actives. L'observation médicale se trouvera, de la sorte, toute rédigée par le patient lui-même, qui fut, comme chacun sait, un maître en l'art d'observer et d'écrire.



Le comte Alfred de Vigny, membre de l'Académie française, est né le 27 mars 1799, à Loches. C'est donc un enfant de la Touraine. Ce fut un poète au grand cœur et un styliste de premier ordre, une étoile de toute première grandeur au firmament littéraire. Il commença à publier à seize ans, en 1815; et ses œuvres les plus importantes sont datées de 1826 à 1845 (1). Mais, après 1845, date de sa réception à l'Académie, il n'a publié, en 1856, que les *Consultations du Docteur Noir* (2). Il est bon de noter qu'à cette époque il avait déjà 46 ans, et que c'est un peu plus tard qu'il tomba malade.

---

(1) Lire, entre autres, comme ouvrage récent sur Alfred de Vigny : Emma Sakellarides, *Alfred de Vigny, auteur dramatique*. Thèse de doct. ès-lettres, Paris, 1902.

(2) En novembre 1849, A. de Vigny reçut une lettre enthousiaste d'un jeune homme de Tours, M. Armand B..., étudiant à l'hospice, qui venait de lire *Stello*, et s'était grisé de cette lecture. Notre écrivain demanda à sa correspondante habituelle de se renseigner sur cet étudiant, en l'interrogeant ainsi : « Est-ce un malade, ou un élève en chirurgie ? »

Nous répétons la question à notre tour. Cet Armand B..., étudiant à l'hospice de Tours en 1849, qu'est-il devenu ? Car c'était certainement un élève en médecine. Comme les fiches du Répertoire onomastique de l'*Institut de Bibliographie de Paris* nous donnent un grande quantité de docteurs en médecine, pourvus du prénom Armand et d'un nom avec B..., comme initiale, il nous est impossible de choisir, même parmi ceux qui furent reçus docteur de 1846 à 1860!

***

A propos d'une lettre datée de 1850, et écrite à un médecin ami (1), M. Montalembert (2), qui fut d'abord son agent électoral lorsqu'il se présenta à la députation, en 1848, dans la Charente, la *Chronique médicale* écrivait, en effet, en 1897, qu'à partir de là on pourrait suivre dans la correspondance qu'elle publiait « les différentes phases de la maladie du poète, qui présentait, sans doute, dès cette époque, les premiers symptômes du mal qui devait l'emporter ». Rien de plus exact. D'ailleurs, les lettres publiées par la *Revue des Deux-Mondes,* quoiqu'elles remontent jusqu'à 1848 et même 1846, sont muettes pendant dix ans sur cette affection.

On ne peut donc pas affirmer que le début de la maladie corresponde vraiment à fin 1849 ; mais cela paraît pourtant probable.

En effet, la première lettre, intéressante au point de vue qui nous occupe, est datée de 1850.

« ... A 2 h. après minuit, j'ai *encore* éprouvé l'une de ces *crispations d'estomac* que vous aviez apaisées par votre poudre de bismuth. »

Donc, en 1850, A. de Vigny souffrait déjà de l'estomac (3) *depuis quelque temps ;* le mot *encore* est en

---

(1) A. de Vigny connaissait ce médecin dès 1847 (lettre du 5 juin 1847) ; mais, à ce moment, il l'appelait simplement : « Monsieur », et non pas : « Mon cher docteur. » — Il n'a dû devenir son client que plus tard, vers 1848-49.

(2) Il est probable que c'est le Dr Montalembert (J.-F. Charles), qui, en 1826, passa à Paris une thèse ayant pour titre : « *Sur la stomatite en général ou inflammation de la bouche* (Paris, in-4, no 38, 17 p.). — Il aurait eu, par suite, en 1850, près de 50 ans !

(3) D'une lettre de 1861, nous extrayons les renseignements suivants sur le passé pathologique de notre malade.

« Quand j'étais dans la Charente (c'est-à-dire vers 1848), je fus atteint de *fièvre typhoïde,* qui courait dans le pays... » — Elle y court encore, bien entendu, et malgré les progrès de l'hygiène !

effet caractéristique. Le Dr Montalembert avait dû le soigner probablement après la période électorale, fin 1848 ou au moins 1849.

Dans une lettre postérieure, toujours adressée à M. Montalembert, mais sans date, nous lisons :

« Je n'ai plus ces *douleurs*, passagères et nerveuses, depuis le 13 novembre. Mais les petits paquets de bismuth sont épuisés. Envoyez-m'en d'autres, je vous prie, si je dois continuer, et mesurés suivant votre bon plaisir. »

Le docteur Montalembert continue par suite à soigner par correspondance son illustre ami.

Autre lettre au même médecin, datée de Paris, et du 3 février 1851 :

« Mille remerciements, mon cher docteur, pour Homère deux mille pour la poudre de bismuth.

« Si vous venez un matin, comme je l'espère, déjeuner, je vous ferai lire un travail intéressant, écrit par un de mes amis, médecin très savant et très distingué (1). »

Ce n'est que fin 1861 (lettre du 10 octobre), qu'Alfred de Vigny fit part de sa maladie à sa fidèle correspondante, sa petite-cousine, la vicomtesse du Plessis. Jusque-là, c'est-à-dire *pendant dix ans*, il avait réussi à lui cacher ses troubles gastriques. A cette époque, il écrit en effet :

«... Je ne vous ai pas écrit que j'étais au lit depuis le 4 septembre et c'est encore du lit que je vous écris en ce moment. Lorque vous êtes venue à Paris, je vous ai dit, je crois, que j'éprouvais déjà quelques *douleurs nerveuses* à l'estomac. On en accusait mon habitude de ne boire presque que de l'eau, *de ne pas manger, d'oublier de dormir pour écrire* (2),

(1) De quel médecin A. de Vigny a-t-il voulu parler ici ? Nous l'ignorons. Peut-être est-ce Andral, qu'il avait connu en 1848, lors de la maladie de sa femme ?

(2) A noter cet aveu... C'est la principale cause de la *neurasthénie gastrique*.

et enfin ma tempérance, une vertu ! Donc cette vertu m'a mis au lit, parce que les médecins m'ont donné des ordonnances sans nombre qui toutes m'ont été dangereuses et ont produit ce résultat que des *douleurs*, des crampes d'estomac, *qui me saisissaient une fois dans six mois* (1), sont devenues périodiques et de chaque jour. On les traite à présent en me retenant au lit et dans la chambre, en m'affaiblissant par un régime tellement sévère que, pendant tout ce mois, je n'ai pris que du lait de chèvre froid et pas de pain, qui serait un excès pour moi aujourd'hui encore. Et comme, en général, les médecins ont la conscience parfaitement en repos, pourvu qu'ils définissent bien le mal qu'ils ne guérissent pas, j'ajoute que les miens, car ils sont plusieurs et des plus illustres, nomment ma maladie : une *gastralgie*. Le nom étant grec, cela doit me suffire, puisqu'il signifie douleur des nerfs de l'estomac (2) ! »

Autre lettre du 9 décembre 1861. Le patient décrit avec détails ce qui se passe :

« A présent, *je peux déjeuner;* mais je ne sais pourquoi (et le Dr Andral ne le sait pas non plus), je ne puis supporter le *dîner*... Tout cela s'appelle du joli nom de *gastralgie*... Je ne souffre plus... Je travaille toujours... »

Aujourd'hui, tout le monde sait ce que signifie cette *possibilité de déjeuner* et cette *impossibilité de dîner*. — C'est un syndrome caractéristique d'une affection stomacale bénigne.

D'une lettre du 13 décembre 1861 :

« Vos huîtres m'ont fait mal; *six* étaient pour moi une

---

(1) Cette dernière phrase est très importante. Elle montre que notre malade a réellement toujours souffert depuis 1850 et qu'il a eu en moyenne *deux crises* par an pendant 10 ans de suite. — Si c'est là du cancer, c'est à y perdre son latin !

(2) Alfred de Vigny est un peu sévère pour ceux qui le soignèrent alors. Le malheur est que la thérapeutique médicale ne pouvait rien donner à cette époque, par la bonne raison que le *diagnostic exact* de la maladie n'avait pas été fait, quoi qu'en dise l'écrivain.

orgie... A présent, je dis à tous mes savants docteurs de Paris : Il n'y a rien de ce que vous m'avez ordonné qui ne m'ait fait mal. Bismuth, belladone, laurier-cerise, eaux de Vichy, eaux de Bussang, liqueur jaune (et infernale) de la Grande Chartreuse (1), etc., tout m'a blessé et déchiré dans ce qui était intérieur ; tout, à l'extérieur, a été inutile. Une seule chose qui ne vient pas de vous me fut salutaire : l'honnête bouillon de poulet, mêlé de bouillon de veau (2). — O science ! ô graves délibérations ! ô clinique ! Dissections et dissertations ! O Molière. *Dignus es intrare in nostro docto corpore...* »

Alfred de Vigny commence à douter, on le voit, de ses médecins ; et l'homme de lettres reparaît ici tout entier ! — Il faut pardonner à Andral... (3).

Le 19 avril 1862, notre auteur écrivait, semblant poursuivre l'idée ci-dessus :

« Les médecins n'ont encore réussi ni à me tuer, ni à me guérir. Je *souffre horriblement* de ces crampes des nerfs de l'estomac. Ne pouvoir ni manger ni boire sans une *douleur aiguë*, qui donne un tremblement violent et rejette ensuite sa victime dans une prostration accablante, voilà mon état... Voilà cinq heures du matin, et peut-être le jour m'apportera-t-il... quelques moments de sommeil. »

C'est là un symptôme de *neurasthénie*, car tous ces malades sont très fatigués le matin.

---

(1) On s'étonnerait, à bon droit, de nos jours, d'une telle thérapeuthique. Donner de la Chartreuse à un *stomacal*, en 1861, c'était aller un peu loin. Le patient avait raison de trouver cette liqueur « infernale » !

(2) Il est indiscutable que ce liquide est excellent dans les *affections nerveuses* de l'estomac. — J'en parle par expérience personnelle. C'était le sérum artificiel de jadis.

(3) Il est probable, en effet, que, dès le début, les médecins de l'époque ont cru à un *cancer de l'estomac* ; mais ils n'ont parlé que de *gastralgie*, comme cela se fait d'habitude, pour ne pas effrayer le patient. — Si bien qu'Alfred de Vigny crut toujours être atteint de lésion bénigne : ce qui était d'ailleurs la vérité !

Mlle Emma Sakellarides (1) a publié une lettre adressée à M. de la Rounat et datée du 3 mai 1862, un an avant sa mort [en réalité un an et 4 mois], alors que la maladie faisait trembler sa main et *modifiait sensiblement sa belle écriture*. [Mlle Sakellarides aurait bien dû donner une reproduction partielle photogravée de cette écriture-là !] — Nous en extrayons ce qui suit :

« Une maladie grave et *très douloureuse* met son veto sur tous les projets, Monsieur, et il en est ainsi des souffrances *qui me retiennent au lit depuis cinq mois*. Permettez-moi même de m'étonner de ce que vous n'ayez rien su de ce pénible état de ma santé, dont les journaux n'ont que trop parlé, même en Angleterre... Le temps de ma convalescence.. est encore très éloigné... »

Ainsi, en 1862, A. de Vigny croyait pouvoir guérir, puisqu'il parle de convalescence ; mais il est depuis cinq mois au lit, car, depuis l'hiver, *il souffre atrocement*. Et cela est encore plus en rapport avec une lésion gastrique bénigne qu'avec un cancer !

Mlle Emma Sakellarides nous a communiqué, en outre, le passage suivant d'une lettre, encore *inédite*, d'A. de Vigny, et datée du 9 mai 1862 :

« Je suis loin d'être guéri. Ma faiblesse est très grande. Les insomnies et la *diète* m'accablent ; mais, après avoir essayé tous les poisons connus sur moi, la science de trois médecins n'a réussi à *calmer les douleurs que par le régime du naufragé*.»

Ces phrases sont caractéristiques. La seule *façon d'empêcher les douleurs*, ce fut de mettre le malade à la diète, de l'empêcher de manger, de le faire *mourir de faim* (car c'est ce que veut dire : régime du naufragé).

Tout cela n'indique qu'une chose : le *syndrome*

(1) Emma Sakellarides, *loc. cit.*, p. 218.

pylorique, causé soit pas un *rétrécissement pylorique bénin*, soit par *un simple spasme nerveux du pylore*, car dans le cancer les douleurs n'ont pas cette intensité, et, à ce stade de la maladie, il y aurait eu des *vomissements de sang*.

Dans une autre lettre du 29 septembre 1862, A. de Vigny s'est livré à une terrible diatribe contre les médecins; il déclarait alors que « Castaing (1) serait acquitté aujourd'hui et que l'homéopathie a des côtés drôles »! Or cette dernière réflexion fait de suite penser à un état nerveux réel.

Une lettre du 28 octobre 1862, écrite à Roger de Beauvoir, homme de lettres très apprécié aussi, parle encore de la maladie du poète :

«Je suis à peine convalescent d'une bien longue et douloureuse maladie, qui se nomme *gastralgie*... Je n'ai pas

(1) Castaing (Edme-Samuel), né à Alençon (Orne) en 1796, s'était fait recevoir docteur de la Faculté de médecine de Paris en juillet 1821. Il fut condamné le 17 novembre 1823 à la *peine de mort* et à la restitution de 100.000 fr. à la partie civile, après avoir été convaincu d'avoir soustrait, de complicité avec son ami Auguste Ballet, un titre contenant les dispositions et les dernières volontés d'Hippolyte Ballet, et d'avoir, dans les derniers jours de mai 1823, empoisonné son ami A. Ballet, en ajoutant une grande quantité d'acétate de morphine à la potion qu'il lui faisait prendre.

Les médecins experts s'accordèrent à dire qu'il n'existait aucune trace d'empoisonnement sur le cadavre d'A. Ballet; et Castaing n'avoua pas, assure-t-on, le crime pour lequel il fut condamné et exécuté le 6 décembre 1823. — On a publié à ce sujet : *Procès complet d'E. S. Castaing*, Dr en médecine. Paris, Pillet aîné, 1823, in-8° de 134 p. — *Le Sténographe parisien. Affaire Castaing. Recueil de la procédure, des débats et des plaidoiries* ; précédé de notices biographiques sur les deux frères Ballet et le Dr Castaing, et orné de leurs portraits, publié par un témoin. Paris, Delongchamps, 1823, 4 livraisons, in-8°. — *Castaing ou la victime des passions*, poème historique, suivi de poésies diverses, par J.-A. Bonjour. Paris, Masson fils aîné, 1824, in-18 de VIII-119 pages, avec portraits. — M. le Dr Vibert (*Précis de toxicologie clinique et médico-légale*, Paris, 1900, Baillière) lui a consacré quelques lignes (pp. 608-609).

encore l'honneur d'être au pain et à l'eau comme un prisonnier, mais au lait et à l'eau... »

Le 3 janvier 1863, après la mort de sa femme, Alfred de Vigny écrit à sa petite-cousine :

« On a quelque crainte que la *fièvre* ne revienne. »

La dernière lettre que nous connaissions est datée du 2 avril 1863 ; et le poète est mort le 17 septembre de cette même année. Il l'a écrite *au lit ;* nous y relevons les passages suivants :

« Je suis encore affaibli au point de ne pouvoir me soulever de mon lit sans l'aide de deux personnes. Il n'y a pas depuis cette nuit-là (la nuit de la mort de son épouse) de martyre comparable au mien. Une rechute profonde, accablante, dans cette *gastralgie,* m'a saisi tout entier et mes nerfs sont frappés cruellement.

... Affaibli, car *depuis deux ans* je ne suis pas sorti et ne peux marcher, j'ai toutes les nuits une insomnie... Je dors *une heure et demie.* C'est mon seul somme... Une immobilité de deux ans (1) a altéré ma constitution, et tous les jours mes jambes sont *gonflées* (2). Je ne peux ici me lever d'un fauteuil ni marcher dans la chambre sans le soutien de deux personnes Les frictions de toutes sortes n'y ont rien fait... »

Notre patient avait alors 64 ans (3).



Dans la *Chronique médicale,* nous avons relevé

(1) Cette immobilité de deux ans n'est pas en rapport avec un *cancer de l'estomac;* l'affection cancéreuse n'a pas cette allure clinique.

(2) *L'œdème des jambes,* noté dans le cancer, n'est pas pathognomonique d'une affection maligne, quoi qu'on en ait dit. — De vieux gastriques, *condamnés au lit,* en ont présenté. — Il ne faut pas confondre cet *œdème* avec de la *phlébite.*

(3) On ne meurt pas souvent de cancer de l'estomac à un âge aussi avancé.

cette remarque: « Un an plus tard, presque à pareille date 1863, Alfred de Vigny succombait à un *cancer de l'estomac*. Son souci de la pudeur et une répugnance instinctive des laideurs physiques l'empêchaient de nommer son mal. Quand, par hasard, il en parlait, il trouvait moyen de l'anoblir par sa façon poétique de le désigner ou d'en décrire les ravages : « Je suis accablé des lassitudes de cette lutte contre le vautour que Prométhée m'a légué (1). Il me dévore avec une cruauté inouïe » [lettre du 16 février 1862 (2).] « Le 17 septembre 1863, après une lente agonie, ce corps si torturé cessait de souffrir. »

De son côté, Louis Ratisbonne avait déjà dit: « Ses dernières lettres sont navrantes. Elles le montrent malade lui-même de l'affreux *cancer à l'estomac*, qui l'emportera à la suite de souffrances inexprimables... »

Ainsi donc, tous les auteurs ont répété jusqu'ici — la *Chronique médicale* y comprise en 1897 — qu'A. de Vigny avait succombé à un cancer de l'estomac.

Or, en citant sa propre correspondance relative à sa maladie, nous avons montré qu'il devait s'agir d'une autre affection.

On s'est donc trompé. Il suffit d'ailleurs de parcourir, en médecin, les quelques lignes de la trop véridique « Observation » qui précède pour conclure qu'une maladie *qui dure plus de treize ans* ne peut être un cancer! Tous les critiques médicaux modernes seront de cet avis, même en *l'absence d'autopsie*.

Là, comme pour Napoléon Ier, on a donc dû commettre une erreur de diagnostic. Alfred de Vigny n'est

(1) A cette époque, A. de Vigny ne savait pas sans doute qu'on avait diagnostiqué un *cancer ;* cette expression de « vautour qui dévore » n'en est pas moins curieuse.

(1) Lettre citée par M. Paléologue (*A. de Vigny*).

pas, par suite, à notre avis, mort d'une affection maligne de l'estomac, malgré les symptômes observés.

Il a été atteint d'une *lésion bénigne*, très probablement d'une *gastrite chronique* sans ulcère (1), avec syndrome pylorique, qui n'a pas pu être guérie, parce qu'à cette époque on ne connaissait pas le seul mode de traitement qui semble efficace de cette affection : la *gastro-entérostomie !*

Si le délicat poète, de même que Napoléon Ier (2), avait vécu à notre époque, il aurait donc pu bénéficier de l'idée géniale du Pr Nicoladoni (qui vient lui-même de mourir), mise pour la première fois à exécution à Vienne en 1881 par le Pr Wölfler.

***

Si notre supposition est exacte, rien de plus simple que d'expliquer l'apparition dans ce cas d'une lésion bénigne.

La pathogénie est ici analogue à celle de la maladie de Napoléon Ier, de Charles Nodier, etc., quoique les circonstances aient été singulièrement différentes. Il s'agit d'une gastrite chronique, d'origine *neurasthénique*, qui s'est terminée par le marasme et la cachexie, quand la muqueuse gastrique a été dans l'impossibilité de jouer son rôle.

D'ailleurs, les affections bénignes de l'estomac sont, indiscutablement, des maladies d'hommes de lettres,

---

(1) Le malade n'a jamais parlé ni de *vomissement*, ni d'*hématémèse*.

(2) Baudouin (Marcel). — *M. le Dr Stokoe et la maladie de Napoléon Ier*. *Gazette médicale de Paris*, 1901, 12 s., I, 69-70, 1 port.—*Remarques cliniques sur la dernière maladie et la mort de Napoléon Ier*. *Gaz. méd. de Paris*, 1901, 12 s., I, 81-83. — *La maladie qui causa la mort de Napoléon Ier*. *Int. des Ch. et des Cur.*, Par., 1901, XLIII, 425; 606-608; 937.

de surmenés, de nerveux (1) : tranchons donc le mot, des hommes de génie (2).

Par suite, rien d'étonnant à ce qu'un poète de l'envergure d'Alfred de Vigny ait été frappé de la sorte, surtout à la suite de la première maladie de sa chère épouse (1847), dont la santé chancelante lui occa-

(1) Veut-on des preuves de l'état d'âme d'Alfred de Vigny qui soient capables d'expliquer son *affection stomacale?* La première a été donnée par E. Montégut, quand il a dit, dès 1883, à propos de la publication du *Journal d'un poète* par L. Ratisbonne : «Nous savons aujourd'hui qu'il y avait chez Vigny de la sécheresse, de l'amertume, de la misanthropie.... C'était une âme malheureuse ! .. La nature d'Alfred de Vigny est la plus malheureuse qui se puisse imaginer... » — D'ailleurs le poète a pris la peine d'écrire lui-même que « la seule fin vraie, à laquelle l'esprit arrive en pénétrant tout au fond de chaque perspective, c'est le *néant de tout :* gloire, amour, bonheur; rien de cela n'est complètement ! »

Quand on a de telles pensées, cela toute sa vie, alors même qu'on est riche, couvert d'honneurs, et membre de l'Institut, on ne peut évidemment qu'être *neurasthénique*, finir par une gastrite chronique, et mourir l'estomac détraqué, si le chirurgien ne peut intervenir à temps !

(2) De plus, M Paléologue, l'auteur du livre cité sur A. de Vigny, auquel nous avons demandé s'il possédait des documents sur la maladie de cet écrivain, a bien voulu nous adresser le texte *inédit* ci-dessous d'un fragment du *Journal*, « qui, dit-il, éclairera sur la *physiologie* de celui que Sainte-Beuve traitait de divin et *chaste* cygne !... »

« *Personne n'est plus puissamment organisé que moi pour la volupté physique. Bien des femmes en ont été effrayées et quelquefois blessées, mutilées. Mais je ne pense jamais longtemps à des plaisirs que je puis donner et recevoir pendant trois heures de suite et quand je veux.* »

Ledit *Journal* contient d'ailleurs d'autres confessions de ce genre ; et les relations d'A. de Vigny avec la Dorval, sur lesquelles a insisté avec raison Mlle Sakellarides, montre que le « chaste cygne » n'a été, comme beaucoup d'autres littérateurs, qu'un Parisien très averti en matière de « haulte noce ». — Rien d'étonnant dès lors à ce que son estomac ait subi ultérieurement, vers 1848, le contre-coup logique.

M. Paléologue, dans les papiers que lui a laissés M. L. Ratisbonne, n'a rien découvert d'autre sur la maladie d'A. de Vigny. « Le problème qui vous occupe, nous a-t-il écrit, m'avait aussi intrigué. L'insuccès de mes recherches m'a déterminé à admettre la « tradition » du cancer.

sionna plus tard des émotions si fortes (1) que son fragile système nerveux ne put résister à ce choc violent, auquel il était loin d'être préparé par son tempérament.

***

Cette étude médico-littéraire montre une fois de plus les immenses services qu'a rendus la chirurgie viscérale moderne, non seulement en permettant de sauver des patients qu'on laissait jadis lentement mourir, — ce qui n'est pourtant pas peu dire! — mais aussi en nous donnant la possibilité de rectifier des diagnostics erronés, susceptibles de jeter le trouble le plus profond dans les familles.

Et je serais récompensé de cette discussion ardue si un descendant de l'illustre auteur m'écrivait, l'un de ces jours, comme jadis cela a eu lieu à la suite de mon article sur la maladie de Napoléon Ier, — qu'il est vraiment ravi d'apprendre qu'il ne porte « plus » en lui-même — de par la Bibliographie — les germes de la carcinose!

(1) C'est en 1847, à Paris, que Mme A. de Vigny pour la 1re fois tomba malade (lettre du 5 juin 1847). Elle l'était toujours l'année suivante (lettre du 8 mars 1848). « Elle avait une fluxion de poitrine... Andral, après Dieu, est celui qui l'a sauvée, dans de nombreuses consultations avec d'autres médecins; mais aujourd'hui elle est au lit et de nouveau souffrante. » Nouvelle maladie en mars 1852. Depuis elle fut toujours malade, surtout en 1861 et 1862, époque où son mari s'alita. Elle mourut à la fin de 1862. Ce fut le coup de grâce pour la lésion stomacale de l'époux, qui avait pour la défunte une affection profonde.

Deux Arlequinades en images
satirisant la médecine

PAR

M. le Dr Henry Meige

Parmi les personnages de la comédie italienne qui furent introduits en France vers la fin du XVIe siècle, Arlequin devint rapidement l'un des plus populaires. Sa verve, ses saillies, ses ruses, ses mille fourberies prêtant aux aventures les plus imprévues, en firent bientôt le favori des comédiens et du public. Le nombre de pièces dont il est le héros est presque incalculable : on assure que depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe furent jouées plus de mille *Arlequinades : Arlequin sauvage*, *Arlequin misanthrope*, *Arlequin empereur*, *Arlequin franc-maçon*, *Arlequin afficheur*, *Arlequin astrologue*, *Arlequin Protée*, etc., etc.

Arlequin médecin ou *Arlequin malade* ne doivent pas manquer à cette collection. Les facéties et les malices de ce joyeux bouffon ont dû s'exercer plus d'une fois sur le dos de la médecine.

Je n'ai pas eu l'occasion de rechercher les Arlequinades dirigées contre les médecins, mais je puis signaler des gravures qui s'y rattachent.

***

Une de ces gravures paraît remonter au XVIIIe siècle, Elle porte en légende :

ARLEQUIN HYDROPIQUE, COMÉDIE.

On voit Arlequin, assis sur un fauteuil, ayant dissimulé à demi son costume multicolore sous un pourpoint blanc, et coiffé d'un bonnet de malade. Naturellement il est masqué. Près de lui se tient un médecin, tout de noir vêtu, muni d'un faux nez cramoisi, et coiffé d'un large feutre noir ; il palpe le ventre du malade qui semble extraordinairement tuméfié. Derrière ce groupe se tient un personnage armé d'une seringue. La scène se passe dans une officine médico-pharmaceutique, ornée de mortiers et de pots de pharmacie.

Sur la gravure même sont écrites deux légendes :

« *Arlequin se trouve à son visage, étant assis dessus une chaise en contrefaisant l'ydropique, pour au Docteur faire la nique.* »

Au-dessous du troisième personnage, on lit :

« *Pierrot apportant un remède pour la guérison d'Arlequin par l'ordre de M. le Docteur Balouard.* »

Au-dessous de la gravure se trouve une longue légende. C'est un dialogue entre le Docteur et Arlequin, à l'occasion de sa maladie. Le voici :

Le Docteur. — Combien y a-t-il de temps que vous êtes malade ?

Arlequin. — Par ma foi, je n'en sçais rien.

Le Docteur. — Dormez-vous un peu bien la nuit ?

Arlequin. — Pas trop, je ne dors que vingt-quatre heures et le tout sans manger, et c'est ce qui me fait le plus enrager.

Le Docteur. — Lorsqu'on vous touche un peu le ventre ne sentez-vous pas que cela raisonne comme un tambour.

Arlequin. — Ouy, Monsieur, quand on me touche sur le ventre cela raisonne par devant comme un tambour et par derrière comme une trompette.

Le Docteur. — Mangez-vous bien à vos repas ?

Arlequin. — Là, là, je mange à dîner un grand bassin de soupe avec un Chapon, dessus un Gigot de mouton et un Aloyau. Vous sçavez qu'un malade comme moy fait tout ce qu'il peut pour se ragouter et je me force un peu.

Le Docteur. — Vous buvez du vin à vos repas?

Arlequin. — Non, Monsieur. L'on me l'a bien défendu; il est trop fort pour moy et je ne bois plus que de l'eau de vie pure.

Le Docteur. — Avez-vous consulté quelqu'uns?

Arlequin. — J'ay veu deux de mes amis qui sont Médecins, qui, après avoir craché cinq ou six mots de latin, ils m'ont dit que le Printemps avait été fort pluvieux, qu'il faloit que je me fus endormi sous une goutière la bouche ouverte et qu'il faloit que j'aille dans un bateau du Port pour me faire pomper le ventre.

Le Docteur. — Mais, mon ami, dites-moi, allez-vous souvent au bassin? estes-vous libre du ventre?

Arlequin. — Pas trop, pas trop, car pour le moins je ne fais cette fonction que sept ou huit fois par jour, mais j'emplis le pot à chaque fois.

Le Docteur. — Allez! vous vous mocquez de moi!...

Inutile d'insister sur ces plaisanteries dont le sel nous paraît aujourd'hui bien gros et dont l'intérêt médical est fort secondaire. Arlequin s'y fait connaître avec son défaut caractéristique : la gourmandise. C'est ainsi du moins qu'il était toujours représenté dans la comédie italienne, et c'est ainsi également qu'il est passé, dit-on, dans la comédie allemande, où on a voulu le reconnaître dans le personnage de *Hanswürst*. Les comédiens français, surtout le délicat Florian, ont considérablement atténué ce défaut.

Arlequin se montre aussi ivrogne selon la tradition : « On dit, s'écrie-t-il dans une *Arlequinade*, qu'un verre de vin donne de la force; en voilà plus de quarante que je bois, et je ne peux plus me tenir sur mes jambes... »

Le docteur Balouard représenté sur cette gravure

n'est pas trop méchamment ridiculisé. Son interrogatoire est même très sage ; on voit qu'il connaît le tympanisme et qu'il sait l'importance du régime alimentaire. Il ne tarde guère d'ailleurs à s'apercevoir qu'Arlequin se moque de lui.

Arlequin donne aussi à entendre qu'il connaît les ponctions abdominales, en usage depuis déjà longtemps.

***

Après *Arlequin malade*, voici *Arlequin charlatan.*

Une gravure du commencement du xixe siècle nous montre Arlequin, penché sur un carrosse, au milieu d'une place publique, accompagné de musiciens grotesques et entouré d'une foule de badauds.

Il vante un spécifique contre l'*asthénie*, alors fort à la mode.

Voici la légende de cette gravure :

ARLEQUIN·

AIR DE L'ASTHÉNIE.

Vos bains froids, moyen très petit,
Recette vulgaire et banale !
Il faut, pour lui rendre l'esprit,
Une chose plus glaciale.
Mon moyen est sûr et savant,
Mettez-le de suite en pratique :
Lisez-lui, sans perdre un instant,
Tout un discours académique.

Plaisanterie anodine et bien surannée aujourd'hui, mais qui, peut-être à cette époque, semblait audacieuse et très comique.

Retenons seulement l'usage qu'on faisait des bains froids contre l'asthénie. Un siècle s'est écoulé, l'*asthénie* est devenue la *neurasthénie;* les bains froids ont été remplacés par les douches tièdes. Asthéniques ou neurasthéniques ne s'en portent ni mieux ni plus mal.

La charge de premier médecin du Roy était-elle vénale?

PAR

M. Marcel Fay.

D'après de nouvelles recherches que j'ai faites à ce sujet, je crois pouvoir encore affirmer que la charge de 1er médecin du Roy n'était pas vénale (1). Cette charge ne s'est vendue qu'une seule fois et ce fut à Valot, par le cardinal Mazarin. Le ministre était mort avant le médecin; d'Aquin, qui succède à Valot en 1671, ne versa aucune somme pour entrer dans sa charge. Cet état de choses dura jusqu'à Charles X, où la charge de premier médecin fut abolie.

Avant Mazarin la place ne se vendait pas. C'est ce qu'il est permis de conclure de l'examen des comptes de la Maison royale où il est fait mention de charges vénales, mais où ne figure pas celle de médecin du Roy.

Lestoile nous dit en divers passages que le roi nommait son premier médecin et le renvoyait quand il le voulait. Ce titre enfin se perdait avec la mort du souverain, le premier médecin du Dauphin prenant la place.

Cette proposition ressort d'ailleurs de la lettre de Guy Patin datée du 20 janvier 1645 (2), qui écrit. de Cousinot, alors 1er médecin : « Je souhaite qu'il y soit fort longtemps et je ne pense pas qu'il perde sa place qu'avec la vie. »

Mais lorsque Mazarin arriva au pouvoir, les finances se

---

(1) Au moins aux XVIIe et XVIIIe siècles.

(2) Lettre du 20 janvier 1645, t. I, p. 1. Ed. 1725.

trouvèrent dans un triste état; non content de faire de nouveaux impôts, il chercha à vendre des charges jusqu'alors non vénales. Guy Patin ne manqua pas de se révolter devant pareille innovation. Il écrit (1) : « C'est une place vacante pour laquelle Mazarin cherche 3.000 pistoles. Voilà un de mes compagnons qui dit qu'on l'a offerte à Guénaut à ce prix-là, qui l'a refusée, et qu'il croit que Valot les donnera. Ainsi tout est à vendre, jusqu'à la santé du Roy : ce qui est d'un très mauvais exemple. »

Il en alla de même de la place de premier médecin de la Reine et probablement de celle de premier président, car le 26 mars 1657, après la mort de celui-ci, Patin écrit : « Le cardinal Mazarin y gagne, car il remplira cette place d'un autre dont il prétendra sans doute de l'argent. »

Valot, premier médecin, ne tarde pas à se reprocher d'avoir payé cette place, car la dette augmentait toujours et il ne recevait pas ses gages. « Le premier médecin même est mal payé de ses appointements. *Licet ipse deos propius contingat* et je sais de bonne part qu'il voudrait n'y être jamais entré, d'autant qu'il a beaucoup trop financé pour le bien de sa famille, afin d'être élevé jusqu'au faîte, et c'est un grand hasard si jamais il réussit (2). »

Peu de temps après, Valot tombait en disgrâce, la reine lui montra de l'humeur, et l'on tint ce médecin « en danger d'être chassé, combien qu'il n'ait pas encore touché l'argent depuis 3 ans qu'il avait avancé pour y entrer (3) ».

Seul le cardinal pouvait le sauver. Mazarin en effet le maintint « par raison d'État et la sienne particulière (4) ». Et quelle était cette raison particulière?

Toujours l'argent, semble-t-il. Patin le fait croire quand il dit que Valot sera renvoyé par le cardinal qui « depuis 2 jours l'a fort maltraité, l'a appelé charlatan..... *nisi numeret* (5) ».

On le voit là vénalité exceptionnelle de la charge de pre-

(1) G. P., 5 juillet 1652, t. I, p. 201. Ed. 1725.
(2) Guy Patin. Ed. 1846, p. 227.
(3) G. P., 19 oct. 1655, p. 209. Ed. 1846,
(4) G. P., 14 nov. 1656, p. 277. Ed. 1725.
(5) G. P., 2 nov. 1655. Ed. 1846.

mier médecin du Roy préoccupe fort Guy Patin qui ne manquait pas l'occasion d'y faire allusion. Mais cet état de choses finit avec Mazarin.

Patin écrit à ce sujet (1): « Quoi qu'il en soit, du temps de Mazarin, les charges se donnaient au plus offrant et dernier enchérisseur, mais aujourd'hui c'est le Roy qui les donne à la prière et à la recommandation de ceux qui ont l'honneur de l'approcher. »

Et, en effet, c'est ainsi que fut nommé d'Aquin, que plus tard Fagon remplaça d'Aquin par suite d'un simple caprice de Louis XIV.

Sous Louis XV, après la mort de Poirier, Duclos (2) nous dit nettement que le Régent ne voulut point lui choisir un successeur. On donna sa place à Dodart.

On peut encore consulter à ce sujet l'Essai de jurisprudence de la médecine en France par Verdier (3) (1763), qui donne à ce sujet des détails assez précis.

On y voit entre autres choses que c'était le roi qui nommait son premier médecin, et que ce dernier s'occupait de la constitution du reste de la maison médicale du prince (4).

---

(1) G. P., 31 mai 1667, t. III, p. 249. Ed. 1725.

(2) Duclos, Mémoires secrets. Ed. Michaux, t. XXXIV, p. 527.

(3) Verdier, Essai sur la jurisprudence de la médecine en France, 1763, p. 58.

(4) Un régime spécial était en usage pour les médecins ordinaires et les médecins par quartier.

André du Chemin (1)

PAR

M. Paul Delaunay,
Interne des hôpitaux de Paris.

On conserve à la Bibliothèque Nationale un vieux livre de raison du XVIe siècle; devant les feuillets jaunis de ce journal de famille, on se plaît à évoquer la silhouette de celui qui voulut y consigner les jours fastes et néfastes de sa vie, nobles ambitions satisfaites, minutes de joie, heures de deuil aussi, car la mort marqua d'un signet noir plus d'une page de son existence. C'était un Lavallois, un médecin, André du Chemin.

Il naquit à Laval le 6 avril 1577, veille de Pâques, et fut baptisé sous le parrainage de son oncle Pierre du Chemin et de sa tante Loyse Marais. Son père,

(1) A consulter : Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, par J. A. Hazon. Paris, 1778. — Lettres de Guy Patin, publiées par Réveillé-Parise. Paris, 1846, *passim*. — L'ancienne Faculté de médecine de Paris, par A. Corlieu. Paris, 1877. — Dictionnaire historique de la Mayenne, par l'abbé Angot. T. II. Laval. 1902 — Bibliothèque Nationale. Cabinet des Titres. Pièces originales, 731. — Commentaires de la Faculté de médecine, t. XI, pp. 5, 65, 205, 206, 249, 437. — T. XII, *passim*.

La signature autographe d'André du Chemin figure en plusieurs endroits de ces manuscrits, principalement dans les Commentaires, au bas des comptes et décisions de son décanat.

Marin du Chemin, avait épousé Anne Marais dont il eut huit enfants : 1° Pierre, né le 4 septembre 1565, entra plus tard dans les ordres ; il habita d'abord Paris, puis devint curé de Champcenetz (1608), prieur curé de Saint-Martin en Brie, et mourut au château de Champcenetz le 20 juillet 1611. 2° Jacqueline, née le 5 avril 1567, mourut en bas âge. 3° René. (22 mai 1568 — 26 octobre 1587.) 4° Julien. (23 janvier — 9 juillet 1570.) 5° Nicolas (26 septembre 1572 — 9 janvier 1573.) 6° Anne. (24 septembre 1573 — 1er octobre 1590.) 7° André, dont nous verrons la carrière médicale. 8° Jacques, né le 15 juin 1582, devint plus tard chanoine et archidiacre de Soissons.

Le 5 octobre 1589, André du Chemin, âgé de douze ans, partit de Laval en compagnie de M. Jean Cogru pour aller étudier à Paris chez son frère aîné. Mais les temps n'étaient guère propices au calme du travail. Mayenne s'était fait battre à Arques par Henri IV, et le Béarnais, vainqueur à Ivry-sur-Eure (14 mars 1590), après un infructueux coup de main contre Paris, revint investir la capitale, la ville sainte de la Ligue. Les Parisiens furent bientôt en proie à une épouvantable famine. André du Chemin put éviter une partie des horreurs du siège : un passeport lui permit de s'évader à travers les lignes ennemies le 9 août 1590. Sou frère, Pierre du Chemin, voulut imiter l'exemple de son cadet quelques jours après, mais il fut arrêté au faubourg Saint-Victor et fort houspillé.

D'ailleurs le Maine n'était guère plus tranquille que l'Ile-de-France : Mercœur et les Espagnols guerroyaient à la frontière de Bretagne contre les troupes royales, et l'Estelle,qui tenait pour Henri IV le château de Mayenne, assiégeait de ci de là quelque château de la Ligue, ravageait le pays qu'allaient saccager à nouveau en 1592 les Anglais de Norris. Pourtant le 13 août 1591, André du emin put revenir sans encom-

bre de Laval dans la capitale délivrée, en passant par Champcenetz, où il fit un court séjour auprès de son frère. Il trouva Paris encore bouleversé, abandonné aux troupes indisciplinées qui composèrent l'armée de la Ligue. Jamais l'Université n'avait vu d'aussi mauvais jours. Plusieurs de ses collèges furent saccagés, entre autres celui du cardinal Lemoine qui était situé près des murs de la ville, à la porte Saint-Victor. Un détachement de la garnison s'y était installé dans les bâtiments, et quand Edmond Richer, élu principal, vint en prendre possession, il les trouva complètement dévastés, sans autres élèves que des boursiers indociles... « Lors de l'entrée du roi à Paris, écrit un contemporain, on ne pouvait éprouver assez de surprise et de douleur à l'aspect misérable de l'Université. Elle ne conservait plus aucun vestige de son ancienne dignité. Des soldats espagnols, belges et napolitains mêlés aux paysans des campagnes voisins, avaient rempli les asiles des Muses d'un attirail de guerre au milieu duquel erraient les troupeaux. Où retentissait autrefois la parole élégante des maîtres de la jeunesse, on n'entendait plus que les voix discordantes des soldats étrangers, les bêlements des brebis, les mugissements des bœufs : en un mot, les collèges étaient devenus plus infects que les étables d'Augias et l'Université plus silencieuse qu'Amycla (1). »

Telles furent les lamentables conditions dans lesquelles le jeune homme fit son éducation ; de temps à autre il interrompait ses travaux pour revenir goûter au pays natal les délices de la vie familiale : en 1594, par exemple, et encore en 1597 ; cette année-là il ramena avec lui son jeune frère Jacques, qui allait

---

(1) Ch. Jourdain, *Hist. de l'Univ. de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*. Paris, 1862, p. 2.

commencer ses études sous les auspices de son aîné.

André du Chemin, ayant fait choix d'une profession, se fit inscrire au nombre des philiâtres sur les registres de la Faculté de médecine de Paris.

Il subit avec succès, au mois d'octobre 1600, les épreuves du baccalauréat en médecine ; il fut cette année-là archidiacre des écoles, c'est-à-dire chargé de seconder le professeur d'anatomie en résumant les cours, à la manière d'un prosecteur ou d'un répétiteur. Le doyen de la Faculté était alors Nicolas Ellain. En 1601, il passa sa première thèse quodlibétaire par devant Maître Toutain sur la question : « Solusne genitor spiritus conformat ? » — et sa deuxième épreuve sous la présidence de J. Hautin : « An omni ulceri exsiccatio » ? — « Respondit affirmative » dit le registre. Il soutint ensuite sa thèse cardinale en présence de Nicolas Ellain sur ce thème : «Estne dies vigesimus criticus ? » — Aff. — Enfin, « j'allé, dit-il, par les maisons des Docteurs à l'examen particulier. » Cette épreuve, qui roulait sur la pratique médicale, « de praxi », se passait alors dans l'intimité, au logis de chaque Docteur-régent, ce n'est que plus tard qu'on décida qu'elle aurait lieu devant la Faculté réunie.

Bornant pour un moment ses ambitions au titre de bachelier émérite, Du Chemin plia bagage et quitta Paris : « Party de ceste ville, écrit-il, pour aller faire la médecine en Gastinois. Le... 1602 je fus ressu à Nemours par les juges et bourgeois à fre la médicine aux gages de 80 livres par an, et y demeuré au logis de Madame Petit pres de treze mois. Le... 1603 j'allé à Boulongne sur-la-mer où je tombai malade de la fièvre continue, puys double tierce... je fus au lict soixante et sept jours et près de trois moys à traîner tout malade. Je demeuré à Boulongne deux ans et demy. Le... je party de Boulongne en poste et passé par Paris, de là m'en allé à Provins où je demeuré au logis de Ma-

dame Bonnain près de deux ans, j'arrivé aud. Provins le 30 janvier 1606. »

Il quitta Provins pendant trois semaines, le temps de venir prendre ses licences à Paris ; une fois pourvu du titre de licencié, il regagna Provins. Mais il abandonna bientôt cette ville sans espoir de retour pour venir conquérir à Paris son diplôme doctoral et une situation définitive. Le 2 janvier 1608, il soutint sa thèse de Vespérie :

An { Catarrho sistendo / diarrheæ comprimendæ } venæ sectio ?

Le 10 janvier, après avoir disputé fort savamment sur

An pesti { curandæ vomitus ? / præcavendæ purgatio ex aloë ?

il reçut le bonnet doctoral de la main de Maître Barthélemy Perdulcis. Le 19, il put clore la série des examens par l'Acte pastillaire :

An { omnibus putridis febribus / exanthematis apparentibus } venæ sectio ?

Nul doute qu'il ait répondu par l'affirmative : c'était vraiment l'âge d'or de la phlébotomie. Il ne tarda pas à faire acte de régence en présidant la thèse quodlibétaire du bachelier vendômois Henri Chartier : « An ad lipothymiam usque mittendus sanguis ? » Le candidat répondit oui, et la saignée copieuse compta un apologiste de plus.

La même année, le nouveau docteur se maria : « Le 27 d'avril mil six cents et huict un dimanche après vespres, je fiancé en l'Eglise de Sainte-Geneviève-du-miracle des Ardens, entre les mains de Monsieur Girard, docteur en théologie, curé de lad. église et paroisse, Magdelaine Mazuré, fille de Guilleaume Mazuré, marchand épicier demeurant en lad. paroisse et de deffuncte Antoinette Bobye. Le contrat de mô mariage ayant esté passé au logis dud. sieur Mazuré à la mesme heure de

jour. Le dixiesme jour de may l'an mil six cents et huit j'épousé lad. Magdelaine Mazuré entre les mains de Monsieur Pierre du Chemin, ptre prieur curé de Champcenets mon frere, en la susd. église de Sainte-Geneviève avec le congé de par le prieur dudit sieur Girard curé dud. lieu à cinq heures du mattin. »

De cette union naquirent de nombreux enfants :

1° Anne (6 mars 1609), baptisée le 7 à Saint-Nicolas des Champs, avec M. Mazuré, son grand'père, comme parrain, et Anne Akakia, femme du médecin du roi Pierre Seguin, comme marraine. Elle mourut le 20 mars 1609.

2° Pierre (17 avril 1610). « Dieu par sa grâce fasse led. Pierre du Chemin mon fils homme de bien ! » écrivait André du Chemin le jour de sa naissance ! L'enfant entra plus tard dans les ordres, et le R. P. Vigier, recteur, le reçut à Paris Père de la Doctrine chrétienne au mois de septembre 1629.

3° Geneviève (22 octobre 1612). « Le 25 dud. moys mise en nourrisse chez Magdelaine, femme d'André Tripotier, à 9 livres par moys. »

4° Catherine (1614, morte le 18 janvier 1614.)

5° André, baptisé le 25 juillet 1615 à Saint-Nicolas-des-Champs, on lui donna comme parrain et marraine Pierre Seguin, médecin du roi (1), et Girarde Balet, femme du sieur Langlois, procureur au grand Conseil du roi.

6° Jacques (18 juillet 1617), mort à l'âge de 6 jours.

7° Marie (19 mars 1619), morte le 7 juin 1621.

8° Jacques (18 mai 1620). Il entra en religion chez les Bénédictins de Jumièges en juillet 1637.

9° Madeleine (10 octobre 1623). « Le Xe jour (Jeudy) de mars, sur les huit heures du mattin, écrit du Che-

(1) Pierre Seguin, docteur de 1590, médecin du roi, conseiller d'Etat, premier médecin d'Anne d'Autriche, professeur de chirurgie (1594), puis de médecine (1599), au Collège de France, mort en 1648, ancien de la Faculté de Paris.

min, Magdelaine Mazuré ma femme accoucha dans maison du Cygne appres un fascheux travail de toute la nuict et par l'ayde de M. de la Cuisse, chirurgien barbier, d'une fille. » Cette enfant ne vécut que quelques jours. Remarquons en passant que Maître André du Chemin, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, aurait cru déchoir des droits et privilèges de la noble profession de médecin en se mêlant, même en faveur de son épouse, d'une intervention obstétricale : c'était là vulgaire besogne de chirurgien.

La Faculté, dédaignant comme viles ces opérations manuelles, se confinait dans les régions sereines de l'éloquence : aussi du Chemin y trônait-il pour présider, à son rang, les joutes académiques ; nous le voyons argumenter en 1612 le candidat J. Akakia : « An gravidis acuté laborantibus phlebotomia catharsi tutior? » en 1616, J. Martin : « An quæ præ-erumpunt sinistri judicii? » en 1618, S. Le Letier : « An ustio arthritidi ? » En 1625, Ph. Morisset : « An obesorum corpora catharticis tenuenda ? ».

Il fut, qui mieux est, un des dignitaires de l'Ecole : professeur de 1612 à 1616, aux appointements annuels de 90 livres. Le 14 novembre 1616, il fut élu censeur de la Faculté pour deux ans, c'est-à-dire adjoint au doyen pour tout ce qui concernait les rapports de la Faculté avec le reste de l'Université, les visites officielles au nom de l'Ecole, etc.

Le samedi, 5 novembre 1622, premier samedi après la Toussaint, les Docteurs de la Faculté se réunirent après la messe en robe de gala, pour nommer un successeur au doyen sortant de charge. Le sort désigna comme électeurs : dans le banc des anciens Claude Charles (?) André du Chemin et François Lespicier, dans le banc des jeunes, Jean Dossier et Claude Gervais (?). Ils prêtèrent entre les mains du doyen démissionnaire le serment d'élire le plus digne, et se rendirent à la cha-

pelle pour implorer les lumières d'en haut et proposer ensuite trois candidats : ce furent, du nombre des anciens, J. Cousinot et Charles Bouvart ; du groupe des jeunes, Michel Seguin. Ces trois noms furent remis dans l'urne, et l'ex-doyen Hardouin de Saint-Jacques en tira le bulletin de Seguin. Celui-ci fut intronisé doyen avec le cérémonial accotuumé.

Séguin mourut le 15 avril 1623, au bout de six mois de décanat. Il fallut pourvoir à son remplacement, mais c'était là un cas inopiné que les statuts n'avaient pas prévu. Aussi la délibération qui réunit les docteurs dans les écoles supérieures, le mercredi 19 avril 1623, fut-elle quelque peu orageuse : les uns prônaient le mode d'élection usité à l'expiration normale d'un décanat ; les autres réclamaient des mesures exceptionnelles ; l'Ancien de la Faculté courait de ci, de là, quêtant des avis, fort affairé ; on finit par décider qu'on tirerait au sort le nom d'un des trois Docteurs qui auraient obtenu le plus de voix à un premier tour.

Au scrutin du début, les avis furent très partagés : Bazin, Guibert, Tournier, Martin recueillirent quelques suffrages, mais la pluralité des votes se porta sur Charles Bouvart et Nicolas Piètre, et l'unanimité sur du Chemin. Les noms de du Chemin, de Bouvart et de Piètre furent donc remis dans l'urne et l'Ancien des écoles en tira, au milieu de l'attention générale, celui de du Chemin.

Toute l'assemblée d'applaudir et de congratuler l'élu ; mais celui-ci gardait un front morose ; ses fonctions de censeur l'avaient déjà initié aux tracas administratifs, et les confidences de feu Michel Séguin (1), son ami intime, lui avaient appris combien les fonctions décanales étaient ingrates, pénibles, onéreuses : « onus

(1) Michel Séguin, de Paris (qu'il ne faut pas confondre avec Pierre Séguin), docteur en 1616, médecin du roi et professeur royal, doyen de la Faculté en 1622, mort en 1623.

quam honos », écrira plus tard Guy Patin. Du Chemin prit donc la parole pour exposer ses répugnances : « En entendant proclamer par le plus ancien Maître mon nom porté sur ce bulletin, j'ai frémi, *perhorrui!* J'hésitais devant le grand honneur que me défère la Faculté et que je considère comme une chose sacrée.... Mais ce qui m'effrayait surtout c'étaient les multiples et importantes affaires de la Faculté (je les connais)... et aussi les grands procès intentés contre nous par les ministres de l'art (1). D'autre part, ce qui m'incitait à accepter ce fardeau, c'étaient, outre mon affection pour le doyen défunt, avec lequel j'étais lié d'une amitié très étroite, quelques entreprises de la Faculté entamées par lui comme l'œuvre de l'Antidotaire. Tous les docteurs me convient à occuper le siège décanal, et dans leurs rangs, c'est surtout M. de Beauchesne (2), homme pieux s'il en fut, et fort docte médecin : « Cette élection qui te fait doyen est l'œuvre de Dieu, me dit-il.... Les ministres de notre art, oublieux des bienfaits qu'ils nous ont arrachés, font rage..... » Je rends donc grâces de tout mon pouvoir à toute la Faculté qui m'a décerné ce suprême honneur. Je prie surtout les anciens de nos docteurs de m'aider de leurs conseils,.... je promets à l'ordre mon travail, mes soins et mon zèle. » Ceci dit, on procéda à la remise des pouvoirs, et voilà pourquoi, ce jour-là, maître André du Chemin, docteur-régent et doyen de la très salutaire Faculté de Médecine de Paris, regagna d'un air pensif son logis de la Maison du Cygne, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

C'est dans cet hôtel qu'il habita jusqu'à sa mort : il écrit dans son journal qu'il était allé demeurer en

---

(1) Barbiers et apothicaires.

(2) Jean Beauchesne, de Paris, fut reçu Docteur sous le décanat de Le Comte (1572-73).

mars 1608 « au logis de Monsieur de la Morlière, notaire, rue Saint-Martin, paroisse St-Nicolas-des-Champs, à 50 l. par an, et y demeuré un an et demy ». Il déménagea en octobre 1609, pour aller chez M. Gautier, procureur au Grand Conseil, rue St-Martin, paroisse St-Nicolas, payer un loyer de 100 écus par an. C'est lors de la naissance de son cinquième enfant qu'il vint s'installer définitivement dans la Maison du Cygne. C'est là que les élections décanales réglementaires de novembre 1623 le retrouvèrent. Il fut, à l'unanimité, prorogé pour un an dans ses fonctions de doyen.

Du Chemin n'était pas dans une sinécure : outre l'administration intérieure de la Faculté, il avait à surveiller toute la procédure en cours contre les barbiers; à aviser aux ordonnances d'hygiène publique nécessaires : une épidémie pestilentielle ravagea Paris à cette époque, et les hôpitaux regorgeaient tellement de pestiférés qu'ils étaient à bout de ressources; le conseil de police proposa, pour faire face aux besoins, de décréter un impôt extraordinaire sur les communautés; la Faculté, qui n'était pas riche, s'imposa de 100 livres par mois. La municipalité la consulta plus d'une fois sur les mesures commandées par la situation sanitaire, surcroît de besogne pour le doyen.

Il lui fallut aussi mettre ordre à quelques dissentiments avec le premier médecin du roi, Hérouard : du Chemin lui écrivait en septembre 1724 : « Monsieur, nos collègues MM. Akakia (1) et Baralis (2), à leur retour de Saint-Germain-en-Laye où ils estoient allés pour quelques affaires avec charge expresse de la Faculté de vous saluer de sa part, nous ont rapporté les plaintes que vous faisiez, de ce mécontentement que que vous auriez de notre compagnie tel qu'il vous fai-

(1) Fils de Martin Akakia. Docteur en 1612, doyen de la Faculté en 1618 et 1619, médecin ordinaire de Louis XIII, mort en 1630.
(2) Barthélemy Baralis, médecin du roi.

soit fort doubter que les offres de service qu'ils vous faisoient de notre part vinssent de nous ; ce qui l'a occasionné de me charger de vous escrire et supplier croire qu'il n'y a au monde compagnie de médecins qui vous honore autant qu'elle fait tant pour votre mérite que pour la charge et dignité éminente en laquelle vous estes institué et de laquelle vous vous estes acquitté si dignement qu'elle reconnoit avec toute la France vous avoir obligation apprès Dieu de la con firmation de la santé du roy qu'elle tient plus chère que sa propre vie ; vous protestant, monsieur, que jamais elle n'a eu dessein ni en général ni en particulier de se départir du respect et honneur qu'elle vous doibt..., tant qu'elle sera Faculté de médecine de laquelle le doyen désire demeurer éternellement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, du Chemin. »

Quand il s'agissait de parler à des ennemis moins haut placés, les apothicaires, la Faculté prenait un autre ton. Pour leur faire pièce, André du Chemin s'efforça de donner une impulsion plus vive au fameux travail de l'Antidotaire. « Une commission spéciale, écrit M. Maurice Raynaud, travaillait depuis 1623 à la rédaction d'un antidotaire ou codex pharmaceutique destiné à donner la liste des médicaments autorisés et reconnus par la Faculté. L'ouvrage avançait, mais de cette marche lente et posée qui est celle de tous les livres faits en commun par une compagnie savante, comme le fameux Dictionnaire de l'Académie française (1). »

En réalité, le début des travaux était bien antérieur à 1623 : il remontait à l'année 1590. Le codex était, à cette époque, une véritable bouteille à l'encre : les formules de Mésuë, de Bauderon, de Valerius Cordus, de Nicolas Myrepse, de Fernel, bizarres, compliquées

(1) Les médecins au temps de Molière. Paris, 1863, p. 188.

à l'infini, alliant aux pierres précieuses des drogues répugnantes, se partageaient la confiance des praticiens, au plus grand profit des apothicaires: Un arrêt royal du 3 août 1590 prescrivit à la Faculté de s'assembler et de nommer dix docteurs pour rédiger la liste des médicaments simples et composés que les pharmaciens de Paris devaient tenir en leur boutique; cet édit resta lettre morte, et, le 25 octobre 1597, la Cour du Parlement enjoignit à douze docteurs de travailler à cet ouvrage; elle eut beau réitérer son ordre, donner aux médecins désignés, le 12 septembre 1598, l'injonction d'en finir dans le délai de trois mois; à la Faculté, le 20 décembre 1599, celle de charger quatre de ses membres de faire ce travail dans les trois mois sous la surveillance du doyen, l'Ecole fit la sourde oreille.

En 1623, André du Chemin, pris d'un beau zèle, pensa à donner enfin au public le Codex si longtemps attendu : « Je me souviens, écrivait Guy Patin à son ami Belin le 3 novembre 1631, qu'au doyenné de M. du Chemin on travailloit deux fois la semaine à cet antidotaire, mais les cinq doyens qui ont été depuis lui n'en ont point continué l'achèvement, lequel est pourtant bien avancé. »

On s'étonne que la Faculté n'ait pas trouvé moyen d'aller plus vite en besogne, étant donnée la ténacité de ses rancunes; en attendant, elle eut l'idée machiavélique de frapper ses adversaires à l'escarcelle. En 1625, Philibert Guybert publia « le Médecin charitable », brochure de quelques sous qui vulgarisait des moyens thérapeutiques à la portée de toutes les bourses, et qu'il fit suivre de nombreux opuscules du même genre : « l'Apothicaire charitable », « le Prix et la Valeur des médicaments », « la Méthode agréable et facile pour se purger doucement et sans aucun dégoût », etc. Guy Patin composa dans le même but en 1632 un petit traité populaire, « De la conservation de la santé par un bon ré-

gime». «Je rends la pharmacie la plus populaire qu'il m'est possible, » écrivait-il à Belin. Plus d'électuaires coûteux et compliqués! Plus de bézoard! A bas la « tyrannie barbaresque » et la « forfanterie bézoardesque » de MM. les apothicaires! » « Le peuple, dit encore Patin, est détrompé de ces bagatelles et de plusieurs autres, les riches ne s'en servent plus et se tiennent obligés à plusieurs anciens de notre Faculté d'être délivrés de cette tyrannie. Ces messieurs, nos anciens, sont MM. Marescot, Simon Piètre, son gendre, Jean Duret, fils de Louis, les deux Cousinot, Nicolas Piètre, Jean Hautin, MM. Bouvard, du Chemin, Brayer, de la Vigne, Merlet, Michel Seguin, Baralis, Allain, R. Moreau, Boujonier, Charpentier, de Launay, Guillemeau et plusieurs autres qui ont introduit dans les familles de Paris une médecine facile et familière qui les a délivrés de ces cuisiniers arabesques (1). »

Les brochures de Guibert et de Patin n'étaient que des œuvres de polémique, mais le fameux Codex, tant de fois réclamé par le Parlement, livre officiel, obligatoire, allait achever la défaite des apothicaires. Ils essayèrent de parer le coup : lorsqu'en 1633, la Faculté voulut travailler sérieusement à son antidotaire, elle loua une salle, acheta des fourneaux et des alambics, nomma une commission de dix-huit membres et un maître apothicaire pour composer et essayer les drogues. Les maîtres apothicaires portèrent une plainte en concurrence déloyale, mais ils en furent pour leurs frais de papier timbré, car il s'agissait d'un pur travail de laboratoire et les médicaments ainsi apprêtés furent distribués aux pauvres gratuitement. Enfin le Codex tant attendu fut terminé et déposé sur le bureau de la Faculté où il fut revisé par l'assemblée générale; c'était le livre, si longtemps classique, de Nicolas My-

(1) Lettres, t. I, p. 453, 18 juin 1649.

repse (1), mais refondu, corrigé, simplifié. Livré à l'impression en 1637, il parut en 1638 sous le titre de « Codex medicamentarius seu Pharmacopœa parisiensis ex mandato Facultatis medicinæ parisiensis, in lucem edito, M. Philippo Harduin de Saint-Jacques decano. Lutetiæ, 1638 ». « Imposé aux apothicaires par l'autorité royale, il eut neuf éditions successives jusqu'en 1758. Les pharmaciens eurent d'ailleurs la petite revanche de voir ce livre déchaîner au sein du monde médical une tempête : on y avait subrepticement glissé le vin émétique ou vin antimonial ! L'antimoine, tant de fois condamné par la Faculté, avait acquis frauduleusement son droit de cité. Ce fut le point de départ de tous les pamphlets pour ou contre l'antimoine, de l'Antimoine triomphant d'Eusèbe Renaudot à la Stimmimachie du R. P. Carneau.

André du Chemin ne vécut pas assez longtemps pour voir la publication du Codex qui lui avait coûté tant de tracas; mais il put goûter d'autres satisfactions. Jean Duret, qui était depuis 1610 premier médecin de la reine-mère Marie de Médicis, fut enlevé le 31 août 1629 par une attaque d'apoplexie et André du Chemin lui succéda ; mais l'honneur d'être noble homme conseiller et premier médecin de S. M. la reine-mère du roi, devint bientôt périlleux. Marie de Médicis, plus acharnée que jamais contre Richelieu depuis la journée des Dupes, intriguant, conspirant, malgré l'étroite surveillance dont elle était l'objet, s'enfuit à Bruxelles, où Gaston d'Orléans vint la rejoindre (18 juillet 1630).

Le 13 août 1631 un lit de justice enregistra une déclaration royale proclamant coupables du crime de lèse-majesté, privés de leurs biens et déchus de leurs

(1) Nicolaï Myrepsi Alexandrini medicamentorum opus, etc. Bâle, 1549. Trad. par L. Fuchs.

charges tous ceux qui avaient suivi les fugitifs dans l'exil, et ceux qui les assisteraient de leurs secours. Or, du Chemin avait accompagné la souveraine déchue : nous le savons par Guy Patin : « Pour le Prosper Martianus, médecin de Rome, qui a commenté l'Hippocrate, dit-il dans sa lettre à Belin du 4 novembre 1631, c'est un livre assez bon... Je prise bien davantage les petits commentaires de Fœsius... néanmoins je ne veux mépriser P. Martianus, « *ex voto laudandum censeo* », et en userai librement jusqu'à ce qu'il en soit venu un autre qui ait mieux fait que lui, comme feraient une vingtaine de vieux chiaoux que nous avons ici, desquels les principaux sont MM. Seguin, les deux Cousinot, M. N. Piètre qui en a lui seul plus oublié que jamais Martianus n'en a su, MM. Bazin, Guérin, du Chemin qui est une bonne tête et de présent près de la reine mère en Flandre en qualité de premier médecin. » Ainsi, dit Hazon, « les médecins sont plus attachés à la confiance qu'à la fortune».

Du Chemin ne resta cependant pas fort longtemps en Belgique ; il quitta la reine, qui ne devait mourir que dix ans plus tard, le 3 juillet 1642, entourée des soins du célèbre Riolan ; il put rentrer à Paris sans être embastillé, et s'éteignit le 27 novembre 1633. Sa veuve, Madeleine Mazuré, abandonna la maison du Cygne ; elle vivait encore en 1643, dans un logis de la rue du Grenier-Saint-Lazare, paroisse Saint-Nicolas-des Champs. C'est très probablement dans cette église que fut enterré notre médecin : il y possédait, près de son banc, devant la chapelle de la Madeleine, un caveau où reposaient déjà plusieurs de ses enfants.

Note sur trois précurseurs français du professeur Finsen, de Copenhague : Faure (1774), Le Comte et La Peyre (1776).

PAR

M. le Dr Mac-Auliffe.

A l'heure actuelle, abstraction faite des effets de la lumière sur les végétaux et les appareils de la vision, nous sommes peu renseignés sur son action physiologique. Son influence sur la peau et sur les bactéries est, au contraire, très bien connue. La lumière modifie plus ou moins les espèces microbiennes, elle peut les atténuer ou les tuer.

Les recherches modernes ont démontré que ce sont les radiations chimiques seules (c'est-à-dire le spectre ultra-violet, dont les longueurs d'ondes sont les moins étendues), qui produisent les effets physiologiques de la lumière.

Cette notion est une des acquisitions scientifiques les plus récentes; mais il est cependant vrai de dire que quelques observateurs d'autrefois ont utilisé empiriquement si l'on veut, mais efficacement, la lumière solaire. C'est ainsi qu'au xviiie siècle le professeur Finsen a eu trois précurseurs dans notre pays.

Le premier en date est Faure, qui a écrit, en 1774,

dans les *Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie*, un travail sur l'usage de la chaleur actuelle dans le traitement des ulcères (1). Faure croyait avoir découvert un nouveau traitement des engelures, des panaris et des ulcères de jambe, par ce qu'il dénommait « la chaleur à distance ».

Pour ce traitement, il utilisait un charbon ardent qu'il approchait et qu'il éloignait alternativement de la partie malade, jusqu'à ce que le patient en ressentit une forte chaleur, sans pourtant se brûler. L'expérience lui avait appris que si l'on maintenait quelque temps le charbon à une distance donnée des plaies, de telle manière que la région malade atteignît une température variant entre 30 et 40 degrés Réaumur, (37°5 C. à 50° C.) la plaie se détergeait et coulait, puis guérissait plus vite. Ce traitement lui donna l'idée d'essayer de guérir de vieux ulcères par l'insolation. Il y parvint en soumettant les parties ulcérées « à l'ardeur du soleil, dans le moment que cette chaleur atteint le trente-troisième degré du thermomètre de M. de Réaumur ».

Les recherches de Faure furent remarquées.

En 1776, La Peyre et Le Comte, reprenant sa méthode thérapeutique, envoyèrent à la *Société Royale de Médecine* quelques observations d'ulcères et même de cancers guéris par la lumière du soleil, mais ces deux médecins avaient eu l'idée bien simple, à la vérité, de renforcer au moyen de lentilles l'action des rayons solaires.

La Peyre, suivant l'exemple de Faure, faisait jouer sa lentille sur les ulcères qu'il traitait, *de façon à ne pas occasionner de brûlures* et à agir, comme son devancier, parce que Faure avait appelé « la chaleur

(1) Faure. Mémoire sur l'usage de la chaleur actuelle dans le traitement des ulcères, in *op. cit.*, tome V. Paris, Didot, 1774, p. 821.

à distance », et ce que nous appellerions aujourd'hui les rayons chimiques. Il promenait le foyer de la lentilles sur les parties malades, sans le laisser agir longtemps sur la même place, de manière à ne pas produire d'escharre.

Le terme même de « chaleur à distance » employé par Faure indique bien que ce chirurgien avait senti confusément qu'il y avait autre chose dans l'action du soleil sur les plaies qu'une action purement calorique ; sinon il eût été plus rationnel de brûler les parties malades.

De même, La Peyre avait démêlé, lui aussi, dans l'action de la lumière solaire autre chose qu'une action combustive : sinon, il n'eût pas promené le foyer de sa lentille sur les ulcères, mais il l'aurait laissé en place, comme le faisait par exemple Lecomte, pour agir à la façon d'un cautère. Le mémoire de Faure ne laisse au surplus aucun doute, puisque ce chirurgien dit en termes exprès qu'il soumettait les parties ulcérées à l'ardeur du soleil « dans le moment que cette chaleur atteint le trente-troisième degré du thermomètre de M. de Réaumur », c'est-à-dire quand la partie exposée était à une température de 41°25 du thermomètre centigrade.

Faure et La Peyre s'étaient donc mis, sans le savoir, dans de bonnes conditions pour faire agir sur les régions malades et sans qu'il y ait brûlure, les rayons chimiques du spectre solaire. Ils méritent, par conséquent, d'être cités parmi les précurseurs du professeur Finsen, et la connaissance moderne des propriétés bactéricides de la lumière nous explique les guérisons obtenues.

Le Comte, que nous rangeons aussi parmi les précurseurs de Finsen, puisqu'il employait la lumière dans le traitement des ulcérations, n'avait vu, au contraire, dans l'action de la lentille qu'une action

purement calorique et s'en servait pour brûler les tumeurs.

Nous nous proposons, du reste, d'étudier avec plus de détails l'historique de la thérapeutique par la lumière dans l'ouvrage que nous préparons et qui aura pour titre : « La Thérapeutique physique d'autrefois. »

A propos de Jean de Vigo
(1460-1520)

PAR

M. Victor Nicaise,

Interne des Hôpitaux de Paris.

Au cours de recherches relatives à l'Histoire de la Chirurgie française, nous avons été amenés d'une façon incidente à nous occuper d'une figure secondaire, et dont la renommée a passé par bien des vicissitudes; nous voulons parler de Jean de Vigo que ses contemporains considérèrent comme un chirurgien et un maître d'un très grand talent, jugement auquel la postérité a apporté certaines restrictions. Aussi nous a-t-il paru intéressant de nous rendre compte par nous-même de cette question un peu délicate. Nous avons parcouru l'œuvre de Vigo, et il nous semble impossible de le considérer comme une figure de première grandeur. Nos conclusions sont du reste les mêmes, à peu de chose près, que celle des critiques qui nous ont précédé sur ce point.

On sait très peu de chose sur la vie de Jean de Vigo et nous n'ajoutons rien aux biographies qui en ont été faites antérieurement. Il serait né en 1460 à Rapallo, petit port situé à 24 kilomètres au sud-est de Gênes: son père, médecin, aurait été attaché à la personne du marquis de Saluces. — Jean de Vigo serait resté longtemps

à Saluces, jusqu'en 1495, époque à laquelle le cardinal Julien de la Rovera l'emmena avec lui à Savone; cette Eminence qui devait devenir pape sous le nom de Jules II en 1503, fut le grand protecteur de Jean de Vigo. On pense que Vigo mourut vers 1520; il aurait donc survécu de sept ans à son protecteur. Pour d'autres, avant d'aller à Savone, Jean de Vigo aurait séjourné à Gênes. Bref, peu de détails; la date de sa naissance serait certaine, celle de sa mort douteuse; ce qu'on sait surtout, c'est qu'il fut comblé de faveurs par le pape Jules II qui l'attacha à sa personne et en fit son premier médecin.

L'ouvrage de Vigo, la « PRACTICA IN ARTE CHIRURGICA COPIOSA CONTINENS NOVEM LIBROS », parut à Rome en 1513. Le succès de ce traité fut colossal; 12 éditions parurent successivement : Lyon 1516 et 1518; Venise 1520; Florence 1525; Lyon 1530, 1534, 1538, 1542 et 1551; Venise 1561; Lyon 1582 et Venise 1599. Il fut traduit en français: Lyon 1525, Paris 1530, Lyon 1537, Lyon 1610 — en espagnol : Valence 1537, Saragosse 1581 — en italien : Venise 1540, 1560, 1568, 1581, 1598 et 1610 — en anglais : Londres 1543 et 1580 — en allemand : Nuremberg 1677 — en portugais : Lisbonne 1713. De plus, en 1517, et non en 1570 comme on le dit généralement, parut à Venise un abrégé du grand Traité LA PRACTICA COMPENDIOSA (1).

Nous ne nous proposons point de faire ici une analyse absolument complète de l'œuvre de Vigo: ce serait trop fastidieux pour le lecteur et nos prétentions sont plus modestes. Nous nous bornerons à en exposer les grandes lignes et à montrer ce qui, dans cet ouvrage, nous a paru le plus remarquable.

---

(1) D'après Dict. de Deizemeris, vol. 4, p. 339. Haller (Bibl. chir., t. I, p. 175) ajoute : éditions latines, Lyon, 1519, 1528, 1532; italiennes, Venise, 1576 et 1639; espagnole, Perpignan, 1627. — Malgaigne (Ambroise Paré, t. I, p. 176) ajoute : éditions latines, Lyon, 1540; édition française, Lyon, 1542.

De Vigo en francoys; — Sensuit la practique et cirurgie de... Maistre Jehan de Vigo nouvellement translatée de latin en francoys... et est divisée en deux parties: la première est nommée la copieuse. Lyon, Benoist Bounyn, 1525.

Le privilège d'imprimer est du 1er octobre 1525 : c'est la première édition en français.

La PRACTIQUE COPIEUSE comprend 9 livres. La traduction est de Nicolas Godin, qui fait une courte préface.

LE LIVRE I, DE L'ANATOMIE, compte 17 pages; c'est un résumé du livre de Guy de Chauliac. Il cite beaucoup les Arabes et Galien.

LIVRE II, DES APOSTEMES (1), fol. XI à LXVII. Ce livre est divisé en 8 traités:

Traité 1. Des apostemes chauds : le chapitre Ier du phlegmon; à son propos l'auteur donne des généralités sur les apostemes, se sert de Guy de Chauliac et beaucoup d'Avicenne. Les chapitres suivants décrivent, de heresipilia (2), de formica (3), de formica miliaris (4), de igne persico (5) (ou feu volage) et pruna, des

(1) Apostemes. « On appelle ainsi les diathèses où les parties primitivement en contact s'écartent les unes des autres (ἀφίστανται). Il existe donc nécessairement entre elles un espace vide qui contiendra une substance soit pneumatique, soit humide, soit douée des deux propriétés. » (Galien.) Cette étymologie est conservée dans le mot latin « abscessus ». Mais apostème dans le sens grec n'entraîne pas forcément l'idée de suppuration. (Edouard Nicaise, Guy de Chauliac, p. 707.) Le terme apostème est donc d'une acception très large; nous voyons ces auteurs décrire sous ce vocable élastique tout ce qui est inflammation, suppuration, affections cutanées, les chancres et les cancers.

(2) Erysipèle.

(3) Probablement herpès.

(4) Encore herpès.

(5) Feu persien. Pour Guy, c'est la même chose que braise, feu sacré, carboncle; il survient dans ce cas une fistule qui laisse une escharre. Joubert dit que feu persien et feu sacré signifient l'érysipèle des Grecs. D'après d'autres, feu persique est le nom du zona. (Edouard Nicaise, Guy de Chauliac, p. 712.)

vessies et inflations (1), de essera (2), de cancrene (3) et de la différence qu'il y a entre cancraine ascachilos (4) et estiome (5), du charbon et anthrax; de l'aposteme pestifereuse, de l'antrac qui viennent avec fièvre pestilentiale et la vraie peste; des exitures (6) et de leurs incisions; des furoncles. Ces chapitres sont pris surtout dans Avicenne, plusieurs de ces lésions ne sont traitées que très brièvement par Guy de Chauliac, comme étant plutôt du ressort de la médecine. Du reste rien de remarquable dans ces pages de Vigo.

Traité 2, fol. XXVIII. *Des apostemes froides en general*. De nudimia (7) ; des noux; exitures phlegmatiques ; des escrouelles ; des glandules et eminences semblables ; de l'aposteme sclirotique nommé sephiros (8) ; du chancre ; des apostemes venteuses (9) ; tiré beaucoup d'Avicenne, beaucoup de formules.

Traité 3, fol. XXXVIII. *Des apostemes frois et chaulx en particulier*, depuis la teste jusques aux pieds —18 chapitres. Rien d'intéressant à noter.

---

(1) Il semble qu'il s'agisse ici des vésicules et des grosses phlyctènes.

(2) Ceci semble être l'urticaire.

(3) Cancrene, cancraene ou canchrene est une affection cancéreuse ou chancreuse, ainsi appelée parce qu'elle se rapproche un peu de la gangrène, par la corruption et la puanteur (Joubert). Mais on voit aussi ce terme signifiant gangrène purement et simplement.

(4) Ascachilos ou ascachylos, mot corrompu du grec σφάκελος, employé par les Barbares pour dire sphacèle qui est la mort totale. La gangrène diffère du sphacèle en ce que la partie n'est pas encore mortifiée, mais va le devenir. C'est, dit Joubert, une inflammation extrême qu'on dit feu, tenant le milieu entre le phlegmon salubre et le sphacèle (Nicaise, Guy de Chauliac, p. 707).

(5) Estiome, esthiomène : gangrène, ulcère. Par cancraine ascachilos, il faut entendre gangrène à la période de modification des éléments anatomiques; et par esthiomène, gangrène avec perte de substance. C'est du moins vraisemblable.

(6) Exitures veut dire abcès.

(7) Probablement œdème.

(8) Tumeur dure, squirrhe.

(9) Emphysème; peut-être aussi gangrène gazeuse?

Traité 4, fol. LII. *Des apostemes des mamelles;* des apostemes chaulx ; de l'aposteme froit ; de l'aposteme dur qui vient aux mamelles,nommé sephiros cancerosum ; de la durté des mamelles sans chancre. Il décrit donc les affections de la mamelle, abcès et tumeurs, mais ne parle pas d'interventions, au contraire de Guy de Chauliac.

Traité 5, fol. LIIII.*Des apostemes de la poictriné, des costes, du ventre, de l'éspine du dos et de leurs parties.* — 9 chapitres. De l'aposteme des aignes lequel vient par terminaisou de fièvres chroniques et longues ; lequel procede le plus souvent du foie par dérivation. Des pustules carbonculeuses qui naissent entre la peau et le prepution de la verge. Des eschauffures et ulcerations nommées carolus qui adviennent aux jeunes gens entre la peau et le prepution de la verge.

Le traité 6 (fol. LVIII), *des apostemes des genitifs*, comprend les hernies ; sous cette dénomination, qui avait alors un sens très général, les auteurs de cette époque décrivent toutes les tumeurs et inflammations qui siègent dans les bourses. Vigo étudie d'abord *l'aposteme chault des testicules et de la bourse d'iceulx nommee osceum*, lequel se nomme *hernia humoralis;* il décrit sous ce nom les orchites et collections suppurées des bourses. Il passe ensuite à *l'aposteme froit qui vient aux testicules*, à la *durté qui advient en la bourse des genitifs*, et, sous le nom *de hernie venteuse*, il revient aux collections suppurées des bourses.

Dans les lignes qui suivent, il donne une assez bonne description de l'hydrocèle sous le non de *hernie plaine d'eau*, « ses signes sont par la pesanteur du lieu et par la clarté du lieu ; quand on regarde avec la chandelle on voit une clarté semblable à une vessie de porc plaine d'eau » (fol. LX) ; cela ne se trouve point dans Guy de Chauliac. Puis vient la *hernie carneuse*, correspondant

aux tumeurs et affections solides des testicules, et la hernie, *de crepatura*.

Tout ce traité est inférieur à celui de Guy de Chauliac. Vigo dit à propos de l'opération de la hernie : « Les cirurgiens prudens et discrés les laissent communement aux vagabonds (1), qui courent de pais en pais et pareillement l'extraction de la pierre en la vessie, et la cure de catarritte par opération manuelle ; toutefoys pour plus ample doctrine et pour satisfaire à mes amys et aux cirurgiens nous déclarerons la curation manuelle. Et premier le patient soit couché dessus ung banc la teste ambas et soit lié par les mains et par les piedz, et pardessous les aiselles audit banc... »

Ces lignes ne portent pas l'indice d'une conviction chirurgicale bien profonde. Le traité se termine par l'*aposteme du fondement*.

Dans le *traité 7* (fol. CXII). *Des apostemes qui naissent depuis les espaules jusqu'aux mains*, une étude sur le panaris, *panaricium*.

Le *traité 8* (fol. LXIIII) traite des *apostemes des hanches, des cuisses et de l'aposteme du foie et de l'estomach et des escrouelles et fugil* (2) *qui viennent dessoubz les aisselles*.

Le LIVRE III, qui traite DES PLAIES (fol. LXVII à XCVIII), présente un intérêt plus grand (3).

---

(1) Vagabundi et peregrinati chirurgici.

(2) Bubons, adénites.

(3) *Notes complémentaires et rectificatives : Formica*. « Formica est une pustule petite, ou plusieurs pustules qui viennent au-dessus de la peau desquelles se engendre souvent ung aposteme pur, c'est assavoir inflammation ou hérisipilia. » Il y a 3 sortes de formica : « *Formica* nommée *ambulative* est celle qui se espant dessus le corps sans corrosion. *Formica* nommée *corrosive* est celle qui se espant dessus le corps avec corrosion. Et par ainsi appert que toute formica est ambulative et non pas corrosive. » — La troisième variété « est appelée *formica miliaris* a cause qu'elle vient à la ressemblance de grain de mil par petites pustules semblables à mil et en couleur et en quantité » (Vigo). Cette expres-

sion formica, assez vague, correspond à un certain nombre d'affections cutanées, dont manifestement l'herpès.

Nudimia. Paraît désigner l'œdème : « Aposteme phlegmatique de couleur blanche et molle à l'attouchement et principalement quant elle est pure », garde l'empreinte du doigt, suppure rarement, se terminant le plus souvent par résolution.

Noux. « Eminences dures ayant un pannicule et dedans matière aucuneffois de la sorte d'une châtaigne à demi machée et aucuneffois sort d'iceulx une nature semblable à miel. » — Désignerait adénites, kystes sébacées, kystes dermoïdes ? — Et ceci « une espèce (de noux) qui vient dessus les nerfs — iceulx noux naissent le plus souvent ès lieux nerveux auprès des joinctures » pourrait désigner des tumeurs des nerfs des membres, névromes, etc.

Apostème venteuse. Ne paraît désigner que *l'emphysème sous-cutané.* Ressemble a nudimia (œdème), « il demeure quelque concavité au lieu auquel le doigt a touché comme en nudimia, mais non pas si grande ». Bruit de tambourin à la percussion ; « à l'incision ne sort que ventosité et non sanie ».

Apostème des aignes. Adénite suppurée.

Testudo. « Testudo parvient souvent à sanie, car elle est plaine d'humeur, et après est molle de sa nature est grande apparence, avec douleur du corps » — au cou, c'est *bocioz, bocion*, c'est-à-dire *goitre.* — Aux génitifs » c'est *hernie fistuleuse* ou *venteuse*, c'est-à-dire *collection suppurée du testicule, des bourses.* A la tête, c'est *taupe*, c'est-à-dire peut-être *loupe.* Mais pourtant ni le goître, ni la loupe n'ont tendance à suppurer.

Hernie venteuse ne veut pas dire hernie, mais collection suppurée des bourses. *Crepatura* ne veut pas dire tumeurs des testicules, mais hernie, et principalement la hernie à apparition brusque. *Crepatura* et *ruptura* sont synonymes : l'expression *rupture* est bien significative.

De la durté qui advient en la bourse des génitifs après la curation de l'apostème chaud paraît désigner les altérations de l'angle du déférent consécutives à certaines orchites.

Loupe. « Lupia est ung petit noux de la façon d'un lupin et est ronde et assez molle. — Viennent souvent aux lieux des joinctures et aux paupières des yeux. »

Glandules. « Existent en petit nombre, sans douleur et à l'attouchement assez dures. » Probablement adénites.

Escrouelles. « Se peuvent engendrées en toutes les parties du corps humain et principalement au col, dessoubz les aisselles et aux aygnes — les escrouelles sont plusieurs pendantes l'une avec l'autre en la façon d'une grappe de raisin, entre la peau et la chair et sont avec douleur. » Vigo s'attache à différencier escrouelles et glandules. Mais escrouelles désigne aussi adénites, mais à une période plus avancée.

Ch. I. — Des plaies carneuses et de la commune disputation d'icelles en général, et de la cure d'icelles.

Il est *partisan de la réunion immédiate* et des topiques dessicatifs. Les os des enfants peuvent être restaurés par première intention « parce que la *vertu du sperme* demeure encore en leurs membres ». « Se la plaie est parfonde, il convient faire une couture décente de fil ciré... et après la plaie *doist être lavée de vin avec décoction de roses* en mettant dessus de la *poudre rouge conservative* de la couture, et des bords de la plaie et cet incarnation, laquelle est en cette forme :

« R. Terre sigillate boli armeni (1)...	an.	ʒ vi
Thuris masticis sarcacolle.........	an.	ʒ ij et ß
Mirrhe aloes	ana	ʒ i et ß
Dragaganti pisti sanguinis draconis	ana	ʒ i
Farine fabarum et ordei..........	an.	ʒ ß

Misceant et fiat pulvis.

« Pareillement est fort utile d'appliquer au commencement *therebentine* incorporée avec cette poudre, car elle garde la coutture et doibt estre appliquée tant que les poins (de suture) seront ostées.

« Pareillement est propice de laver tous les jours d'*eau de vie* et mettant après la lotion, de la poudre laquelle sensuit en cette forme:

(1) Bol d'Arménie, bol oriental, était une argile ocreuse rouge (couleur due à l'oxyde de fer) grasse au toucher, tonique et astringente : très employée par Guy de Chauliac. (Nicaise, Guy de Chauliac, p. 708.)

Les quantités des médicaments étaient indiquées dans les formules au Moyen-Age par des caractères spéciaux qui furent employés jusqu'au XIXe siècle. — La livre correspondant à 16 onces était représentée par le signe ℔ valant 490 grammes environ ; l'once, ℥ valant 30 gr. 1/2 ; le gros ou 72 grains, ʒ, valant près de 4 gr. ; le scrupule, ℈, valant 1 gr. 1/3; le grain, GR ou g̃, valant 5 centigr. ; le demi-grain, ß, valant 25 milligr. (Edouard Nicaise, Guy de Chauliac, p. LXXV.)

« R. Mirrhe ʒ iij
Aloes epatici ʒ iiij
Thuris ʒ ij
Misce et fiat pulvis.

« Item le cerat de minio est prouffitable.

« Dans les plaies profondes, la suture doit laisser un orifice pour placer une tente qui facilitera la sortie du pus. La tente sera enduite de therebentine melée à d'autres substances ».

Vigo dit « que les bords de la plaie faicte nouvellement doibvent être cousues prudentement affin qu'elles ne soient point altérées de l'air ». — « Quand on commence a curer une plaie profonde, il convient mettre le doigt dedens pour tatter se il n'y a point quelque partye de l'os separée, et se il y en a il la fault tirer hors par subtil moyen sans faire douleur au patient, aultrement on ne pourrait venir à la vraye cure. » S'il y a une hémorragie grave, il y a utilité à l'arrêter : autrement il faut laisser le sang couler. « Les playes profondes suivant la longueur du membre sont de plus facile curation que celles en largeur. » Les nerfs, les *veines* et les artères ne peuvent être restaurés que par voie de seconde intention, comme les os. — Ce chapitre est un des mieux de l'ouvrage.

Tous les chapitres se terminent par la phrase suivante: « Et ainsi faisons la fin d'icellui duquel le nom de Dieu soit loué et regratié. »

Ch. II. —Du flux du sang. Indique plusieurs poudres hémostatiques; puis : « Davantages est aulcunefoys nécessité de copper les veines et les arteres affin que leur orifice soit en la profundite du membre tellement qu'il soit couvert de la chair et par ce moien est restrainct dans la mere du sang. » Ce qui suit est mieux : « Il est aulcunefoys necessaire de lier la veine et principalement l'artère. Il fault mettre une aiguille dessoubz la veine,

pardessus et le lier ensuite par l'orifice avec du fillet. »

« Le sang qui sort des veines est plus gros et plus rouge que celui qui sort des artères. » Danger si l'hémorragie coïncide avec putréfaction de la plaie. Quand la plaie est sans putréfaction, afin d'éviter les hémorragies, Vigo recommande de bien la fermer et comprimer en veillant à ce qu'il ne reste pas de sang au fond.

Ch. III. — Des plaies de la tête. « Sont curées comme les autres plaies, c'est assavoir par l'administration des choses dessicatives. Et pour ce est utile de administrer eau de vie et pouldre faicte d'une partie d'aloes cpatici et la moitié de mirre en adjoustant un petit d'oliban. En apres est utile cerotum de betonica et de minio. Et noter que si la plaie est ample et que en doubte de l'incarnation d'icelle... alors il faut couldre les parties séparées en laissant en la partie basse ung orifice convenable pour purger la sanie et le sang qui est au parfond de la plaie.

« Mais si la plaie est faite par contusion, il ne fault nullement appliquer medecine dessicative à cause que la plaie faite par contusion necessairement vient à produire sanie.Et alors on doibt au commencement appliquer choses digestives comme digestif de therebentine avec jaune d'œuf et un petit de saffran. Et si le corps est cholerique,on doibt appliquer digestif d'huile rosat avec jaune d'œuf... Et pour la sigillation faut user de emplâtre de minio. »

Ce chapitre renferme de bonnes choses ainsi que le *chapitre IV sur la fracture du cranne*.Il débute par cette phrase intéressante : « Par contusion nous avons vu la table interne du cranne estre ouverte comme par instrument a feu canons ou bombardes et la premiere table dudit cranne estoit entiere. » Il cite Guidon, Cornélius Celsius, Paulus, Petrus d'Argilate, Dynus, Avicenne. « Quand le cirurgien est appelé pour la cure de

la fracture du cranne ce n'est point de plus seure operation que de élargir la plaie avec un rasoir bien tranchant tant qu'il puisse veoir l'os cassé manifestement. Si la fracture penetre, il faut exterper l'os avec grandes *raspatoires* jusqu'à la recente table, instrument d'argent ou de fer, lenticula ou ranula. » Ceci est bien. Puis ces lignes qui font preuve d'un tempérament timide.

« Les anciens ont baillé la forme de plusieurs instruments comme trepanes, mailles de fer, malines et plusieurs aultres instruments lesquelz sont perilleux, mais c'est nostre coustume descripre les moiens de guerir les patiens, lesquelz sont moins dangereux. » Ce n'est pas un chirurgien très hardi.

Il recommande la chaleur de l'air de la chambre. « Et noter que on peult tenir utilement au-dessus de la teste du patient ung veisseau d'airain plein de charbon affin que la reverberation de la chaleur puisse attoucher dedans la plaie et ceste chose est principalement utile aux premiers jours. Il faut prevenir du danger les parents et amis, en ce faisant le cirurgien evite le mauvais bruit du peuple et acquiert honneur. Ne pas operer au temps de plaine lune, parcequ'alors le cerveau croist et se approche du cranne. » « Il est a noter que aucuneffois advient la fracture par contusion en laquelle la peau n'est point rompue et le crâne est rompue, et ces choses adviennent aux jeunes gens. Pareillement ès petits enfants de deux ou trois ans advient souvent que l'os est déprimé avec la peau... et quand on presse du doigt dessus il se fait quelque concavité. »

Il signale le *vomissement cérébral*, *l'hémorragie par le nez et les oreilles*, dans certains cas la hernie de la substance cérébrale, les accidents provoqués par les esquilles et par l'accumulation du sang sous le crâne. Il insiste sur la nécessité de bien se rendre compte de la plaie : il n'enlève les esquilles que le second jour

faisant d'abord un pansement avec tentes, plumasseaux et étoupes. Les esquilles enlevées, il place une petite pièce de soie sur la dure-mère. Il redoute que dura mater ne tombe sur le cerveau, et comme elle est soutenue par les commissures, il faut ménager ces commissures, quand on relève les fragments.

Il donne comme signes de fracture du crâne : le malade « ne pouvoir voir la lumiere, ne pouvoir rompre ung noux de paille entre les dents, pareillement ne pouvoir endurer la percussion d'une petite chorde nouée, laquelle le patient tient entre les dents ».

Ch. V. — De la commotion du cerveau. De la contusion faicte en la teste des enfans en laquelle l'os est déprimé sans lésions de la peau. Probablement, enfoncement des fontanelles. Viennent ensuite les chapitres suivants dans lesquels rien n'est à noter :

Ch. VI. — Des plaies de la face et des parties d'icelles.

Ch. VII. — Des plaies du col et de la gorge, et de la cure d'icelles. Gravité des plaies du cou à cause des vaisseaux, des nerfs et de la trachée.

Ch. VIII. — Des plaies des espaules.

Ch. IX. — Des plaies de l'adjutoire, des bras et des joinctures. Les plaies de joinctures sont dangereuses de mort.

Ch. X. — Des plaies de la poitrine. Il décrit les blessures du poumon « air sort de la playe et malade respirant difficilement..... Effusion de sang pleine d'escume et toux continuelle, et difficulté de respiration, et douleur des costes. » Puis vient la blessure du cœur, « il sort de la playe du sang noir et froidure des extrémités ».

Ch. XI. — Des plaies du ventre pénétrantes. Les plaies du foie et de la rate s'accompagnent de très grandes hémorragies, et celles du rein d'issue de sang mélangé à de l'eau. Il rapporte un cas de guérison de

plaie de vessie — malgré l'avis d'Hippocrate. Il suture les intestins, le cas échéant. Il agite la question de savoir si, dans la réfection de la paroi abdominale, il faut suturer séparément siphac et mirac (péritoine et muscles) ou les comprendre dans un seul plan. Cette question fut encore d'actualité il n'y a pas bien longtemps.

Ch. XII. — Des plaies des anches.

Ch. XIII. — Des plaies des testicules et de la verge.

Ch. XIV. — Des plaies des cuisses et des jambes.

Ch. XV. — Des solutions de continuité des nerfs et des cordes. Il n'est pas partisan de la suture des nerfs, s'appuyant sur l'autorité d'Avicenne et la pratique de Dinus et de Pierre d'Argelata. Il est même d'avis qu'il faut entièrement sectionner le nerf qui n'est qu'à demi-coupé. Ceci ne ressemble guère à ce qui se fait actuellement.

Ch. XVI. — Du spasme.

Ch. XVII. — De la paralisie.

Ch. XVIII. — De l'extraction des sajettes, des espines et choses semblables.

Ch. XIX.— De la manière de percer ou ouvrir les plaies et du régime des plaies avant apostème.

Ch. XX. — De la manière de lier les plaies et les ulcères. Ce chapitre paraît complètement emprunté au chapitre correspondant de G. de Chauliac.

Ch. XXI. — Des médecines incarnatives et régénératives de chair.

Ch. XXII. — De la qualité des tentes, des plumaceaulx et des lichiniorum. Vigo parle de tentes creusées de plomb, d'argent, et de penne.

Ch. XXIII. — Manière de coudre les plaies. Il décrit la couture de Pelletier; la suture entortillée avec aiguille et fil, et la suture à points séparés. — Vigo ne décrit que ces trois espèces, « les aultres ne sont point en usage au temps présent », dit-il.

Dans le *Traité 2* (fol. xcv), après deux chapitres qui ne présentent rien d'intéressant sur la *contusion faicte par cheoir; la contusion des muscles et attrition des lacertes; les plaies avec contusion et altérées de l'air*, vient le *Ch. III*, traitant : *Des plaies faictes de hacquebuts, de bombardes et de instruments semblables.*

Il présente un certain intérêt et originalité : aussi en ferons-nous de larges citations :

« Combien que les anciens et les modernes docteurs n'aient point escript des plaies faictes des bombardes et aultres bastons a feu : touteffois nous avons consideré qu'il est utile de declarer les remedes lesquelz avons experimentés estre prouffitables en ce cas a nostre honneur et utilité des patiens. Et devant que venir à la cure principale est necessaire de escripre l'essence et la nature d'icelles plaies. Et premier à nostre honneur nous alleguerons l'auctorité de Galien qui dit : in lib. de ingenio sanitatis : ille revera medicus qui de nondum tractatis tractare licet et ab antiquis et modernis tractare bene et canonice operatus fuerit. — *Doncques nous disons que ycelles plaies sont composées en trois espèces. La première est contusion faicte de la pierre qui est ronde. La seconde est combustion à cause du feu et peult estre nommée vulnus ignitum vel combustum. La tierce espèce est quand ladite plaie est venimeuse à cause de la pouldre et peult estre nommée vulnus venenosum.*

Et pour ce que ces especes de maladie sont contraires et diverses elles rendent la plaie de difficile curation : *car contusion et combustion ont besoing d'humidité, et la venenosité a besoing de dessication* pour venir à la vraie cure. Nous disons de l'auctorité de Galien au livre « de ingenio sani », que quand de ces ou plusieurs maladies sont conjointes ensemble, l'intention du medecin doibt estre à la plus dangereuse sans delaisser

les aultres du tout : mais ainsi est que la chose plus dangereuse estre la venenosité causée de la pouldre. Doncques la principale intention sera la venenosité.

La cure des dites plaies est complétée par quatre intentions. La première, l'ordonnance de la diette; la seconde est l'évacuation ; la tierce est l'administration des médecines locales selon la composition d'icelle plaie ; la quarte est la correction des accidens.

Et premier quant le cirurgien est appellé pour ceste cure, il doibt considerer se la plaie est faicte dung gros instrument, ou dung petit ou moien. En apres il doibt considerer le lieu blessé : c'est assavoir si c'est dessus les nerfs ou non, si les os sont blessés ou non, et convient considerer si la pierre est demourée dedans le corps ou es aultres membres, car le jugement de vraie curation est primo au lieu blessé.

Quant à la premiere et seconde intention, il fault proceder selon la doctrine escripte au chapitre des plaies charneuses. Et fault noter que combien que ceste plaie soit participante de venenosité : toutesfois la *flebotomie* est convenable au commencement et principalement *flebotomie diversive* affin que les humeurs ne derivent point au lieu blessé ; et la venenosité procedant de la pouldre n'est point si dangereuse qu'est la venenosité dung charbon ou dung antrax et pour ce on peult faire en ce cas flebotomie diversive et non point en charbon ou antrax.

La tierce intention laquelle concerne l'administration *des remedes*, les *ceulx* selon la diversité des temps de la blessure sera complette ainsi que s'ensuit. Et premier nous disons qu'il n'est point de meilleur remede que appliquer en icelle plaie ung *cautere actual*, lequel touche a toutes les parties de la plaie ; ou appliquer *unguentum egyptiacum* de la description d'Avi-

cenne, pareillement on peult utilement au lieu d'iceulx faire cauterisation *d'huile de sambuc ardant,* car la cauterisation garde la plaie de venir à putrefaction, laquelle pourroit proceder de la contusion de la pierre : et après ladite cauterisation fault proceder avec choses mollefìcatives : en mettant à l'environ d'icelle *defensifs* escript au chapitre de la cure des plaies charneuses. Item si icelle plaie est parfonde il fault faire la cauterisation profonde; et si elle n'est point parfonde, fault appliquer dessus la plaie de *digestif* lequel est dessoubz escript. On doibt pareillement apres la cauterisation faicte mettre au fond de la plaie *du beurre fondue tout chault* avec une seringue tant que l'escarre est chautte, et que la chair morte sera separée de la bonne : et si la dite plaie étoit en lieu fort nerveux, on doibt apres la cauterisation mettre dedans la plaie eau d'orge cuite avec vers terrestres avec ung petit de altee et du succre rouge. Pareillement est en ce cas convenable *digestif de terebentine faict avec huile rosat et jaune d'oeuf.* Pareillement on peut appliquer ceste emplastre *mollificatif* (1) lequel est mitigatif de douleur.

« R. Decoctionis viola. malvarum altee lib...	iij
Deinde cum farina fabarum et ordei ad ignem fiat emplastrum solidum addendo olei camomil	℥ ij
Butiri olei rosati pinguedinis galine an......	℥ j
Vitella duorum ovorum	

« Cest emplastre estre de tres bonne operation, car avec la mitigation de la douleur il procure bonne digestion de la plaie et prépare la matière a sortir d'icelle : et quant la ditte plaie sera venue à bonne digestion, il convient appliquer choses *mondificatives*, comme est cest emplastre ensuivant :

(1) Mollificatif, suppuratif.

R. Mellis rosati	℥	ij
Terebentine clare	℥	iiij
bulliant ad ignem unica ebullitione : deinde addatur :		
Vitellum unius ovi croci	℈	j
Farine tritici bene cribellate fari. ordei ana..	ʒ	v.

Misce.

« Cest emplastre mondificatif est principalement utile quant la plaie est en lieux charneux.

« Sensuit ung aultre lequel convient quant les nerfs et les ligamens sont blessés et quant la plaie est en lieu musculeux :

R. Terebentine clare	℥	ij
Mellis rosati	℥	j
Succi plantaginis succi apii an	℥	p.
bulliant parum et addantur farine lupinorum farine ordei an	ʒ	iij
Sarcocolle	ʒ	j
Croci	℈	j

Misce.

« Cest emplastre est de excellente operation quant à mondifier ladite plaie et parties nerveuses.

« Après la mondification faicte, il faut *incarner* et *sigiller* le lieu selon ce que nous dirons ès chapitres ensuivans : et convient recourir à iceulx. Davantage *si la pierre estoit dedens* quelque membre : il faut prudentement regarder le lieu et l'oster en faisant *incision* avec ung rasoir ou aultre instrument convenable en se donnant garde de toucher aux nerfs et curer le lieu suivant la doctrine dessus declarée. Nous avons veu autours porter la pierre longtemps; lesquels pensoient estre gueris et pareillement les cirurgiens avoient faict fermer la plaie et ont esté cause de la mort de

aulcuns, car le membre auquel estoit la fievre estoit venu a putréfaction et estiomene.

«Pareillement avoir veu aulcuns moiennant l'aide des cirurgiens venir a parfaicte sancté apres qu'ilz avoient porté la pierre longtemps ; doncques en ce cas est besoing dung prudent cirurgien.

« La quarte est derniere intcntion, laquelle conclue, la correction *des accidens* est complete selon les accidens descriptz au chapitre de la curation des plaies avec contusions, et fault recourir audit chapitre. Et fault noter quant à la pronostication que on doibt juger de la sancté ou de la mort selon le lieu blessé : pareillement si la plaie estoit trop etroitte on doibt *faire operation avec instrument bien tranchant* affin que les supersfluités de ladite plaie puissent sortir plus facilement et par ainsi la plaie sera plus facilement guarie et est la fin du present chapitre duquel Dieu soit loué. »

Nous avons tenu à faire une très large mention de ce beau chapitre, un des meilleurs du livre. *De plus remarquerons que Vigo est un des tout premiers qui se soit occupé des blessures de guerre.*

Viennent ensuite :

Ch. III. — Des plaies faictes par morsures des bestes a quatre pieds comme chiens, chas, chevaux.

Ch. IV. — De la morsure des aspics et aultres serpens.

Le LIVRE IV, du fol. XCVIII au fol. CXXXI, traite *des ulcères*. Il débute par les ulcères en général comme Guy de Chauliac. Mais dans ce livre il décrit plusieurs maladies qui appartiennent aux maladies spéciales, ainsi que celles des organes des sens : ce plan ne vaut pas celui de Guy.

Traité 1. Ulceres de la tête, 6 chapitres.

Traité 2. Des maladies des yeux, 25 chapitres. Il

traite aussi dans ce traité des maladies du nez, de la bouche, des gencives, de la luette et de l'amygdale.

Des catarrettes. — Vigo dit : « Le cirurgien prudent doibt laisser ceste cure aux coureurs avec la cure de ruptura (1) etc. Comme nous avons dit, cette operation manuelle doibt estre faicte par ung homme exercité en cette affaire ». Puis il décrit les procédés d'abaissement, moins bien que Guy de Chauliac.

Après l'opération, le maître fera remarquer au malade qu'il voit « affin qu'il ne semble point qu'il ait mal besoigné et pour avoir meilleur salaire. »

Puis viennent :

Traité 3. Des ulceres du dos, des costes et des bras, des mamelles; maladies des oreilles.

Traité 4. Ulceres du ventre et de la verge.

Traité 5. Des ulceres du fondement des emorroïdes, relaxation.

Traité 6. Des ulceres naissant en parties secretes des femmes.

Traité 7. Des ulceres des anches, des cuisses et des jambes. De la cure des membres corrompus et pourris faicte par incision : Rien de plus que dans Chauliac.

Le livre v s'étend du fol. cxxxi au fol. cxliiii. — Il débute par les maladies vénériennes, *de la gorre.* Vigo — ou le traducteur — déclare que l'expression de *morbo gallico* n'est pas justifiée. « Toutefois il nous a pleu ce present et acte estre intitulé de la gorre, a cause que les mignons et gorriers (2) suivans les delices de

---

(1) Ruptura, ainsi que crepature, grevure, rompures, dénominations barbares pour désigner, le plus souvent, hernies ou quelquefois d'une façon plus générale, tumeurs des bourses.

(2) Nous voyons que de tout temps, les affections vénériennes ont largement sévi sur l'élément militaire. Le terme dont Vigo a fait choix ne manque pas d'humour.

dame Venus comme vrais suppos d'icelle l'obtiennent facilement pour leur remuneration ».

Ch. III. — Du mort mal (1). De la lepre avec sa cure de nouveau adjacente lequel n'estoit point en de Vigo.

Ch. IV. — De la scabie. De la gale.

Ch. V. — Des douleurs des joinctures, de goutes artetiques.

Ch. VI. — De la douleur des dens.

Le livre vi (fol. cxliiii-clii) traite des fractures et dislocations. — Les livres vii et viii, fol. clii à clxxx, de la nature des simples et de l'antidotaire.

Le livre ix (fol. clxxx-clxxxx) est une sorte de supplément, dans lequel Vigo met ce qu'il a oublié, ou ce qu'il n'a su classer. C'est que son livre en effet ne se recommande pas toujours par l'ordre didactique : On n'a qu'à regarder où il place les maladies des organes des sens. — Donc il va s'occuper maintenant de l'hygiène, et notamment de l'hygiène des enfants ce qui constitue une nouveauté — de la pheebotomie — de la fièvre des mariniers et autres fièvres — de la teinture des cheveux — de la retention d'urine — des embaumemens — des doigts surnumeraires — du spina ventosa de l'extraction du fœtus, etc. L'incohérence de ce livre démontre combien le plan de cet ouvrage était incomplet et inférieur à celui de Guy.

Nous arrivons ensuite à la seconde partie de l'œuvre de Vigo, à sa Practica Compendiosa.

Pour les uns, il aurait mis trois ans, pour les autres

---

(1) *Phlegme salé* et mort mal. On a désigné sous ce nom une espèce de lepre (?) crustacée, dans laquelle les parties affectées prenaient une couleur livide et semblaient dans un état complet de mortification. Joubert distingue le phlegme salé du mal mort : celui-ci a de grosses croûtes, le premier dont la dénomination indique la cause présumée (du phlegme salé et nitreux), jette force ordure phlegmatique. (Nicaise, Guy de Chauliac, p. 717).

dix à écrire la PRACTICA COPIOSA. La PRACTICA COPOSIA a été imprimée pour la première fois en 1514; mais l'ouvrage était achevé au 1er janvier 1513, et ce fut Jean Antracino de Macerata qui en surveilla l'impression. On a même prétendu qu'il y eût trois éditions antérieures à 1514 parues en 1511, 1512 et 1513.

Ce fait est rapporté par Haller (Biblioth. chir., t. II, p. 597); mais comme le fait remarquer Malgaigne, les lettres de Vigo et d'Antracino qui précèdent la première, le 5e livre : de morbo gallico, et la seconde la PRACTICA COMPENDIOSA infirment ce fait. Malgaigne ajoute que peut-être ces trois éditions en litige furent des éditions partielles : la question est encore en suspens.

La PRACTICA COMPENDIOSA parut en 1517 et non en 1570, comme nous le trouvons imprimé dans plusieurs biographies de Vigo. C'est une PETITE CHIRURGIE, opposée à sa GRANDE CHIRURGIE. Cette petite chirurgie fut écrite très rapidement; Vigo l'aurait rédigée à la suite d'un incident assez curieux.

Nous avons vu que Vigo était un chirurgien timide, ce qu'il a écrit au sujet de la hernie, de la trépanation, de la cataracte, le prouve.

Bérenger de Carpi, professeur à Bologne, qui était partisan du trépan, aurait, au milieu de ses élèves, tourné en ridicule la timidité de Vigo; celui-ci, piqué au vif, aurait alors écrit un abrégé de son grand ouvrage et dans lequel précisément il a apporté les modifications à sa manière de comprendre le traitement des plaies du crâne. Cette histoire semble absurde; on n'écrit pas à nouveau un ouvrage uniquement parce qu'on a changé d'avis sur les conclusions d'un chapitre. Mais l'anecdote suivante qui est rapportée par Malgaigne, comme la précédente du reste, pourrait se rapprocher davantage de la vraisemblance.

Marianus Sanctus, l'élève favori de Vigo, à 25 ans,

écrivit son COMPENDIUM IN CHIRURGIA, abrégé de chirurgie, qui eut beaucoup de succès dès son apparition; de Vigo qui était assez vaniteux en éprouva un très vif sentiment de jalousie, d'autant plus que Antracino de Macerata adressa à Marianus Sanctus une épître non moins laudative que celle qu'il avait publiée en tête de la PRACTICA COPIOSA. Vigo aurait écrit la PRACTICA COMPENDIOSA poussé par la jalousie, et « puisque la brièveté plaît tant aux chirurgiens modernes. »

Sensuit la seconde partie de la cirurgie de... Jehan de Vigo, cirurgien du pape Jules II, laquelle est nommée *compendiosa*, contenant en bref et summairement plusieurs enseignemens contenus en la partie copieuse avec plusieurs inventions de nouveau adjoustées par ledit docteur et est donnée en cinq livres particuliers. »

Le TRAITÉ I est relatif AUX PLAIES. Il contient le fameux chapitre qui traite des instruments par lesquelz on doibt percer la table des os de la teste « instruments quasi divinement trouvés de nouveau, desquelz la figure n'est point parvenue en nos mains » du moins à ce que dit Godin dans sa traduction fort libre.

« Le premier instrument nommé *instrumentum masculum*, doit estre de fin acier de la longueur de vitz doitz ou environ, aiant au-dessus un manche lequel puisse virer comme la tarière de laquelle on perce le bois et en l'aultre extremité il doibt estre canulé et denté comme une serre, laquelle canule doibt avoir environ cinq doitz de long et au milieu dicelle doibt avoir un fert carré et agu lequel servira seulement à faire un cercle dessus l'os.

Le second instrument doibt estre forgé comme l'autre dessus, sans fer au millieu, mais aux deux costes doibt avoir une nespule dentée en deux costés laquelle quand on tournera l'instrument vers la partie dextre il fera incision d'icelle partie : et pareillement quant on la tournera vers la partie senestre il faira incision en ladite

partie senestre, et l'effect de cet instrument est de percer le crâne jusqu'à la seconde table et est cest instrument nommée *nespula femina*.

Le tiers instrument est nommé *instrumentum securitatis* et doibt avoir le manche ainsi qu'est dit dessus, et doibt estre canulé et denté sans nespule et sans fert au millieu, et a une petite canule dargent ou de fer de la longueur de trois doibtz, lequel entrera par l'extrémité de la serre en la façon de ung vigne tournée en manière dung vis lequel en tournant petit à petit viendra percer la seconde table seurement sans blesser *dura mater*. » (Edition Godin. Lyon, 1525.)

« Et quand il sera placé on l'ostera et il faudra besogner avec le quatrième instrument lequel est nommé *lenticula* avec la canule et la vigne comme au tiers sans serre et vacuité de canule et en l'extremité aura une lenticule et ung doit au-dessus doibt avoir ung instrument lineol rond pour retenir l'instrument affin que la lenticule puisse oster l'aspérité de l'os. On la peult oster avec une petite lime affin qu'elle ne puysse blesser dura mater. Et ainsi on pourra perforer le crâne sans danger ». (Edition Le Noir. Paris, 1530.)

Ces textes sont obscurs, mais ils sont tout à *fait remarquables, attendu que c'est la première description du trépan à couronne dans nos auteurs du Moyen-Age*. Le trépan à couronne était connu d'Hippocrate ainsi que le trépan perforatif ; mais seul le trépan perforatif fut employé d'une façon courante par la suite, avec certaines modifications : par crainte de léser la dure-mère par suite de la pénétration trop profonde de la pointe, on munit celle-ci d'un bourrelet circulaire l'empêchant de pénétrer trop avant : c'était un trépan abaptiste cité par Albucasis et Chauliac. — Quant au trépan à couronne il tomba dans l'oubli, et ce fut Vigo qui le fit ressortir des ténèbres. Mais pour être juste, nous devons dire pourtant que Bertapaglia

qui mourut en 1460, décrivit la scie ronde du trépan avant de Vigo. Pour cette intéressante histoire du trépan, nous ne saurions mieux faire que renvoyer le lecteur aux notes magistrales de Malgaigne sur ce sujet. (Ambroise Paré, Paris, t. II, p. 55.)

L'instrument décrit par de Vigo fut représenté par André de la Croix qui, dans sa *Chirurgiæ universalis opus absolutum* parue en 1573, à Venise, donne les dessins de tous les instruments nécessaires à l'opération du trépan, décrits depuis l'antiquité.

Dans ce même traité des plaies, parlant du régime des blessés, Vigo veut qu'on leur donne du vin et de la viande. Dans le traitement des plaies, il recommande la réunion immédiate, le vin, l'eau-de-vie, la poudre incarnative; il veut qu'on laisse un orifice dans les plaies profondes et qu'on y mette une tente; autours de la plaie qu'on emploie des défensifs divers.

Le Traité II est relatif aux apostèmes ; le Traité III aux ulcères; le Traité IV aux remèdes ou aides appropriés a chacun membre; le Traité V est en forme d'antidotaire « lequel declare plusieurs remèdes pour guerir diverses maladies avee l'arche des chirurgiens qui vont à la mer »; en effet, il nous faut remarquer cette dernière préoccupation d'indiquer les remèdes simples et composés que les chirurgiens des navires doivent emporter. Ceci vient après la découverte de l'Amérique qui datait de quelques années : on voyageait beaucoup relativement. — Mais pourtant nous voyons déjà cette préoccupation dans Avicenne.

Maintenant quel jugement devons-nous porter sur de Vigo.

De Vigo est incontestablement très érudit et instruit : il cite Hippocrate et Galien, et dans un chapitre de sa Practica Compendiosa il nous rapporte et décrit le trépan à couronne qui connu de l'antiquité avait été ou-

blié pendant plus de douze siècles! Mais il s'appuie surtout sur les Arabes, Alli-Abbas, Rhasès, Avicenne et Albucasis ; il connaît Henri de Mondeville, Guillaume de Salicet, Theodoric, Nicolas de Florence; il cite Pierre d'Argelata, Bertapaglia, Dysus, Paul d'Egine et Celse; il a largement puisé dans Avicenne et dans Guy de Chauliac. Mais il est moins instruit que Guy et Mondeville. Enfin il est érudit et lettré — il connaît certains des classiques de l'antiquité, notamment Aristote, Cicéron et Ovide.

Que vaut le plan de son livre ; Brambrilla, nous dit Malgaigne, « a vanté l'ordre qui brille dans ses écrits » n'en déplaise à Brambrilla, le plan de la PRACTICA COPIOSA est mauvais. Jugez plutôt : où sont placés les maladies des organes des sens : celles des yeux, au livre des ulcères, viennent entre les ulcères de la tête et les ulcères du dos — les maladies des oreilles sont décrites dans le même chapitre que celle des mamelles— les maladies des dents viennent avec les affections vénériennes. Et que penser de ce livre IX où l'auteur s'occupe de l'hygiène et notamment du régime des enfants, des fièvres tierce, sanguine, phlegmatique, de la fièvre des mariniers, de la soif, du toussement; de la teinture des cheveux, de la rétention d'urine et du cathétérisme, de l'extraction du fœtus mort, du goître, des brûlures, de la purgation, de la saignée; du coït et des moyens d'augmenter la jouissance, des embaumements; de la manière de faire mourir les poux, de la puanteur du nez et de la bouche, de la clarification de la voix, de la gibbosité, de la puanteur des aisselles, etc. Non au point de vue didactique l'œuvre de Vigo présente de grandes défectuosités. Cela ne vaut pas l'ordre de la GRANDE CHIRURGIE de GUY DE CHAULIAC.

De Vigo est-il observateur? oui, et c'est même un très bon observateur; il nous donne une bonne description de l'hydrocèle ; il a constaté chez l'enfant

l'enfoncement d'os du crâne sans fracture ni lésions superficielles, et chez l'adulte la fracture de la table interne sans lésion de l'externe; il nous expose admirablement, et d'après sa propre expérience, les causes de la gangrène. Il nous rapporte aussi la guérison d'une plaie de vessie, fait bien rare à cette époque; un cas d'extraction de fœtus mort dans l'utérus; un cas de commotion cérébrale « ung noble home amy du duc de Urbin, lequel,en chevauçant dessus le Pont St-Ange », tomba sur une pierre en marbre et son cheval sur lui : il fut laissé pour mort. Mais comme il rendait du sang par le nez et les oreilles, cette observation paraît plutôt se rapporter à une fracture de la base. Il rapporte aussi le cas d'une énorme blessure du cou intéressant le plexus brachial et qui finit par guérir après un long traitement. Il connaît la gravité des plaies articulaires. — Rappelons aussi son chapitre sur les plaies de guerre : c'est le premier auteur, au Moyen-Age du moins, traitant de ce sujet, du reste il avait accompagné Jules II dans les guerres heureuses qu'il soutint contre Borgia pour reprendre la Romagne et contre les Vénitiens – et dans son expédition malheureuse contre Louis XII, qui le battit à Ravenne; on sait qu'ensuite Louis XII voulut faire déposer le pape; ce dernier jeta l'interdit sur le royaume de France : mais ce pape guerrier mourut quelques mois après. Jean de Vigo avait donc pu voir des blessés sur le champ de bataille — Jean de Vigo s'occupe aussi des remèdes simples et composés que doivent emporter les chirurgiens « sur les arches qui vont à la mer ».

De Vigo opère, mais moins souvent que d'Argelata et Bertapaglia; de plus il est timide. A propos de l'opération de la hernie il dit « les cirurgiens *prudens et discres* les laissent communement *aux vagabonds qui courent de païs en païs* et pareillement l'extraction de la pierre en la vessie et la cure de catarritte par

operation manuelle » quel dedain pour ces *vagabundi et peregrinati chirurgici*, et cette naïve phrase « toutefoys pour plus ample doctrine et *pour satiffaire à mes amis et aux cirurgiens nous declarerons la curation manuelle* ». Et à propos de la *cataretle :* « le cirurgien prudent doibt laisser ceste cure aux coureurs avec la cure de ruptura (1) ».

Dans les fractures du crâne « les anciens ont baillé la forme de plusieurs instruments comme trepanes et mailles de fer, malines et plusieurs aultres instrumens *lesquelz sont perilleux, mais cest nostre coustume descripre les moiens de guerir les patiens lesquelz sont moins dangereux* ». Mais il recommande de mettre « au dessus de la teste du patient ung vaisseau darain plein de charbon affin que la reverberation de la chaleur puisse attoucher dedans la plaie. Et ne pas operer au temps de la plainne lune parceque alors le cerveau croit et se approche du cranne ».Berenger de Carpi qui trépanait qualifia ce mode de traitement de « billevesées genoises ». Mais il a du savoir faire; après l'opération de la cataracte « le maistre fera remarquer au malade qu'il voit affin qu'il ne semble point qu'il est mal besoigné et pour avoir meilleur salaire ». Et à propos de la fracture du *cranne*. « Il faut prevenir du danger les parents et les amis, en ce faisant le cirurgien évite le mauvais bruit du peuple et acquiert honneur ».

De Vigo était donc un chirurgien sans grande hardiesse. Il incisait les phlegmons suppurés et il préférait l'incision semi-lunaire à l'incision droite. Dans le cas de tumeur, de cancer, il enlevait ce qu'il pouvait au bistouri et cautérisait le reste au fer rouge. Il enlevait des ganglions scrofuleux en les arrachant avec

(1) Hernie.

des pinces en forme de cuillères tranchantes, après une incision préalable ; il cautérise les fistules lacrymales. Dans le panaris il porte le feu jusqu'à l'os. Dans l'amputation, après avoir scié l'os, il cautérise les chairs au fer rouge. Il a rugîné le tibia et l'humérus pour carie; il a enlevé ou gratté des phalanges pour spina ventosa. Il a amputé la verge pour gangrène, avec le fer et le feu. Il traite les plaies d'une façon intelligente, il est partisan de la réunion et notamment de la réunion par première intention, des dessiccatifs et de l'alimentation ; il veille toujours à l'écoulement de la sérosité et du pus en plaçant des tentes ou en laissant un orifice dans la suture : il redoute pour les plaies le contact de l'air. Imitant Guy, il recommande la suture sèche pour les plaies de la face et la suture entortillée pour celle des lèvres.

De Vigo donne une très grande quantité de formules, infiniment plus que Mondeville. — Son ouvrage est de beaucoup inférieur à ceux de Fabrice d'Acquapendente (1537-1629), de Wurtz (1514-1575), et de Franco (1500-1561) qui lui furent du reste postérieurs.

Mais Vigo a-t-il innové en quelque chose? « Jean de Vigo n'a attaché son nom à aucune découverte chirurgicale, il reste de lui l'emplâtre de Vigo dont l'emploi est fréquent (1). »

Comme le dit Malgaigne, « Jean de Vigo n'a pas manqué de panégyristes; mais par une bizarrerie qui lui est commune avec d'autres chirurgiens on l'a loué précisément pour les choses qui le méritaient le moins... M. Mojon commence un article biographique (2) sur notre chirurgien en affirmant que personne n'a autant contribué que lui aux progrès de la

(1) Edouard Nicaise. Guy de Chauliac, p. XXXIV.
(2) Mojon. Rettratti et Elogi di Liguri illustri. Genova, 1830.

chirurgie ; et cependant il est certain qu'à part un emplâtre encore estimé il n'a attaché son nom à aucune méthode, à aucun procédé, à aucune idée chirurgicale. Portal vante ce qu'il a écrit sur le phlegmon et sur bien d'autres sujets, sans s'apercevoir que, précisément dans ces questions, Vigo n'a rempli que le rôle de compilateur et de copiste. Haller lui-même n'est parvenu à remplir une page unique par l'analyse de la Chirurgie de Vigo qu'en lui attribuant nombre d'idées qui ne lui appartiennent point : diverses étymologies qui remontent au moins à Bertapaglia ; l'histoire d'une femme qui avait vécu vingt ans avec un cancer utérin, Vigo nomme lui-même Hugues de Sienne comme l'auteur de cette histoire ; la cautérisation pour la fistule lacrymale, il a copié en le citant Guillaume de Salicet ; l'emploi de la suture sèche pour les plaies de la face, de la suture entortillée pour les plaies des lèvres : tout cela est dans Guy de Chauliac. Où donc est le mérite (1) de Jean de Vigo, et quelle est la valeur réelle de son livre ? ».

Nous voyons donc des panégyristes louer de Vigo de choses dont il se défend lui-même, car de Vigo était foncièrement honnête, et il indique toujours scrupuleusement l'origine de ses emprunts. — Par contre Daremberg ne fait que le citer : Haller donne le résumé de son livre (2).

Comment donc expliquer le prodigieux succès de cet ouvrage qui, en trente ans, eut vingt et une éditions. On a incriminé les débuts de l'imprimerie, la rareté des traités de chirurgie à cette époque. Ces deux hypothèses ne se peuvent soutenir ; la découverte de l'imprimerie remonte à 1436, et quand parut l'œuvre de Vigo,

---

(1) Œuvres complètes d'Ambroise Paré par Malgaigne, t. I, p. CLXXVII, 1840.
(2) Haller, 1774. *Bibl. chir.*, t. I, p. 176.

en 1514, bien des ouvrages de chirurgie avaient été imprimés :

I. — Auteurs italiens (1).

G. DE SALICET, 1474. *La ciroscia.* Venetiis (S. H). — 1492, *la Cirargie*, traduite par Nicole Prevost, de Lyon, in-4 ; il y a 17 éditions de 1474 à 1506, dont 3 en français : 1492, 1505, 1506 (S. H.).

DINUS DE GARBO, 1485. *Chirurgia* e. *Ponderibus*, Ferrare ; 8 éditions de 1485 à 1499 (S. H.).

PIERRE DE ARGELATA, 1480. *Chirurgia libri sex.* Venetiis, in-fol. ; 6 éditions de 1480 à 1499, dont une en espagnol (S. H.).

M. DE GRADI, 1471. *Practica seu commentaria et nonum Rhazis ad Almansorem* (1re édition de 1471 à Pavie). — 1494, *Expositiones super vicesimam Fenterlii canonis Avicennæ.* Milan, in-4 ; il y a 10 éditions de parties diverses de 1471 à 1502 (S. H.).

LANFRANC, 1490. *Chirurgia magna et parva.* Venetiis, in-fol.

ALANFRANC ou LANFRANC, 1490, *Cyrurgie*, trad. par G. Yvoire de Lyon. Lyon, in-4. Il y a 10 éditions de la *Chirurgia* de 1480 à 1500, dont 2 en français, 1480 et 1490 ; 1 en espagnol ; 1 en flamand (S. H.).

BRUNUS, 1490. *Cyrurgia Magna.* Venetiis.

ROGERIUS, 1498. *Cyrurgia*, Venetiis.

ROLANDUS, 1498. *Cyrurgia.* Venetiis.

THEODORICUS, 1498. *Cyrurgia.* Venetiis.

GENTILIS FULGINAS, 1499. *De fracturis.* Venetiis ; 8 éditions de 1485 à 1499 (S. H.).

NICOLAUS FACUTIUS (de Falconiis, de Florence), 1490. *Sermonum liber scientiæ medicinæ* NICOLAI FLORENTINI, doctoris excellentissimi, qui continet octo sermones. Venetiis, 7 vol. ; 9 éditions de parties diverses de 1481 à 1500.

MONTAGNA BARTH, 1497. *Selectiorum operum in quibus ejusdem consilia variique tractatus alii, continentur, liber unus et alter.* Venetiis, in-fol. ; il y a 9 éditions de parties diverses de 1474 à 1500.

BERTAPAGLIA, 1490. *Chirurgia* seu recollectæ super quartam canonis Avicennæ. Venetiis.

GATINARIA, 1504. *De curis Ægritudinum particularium* sive expositio in nonum Almapsoris. Lugduni, in-4°.

BENIVIENI, 1507. *De abditis nonnullis ac mirandis morborum et sanationum causis.* Florentia, in-4°.

(1) D'après Édouard Nicaise,, Introductions de Guy de Chauliac et Pierre Franco.

II. — Auteurs anglais, espagnols et des Pays-Bas.

GADDESBEN (+ 1350) en 1492. *Rosa anglica.* Ticini, in-fol.
GUTIEREZ (+ 1497), 1494. *De potu in lapidis præservatione.* Tolede.
— 1498. Cura de la piedra. Toledo, in-fol.
AMINIQUET, 1501. *Lectura feta per lo reverend mestre en medicina sobre la tractat segon de R. mestre guido, lo eual tracta de apostemos en general.* Barcelone. Commentaire sur un chapitre de Guy de Chauliac.
GILBERTUS ANGLICUS, 1510. *Compend. totius medicine.* Lugduni, in-4°.

III. — Auteurs allemands.

H. VON PFOLSPRUNDT, 1460. *Buch der Bundth-Ertzenei,* publié par Haeser et Middeldorpf. Berlin, 1868.
BRUNSCHWIG. 1407. *Buch der Cirurgia,* Strassburg, fig. coloriées.
— 1513. *Das buch der Wandartzney,* avec le traité de pharmacie Strassburg, fig. non coloriées.

IV. — Auteurs français.

BALESCON DE TARENTE, 1490. *Philonium pharmaceuticum et chirurgieum de medendis omnibus.* Venetiis.
GUY DE CHAULIAC. *La grande Chirurgie,* composée en 1363, édition de Nicolas Panis. Lyon, 1478, — édition de Symphorien Champier. Lyon, 1503, — deux éditions italiennes de Varesco, 1490 et 1493, — édition italienne de 1505, — éditions latines de Venise, 1490, 1497, 1498, 2 en 1499 et 1513,—éditions catalanes, 1492 et 1498, — édition hollandaise, 1507.

V. — Auteurs grecs et latins.

HIPPOCRATE.
1483. *Libel. de Esse ægrorum.* Paduæ (S.H).
1483. *Aphorismi.* Venetiis.
1483. *Liber regiminis acutorum.* Venetiis.
1483. *Liber epidemiarum.* Venetiis.
1483. *De natura fœtus.* Venetiis.
1483. *Lex.; Jus jurandum.* Venetiis (S.H.).
1483. *Liber pronosticorum.* Venetiis.
1494. *Sententiæ cum Galen. comed.* Florentiæ.
1494. *De natura hominis.* Romæ (Stockton Hough).

1494. *De insomniis* (S.H.).

GALIEN.

1483. *Articella. Isagoge Johannis.* Venetiis.

1488. *Aggreg. ad medicinam.* Bresciæ.

1940. *Opera.* Venetiis.

1492. *Introductio seu medicus.*

1494. *Historia de philosoph.* (grec). Venetiis.

1496. *De medicinæ principiis.* Venetiis.

1498. *De temperamentis.* Venetiis.

1498. *De bono corporis habitu.* Venetiis.

1500. *De affect. locorum notitia.* Venetiis.

1500. *Liber dictus Tegni.* (S.H).

1500. *In aphor. Hypocratis.* (S.H).

PAUL D'EGINE, 1489. *Opera.* Lyon (S.H).

CELSUS, 1478. *De re medica.* Florentiæ. Celse, inconnu pendant le Moyen-âge et dont le manuscrit venait d'être découvert de nouveau, a eu 5 éditions de 1478 à 1497 (S.H.).

VI. — Auteurs arabes.

AVICENNE, 1473. *Canonis Libri V.* Papiæ. — 1484. *Cantica de med.* Venetiis. — S.H. indique 43 éditions de parties diverses des œuvres d'Avicenne de 1472 à 1500.

AVENZOAR, 1490. *Teissir.* Venetiis. — 1467. *De curatione lapidis*, Venetiis, 4 éditions de 1490 à 1497.

AVERRHOES, 1482. *Colliget.* Venetiis. Il y a 5 éditions de 1482 à 1500.

ALBUCASIS, 1497. *Chirurgia c. aliis.* Venetiis. Il y a 6 éditions d'œuvres diverses de 1471 à 1497 (S.H.).

RHAZES, 1481. *Le Mansoury.* Mediolani. — 1486. *Totum continens*, Brisciæ. Il y a 20 éditions de parties diverses des œuvres de Rhazes de 1481 à 1506 (S.H.).

Cette longue énumération démontre amplement l'inanité de cette thèse. Malgaigne avance que le succès de l'œuvre de Vigo est peut-être dû à la nouveauté des chapitres relatifs aux maladies vénériennes et aux blessures de guerre et au soin tout particulier que l'auteur apporte à l'étude des médicaments. En effet, indépendamment des nombreuses formules qu'on rencontre dans le texte de la PRACTICA COPIOSA, deux des huit

livres sont consacrés à la thérapeutique. Cette hypothèse est plausible.

Mais nous nous écartons de l'opinion de l'illustre commentateur d'Ambroise Paré quant il explique la popularité de la PRACTICA en disant que depuis près d'un siècle il n'avait point paru de traité complet de chirurgie, que le plus grand nombre des éditions parurent en France où il n'existait aucun chirurgien capable d'écrire. Nous nous élevons contre ce jugement, attendu que la GRANDE CHIRURGIE de GUY DE CHAULIAC, qui parut en 1363, est une œuvre infiniment supérieure aux deux PRACTICA de Vigo : et Vigo a fait à Guy de Chauliac de très larges emprunts.

Le traité de Vigo a eu un énorme succès — vingt et une éditions en trente ans, nous dit Malgaigne, et des traductions dans toutes les langues savantes. Mais qu'est ce succès auprès de celui de la GRANDE CHIRURGIE de GUY DE CHAULIAC. Cet ouvrage fut composé en 1363 ; « dès le XIVe siècle(1) le livre de Guy a été traduit dans toutes les langues savantes de l'époque ; j'ai pu retrouver trente-quatre manuscrits de la GRANDE CHIRURGIE écrits en latin ou en français, en provençal ou catalan, en anglais, en néerlandais, en italien et en hébreu ; plus, seize manuscrits qui renferment soit un fragment du livre, soit un abrégé ou un commentaire de la GRANDE CHIRURGIE ; enfin six manuscrits de la PETITE CHIRURGIE... Pour qu'après plus de cinq siècles on retrouve une aussi grande quantité de manuscrits de cet auteur, il faut qu'il en ait été fait un nombre de copies considérable. Guy est arrivé en effet dans un moment favorable, la curiosité des esprits était plus excitée depuis le XIIIe siècle, et la vulgarisation des travaux était facilitée par la fabrication du papier de linge et par la sécularisation de la copie des manuscrits.

(1) Edouard Nicaise, Guy de Chauliac, p. CVII.

Après la découverte de l'imprimerie, le succès de la GRANDE CHIRURGIE ne fit que s'accroître : 1478, et *cette première édition fut suivie de 128 autres.* « La GRANDE CHIRURGIE de GUY DE CHAULIAC a eu un très grand nombre d'éditions ; j'ai pu en retrouver soixante ; en outre, neuf ont disparu, dont il n'existe plus d'exemplaires ; les fragments, les commentaires, les abrégés de la GRANDE CHIRURGIE forment encore soixante éditions : soit en totalité cent vingt-neuf éditions. Les éditions de la GRANDE CHIRURGIE comprennent seize éditions latines, trois françaises, cinq italiennes, quatre hollandaises, quarante-cinq catalanes, une anglaise. Quatorze paraissent au XVe siècle, trente-huit au XVIe et dix-sept au XVIIe. Les commentaires, les abrégés et la PETITE CHIRURGIE forment 60 éditions, il en paraît quatre au XVe siècle, treize au XVIe, vingt-sept au XVIIe et dix au XVIIIe : la plupart sont en français, quelques-unes en latin, en italien, en flamand ou en hollandais, en anglais (1). »

La PRACTICA COPIOSA eut seize éditions latines, cinq françaises, trois espagnoles, huit italiennes, une allemande, une portugaise et deux anglaises. La PRACTICA COMPENDIOSA fut éditée en 1517, 1546, 1560, 1598 et 1673. Soit pour les deux PRACTICA trente-quatre éditions au XVIe s., cinq au XVIIe et une au XVIIIe. C'est pourquoi nous nous écartons de l'opinion de Malgaigne ; au XVIe siècle ceux qui en France voulaient étudier la chirurgie le pouvaient sans avoir forcément recours au traité de Vigo, et il est vraisemblable qu'à cette époque, en France, la GRANDE CHIRURGIE de CHAULIAC fut infiniment plus lue que la PRACTICA.

En effet, au XVIe siècle, aux trente-quatre éditions de Vigo nous pouvons opposer cinquante et une éditions de Chauliac ; au siècle suivant, les éditions de Vigo tombent à cinq, alors que Chauliac en a quarante-

(1) Edouard Nicaise, Guy de Chauliac, p. CXXV.

quatre ! Tout commentaire est inutile. Nous pensons que la réputation énorme dont jouit Vigo de son vivant est due surtout à la haute situation qu'il occupait auprès du pape Jules II. Ce fut un favori de la fortune, comblé d'honneurs et de distinctions et disposant lui-même par l'appui qu'il trouvait auprès des puissants d'une influence considérable. Malgaigne, du reste, avoue aussi cette cause pour expliquer la popularité du chirurgien génois. Vigo reste un homme instruit, érudit, d'une honnêteté scientifique scrupuleuse, un fin observateur, mais on ne peut vouloir en faire un des Pères et Rénovateurs de la Chirurgie parce qu'il a trouvé un emplâtre fameux — dont certains, à tort du reste, lui discutent même la paternité.

Ceci nous prouve que l'opinion publique est souvent mauvais juge, elle méconnaît des génies et d'autres, grâce à elle, acquièrent la gloire au rabais. Mais la postérité, qui est souvent curieuse et investigatrice, sait honorer les premiers et faire descendre les seconds de la cimaise indûment occupée. — C'est pourquoi l'historien remplit presque une fonction sociale en opposant son opinion documentée aux jugements des foules qui ne reposent le plus souvent que sur des on dit.

Ambroise Paré poète

PAR

M. le Dr H. Folet,
Professeur à l'Université de Lille.

Nul, parmi les médecins aussi bien que parmi les profanes, n'ignore qu'AMBROISE PARÉ fut un illustre chirurgien du XVIe siècle; mais bien peu de gens savent qu'il eut des prétentions à la poésie et fut au moins un versificateur. Un de ses biographes modernes, le Dr LE PAULMIER, ce distingué collègue que notre Compagnie a récemment perdu, en a pourtant dit un mot dans son **Ambroise Paré d'après de nouveaux documents, 1884.** Les médecins qui ont, je ne dis pas lu, mais feuilleté les œuvres de PARÉ dans une édition archaïque, — ils doivent bien être une douzaine, — ont remarqué, en tête du livre, des pièces de vers à la gloire de l'auteur. C'était la coutume au XVIe, au XVIIe et jusqu'au XVIIIe siècle : on se faisait célébrer par ses amis en termes dithyrambiques au frontispice de l'ouvrage que l'on publiait. C'est ainsi que figurent, immédiatement après la dédidace « au très chrestien Roy de France et de Pologne Henry troisième », divers petits poèmes latins et français parmi lesquels un sonnet et un quatrain de RONSARD. Or le premier de ces poèmes est un « Sonnet de l'Autheur », que voici :

SONNET DE L'AUTHEUR

Ce livre maintenant que je mets en lumière,
de mon art l'héritier, contient tous les secrets
que jadis bien au long les Arabes et Grecs
ont laissé par escrit à la race dernière.

Plein d'exemples il est de diverse manière,
ainsi que nous voyons de mille beaux pourtraicts
les prez se bigarrer, eschauffez par les rais
du Soleil, lorsqu'il fait sa course printanière.

Or, sus donc maintenant va-t-en, mon fils très cher,
que depuis quarante ans n'ay cessé de lescher.
Va, priant un chacun qu'il luy plaise d'ensuivre

Lysippe qui reprint Apelle doucement.
Mais arrière, envieux, car éternellement
on verra, malgré vous, ce mien ouvrage vivre.

On n'est jamais mieux loué que par soi-même. Ambroise Paré, dont, je l'ai dit ailleurs(1), la modestie n'était pas la vertu capitale; — un peu d'orgueil s'explique d'ailleurs et se justifie presque chez un homme qui, parti de très bas, était arrivé par l'intelligence et le travail à la plus haute situation chirurgicale de son temps; — Paré donc, tout en faisant appel à une critique amicale et bienveillante, se flatte naïvement de voir son œuvre « éternellement vivre ». Il promet d'ailleurs facilement l'immortalité. Il la promettra à Guillemeau, son élève, comme nous le verrons tout à l'heure. Il garantit même la reconnaissance de la postérité à Caron, chirurgien de Charles IX, pour avoir surveillé l'impression et corrigé les épreuves de son **Anatomie universelle du corps humain**, parue en 1561 et composée en collaboration avec « Rostaing du Bignosc, provençal, aussi chirurgien-juré à Paris », impression dont lui, Paré, n'avait pu s'occuper, étant

(1) *Revue de Paris*, 1er septembre 1901.

sans cesse dérangé par les exigences de sa clientèle chirurgicale. C'est ce qu'il expose dans ces vers ingénus placés en tête de l'**Anatomie universelle** :

L'AUTHEUR AU DIT CARON :

J'avois, longtemps y a, ce labeur commencé,
et en plusieurs endroits depuis réajancé,
augmenté et reveu par l'ayde et le moyen
de Binosque, duquel il est autant que mien.
Mais voulant ce traitté mettre dessus la presse,
Binosque, qui jamais sa lecture ne laisse,
ne pouvoit bonnement vaquer au résidu.
Et moi qui ça et là suis toujours attendu
pour le devoir de l'art que Dieu m'a déparly,
Impossible m'estoit ranger à ce party.
Mais pour avoir, Caron, en la dissection
anatomique veu ton érudition,
sçachant qu'au vray amy la prière n'est vaine,
je te requis pour moy de prendre tant de peine
que d'assister, pendant que l'on imprimeroit,
pour corriger en mieux ce qui te sembleroit.
A quoy tu as vaqué de telle diligence
qu'elle fait apparoir aussi de ta science.
Si doncques le lecteur y trouve quelque chose
dont il soit satisfait, sur luy je me repose
de te donner louange, ainsi qu'ont mérité
ceux qui ont travaillé pour la postérité.

D'autres vers, placés en tête ou en queue de ses diverses publications, formulent des espèces de revendications de priorité, soit à propos d'instruments, soit à propos de sujets traités. Ainsi, au début das **dix livres de chirurgie avec le magazin** (1) **des instruments nécessaire à icelle, 1564**, il déclare avoir ajouté à son livre :

.... un magazin auquel sont contenuz
plus de trois cents outils : dont les uns sont tenuz

(1) On dirait aujourd'hui : le *catalogue*.

à mon intention; le reste en l'officine,
de mes vieux devanciers a pris son origine.

Au dernier feuillet de la **Méthode de traiter les playes faites par hacquebutes et aultres bastons à feu, 1545**, on lit ce dizain d'assez coquette allure, où PARÉ, sous la forme d'une sorte de récit mythologique, revendique le mérite d'avoir le premier étudié cette matière :

Minerve, ayant pitié des corps humains,
voyant iceulx mourir vilainement
navrés par feu, pouldres et bastons maints,
et que pas un des hommes nullement
ne s'esforçoit leur donner allégeance,
admonesta quelqu'un de vif esprit
(lui promettant très bonne recompance),
faire quelque œuvre auquel seroit escript
enseignement pour guérir cette esclandre,
ce que jamais nul n'osa entreprendre.

AMBROISE PARÉ ne se contentait pas d'écrire des préfaces rimées. Dans le corps même de ses ouvrages il introduit des vers. La plupart des éditions des œuvres complètes montrent, après le livre sur la composition des médicaments et les distillations, « la figure de ce grand Hippocratès », représenté comme un digne vieillard copieusement barbu. PARÉ l'admire de confiance dans ces huit vers d'une cruelle banalité, inscrits au bas de l'image :

Tel fut d'Hippocratès le port et le visage.
De quel scavoir il fut, de quelle nation,
comme il se comporta en sa profession,
les livres qu'il a faits en donnent témoignage
Ce n'est rien que de voir d'Hippocratès l'image
il faut voir ses escrits, les lire et contempler,
conférer avec ceux qui en peuvent parler,
afin de les entendre et les mettre en usage.

AMBROISE PARÉ, ne sachant ni le grec ni le latin,

n'a pas lu les ouvrages hippocratiques, qu'il ne laisse pas cependant, au risque de se contredire, de déclarer obscurs en ce quatrain placé trois pages plus loin sous le « portrait » de Galien, visage non moins barbu que le premier :

Ce grand Hippocratès doit son nom et sa gloire
à Claude Galien ici représenté ;
car sans lui ses escrits pour leur obscurité
demeuroient incogneus, et n'enfûst plus mémoire.

Il n'en met pas moins en rimes les « Aphorismes d'Hippocratès appartenant à la chirurgie ». Certes ce n'est ni le choix ni la traduction de ces aphorismes qui peuvent ajouter quoi que ce soit à la réputation de l'œuvre de PARÉ. Les uns sont des contre-vérités : tels sont ceux qui affirment l'incurabilité des plaies du cerveau ou de la vessie, ou la bénignité des tumeurs molles à l'inverse des tumeurs dures, toujours malignes. D'autres sont des banalités sans intérêt : la goutte aux pieds vient le plus souvent au printemps et en automne ; le coma et le délire sont des symptômes graves dans les blessures de la tête. Et PARÉ a traduit ces choses en des distiques qui font invinciblement songer aux devises des mirlitons ou des papillotes de dragées :

Si en un mesme temps deux douleurs viennent poindre
en divers lieux, la grand'fait oublier la moindre.
A l'erysipélas s'il survient pourriture
ou suppuration, c'est un mauvais augure.

Non moins macaroniques vraiment sont les « Canons et reigles chirurgiques de l'autheur ». Qu'on en juge par ces trois citations :

De toute beste venimeuse
la piqueure est fort dangereuse.

La playe ouvrant un grand vaisseau
Le navré conduit au tombeau.

Au mal de pied, ou jambe, ou cuisse,
Le lict est salubre et propice.

Il n'y a guère à tirer de ce fatras qu'un distique un peu ridicule, mais émettant cette pensée louable que le chirurgien ne doit point être un homme d'argent :

Celui qui pour avoir et non pas pour sçavoir
se fait chirurgien, manquera de pouvoir.

et aussi ces huit vers, moins mauvais dans la forme que les autres, et où PARÉ expose cette idée qu'on retrouve en maint endroit de sa prose, que nous rencontrerons dans d'autres vers de lui, à savoir que l'expérience et la pratique font le chirurgien bien plus que la lecture des livres ; idée juste d'ailleurs si on ne l'outre pas, et qui de plus le flatte personnellement :

Celuy qui, brave, veut faire la chirurgie,
il faut qu'il soit habile, accort, industrieux,
et non pas seulement qu'aux livres il se fie,
soient françois ou latins, ou grecs, ou hébrieux.

Celuy qui a bien leu et pour cela pense être
brave chirurgien, sans avoir assisté
aux opérations et pratiques du maître,
se trompe tout comptant et n'est qu'un effronté.



Mais ce n'est pas seulement au début ou dans le cours de ses propres œuvres que PARÉ semait des rimes. Il en composait pour d'autres, ainsi que je l'ai récemment constaté. Voici comme :

J'ai dans ma bibliothèque quelques ouvrages de médecine ou de science anciens, curieux ou rares. Parmi eux je compte un atlas d'anatomie de JACQUES GUILLEMEAU, de 1586, composé en partie de planches emprun-

tées à VÉSALE et qui furent, dit-on, dessinées par LE TITIEN.

JACQUES GUILLEMEAU, d'Orléans (1544 à 1612), fut longtemps un des élèves favoris d'AMBROISE PARÉ dont il soigna et sauva la fille, neuf ans après la mort du vieux maître, en pratiquant sur elle la version pour mettre fin à une formidable hémorragie puerpérale ; mais il ne fut pas le gendre de PARÉ comme on l'a dit parfois.

Ce JACQUES GUILLEMEAU, chirurgien-juré, prévost du Collège de Saint-Come en 1595, chirurgien du Roy Henri III, semble s'être adonné spécialement à la pratique obstétricale et est surtout connu par son livre : **L'heureux accouchement des femmes** enjolivé de planches d'une naïveté bien réjouissante. Mais il avait publié d'abord, et ce fut peut-être là sa première œuvre, des **Tables anatomiques avec les portraicts et déclarations d'iceulx. Ensemble un dénombrement de cinq cents maladies diverses.**

L'édition originale de cet Atlas-Traité d'anatomie, parue en 1586, et que je possède, est, d'après BRUNET, l'oracle de la bibliophilie comme chacun sait, « devenue rare ». Elle ne figure pas sur la liste des œuvres de GUILLEMEAU en la notice que CHÉREAU a consacrée à cet auteur dans le dictionnaire de DECHAMBRE.

On a parfois comparé la psychologie du bibliophile à celle du pêcheur à la ligne qui met tout son plaisir à prendre le poisson, sans songer le moins du monde à manger la friture. Ainsi le fureteur qui a conquis un livre curieux, le place dans ses armoires et ne l'ouvre plus. Le fait est que l'atlas de GUILLEMEAU, — lequel m'avait été donné par le père d'un de nos jeunes collègues de la Faculté, M. GAUDIER, vieil et aimable universitaire au courant de mes goûts de collectionneur, — cet atlas dormait depuis quatre ou cinq ans sur mes rayons lorsqu en ces dernières vacances, procédant au récole-



Frontispice de l'Atlas de Guillemeau.

ment de ma « librairie », ainsi qu'on eût dit au XVIe siècle, j'examinai ce bouquin dont la reliure, assez délabrée, me paraissait appeler les soins et les pansements d'un relieur habile.

Grand in-quarto, relié en veau plein. Les gravures sont belles; la typographie un tantinet moins soignée, néanmoins correcte; le papier, légèrement jauni par le temps, est intact et solide. Je doute que nos éditions d'aujourd'hui, même nos éditions de luxe, puissent faire montre après 317 ans écoulés d'un aussi parfait état de conservation; ou plutôt je suis malheureusement certain qu'elles seront, bien avant ce laps de temps, piquées, effritées, tombées en poussière.

Le verso de la couverture porte un bel *ex-libris* héraldique, qui, d'après la détermination de M. Lamouroux, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, est celui de Louis Husselin, membre de la Chambre aux deniers et surintendant des plaisirs du Roi, mort en 1662.

Le frontispice illustré de l'Atlas de GUILLEMEAU mérite de nous retenir une minute. C'est, comme l'on peut voir, un plexus touffu de ces allégories où se complaisaient les savants de jadis. Ce frontispice a la forme générale d'un portique au sommet duquel trône une femme : *Chirurgia*, entourée de trophées d'instruments opératoires. Devant chacun des piliers du portique les deux images en pied d'HIPPOCRATÈS et de GALENUS. Au-dessus et au-dessous de ces vénérables ancêtres, c'est-à-dire sur les piédestaux et au sommet des piliers, quatre dessins carrés symbolisent les quatre éléments. *Ignis* est représenté par une salamandre dans les flammes; *Aqua* par un dauphin sur les ondes ; *Aer* par un caméléon; *Terra* par un animal que je crois être une taupe. Dans l'encadrement du portique, le titre est imprimé en un cartouche elliptique environné de quatre figures, deux en haut, deux en bas, qui personnifient les quatre humeurs : *Cholera*, *Sanguis*, *Pi-*

tuita, *Melancholia*. Qu'un guerrier antique, casqué et armé, et une femme en pleurs symbolisent *Cholera* et *Melancholia*, cela se comprend. Passe encore pour *Sanguis*, représenté par Vénus flanquée de Cupidon. Mais pourquoi incarner la pituite en une Diane libéralement décolletée? Au-dessous du cartouche central une arche flottante avec cette devise : *Hic Salus.* Cela vient de ce que l'ouvrage est édité par « Jean Charron, à *l'Arche*, rue Saint-Jacques, 1586 ».

Ayant tourné ce feuillet, immédiatement après l'inévitable dédicace au Roy, — comparé (un demi-siècle avant Louis XIV) au Soleil « sans la lumière duquel la terre reste froide et stérile, » — je ne fus pas peu surpris de tomber sur une longue pièce de vers, occupant trois pleines pages in-quarto et portant cette signature : « AMBROISE PARÉ, *Conseiller et Premier chirurgien du Roy.* »

Elle est assez longue, cette pièce : quatre-vingt-dix alexandrins. Je ne sache pas que PARÉ en ait commis d'aussi étendue. Je n'ai pas absolument la prétention de l'avoir découverte, mais je la crois très peu connue, même des érudits. A parler franc, les vers n'en sont pas fameux; mais, comme elle donne quelques détails sur la pratique chirurgicale de l'époque et développe certaines idées chères à l'auteur, je vais en reproduire le texte intégral. Le voici :

A JACQUES GUILLEMEAU,

Chirurgien ordinaire du Roy et Juré à Paris.

Comme celuy qui a quelque faict commencé
Pour le conduire à chef, tant qu'il ait avancé
A la fin qu'il prétend de rendre son ouvrage,
Ne donne aucun repos ni tresve à son courage :
De même, Guillemeau, te proposant le but
Où ton gentil esprit appliquer se voulut,

Tu choisis la science entre tous honorable
Dont Æsculape fut le prince vénérable.
Mais, pour suivre tant mieux la trace et la façon
De ce dieu qui se fit disciple de Chiron,
Tu me prins pour ta guide et fidelle conduite.
Moy, voyant ton emprise à ce point-là réduite,
Je te conseillay lors te retirer au lieu
Qui dans ce grand Paris se nomme l'Hôtel-Dieu.
Où selon le progrez de tes dignes études
Tu verrois, retiré parmi tes solitudes,
L'expérience vraye en maints corps tourmentés
De diverses langueurs et mille infirmitez;
Et, soigneux, apprendrois les traicts d'anatomie
Sans laquelle on ne peut faire la chirurgie.
Tu me creus. Et pourtant (1) diligent tu passas
Quelques ans en ce lieu et si bien profitas
Qu'en cest art tu te fais admirer en nostre age.
Comme ton œuvre aussi en rend bon témoignage.
Toutefois, ne sentant ton esprit satisfaict,
Dessoubs moy tu voulus te rendre plus parfaict,
De sorte qu'avec moy consommant huit années,
Tes estudes tu as dextrement façonnées.
Mais tout ainsi qu'on voit un levrier généreux,
Qui, sa queste suyvant, ne cesse courageux
De poster et courir jusques à ce qu'il voye
En sa possession sa désirée proye,
Ainsi n'estant content de tes premiers exploits,
Tu voulus, studieux, fréquenter les endroits
Où le furieux Mars exerce ses alarmes
Par le feu, par le fer, par le sang, par les armes,
Aux sièges, aux combats, aux prises, aux assaux
Des villes et des camps, des places et chasteaux,
Tant en France qu'ailleurs, aux étrangères terres
Si que (2), durant le cours de nos civiles guerres,
As toujours si bien sceu à ta charge pourvoir,
De penser les blessez si bien faire devoir,

---

(1) *Pourtant* : dans le sens de *En consequence*.
(2) *Si que* : tellement que, si bien que.

Que, pour mieux ton travail et peine recognaistre,
De Paris as esté en chirurgie maistre.
Aussi la Majesté honorant ta vertu
D'ordinaire en l'Estat dignement t'a pourveu.
Mesme, pour de ta part rendre la récompense
De tel honneur, tu viens de prompte diligence
Estaller en public la richesse et le pris
Que contient la valeur de tes doctes escrits
Où paroist le secret, le poinct et l'industrie
D'une bien recherchée et vraye anatomie :
Lorsque par le menu tu déchiffres et dis
Les infinies parts de l'œuvre que jadis
Les Grecs plus anciens Microcosme nommèrent.
Qui dans ce petit monde heureusement trouvèrent
Que la proporcion, la forme et la rondeur
Du Monde universel, raportait sa grandeur
Au compas de ce monde, admirable chef-d'œuvre
Où de Dieu le pouvoir pleinement se décœuvre.
Mais ceux-là n'ont laissé seulement que des mots.
Toy, de nouveau ayant enrichi tes propos
De visibles pourtraicts, tailles ingénieuses,
De figures et traicts de mains industrieuses,
Sans y rien espargner ; en cela beaucoup mieux
Tu contentes l'oreille et l'esprit et les yeux.
Or, jaçoit que (1) *l'honneur bien souvent en ordonne*
Aux escrivains premiers, cela pourtant n'estonne
Ceux qui suyvent après, ains d'un hardi project
Choisissent bravement un notable suject
Pour montrer au public la vertueuse preuve
Qui dedans leurs escrits par les scavants se treuve,
Or que tel suject soit par d'autres ja traicté.
Un avis avec l'autre estant bien raporté

(1) *Jaçoit que* conjonction archaïque qui devait s'écrire originellement *ja soit que*, et qui signifiait *quoique* : « Me suis occupé « d'en faire un livre, *ja soit que* la matière requiert bien plus « subtil engin que le mien. » (MONSTRELET.) On trouve encore cette expression, avec le « ç » défectueux, dans BOSSUET : « Un « ministre avait écrit à la Reine-Mère qu'il n'avait jamais con- « senti au port des armes, *jaçöit qu'*il y eût contribué. » Voyez Dictionnaire de LITTRÉ.

Produit de chaque cas une droicte sentence,
Formant le jugement, aiguisant la prudence.
Vraiment c'est faire tort à toute invention
Si l'on ne l'enrichit de quelque addition.
On doit tenir celuy de couarde nature
Qui les antécesseurs de surpasser n'a cure.
Mais toi, docte Guilmeau, sans te donner soucy
Ni de ceux de devant ni ceux d'après aussy,
Tu marches librement sur la docte campagne
Du vertueux travail qui tousjours t'accompagne,
Sans te laisser aller au repos otieux.
Qui s'endort et s'arreste aux escrits des plus vieux :
Ains d'un louable effort tu produis en lumière
Ce qui estoit caché en la saison première.
Aussi pour le loyer que tu as mérité
Toujours loué seras de la Postérité.

AMBROISE PARÉ,
Conseiller et premier chirurgien du Roy.

Assurément, je le répète, la valeur littéraire de ce morceau est mince. La prosodie en est fantaisiste : pas mal de vers faux, hiatus, rimes pauvres, beaucoup de chevilles. Mais la prosodie était tolérante à cette époque. (Elle l'est redevenue.) La langue en est molle; avec l'étalage obligé de mythologie : ESCULAPE, CHIRON, le dieu MARS ; avec des galimatias filandreux : exemple entre autres le passage où le microcosme du corps humain est comparé au monde universel et dont je défie bien quiconque de fournir une analyse claire.

Au point de vue du fond, le poème ne laisse pas d'avoir quelque saveur. D'abord, il nous montre que PARÉ, bien qu'un peu vaniteux et autoritaire, n'était pas jaloux de ses élèves, même de ceux dont la réputation grandissante aurait pu lui porter ombrage, car il encense GUILLEMEAU sans ménagement. Je sais bien qu'il n'avait ni fils ni gendre qu'il pût faire héritier de sa situation professionnelle. Néanmoins une cordialité aussi franche, aussi pleine, à l'égard d'un disciple

arrivé, n'est pas chose tellement commune qu'il n'en faille faire honneur au caractère de PARÉ, lequel était foncièrement bon.

Nous trouvons ensuite dans les vers précités et cet axiome, beaucoup moins banal alors qu'aujourd'hui, de l'utilité de l'anatomie :

Sans laquelle on ne peut faire la chirurgie ;

et cette opinion volontiers ressassée par PARÉ que la pratique, l'observation personnelle, la vue des choses,

L'expérience vraye en maints corps tourmentez
De diverses langueurs et mille infirmitez

forment beaucoup mieux le chirurgien que la théorie et l'érudition livresque.

Avec cette idée parallèle qu'en un Traité d'anatomie les figures sont aussi instructives que le texte; et il semble que GUILLEMEAU ait été un des premiers à en mettre :

Les autres n'ont laissé seulement que des mots.
...... Toy, ayant enrichi tes propos
De visibles portraits, tailles ingénieuses,
De figures et traicts.... en cela beaucoup mieux
Tu contentes l'oreille, et l'esprit, et les yeux.

Le stage pratique était long au XVI[e] siècle, comme le prouve le *curriculum* des études chirurgicales de GUILLEMEAU qu'AMBROISE PARÉ nous détaille : « Quelques ans » passés à l'Hôtel-Dieu ; huit ans comme assistant de son maître :

Dessous moi tu voulus te rendre plus parfaict,
De sorte qu'avec moi consommant huit années,
Tes études tu as dextrement façonnées ;

enfin l'exercice de la chirurgie d'armée :

Tant en France qu'ailleurs, aux étrangères terres,
.... durant le cours de nos civiles guerres ;

Tout cela additionné doit bien faire une douzaine, peut-être une quinzaine d'années; et c'est seulement au bout de ce temps

Que, pour mieux ton travail et peine recongnaistre,
de Paris as été en chirurgie Maistre,

Et GUILLEMEAU avait alors vraisemblablement de trente-cinq à quarante ans.

La dernière partie du morceau est consacrée à développer cette pensée qu'il faut sans relâche travailler à perfectionner la science. Qu'importe

Que tel sujeet soit par un aultre ja traieté;

On peut l'étudier plus complètement, l'élargir, et même

.... *l'enrichir de quelque addition.*

Nous devons nous efforcer de surpasser nos devanciers. Ce n'est pas PARÉ qui se serait donné le ridicule d'écrire, comme fit le chirurgien-baron BOYER en 1814, que « la chirurgie semble avoir atteint, ou peu s'en « faut, le plus haut degré de perfection dont elle paraisse susceptible ». Il défend au contraire que l'on s'arrête dans la recherche du mieux :

On doit tenir eeluy de eouarde nature
qui ses antéeesseurs de surpasser n'a cure.
....
Sans nous laisser aller au repos otieux
qui s'endort et s'attarde aux éerits des plus vieux.

En un mot, c'est là un programme de combat contre la routine et de poursuite perpétuelle du progrès.

Cela nous paraît tout simple et tout naturel aujourd'hui. L'esprit critique, le besoin de contrôler et d'améliorer la pratique des maîtres, ces qualités qui nous sont devenues familières et comme instinctives, étaient alors

si exceptionnelles que, quand par hasard elles existaient chez un savant, il pouvait, rien qu'en les appliquant consciencieusement, faire mainte découverte utile, voire capitale, tant était grand le nombre des choses à trouver.

Au sortir de la Renaissance et jusqu'au xviiie siècle, l'amour des lettres grecques et latines courba les esprits les plus libres, les plus sceptiques, sous l'autorité scientifique d'Aristote et de Pline. Pline surtout, ce compilateur crédule jusqu'à la niaiserie, le plus grand jobard de l'antiquité, passait aux yeux de Gui Patin, de Montaigne, pour un oracle indiscuté en matière d'histoire naturelle. Les médecins, qui étaient tous des lettrés, invoquaient à chaque instant comme argument péremptoire quelque texte de Galien dont on acceptait les doctrines les yeux fermés. Riolan, dans sa controverse contre Harvey, oppose au novateur l'existence de prétendues anastomoses entre grosses artères et grosses veines. Il ne les a point vues lui-même; au moins il ne le dit pas. Mais Galien les a décrites: cela suffit. Primerose, autre anti-circulateur, dit à Harvey: « Voudrais-tu faire entendre que tu sais ce « qu'Aristote ignorait? Aristote a tout observé et « personne ne doit oser venir après lui. » Molière n'a vraiment pas beaucoup exagéré la confiance obstinée des médecins de son temps dans l'autorité des anciens, lorsqu'il fait répondre par un des médecins de *Pourceaugnac* à la paysanne le consultant pour son père qui souffre de violentes douleurs de tête: « Le malade « est un sot; dans la maladie dont il est attaqué, ce « n'est pas la tête, selon Galien, mais la rate qui lui « doit faire mal. »

Paré, qui heureusement était beaucoup moins lettré, n'attache point, en dépit de son respect de commande pour les classiques de la médecine, une foi aveugle à la parole des anciens. Dans l'étude des questions sur

lesquelles il a laissé son empreinte, celles de la ligature des vaisseaux et de la non-vénénosité des plaies d'armes à feu, sa règle de conduite fut toujours d'observer les faits sans prévention et de ses propres yeux, puis de dire franchement ce qu'il avait vu, ce qu'il jugeait bon et utile, son avis fût-il contraire à la tradition et quoi qu'en dussent penser les contemporains. C'est ce qu'il exprime heureusement en ces vers de fière allure adressés à GUILLEMEAU :

> ..... *Sans te donner soucy*
> *ni de ceux de devant ni ceux d'après aussy,*
> *tu marches librement...*

Notons qu'en 1586, lorsqu'il écrivit ces vers, PARÉ était âgé de plus de 75 ans. C'est un âge où les hommes accueillent généralement d'instinct les nouveautés avec une défiance quasi hostile, craignant que ces nouveautés ne bouleversent et ne désorientent leur vie intellectuelle.

En résumé, et c'est ce que met en lumière le petit poème que j'ai déniché, AMBROISE PARÉ fut un homme de vive curiosité scientifique et de large indépendance d'esprit en un temps où cela était rare et à un âge où cela est particulièrement méritoire. C'est ce qui m'excusera d'avoir un court moment retenu l'attention des pages littérairement médiocres et qui ont surtout d'intéressant le nom dont elles sont signées.

Une observation anatomo-pathologique de Pierre Dionis

(Dilatation de l'oreillette droite du cœur)

PAR

M. le Dr Gilbert Ballet,
Professeur agrégé à la Faculté,
Médecin des Hôpitaux de Paris.

Pierre Dionis, qui fut l'aîné et le membre le plus illustre d'une famille médicale dont le nom, à la fin du XVIIe siècle et dans la première partie du XVIIIe, a acquis une grande notoriété, a laissé, comme on sait, un traité de « l'anatomie de l'homme » qui fut fort célèbre en son temps. Ce traité, composé des leçons que Dionis avait faites au Jardin du Roi en qualité de démonstrateur d'anatomie et de médecine opératoire, parut en première édition en 1690. Il fut réimprimé plusieurs fois tant à Paris qu'à Genève et même à Londres. La troisième édition porte la date de 1698 et non de 1701, comme l'a imprimé par erreur Dezeimeris dans son Dictionnaire historique. « Corrigée et augmentée d'une ample dissertation sur la génération et de plusieurs explications nouvelles », elle renferme en appendice à la fin du volume, la « Description d'une oreille du cœur extraordinairement dilatée ». Cette Description

constitue un document anatomo-pathologique de valeur, fort curieux pour l'époque et sur lequel il nous a paru d'autant plus intéressant de rappeler l'attention, qu'il n'en est pas fait mention dans les bibliographies modernes, même la plus complète, relatives à la pathologie cardiaque.

L'oreillette dont il s'agit est « une oreille droite du cœur extrêmement dilatée et d'une figure monstrueuse que l'on a trouvée à Brest à l'ouverture du corps de M. Dubuisson, capitaine de vaisseau, mort après son retour de l'expédition de Carthagène, où il commandait le vaisseau *le Fort* ». L'autopsie fut pratiquée « par M. Guiot, chirurgien ayde major de Marine au port de Brest », qui en adressa à Dionis la relation en même temps que l'oreille du cœur, qu'on avait au préalable « conservée dans de l'eau-de-vie, ensuite fait sécher et mise dans une boëte ». Le présent, on va le voir, comme le remarque Dionis, n'était pas « indigne d'un anatomiste ».

Donc à l'ouverture du corps « on trouva toutes les parties assez saines, excepté le péricarde qui était adhérent au cœur, en sorte que l'on eut beaucoup de peine à l'en détacher et il était privé de son humidité ordinaire; mais on fut surpris de voir l'oreille droite du cœur d'une grosseur si étonnante, étant plus grosse que n'est la tête d'un enfant nouvellement né; elle était tendue comme un ballon et remplie de sang, dont la plus grande partie était coagulée; il y en avait la quantité de plus de trois demi-septiers; l'on sépara cette oreille de la base du cœur, et après en avoir vuidé le sang, on la trouva ossifiée intérieurement, c'est-à-dire que sa tunique interne était enduite d'une substance osseuse et écailleuse, semblable à la coquille d'un œuf très dure, qui la tenait toujours tendue; le sang tant de la veine cave ascendante que de la descendante se venait verser dans la cavité de cette oreille et l'embou-

chure de l'oreille dans le ventricule droit du cœur était prodigieusement grande. »

La description est sobre, exacte et concise, digne d'un anatomiste, comme l'était « le présent » lui-même; on croirait déjà lire Morgagni; et il n'est pas difficile de reconstituer, à deux siècles de distance, les étapes du processus anatomo-pathologique qui, ayant débuté par une péricardite vraisemblablement à marche insidieuse, a abouti à un relâchement du myocarde, à une gêne passive de la circulation dans l'oreillette et à l'énorme dilatation de celle-ci. Les explications que Dionis donne des lésions valent moins à la vérité que sa description; elles sont un peu arbitraires. Mais pouvait-il en être autrement?

« L'on n'a point trouvé d'humiditez dans le péricarde, dit-il, parce que le mouvement du sang et du cœur n'étant point réglé, leur séparation qui se fait par les glandes de la base du cœur, et par celles du péricarde, ne se pouvait point exactement; et de plus le peu qui se filtrait de ces glandes était bientôt consumé par les battements du cœur trop fréquents, de sorte que n'y ayant rien qui entretînt la séparation du cœur et du péricarde, il ne faut point être surpris si ces parties, s'entre-touchant, se sont attachées l'une à l'autre en se desséchant; et de plus, cette oreille, qui avait la grosseur de la tête d'un enfant, poussait le cœur en bas et l'obligeait de s'appliquer contre le péricarde; ce qui peut encore avoir causé l'adhérence dont on a parlé. »

La relation nécroscopique est précédée d'une observation clinique précise et pittoresque, dont le mérite à la vérité revient vraisemblablement au correspondant de Dionis, le chirurgien aide-major Guiot, ou à l'un de ses confrères. « M. Dubuisson, y est-il dit, est mort âgé de 42 ans; il était incommodé depuis douze ou treize années d'une difficulté de respirer, avec un pouls rude et fréquent, joint à un battement de cœur vio-

lent et continuel, qui se remarquait sensiblement sous le sternum, où il sentait un picotement semblable à l'effet de plusieurs épines qui l'auraient piqué; ce sentiment douloureux augmentait selon les lieux et les temps. Le malade s'alita sept jours avant sa mort, pendant lesquels il ne pouvait demeurer couché qu'il ne souffrît plus qu'à l'ordinaire ; il était presque toujours assis sur le bord de son lit, les jambes pendantes et la tête panchée sur la poitrine; ses pieds étaient si froids que l'on ne put jamais les réchauffer ; ils commencèrent à s'enfler aussi bien que les jambes dès les premiers jours qu'il se mit au lit, et cette enflûre et ce froid gagnèrent insensiblement le haut des cuisses ; son poulx alla en diminuant jusqu'à la mort, qui arriva sans fièvre ni transport au cerveau. Il avait le jugement sain et la mémoire bonne ; il s'assoupissait par intervalles de tems, dont il était réveillé par des douleurs extraordinaires et insupportables qu'il sentait à l'endroit de la région du cœur. Long-tems avant sa mort il s'endormait à table, même en soupant en compagnie ; et environ une heure après sa mort, il jetta une très grande quantité de sang par le nez. » On ne saurait mieux décrire la symptomatologie fonctionnelle d'une affection du cœur ayant entretenu un état permanent de stase veineuse et abouti en fin de compte à l'asystolie terminale.

M. Dubuisson avait dit plusieurs fois à ses amis particuliers que le mal avait commencé, il y avait environ 12 à 13 ans, à l'occasion d'une violence qu'il se fit un jour pour retenir les premiers mouvements d'une grande colère. L'interprétation est-elle exacte ? Faut-il attribuer l'affection à l'effort provoqué par la colère et à la stase veineuse consécutive, qui aurait forcé l'oreillette ? Ce n'est pas inadmissible. Mais il est plus vraisemblable que l'effort n'a eu de pareilles conséquences que parce que le péricarde et le myocarde déjà malades

avaient perdu de leur résistance. Quoi qu'il en soit, Dionis, admettant l'étiologie comme établie, se livre à des considérations de physiologie pathologique qui sont plus curieuses que justes. « Quoi qu'il en soit, écrit-il, il s'agit de sçavoir si cette cause (la colère) peut produire cet effet (la dilatation de l'oreillette) ; c'est dont on ne doit pas douter, puisque dans les transports de colère le sang se porte par les vènes avec impétuosité au cœur. Les artères ont quantité de petits nerfs qui les environnent comme des cercles, et qui dans la colère les serrant obligent le sang qu'elles contiennent de se répandre dans les parties ; c'est ce qui fait rougir toute la peau et particulièrement celle des joues ; et pour lors ce sang répandu rentre dans les veines promptement et marche vers le cœur avec plus de précipitation qu'il ne faisait avant qu'on se fût mis en colère. » Dionis attribue, on le voit, à une suractivité de la circulation artérielle des troubles qu'aujourd'hui nous expliquons plus logiquement par un ralentissement de la circulation veineuse.

Dans son observation, la description des symptômes et des lésions vaut mieux que les explications qu'il en donne. La netteté sobre avec laquelle ils y sont exposés mérite à ce document une place de choix parmi les faits qui, de Nicolas Massa (1re partie du XVIe siècle) à Lancisi, ont concouru à constituer l'individualité de la dilatation cardiaque qui allait figurer dans la nosographie sous le nom d'anévrisme du cœur. En tous cas l'observation, telle qu'elle est rapportée, n'était pas, quoi qu'il y paraisse, tout à fait déplacée à la fin d'un traité d'anatomie, car ce traité, comme son titre l'indique, est un traité d'anatomie « suivant la circulation du sang et les dernières découvertes ». Dionis avait été nommé au Jardin du Roi avec la mission d'y faire connaître et d'y soutenir la découverte de Harvey.

Pharmacie de poche d'un médecin romain

PAR

M. B. Reber (de Genève).

Dans le groupe de l'Art ancien, à l'Exposition nationale suisse qui a eu lieu à Genève, en 1896, on remarquait dans une des vitrines destinées aux antiquités romaines trouvées en Suisse une petite boîte en ivoire très curieuse. D'après l'opinion généralement admise aujourd'hui, il s'agit de la pharmacie de poche d'un médecin romain. L'objet appartient au musée de Sion (canton du Valais), où je l'ai eu entre mes mains déjà quelques années avant son exposition. Mais, lors de cette dernière, l'occasion s'est présentée d'en faire des photographies, ce qui me permet d'en posséder des reproductions très exactes.

C'est le motif qui me décide de publier une courte notice sur l'objet en question, quoique le sujet ait été déjà traité brièvement par d'autres auteurs (1). Mais nulle part la chose n'est assez exacte et, surtout pour notre époque, suffisante. Je tiens particulièrement à

---

(1) Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses. Zurich, 1897, (p. 32, pl. III).
Dr *med. Conrad Brunner*. Die Spuren römischen Aerzte auf dem Boden der Schweiz. Zurich, 1893 (p. 44 et pl. IV).

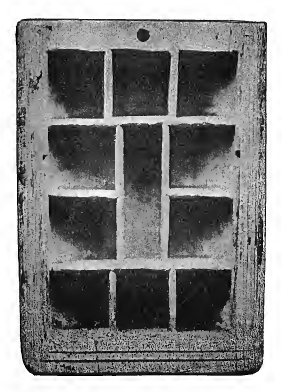
remédier à cet inconvénient. Ensuite de nouveaux cas se sont présentés, de sorte qu'un résumé à ce sujet présentera d'autant plus d'intérêt, qu'en langue française, autant que je sache, il n'a pas encore été traité.

Le corps de cette boîte est sculpté dans un seul morceau d'ivoire; le couvercle, portant les figures d'Esculape et d'Hygie, s'y iutroduit par des glissoires de chaque côté. L'objet mesure o m. 11 en hauteur et o m. 75 en largeur. Son épaisseur est un peu plus de o m. o3. La couleur blanc-jaunâtre est celle du vieil ivoire.

Les archéologues sont tombés d'accord sur l'antiquité de cette intéressante pharmacie portative. On l'attribue à l'époque romaine de la fin du troisième ou du commencement du quatrième siècle.

Cette boîte possède sa petite histoire qui ne manque pas d'intérêt. Lorsque dans un coin de la chambre des archives de la très ancienne église de Valère à Sion, elle a été trouvée, couverte de poussière et oubliée probablement depuis des siècles, elle contenait des reliques enveloppées dans des étoffes très belles, en soie. Parmi celles-ci on remarquait, par exemple, un petit morceau du siège sur lequel saint Pierre s'était assis pendant la condamnation du Christ. On a donc lieu de supposer que ce reliquaire avait été expédié de Rome, en guise de cadeau, à l'évêque de Sion. L'écriture sur les bandelettes de parchemin indiquant le contenu de chaque compartiment, semblait appartenir au neuvième siècle.

Mais les figures d'Esculape et d'Hygie, divinités de la médecine et de la santé dans l'antiquité, n'ont rien à faire avec un reliquaire catholique; au contraire, elles démontrent clairement l'ancienne destination de la boîte. Heureusement on a laissé subsister les compartiments de l'intérieur qui sont également des témoins du but primitif de l'objet. Sur ce dernier point on a



Intérieur de la pharmacie.



Couvercle de la pharmacie.

d'autant moins de doute qu'on connaît aujourd'hui, comme je vais le démontrer plus loin, un certain nombre de ces pharmacies portatives des médecins romains, toutes aménagées à peu près pareillement. Cependant, en général, ce sont des antiquités très rares et considérées comme étant du plus haut intérêt scientifique et même artistique.

Les deux figures qui sont sur notre boîte représentent bien Esculape et Hygie. Les attributs que ces personnages tiennent en main le prouvent de la façon la plus irréfutable. Lui porte dans sa main gauche le bâton entouré du serpent traditionnel et elle un serpent et une coupe. C'est la représentation classique, telle qu'on l'a trouvée gravée, sculptée et moulée sur des monuments antiques. Quant à la sculpture en haut-relief elle-même, ornant le couvercle de cette boîte, elle ne manque pas, malgré une certaine dureté des formes et quelques fautes de dessin, d'un style élevé et d'une technique qui rappelle la grande époque artistique du développement de la nation romaine.

Le plus souvent, on trouve Esculape et Hygie figurés ensemble. Mais qu'on les rencontre isolés, ou l'un accompagné de l'autre, chacun porte toujours ses mêmes attributs : l'Esculape son bâton entouré du serpent, l'Hygie son serpent dans une main, la coupe dans l'autre.

Il n'est pas rare de voir ces deux divinités de la médecine et de la santé qu'on prétend tantôt mari et femme, tantôt père et fille, ce qui n'a point d'importance pour nous, en compagnie d'une jeune garçon enveloppé d'un manteau et la tête constamment couverte d'un capuchon. C'est Télesphore, fils d'Esculape qui, d'après les uns, représente le convalescent, d'après d'autres un démon, ou le génie de la santé. En tout cas, à lui seul il avait des temples à Smyrne et à Pergame. On sait qu'Esculape et Hygie comptaient d'in-

nombrables et magnifiques temples et autels aussi bien en Grèce que dans l'ancienne Rome.

On a récemment trouvé à Tarda (1), en Hongrie, une plaque en molasse, avec la sculpture des trois divinités réunies, dans leurs formes la plus typique et portant leurs attributs. J'insiste sur cette trouvaille parce qu'elle provient d'un pays conquis par les Romains, où le culte s'est ensuite implanté relativement tard. L'inscription qu'on aperçoit sur le pêtit monument est conçu ainsi : « Aur (elius) Eternalis ex voto posuit. »

L'Esculape sur notre sculpture présente une singularité. Il tient dans sa main droite un objet ressemblant à un pin. Celui-ci est ordinairement l'attribut de Bacchus. Il se peut qu'ici l'artiste ait voulu représenter une plante ou une fleur médicinale. J'y rends simplement attentif, sans penser trancher la question.

La croix qu'on aperçoit entre les deux têtes est plus récente. Elle date naturellemant de l'époque où la boîte était destinée à devenir un reliquaire. Avant d'utiliser dans l'église chrétienne un objet ayant appartenu à des païens, il a fallu, par un signe visible, le consacrer au christianisme. Cette pratique était générale et elle est connue de tout le monde. Le trou qu'on observe en haut servait pour mettre un petit clou avec un bouton en guise de verrou, pour la fermeture.

Le docteur C. Brunner (*l. c.*) mentionne encore quatre autres cassettes semblables, toutes destinées au transport commode de médicaments et provenant toutes de l'époque romaine. La première de ces boîtes, rectangulaire, en bronze, trouvée à Pompéi, partagée en cinq compartiments, contient encore à présent des médicaments, dont une partie en pastilles. Une seconde

---

(1) Dr *Jules Orient,* Aus römischen Zeiten. Pharmac. Post. Vienne, 1901, n° 23 (à l'obligeance de qui nous devons la communication de la planche).

boîte semblable, rapportée des environs de Naples, montrant sur le couvercle en glissoire l'image d'Esculape, se trouve maintenant dans le musée de Berlin. Une autre boîte de la même catégorie, en bronze, mais très artistiquement rehaussée par un placage en argent et en cuivre pur, représentant le serpent d'Esculape rampant autour d'un laurier, avec des oiseaux dans les quatre coins, a été trouvée dans le lit du Rhin à Mayence. L'intérieur de cet objet remarquable montre quatre compartiments, deux petits et deux plus grands, dont le contenu a malheureusement été renversé au moment de la trouvaille. On conserve cette relique de la médecine antique au musée de Mayence. La quatrième boîte de ce genre, trouvée, comme la précédente, dans les provinces rhénanes, entre Neuss et Xanten, fait partie des antiquités romaines du musée de Berlin. Au point de vue de leur emploi, l'opinion de tous les savants est unanime.

La ressemblance de ces quatre pharmacies de poche, quoique en bronze, avec celle que je viens de signaler, est absolument frappante. Comme décoration, cette dernière est la plus développée en même temps que la plus typique. Cette forme oblongue aplatie convenait évidemment le mieux pour un objet portatif, tenu probablement dans une poche spéciale.

Quant à l'aménagement intérieur, en onze compartiments un peu différents comme grandeurs, il est le plus compliqué de toutes ces pharmacies antiques connues jusqu'à nos jours. Vu l'espace très restreint destiné à chaque sorte de remède, on est obligé de les supposer sous une forme bien minime et sans doute élégante, probablement en pilules, pastilles et autres.

Maintenant se pose une question. Est-ce que ces divinités n'avaient que le but d'indiquer d'une façon générale la destination de l'objet comme récipient de re-

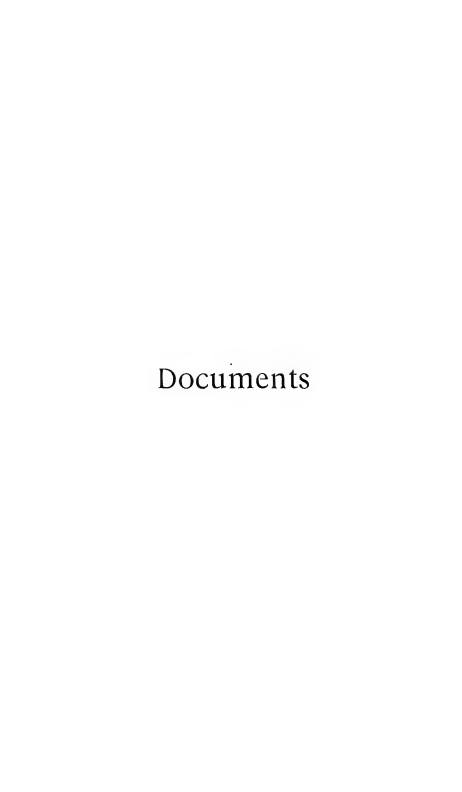
mèdes? La réflexion que nous nous trouvons en présence d'images de divinités et non pas seulement de simples figures décoratives nous force de faire un pas plus loin. L'objet appartient à l'époque de l'idolâtrie par excellence, l'image d'un Dieu quelconque imprimait à l'objet un caractère sacré. J'eu conclus que cette boîte de remèdes, en matière précieuse (l'ivoire était déjà chez les Grecs très prisé pour figurer les divinités), formait en même temps un petit autel portatif. Et s'il y a autel, il y a culte.

Ceci nous explique également pourquoi l'objet a été retrouvé dans une église chrétienne (celle-ci elle-même ayant débuté comme temple romain)(1). Tous les objets depuis le simple caillou jusqu'au plus beau temple, une fois consacrés à un culte, ne devaient plus changer de destination. Les prêtres chrétiens se montraient particulièrement acharnés à arracher au soi-disant paganisme tous les objets sacrés pour les destiner au culte du christianisme. Il suffit de mentionner le fait, dont certains exemple sont connus de chacun. Il me semble donc pouvoir admettre que la dernière destination de notre boîte comme reliquaire découle tout naturellement de son but le plus ancien et premier comme autel des dieux de la santé en même temps que récipient de remèdes.

Si l'on songe qu'à l'époque romaine encore la médecine était purement empirique, on comprend qu'il fallait non seulement une confiance illimitée, mais une véritable croyance au médecin et à ses remèdes. Dès lors on conçoit facilement que le médecin ait peut-être lui-même souvent eu plus de confiance à ses divinités portatives qu'à sa science passablement problématique

(1) *B. Reber*. Pourquoi voit-on le soleil dans les armoiries genevoises ? Genève, 1903 (p. 19).

Dans ces conditions, la belle boîte du médecin, portant l'image, un peu farouche, des dieux de la santé, pouvait provoquer chez le malade une suggestion salutaire qu'on ne dédaigne pas même dans nos temps modernes.



Documents

I

Quittances des XIVe et XVe siècles (1).

Quittance de gages de 60 livres tournois par Pierre de Dye, maître en physique (2).

Du 28 décembre 1355.

Sachent tous que je Pierre de Dye, maistre en physique, ay eu et reçeu de Jehan Chauvel, trésorier des guerres du Roy nostre sire, en prest sur les gaiges de XL sols tournois par jour à moy ordonnez par jour par Monsieur Amaulri, Sire de Craon, lieutenant du Roy es parties d'Anjou et du Maine, la somme de soixante livres tournois de laquelle somme de LX l. t. je me tieng pour bien paiez. Donné à Craon souz mon seel le XXVIIIe jour de décembre l'an mil C.C.C.L. cinq. —

Quittance de Regnault Fréron, « phisicien du Roy », pour avoir visité le Roi malade au Mans le 22 octobre 1392 (3).

Sachent tous que je Regnault Fréron, phisicien du Roy nostre Sire, confesse avoir eu et reçeu de honorable homme et saige Ernoult Bouchier, trésorier des guerres du Roy, nostredit seigneur, la somme de cent francs d'or pour ma part et porcion de la somme de six cents francs d'or que ledit Seigneur a donné à autres plusieurs phisiciens et a

(1) Communiquées par M. le Dr L. de Ribier.
(2) Bibl. Nat., Mss. Coll. Clairembault, vol. 40, p. 3015.
(3) Bibl. Nat., Mss. Coll. Clairembault, vol. 50, p. 3769, n° 92.

moy pour considération des bons et agréables services que nous luy avons fait en le visitant en une certaine maladie qu'il a eue au Mans si comme sur ce appert par lettres dudit Seigneur sur ce faites données le XXe jour d'août dernier par se de laquelle somme de cent francs d'or dessus dite je me tiens pour coutent et bien payé et en quitte ledit trésorier et tous autres. Donné soubz mon scel le XXIIe jour d'octobre l'an mil C.C.C. IIIIxx et XII.

R. Frénon.

Quittance de 100 livres tournois par Mahieu Regnault, physicien du duc d'Orléans (1).

Du 24 décembre 1394.

Sachent tous que je Mahieu Regnault, trésorier de Tours, phisicien de Monseignenr le Duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de Monseigneur le Duc d'Orléans, la somme de cent livres tournois sur ce qui me plut estre deu pour ceste présente année a cause de C.C.C., l. t. de pension que mondit seigneur m'a ordonné prendre et avoir chacun an tant comme il luy plaira des deniers de ses finances. Si comme il appert par ses lettres sur ce faictes de laquelle somme de C. l. t. je me tiens pour content et bien paié et en quitte ledit trésorier et tous autres.

Tesmoing mon scel et seing manuel mis cy dessoubz le XXIIIIe jour de décembre l'an mil C.C.C. IIIIxx et quatorze.

M. Regnault.

Quittance de pension de 100 livres tournois de Martin Gazel, premier médecin du Roy (2).

Du 17 mars 1406.

Sachent tous que je Martin Gazel, premier médecin du

(1) Bibliothèque Nat., Mss. Nouvelles acquisitions françaises, volume 3639, n° 217.

(2) Bibliothèque Nat., Mss. Collection Clairembault, volume 52, p. 3923, n° 61.

Roy notre sire, confesse avoir eu et receu de honorable homme et sage Richard le Borne receveur ordinaire de Vermondoiz, cent livres tournoiz pour le terme de la Touzsains [..... (1)] passée qui deub m'estoient a cause de ma pension ordinaire de troiz cens livres tournoiz a moy donnée et ordonnée par ledit seigneur par chacun an a trois termes savoir : Toussains, Chandeleur, Ascension nostre Seigneur de laquelle somme de cent livres tournoiz pour ledit terme je quitte ledit receveur et le Roy nostre dit seigneur et tous a qui quittance en peut ou doit appartenir en tesmoing de ce j'ay ceste présente quictance signée et revetu de mon seing manuel et seel accoustumés l'an mil C.C.C.C. VI. le XVII[e] jour du mois de mars.

M. Gazel.

II

Brevets concernant le premier chirurgien du Roy (2).

Brevet d'assurance de 60.000 livres en faveur du S[r] de la Martinière, premier chirurgien du Roy (3).

Aujourd'hui 16 juin 1747, le Roy étant à Bruxelles, ayant pourvu le S[r] Germain Pichault de la Martinière de la charge de premier chirurgien de Sa Majesté vacante par le décès du S[r] de la Peyronie, a mis en considération que le dit sieur de la Martinière est obligé de païer la somme de soixante mille livres que Sa Majesté avait assurée au dit S[r] de la Peyronie sur la dite charge par brevet du 13 juin 1741 et ne voulant pas que la dite somme tombe en pure perte pour le dit S[r] de la Martinière ou sa famille s'il venoit à se démettre ou à décéder en possession de la dite charge, Sa Majesté a bien voulu lui assurer la même somme de LX[m]

(1) Un mot effacé.
(2) Communiqués par M. le D[r] R. Lacronique.
(3) Arch. Nat.

livres et à cet effet a declaré et déclare, veut et entend qu'en cas que le dit Sr de la Martinière vienne à se démettre ou à décéder en possession de la charge de premier chirurgien de Sa Majesté, celui qui sera agréé pour la remplir soit tenu de payer comptant la somme de LXm livres qui demeurera par préférence affectée et hipotéquée au Sr Paris Monmartel, garde du Trésor royal, pour seureté de pareille somme par lui prêtée au dit Sr de la Martinière et qui a été empluiée au payement de celle contenue au brevet du 13 juin 1741 et au cas que de son vivant le dit Sr de la Martinière ait remboursé le tout ou partie de la dite somme de LXm elle appartiendra ou ce qui s'en trouvera libre à ceux en faveur desquels il en sera disposé ou auxquels il l'aura de nouveau affectée ou hipotéquée, ce que Sa Majesté lui permet alors de faire par le présent brevet, et si au jour de son décès il n'a fait aucune disposition du tout ou de partie de la dite somme de LXm livres, elle appartiendra ou ce qui s'en trouvera libre à ses enfants ou à défaut d'enfans à ses héritiers, voulant qu'aucunes provisions ne puissent être expédiées de la dite charge qu'il ne soit aparu de l'actuel payement de la dite somme de LXm livres conformément au présent brevet que pour assurance etc...

Brevet portant que le Sr Marlat, chirurgien du Roy, payera 12.000 livres au Sr de la Martinière.

Aujourd'huy 10 février 1748, le Roy étant à Versailles ayant pourvu de Sr Pierre Léonard de Marlat de la charge de l'un de ses chirurgiens servant par quartier sur la démission du Sr de la Martinière, sa Majesté a voulu expliquer les conditions sous lesquelles elle luy a accordé cette grâce et à cet effet Sa Majesté a déclaré et déclare, veut et entend que le Sr de Marlat soit tenu de payer comptant la somme de 12.000 livres au Sr de la Martinière lorsqu'il l'exigera ou à ceux en faveur desquels il en auroit fait don par donation, testament ou autrement, et s'il arrivoit que le dit Sr de Martinière vint a décéder avant qu'il eût été remboursé de la dite somme de 12.000 livres et qu'il n'eu eût fait aucune

disposition ny affectation en tout ou partie, veut Sa Majesté qu'elle soit payée par le dit S[r] Léonard de Marlat aux héritiers du dit S[r] de la Martinière ou à ceux qui se trouveroient alors à ses droits et pour assurance, etc...

R. Lacronique.

III

Mandement de l'Evêque d'Auxerre du 15 octobre 1710.

(*Communiqué par M. le P[r] Raphaël Blanchard*), v. p. 252 et planche XIII.

IV

Brevet de lieutenant du premier chirurgien du roi à la résidence de Beaugency.

(*Communiqué par M. le P[r] Raphaël Blanchard*), v. p. 264 et planche XIV.

Le Secrétaire-général-gérant : Albert Prieur.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.



Esculape, Hygie et Télesphore.

Procès-verbaux des séances

Séance du 14 octobre 1903

Présidence de M. RAPHAEL BLANCHARD

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue tout récemment du professeur Waldeyer, de Berlin. Cette lettre est ainsi conçue :

Berlin, 11 oktober 1903.

Hochgeehrter Herr Kollege! Vielen Dank für die Zusendung des Berichtes uber die Centenarfeir zu Ehren F. X. Bichat's! Ich habe Bichat stets für einen der bedeutendsten Männer gehalten und ihn in meinen Vorlesungen meinen Zuhörern als ausgezeichnetes Beispiel eines achten Naturforschers hingestellt. Die seinem andenken erwiesene Ehrung hat mir von Herzen wohlgethan!

Ihr in vorzüglichster Hochachtung ergebener.

WALDEYER.

TRADUCTION

Berlin, le 11 octobre 1903

Très honoré collègue,

Mille remerciements pour l'envoi de votre brochure sur le *centenaire de la mort de Xavier Bichat*. J'ai toujours tenu Bichat pour l'un des hommes les plus considérables et je l'ai toujours présenté à mes auditeurs, dans mes cours, comme un exemple remarquable d'éminent naturaliste. La cérémonie célébrée en son honneur m'a cordialement fait plaisir.

Votre parfaitement dévoué,

WALDEYER.

M. le *Secrétaire général* offre :

1° Au nom de l'auteur : UN MÉMOIRE DE CHIRURGIEN, par M. *Edmond Leclair*, de Lille, in-8°, 8 p. Lille, 1903.

Il s'agit d'un document trouvé aux archives de Deûlémont, concernant la bourse commune des pauvres de cette paroisse. Il est intitulé : *Minute des services rendus aux pauvres de la paroisse de Deuslémont par ordre de Michel Dilly, du 15 avril 1750, et de Joseph Dutilloeul, du 1er avril 1753.*

On y voit le chirurgien cumuler, à la vérité, les fonctions de chirurgien, d'apothicaire et de médecin.

2° Au nom de l'auteur : CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE QUELQUES TUMEURS PRIMITIVES DE LA PAROI ABDOMINALE ANTÉRIEURE par le *D. A. Claret*, in-8°, 123 p. Paris, 1903.

[On donnait autrefois ce nom à tout ce qui faisait une saillie à la paroi de l'abdomen : hernies, abcès chauds et froids, gommes syphilitiques, varices, tout enfin y compris les néoplasmes véritables dont on peut retrouver quelques observations déjà anciennes, appartenant à des catégories de tumeurs à consistance très ferme auxquelles on donnait alors le nom de squirrhes. La plus ancienne que l'Académie ait pu retenir est celle publiée par Missa, en 1755, dans le *Journal de médecine, chirurgie*, etc., etc., intitulée : *Mémoire sur une tumeur squirrheuse située entre le péritoine et la partie supérieure du muscle droit et transverse qui occupe l'hypocondre gauche.* Missa en avait fait très nettement le diagnostic, mais son observation tomba dans l'oubli, si bien que Dewulf, en 1839, ne la signale même pas dans sa thèse sur les *Tumeurs qui peuvent occuper la paroi abdominale antérieure.*]

3° Au nom de Mme Marcellin Berthelot :

a. — LE DOCTEUR C.-J. DAVAINE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, 1812-1882, par *V. Henri*. 2e édition, in-16, 34 p. Valenciennes, 1896.

[Ce travail, écrit au moment où la ville de Saint-Amand-les-Eaux inaugurait une plaque de marbre consacrée au souvenir de Davaine, développe l'idée renfermée dans ce paragraphe : « C'est en 1850 que, par Davaine, fut constatée et révélée la présence, dans le sang de moutons morts de charbon, de corpuscules particuliers qui n'étaient autres que les bactéridies charbonneuses, les premiers microbes pathogènes connus. Rencontre due au hasard, dira-t-on, et dont l'importance, alors, restait encore un secret pour Davaine comme pour ses maîtres. Soit, mais, on nous le concè-

dera, il s'agit là d'un de ces hasards qui ne favorisent que les chercheurs et les savants. Mais surtout, c'est Davaine lui-même qui, en 1863, reprend sa découverte, en étudie la valeur et en aperçoit la portée. Et c'est en 1876 seulement que Pasteur s'attache à l'etiologie des maladies virulentes, incité à entrer lui-même dans cette voie par les travaux de Davaine. »

b) Notice sur C.-J. Davaine, par *A. Laboulbène*, in-8°, 29 p. Paris, 1884.

c) Du mode d'innervation du cœur, par M. *Marcellin Berthelot*. (Thèse) in-4°, 34 p. Paris, 1865.

d) Sur les maisons de santé pour les buveurs habituels, en Angleterre et en Amérique, par le Dr *M. Berthelot*, in-8°, 19 p. Paris, 1882.

M. le Président offre à la Société : La Syphilis dans l'Art, par *Raphaël Blanchard*, in-8°, 5 p., 1 pl. Paris, 1903 (Extrait de la *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*).

[L'A. rapporte un certain nombre de documents artistiques se rattachant à la syphilis. C'est d'abord une série de tableaux de Pietro Longhi, peintre italien du xviiie siècle ; puis sept autres documents qu'il faut désormais ajouter aux deux signalés par Charcot et Richer.

La planche reproduit la célèbre estampe de 1484 attribuée à A. Durer, qui, d'après sa légende, représente un galeux, tandis que, d'après plusieurs auteurs, et notamment pour M. Blanchard, représenterait un syphilitique.]

La Société procède à l'élection de M. le Dr *Cumston*, de Boston, présenté par MM. R. Blanchard et A. Prieur.

M. Cumston est élu membre de la Société.

***

M. le Secrétaire Général lit, au nom de M. le *Dr Bergounioux*, médecin-chef de l'hopital militaire de Poitiers, un travail sur la Dernière maladie de Christine Boyer, première femme de Lucien Bonaparte.

Ce travail s'appuie sur une observation tirée des *opuscules de Chirurgie* de Parroisse, ex-inspecteur en chef des hôpitaux de Paris, chirurgien du roi de Naples (1806) (V. p. 396).

* * *

M. Paul Delaunay continue sa série des médecins mayennais en donnant une étude sur Tanquerel des Planches. (V. p. 410).



M. le Président présente toute une série de documents relatifs aux représentations artistiques des maladies vénériennes (V. p. 433).



M. Henry Meige présente la photographie d'un retable de l'église Sainte-Dymphne, à l'asile de Gheel, et commente la signification artistique et scientifique d'un des compartiments de ce retable, représentant l'exorcisme d'un possédé. (V. p. 474.)

La séance est levée.

Séance du 11 novembre 1903

Présidence de M. Raphaël Blanchard

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend des lettres de MM. *Liétard*, de Plombières, et *Léon Meunier*, de Pontoise.

M. le Président communique une lettre en date du octobre 1903, qu'il a reçue du professeur G. Retzius, de Stockholm, qui « regrette vivement n'avoir pas eu, en son pays connaissance du jubilé organisé par la Société. Autrement, les Sociétés et les hommes de science de son pays eussent voulu y prendre part, pour rendre honneur à la mémoire du grand Bichat. »

M. le Président rappelle qu'on vient d'inaugurer, à

Poncin, un buste de Bichat, sous la présidence de M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat, et que les élèves du collège de Nantua viennent de célébrer leur onzième fête annuelle, en inaugurant, dans la cour de l'établissement, une plaque commémorative en l'honneur de Bichat, ancien élève du collège.

M. le *Secrétaire Général* offre à la Société : 1° au nom de l'auteur : RAYMONDUS DE MOLERIIS UND SEINE SCHRIFT DE IMPEDIMENTIS CONCEPTIONIS, par le Pr *Pagel*, de Berlin, in-8°, 8 p. (Extrait du *Janus*, octobre 1903).

[Raymond de Molières fut, au XIVe siècle, professeur à l'Ecole de Montpellier. L'A. donne le texte latin de sa curieuse étude sur les *Impedimenta conceptionis ex parte viri*, accompagnée du chapitre : *De juvamentis ad concipiendum*.]

2° Au nom de l'auteur : LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET L'ASSISTANCE MÉDICALE A SAINT-QUENTIN AVANT LA RÉVOLUTION, par le Dr *Charles Boutrois*, in-8°, 138 p. Lille, 1902.

[L'A. fait une étude d'ensemble de l'assistance dans la ville de Saint-Quentin avant la Révolution. Cette étude peut se diviser en deux parties : la première qui s'étend jusqu'à 1557, curieuse par le grand nombre d'établissements hospitaliers qui existaient, ayant d'ailleurs une vie absolument indépendante et se spécialisant à l'infini ; — la seconde, allant de 1557 à la Révolution, et qui peut se subdiviser en trois groupes de moyens : l'Assistance hospitalière, rayonnant autour de l'Hôtel-Dieu ; — le bureau de la Charité, ou sorte de dispensaire à consultations gratuites ; — l'Aumône générale, centralisation des ressources pour secourir les malades, les nécessiteux et les mendiants.]

3° Au nom de M. *Boutineau*, de Tours, une photographie représentant la première page illustrée de la CHIRURGIE FRANÇAISE, *recueillie des anciens médecins et chirurgiens avec plusieurs figures des instrumens nécessères pour l'opération manuelle, par* IACQUES GVILLEMEAV, *d'Orléans, chirurgien du roy et juré à Paris. — A Paris, chez Nicolas Gilles, rue Saint-Iacques. 1594.*

Et trois photographies concernant la TABLE MÉTHODIQUE *et fort sommaire de tous les muscles du corps humain, de leurs incertions, origines et actions d'iceux. — Ensemble*

une table de la conjonction des os, et noms de joinctures, pour l'aide et mémoire des aspirants à la chirurgie. Par Charles Despaigne, *Me chirurgien et Iuré demeurant à Tours. — A Tours, par Z. Griveau, demeurant devant le Palais, 1608.*



M. *Lacronique* lit, au nom de M. *Meunier*, de Pontoise, une NOTE SUR UN JETON DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE. 1723. (V. p. 479.)

M. *Dureau* lit un travail mettant au point ce qui se fit à l'ACADÉMIE DE CHIRURGIE pendant la dernière année de son existence. (V. p. 482.)

M. *Paul Tannery* annonce à la Société qu'une section autonome d'HISTOIRE DES SCIENCES sera organisée au *Congrès de Philosophie* (le 2e) qui aura lieu à Genève dans la première semaine de septembre 1904. Pour ce qui concerne les communications, on doit s'adresser à M. Tannery, directeur de la manufacture des Tabacs de Pantins, et pour toutes les autres questions à M. Claparède, à Genève.

M. *Raphaël Blanchard* termine la présentation des documents qu'il a recueillis sur LES MALADIES VÉNÉRIENNES DANS L'ART.

M. *Albert Prieur* donne lecture de deux pièces manuscrites, en vers, concernant la Médecine et les Médecins et datant du XVIIe siècle. (V. p. 488).

M. Henry Meige présente une gravure qui vient s'ajouter à la série des documents figurés concernant la syphilis décrits par M. le Pr. Blanchard dans les précédentes séances et dans la séance présente. Cette gravure, où, d'ailleurs, les stigmates pathologiques de la maladie ne sont pas indiqués, représente simplement les résultats de l'inconduite d'un jeune homme. C'est un triptique intitulé : « La vie d'un joli garçon à Paris, ou le paysan perverti. »

On y voit, à gauche, le « joli garçon » arrivant de sa province, son paquet de hardes à la main avec une lettre de recommandation. Deux femmes épient cette proie facile.

Au milieu, le « joli garçon » fait un souper fin, dans un cabinet particulier; une aimable personne l'invite gracieusement à pousser plus avant son intimité.

Enfin, le compartiment de droite nous montre le « paysan perverti » à bout de ressources, ravagé par la maladie, dans une salle d'hôpital où l'on voit écrit : « Hospice de la Santé, salle Saint-Joseph. »

Les costumes des personnages sont du Directoire. C'est une gravure assez fine, coloriée, sans signature.

Les images de ce genre sont fort nombreuses. Il est rare qu'elles offrent un grand intérêt médical. On conçoit en effet que, si les artistes ont eu le désir de consacrer des compositions satiriques aux « avariés » de l'amour, ils aient renoncé à figurer les différentes manifestations pathologiques de l' « avarie ».

M. Henry Meige présente, en outre, des gravures relatives à la *petite vérole*.

Avant de se séparer, la Société adopte un vœu de M. Lacronique demandant *que les différents portraits qui ornent les salles de la Faculté portent et le nom du personnage représenté et le nom de l'auteur.*

La séance est levée.

Séance du 9 décembre 1903

Présidence de M. Raphael Blanchard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Président* communique la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de M. le doyen de la Faculté :

Paris, le 5 décembre 1903.

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier de la communication que

vous avez bien voulu me faire, le 2 décembre courant, au nom de la Société française d'Histoire de la Médecine.

Je m'associe également très volontiers au vœu exprimé par la Société, à savoir : « que les différents portraits qui ornent les salles de la Faculté portent le nom du personnage représenté, avec ses dates de naissance et de mort, et, autant que possible, une note indiquant si le tableau est un original ou une copie ».

Ce vœu que, d'ailleurs, j'ai pour ainsi dire devancé, sera, je l'espère, très prochainement réalisé. En effet, sur mes instructions, M. Noé Legrand, bibliothécaire stagiaire, chargé de l'inventaire des objets d'art de la Faculté, s'occupe précisément en ce moment de réunir les indications nécessaires pour le travail complémentaire dont il s'agit.

Agréez, monsieur le Président, etc.

le Doyen,
M. Debove.

M. *le Président* communique, d'autre part, la lettre que voici :

Paris, 9 décembre 1903.

Monsieur le Président,

Un comité vient de prendre l'initiative de l'érection à Brive, département de la Corrèze, d'une statue destinée à perpétuer le souvenir du médecin philosophe Cabanis et de ses écrits. Il a semblé à ce comité, qui, sous la haute direction de M. Edmond Perrier, comptera un certain nombre de notabilités des sciences médicale et psychologique, qu'entre tous les concours qu'il demande et espère, un des premiers à solliciter était celui de la Société française d'Histoire de la médecine. Celle-ci ne saurait, a-t-on pensé, refuser son patronage à une œuvre dont le but est non seulement d'honorer un écrivain, un penseur, une illustration qui porta si haut la dignité de toute une société d'hommes libres de la Révolution et de l'Empire, mais aussi et surtout un savant qui, le premier, a entrevu le champ immense qui s'ouvrait à la psychologie, amenée à l'expérimentation et à la pratique de la physiologie et de la pathologie nerveuse, dégagées elles-mêmes de la chimiâtrie et de la théologie.

La Société que vous présidez se rappellera enfin avec quel art Cabanis composa ses écrits sur l'Histoire de la médecine, mettant au service de celle-ci toute la force d'une grande réputation, d'une plume admirable et d'une érudition puisée aux sources les plus autorisées de la médecine antique.

Le comité d'initiative sait tout le prix qu'il doit attacher à l'appui de votre Société : il ose donc l'espérer et vous adresse, M. le Président, l'assurance de ses très respectueux sentiments.

Pour le comité,
Dr François LADNOUSSE.

La Société décide qu'elle participera officiellement à cette glorification du souvenir de Cabanis.

M. *le Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom de l'auteur : LES SAINTS GUÉRISSEURS DES MALADIES DES YEUX, D'APRÈS LOUIS DU BROC DE SEGANGE, par le Pr *H. Truc*, de Montpellier, in-8, 21 p. Montpellier, 1903.

2° Au nom de l'auteur : L'ECOLE DE MÉDECINE DE CLERMONT-FERRAND PENDANT LE XIXe SIÈCLE, par le Dr *G. H. Dourif*, in-8, 123 p. Clermont-Ferrand, 1903.

[On peut faire remonter l'origine de l'Ecole de médecine de C.-F. à l'année 1769, et la regarder comme l'œuvre de P. Bonnet, né à Cussy-les-Forges (Yonne), fils d'un chirurgien. Le 29 juin 1769, la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu écrivait à M. Mureau, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour lui demander un chirurgien digne d'être placé à la tête du service de l'Hôtel-Dieu de Clermont. M. Moreau désigna M. Bonnet, âgé de 35 ans, exerçant la chirurgie à Paris, dans la paroisse Saint-Louis. La Commission fixa les appointements de M. Bonnet à 200 livres par an. Il ouvrit des cours d'anatomie et de chirurgie qui bientôt furent suivis par 92 élèves. Il mourut en 1805, ayant préparé par son enseignement l'avenir d'une Ecole qui ne tarda pas à se constituer, puisque, le 2 décembre 1805, l'administration municipale installe les professeurs à l'Ecole de médecine de Clermont. Ce début de l'enseignement médical avait été provoqué par la construction de l'Hôtel-Dieu actuel destiné à remplacer à lui seul les

anciens hôpitaux de la ville qui avaient été successivement supprimés.]

3° Au nom de l'auteur : La loi de Hammourabi (*vers 2000 av. J.-C.*), par *V. Scheil*, in-12, 70 p. Paris, 1904.

[Le bloc de diorite qui porte le texte du Code a été découvert, partie en décembre 1901, partie en janvier 1902, par M. de Morgan, dans ses fouilles de Suse. Il mesure 2 m. 25 en hauteur et 1 m. 90 de pourtour à la base. Gravé par Hammourabi, roi de Babylone, vers 2000 av. J.-C., pour le temple de Sippar (actuellement ruine de Abou-Habba, près Bagdad), ce chef-d'œuvre de la pensée humaine fut enlevé comme trophée, vers 1120 av. J.-C., par le roi élamite Soutrouk-Nahhounte et transporté dans sa capitale.
Le texte a été déchiffré par M. V. Scheil.]

M. *le Secrétaire général* annonce à la Société les deux importantes publications que vient de faire paraître M. Steinheil : le *24e volume des Commentaires* accompagné d'un volume de notes, et la traduction française du *Ritus, usus*, etc.., publié en 1751 sous le décanat de Th. Baron fils.

La Société procède à l'élection de MM. le Dr Dignat, de Paris (présenté par MM. Courtade et Prieur) ; — le Dr Schwartz, de Paris (présenté par MM. Ballet et Blanchard); — Henri Saintignon, de Paris (présenté par MM. Blanchard et Dureau).

***

M. *Camille Vieillard* donne lecture de son étude sur la Médecine néo-latine au vie siècle d'après Cassiodore (v. p. 517).



M. *le Secrétaire général* présente, au nom de M. le Dr *Louis de Ribier* : 1° Sept sceaux de médecins apothicaires et barbiers, dont les originaux se trouvent aux Archives nationales (V. p. 513).

2° Le sceau de la Société des chirurgiens de Riom avant la Révolution (v. p. 515).

3° Une recette du xviiie siècle contre la rage (v. p. 528).



M. *Marie* lit une ÉTUDE SUR LES MIRACLES DE SAINTE DYMPHNE ET DE SAINT ETIENNE, et. au sujet de sainte Dymphne, présente une série de dessins reproduisant les célèbres motifs de l'église de Gheel (V. p. 497).



M. *Meige* présente plusieurs DOCUMENTS FIGURÉS CONCERNANT LES TICS et la CHORÉE. (V. p. 505.).

La séance est levée.

La dernière maladie de Christine Boyer, première femme de Lucien Bonaparte.

PAR

M. le Dr J. Bergounioux.
médecin principal de 2e classe,
médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de Poitiers.

Nous ne serons certainement pas contredit si nous avançons que c'est une jouissance que de feuilleter les vieux livres de médecine. On y fait quelquefois de curieuses trouvailles. C'est ce qui vient de nous arriver, croyons-nous, en parcourant un ouvrage bien oublié aujourd'hui et qui n'a jamais dû faire grand bruit.

Nous y avons découvert l'observation avec autopsie de la maladie qui a emporté la première femme de Lucien Bonaparte, la bonne et charmante Christine Boyer.

Ce livre est intitulé: *Opuscules de chirurgie*, suivis d'une notice sur l'épidémie qui a régné en Andalousie en 1800, par J.-B. Parroisse, membre du collège et de la ci-devant Académie royale de chirurgie de Paris, ancien chirurgien chargé en chef du service des hôpitaux militaires de la République Française, ex-inspecteur en chef des hôpitaux de Paris ; membre du Collège royal de médecine de Madrid et de plusieurs sociétés

savantes; chirurgien de sa majesté le Roi de Naples et chirurgien en chef de son quartier général. De l'imprimerie de Jacob à Versailles. A Paris, chez Gabon, libraire, rue de l'École-de-Médecine, 1806. L'auteur a dédié son œuvre a sa majesté Joseph Napoléon, roi de Naples et de Sicile, grand électeur de l'empire français.

Parroisse n'a pas seulement rempli les fonctions qu'il énumère dans le titre de ce volume. Il a été aussi chirurgien major du dépôt des ci-devant gardes françaises, en 1790; chirurgien en chef de l'hôpital militaire, puis de l'hôpital Egalité de Soissons, en 1794. C'est de cette ville qu'il partit, comme chirurgien principal, pour suivre l'armée, qui fit, sous Pichegru, la conquête de la Hollande en 1795 et dont les hussards s'emparèrent de la flotte néerlandaise, retenue prisonnière par les glaces du Zuiderzée.

Larrey l'a cité deux fois, à propos des gangrènes par congélation, qu'il avait observées dans cette expédition; d'abord, dans ses Mémoires et Campagnes, et ensuite dans sa Clinique chirurgicale.

M. le médecin inspecteur Delorme, dans son Traité de chirurgie de guerre, a brièvement analysé ses opuscules. Il y relève un petit nombre d'observations assez intéressantes de blessures par coup de feu et d'ablation de portions étendues du crâne et du cerveau par armes blanches, quelques remarques personnelles sur les amputations et le compte-rendu « d'une désarticulation tibio-tarsienne pratiquée en utilisant la méthode circulaire ».

Parroisse n'était donc pas sans avoir quelque mérite et on s'explique qu'à son retour à Paris il ait eu une clientèle choisie et qu'on vînt le consulter de Valenciennes et de Lille.

Il donna ses soins à madame Quinette, la femme de l'ancien ministre de l'Intérieur du Directoire, qui fut plus tard baron, conseiller d'État, et, en 1815, pair de

France pendant les Cent Jours et membre du gouvernement provisoire. Il fut aussi le chirurgien de Lucien Bonaparte jusqu'au moment où il devint celui de Joseph, que Napoléon venait de faire roi de Naples.

Le 17 brumaire an IX (8 novembre 1800), Parroisse partait pour l'Espagne avec Lucien, nommé ambassadeur auprès de Sa Majesté Catholique. Il était encore avec lui, lorsque le frère de Napoléon quitta Paris, le 21 messidor an XI (10 juillet 1803), pour aller chercher et déterminer le siège de sa sénatorerie sur les bords du Rhin ou en Belgique. M. Frédéric Masson nous dit à ce propos : « Lucien a avec lui : Châtillon, Thibault et Lethière, puis l'indispensable chirurgien Parroisse. »

Lorsque, le 4 décembre 1803 (12 frimaire an XII), le futur prince de Canino abandonne la France pour se rendre en Italie, avec Mme Jouberthon, sa seconde femme, dont il ne veut à aucun prix se séparer — décision qui le fit rayer de la liste de succession à l'Empire, — « sa suite se compose à l'ordinaire des complaisants en titre, peintres et gens de lettres, Châtillon et Arnault et de l'inévitable Parroisse ».

Inévitable et indispensable, en effet, car c'est lui qu'on charge, en septembre 1805, de signifier à Lucien les volontés de l'Empereur, qui s'obstine à demander un divorce, dont le refus perpétuel est tout à l'honneur du mari et du père de famille, inflexible sur ce point. Du reste Lucien aimait à se marier à sa fantaisie et ne tint aucun compte pour ses deux mariages des idées de sa famille.

Le 1er octobre, Joseph mande à Napoléon, alors à Louisbourg : « M. Parroisse n'a pas réussi, » et Lucien écrit au même moment : « Fesch m'a communiqué la lettre du Prince Joseph ; M. Parroisse, qui en était le porteur, lui a dit ce dont il était chargé. »

C'est cette connaissance des relations étroites de Lucien et de Parroisse, qui nous a permis de ne pas

laisser passer, à la lecture de la page 85 des « Opuscules de chirurgie », l'alinéa suivant d'une « observation sur une suppuration complète du poumon droit » : « M. Yvan était venu s'informer de la santé de Mme L... ; je l'engageai à rester à la consultation qui devait avoir lieu à neuf heures du soir. Les consultants étaient MM. Sabatier et Coste, des Invalides, MM. Kenince, Sue et moi. M. Kenince ne vint pas. »

Quelle était donc la personne dont la maladie avait tant d'importance et d'intérêt que le chirurgien ordinaire du 1er Consul vînt prendre de ses nouvelles et dont l'état alarmant nécessitait à son chevet la présence, en consultation, du chirurgien en chef et du médecin en chef des Invalides et d'un professeur de la Faculté de médecine ? Qui était cette mystérieuse Mme L... sinon Christine Boyer, la femme de Lucien Bonaparte, dont Parroisse était le chirurgien et le familier ?

La lecture attentive de l'observation démontrera le bien fondé de cette hypothèse. Il est bon de la donner tout entière, avec les réflexions qui la suivent, malgré l'archaïsme des théories médicales qui y sont exprimées. C'est un document qui, enfoui dans l'ouvrage de Parroisse, ne semble pas avoir jusqu'ici attiré l'attention, et qu'il y a quelque intérêt, au moins à titre de curiosité, à exhumer de l'oubli dans lequel il est resté enseveli. Rapprochée d'autres indications, cette observation permettra de résoudre le problème de l'identité de la personne qui en est le sujet.

Observation sur la suppuration complète du poumon droit.

Madame L... (1), âgée de vingt-cinq ans, d'un tempéra-

---

(1) En six années de mariage, cette dame a eu trois couches à terme et trois couches prématurées, occasionnées par les tourmens

ment bilieux, née de parents sains et bien conformés, avait joui d'une bonne santé jusqu'à l'époque de la maladie à laquelle elle a succombé.

Mme L... tomba malade dans la journée du 25 ventôse an VIII; je la vis à onze heures du soir; elle éprouvait une douleur vive au côté droit, accompagnée de fièvre et d'une extrême difficulté de respirer; la soif était excessive. La malade avait vomi plusieurs fois de la bile verdâtre, ainsi que des alimens: elle était grosse de six mois et quelques jours à cette époque. Je soupçonnais que la grossesse avait pu déterminer le vomissement, et avec d'autant plus de raison que la malade vomissait habituellement tous les trois ou quatre jours; elle crachait quelquefois du sang, mais la chose avait eu lieu dans toutes ses grossesses.

Je ne prescrivis que quelques remèdes généraux; la malade se trouva mieux le lendemain; mais, dans l'après-midi, tous les accidens reparurent avec beaucoup plus de véhémence. Je proposai la saignée, la malade s'y refusa formellement; j'eus recours à d'autres moyens qui parurent calmer les symptômes, mais pour peu de temps; car le soir du troisième jour, l'hémoptysie revint, et tous les accidents déjà énoncés augmentèrent d'intensité. La saignée fut pratiquée sur-le-champ, et en moins de trois heures la malade fut soulagée, le sommeil se rétablit, et il survint des transpirations abondantes.

Le quatrième jour fut bon; et, depuis ce jour jusqu'au huitième, les symptômes disparurent totalement. Le régime et tous les moyens propres à prévenir une rechute furent mis en usage. Le dixième jour, Mme L... me témoigna le désir d'assister à la première grande revue du Premier Consul. Je voulus m'y opposer en lui observant qu'elle était très heureuse d'en être quitte *à si bon compte*. Ma représentation fut inutile; à peine étais-je sorti que Mme L... se promena dans son jardin, et, au bout de dix minutes, elle eut l'imprudence de s'asseoir sur un banc de pierre; elle n'y resta pas longtemps sans éprouver un frissou général: bien-

---

révolutionnaires, ainsi que par les fatigues essuyées dans des voyages de long cours.

tôt la fièvre et tous les symptômes qu'elle avait déjà éprouvés reparurent avec plus de force.

Je ne pus la voir qu'à minuit. Je fus aussi réservé dans mes moyens thérapeutiques que la première fois; mais je n'eus pas le même succès : le lendemain, la maladie prit un aspect effrayant. Je fis faire deux saignées dans douze heures, elles ne produisirent pas le bon effet que j'en attendais; les douleurs très vives de côté, ainsi que l'oppression, me déterminèrent à proposer l'application d'un large vésicatoire sur le point douloureux, s'il n'y avait pas un mieux sensible dans la soirée.

Dans la journée, le Dr *Sue* vint voir la malade, il approuva tout ce qui avait été prescrit; il revint à dix heures, et nous ne fûmes plus d'accord que sur le vésicatoire, qui fut appliqué de suite.

La nuit fut meilleure, la malade éprouva cependant des douleurs aux lombes, accompagnées de coliques. Ces douleurs duraient peu, elles avaient des rémissions de deux à trois heures; la malade urinait fréquemment. D'après cela, je soupçonnai une couche prématurée; je fis part de mes craintes au Dr *Sue*, qui ne voulut point les partager.

Une demi-heure après la sortie de ce médecin, le professeur *Sabatier* arriva; je l'instruisis de ce qui avait précédé, et son avis fut que, quoique les signes de l'avortement fussent équivoques, on pouvait néanmoins le soupçonner avec raison. Comme nous terminions notre consultation, on vint m'avertir que la malade ressentait quelques douleurs dans le bas-ventre, accompagnées de pesanteurs, etc... Je la touchai, et j'annonçai qu'elle serait accouchée dans une heure et demie, ce qui arriva effectivement.

C'était le quatrième jour de la rechute et le quatorzième de l'invasion de la maladie. La délivrance fut heureuse; mais, deux heures après, il survint une perte assez considérable qui s'arrêta au moyen de serviettes trempées dans le vinaigre et appliquées sur le bas-ventre.

M. Yvan étant venu s'informer de la santé de Madame L..., je l'engageai à rester à la consultation qui devait avoir lieu à neuf heures du soir. Les consultans étaient MM. *Sa-*

batier et *Coste*, des Invalides; MM. *Kenince, Sue* et moi·
M. *Kenince* ne vint pas.

Nous fûmes tous d'accord sur l'état alarmant de la malade, et nous arrêtâmes le mode de traitement qui nous parut convenable. La nuit fut meilleure que nous ne l'avions espéré ; la journée suivante fut calme ; il y eut seulement quelques crachats glaireux.

Le deuxième jour de l'accouchement, les consultans, excepté le docteur *Sue*, se retirèrent, en me témoignant toute la confiance qu'ils avaient en moi, et en me disant que je pouvais me passer de leur avis.

Le troisième et le quatrième jour, il s'établit une salivation abondante. La sécrétion laiteuse ne se fit que très imparfaitement, ce qu'on pouvait attribuer aux lochies qui coulaient abondamment et au vésicatoire.

Cependant le ptyalisme faisait toujours des progrès rapides, et du septième au huitième jour, la langue, ainsi que la bouche, se couvrirent d'aphtes. Jusqu'au douzième jour, nous ne pûmes employer que des remèdes généraux ; ensuite nous eûmes recours aux vomitifs et aux minoratifs. La malade parut mieux pendant l'espace de douze jours ; nous en profitâmes pour la promener en voiture ; mais bientôt la fièvre redoubla, et il survint un dévoiement que la décoction blanche de Sydenham, le quinquina joint à l'acide sulfurique, et autres remèdes semblables, ne purent modérer. Ces accidens continuèrent pendant dix-huit jours, après lesquels ils diminuèrent beaucoup ; mais les aphtes, qui avaient paru se dissiper, revinrent : la malade éprouvait des étouffemens ; elle ne pouvait plus se coucher que sur le côté droit ; quand elle quittait cette position, elle était prête à suffoquer.

Il y avait cinquante jours que Mme L... était malade, lorsque le docteur *le Joyant* vint la voir. Il crut que le siège principal de la maladie était dans le foie ; il nous aida de ses avis, et suivit la malade pendant les quinze à vingt derniers jours qu'elle vécut.

Mme L... fut assez calme pendant les quatre jours qui terminèrent sa vie, mais elle souffrit beaucoup pendant les nuits, surtout lorsqu'elle était couchée sur le dos, car alors, si on ne l'avait pas promptement secourue, elle aurait été suffoquée à la suite de ses étouffemens. On entendait dans

la trachée-artère le bruit produit par l'air qui traverse difficilement des matières visqueuses.

Pendant les quatre derniers jours, la malade éprouva, dans l'intervalle de ses étouffemens, beaucoup de secousses qui précédèrent la mort. Elle conserva jusqu'au dernier moment toutes ses facultés intellectuelles, et expira le 24 floréal an VIII, à huit heures du matin. Sa longue agonie avait fait annoncer sa mort dans les journaux avant qu'elle ne fût arrivée.

Autopsie cadavérique.

1° Eu considérant le corps extérieurement, nous avons remarqué que l'hypocondre et le sein droit étaient plus volumineux que les mêmes parties du côté gauche.

2° La bouche était béante et laissait écouler une liqueur muqueuse blanchâtre, qui contenait beaucoup d'air.

3° Les tégumens communs enlevés, à peine la clavicule droite a-t-elle été désarticulée, qu'une liqueur blanchâtre est sortie comme un jet et en grande quantité.

4° Le sternum ôté, nous n'avons aperçu aucune trace du lobe droit du poumon; il était totalement dissous, et toute la capacité thoracique de ce côté ne contenait que du pus de diverses couleurs.

5° Le lobe gauche du poumon était sain, mais beaucoup moins volumineux que dans l'état naturel; sa partie moyenne et inférieure était rénitente, suite nécessaire de la grande collection de fluide contenu dans la cavité droite du thorax, qui comprimait le poumon gauche et s'opposait à l'entrée de l'air dans ce viscère.

6° Le cœur était pâle, dépourvu de graisse, mais très sain; il était, comme cela est ordinaire, baigné par l'humeur péricardine.

7° La cavité abdominale étant ouverte, nous avons remarqué que tous les intestins étaient remplis d'air, ainsi que l'estomac; ce tube était en outre phlogosé dans toute sa lonlongueur.

8° Le foie était sain, mais plus pâle et plus volumineux que de coutume.

9° La rate était saine et volumineuse, comme elle a coutume de l'être à la suite d'une longue diète.

10° Les reins ne nous ont rien présenté de particulier; la vessie contenait beaucoup d'urine.

11° Enfin la matrice et ses dépendances étaient dans l'état naturel.

Réflexions.

Les causes de la désorganisation complète du lobe droit du poumon sont assez évidentes : la première a été l'inflammation de la substance même du poumon ; les causes secondaires ont été la couche prématurée (à six mois et demi), et l'humeur laiteuse qui s'est portée en totalité vers cet organe déjà malade Le poumon s'est trouvé baigné dans cette liqueur, qui en a hâté la dissolution ; aussi s'est-il dissous tout entier et fondu en suppuration, ainsi que ses enveloppes. Ceci explique pourquoi la malade n'a jamais craché de pus : en effet, si le poumon n'eût été affecté que dans une de ses parties, il y aurait eu de la toux et une expectoration abondante ; mais comme le lobe entier était détruit, la résorption du pus ne pouvait avoir lieu.

Il est encore assez singulier que nous n'ayons jamais aperçu d'œdématie à aucune extrémité ; le foie ne nous a paru un peu gonflé que pendant quelques jours ; les urines ont toujours coulé librement. Le pus contenu dans le thorax était sans odeur ; il y en avait une telle quantité qu'il soulevait les côtes.

Il est à remarquer que les étouffemens n'ont commencé à se faire sentir que quinze jours avant la mort, et que la malade n'a éprouvé de difficulté à se coucher sur le côté gauche que pendant les huit derniers jours.

Une chose non moins remarquable, c'est qu'à cette époque elle ne pouvait rien avaler sans éprouver une très grande gêne dans la respiration, à la suite de laquelle on entendait un bruit semblable à celui d'une carafe pleine, que l'on verse. La malade, dans ces momens-là, nous appelait et nous disait : *entendez donc ce glou-glou.* Il était en effet très sensible. On l'attribuait à l'air contenu dans le tube ntestinal, tandis qu'il était évidemment produit par le fluide

contenu dans la cavité de la poitrine, qui se trouvait comprimé et déplacé toutes les fois qu'on soulevait la malade.

Je terminerai en observant qu'il était physiquement impossible que la malade survécût à une désorganisation aussi grave.

Parmi les causes éloignées de ces sortes d'affections, ne doit-on pas compter la mise fatale et le genre de vie que les dames ont adoptés depuis quelques années? Combien d'intéressantes mères de familles ont péri victimes de cette mode meurtrière !



C'est bien certainement de la première femme de Lucien Bonaparte qu'il s'agit ici. L'observation indique qu'au 25 ventôse an VIII (16 mars 1800), Mme L... a 6 ans de mariage, or Lucien s'est marié avec Christine Boyer le 15 floréal an II (4 mai 1794), à Saint-Maximin (Var), où il était agent du service des subsistances de l'armée. Elle est morte le 24 floréal an VIII (le 14 mai 1800), comme l'indiquent les dictionnaires biographiques que nous avons consultés, aux articles Lucien Bonaparte et Christine Boyer.

D'ailleurs, nous avons un autre témoin, c'est la duchesse d'Abrantès, qui, dans ses mémoires, a donné, en raccourci, l'observation de Parroisse.

« Mme Lucien était grosse de 4 ou 5 mois. On a dit dans le temps qu'elle a été mal soignée et que rien n'était plus facile à empêcher que cet accident. L'événement le prouverait assez. L'enfant n'était pas mort et le lait, qui n'avait pas encore son degré de maturité, se portant sur la poitrine, y fit de si rapides ravages, qu'en moins de quelques semaines la bonne Christine n'existait plus. » Plus loin elle ajoute : « Ses yeux animés par la fièvre étaient humides. Ses joues, *surtout l'une*, étaient vivement coloriées comme cela arrive toujours aux personnes attaquées d'une pulmonie inattendue. »

La pulmonie n'était peut-être pas inattendue, puisque Mme L... avait fréquemment craché du sang, pendant ses cinq grossesses antérieures. Mme Junot n'en connaissait pas moins la valeur diagnostique de la rougeur des pommettes dans la pneumonie.

Elle se trompe très probablement sur la date de la grossesse, qui d'après elle aurait été de 4 ou 5 mois, alors que Parroisse nous apprend qu'elle était d'un peu plus de six mois. La durée qu'elle donne à la maladie, quelques semaines, est aussi un peu faible; celle indiquée par l'observation est de 70 jours, du 16 mars au 14 mai, c'est-à-dire 10 semaines, un peu plus de deux mois.

Une nouvelle preuve en faveur de l'interprétation, que nous faisons, des renseignements fournis par l'observation, peut être encore tirée de ce fait que Mme L..., témoigna au médecin qui la traitait le désir d'assister — malgré ses objections — à la première grande revue du Premier Consul; et l'on sait combien Napoléon tenait à ce que les membres de sa famille fussent présents aux cérémonies, dans lesquelles il remplissait le premier rôle.

Si, comme le pense Mme la duchesse d'Abrantès, on a dit, à l'époque de sa mort, que Christine Boyer fut mal soignée, ce n'était certainement pas l'opinion de Lucien, car, malgré l'amour qu'il avait pour son aimable compagne, qu'il pleura tant et qu'il regretta bien sincèrement, il conserva toute son amitié à Parroisse et ne se sépara de lui que 6 ans après, pour en faire un chirurgien de Roi.

Il n'existe aucun doute sur la nature de la maladie de Mme Lucien. C'est une pleurésie purulente, métabronchopneumonique, de nature tuberculeuse, qui provoqua l'accouchement prématuré un peu après le 180e jour; accident qu'il n'eût peut-être pas été si facile d'empêcher que le pense Mme Junot.

Il y avait, sans doute, aussi, un pneumothorax, car, lorsqu'on soulevait la malade, on provoquait l'apparition d'un glouglou qu'elle percevait elle-même et qui était aussi entendu par les personnes qui se trouvaient auprès d'elle. « La malade dans ce moment-là nous appelait, dit Parroisse, et nous disait : entendez ce glouglou. Il était en effet très sensible. On l'attribuait à l'air contenu dans le tube digestif intestinal, tandis qu'il était évidemment produit par le fluide contenu dans la cavité de la poitrine qui se trouvait comprimé et déplacé toutes les fois qu'on soulevait la malade ».

Ce glouglou était-il le *bruit de fistule*, entendu chez deux malades par Unterricht, et sur un autre par Riegel, et décrit dans *Berlin. Klin. Woch.*, 1880. « C'est un gargouillement métallique analogue à celui que produit l'eau qui jaillit en bouillonnant », « et qui peut être assez fort pour être perçu à distance : chez le malade de Riegel, on l'entendait du pied du lit », « ce dernier auteur pense que le gargouillement métallique doit être attribué à des bulles d'air, qui viennent crever à la surface du liquide ; il lui faudrait donc, pour se produire, trois conditions nécessaires : l'existence d'une fistule située au-dessous de la surface du liquide, un épanchement liquide, et une tension modérée du gaz contenu dans la plèvre ».

La nécropsie, rédigée par le chirurgien qui assista Christine Boyer, ne permet pas de résoudre la question. On peut remarquer seulement que la tension des fluides contenus dans la plèvre devait être grande car « à peine la clavicule droite était-elle désarticulée qu'une liqueur blanchâtre sortit comme un jet et en grande quantité ».

S'agissait-il, au lieu du *bruit de fistule*, du bruit de *glouglou pleural* signalé par M. le docteur Variot, dans la *Revue de Médecine* de 1882, qui simule « le « glouglou aspiratif d'une bouteille qui se vide et qui

se produit « quand on fait exécuter avec une certaine brusquerie des mouvements alternatifs de flexion à angle droit et d'extension du tronc sur les cuisses », c'est-à-dire quand brusquement on soulève les malades ou qu'ils se soulèvent eux-mêmes. Mais ce bruit se révèle à l'auscultation. On ne dit pas qu'on l'entende à distance comme le bruit de glouglou perçu par Mme L... et par Parroisse.

M. Variot, qui n'a pas fait d'autopsie, a supposé que ce bruit « se produisait dans un hydropneumothorax à logettes communiquant entre elles et par des orifices un peu rétrécis ». Les bulles éclataient « lorsque le gaz et les liquides se substituaient les unes aux autres, en traversant ces sortes de goulot. »

Si le bruit de gouglou entendu par Parroisse était de même nature que celui décrit par notre savant confrère, la théorie des logettes communiquant entre elles ne pourrait pas se défendre, car il semble bien qu'à l'autopsie notre chirurgien a eu sous les yeux une grande cavité non cloisonnée.

Quoi qu'il en soit de la supposition d'un pyopneumothorax, l'emploi d'une thérapeutique plus avancée que celle de 1800 aurait-elle pu enrayer les accidents qui ont occasionné la mort de Mme L... ? Aurait-on pu, par un empyème pratiqué au moment opportun, empêcher l'accouchement prématuré et prolonger la vie de la malade pendant quelque temps encore, car il n'y avait pas de chances de guérir complètement une pareille tuberculose? Cela est fort improbable. Il était difficile en tout cas d'obtenir une guérison relative suffisamment longue pour empêcher Lucien Bonaparte de se marier, deux ans après, avec Alexandrine de Bleschamps, veuve de M. Jouberthon. Dans ce cas, il ne se serait pas brouillé avec le tout-puissant Empereur, qui avait, comme toute sa famille, beaucoup d'affection pour la douce Christine. Malgré son humble

origine, la sœur de l'aubergiste de Saint-Maximin, « cette petite personne mince et souple, aux cheveux noirs, au front étroit, aux yeux si tendrement doux, à l'intelligence peu ordinaire », ainsi que la dépeint M. Frédéric Masson, s'était fait accepter par la famille dans laquelle elle était entrée un peu par surprise. Sa présence aux côtés de Lucien n'aurait pas empêché celui-ci de s'asseoir temporairement sur quelque trône du midi de l'Europe, à Naples ou à Madrid...

Mais ceci est de l'imagination pure et il est temps de s'arrêter sur cette pente glissante.

[Ouvrages consultés : Parroisse, *Opuscules de chirurgie*. — Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. I et II. — Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. II. — Charcot et Bouchard, *Traité de médecine*, t. IV, 1re édition, 1890. Article Pneumothorax tuberculeux, par Netter. — Larrey, *Mémoires et campagnes*, t. III, et *Clinique chirurgicale des camps et hôpitaux militaires*, t. II. — Delorme, *Traité de chirurgie de guerre*, t. I.]

Tanquerel des Planches [1]

PAR

M. Paul Delaunay.

Interne des hôpitaux de Paris.

Le 27 mai 1862, on annonçait à Mayenne la mort de M. Louis-Jean-Charles-Marie Tanquerel des Planches, docteur en médecine, lauréat de l'Institut, membre de la Société anatomique de Paris, de la Société de médecine de Paris, du Conseil général de l'agriculture, ancien associé de la Société d'histoire naturelle de l'Ile-de-France, ancien président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne, correspondant de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, membre de l'Académie des sciences de Turin, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le jour même en son château de Rochefeuille, près Mayenne.

(1) Consulter : 1° Biographies et nécrologies des hommes marquant du xixe siècle. par V. Lacaine et Ch. Laurent, Paris, 1851, t. VI, p. 306. Notice sur M. Tanquerel.— 2° Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres, ou statistique scientifique et morale des médecins de Paris, par C. Sachaile de la Barre. Paris, 1845. — 3° Gazette médicale de Paris, 16 août 1862, n° 33, p. 522. Notice nécrologique. — 4° Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales de Dechambre, t. XV, 3e série. Paris, 1885, article Tanquerel. —5° Dictionnaire historique de la Mayenne par l'abbé Angot, t. III. Laval, 1902. — 6° Eloge nécrologique, par M. de Sarcus. Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, 1862, pp. 275-276.

La famille Tanquerel était de vieille souche mayennaise et notre docteur, lassé de la capitale, était revenu au pays natal, au lieu de finir là-bas dans la grande ville, en « déraciné », comme dit M. Barrès (1).

(1) C'était sans doute un ancêtre de notre médecin que ce Jean Tanquerel de Saint-Ellier, bachelier en théologie, plus tard doyen et docteur de Sorbonne, qui osa soutenir, le 6 novembre 1561, cette thèse audacieuse que le Pape peut déposer des princes hérétiques. Le Roi s'en émut, le Parlement informa contre Tanquerel et le président de la thèse ; le premier s'enfuit, le second fut arrêté. La Faculté de théologie dut présenter à des délégués du Parlement des excuses et une solennelle rétractation de la thèse (Voy. Crevier, Hist. de l'Univ. de Paris, t. VI, pp. 120-124.)

Un René Tanquerel, fils de Jean T. et de Françoise Madré, était au XVII[e] siècle rapporteur du point d'honneur et procureur général fiscal au duché de Mayenne. Il fut en outre échevin de Mayenne en 1685 et 1693.

De sa première femme, Geneviève Rivière, il eut deux fils : 1° René, sieur du Grand-Breil, rapporteur à la Barre ducale, époux de Renée Briand ; 2° Jean-René, procureur général du duché de Mayenne, époux de Renée-Perrine-Marie Piron de Launay. De ce mariage naquit Jean-René T., époux de Louise-Marie-Julienne Tripier de la Grange, officier du point d'honneur, procureur fiscal et subdélégué de l'intendant de Touraine à Mayenne, mort en 1773, il avait reçu en février 1755 des lettres patentes d'anoblissement, et d'Hozier lui donna pour armoiries : d'argent à 3 orangers de sinople ; 2 et 1 : au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent posé entre 2 étoiles d'or. Ecu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, de gueules, d'argent, de sinople. (Bibl. Nat. Cabinet des Titres, Nouveau d'Hozier, 310.) Le 28 février 1772, Tanquerel paya 6000 livres au trésorier des revenus casuels « pour par lui et ses enfants et descendants en ligne directe et de légitime mariage être et demeurer confirmés dans tous leurs droits et privilèges de noblesse en exécution de l'édit d'avril 1771». Un de ses enfants, Louis René T., sieur des Haies, membre de l'Assemblée de la noblesse en 1789, garde du corps, fut blessé à la journée du 5 octobre 1789 et mourut à Mayenne en 1791 ; un autre, Marie Jean T., était sieur de Vancé ; ce fief (auj. commune d'Ambrières), relevant de l'abbaye de Fontaine-Daniel, fut acheté le 16 juin 1785 à L. F. de Floissac par Louis-René et Marie-Jean T. ; par devant M. Giret de Valville, notaire à Paris, écuyer ; garde du corps dans la compagnie Ecossaise, chevalier de St-Louis, T. de Vaucé émigra en Suisse et servit à l'armée des Princes ; le 24 octobre 1798, le conseiller von Blanc lui délivrait un passeport à Constance. Il mourut à Mayenne le 18 septembre 1848, après avoir siégé au Conseil municipal de cette ville et au Conseil général du département.

Il était né à Ambrières le 17 août 1810, de Louis-Jean T. et de Marie-Louise-Justine Duval-Dubray ou Dubreil. Une fois pourvu du double baccalauréat ès-lettres et ès-sciences de l'Université de Paris, le jeune homme se destina à la médecine ; il comptait parmi ses parents un homme qui ne put que l'encourager dans cette détermination : c'était le baron Desgenettes, alors professeur d'hygiène à la Faculté de Paris. Tanquerel devint élève de première classe de l'Ecole pratique de la Faculté de médecine (1). Fut-il interne

---

Un troisième fut, comme frère de ce soldat de Condé, incarcéré avec sa femme et ses huit enfants, à Mayenne d'abord, puis à Chartres (1793) ; tous furent ligottés, même le plus jeune, âgé de 8 ans, avec des cordes qu'on leur fit ensuite payer 300 francs, dans le trajet de Mayenne à Chartres ; on les emprisonna aux Carmélites ; l'un des enfants mourut, les autres souffraient de la faim et déterraient, pour vivre, des racines et des herbes dans le jardin de la prison, les parents et l'une des fillettes furent très gravement malades. Après le 9 thermidor, on les relâcha, mais ils furent maintenus en surveillance à Chartres, enfin au bout de deux ans ils purent revenir à Ernée, où ils trouvèrent leurs biens mis sous séquestre (D. Piolin, l'Eglise du Mans durant la Révolution, t. II, p. 382).

De sa deuxième femme, Marie-Urbaine Le Pennetier, René T., l'échevin de 1693, avait eu : Robert-François Tanquerel échevin, assesseur au siège de Mayenne, rapporteur du point d'honneur, contrôleur au grenier à sel d'Ernée (1756), qui s'unit en 1731 à Jeanne-Françoise des Ormes de la Panissais. De cette alliance naquirent quatre enfants : 1° Jean T. ; 2° François-Julien T. ; 3° François-Robert T., licencié en droit de la Faculté de Rennes (1764) qui épousa à Mayenne, en 1770, Marie-Anne Durand de la Grette ; contrôleur au grenier à sel d'Ernée et greffier du bureau des finances de Soissons, il eut une partie de ses biens séquestrée pendant la Révolution et fut assassiné en 1800 ; son fils aîné, F. R. Tanquerel de la Panissais, émigra ; 4° Jean-Charles T., sieur des Planches, rapporteur du point d'honneur, époux de Louise-Marguerite Laureau, figure parmi les signataires du cahier de doléances d'Ernée en 1789 ; il fut la souche des Tanquerel des Planches et des Tanquerel des Uzachères (Dictionnaire de la Mayenne, par l'abbé Angot, et Notes mss. de M. Grosse-Duperon).

(1) Entraient à l'Ecole pratique de la Faculté, à la suite d'un concours d'admission, les étudiants les plus brillants ; 120 places étaient chaque année mises au concours ; les élèves de deuxième année formaient la 3e classe de l'Ecole pratique, ceux de troisième

des hôpitaux, comme le dit la *Gazette médicale de Paris ?* Il ne figure pas sur l'Annuaire de l'internat; le seul titre qu'il ait pris sur sa thèse est celui d'ancien élève des hôpitaux. Si le corps de l'internat y perdit une brillante recrue, la clinique n'y perdit rien, car Tanquerel fit de la médecine, et de la bonne : il s'attacha à l'étude du saturnisme.

Les premières fabriques de céruse avaient été établies en France vers 1791 ; cette industrie avait prospéré, et il y avait alors dans Paris une foule considérable d'ouvriers plombiers, peintres, employés des manufactures de minium ou de céruse du Pecq, de Clichy et de Courbevoie, tous voués à l'intoxication saturnine, car aucune mesure hygiénique ou prophylactique efficace n'en avait encore atténué ou restreint les périls. Ces malheureux, clients trop assidus des hôpitaux, encombraient les salles; on les trouvait à Cochin, à Beaujon, chez Martin Solon, à l'Hôtel-Dieu chez Récamier, à La Charité surtout : c'était là le rendez-vous des saturnins qui, depuis un temps immémorial, venaient y chercher le traitement devenu classique sous le nom de traitement de la Charité. Rien que dans cet hôpital, Tanquerel put observer personnellement de 1831 à 1839 plus de 1200 cas de colique de plomb.

L'étude du saturnisme avait déjà tenté bon nombre de chercheurs (1). On connaissait d'ailleurs dès l'anti-

---

année la 2e classe, ceux de dernière année la première classe. Ces élèves suivaient là des travaux pratiques plus sérieux que les étudiants ordinaires. A la fin de l'année, ils passaient des examens spéciaux, et les mieux notés recevaient des prix ou des médailles. (Voy. A. Prévost, la Faculté de médecine de Paris, 1794-1900, Paris, 1902.)

(1) Voy. La colique du Poitou, par L. Mac-Auliffe, *Bull. de la Soc. franç. d'Hist. de la médecine*, tome I, 1902, pp. 236 et suiv. — Les épidémies de colique saturnine, par L. Mac-Auliffe, *Presse médicale* du 21 février 1903. — J. Martin, Histoire de l'étiologie des coliques saturnines à forme endémique et épidémique. Thèse de Paris, 1903.

quité les méfaits du plomb : Dioscoride, Paul d'Egine, Celse, Galien, Aétius, Nicander, les avaient signalés, et l'architecte Vitruve prohibait l'usage des tuyaux de plomb pour la distribution de l'eau potable.

Mais l'intoxication saturnine n'a pas toujours une étiologie aussi nette, aussi fut-elle souvent méconnue : Oetheus, au XVI[e] siècle, Citois (1), au début du XVII[e], avaient signalé des épidémies de coliques qu'ils attribuaient à des vins altérés; la colique du Poitou, de Citois, fut étudiée par Rivière, Ramazzini (1700), Jean Graashuis (1752), Boerhaave (1761), qui n'en virent guère mieux la cause; et pourtant, dès 1656, Stockhusen (2) avait décrit des accidents semblables chez les mineurs des mines de plomb de Goslar, et Dehaen, à partir de 1745, avait étudié à fond la colique du Poitou dans une série de travaux remarquables. Enfin, les yeux des observateurs se dessillèrent : en 1757, Tronchin (3), dans son livre « De colicâ Pictonum », accusa les vins frelatés par l'acétate de plomb ou la litharge de produire la colique du Poitou, si semblable à la colique des peintres. Bouvard (4), qui par parenthèse dirigea contre les plagiats de l'ouvrage de Tronchin les plus violentes attaques, accusa également le plomb d'avoir causé l'épidémie etudiée par Citois. Enfin, Combalusier (5), en 1761, pensa pouvoir assimiler, lui aussi, la colique du Poitou à la colique métallique. En 1767, les travaux de l'Anglais Baker (6) sur la colique

(1) Citesius, De novo apud Pictones dolore colico diatriba. Aug. Pict., 1616.

(2) De Lythargyrii fumo noxio, morbifico, etc. Goslar, 1656.

(3) De colica Pictonum. Genève, 1757.

(4) Bouvart. Examen d'un livre qui a pour titre : T. Tronchin, par un médecin de Paris. Genève, 1758.

(5) Obs. et réfl. s. la colique du Poitou. Paris, 1761.

(6) V. Med. Transact., publ. by the Coll. of physic. in London, 1772.

du Devonshire, déjà signalée par Huxham en 1724 (1), vinrent confirmer ces conclusions et compléter l'étiologie des intoxications saturnines d'origine alimentaire.

Les dissertations fort creuses de Astruc, de Dubois et de Bordeu n'avaient apporté aucun fait nouveau. En 1761, 1762, 1764, Bonté, médecin de Coutances (2), compliqua la question en distinguant une colique minérale, nettement saturnine, et une colique végétale, qu'il fallut bien reconnaître plus tard comme due au plomb.

Signalons enfin les discussions qui aboutirent à ranger également parmi les accidents du plomb la *bilious colic* de l'Amérique du Nord, et la colique de Madrid, dont Fernandez en 1737 et Luzuriaga en 1796 reconnurent la cause véritable. Il en fut de même de la colique sèche des Antilles.

Même après Dehaen et Stoll de Vienne, il restait encore beaucoup à faire pour mettre au point l'étude du saturnisme, des coins obscurs à débrouiller, des types cliniques entrevus par les anciens auteurs à individualiser : tel est le sujet qui tenta Tauquerel des Planches; il hanta assidûment les hôpitaux, il connut la majesté surannée des vieux maîtres de cette époque, si imposants dans leur longue redingote, si figés dans la ponctualité hiérarchique qui remplissait les élèves penauds d'une respectueuse terreur; pendant plusieurs années à partir de 1831, il examina les malades dans les vieilles salles de la Charité, dans les services de Rayer, de Bouillaud, de Rullier, de Lerminier, de Fouquier, et le 6 février 1834 il soutint sa thèse de doctorat sur la paralysie saturnine; il la dédia à Des-

(1) Huxham, Essai sur les différentes espèces de fièvres, etc. Paris, 1768.

(2) *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, t. XV, XVI, XX.

genettes. C'est la première monographie sérieuse de la question : les différents types de la paralysie saturnine, brachial, crural, thoracique, laryngé, y sont nettement individualisés, l'étude en est à peu près complète.

L'année suivante, 1835, la thèse de Grisolle (1) remit encore le saturnisme à l'ordre du jour.

Tanquerel continua à approfondir ce sujet; pendant huit ans il poursuivit à la Charité ses recherches cliniques, chez Rayer, chez Bally, qui avait succédé à Rullier, chez Andral, qui avait remplacé Lerminier; par ailleurs, il visitait les fabriques, accumulait les documents, tentait des recherches avec Alph. Devergie, médecin légiste et agrégé de la Faculté, avec Chevalier, avec Guibourt; il fit des expériences pour voir si l'absorption du plomb par la peau est possible; il l'admettait dans sa thèse inaugurale, mais, ses tentatives restant sans résultat, il conclut, comme Stockhusen, que le plomb n'est absorbé que par les muqueuses respiratoire ou digestive, et que le poison ne peut pénétrer dans l'organisme à travers le tégument externe *intact*. Grisolle, dans sa thèse, ne croyait guère non plus que l'intoxication par voie cutanée fût réelle. Sans doute, Manouvrier (2) l'a admise dans sa thèse, mais Monnereau (3), ayant repris ses expériences sous la consciencieuse direction de Potain, confirma les conclusions négatives de Tauquerel. Et en somme, comme l'a dit Brouardel en 1874, si l'absorption par le tégument est admissible théoriquement, pratiquement elle reste toujours à démontrer.

Devergie avait signalé des traces de plomb et de cuivre dans le tube digestif : Tanquerel entreprit avec lui des recherches sur des cadavres de saturnins, et

(1) Essai sur la colique de plomb. Thèse de Paris. 1835.
(2) A. Manouvrier, Intoxication par absorption cutanée. Thèse de Paris, 1873.
(3) Monnereau, thèse de Paris, 1883.

constata la présence dans le cerveau et d'autres organes de quantités de plomb supérieures à la normale. Sur les conseils de Félix d'Arcet, il examina aussi le liseré gingival des saturnins avec Frémy, alors préparateur de chimie au Collège de France ; l'analyse donna du sulfure de plomb.

De temps à autre Tanquerel préludait encore à son œuvre capitale par quelques articles dans la presse scientifique et des communications aux sociétés savantes. En octobre 1836, il publie dans le *Journal hebdomadaire* une note sur l'encéphalopathie saturnine ; c'est lui qui a créé le mot, resté classique, d'encéphalopathie : il faut avouer qu'il n'est pas des plus harmonieux. La même année, il y signale le premier cas mortel d'intoxication thérapeutique par l'usage interne de l'acétate de plomb : Heurteloup avait administré ce produit à haute dose dans un cas d'hypertrophie cardiaque ; notre auteur insiste, à propos de ce résultat déplorable, sur les dangers des médicaments plombifères.

Il y avait alors à Paris une Société florissante qui, créée en l'an IV, avait pris le nom de Société de médecine de Paris ; elle se réunissait régulièrement à l'Hôtel de Ville, et les autorités la consultaient souvent sur les questions d'hygiène publique. Desgenettes, l'un de ses fondateurs, y fut pour Tanquerel un parrain tout désigné. Notre auteur communiqua à ses collègues, en janvier 1838, une observation de chlorose chez un homme, un peintre en bâtiments, soigné à la Charité chez Rayer, et très anémique (1). Pour lui, il se refusait à le considérer comme atteint d'anémie saturnine, le sujet n'ayant jamais présenté d'accidents saturnins. Son opinion fut très controversée. Montault, Sandras,

(1) *Revue médicale française et étrangère*, journal des progrès de la médecine hippocratique, par Cayol, 1838, t. I, pp. 304 et suiv.

Chailly, Delens, parlèrent tour à tour; Segond dit qu'il s'agissait d'anémie, non de chlorose, et Jolly que la chlorose et l'anémie dite essentielle étaient une seule et même affection ; de cette discussion confuse aucune conclusion nette ne se dégagea.

En 1839 parut enfin l'ouvrage qui consacra la réputation de Tanquerel des Planches, son « Traité des maladies de plomb ou saturnines », dédié à son parent Tanquerel de Vaucé. Basée sur plus de 1200 observations personnelles, cette monographie est presque complète aujourd'hui encore, à part quelques points de détail que nous relèverons tout à l'heure. Dès 1842 elle fut traduite en allemand.

Le premier mérite de ce livre, c'est d'avoir étudié à fond les complications extra-digestives du saturnisme, d'en avoir fait des têtes de chapitre alors que les anciens ne voyaient en elles que des conséquences de la colique. Grisolle lui-même écrivait dans sa thèse en 1835 (1) : « La paralysie des membres est encore un accident de la colique de plomb. » —« L'empoisonnement saturnin, dit au contraire Tanquerel, peut se traduire sous quatre formes bien déterminées : la colique, l'arthralgie, la paralysie et l'encéphalopathie saturnines. Ce sont des affections qui ont une existence indépendante et qui n'ont de rapport réel et nécessaire que leur commune origine. »

A propos de chacune de ces formes cliniques, Tanquerel a fait d'importantes remarques. Il a insisté avec raison sur la période prodromique, où l'intoxication générale encore latente, mais réelle, mine l'organisme ; ce prélude insidieux des accidents aigus, Stockhusen, Wilson, Stoll, Desbois de Rochefort l'avaient bien soupçonné, c'est Tanquerel qui a eu le mérite de coordonner nettement ces prodromes ; l'amaigrissement, le teint livide subictérique, l'haleine et la saveur satur-

(1) P. 48.

nines, le liseré, tels sont les principaux symptômes de cette intoxication générale primitive.

Comme causes prédisposantes de la colique, notre auteur signale l'alcoolisme, les chaleurs de l'été; dans la description qu'il donne de l'entéralgie, relevons encore quelques traits originaux : le début ou l'exacerbation nocturne, la crampe constrictrice anorectale; quant aux points douloureux ombilical, épigastrique, lombo-inguinotesticulaire, ils ont déjà été mentionnés par Grisolle. Pour en finir avec les lésions du tube digestif, disons que c'est Tanquerel qui a, l'un des premiers, mis en valeur le liseré gingival saturnin. Il n'en parle que très vaguement dans sa thèse de 1834, et c'est Grisolle qui, en 1835, en donne la description détaillée ; mais Tanquerel, d'abord en 1836 (1), puis dans son livre, en a repris l'étude, et il a ajouté une analyse chimique que Grisolle n'avait pas faite. Bien entendu, ce signe découvert par deux Français a été baptisé du nom de l'anglais Burton.

En second lieu, notre auteur étudie l'arthralgie saturnine, si commune au niveau des membres inférieurs, que la paralysie saturnine atteint au contraire rarement, à l'inverse des membres thoraciques.

La paralysie avait été signalée par Stoll, Desbois de Rochefort, Andral : Tanquerel l'individualise, la sépare de la paralysie banale, montre qu'elle dépend tout spécialement de l'intoxication saturnine et guérit par le traitement anti-saturnin ; il décrit minutieusement la paralysie radiale, qui fut signalée par van Swieten, et les troubles trophiques qui la compliquent à la longue : tumeur dorsale du carpe, troubles de la sécrétion sudorale, etc. ; les paralysies parcellaires du membre supérieur, celles du membre inférieur, totale ou partielle, des muscles du tronc (pectoraux, grand dorsal, inter-

(1) Obs. d'encéphalopathie saturnine. *Journal hebdomadaire*, 1836.

costaux), enfin des muscles du larynx. Il étudie également le tremblement prémonitoire de la paralysie, le tremblement saturnin qu'avaient vu déjà Arêtée et Paul d'Egine.

Après un chapitre sur les troubles sensitivo-sentoriels du saturnisme (anesthésie, amaurose), l'auteur traite enfin de l'encéphalopathie : Grisolle, dans sa thèse, avait décrit l'épilepsie, le coma, la démence ; Tanquerel distingue les quatre formes encore classiques de l'encéphalopathie : forme délirante, soit tranquille, soit furieuse, comme le délire éthylique ; forme convulsive ; forme comateuse ; forme mixte.

Ainsi Tanquerel a refait à fond l'étude clinique et anatomo-pathologique du saturnisme ; ce n'est pas à dire que toutes ses théories soient justes, toutes ses observations complètes, toutes ses déductions irréprochables : il n'est, en matière de médecine, rien de définitif ; nous verrons plus tard Brockmanu et Falck décrire la contracture saturnine (1) ; Duchenne de Boulogne compléter par l'électro-diagnostic l'étude des névrites périphériques (2) ; Potain en 1887, puis l'Ecole de Charcot, rendre à l'hystérie certains symptômes du saturnisme ; Garrod signaler en 1854 la goutte saturnine oubliée par Tauquerel ; Lorain décrire le pouls dicrote ou plutôt anacrote dans la colique saturnine ; Duroziez ajouter en 1867 aux complications vasculaires l'endocardite saturnine (3) ; enfin Ollivier décrire en 1863 (4), après Rayer, la néphrite chronique saturnine, que Tanquerel a méconnue et dont Charcot et Gombault reprendront le détail anatomo-pathologique. Mais, si l'on

(1) Brockmann, Diemetallischen Krankheiten des Oberharzes. Osterode, 1851. — Falck, Dieklinisch wichtigen Intoxicationen, *in* Virchow's Handbuch. Erlangen, 1855.

(2) Duchenne, Traité de l'électrisation localisée. Paris, 1855.

(3) *Bull. de la Société de médecine de Paris*, 1867 et 1885. — Et Traité clinique des maladies du cœur. Paris, s. d.

(4) *Gazette hebdomadaire*, 1863.

a fait des adjonctions au livre de notre auteur, on n'y a pas trouvé beaucoup de passages à biffer; rares sont les livres scientifiques dont on peut dire pareille chose au bout de 65 ans!

Une des parties capitales de cet ouvrage, surtout pour l'époque, c'est le traitement prophylactique; l'auteur, qui avait visité les ateliers, rend compte des procédés de fabrication, des conditions hygiéniques défectueuses, des améliorations à tenter, des mesures préventives à imposer aux patrons, aux ouvriers, enfin des moyens les plus efficaces à opposer à toutes les formes, à toutes les causes d'intoxication saturnine, médicamenteuse, alimentaire, falsifications, etc.

Cette énergique protestation montrait, à côté du mal, le remède; c'est un des premiers appels à ces réformes sanitaires si souvent, si impérieusement réclamées depuis par l'hygiène publique et professionnelle, si lentement, si tardivement adoptées par les pouvoirs publics; après quels retards la prohibition de la céruse a-t-elle été promulguée! Or, dès 1839, et même avant, la question était à l'ordre du jour; cette année-là, Tanquerel avait demandé au préfet de police de créer une place d'inspecteur des fabriques de céruse (1); cette lettre avait été envoyée au Conseil de salubrité, qui plus d'une fois déjà avait demandé conseil à Tanquerel par l'intermédiaire de Chevalier. D'autre part, sur l'invitation de Gendrin, le ministre du Commerce avait chargé l'Académie de médecine, le 3 juillet 1839, de proposer des mesures prophylactiques contre le saturnisme; une commission académique, nommée à cet effet, le 13 août 1839, y travaillait encore quand parut

(1) Adelon et Chevallier, Rapp. en date du 14 avril 1837 adressé à M. le préfet de police sur les maladies que contractent les ouvriers qui travaillent dans les fabriques de céruse. (*Ann. d'hygiène publique et de médecine légale*, janvier 1838, t. XIX, pp. 1-36.)

l'ouvrage de Tanquerel. Il souleva un concert d'éloges mérités : à l'Académie des sciences, la commission du prix Montyon (médecine et chirurgie) l'examina en 1840 ; au nom de ses membres, Roux, Magendie, Serres, Larrey, Breschet, Duméril, Blainville, Savart, le rapporteur, M. Double, rédigea les conclusions les plus flatteuses ; d'après cet avis, l'Académie des sciences décerna, dans sa séance du 22 mars 1841, à M. Tanquerel des Planches le prix Montyon de 1840. Ce prix se montait à 6.000 fr. Amussat en obtint l'autre part pour ses recherches sur l'introduction accidentelle de l'air dans les veines (1).

A son tour, la commission du prix Montyon pour les arts insalubres proclama que le livre de Tanquerel ayant fait faire un progrès non seulement à la médecine théorique, mais encore à l'hygiène professionnelle, eût été récompensé par elle si l'autre commission ne s'en était chargée.

Cette distribution de prix fit un mécontent : ce fut Gendrin, médecin de la Pitié. Dès 1831, il avait préconisé, dans une lettre à l'Académie des sciences, le traitement du saturnisme par l'acide sulfurique; sa lettre fut renvoyée, sans succès, à la commission du prix Montyon pour les arts insalubres. En janvier 1832, il publia dans les *Transactions médicales*, l' « *Exposé d'un nouveau traitement curatif et préservatif de la colique de plomb* » par l'alun et la limonade sulfurique. Le 2 juin 1834, il avait vanté, dans un troisième mémoire, l'usage de bains sulfureux dans le saturnisme, bains destinés à changer le plomb en un sulfure insoluble. Or, dans une lettre du 15 février 1841, il demanda à l'Académie des sciences de lui accorder un délai pour la remise d'un travail (2) en faveur

(1) C.-R. Acad. des sciences, 1841, t. XIII, p. 1106, t. XII, p. 542.

(2) Lettre sur le traitement curatif et préservatif des maladies

du traitement sulfurique, jusqu'à ce que l'Académie de médecine, saisie de la question, lui eût rendu son opuscule; l'Académie des Sciences refusa de reculer pour ce seul concurrent la date du concours pour le prix Montyon (arts insalubres), et M. Gendrin, devant son mémoire incompris et sa limonade dédaignée, fit des réflexions amères (1).

Il se rabattit sur Tanquerel qui avait nié dans son livre l'efficacité des bains sulfureux et de la limonade sulfurique, et s'indigna, dans sa lettre du 15 février 1841, des « singulières assertions » du « détracteur » de son vitriol. Tanquerel riposta dans une lettre à l'Académie des sciences en date du 9 mars, reproduite dans les colonnes de l'*Esculape* et de la *Gazette des hôpitaux;* il prouva, d'après les registres hospitaliers, que l'hôpital Cochin n'avait reçu entre 1832 et 1834 que 76 saturnins, alors que Gendrin prétendait y avoir guéri à cette époque 300 malades avec son procédé. Gendrin de protester: c'était évidemment un esprit fort qui ne croyait à rien, pas même aux statistiques administratives. Le 16 mars 1841, dans une nouvelle lettre à l'Académie, il contredit les affirmations de son adversaire, ergota sur les chiffres, et réclama également l'honneur, que lui déniait Tanquerel, d'avoir administré la limonade sulfurique avant Mosley. D'ailleurs, Andral, Piorry et Grisolle ayant, eux aussi, déprécié cette drogue inefficace, personne, pas même Tanquerel, ne se soucia plus de contester à Gendrin la priorité qu'il demandait.

Le succès qu'avait remporté Tanquerel fut pour lui une compensation de son échec au concours d'agrégation de 1838. Les candidats étaient nombreux : Beau,

---

saturnines, adressée à MM. les membres de l'Académie royale des sciences. Paris, 15 février 1841.

(1) C. R. Acad. des sciences, 15 février 1841.

Barth, Bazin, Bell, Béhier, Cazalis, Combette, Cuvier, Deschamps, Duplay, Gillette, Grisolle, Hardy, Hutin, Lembert, Marotte, Monneret, Montault, Nonat, Piet, Pelletan, Pigeaux, Sestier, Tessier, Valleix, Vernois, Tanquerel. Les places furent données à Sestier, Combette, Nonat, Barth et Pelletan ; Tanquerel, qui avait eu le malheur de perdre un appui précieux en la personne de Desgenettes, mort le 3 février 1837, resta sur le carreau. Sa thèse d'agrégation portait sur la question suivante : *Déterminer les caractères à l'aide desquels on peut distinguer pendant la vie et après la mort les congestions sanguines et les inflammations.* On ne la lit plus guère aujourd'hui : elle a moins fait pour la réputation de son auteur que le Traité des maladies saturnines et c'est un ouvrage de circonstance. A cette époque, les théories de Broussais étaient encore à l'ordre du jour et tout le monde dissertait sur l'inflammation et sur sa nature.

« Cette pathogénie, dit Bouchard (1), c'était celle que l'on faisait alors, la seule d'ailleurs qui fût possible, celle qui cherchait à expliquer non la genèse des maladies, mais la genèse des symptômes, puis des lésions. Ce qu'on vit d'abord, c'est que deux éléments cardinaux de l'inflammation, la rougeur et la chaleur, ne devaient pas aller sans quelque trouble de la vascularisation. Congestion ou hyperémie, telle fut la première constatation d'ordre pathogénique introduite dans la connaissance intime du processus inflammatoire. C'était la dilatation vasculaire produisant une teinte rosée ou rouge plus ou moins sombre, amenant aussi un certain degré de turgescence résistante, causant une élévation thermique... déterminant enfin des battements per-

(1) Bouchard. Examen des doctrines de l'inflammation. *Semaine médicale* du 25 avril 1891, p. 161.

Voy. aussi J. Courmont, Historique de l'inflammation, *in* Traité de pathologie générale de Bouchard, t. III.

ceptibles au malade et reconnaissables par le médecin. C'était la congestion active. Si la congestion active n'était pas nécessairement inflammatoire les congestions inflammatoires étaient actives. On les distingua de ce qu'on appelait les congestions passives, reconnaissables à une couleur violacée ou noirâtre, au gonflement œdémateux, à l'absence d'élévation thermique.... au manque de battements. » Tels sont les phénomènes sur lesquels insiste Tanquerel ; il s'efforce de distinguer entre les congestions passives, actives et phlegmasiques. Son travail n'est qu'un chaos d'opinions empruntées à Trousseau, à Andral, à Gendrin, auxquelles d'ailleurs il n'ajoute rien. Il n'a fait que de l'anatomie pathologique macroscopique, et de la clinique, et l'étude microscopique seule pouvait donner la clef du problème de l'inflammation : c'est à elle que Virchow et Conheim allaient s'adresser avec succès dans la seconde moitié du siècle.

Tanquerel ne se représenta pas au concours de janvier 1844, qui vit nommer agrégés Fleury, Tardieu, Burguières, Grisolle, Beau et Béhier.

En 1838, Tanquerel avait épousé sa parente, Mlle Tanquerel des Uzachères (1), et il s'était établi 10, rue de Seine (2). Son échec à l'agrégation le dis-

(1) Marie-Euphrasie Tanquerel, petite-fille de Jean-Charles T. des Planches, fille de René T. des Uzachères, né à Ernée le 2 octobre 1773 et mort à Laval le 27 janvier 1834, et de Marie-Hélène-Gabrielle Renard, sœur de Alexis T. des Uzachères, officier aux gardes du corps. Elle épousa en premières noces François-Jacques Pichot de la Marandais, mort à Paris le 7 octobre 1835, et en deuxièmes noces le Dr Tanquerel. Elle mourut à Mayenne le 25 mai 1872.

De ce dernier mariage naquit Marie-Agathe-Euphrasie Tanquerel, à Paris (Xe arrondissement,) le 15 janvier 1839. Elle épousa à Mayenne, le 20 juillet 1855, Jacques-Gabriel-Edmond Babin, baron de Lignac, né à Paris le 29 octobre 1824, elle mourut à Mayenne le 7 avril 1865.

(2) Almanach royal et national pour l'an 1838. Il habitait auparavant, 23, rue de Sèvres.

pensa de la routine des programmes et lui permit de faire de l'art pour l'art, de pratiquer et d'étudier la médecine à sa guise. Il se lança dans le journalisme médical. En janvier 1843, la *Revue médico-chirurgicale de Paris* se scinda en deux revues mensuelles : le *Journal de chirurgie* qu'administrèrent Malgaigne et l'accoucheur Danyau, et le *Journal de médecine*, dirigé par le professeur Beau et ses collaborateurs Fouquier, Trousseau, Fleury, Gillette et Tanquerel des Planches. En 1843, ce dernier y publia un article sur l'anémie des mineurs d'Anzin ; en 1844 un travail sur la sialorrhée, riche en observations intéressantes; la même année il écrivit une étude sur l'hydropisie, excellente revue de séméiologie et de diagnostic étiologique de l'ascite.

Brusquement, le docteur Tanquerel éprouva, en même temps qu'une forte nostalgie, un réveil de vifs sentiments bucoliques; il quitta Paris (1) pour Rochefeuille, un charmant château rose et blanc qu'il avait fait construire aux portes de Mayenne. D'ailleurs, sa santé exigeait cet exil. Mais il n'y eut pas d'homme plus occupé du moment où il n'eut plus rien à faire ; il se métamorphosa en agriculteur, greffa des rosiers, dressa des espaliers, organisa ses étables et ses bergeries; les jours de marché, quand les fermiers arrivent à la ville, secouant au trot de leur cariole un couple d'agneaux bêlants, il allait sur la place suivre le cours du bétail et des céréales, égrener au-dessus des sacs des poignées de blé roux; aux foires de la Madeleine, au milieu des paysans en blouse bleue, passait et repassait la redingote noire du docteur Tanquerel en train d'apprécier, en connaisseur, les bœufs normands. Dès 1848, il avait préludé à ces travaux d'un nouvel ordre par une note à la Société d'agriculture sur la maladie des pommes de terre et la récolte des navets. Ce fut sa première infi-

(1) Tanquerel habitait alors 82, rue de Grenelle.

délité à la médecine humaine, mais non la dernière. En 1852, Tanquerel fut nommé correspondant de la Société centrale d'agriculture pour le département de la Mayenne (1), puis membre du Conseil général de l'agriculture (2), un des 14 choisis par le ministre en dehors des chambres agricoles d'arrondissement ; en 1859 nous le retrouvons secrétaire de la Chambre consultative d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne. En 1859, Tanquerel consacra ses efforts, couronnés de succès, à l'organisation de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

L'agriculture, qui allait jouir à la fin de l'Empire d'une si grande prospérité, avait encore besoin d'énergiques encouragements, tout au moins dans le Bas-Maine. Vers 1850, le tiers seulement du sol arable de l'arrondissement de Mayenne était ensemencé périodiquement en sarrasin, méteil et avoine; de hauts talus flanqués d'un double fossé, surmontés d'une haie impénétrable, aux frondaisons touffues, entouraient de maigres champs ; le reste de la campagne, laissé en jachère, était couvert de ces maquis de genêts et d'ajoncs qui avaient été les repaires de la chouannerie, et qui parsemaient le paysage de leurs larges plaques d'or sous le soleil d'été; peu de routes encore sillonnent la région ; des chemins creux surtout, impraticables en hiver, bourbiers même en été, tant l'ombre des buissons est épaisse; il faut en sauter les flaques sur de grosses pierres ou les éviter par les échaliers, à travers champs. Et le sol ne rendant guère, les céréales manquent, — on a vu la famine en 1848, — les fourrages sont insuffisants; pas de navets, pas de betteraves, peu de pom-

(1) Bull. des séances de la Soc. nationale et centr. d'agriculture 2e S., t. VII, 1851-52, p. 251. Tanquerel fut nommé le 3 mars 1852 par 29 voix sur 42.

(2) Le Conseil général de l'agriculture venait d'être réorganisé par la loi du 20 mars 1851 et le décret du 25 mars 1852.

mes de terre. Les paysans vivent en sauvages, dans des masures basses, humides, sombres, au sol de terre battue ; ils mangent de mauvais pain noir, boivent de l'eau souvent, une bolée de cidre aigre parfois, de l'eau-de-vie le dimanche. Tel est le tableau peu flatté que nous trace un contemporain (1). Il fallait apprendre à ces pauvres gens à défricher le terrain perdu, à en tirer parti, à assoler leurs champs, à faire l'élevage, leur donner de meilleurs instruments aratoires, leur inculquer les nouveaux procédés de culture, vulgariser des espèces fourragères plus productives ; on y pourvut par la fondation des premiers comices agricoles en 1844 ; le percement de routes nouvelles, la canalisation de la rivière jusqu'à Mayenne, la création des lignes de chemin de fer, vinrent ouvrir au commerce de nouveaux débouchés ; le branle était donné, la Société agricole de Mayenne surgit à point pour imprimer à l'agriculture un nouvel essor.

Le docteur Tanquerel assuma le tracas de présider la Société pendant l'année, toujours pénible, de l'organisation. Le 4 septembre 1859 s'ouvrit à Mayenne la première exposition agricole, patronnée par la nouvelle commission : banquet, champagne, discours et sous-préfet, rien ne manqua à la solennité. A l'intérieur et aux abords de l'Hôtel de Ville s'entassèrent les boutures précieuses, les fleurs rares, les légumes géants et des fruits devant lesquels Brillat-Savarin se fût pâmé d'aise. Les visiteurs affluèrent ; jamais le cardinal de Cheverus, du haut de son piédestal, n'avait vu tant de monde troubler la mélancolique solitude de son allée de marronniers ; les façades des vieux hôtels de la place, silencieuses d'habitude, retrouvèrent des échos. Après ce coup d'éclat, l'Association grandit, prospéra, et trouva de nouvelles ressources dans le dévouement de ses mem-

(1) *Bull. de la Soc. de l'industrie de la Mayenne*, t. I, 1853, p. 133

bres ; ils firent de la propagande et des conférences ; l'ingénieur Binse enseigna la chimie ; Tanquerel, infatigable, fit des cours de zootechnie, de culture ; les amateurs, secouant l'ennui morne des dimanches de province, venaient assister ce jour-là aux leçons pratiques d'arboriculture que le docteur faisait dans son parc de Rochefeuille ou dans les jardins du pépiniériste Levazeux. Après avoir résigné, au bout d'un an, ses fonctions présidentielles, il fut membre de multiples commissions, et chargé de consigner, en d'innombrables rapports, les fastes et l'opulence rustiques des comices agricoles ; on l'envoya siéger dans les rangs du jury du fameux concours agricole de Poissy.

Le corps médical mayennais avait donné à l'œuvre de nombreux zélateurs : les Drs Arnozan, Moriceau, Gandais et Lelièvre à Mayenne, Bruneau à Vilaines, Molsdorff à Martigné, Le Marchand à Lassay. Et les sociétaires prêchaient non seulement par la parole, mais encore par l'exemple. Tanquerel, dont la ferme de la Choanne était un modèle, entreprit en 1861 le défrichement et la culture de vastes landes, et pressa activement les travaux. Il allait, foulant les mottes retournées des labours, surveiller assidûment ses charrues. En avril 1861, il s'échappa en hâte, avec MM. V. Desvalettes et de Sarcus, pour aller au Congrès des délégués des sociétés savantes à Paris ; en avril 1862, il s'y rendit de nouveau ; les 22, 23 et 24 mai 1862, il représenta la Société d'agriculture de Mayenne aux assises scientifiques que l'Institut des provinces tenait à Laval sous la présidence de M. de Caumont ; il y fit une communication sur le chaulage. Il regagna Mayenne et commençait son rapport sur l'exposition agricole de Laval, quand la mort vint le terrasser brusquement le 27 mai 1862.

L'archéologue de Sarcus, président de la Société d'agriculture de Mayenne, prononça son éloge, que

répétèrent, à la séance solennelle de l'Assemblée, le 31 août 1862, le préfet, au nom du ministre de l'Agriculture, et le baron Mercier, député. Une thèse récente (1902), soutenue à la Faculté de Paris par M. Robert Tanquerel des Planches, et consacrée à l' « Etude des intoxications professionnelles (cuprisme, zincisme, hydrargyrisme) », est venue montrer que le nom de Tanquerel n'est pas encore perdu pour la médecine.

Ouvrages de Tanquerel des Planches.

1° *Essai sur la paralysie de plomb ou saturnine*, thèse soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 6 février 1834, par L. Tanquerel des Planches, etc. Paris, Didot jeune, 1834.

2° *Colique et paralysie saturnines produites par l'acétate de plomb administrée à haute dose à l'intérieur pour combattre une hypertrophie du cœur. Mort.* — Journal hebdomadaire des progrès des sciences médicales. Paris, 1836, t. III, p. 41.

3° *Observation d'encéphalopathie saturnine, précédée de quelques considérations sur cette maladie.* — *Ibid.*, 1836, t. IV, p. 97.

4° *Paralysie de la sensibilité et de la motilité du côté gauche de la face, paralysie du muscle droit externe de l'œil du même côté.* — Revue médicale, 1836, t. II, p. 28, et Archives générales de médecine, 1837, t. XIII, p. 95.

5° *De la chlorose chez l'homme.* — Revue médicale française et étrangère, Journal des progrès de la médecine hippocratique de J.-B. Cayol, t. I, 1838, pp. 304 et suiv., et Presse médicale du 8 juillet 1837.

6° *Thèse sur la question suivante : Déterminer les caractères à l'aide desquels on peut distinguer pendant la vie et après la mort les congestions*

sanguines et les inflammations, soutenue par L. Tanquerel des Planches (thèse d'agrégation). Paris, Mœssard, 1838.

7° *Traité des maladies de plomb ou saturnines*, par L. Tauquerel des Planches, docteur de la Faculté de médecine de Paris. Paris, Ferra, éditeur, 1839.

8° L. Tanquerel des Planches, *Die gesammten Bleikrankheiten in historischer, anatomischer, physiologischer, chemischer, atiologischer, pathologischer und demtatspolizeischer Beziehung*, gekrontes werk, deutsch bearbeitet v. Dr Sigm. Frankemberg. Quedlinsburg, 1842, in-8.

9° *A Messieurs les membres de l'Académie royale des sciences, réponse du Dr Tanquerel des Planches à la lettre de M. Gendrin du 15 février 1841.* — L'Esculape, gazette des médecins praticiens, 14 mars 1841, et Gazette des hôpitaux civils et militaires, 16 mars 1841.

10° *Note sur l'Anémie d'Anzin.* — Journal de médecine, avril 1843, pp. 109-115.

11° *De l'hydropisie et de son traitement.* — Paris, 1844, in-4°.

12° *Recherches cliniques sur la sialorrhée ou flux salivaire.* — Journal de médecine, juin 1844, pp. 161-167.

13° *Culture intercalaire de navets destinée à suppléer au déficit de la récolte des pommes de terre.* — Bull. des séances de la Société nationale et centrale d'agriculture, 2e série, t. IV, 1848-49, p. 513.

14° *Rapport au nom de la Commission de visite des fermes.* — Bull. de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, 2e année, 3e trimestre, 1860.

15° *De la valeur comparative des diverses formes de labour. Du remplacement des billons par les*

planches dans l'arrondissement de Mayenne. — *Ibid.*, 3e année, 1er semestre, pp. 183-197.

16° *Rapport au nom de la Commission de l'exposition des produits agricoles et horticoles.*— *Ibid.*, 1861, 3e trimestre, pp. 220-225.

17° *Rapport sur l'exposition de Laval*, inachevé, terminé par M. de Sarcus, 1862, *ibid.*

18° V. Lacaine et Ch. Laurent (*loc. cit.*) attribuent encore à Tanquerel les articles Acéphalocyste, Acupuncture, Aimant, Anasarque, du Dictionnaire de médecine (?) : nous n'avons pu découvrir à quel dictionnaire il aurait ainsi collaboré.

Les maladies vénériennes dans l'art

PAR

Raphaël Blanchard

Professeur à la Faculté de médecine
Membre de l'Académie de médecine
Président de la Société française d'histoire de la médecine.

Dans un récent travail (1), j'ai fait connaître une série de huit documents artistiques relatifs à la syphilis. Je puis aujourd'hui compléter cette étude, en y ajoutant divers documents relatifs à la blennorragie, et l'étendre ainsi à l'ensemble des maladies vénériennes.

Je reprendrai d'abord, en la complétant, l'énumération des huit documents susdits, après quoi je décrirai ceux que je mentionne pour la première fois.

1° *Prière à saint Minus contre le mal français.* — Gravure sur bois par W. Hamer de Nuremberg (1470-1480). Cabinet des estampes de Munich. Reproduit par H. Peters, *Der Arzt und die Heilkunst in der deutschen Vergangenheit.* Leipzig, E. Diederichs, grand in-8°, 1900; cf. p. 12, fig. 8.

2° *Le syphilitique.* — Estampe mesurant 251 mm. sur 97, datée de 1484 et attribuée à tort à A. Dürer ou

---

(1) R. Blanchard, La syphilis dans l'art. *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, XVI, pp. 266-270, pl. LIII, 1903.

à Wohlgemuth. Décrite plus longuement et reproduite dans mon précédent travail (pl. LIII).

3° *Prière à saint Denis pour la guérison du mal français.* — Image populaire publiée à Ratisbonne (?) vers 1500. Bibliothèque de la cour à Munich. — PETERS, *loco citato*, p. 10, fig. 6.

4° *Emploi médical du bois de Gaïac contre le mal français.* — Gravure sur cuivre par Ph. Gallo, d'après Joh. Stradanus, vers 1570. — PETERS, *loco citato*, p. 101, fig. 112.

5° *Vie de la prostituée à Venise. Histoire populaire en vers et en figures* (*XVI*e *siècle*). — Publié par le Dr LE PILEUR, *La médecine anecdotique*, I, 1901, pp. 10, 43, 82, 110, 144, 182, 205, 238 et 270; cf. pp. 270 et 271, les deux dernières figures avec leur légende.

6° *L'Espaignol affligé du mal de Naples.* — Gravure reproduite sans nom d'auteur ni indication d'origine par CABANÈS, *Les indiscrétions de l'histoire*. Paris, in-18 carré, 1903; cf. p. 101.

Cette gravure est la reproduction partielle d'une grande estampe ayant pour titre : LA DEROUTE DES ESPAIGNOLS DANS LA VILLE DE NAPLES A L'ARRIVEE DE M. LE DUC DE GUISE. Elle se rapporte donc aux événements de l'année 1647, c'est-à-dire à la révolte de Masaniello contre la domination espagnole et à la prise de Naples par Henri II de Lorraine, cinquième duc de Guise.

Au premier plan, un Espagnol est renfermé dans l'étuve à fumigations, qu'il ne dépasse que de la tête; sur l'étuve, se lit l'inscription rapportée plus haut : L'ESPAIGNOL AFFLIGE DU MAL DE NAPLES. Un personnage introduit dans l'étuve les charbons ardents qui doivent réchauffer le syphilitique et le faire suer; il symbolise les Napolitains cherchant querelle aux Espagnols. A droite, un autre personnage, qui est un valet espagnol, fait chauffer des linges devant un grand feu. A gauche,

un seigneur vêtu à la française examine cette scène avec curiosité; il fait usage d'une lunette de Galilée, ce qui accentue encore son air goguenard. A l'arrière-plan, le port de Naples rempli de vaisseaux, avec les forts et les montagnes avoisinants.

Au bas de la gravure se lisent les quatrains suivants, dont chacun est au-dessous du personnage correspondant :

Le François

Considérant de loin ce Senor *aux abois*
Ie puis dire au malheur qui touiours laccompaigne
Naples *ton mal a tort de ce dire françois*
Puis que cest tout a bon qu'il afflige l'Espaigne.

Le Napolitain

Il y fait un peu chaud, mais il le faut souffrir,
Cest la le moindre effet de ta concupiscence.
Ie te feray suer (sans vouloir te guerir)
Et jusques a la mort durer ta penitence.

L'Espaignol

Reduit au triste Estat, ou le malheur m'a mis,
Atteint d'vn malefice honteux et miserable,
l'Escume de depit, je baue, je fremis
Et jay peur que mon mal ne se treuue incurable.

Le Valet esp.

Ie fais se que ie puis sans en venir a bout
Ie chauffe des frotoirs, mais que sert ce remede?
On la desja frotte dos et ventre et partout
Et lon le fait suer sans que rien lui succede.

Gravure au burin, non signée. Hauteur 320 mm., largeur 458 mm.

7° *La Pharmacie*, par P. Longhi, 1702-1785. — Ce remarquable tableau du peintre vénitien fait partie des

collections de l'Académie des Beaux-Arts, à Venise (salle XIV, n° 467) ; il est haut de o m. 59 et large de o m. 47 ; il a été reproduit récemment en phototypie par L.-E. Mariani (1).

Cet auteur et H. Meige ont eu déjà l'occasion de l'étudier ; ils ont voulu y voir un apothicaire examinant les dents de sa jolie cliente ou lui appliquant une pommade à la bouche. J'ai montré, dans la note déjà citée, qu'il s'agissait de toute autre chose et que la dame était atteinte de plaques muqueuses à la gorge. Ma démonstration a paru convaincante, ainsi qu'ils ont bien voulu me le dire, aux professeurs A. Fournier et P. Richer et au Dr H. Meige, qui ont tous trois une compétence si grande en une telle question. Je ne reviens pas sur les arguments énoncés par moi ; j'ajoute simplement un détail qui vient confirmer ma thèse, mais dont l'importance m'avait échappé tout d'abord.

En même temps qu'elle laisse examiner sa gorge, la malade écarte sa robe et se découvre la poitrine, sans doute pour montrer la roséole dont celle-ci est couverte. Toutefois, j'ai revu cet été le tableau de Longhi et je dois dire qu'on n'y remarque aucune trace d'éruption.

Le tableau de Longhi appartient à une série de six toiles de même dimension, qui sont exposées dans la salle XIV de l'Académie des Beaux-Arts, sous les nos 464 à 469. Il y porte le titre de « *il dentista* » ; les autres sont intitulés : la toilette, le maître de ballet, le maître de musique, le devin, le tailleur. Divers autres tableaux du même peintre se voient aussi dans les salles II et X du Museo civico ; ils forment avec les précédents une série plus ou moins régulière.

Douze au moins de ces tableaux ont été gravés : au deuxième étage du Museo civico, à l'entrée de la salle XX, se voit un grand cadre portant le n° 35, dans

(1) *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, XVI, pl. XLVI.

lequel on a rassemblé ces 12 estampes, en exemplaires coloriés, sans marge ni légende ; l' « apothicaire » ou le « dentiste », puisque tels sont ses noms usuels, occupe la septième place, c'est-à-dire la première du second rang.

8° *Le gros lot ou les étrennes imprévues.* A Paris, chez Gault de Saint-Germain, Marché Neuf, n° 9, en la cité. — Gravure populaire, coloriée, large de 309 mm., haute de 216, sans les marges. Cette pièce fait partie de ma collection; elle date, je pense, de décembre 1818.

La scène se passe dans la rue. Deux hommes sont en présence : tous deux ont pris des numéros à la loterie royale, mais avec un succès bien différent. Le premier tient à la main un billet sur lequel est inscrit le numéro 49, lequel figure d'autre part sur la liste des gagnants placardée à l'extérieur du bureau de loterie. Il ouvre la porte du bureau et, tout joyeux, se présente pour encaisser son gain, cependant que la tenancière le regarde avec une inquiétude non dissimulée.

L'autre joueur a perdu : le numéro 113, qui sort de sa poche avec un mouchoir rouge, nous renseigne déjà sur ce point. Sa malchance est complète et son horrible grimace laisse deviner quelles « étrennes imprévues » lui sont échues en partage. D'ailleurs, il sonne à la porte d'un médecin, sur la maison duquel sont placardées des affiches plus ou moins lacérées, mais où se lisent encore des inscriptions significatives : *rob antisyphil..., sans mercure..., consultations.*

Tels sont les huit documents dont il avait été déjà question dans notre précédent mémoire. Nous passons maintenant à l'examen de nos documents nouveaux.

Les songes drôlatiques de Pantagruel.

En 1565, ont paru pour la première fois *les Songes drôlatiques de Pantagruel*, ouvrage contenant

une série de 120 dessins attribués à Rabelais et destinés à illustrer son œuvre (1). Ce sont des caricatures d'un grotesque achevé, que Callot n'eût pas désavouées. Les personnages ont des attitudes d'une rare inconvenance ; la plupart sont pourvus d'un phallus gigantesque, qui se dresse menaçant, comme pour faire une guerre incessante aux andouilles, que Pantagruel savait si vaillamment « rompre au genouil ». Parmi ces figures lubriques, il en est cinq qui se rapportent incontestablement aux maladies vénériennes :

Fig. 3. — Ce personnage, pourvu d'un accoutrement guerrier, représente le cardinal de la Rovère, du titre de Saint-Pierre-ès-liens, devenu plus tard le pape Jules II, aussi célèbre dans l'histoire pour ses aventures amoureuses que pour ses exploits guerriers.

L'auteur qui, sous le pseudonyme de « Grand Jacques », a publié en 1869 une réédition des *Songes drôlatiques*, écrit que le personnage « a l'air de placer

---

(1) *Les | songes drola | tiques de Pantagruel | où sont contenues plusieurs figures | de l'invention de maistre Fran | çois Rabelais : et dernie | re œuvre d'iceluy, | pour la recreation | des bons | esprits.* Paris, in-18 de 63 feuillets non paginés 1565, avec 120 figures. — Réimprimé en 1597 par J. Pretoir, comme en fait foi une série d'estampes conservées à la Bibliothèque nationale (cabinet des estampes, cote Tf 1, p. 94-95). Réimprimé à Paris en 1823, dans le tome IX de l'éditinn de Rabelais, par Ermangart et E. Johanneau, avec texte explicatif ; à Geneve en 1868, par J. Gay et fils, sans légende ; à Lyon en 1869, par E. Tross, sans légende ; à Paris en 1869, par « le Grand Jacques », avec texte explicatif et notes. — L'edition de Paris, 1869, sans nom d'éditeur, a été imprimée chez A. Moussin, à Coulommiers; elle comprend 18-244-IV pages in-18, avec reproduction des 120 gravures de l'édition originale. C'est elle que nous avons eue entre les mains.

L'éditinn princeps des *Songes drôlatiques* a été publiée douze ans apres la mort de Rabelais. On a prétendu que Rabelais n'était pas l'auteur véritable de ces dessins fantastiques : tel est, notamment, l'avis de G. Brunet et d'E. Tross : l'auteur anonyme de l'édition parisienne de 1869 pense, au contraire, que la paternité de ces gravures ne saurait être contestée au grand satirique.

une mèche sur le témoignage monstrueux de sa virilité ». En réalité, il s'est introduit une sonde dans l'urèthre, allusion évidente à quelque rétrécissement du canal.

Fig. 51. — Il s'agit ici du roi François Ier. Le « Grand Jacques » donne de cette gravure un commentaire très exact :

« Cet infirme royal se traîne péniblement ; son menton est engagé dans une bavette en entonnoir ; de ses mains il soulève sa cuisse, comme pour aider à sa marche chancelante et soulager une douleur dont le foyer nous est caché.

« François est évidemment atteint du mal de Naples que lui communiqua si libéralement la belle Féronnière. Rabelais en parle à la seconde strophe des Fanfreluches antidotées :

Mais l'an viendra signé d'ung arc turquoys,
De cinq fuseaulx et trois culs de marmites,
Auquel le dos d'un roy trop peu courtoys
Poivré sera soubz ung habit d'hermite...
(*Liv.* I, *chap.* IV.)

« La bavette était attribuée aux vérolés pour qu'ils ne fussent pas incommodés de leur salivation. »

Fig. 53. — C'est encore François Ier, sous les traits de Pantagruel. Laissons de nouveau la parole à notre auteur anonyme :

« Nous retrouvons, dans ce malade, l'amant de la belle Féronnière et de la duchesse d'Etampes, ce qui n'a rien de précisément flatteur pour ces dames. C'est l'infirme de la 51e figure, avec la bavette qui reçoit la salive « quand le gosier lui escume comme verrat ». Il « fait le gros dos, peut-être par l'effet de la douleur qu'il ressent. Il pratique, en effet, sur lui-même une épouvantable opération. Sa main droite plonge une sonde dans son énorme phallus, tandis que la main

gauche tient un instrument à crochet et à fourchette, qui va probablement jouer son rôle dans cette chirurgie.

« Pourquoi faire remonter à Pantagruel l'injure de ces mœurs vulgaires ? Rabelais dit un peu gratuitement : « Peu de temps après, Pantagruel tomba malade, et lui prist une pisse-chaulde, qui le tourmenta plus que ne penseriez. » — *Pantagruel*, liv. II, chap. XXXIII.

Fig. 60. — Voici encore Jules II. « Ce glorieux pape est représenté avec de nombreux attributs qui s'effacent devant une nudité monstrueuse. Le phallus qu'il découvre est semé d'épingles comme une pelote, allusion fort claire à une maladie cruelle, — dont il rend compte à saint Pierre, dans un dialogue de Bayle. Cependant la figure du personnage exprime moins la souffrance qu'une raillerie narquoise. »

Fig. 99. — Celui-ci est l'Oiseau gourmandeur de l'île Sonnante. « Notre chevalier est fort empêché ; il tient d'une main un long parchemin, sans doute la règle de l'ordre qui lui impose la chasteté et le célibat, et de l'autre une poignée de verges dont il a l'air de vouloir fustiger une partie de lui-même, qui est dans un état déplorable. •

«... Où sont, demandai-je, les femelles? — Ils n'en ont poinct, respondit-il. — Comment donc, inféra Panurge, sont-ils ainsi crouste-levés et touts mangés de grosse vérole? — Elle est, dit-il, propre à cette espèce d'oiseaulx, à cause de la marine qu'ils hantent quelquefois. » — *Pantagruel*, liv. V, chap. v.

Le personnage ici représenté est-il atteint de la syphilis, comme le texte de Rabelais tend à le faire admettre? La bavette fait défaut, mais les épingles plantées sur le gland comme sur une pelote sont une allusion assez claire à la blennorragie et aux cuisantes douleurs qu'elle occasionne.

Documents relatifs à Jérôme Fracastor.

C'est à son célèbre poème latin, *De syphilide*, que Girolamo Fracastor doit sa grande notoriété. Ce médecin illustre (1483-1553) se rattache donc directement à notre étude sur les maladies vénériennes dans l'art. Aussi devons-nous passer en revue les œuvres d'art qui le concernent.

Jérôme Fracastor est mort le 6 août 1553, dans sa villa d'Incaffi (1), près Vérone. Son corps fut transporté dans cette ville et enterré en grande pompe dans l'église Sainte-Euphémie (2).

Le 21 novembre 1555, le « Consiglio della Magni-

(1) Et non Caphi, comme on l'a écrit (*a*).

(2) Contrairement à ce que disent tous les guides, ce n'est pas son sarcophage qui se voit sur la façade de l'église San Fermo Maggiore, mais bien celui d'Aventino Fracastor, qui était lui-même un médecin distingué ; il mourut en 1385, dans un âge très avancé, puisque, dès 1325, il avait guéri d'une grave maladie le seigneur de Verone Cangrande Ier della Scala. Au-dessous de son sarcophage se lit l'épitaphe suivante, gravee sur une plaque de marbre noir :

DOCTOR AVANTINVS MEDICA CLARISSIMVS ARTE
NATA FREGASTORE LVX GENEROSA TRIBVS.
ASTRA POLI NOVIT. NOVITQVE LATENCIA RERVM
EIVS IN HOC TUMULO CORRORIS OSSA IACENT
QVEM MERITIS QVISQUE DOCTAVIT SCALIGER HEROS
UTILE CONSILIUM CIVIBUS ET DOMINIS.
SVB : DECIES : OCTO : QUINIS : CVM MILLE : TRECEN
NTIS : IN MEDIO : CHIRON : MENSE NOVEMBRIS : ER
AT

A la quatrième ligne, on lit CORRORIS au lieu de CORPORIS. Cette inscription lapidaire a été déjà publiée plusieurs fois, mais toujours incorrectement ; elle a été publiée récemment par Cipolla et Pellegrini (*b*). La version que nous en donnons résulte d'une copie directe qu'a bien voulu faire pour nous M. G. Biadego, directeur des Archives et de la Bibliothèque communale, à Vérone ; nous lui en exprimons notre sincère reconnaissance.

(*a*) Ph. Yvaren. La syphilis, poème en vers latins, traduit en vers français. Paris, in-8° de 376 p., 1847.

(*b*) C. Cipolla e H. Pellegrini, Poesie minori riguardanti gli Scaligeri. ***Bullettino dell' Istituto storico italiano***, n° 24, 1902; Roma, Forzani, un vol. in-8°, p. 159.

fica Città di Verona » décidait d'élever une statue de marbre blanc à Fracastor ; la délibération figure encore aux archives de la Ville. Cette statue fut achevée et mise en place en 1559, comme en fait foi l'inscription qui se lit sur sa base:

Hier. Fracastorio
Paulli Filippi F.
Ex Publica auctoritate
Anno mdlix

Elle se dresse encore sous les arcades de la place des Seigneurs, en tête de la rue Fogge, non loin des statues de Catulle, de Pline l'Ancien et d'autres personnages célèbres, également originaires de Vérone. Elle représente le médecin-poète en pied, la tête couverte de lauriers. On l'attribue au sculpteur Danese Cattaneo, qui travaillait alors à Vérone, au monument élevé par lui à Giano Fregoso dans l'église Sainte-Anastasie. On écrit souvent que cette statue est l'œuvre de Girolamo Campagna, mais celui-ci est né en 1550 ; il n'avait donc que neuf ans quand elle fut inaugurée.

Jérôme Fracastor fut représenté en outre, avec d'autres fresques, en grandeur naturelle et en pied, sur la façade du palais Murari, dénommé plus tard palais Da Lisca. Ce palais se trouvait sur la rive gauche de l'Adige, à la tête du pont Neuf, aujourd'hui pont Re Umberto; il fut démoli à cause des travaux de défense de l'Adige. Les fresques furent enlevées et portées au palais de la Gran Guardia Vecchia, sur la place Victor Emmanuel, où elles se trouvent encore.

On rapporte que Giambattista Rannusio, ami et admirateur de Fracastor, fit faire à ses frais un buste en bronze qui fut placé, avec celui de Navagero, sur l'arc de la porte située près du pont San Benedetto, à Padoue. Certains auteurs disent aussi qu'un buste fut placé dans l'Université de Padoue. Mais ces deux bustes, dont

l'ancienne existence n'est pas douteuse, ont disparu à une époque indéterminée : Salomonio ne les mentionne pas dans ses *Inscriptiones urbis Patavia* et, d'après des renseignements que m'a aimablement communiqués M. le professeur Moschetti, directeur du Musée civique de Padoue, il n'existe dans cette ville aucune statue ou aucun buste de Fracastor.

On a de Fracastor vingt-un portraits gravés, un portrait peint et quatre médailles.

PORTRAITS GRAVÉS

1° Buste de profil à gauche, vêtu de la robe de docteur et coiffé d'un bonnet, dans une bordure ovale portant l'inscription : FRACAS — TORIVS — HIERO — NIMVS. Cette bordure est elle-même entourée d'un cadre rectangulaire, portant en bas un cartouche ornementé. avec l'inscription :

Crethæi docui arcanas Amythaonis artes
Barbiton Aoniis et resonare modis.

Le cadre rectangulaire est orné de feuillages et de fleurs; il porte en outre, dans chaque angle, un animal : en bas, ce sont des Mylabres, Coléoptères vésicants et réputés aphrodisiaques; en haut, ce sont des Scorpions, allusion évidente à l'adage latin : *in caudâ venenum*.

Gravure anonyme, au burin. Hauteur 138 mm., largeur 116 mm. Cabinet des estampes; deux états, le second différant de la description précédente par l'adjonction des deux lettres *Pp* à la suite de la lègende.

2° Buste de profil à gauche, tête et col nus, dans un médaillon circulaire portant l'inscription : HIERONYMVS FRACASTORIVS. Le médaillon repose sur un cadre carré, posé sur un soubassement où se lit en cinq lignes : EX AENEA EFFIGIE | POSITA PATAVII | IN FORNICE | AD PONTEM | D. BENEDICTI. | A gauche de cette inscription, un

médaillon circulaire avec les armoiries des Fracastor; à droite, un médaillon semblable portant en haut l'inscription NAVCELVS et renfermant une composition qui représente la divinité d'un fleuve. Au bas du médaillon, à droite : *Alexander a Via sculp.*

Gravure au burin. Hauteur 155 mm., largeur 105 mm.

3° Buste de profil à gauche, dans un ovale, copié de la gravure précédente. Au bas, en écriture cursive et sur une ligne courbe : *Girolamo Fracastoro.*

Gravure anonyme au pointillé Hauteur, 95mm.; largeur, 80 mm.

4° Buste de profil à gauche, vêtu de la robe doctorale avec col de fourrure et coiffé du bonnet carré, dans un ovale ornementé. Ce dernier est entouré d'un cadre rectangulaire portant en bas un cartouche avec cette inscription en deux lignes : VERA EFFIGIES HIERONYMI FRACASTORII | EX NUMISMATIBUS. Au bas du cadre et au milieu : *G. C. inc.*

Gravure au burin. Hauteur, 176 mm.; largeur, 128 mm.

5° Buste de profil à gauche, tête nue, barbe et cheveux longs et ondulés, col de fourrure. Dans un cadre ovale inscrit dans un encadrement rectangulaire et portant cette inscription : HIERONYMVS FRACASTORIVS VERONENSIS, PHILOSOPHVS, MEDICVS ET POETA EXIMIVS.

Gravure au burin. Hauteur 125 mm., largeur 99 mm. Cette gravure sert de frontispice à une traduction italienne du poème sur la syphilis (1).

6° Buste de profil à droite, avec robe et bonnet, dans un encadrement rectangulaire. Au bas, en deux lignes : HIERON. FRACASTORI, | MEDICUS SUMMI PONTIFICIS.

Gravure au burin, inspirée du n° 1. Hauteur, 61 mm.; largeur, 42 mm.

---

(1) *Della sifilide di Girolamo Fracastoro Veronese a Pietro Bembo libri tre nuovamente volgarizzati da Antonio Tirabosco Veronese.* Verona, in-4 de X-82 p., 1739.

7° Buste de profil à droite, tête nue, bas du cou drapé, dans un ovale simulant l'ouverture d'un cadre rectangulaire orné d'attributs Louis XVI et présentant en bas un cartouche elliptique dans lequel se lit, en deux lignes : HIERONYMUS | FRACASTORIUS.

Gravure au burin. Hauteur, 101 mm.; largeur, 58 mm.

Cette charmante composition a été inspirée par la gravure précédente; le portrait de Fracastor est le même. Elle sert de frontispice à une élégante édition du poème sur la syphilis, parue à la fin du XVIIIe siècle (1).

8° Buste de profil à droite, vêtu de la robe doctorale à fourrure et coiffé du bonnet carré; barbe et cheveux longs; dans un cercle percé dans un encadrement rectangulaire, en bas et en avant duquel se voit un piédestal portant, en trois lignes, cette inscription : HIERONIMVS. | FRACASTORIVS. | MED. VERON.

Gravure anonyme, au burin. Hauteur, 119 mm.; largeur, 76 mm.

9° Buste de profil à droite, vêtu de la robe doctorale à col et parements de fourrure, coiffé du bonnet carré, dans un ovale. En bas de celui-ci : *Giacomo Zatta inc.* Plus bas : GIROLAMO FRACASTORO.

Gravure au pointillé. Hauteur, 113 mm.; largeur, 86 mm.

10° Buste de profil à droite, tête nue, bas du cou drapé, dans un cadre ovale, en dedans duquel se lit : à gauche : HIERONYMUS; à droite : FRACASTORIUS. Autour du cadre s'enroule un serpent et une couronne de laurier. Apollon, assis sur les nuages, la tête couronnée de laurier, tenant de la main droite une lyre, appuye la gauche sur le cadre susdit, au-dessous duquel se

(1) *Syphilis ou le mal vénérien*, poème latin de Jérôme FRACASTOR, avec la traduction française et des notes. Paris, chez le C^en Lucet, petit in-32 de XIV-162 p., 1796.

déroule une banderolle portant cette inscription : *Deus hæc quondam dignatus Apollo est.* Au bas et à gauche : *De Seve inv.;* à droite : *Baquoy Sc.*

Gravure au burin. Hauteur, 46 mm.; largeur, 66 mm.

Cette charmante composition figure en vignette sur le titre d'une édition anonyme du poème de la syphilis, publiée à Paris au milieu du XVIIIe siècle (1).

11° Buste de trois quarts à droite, avec manteau de fourrure et bonnet carré. Fracastor est assis à une table, sur le coin de laquelle il repose sa main droite, tenant un globe astronomique surmonté d'une branche de laurier. Au bas : HIERONYMI FRACASTORII.

Gravure sur bois, anonyme. Hauteur, 105 mm.; largeur, 83 mm.

12° Buste de trois quarts à droite ; vêtement analogue au précédent; bras non apparents. En haut, dans le cadre de la gravure : *Hieronimus Fracastoris 41.*

Gravure au burin, anonyme. Hauteur, 102 mm.; largeur, 79 mm.

13° Buste de trois quarts à droite, en grand costume de docteur. En bas : HIERONYMVS FRACASTORIVS. Plus bas et à gauche : *De Larmessin, scul.* Plus bas encore : JEROSME FRACASTOR.

Gravure en taille-douce. Hauteur, 171 mm.; largeur, 134 mm.

14° Buste de trois quarts à droite, barbe et cheveux longs et frisés, coiffé du bonnet carré et vêtu de la robe de fourrure. Dans un cadre ovale, très richement ornementé et portant cette inscription : HIERONYMVS FRACASTORIVS VERONENSIS PHILOSOPHVS MEDICVS ET POETA ÆTATIS ANNO LXX. DENATVS AN. CIƆIƆLIII. En bas, le cadre porte un large écusson ornementé, dans lequel se lit :

(1) *Syphilis ou le mal vénérien*, poème latin de Jérôme Fracastor, avec la traduction en françois et des notes. Paris, J.-Fr. Quillau, in-32 de 204 p., 1753.

Os Fracastorio nascenti defuit. ergo
Sedulus attenta finxit Apollo manu.
Inde bauri medicusque ingens, ingensque poeta :
Et magno facies omnia plena Deo.
Iul. Cæs. Scaliger.

Plus bas, un écusson aux armes de Fracastor, puis la signature du graveur : *G. Georgi fecit.*

Gravure au burin. Hauteur, 310 mm.; largeur, 197 mm. Extraite d'une édition française indéterminée des œuvres de Fracastor.

15° Buste de trois quarts à droite, même costume que précédemment. Dans un cadre rectangulaire, présentant en bas un cartouche sur lequel se lit : FRACASTOR. En haut de la gravure : HIST. D'ITALIE. En bas, à gauche : *N. pinx*[t]*;* à droite : *Landon direx*[t].

Gravure au trait. Hauteur, 93 mm.; largeur, 57 mm.

16° Buste de trois quarts à droite, tête nue, barbe et cheveux courts, vêtement de fourrure, col blanc largement ouvert. En bas, à gauche: *Titian P.*, au milieu : *3 1/2 Alta 3 Lata;* à droite : *v. Hoy. d. et s.*

Gravure à l'eau-forte. Hauteur, 114 mm.; largeur, 90 mm.

17° Buste de trois quarts à gauche, bonnet carré, robe de fourrure, un livre ouvert tenu par les deux mains. Dans un cadre rectangulaire, orné en haut et en bas de feuilles et inflorescences de houblon. En haut, en deux lignes : HIERONYMVS FRACASTORIVS | POETA & MEDICVS.

Gravure sur bois, anonyme. Hauteur, 106 mm.; largeur, 81 mm.

18° Buste de trois quarts à gauche, longs cheveux bouclés, barbe longue et frisée, bonnet carré, robe fourrée. Encadrement rectangulaire, entouré d'un double encadrement plus grand, de manière à ménager en bas un espace où se lit, en deux lignes : HIERONYMVS | FRACASTORIVS.

Gravure anonyme, au burin. Plus grandes dimensions du cadre extérieur : hauteur, 170 mm. ; largeur, 105 mm. Extraite d'une édition latine indéterminée des œuvres de Fracastor.

19° Buste de trois quarts à gauche, longs cheveux bouclés, longue barbe lisse, bonnet carré, vêtement sans fourrure. Dans un cadre ovale reposant sur un fond rectangulaire et une sorte de socle portant un cartouche où se lit, en caractères romains et en une seule ligne : *Hieronymus Fracastor*. Au-dessous, à gauche : *G. M. Kraus del.;* à droite : *G.C. Schmidt sc. J.*

Gravure au burin. Hauteur, 129 mm.; largeur, 77 mm.

20° Buste de trois quarts à gauche, longs cheveux bouclés, longue barbe bouclée; bonnet carré, manteau fourré. En bas et à gauche : *Moriggia dis.;* au milieu : *Pietro Anderloni diresse;* à droite : *G. Geniani inc.* Plus bas, en deux lignes : GIROLAMO FRACASTORO.—*Tolto all'originale esistente nella Galleria de' Fracastori in Verona.*

Gravure au burin. Hauteur, 131 mm. ; largeur, 105 mm.

21° Buste de trois quarts à gauche, dans un médaillon circulaire, sur lequel se lit : HIERONYMVS FRACASTORIVS. Ce médaillon, d'un diamètre de 36 mm. 5, est contigu à un médaillon analogue, portant l'effigie d'Andreas Naugerius. Tous deux sont placés dans une sorte d'encadrement, dans le bas duquel se lit une inscription latine en dix-sept lignes.

L'ensemble occupe la page XII d'une belle édition des œuvres complètes de Fracastor, parue à Venise au milieu du XIV[e] siècle (1).

(1) Hieronymi FRACASTORII *Opera omnia, in unum proxime post illius mortem collecta, quorum nomina sequens pagina plenius indicat*... Venetiis, in-4 de XII pages-285-32 feuillets.

PORTRAIT PEINT

M. le professeur Brunon, directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, possède une peinture sur bois, représentant Fracastor.

Buste de trois quarts à droite, bonnet carré noir, longue barbe, collet de fourrure, robe rouge. En bas, une bande grise, large de 30 mm., sur laquelle se lit GEROL^{mo} FRACASTORO, en lettres de 10 mm.

Hauteur, 280 mm.; largeur, 200 mm. Peintre inconnu.

MÉDAILLES

1° GIROLAMO FRACASTORIO. Tête nue, tournée à gauche, cheveux courts, barbe crépue et large.

Médaillon fondu, en bronze, par Jean Cavino, dit le Padouan. Module 100 mm.

Bibliographie. — Leop. CICOGNARA, *Storia della scultura dal suo risorgimento in Italia sino al secolo di Napoleone*. Venezia, 3 vol., 1813-1818, avec atlas in-folio; cf. pl. LI, n° 2. — C. A. RUDOLPHI, *Index numismatum in virorum de rebus medicis vel physicis meritorum memoriam percussorum*. Berolini, in-8°; 3e édition, 1829, n° 228. — H. KLUYSKENS, *Des hommes célèbres dans les sciences et les arts et des médailles qui consacrent leur souvenir*. Gand, 2 vol. in-8°, 1859; cf. I, p. 318, n° 1.— De DUISBURG, *C. A. Rudolphi recentioris ævi numismata virorum de rebus medicis et physicis meritorum memoriam servantia*. Dantisci, in-8°, 1862, avec 2 suppléments, 1863-1868; cf. p. 8, n° XVIII, 1.

2° *Face*. HIERONYMUS FRACASTÒRIUS. Buste tourné à gauche.

Revers. — MINERVÆ APOLL. ET ÆSCULAP. SACRUM. Autel ardent, sous lequel rampe un serpent. D'un

côté, une sphère et un livre ouvert ; de l'autre, un luth et un laurier.

Médaille fondue, en bronze. Module 66 mm.

Bibliographie. — Sc. MAFFEI, *Verona illustrata, parte secunda.* Verona, 1731, 2 vol. in-8 ; cf. p. 333. — J. D. KÖHLER, *Historische Belustigungen.* Nürnberg, 22 vol., 1729-1750 ; 2 vol. de tables, 1764-1765 ; cf. V, p. 177. — *Museum Mazzuchellianum seu numismata virorum doctrina praestantium, quae apud Jo. Mariam comitem Mazzuchellium Brixiae servantur a Petro Antonio de Comitibus Gaetanis edita atque illustrata.* Venetiis, 2 vol. in-folio, 1761-1763 ; cf. I, p. 281, pl. LXI, n° 4. — RUDOLPHI, *loco citato*, 1re édition, 1823, n° 109 ; 2e édition, 1825, p. 36, n° 144 ; 3e édition, 1829, n° 229. — H. KLUYSKENS, *loco citato*, I, p. 318, n° 2. — DUISBURG, *loco citato*, p. 8, n° XVIII, 2.

3° *Face.* — CATULLUS MAPHEIUS FRACASTORIUS. Inscription circulaire. A l'exergue : 1806. — Buste de Catulle tourné à droite, drapé à l'antique et couronné de laurier. En face, bustes superposés de Maffei et de Fracastor, tournés à gauche, ce dernier avec bonnet et robe de docteur et collet de fourrure. Sur la tranche du buste de Catulle : F. P. IN.

Revers. — SERTUM COLENTI. Inscription circulaire. — Minerve debout, le casque lauré et ayant pour cimier un sphinx, tient de la main gauche sa lance et un livre ouvert, et de la droite remet une branche de laurier à un enfant qui porte un livre et une plume. Derrière la déesse, se voit une lampe allumée, montée sur un trépied, une lyre, la chouette et l'égide : devant elle, une sphère, un compas et des plans déroulés. Dans le fond, une femme assise, la tête tournée vers Minerve, tient un livre ouvert sur ses genoux. Sur la plinthe à droite : D. R. DE (et non *dr. dr.*, comme l'indique Kluyskens).

Au-dessous de la plinthe, espace lisse pour y inscrire le nom du titulaire de la médaille.

Module 44 mm. argent et bronze.

Médaille frappée sous l'administration française, en 1806, Napoléon étant roi d'Italie. Les coins existent à la Monnaie de Paris. Ils ont été regravés, tout au moins celui de l'avers, comme en témoignent certaines différences dans les plis du vêtement de Minerve et l'absence de toute inscription sur la plinthe, dans la gravure moderne.

Ma collection : argent, frappe ancienne; bronze, frappe moderne.

Bibliographie. — *Supplément à l'Histoire métallique de Napoléon*. Londres, 1821; cf. pl. LXVIII, n° 440. — Rudolphi, *loco citato*, 1823, n° 110; 1825, n° 145; 1829, n° 230. — H. Kluyskens, *loco citato*, I, p. 319, n° 3. — Duisburg, *loco citato*, p. 8, n° XVIII, 3. — *Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire*. Paris, Imprimerie Nationale, in-4, 1892; cf. p. 365, n° 68.

4° *Face.* — HIERONYMUS FRACASTORUS. Buste tourné à gauche, coiffé d'un bonnet de docteur; vêtement montant, sorte de robe serrée au cou, autour duquel est jetée une cravate de fourrure. A l'exergue : NIC. CERBARA FAC.

Revers. — POEMATE | AEGRIS ANIMIS | PHARMACO CORPORIB | SCIENTISSIME | PROPINATO. Inscription en cinq lignes, dans une couronne de laurier, autour de laquelle s'enroulent deux serpents dont les têtes s'enlacent dans le haut.

Module 41 mm. Bronze. Ma collection.

Bibliographie. — Duisburg, *loco citato*, 1863, p. 1, n° XVIII, 4.

Documents relatifs
à Pierre Boyveau-Laffecteur.
(1750-1812)

Ce médecin parisien est l'inventeur d'un rob anti-syphilitique, qui a joui d'une grande réputation. On a de lui trois portraits, trois médailles et deux ex-libris.

Portraits gravés

1° Buste de face, dans un cadre ovale. Au-dessus de celui-ci et le contournant, on lit : Boyveau-Laffecteur, médecin, auteur du véritable rob anti-syphilitique. Au-dessous du cadre et le contournant, on lit à gauche : *Augustin del.*, et à droite *Pérée sculp.* Plus bas : une coupe dans laquelle vient boire un serpent enroulé autour de son pied ; de chaque côté, une palme. Plus bas encore, quatre vers :

> Au mal dont Fracastor fit l'horrible tableau,
> Le ciel lui révéla le remède infaillible,
> Le secret de guerir le plus cruel fléau,
> Appartenait de droit, au cœur le plus sensible.

Gravure au pointillé. Hauteur de l'encadrement 144 mm., largeur 127 mm.

2° Buste de face, sans cadre ni signature, au-dessous duquel les quatre mêmes vers que pour le précédent.

Gravure au pointillé. Hauteur 115 mm., largeur 88 mm.

3° Buste de profil à droite, dans un cercle large de 60 mm. En bas, les quatre mêmes vers qu'à l'estampe précédente, avec même orthographe et même ponctuation.

Portrait au physionotrace, anonyme (gravé par Quenedey, d'après Chrétien).

MÉDAILLES

1° *Face.* — ACADÉMIE R[le] DE MÉDECINE DE BELGIQUE. Inscription circulaire. A l'exergue : MONTAGNY. F. Femme assise sur un trône, vêtue à l'antique ; tête légèrement tournée vers la droite, entourée d'un cercle de rayons et ceinte d'une couronne royale, d'où pend en arrière un grand voile; cheveux épars. Main droite soulevée, tenant un sceptre royal, une couronne et une palme. Main gauche abaissée, l'index appuyé sur un plan rubané, dont le reste est enroulé sur un rouleau gisant à terre. Derrière celui-ci, un globe terrestre, un livre ouvert et un caducée occupent la gauche du personnage. A sa droite, un écusson ovalaire sur lequel un lion passant à gauche, un canon vu par la culasse, deux rangées de boulets superposés, un canon vu de profil, gueule à gauche, un drapeau et deux canons de fusils verticaux et surmontés chacun d'une courte baïonnette.

Revers. — ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR | SEUL AUTORISÉ | PAR | LE GOUVERNEMENT | ET APPROUVÉ | PAR L'ACAD. ROYALE | DE MÉDECINE | DE BELGIQUE | RUE RICHER 12 A PARIS. Inscription en neuf lignes sur champ uni, la première et la dernière circulaires.

Médaille en bronze, module 41 mm. Ma collection (fleur de coin).

2° *Face.* — Comme pour la médaille précédente.

Revers. — ROB B. LAFFECTEUR | SEUL AUTORISÉ | PAR | LE GOUVERN[t] | ET APPROUVÉ | PAR L'ACADÉMIE ROYALE | DE MÉDECINE | DE BELGIQUE | — | 12. RUE RICHER | PARIS. Inscription en dix lignes sur champ uni, les deux premières circulaires, les deux dernières séparées des précédentes par un filet.

Médaille en bronze, module 41 mm. Ma collection (fleur de coin).

3° *Face.* — MÉDAILLE D'ENCOURAGEMENT. Inscription

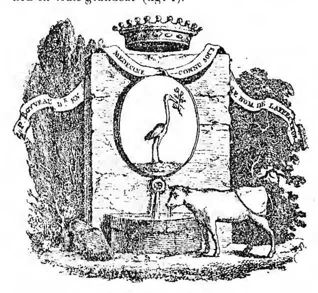
circulaire. A l'exergue et à gauche : MONTAGNY. F. Composition très semblable à celle des deux médailles précédentes ; toutefois, l'auréole rayonnante est plus large et, à gauche, l'écusson ovalaire portant le Lion de Belgique est remplacé par un Coq gaulois.

Revers. — ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR | SEUL | AUTORISÉ | — | CONSEILLÉ | PAR | G. DE St GERVAIS | D. M. P. | RUE RICHER, N° 6 | PARIS. Inscription en neuf lignes sur champ uni, la première circulaire, les trois premières séparées des autres par un filet.

Médaille en bronze, module 41 mm. Ma collection (fleur de coin).

Ex-libris

Nous possédons un des deux ex-libris de Boyveau-Laffecteur ; nous en donnons ci-contre une reproduction en vraie grandeur (fig. 1).



Dans la vasque d'une fontaine qui jaillit d'une grande

pierre verticale, de forme quadrilatère, un veau vient se désaltérer : allusion parlante au nom du personnage (*boit veau*). L'arrière-plan est formé par un bouquet d'arbres, des peupliers à gauche et des chênes à droite. Une banderole passant devant les arbres est posée mollement sur l'arête supérieure du mur vertical ; elle porte l'inscription : P. Boyveau dr en Medecine connu sous le nom de laffecteur. Elle soutient en outre un médaillon ovalaire, sur lequel est représentée une Cigogne passant à droite et tenant en son bec un rameau d'Origan : allusion à la profession médicale. Le tout est surmonté d'une couronne de fantaisie.

L'autre ex-libris de Boyveau ne diffère du précédent qu'en ce que la couronne est remplacée par un bonnet phrygien.

Documents divers

Dans ses récentes *Etudes historiques, anecdotiques et critiques sur les apothicaires et pharmaciens pamphlétaires* (1), M. Toraude a réédité un pamphlet en vers, *Mes aveux et mes remords*, que l'on attribue à Ch. L. Cadet de Gassicourt (1769-1821).

Il s'y trouve un passage concernant Boyveau :

« Sensible à tant d'amour, ma belle Amaryllis
Me fit don, à son tour, d'une ample syphilis.
J'éprouvai tous les maux du sang qui se vicie
Mon teint devint jaunâtre et la lymphe épaissie
Porta sur mon fémur tant de corruption
Que les Docteurs voulaient une amputation.
Grâce au divin Mercure, à la salsepareille,
Je repris en trois mois une santé vermeille.
Aussi, depuis ce temps, afin de prévenir
Les suites du passé, celles de l'avenir,
Laffecteur, par son rob de première fournée
Me dépure le sang quatre fois par année.

---

(1) Publié par la *Pharmacie française*, 1904.

Avec ce talisman, je cours après Vénus
Et combats en tous lieux, sans craindre le virus. »

Camuset, dans les *Sonnets du docteur*, chante avec plus de verve les bienfaits du « préservatif » :

« Caché dans la baudruche,
Je veux comme l'autruche
Ne plus croire au danger. »

Si les vers sont médiocres, l'intention du moins est louable, d'autant plus que Boyveau est l'un des rares médecins de l'époque qui aient trouvé grâce devant le satirique anonyme.

M. Toraude a encore eu l'heureuse idée de reproduire, dans la même plaquette, l'*Ode sur le rob antisyphilitique du citoyen Boyveau-Laffecteur*. Ce poème peu connu, d'un lyrisme de bon aloi, est trop long pour être transcrit ici; il consiste en 16 strophes de 10 vers et a été publié vers 1792 « par le citoyen Luce ». L'auteur est Luce de Lancival (1766-1810).

Estampes diverses.

1° Un syphilitique est renfermé dans le four à fumigations; sa tête seule est visible, par une sorte de lucarne. Un serviteur introduit, par une porte latérale, le réchaud qui doit provoquer la sudation; un autre chauffe un linge devant une cheminée. Les diverses inscriptions que porte la gravure sont les suivantes : POVR VN | PLAISIR MIL | DOVLEVR | IL SVE LA | VEROLLE. | FOLIE. | *Il vaut mieux avoir flus de bource* | *que de bouche*. Et au-dessous du personnage qui chauffe le linge: *Chaut comme* | *braise*. | La légende de cette estampe est ainsi conçue:

Pour vn petit plaisir je soufre mille maux
Je fais contre vn Hyuer deux été ce me sanble
Partout le corps je sue et ma machoir tremble
Je ne croy jamais voir la fin de mes trauaux.

Gravure au burin. Hauteur 89 mm, largeur 143 mm. Lagniet, l'auteur de cette estampe (1), s'inspirait volontiers de l'œuvre de ses prédécesseurs ou de ses contemporains ; il a, par exemple, beaucoup emprunté à Callot. Cette gravure est manifestement imitée de celle que nous avons décrite au début de ce travail sous le nº 6.

2º Les trois | nases — dv monde. — *Lon nen sort pas — comme on y entre.* La vie est symbolisée par trois grandes nasses en osier, dans lesquelles on mène joyeuse existence. La première représente *la Chicane;* la deuxième, *le Cabaret;* la troisième, *le Borderl.* Tous les hommes qui se sont laissé prendre à l'une ou l'autre de ces nasses s'acheminent, en sortant, vers l'hôpital qui se voit à l'arrière-plan et qui porte au fronton cette inscription :

LOSPI | TAL.

Seule, la troisième nasse nous intéresse. Une femme fort accorte, largement décolletée, appelle les clients et les invite à entrer. Au-dessous se lit ce sixain :

LE BORDERL

Ceux la plein de lubricite
porte leur biens et leurs sante
dans une puante Creuasse
mais apres ce plaisir brutal
ils sortent poiurez de la Nasse
et vont suer a l'Hospital.

Gravure au burin, époque de Louis XIV. Hauteur 267 mm., largeur 392 mm. En bas, à gauche : *Ganiere ex. aue — Priuil.*

3º La scène se passe au Roule, au commencement du xviiiº siècle ; le Roule, qui est maintenant en plein

(1) Jacques Lagniet, *Recueil des plus illustres proverbes, divisés en trois livres.* Paris, 1657-1663 · cf. livre II, nº 12.

Paris, était alors dans la banlieue de la capitale. A gauche, une hôtellerie s'ouvrant sur la campagne par un grand portail, au fronton duquel se lit :
Petit Hôtel du | Roule a louer | Pour la St Remy.

L'hôtellerie sert de lieu de rendez-vous ou de maison de passe. La police vient d'y opérer une descente et les estaffiers, commandés par un magistrat en robe et rabat, entraînent vers un carrosse, qui stationne non loin de là, deux femmes de la haute galanterie, à en juger par la richesse de leurs vêtements. Un chien irrespectueux souille de son urine la robe de l'une des deux donzelles. Le carrosse qui doit les conduire au Châtelet porte à l'arrière une pancarte avec l'inscription P | 73 : c'est l'ancêtre de notre moderne « panier à salade ». Un groupe de paysans et de paysannes, qui se rendaient à la ville, se sont arrêtés pour assister à cette scène : ils regardent curieusement, mais les sergents les refoulent ; une femme porte une hotte sur son dos, une autre a un éventaire chargé de fleurs ou de légumes.

Au bas de la gravure, on lit à gauche : *Peint par Jeaurat ;* à droite : *Gravé par Cl. Duflos*. Au-dessous vient la légende suivante :

ENLÈVEMENT DE POLICE

Quel affligeant objet ! Les Graces désolées
Au plus cruel affront ici sont immolées.
Pleurez, Amours, pleurez, et dans ce triste état
Hâtez-vous de fléchir ce grave Magistrat.
Mais non, quoiqu'il ne soit ni cruel, ni farouche,
Vos larmes, vos soupirs ne l'attendriront pas :
Il sçait à quels dangers exposent vos appas,
Et le bien du public est tout ce qui le touche.

MORAINE.

Baisier scrip.

Au-dessous de la légende et de ses deux signatures,

on lit, à gauche : *A Paris chez Cl. Duflos ruë Gallande à côté de St Blaise;* et à droite: *Ce Tableau est dans le Cabinet de Mr le Rebours Conseiller au Parlement.*

Gravure au burin, oblongue, haute de 30 mm., large de 39 mm.

4° Le célèbre peintre W. Hogarth (1697-1764), qui a illustré, avec tant de verve et avec un sens satirique si pénétrant, les mœurs de la société anglaise au temps de Georges Ier et de Georges II, a représenté en six tableaux les étapes d'une courtisane. Cinq de ces toiles ont été détruites par un incendie; la sixième appartient à la galerie de lord Wemyss. Par bonheur, ces œuvres puissantes avaient été gravées et nous en connaissons deux états:

A. — The Progress of a Harlot after the Design of Mr. Hogarth. — Six estampes larges de 367 mm., hautes de 293 mm., marges et inscriptions non comprises. Chacune d'elles porte en bas une légende en cinq quatrains, disposée sur cinq colonnes. De plus, la première porte en tête le titre ci-dessus et chacune des trois premières porte au bas de la légende le nom et l'adresse des imprimeurs: *Tho. Bowles in St Pauls Church Yard, and John Bowles at Mercers Hall in Cheapside.*

B. — Harlot's Progress. — Six estampes larges de 290 mm., hautes de 240 mm., ornées de chaque côté d'une bande ornementée en forme de panneau sculpté sur bois. Chacune de ces estampes porte en bas et à gauche l'inscription : *Invented & Painted by Wm. Hogarth,* puis une brève légende, à gauche en anglais, à droite en français. Voici ces légendes, avec quelques mots d'explication :

a) L'innocence trahie, ou le Voyage de Londres. — Une jeune campagnarde arrive d'York par la voiture publique; une matrone l'engage à son service;

deux clients de la dame l'observent en fins connaisseurs.

b) *Un Juif L'entretien Somptueusement.*— Débauchée, puis chassée, elle bat le pavé jusqu'à ce qu'un juif en fasse sa maîtresse. Mais il la surprend avec un galantin. Adieu la richesse! Il la chasse.

c) *Elle est réduite à la Misère dans son Logement de Drury Lane.* — Elle se retire dans une simple chambre à Drury Lane, quartier habité au XVIII[e] siècle par les filles de joie. Elle pratique l'hospitalité de nuit, vole une montre et est emmenée par la police à la prison de Bridewell.

d) *Dans la Maison de Correction a battre Le Chanvre.* — Elle est dans une sorte de hangar avec d'autres détenus qui, comme elle, battent le chanvre à coups de maillets sur des billots. Mais elle n'exécute pas avec une ardeur suffisante le dur labeur du pénitencier, car le gardien la menace du bâton. Les femmes du peuple qui sont avec elle, excitées par sa toilette, la regardent d'un air narquois et l'invectivent; l'une d'elles a le nez rongé par un ulcère qui, dans la pensée du peintre, est certainement d'origine syphilitique; une autre se cherche des puces.

e) *Elle meurt en passant par le Grand-remède.* — La légende anglaise dit: « *In a High Salivation at the Point of Death.* » Allusion des plus claires au traitement mercuriel.

La courtisane meurt donc d'accidents syphilitiques ou plutôt d'une intoxication mercurielle. La légende en quatrains vaut la peine d'être citée :

> *Releas'd from Bridwell,* Poll *again*
> *Drives on her former Trade amain,*
> *But who e'er heard of trading Wenches,*
> *That long escap'd disease that French is?*
>
> *Our* Polly *did not — Ills on ills,*

Elixirs Bolusses and Pills,
Cathartics and Emetics dreary
Had made her of her life quite weary.

At last thrown int' a salivation,
She sinks beneath the operation
A snufling whore, who waiteth by her,
Frighted screams out to see'r expire.

The Doctors *blame each other* — Meagre
With wrath transported, hot & eager
Starts up — throws down the chair & stool,
And calls his brother Squab *a fool.*

Your Pills, quoth Squab, *with cool disdain,*
Not my Elixir, prov'd her bane ;
White they contend a muffled Punk
Is rummaging poor Polly's *Trunk.*

f) Pompe de ses funérailles. — On est dans l'appartement de la courtisane. La tenancière de la maison se lamente ; le prêtre, assis auprès de Fanny, égare sa main gauche sous la jupe de la donzelle. D'autres personnages encore, diversement occupés.

5° Parmi l'œuvre de Hogarth, signalons encore le *Mariage à la mode*, suite de six magnifiques estampes, larges de 443 mm., hautes de 350 mm., gravées par G. Scotin et d'autres vers 1750.

Le right honourable Lord Viscount Squanderfield fait un mariage de raison, auquel l'amour est étranger ; il finit par être tué d'un coup d'épée par un galant surpris par lui dans la chambre de sa femme. .

La troisième estampe, gravée par B. Baron, représente l'officine d'un apothicaire ; à ce titre, elle est déjà d'un haut intérêt pour nos études ; mais elle nous paraît rentrer plus spécialement dans le cadre du présent travail.

La dame est là ; son air triste et embarrassé indique

bien la gravité du cas, et la nature toute spéciale... j'allais dire toute spécifique de ce dernier, est indiquée clairement par un crâne humain, bien en évidence sur une table et dont le frontal fut évidemment « gommeux » : en effet, il est tout creusé d'excavations qui ne peuvent être interprétées que comme étant d'origine syphilitique, ce qui ne laisse aucun doute sur la spécialité de l'empirique.

Cette interprétation se trouve confirmée à la dernière planche. La veuve s'est empoisonnée avec du laudanum : une vieille servante éplorée lui tend sa fillette, qui la saisit par le cou pour l'embrasser. L'enfant a les jambes torses des rachitiques, enserrées dans des appareils orthopédiques.

6° Un homme déjà mûr, très amaigri, est couché ; près de lui, sur une table, sont un verre et une bouteille de potion. Il repousse du geste un homme et deux femmes fardées qui viennent le voir. Au bas se lit, en deux lignes :

A Paris, chez Bance, rue St-Denis, n° 175 près celle aux Ours. Suite effrayante des fréquentations du sérail.

Gravure coloriée. Hauteur, 182 mm. ; largeur 262 mm. ; date approximative, 1815.

7° Un jeune homme est au lit ; près de lui, sur la table de nuit, sont des verres et divers flacons. Un ami, qui est venu lui rendre visite, tient à la main un flacon sur lequel on lit : *rob*. En haut : *mœurs, modes, etc. n° 2*. En bas : *Hélas !.. l'épine était cachée sous la rose.*

Lithographie par Villain, signée Ch. Philipon. Date approximative, 1816.

8° Un jeune homme malade, en costume d'intérieur, la tête ceinte d'un mouchoir, est assis près d'une table ronde, de style Empire. Il tient en main un verre et a près de lui un pot de tisane, une boîte de pilules

et un livre ouvert, sur lequel on lit : *malad... de v...*

Un ami, qui le visite et porte un pantalon à sous-pieds, a l'air morne et abattu.

En bas : *Lith. de Feillet, rue du faub. Montmartre, n° 4*. Plus bas. cette légende : *J'ai été bien maltraité.*

Date approximative, 1820.

9° Dans une salle d'hôpital militaire, divers malades sont couchés, d'autres sont levés et causent entre eux ou se chauffent au tuyau d'un poêle de faïence. Au premier plan, assis devant le poêle, tenant un verre d'une main et un pot de tisane de l'autre, se voit un jeune soldat, maigre, décharné, l'air consterné ; il est coiffé du bonnet de police, vêtu d'une capote trop vaste et chaussé de pantoufles. Son attitude désolée indique les graves préoccupations dont il est assailli. Comme légende : *Je mé pas assez méfié de la payse.*

Lithographie signée Charlet (1823).

10° Vers 1825, J. David a composé la *Vie d'un joli garçon*, publiée par Jeannin, 20, rue du Croissant. C'est une série de neuf petits tableaux lithographiques, réunis en une seule feuille, avec titre et légende en français et en anglais. Le jeune provincial arrive à Paris, y fait des connaissances diverses, puis sa première conquête. Au tableau suivant (le cinquième), il est en robe de chambre, au coin de son feu, rêveur ; une potion et un verre d'eau sucrée sont sur la table. La légende est ainsi conçue : *Projets de sagesse*. La cuisante blennorrhagie est là, qui lui inspire ces salutaires réflexions.

11° *L'histoire de Jean-Jean*, publiée par Raffet de 1825 à 1827, nous conte par le crayon les aventures d'un soldat, depuis son départ de ses foyers jusqu'à son retour(1). La planche 13 a cette légende : *Il offre*

(1) Un cahier de 16 planches avec un frontispice, chez Frérot, rue Neuve-Saint-Etienne, 17, boulevard Bonne-Nouvelle. Deux ti-

de la galette et déclare sa passion. Elle nous montre Jean-Jean en compagnie d'une bonne d'enfant, arrêté devant la boutique de Deruder, pâtissier (1) Galanterie imprudente, comme le prouve la planche suivante. Jean-Jean a dû entrer à l'hôpital : on le voit appuyé contre un lit, pâle, amaigri, en proie à d'amères désillusions ; dans le fond de la salle, des soldats convalescents se promènent ou se chauffent autour d'un poêle. « *Je n'aimerai jamais, disait un conscrit à l'hôpital !* » Telle est la légende de cette estampe suggestive, apparemment inspirée par celle de Charlet, citée plus haut.

12° Grandville a publié une planche qui rentre également dans notre étude (2). La scène se passe sur le boulevard extérieur, à l'heure où les houris de bas étage lient conversation avec les passants. L'une d'elles, en costume de cuisinière endimanchée et à tête de chouette, endoctrine un individu à tête de cochon, qu'elle tient par le revers de son habit ; il a le costume d'un fermier à son aise et sourit d'un air béat. Une autre arpente le terrain, laissant voir ses mollets, *quærens quem devoret*. Un quatrième personnage a l'allure d'un employé d'administration : pantalon collant, redingote, chapeau haut de forme, cravate blanche et binocle : il a la tête d'un lévrier. Il est arrêté au coin d'une rue et transcrit sur son calepin, d'après les affiches qu'il a sous les yeux, l'adresse du Dr Bistouri, médecin spécialiste assurant la guérison radicale des maladies vénériennes,

---

rages in-8° colombier, l'un sur papier blanc, l'autre sur papier de couleur ; le premier tirage a été publié en deux états ; en planches noires et en planches coloriées.

(1) Plaisanterie à l'adresse de H. de Rudder, peintre d'histoire et camarade de Raffet à l'atelier de Charlet. — Cf. H. GIACOMELLI, *Raffet, son œuvre lithographique et ses eaux-fortes*. Paris, 1862, p. 95, nos 232 et 233.

(2) *Album des bêtes à l'usage des gens d'esprit*, 2e *partie*, *Métamorphoses du jour*, par J.-J. Grandville, 1865.

ou celle du *Mercure galant*, magasin de nouveautés dont le titre alléchant indique assez clairement l'industrie occulte. Le sens, déjà limpide, de cette estampe est encore accentué par sa légende :

> Pour ma part, moi j'en réponds
> Bienheureux sont les chapons.

Le Triomphe de la Vérole.

En 1539 parut à Lyon un petit volume fort curieux, *le Triumphe de très haulte et puissante Dame Verolle* (1), dont la Bibliothèque Nationale possède l'unique exemplaire connu, relié en maroquin, avec armoiries sur les plats (2). Ce rarissime ouvrage est orné de très nombreuses gravures sur bois, qui n'ont d'ailleurs rien de lubrique ni de médical ; la plus curieuse est assurément celle qui se trouve au verso du titre : elle représente un régent de collège, assis dans sa stalle, un faisceau de verges à la main et le nez chaussé de ses lunettes (3).

L'ouvrage débute par une dédicace de 4 pages ; puis vient une préface de 4 pages et demie, le tout en prose. Alors commence un poème de 754 vers de dix pieds, divisé en six chants. Le 1er chant compreud 402 vers

---

(1) *Le Triumphe de | treshaulte, et puis | sante Dame Verolle, Royne du Puy | d'Amours : nouuellement compo | sé par l'inuenteur de menus | plaisirs hon*= | *nestes* | . M. D. XXXIX. On les vend à Lyon, chez Francoys | Iuste deuant nostre dame de Confort. — Hauteur, 155 mm. ; largeur, 103 mm.

(2) Cote Y 4464 A.

(3) Cette vignette est large de 78 mm. Elle ne figure pas ici pour la première fois ; elle avait paru déjà dans *Navis stultifera a domino Sebast. Brandt primum edificata... Venundantur Parrhisiis* (G. de Marnef). Petit in-4° gothique, avec 115 gravures sur bois, 1505. Il existe aussi une édition de 1497.

Cette même gravure a été reproduite tout récemment par la librairie Louis Brun, de Lyon, pour en orner la couverture du catalogue de ses livres d'occasion.

et porte le même titre que le volume lui-même. Le 2e, de 32 vers, a pour titre : *Compte deuxiesme sur la nais= | sance de Dame Verolle*. Le 3e, 108 vers : *Venus a Jupiter*. Le 4e, 56 vers : *Volupte a celle de la part d'Atropos*. Le 5e, 96 vers : *Megere a Volupte*. Le 6e, 60 vers : *Mercure*. Je ne dirai rien du poème ni du sujet; cela n'en vaut guère la peine.

Après ce poème plutôt terne et sans réel intérêt, le ton change. L'auteur (1) fait alors défiler, en un cortège comparable à celui de la danse des morts, toute une série de personnages qui ont dû payer tribut à « Dame Verolle ». Chaque personnage, porté par une monture ou traîné sur un char, est accompagné, à deux exceptions près, par une légende de 8 vers de huit pieds. Cette seconde partie est ainsi intitulée :

Le Triumphe ue | rolique cômence a | marcher par ordo | nance de Ranc en ranc ainsi que | uerrez le tout bien en | ordre

Le défilé commence alors. En tête vient *le hérault*, monté sur un âne et ayant pour légende un rondeau de 15 vers. Puis s'avancent successivement :

Le seigneur de verdure, à cheval;

Malheur, monté sur un cheval attelé à un char où se trouve, sous un dais,

La gorre de Rouen. A la suite :

Les Tabourins et Fiffre,

Le cappitaine des gens de pied,

Le premier ranc,

Le ij. ranc,

Le iij. ranc,

Le portenseigne,

Le iiij. ranc,

---

(1) La dédicace a pour titre : *Martin Darche | sino à Gilles Meleanc son | amy et Cousin salut*. L'auteur serait donc Martin Darchesino.

Le v. ranc,
Le vj. ranc,
Les premiers poursuyuans,
Le ij. poursuyuant,
Le seilleur,
Les lacques (laquais) *estropiés,*
La chancellerie,
Le chancellier,
Souuenir amoureux,
La goutte,
La diette (tient un urinal),
Les boucz (4 boucs attelés à un char dans lequel est Vénus),
Venus (sur le char traîné par les boucs),
Volupte,
Cupido,
Les larrons clandestins,
Le seigneur (avec légende de dix vers),
Les refondeurs,
Les faiseurs de nouueau cuyr.

Viennent enfin :

1° Une conclusion en 8 vers;

2° Une strophe de 8 vers, intitulée *Dame Verolle*, avec une vignette représentant une femme sur un char traîné par deux hommes;

3° Une strophe de 10 vers, intitulée *Le bagage*, avec une vignette représentant une foule de malades, éclopés, marchant avec des béquilles.

L'ouvrage s'achève par un épilogue en prose, de deux pages.

Citons quelques strophes de ce poème peu connu :

LA GORRE DE ROUEN

Sur toutes villes de Renom,

Ou lon tient damour bonne guyse,
Midieux Rouen porte le nom,
De veroller marchandise.
La fine fleur de paillardise
On la doibt nommer meshouen
Au puy d'amours prens ma diuise
Je suis la gorre de Rouen.

CONCLUSION

Pour conclusion de la monstre
Triumphe et plaisance mondaine
Le sens moral a tous demonstre
Le mal le tourment et la peyne
Que a la ieunesse, qui ce peyne
Suyuir fol amour pour valleurs,
Qui en fin la conduyt et meyne
Au puy d'amours plain de douleurs.

DAME VEROLLE

Du puy d'amour ie suis reyne et princesse,
Tesmoing Venus et Cupido aussi.
La plus grand part du mõde en grât hũblesse
Rend lhonneur deu a mon triumphe icy ;
Sie Ie leur faiz endurer mainct soucy,
Ce nest a tort : car pris de telle, ou telle
Viennent au puy tout puant et noircy
Demal infaict sans prendre de chandelle.

LE BAGAGE

De ce triumphe icy est le bagage
(Comme on peult veoir) acoustré pauuremẽt.
Garde toy bien d'en estre, sy es sage,
Sy a iamais ne veux souffrir tourment ;
Car ceulx, a qui oste l'entendement
Venus l'infecte, et les reduict a elle,
Communement sont de notre sequelle,
Submiz a mal, et priuez de plaisir ;
Parquoy ne doibz suyure Deesse telle,
Sy de sain viure as vouloir, et desir.

Le Triumphe de très haulte et puissante Dame Verolle a été réimprimé deux fois. D'abord à Paris, chez Alain Lotrian, en 1540, avec quelques variantes sans importance ; à cette édition est joint *Le Pourpoint fermant à boutons*. La seconde réimpression est toute récente ; elle a été publiée à Paris, chez Willem, par M. de Montaiglon ; elle porte la date de 1874 (1) ; c'est la reproduction pure et simple du texte de 1539, avec les variantes de 1540 et le texte complet du *Pourpoint*. M. de Montaiglon y a joint une introduction où se trouvent groupés quelques renseignements sur des ouvrages analogues.

Peintures.

Au tableau de Longhi, déjà cité au début de cette étude, dont il a été le point de départ, nous n'avons à ajouter que deux peintures. Elles sont dues l'une et l'autre au pinceau de Stéphane Baron et ornent deux panneaux de l'ancienne salle de garde des internes en médecine de la Charité. Ces deux charmantes compositions sont trop connues des médecins pour que nous devions les décrire longuement.

Dans l'une, des Amours menacent du poing des femmes qui les ont rendus malades et viennent frapper à la porte de Mercure. Dans l'autre, les Amours sont guéris : ils sortent joyeux et guillerets de l'hôpital et se hâtent de lancer leurs flèches vers ces mêmes femmes, dont ils ont oublié déjà le dangereux contact (2).

Médailles.

En outre des médailles déjà citées plus haut, con-

---

(1) Bibliothèque Nationale, Réserve, cote Ye 35.

(2) R. Durand-Fardel, *L'internat en médecine et en chirurgie des hôpitaux et hospices civils de Paris. Centenaire de l'internat*, 1802-1902. Paris, Steinheil, in-4° de xi-286 p., 1903. — Cf. p. 93 et 94.

cernant Fracastor et Boyveau, nous devons encore décrire les suivantes :

1° A l'Exposition universelle de 1889, on pouvait voir (1) une remarquable collection de plombs trouvés dans la Meuse, à Verdun; cette collection appartenait à M. Pierre Dony. Sur le carton n° 7 figuraient deux médailles de petit module, représentant des phallus et sans relation certaine avec les maladies vénériennes (2). A ce même carton était attaché un plomb qui nous semble avoir une toute autre signification : il représente la verge et le scrotum vus de profil. La verge est manifestement entourée de bandelettes; quant au scrotum, il est de forme très asymétrique, l'une des moitiés étant beaucoup plus grosse que l'autre. Il semble donc que cette figurine en plomb soit l'image de la blennorragie compliquée d'orchite unilatérale. D'où l'hypothèse que le plomb en question devait être un ex-voto qu'on offrait à quelque saint jouissant de la réputation de guérir les maladies vénériennes.

2° PRINCIPIIS | OBSTA | A l'exergue, en trois lignes : CONFÉRENCE INTERNA^le DE BRUXELLES, 1899. | LE Dr DUBOIS-HAVENITH SECRÉTAIRE GÉN^al | A SES COLLABORATEURS. Trois personnages debout. Une femme drapée, de profil à gauche, retient de la main gauche un adolescent nu, également vu de profil à gauche qui saisit de la main droite le bord de sa robe. Elle écarte de la main droite tendue une femme nue, vue de face, symbolisant la syphilis : celle-ci a la face décharnée comme une tête de mort et joint au-dessus de sa tête ses mains levées, comme pour offrir son corps. Autour de ses jambes quelques pa-

(1) Musée des traditions populaires, au palais du Trocadéro.

(2) Je possède un certain nombre d'autres documents du même genre. Je me propose de les utiliser prochainement, dans un travail sur la persistance du culte phallique en France.

vots, emblême de la mort. A gauche, au-dessus de la plinthe, la signature : FERNAN DUBOIS et le monogramme FD.

Plaquette en argent, uniface, mesurant 55 mm. de haut sur 41 de large. Au dos, une charnière à laquelle s'articule un pied permettant de tenir la plaquette verticale. Ma collection (fleur de coin).

Cette plaquette a été frappée à l'occasion du premier Congrès international pour la prophylaxie des affections vénériennes, réuni à Bruxelles en 1899. Ce Congrès était digne d'une telle commémoration, eu égard à l'importance de ses travaux : c'est lui, en effet, qui a décidé la création des Sociétés de prophylaxie; la *Société française de prophylaxie sanitaire et morale*, fondée le 31 mars 1901 par les soins du Professeur Alfred Fournier et constituée sous sa présidence, fut la première en date. C'est lui également qui a été l'instigateur des commissions permanentes de prophylaxie établies dans chaque pays près le ministère de l'Intérieur et chargées de centraliser les renseignements relatifs à la prophylaxie des affections vénériennes.

3° *Face*. — ALFRED. FOURNIER. DE. L'AC^mie DE. MEDECINE. Inscription circulaire. Buste tourné à gauche, tête nue, revêtu de la robe professorale, avec la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Au-dessous: J. C. CHAPLAIN | 1902.

Revers. — Le professeur Fournier, de profil à droite, est assis en costume d'hôpital, calotte et tablier. La main droite, posée sur les genoux, tient une loupe à manche. Il s'appuie du coude gauche sur une table couverte d'un tapis et portant un encrier, une plume et du papier. L'avant-bras gauche est levé, l'index tendu vers un Amour nu, déjà adolescent, pour lui recommander la prudence : celui-ci est guéri et a jeté sa béquille à terre; il envoie un baiser à son sauveur et s'envole vers de nouveaux plaisirs; il tient son arc de la

main gauche et serre contre sa poitrine un carquois bien garni. A l'arrière-plan et en haut, une planchette supportant divers flacons. En bas et à droite, en trois lignes : J. C. | CHAPLAIN | 1902.

Médaille en bronze, offerte par souscription au professeur Fournier pour sa soixante-dixième année et sa sortie du professorat. Module 68 mm. Ma collection.

Statue de Ricord.

Elle se dresse sur le boulevard Port-Royal, devant l'entrée de l'hôpital Cochin (ci-devant hôpital du Midi), c'est-à-dire à la porte même de l'hôpital que Ricord a illustré par ses travaux sur les maladies vénériennes. Le célèbre syphiligraphe est représenté debout, avec le tablier de visite. Il tient de la main droite la lancette qui lui a servi à pratiquer l'inoculation du chancre mou. Sur le socle de la statue, on lit à droite : *Thiébaut. frères. fondeurs*, et à gauche : *E. Barrias 1892*. Le piédestal en pierre porte cette simple inscription : PH. RICORD, au-dessous de laquelle est gravée une coupe entourée d'un serpent.

Nous voici parvenus à la période contemporaine ; nous devons nous arrêter. Pourtant, nous ne pouvons passer sous silence les célèbres *Sonnets du Docteur*, de Camuset (1884), œuvre spirituelle d'un médecin lettré. Qui n'a lu, qui ne sait par cœur ces sonnets charmants, qui sont intitulés *Blennorragie* (p. 15), *Maladies secrètes* (p. 23), *Préservatifs* (p. 26) et *le Spéculum* (p. 27)?

L'époque actuelle nous offrirait encore une ample moisson de documents, car les nombreux journaux satiriques qui se publient actuellement sont riches en

dessins qui pourraient rentrer dans notre étude. La récolte serait d'autant plus facile que, même au XVIIIe siècle, l'art et la littérature n'ont jamais atteint un degré de licence comparable à celui d'à présent. Nous nous arrêtons, car nous reculons devant la tâche qu'il nous faudrait accomplir.

Nous avons voulu prouver que les maladies vénériennes, négligées à peu près complètement par les auteurs qui ont écrit sur la médecine artistique, avaient pourtant inspiré les poètes et de nombreux artistes : peintres, graveurs, sculpteurs, graveurs en médailles ; nous avons eu l'unique pensée de faire œuvre d'historien, et non de rassembler des documents qui tombent souvent dans le vulgaire et le grivois. Il nous eut été facile de citer des images ou des textes licencieux ; nous avons autant que possible évité cet écueil, et si, par hasard, nous avons dépassé les bornes de la bienséance, il faut en voir uniquement la cause dans la nature même du sujet que nous devions traiter.

Sur un retable de l'église Sainte-Dymphne à Gheel

PAR

M. le Dr **Henry Meige.**

La ville de Gheel, dans la province d'Anvers, en Belgique, est une des plus prospères colonies familiales d'aliénés. C'est aussi l'une des plus anciennes.

Des documents authentiques prouvent que, dès avant le XIIe siècle, on voyait venir à Gheel des fous, des « insensés », des « innocents », des « possédés », des « ensorcelés ». Ils accouraient de toutes parts, réclamant l'intercession de Sainte Dymphne, réputée par ses guérisons miraculeuses.

Primitivement, les pèlerins, aliénés ou possédés, étaient hébergés dans une annexe de l'église. Ils y occupaient pendant une neuvaine des cellules que l'on peut voir encore aujourd'hui. Par la suite, leur nombre augmentant toujours, il fallut les loger chez l'habitant. La population de Gheel prit ainsi l'habitude de fréquenter les aliénés et de leur donner des soins. L'autorité laïque, de concert avec l'autorité ecclésiastique, édictèrent de bonne heure des ordonnances pour réglementer cette hospitalisation familiale. C'est ainsi que débuta la colonie actuelle.

Jusqu'au siècle dernier, le traitement des malades

qui se rendaient à Gheel se borna uniquement à des pratiques religieuses. Toutes les manifestations de la folie, et surtout de la folie bruyante, tous les symptômes des névroses tapageuses, de l'hystérie principalement, étaient considérés comme des indices de la possession diabolique et l'on ne leur connaissait d'autre remède que les cérémonies religieuses, l'exorcisme en particulier. Un Collège de chanoines, installé à Gheel, avait la haute direction de cette thérapeutique spirituelle; il s'occupait en outre du placement et de la surveillance des aliénés; il tenait un registre journalier des visites, des cérémonies et des cures qui pouvaient se produire; on retrouve dans ses Archives, le *Liber innocentium*, de très intéressants détails sur le fonctionnement primitif de la colonie de Gheel.

Les docteurs Paul Masoin et Frans Meeus, médecins de la colonie de Gheel, ont publié sur ce sujet une très intéressante brochure que consulteront avec fruit ceux qui s'intéressent au début de l'organisation de l'assistance familiale des aliénés (*Annales de la Société de médecine de Gand*, 1902).

Grâce à l'obligeance de mon ami, le docteur Paul Masoin, et à l'occasion du récent Congrès des médecins aliénistes et neurologistes qui s'est tenu à Bruxelles au mois d'août dernier, j'ai pu voir à Gheel, dans l'église consacrée à Sainte Dymphne, un très beau retable à plusieurs compartiments dont l'un deux est particulièrement intéressant, en ce sens qu'il représente l'exorcisme d'un des fervents de Sainte Dymphne.

Cette œuvre d'art, située actuellement au-dessus du maître-autel de l'église, remonte au commencement du XVIe siècle; elle est attribuée à un sculpteur anversois, Jean Wawe. C'est un excellent morceau de sculpture sur bois, peint et doré, qui fit autrefois, paraît-il, l'admiration du David d'Angers.

Le dernier compartiment de droite est celui qui nous

intéresse. Il représente l'exorcisme d'une possédée en présence de l'image de Sainte Dymphne.

L'exorciste, en habits sacerdotaux, tient de la main gauche un calice et présente de la main droite une hostie à la possédée qui se renverse en arrière en faisant un geste d'horreur. Un diable grimaçant s'envole au-dessus de sa tête. Cette femme est souteuue par une des infirmières qui, d'après les Archives de Sainte-Dymphne, prêtaient leur concours aux malades venus en pèlerinage. Dans le fond, on aperçoit Sainte Dymphne, qui porte uue lourde tresse de cheveux, et qui fait de la main droite un geste rituel.

Derrière l'officiant, se trouvent deux pèlerins, probablement des « innocents », venus également à Gheel en pèlerinage : leur costume, leur sourire niais, permettent cette supposition. A gauche de la composition, se trouve un autre aliéné, un agité dangereux sans doute, ou un possédé plus tumultueux que les autres, car on a dû le ligotter avec des fers, véritables instruments de torture qui lient les pieds et les mains. Il est accroupi par terre, soutenu par un assistant, et semble se tordre violemment.

Les fers qui maintiennent ses mains, ceux aussi qu'on peut voir par terre et qui étaient destinés aux pieds, se retrouvent sur un certain nombre de figurations de possédés. Je les ai déjà signalés à propos d'une tapisserie de la cathédrale de Reims et d'un possédé qui figure sur une peinture sur bois conservée à l'église de Malines et représentant la vie de saint Rombaud. On les retrouve encore dans d'autres figurations. Les Archives de Sainte-Dymphne nous apprennent d'ailleurs qu'on avait coutume de « lier par les pieds et par les mains » les aliénés dangereux.

Ce même personnage porte sur la tête un bonnet assez singulier, qui rappelle les bonnets des fous de cour, sauf qu'il n'a pas de grelots. Il est probable que

ces bonnets servaient de signe distinctif aux aliénés qui vivaient mélangés à la population de Gheel ; d'ailleurs, il semble bien que l'on ait d'assez bonne heure donné aux aliénés une coiffure spéciale dont le bonnet des fous de cour n'est qu'une variante enjolivée.

Le malade ligotté porte une coiffure qui semble trop grande pour son crâne. Il se peut qu'il s'agisse d'une sorte de bonnet rembourré destiné à préserver le crâne des chocs auxquels le possédé se trouvait souvent exposé au cours de ses grandes attaques. Rien d'étonnant à ce qu'on ait adopté une coiffure distinctive pour signaler les aliénés qui vivaient au milieu de la population de Gheel. De la même façon, les lépreux, en ce temps-là, étaient tenus de porter un bonnet, et même un costume spécial, outre les cliquettes qui leur servaient à la fois à attirer vers eux les âmes compatissantes, et à signaler la présence de leur mal contagieux.

On sait, d'autre part, que les ensorcelés, les possédés, destinés au bûcher, étaient coiffés d'une grosse « mitre » en carton (Calmeil). Il est même resté dans le langage courant un souvenir de cette coutume : on dit encore vulgairement d'une personne à l'esprit dérangé qu'elle est *timbrée*. Or, le *tymbre*, en terme de blason, est représenté par la *tiare* ou la *mitre* dans les armoiries ecclésiastiques. L'étymologie du mot *timbre* s'accorde avec la locution familière dont nous parlons. Timbre vient de *tympanum*, cloche. Par métonymie, le mot timbre a servi plus tard à désigner le son que rend la cloche lorsqu'on la frappe. Plus tard encore, le nom de *tymbre* a été donné à certains casques, et enfin, comme nous venons de le dire, aux casques, mitres et coiffures de toutes sortes qui surmontaient les blasons. De même que l'on disait « une cloche bien timbrée, mal timbrée, fêlée », de même on a dit « une tête, une cervelle bien timbrée, fêlée ». Ces locutions

se trouvent couramment dans les écrits du XVIe et du XVIIe siècle.

Un autre mot, d'ailleurs, le mot *toqué*, encore employé aujourd'hui pour désigner les personnes qui ont le cerveau dérangé, reconnaît la même origine. Il dérive en effet du verbe *toquer*, toucher, frapper, et s'applique à la cloche, au timbre ou au cerveau. Il est à remarquer que le mot *toque*, qui sert également à désigner un mode de coiffure, était primitivement appliqué à une sorte de bourrelet qu'on mettait sous les casques ou *tymbres*.

Un jeton de l'Académie de chirurgie (1723)

PAR

M. le Dr **Léon Meunier**,
Médecin de l'Hôpital de Pontoise.

Dans « l'Etude historique sur les médailles et jetons de l'Académie Royale de Médecine (1731-1793) », communiquée à la Société française de l'Histoire de la Médecine au commencement de cette année par M. le docteur Lacronique, et que je viens de lire *in extenso* dans le Bulletin de notre Société, l'auteur fait mention, d'après le *Journal de la Monnaie des Médailles*, d'un jeton frappé en 1723 et dont voici la description :

« Il a été frappé des jettons aïant d'un côté la tête de « Louis XV et au revers une main ouverte aïant un œil « au milieu et étant entre deux serpents avec la cou- « ronne de France au-dessus. On lit autour : Consilioque « manuque et dans l'exergue : Acad. Chir. Paris, « 1723. »

M. le docteur Lacronique fait suivre cette description des réflexions suivantes : « Or, il n'existait en 1723 à notre connaissance aucune société chirurgicale pouvant se parer officiellement du titre d'Académie. » — Puis

plus loin : « Nous ne savons donc pas à quelle occasion ont été frappés ces jetons»... « Ce petit point d'histoire numismatique reste obscur pour nous, c'est pourquoi nous le signalons aux recherches des érudits. »

Cette médaille fut frappée en 1723 par MM. les Maîtres chirurgiens de Saint-Cosme à Paris pour marquer la subordination de la chirurgie à la médecine.

Elle a été reproduite dans deux ouvrages de M. Andry, professeur royal, docteur Régent et ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris : 1° dans *l'Examen de divers points d'anatomie, de chirurgie, de physique et de médecine*, 1725 ; 2° dans *Cléon à Eudoxe touchant le Mémoire des chirurgiens contre la prééminence de la médecine sur la chirurgie*, 2ᵉ éd., 1739.

Elle marque une sorte d'armistice dans la lutte très vive engagée entre les médecins et les chirurgiens de l'époque ; ces derniers ne voulant plus être sous la domination des médecins. Je transcris, d'après Andry, avec l'orthographe du temps, l'explication de la main, de l'œil, des serpents, de la couronne, etc. :

« Cette main qui occupe le milieu de la médaille, et dans la paulme de laquelle est un œil, représente la chirurgie, qui n'a pour son partage que l'œil et la main.

« On a joint à cette main *deux serpens* (symboles de la médecine, ainsi que tout le monde sçait) et on les a placés au côté de la main pour marquer que la chirurgie ne peut se passer de l'assistance et des conseils de la médecine, comme il est énoncé par ces mots si connus qui font le contour de la médaille : *Consilioque manuque*, c'est-à-dire *par le conseil du médecin* et *la main du chirurgien*. On dépeint ces serpents *élevant leurs têtes au-dessus de la main*, ce qui indique la supériorité de la médecine au-dessus de la chirurgie.

« On les représente *la tête et les yeux tournés sur*

cette main pour faire entendre que la médecine doit toujours veiller sur la chirurgie, et en régler toutes les opérations.

« Ces serpens *embrassent étroitement cette main par leurs extrémités*, ce qui fait ressouvenir de la liaison étroite qu'il doit y avoir entre les deux professions dont il s'agit, en sorte que le médecin ne refuse jamais ses lumières au chirurgien, et que le chirurgien de son côté ne s'oublie jamais au point de refuser les avis salutaires du médecin, ce qu'il ne pourrait faire sans imprudence, *insipiens odit disciplinam*.

« Les mêmes serpents, ainsi panchez sur cette main, et qui semblent lui dicter l'un et l'autre les mouvements qu'elle doit observer, désignent la Faculté de médecine de Paris, enseignant les préceptes de chirurgie par le ministère de deux de ses docteurs, choisis par elle pour ce sujet, dont l'un les enseigne en latin et l'autre en français ; ce qui constitue à Paris la véritable Ecole ou Académie de chirurgie, marquée par ces mots qui se lisent au bas de la médaille : *Acad. Chir. Paris*, c'est-à-dire l'*Académie chirurgique de Paris*. Car on sait qu'il est défendu aux chirurgiens de tenir aucune école ou académie, et qu'à cet égard les plus anciens même d'entre eux n'ont d'autre titre par les règlements que celui d'élèves ou disciples de la Faculté et des docteurs qui la composent. C'est de là (pour l'observer en passant) qu'est venue la coutume qui s'est introduite parmi les chirurgiens de peindre sur leurs enesignes deux médecins en robes rouges, en hermine et en bonnets, c'est-à-dire, avec les habillemeuts de docteurs et de maîtres.

« Directement au-dessus de la main surmontée par les deux serpens, est *suspendue une couronne*, pour marquer par cette *main couronnée* que la chirurgie n'acquiert jamais plus de gloire que lorsqu'elle est assistée de la médecine et qu'elle en suit les leçons. »

La dernière année de l'Académie de chirurgie

PAR

M. le Dr A. Dureau,
Bibliothécaire de l'Académie de Médecine.

La courte note que je communique à la Société a surtout pour but de rectifier une erreur que commettent fréquemment les historiens français de la médecine et les livres et journaux qui reproduisent à chaque instant cette erreur. J'ai eu déjà plusieurs fois l'occasion de demander la rectification. J'espère que la grande publicité de notre bulletin suffira désormais pour rétablir les faits.

Il s'agit de la date officielle de la suppression de l'Académie de Chirurgie. On l'indique généralement, bien à tort, comme étant du 18 août 1792, date d'un décret de la Convention, et cela est inexact. Le décret de la Convention susdit supprime seulement les Universités, écoles et collèges et l'Académie a continué ses travaux jusqu'au 22 août 1793, sa dernière séance, dans laquelle a été lu le décret de la Convention du 8 août 1793, ainsi conçu : « Toutes les Académies ou sociétés « littéraires patentées ou dotées par la nation sont sup- « primées. »

L'Académie de Chirurgie a donc vécu une année après

la Faculté de médecine sa rivale et il m'a paru intéressant de faire connaître ce dont elle a dû s'occuper pendant cette dernière période. J'extrais ce chapitre d'une histoire complète de l'Académie de Chirurgie dont je m'occupe et dont j'aurai l'honneur d'offrir la primeur à notre Société.

L'Académie continuait donc ses séances hebdomadaires qui avaient lieu le jeudi de chaque semaine et naturellement on ne trouve dans ses registres aucune trace du décret du 18 août 1792 supprimant les universités et écoles. Comme d'ordinaire ses assemblées sont consacrées à la lecture des mémoires qui lui sont communiqués de toutes parts, à celle des rapports relatifs à l'examen de ces mémoires, aux discussions auxquelles les uns et les autres donnent lieu et, parmi les communications intéressantes de cette dernière année, il faut citer celles relatives aux anévrysmes, à l'opération césarienne, à la grossesse extra-utérine, aux amputations dans l'article, etc.

Mais voici bientôt une nouvelle attribution qui lui incombe. Elle devient chargée de l'examen des aspirants au grade de médecin major, ou de sous-aide, dans la gendarmerie, la médecine maritime, etc., et on ne lira pas, je pense, sans intérêt, ce que j'extrais du procès-verbal de la séance du 20 septembre 1792, l'an IV de la liberté et le premier de l'égalité, selon les termes du registre des procès-verbaux :

« Le colonel de la 32e division de gendarmerie nationale, 4e division de Paris, est entré accompagné de plusieurs de ses frères d'armes. Il a déposé sur le bureau une liste annexée au présent plumitif de plusieurs chirurgiens qui se sont présentés à lui pour occuper dans sa division la place de chirurgien-major et aide-major, il a aussi laissé sur le bureau un arrêté du Conseil d'administration de la dite division, lequel arrêté est annexé au présent plumitif, pour que les sujets

inscrits sur la liste soient interrogés par des membres de l'Académie de chirurgie en présence de huit gendarmes par compagnie et d'un officier. L'Académie, prenant en considération ledit arrêté et applaudissant à la demande faite en conséquence par M. le Colonel, a fixé pour demain vendredi, à 9 heures précises du matin, un concours dont l'affiche rédigée sur-le-champ a été adoptée. »

Le concours devait avoir lieu après démonstrations et opérations sur le cadavre et le procès-verbal ci-après lu à la séance du 27 septembre en fait connaître le résultat.

Procès-verbal du concours qui a eu lieu aux écoles de chirurgie le 21 septembre 1792 pour la nomination des chirurgiens-majors et aide-major de la 32e division de la gendarmerie nationale, 4e division de Paris.

« Ce jourd'hui vingt-un septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté, le premier de l'égalité et de la République française, à dix heures du matin, en présence de Messieurs Defrasme, De la Planche, Le Clerc et Coutier, commissaires députés par le Conseil général de la commune, en présence d'une députation de gendarmes nationaux, et d'un grand nombre de membres de l'Académie et d'élèves en chirurgie, il a été procédé, dans l'amphithéâtre de l'Ecole, au Concours affiché et arrêté le jour d'hier par l'Académie de chirurgie : en conséquence, les examinateurs au nombre de cinq, par elle nommés au scrutin individuel, ont rempli leur mission, ainsi qu'il suit. »

Les concurrents qui se sont présentés sont : MM. Bernard Bérot, âgé de 23 ans ; Louis Blaincourt, âgé de 29 ans ; J.-J. Lamolle, âgé de 25 ans ; Pierre Sieber, âgé de 29 ans ; Edme Joly, âgé de 28 ans.

Le résultat du scrutin a été que M. Lamolle a été

nommé premier; M. Bérot est nommé second; M. Blaincourt est nommé suppléant.

« Après les nominations, Messieurs les députés de la commune ont fait prêter aux trois élus le serment de la liberté et de l'égalité, qu'ils ont juré de défendre au péril même de leur vie.

« Et ont signé: Messieurs les députés de la commune, Messieurs les députés de la gendarmerie nationale, Messieurs les membres de l'Académie présents. »

Le 6 décembre 1792, le Conseil de santé des hôpitaux militaires prie l'Académie de députer un commissaire pour concourir avec le Conseil à l'examen de voitures destinées aux transports des malades et blessés des armées. Le 31 janvier 1793, le Ministre de la marine demande la nomination de commissaires pour juger de la capacité des chirurgiens qui se présenteront pour la place de major, de second et de la marine. Le même jour, une lettre des membres du Directoire du département de Paris demande l'avis des citoyens membres de la Faculté, sur le traitement conseillé par l'abbé Desmonceaux dans les maladies des yeux; tout d'abord l'Académie ne croit pas devoir répondre à une lettre qui ne lui est pas adressée à elle-même, mais le Directoire la lui renvoie quelques jours après, après avoir remplacé le mot Faculté par Académie de chirurgie.

Le 14 mars 1793, l'Académie est invitée à fournir, à la Commission nommée par les sections de Paris, pour un plan relatif aux hôpitaux et hospices de santé tous les renseignements propres à éclairer cette Commission.

Le 2 mai 1793, la municipalité demande la désignation de commissaires de l'Académie, pour l'examen des candidats au grade de chirurgiens-majors des pompiers. Le 18 juillet 1793, à la suite de la destruction par des « particuliers » de la statue en marbre de Louis XV, qui se trouvait dans la grande salle, l'Académie a nom-

mé des commissaires auxquels elle a donné tout pouvoir pour anéantir « tous les effets, meubles, et autres « objets qui peuvent offrir des traces de l'ancien régime ». Les commissaires avaient mission d'y substituer les emblèmes actuels de la République. Déjà le 25 octobre 1792, l'Académie avait adressé une lettre dans ce sens au ministre de l'Intérieur, mais il n'y avait rien eu de fait. D'ailleurs des mutilations en sens inverse avaient été constatées et l'on avait effacé en partie, dans l'amphithéâtre Martin, les mots liberté et égalité de l'inscription qui le décorait. Depuis, l'Académie avait ordonné des mesures sévères pour que l'amphithéâtre fût fermé à clef et ouvert seulement pendant les cours.

Le 22 juillet 1793, Peyrilhe, commissaire, a donné des renseignements sur les modifications à apporter à la fresque de l'amphithéâtre et à la sculpture de la grille d'entrée.

Dans le cours de cette même année, l'Académie comprit que son existence était menacée ; elle avait conservé son École pratique de chirurgie, laquelle en réalité était un corps d'enseignement et aurait dû disparaître en août 1792. Ses derniers procès-verbaux témoignent de démarches répétées près des pouvoirs publics : au Directoire du département et au Conseil général de la Commune, mais ses jours étaient comptés et le décret qui la supprimait fut signé le 8 août 1793. Le procès-verbal de la dernière séance de l'Académie du 22 août 1793 est ainsi rédigé par Süe, secrétaire, et signé aussi par Sabatier, directeur :

« Lecture du dernier plumitif, adopté sans observation.

« Le C. directeur a annoncé qu'un décret du huit du pareil mois ayant supprimé toutes les Académies, celle de chirurgie étoit du nombre ; il a rendu compte des demandes qu'il avoit faites de concert avec les autres officiers de l'Académie auprès du Comité d'instruction

publique et de la pétition dont la minute est jointe au présent plumitif, qu'ils avoient déposée dans le sein du Comité, il a ajouté qu'il croyoit que c'étoit le cas de clore les travaux de l'Académie en prenant un arrêté qui prouvât sa soumission et son respect pour les décrets de la Convention nationale. »

Le secrétaire a de suite rédigé l'arrêté suivant, dont la minute a été signée par le directeur et par lui.

« Ce jourduy jeudy vingt deux aoust mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République françoise, une et indivisible, les membres qui composoient l'Académie de chirurgie, et qui n'avoient pû se réunir le jeudy quinze du présent mois à cause de la fête, se sont assemblés, le secrétaire par intérim a fait lecture du procès-verbal de la deuxième séance, et ensuite, sur la réquisition du directeur, la lecture du décret de la Convention nationale du huit de ce mois, lequel décret est ainsi conçu : *toutes les Académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées*. L'Académie, pour obéir à la loi, arrête qu'elle lève sa séance.

« Signé : Sabatier, directeur ; Süe, secrétaire par intérim. »

Je n'ai pas trouvé, jusqu'à ce jour, la minute de la pétition annoncée dans le présent procès-verbal.

Deux poésies
sur la Médecine et les Médecins

(Documents manuscrits du XVIIe siècle)

PAR

M. le Dr Albert Prieur,

Secrétaire général
de la Société française d'Histoire de la Médecine

Ces deux pièces ont été trouvées à la Bibliothèque Nationale (Mss. fr. 22566, pp. 95 et 88) dans un recueil de poésies satiriques, manuscrits anonymes appartenant au XVIIe siècle.

La première est certainement une des plus anciennes du recueil.

La seconde est curieuse par sa facture bien supérieure à celle des libelles qui se publiaient alors, et par le sentiment de haine qu'y manifeste l'auteur pour la médecine et les médecins.

Une ostéologie burlesque au XVIIe siècle

On conte dedans vn squelet
deux cens os et quarante sept
et ce seroit n'estre quun asne
d'en mettre plus de huit au crane.

Commencons par celuy du front
les bregmes et pétreux en sont
L'occipital, le sphénoïde
ajoutant aussi l'Ethmoïde ;
l'oreille a dedans ses conduits
trois os qui sont assez petits,
Incus, malléolus, stapes ;
disons ceux de la face après.
Ce commençons par les mâchoires,
dont la haute a trois arbitraires :
vn grand, vn petit, vn moien ;
mais je ne say plus le moien
d'en mettre vn qui sert à la table,
dont le service est agréable,
contenant en soy seize dentz ;
puis adioutons les deux guinants
vn au palais, et au nez l'autre,
en ce lieu je n'en scay point d'autre.
Ces six sont à la vérité,
dans l'un et dans l'austrè costé.
La mandibule inférieure
sert fort à la supérieure,
elle n'est rien que d'un seul os,
et tient beaucoup moins en repos
seize autres denz qui sont en elle ,
or, la face donc laide ou belle
contient treize os et rien de plus,
les dentz et l'hyoïde exclus ;
maintenant venons à l'eschine,
et puis après à la poitrine ;
l'Echine a donc 34 os,
7 du col et 12 du dos;
de 5 les lombes en font montre.
Dans l'os sacrum, on en rencontre,
si j'ay bonne mémoire six,
et 4 on compte du coccix.

Tous ces os s'appellent vertèbres,
au jour comme dans les ténèbres.
La Poitrine a vingt neuf os,
pour les déduire en peu de mots.
Les costes qui sont sans rabattre
dans le nombre de vingt quatre,
Sçavoir 12 de chaque costé
ainsy que chacun l'a compté,
7 qu'on appelle véritables,
et 5 fausses moins mémorables;
3 os composent le sternum
desquels je n'ai poiut seu le nom.
Le plus faible a comme vn hercule,
à gauche, à droit sa clavicule.
Le bras, comme dit vn chacun
n'en a point plus de trente et vn,
Le paleron ou l'omoplate
dont la figure est assez platte,
l'os du bras et du radius
sans oublier le cubitus,
la main dont 8 en font le carpe,
et 4 en font le métacarpe,
comme aussy le nombre de trois,
se rencontre à chacun des doigts.
La jambe en a deux et soixante,
ny plus ni moins que je ne mente.
La hanche, autrement l'os sans nom,
mais je n'en sçay point la raison,
le femur ou l'os de la cuisse
pour que le nombre s'accomplisse,
ioignons rotule en ce lieu-là,
l'os de la jambe et puis l'ulna,
du pied, 7 os en font le tarse,
5 composent son métatarse.
Des 7, quatre ont chacun leur nom :
L'astragal et le scaphoïde ;

l'autre s'appelle ciboïde.
Je voudrais seavoir pourquoy non
les 3 autres n'ont point de nom ;
or, afin de cesser d'escrire
reste seulement a vous dire
que les orteils ou bien les doigts
ne sont composés que de trois ;
deux seulement au poulce on trouve,
Qui dit plus on le désapprouve.

(*Mss. fr 22566, p. 95.*)

Satire contre les médecins (XVIIe siècle)

A Messieurs les médecins.

Vous qui tenant le Musc et l'Ambre
Entre les objects importuns,
Du bassin et du pot de chambre
Tirez vos plus rares parfums,
Puante mère d'Hippocrate,
Qui dans sa vanité se flatte
D'un sçavoir qui n'a point d'égal,
Muse qu'on voit toujours placée
Comme dedans son tribunal
Dessus une chaise percée.

Pour immortaliser la gloire
De ceux qui nous donnent la mort,
Gravons au temple de mémoire
Les noms de ces maistres du sort ;
Parlons de ces Ciseaux des Parques
Qui de tant d'illustres monarques
Ont les plus beaux jours retranchez,

Et pour chanter ce grand mystère
Au lieu de trompette embouchez
Une seringue de clystère.

Traçons la grotesque figure
De ces orgueilleux charlatans
Qui souvent dans la sépulture
Nous font tomber avant le temps.
D'une posture ridicule
Plaçons les dessus une mule
Moins quinteuse que leur esprit,
Et pour mieux voir leur mascarade
Les prenant au sortir du lict
Conduisons-les chez un malade.

Ah ! que leur soutane est crottée,
Que leurs chappeaux sont engraissés,
Que leur barbe est mal ajustée,
Que leurs cheveux sont hérissés,
Que leur collet nous paraît salle,
Que la crapodine et l'opale
Relèvent bien leurs doigts crasseux,
Lors qu'en cette posture
Vous voyez que ces paresseux
Portent leurs gands à la ceinture

Le même interest qui les porte
Faict que tous trois en un instant
Se rencontrent devant la porte
D'un malheureux fébricitant.
Chacun se faisant bonne mine
En la langue grecque ou latine.
Monstre lors sa civilité
Et ne règlent leurs préséances
Que suivant que la faculté
Régla le temps de leurs sciences.

D'une contenance sévère

Et d'une magistrale voix
Chacun d'eux demande une chaire
En toussant trois ou quatre fois.
Puis cette troupe galénique
Vient d'une façon méthodique
Au malade taster le poux
Et par une sotte harangue
On voit qu'en suitte ces vieux fous
L'obligent à tirer la langue.

Afin de montrer leur étude
Avec beaucoup d'obscurités
Ils recherchent son habitude
Parlant des quatre qualités,
Puis observant comme il crache
Demandent si son ventre est lâche
Et s'il faict bien la fonction,
Et suivant leur belle doctrine
Ils vont de son émotion
Chercher la cause en son urine

Ayant prosche de la fenestre
Contemplé longtemps l'urinal,
Chacun pense seul bien cognoistre
Quelle est la cause de son mal.
L'un dit qu'il est atrabilaire,
L'autre maintient que la cholère
Domine en son tempérament,
Et le dernier sur la praticque
Appuiant son raisonnement
Jure qu'il n'est que flegmatique.

Cependant que le pauvre infirme
Languit auprès de ses docteurs
Chacun son sentiment confirme
Par les passages des autheurs,
Il n'en est point qui ne se flatte

D'avoir Avicenne, Hippocrate
Ou Galien pour son support,
Et contestant de cette sorte
Afin de les mettre d'accord
Soudain le bassin on apporte.

A l'aspect de cette matière,
Qui doibt terminer leur débat
En tournant la tête en arrière
Ils renouvellent leur combat.
L'un soutient qu'elle est fort louable,
L'autre qu'un mal presque incurable
Par sa douleur se iuge bien
Voyant tant de bile recuite,
Et le troisième n'y voit rien
Qu'un grand amas de pituite.

L'un cherchant son mal dans son antre
Dict que sans faire d'Almanach
Puisqu'il n'est pas dans le bas-ventre
Qu'il faut qu'il soye dans l'Estomach,
Que pour en ouvrir l'orifice
Un vomitif pour cet office
En est le moyen asseuré
Et que pour luy donner cette ayde
L'antimoine bien préparé
Doibt être l'unique remède.

L'autre rêvant sur cette affaire,
Et parlant après à son rang
Ordonne au malade un clystère
Et puis qu'on luy tire du sang.
Il croit que ce qui le tourmente
N'est rien qu'une ardeur violente
Qui le consomme incessamment,
Et que pour tempérer sa bile
Par quelque rafraîchissement

Un apozème est fort utile.

Le dernier conteste et dispute
Que pour être mieux soulagé
De ce mal qui le persécute
Il a besoin d'être purgé.
Une médecine il ordonne
Qu'il compose pour être bonne
D'ingrédiens doux et bénins
En meslant de fort bonne grâce
La rhubarbe et les tamarins
Et l'agaric avec la casse.

Ainsy chacun se persuade
Pour mieux conserver son crédit
Qu'on ne peut sauver le malade
Que par le moien qu'il a dict,
Mais parmy tant de controverses
Le languissant finit ses jours,
Il tombe enfin en défaillance
Et pour avoir trop de discours
Il meurt à faute d'assistance.

En cette fatale visite
Leurs sottes contestations
Font que le seul curé profite
De tant de consultations.
En voyant le corps que l'on meine
Ils se font payer de la peine
De l'avoir conduict à sa fin
Et cette troupe mercenaire
De la veufve et de l'orphelin
Exige le dernier salaire.

Ainsy l'on donne récompense
A qui devrait être suspect
Et qui mérite la potence

Se voit traiter avec respect;
C'est la vieille erreur du vulgaire
De croire qu'il est nécessaire
De se servir de médecins
Faut être possédé de rage
D'aller chercher des assassins
Afin de vivre davantage.

Je ne fais point de différence
Entre les Vieux et les Nouveaux.
Ignorans ou fleurs de science,
Ils sont enfin tous des bourreaux,
Ceux qui se piquent d'être chimiques
Aussy bien que les méthodiques
Donnent la mort égallement
Et je vous donne ma parole
Que c'est en ce point seulement
Qu'est d'accord l'une et l'autre violle.

Grand Renaudot dont les lumières
Ont conduict depuis quelques ans
Plus de gens dans les cimetières
Que la main de dix conquérants,
Je te consacre cett'ouvrage
Puis qu'enfin,lassé du carnage
A quoy t'oblige ton mestier,
D'une prudence sans seconde
Tu choisis d'être gazetier
Pour faire mourir moins de monde.

(*Mss. fr. 22560, p. 88.*)

A propos de sainte Dymphne

PAR

M. le Dr A. Marie,

Médecin en chef de l'Asile de Villejuif.

L'intéressante communication de M. Henri Meige faite, le 14 octobre dernier, à la Société d'Histoire de la Médecine, m'a donné l'idée de présenter quelques documents et réflexions complémentaires au sujet de la légende de sainte Dymphne et du rétable de Gheel (1).

---

(1) M. Marie, en même temps qu'il décrivait le retable de Gheel, a rappelé un travail publié par lui dans l'*Iconographie de la Salpêtrière* (1901) sur une tapisserie du Musée de Bourges.

On y voit deux groupes significatifs.

A gauche flotte une barque avec la châsse contenant les reliques précieuses de saint Etienne ; autour prie un groupe de belles et dévotes dames en hennin de l'époque de Charles VII.

A l'avant un seul homme, batelier ou moine (l'un et l'autre peut-être), à genoux semble-t-il, en robe à capuchon, coiffé d'une sorte de fez ou bonnet rappelant un peu celui de Louis XI.

Deux anges soulignent la sainteté du chargement de la barque en planant au-dessus d'elle.

A droite, la silhouette d'une ville forte ou château : tours d'angle rondes à créneaux, portes aux armoiries barrées d'argent à 3 crosses d'or (un évêché sans doute, Bourges peut-être).

Devant la porte de ville ouverte et sur la berge de pierre un groupe de miséreux, béquilleux, au-dessus des têtes desquels s'envole, noir et vert, un diable grimaçant à triple griffe de caméléon.

L'onde et la flore à terre sont naïves et archaïques, les malades

On sait que Dymphna ou Digna était fille d'un roi païen d'Irlande au VIIe siècle. Il conçut pour elle une passion incestueuse. Baptisée et sauvée par saint Gerbern, sa fille vint en Brabant fonder Gheel et y mourut de la main de son père.

Pour le rétable qui rappelle ces faits, on peut schématiser les 20 tableaux d'après le plan suivant : De 1 à 18 ils sont groupés par 2, superposés sur un même volet de I à IX ; le plus élevé est en personnages moitié moins grands que les autres, et figure des scènes accessoires comprises dans des détails gothiques d'encadrement de la scène principale.

C'est ainsi que la scène 1 (naissance de Dymphna) surmonte le tableau principal du baptême intitulé : « *Hic Dimphna Christo nascitur.* »

Le tableau principal 3, « *Sancto tuenda traditur* », représente la mère de la sainte mourante et la confiant à saint Gerbern, son confesseur, tandis que le père prie une idole de diable vert armé du serpent symbolique. Au-dessus, la scène accessoire 4 figure l'envoi de quatre officiers du roi à la recherche d'une nouvelle épouse.

5. « *Recusat incestum patris.* » Ici apparaît l'obsession de l'inceste figurée par trois démons qui hantent le père de Dymphna ; au-dessus la scène 6 représente saint Gerbern exhortant la sainte dans sa résistance.

7. « *Patriam pudica deserit.* » Fuite du saint et de la sainte. (En haut la scène VIII représente leur arrivée à Gheel.)

---

sont en prière et l'un deux porte la main au front en se relevant a demi.

Une inscription complète l'expression du tableau, la 2e ligne très nette spécifie que : .... *plusieurs malades furent guéris.* L'usure empêche de déchiffrer dans quelle circonstance exacte le fait se produisit, ce que déterminerait évidemment la 1re ligne de l'inscription.

12. « *Inventa patri proditur.* » L'envoyé du roi dénonce la retraite des fugitifs. Le diable de l'obsession hante toujours le père et lui souffle à l'oreille les mêmes désirs criminels. Au-dessus la scène IX représente le passage des saints à Westerloo.

10. (Scène accessoire du tableau 13.) Représente le passage des émissaires à Westerloo, où les monnaies étrangères semblables aux leurs dénoncent les fugitifs. La scène principale au-dessous montre la mort des saints tués par le roi furieux de la résistance dernière de sa fille. Un démon tient son bras, un griffon rampe à ses côtés. (*Cadunt pudoris victimæ.*)

15. « *Tumulant reliquias angeli.* » Réunion des reliques par les anges. Au-dessus, un tableau (11) rappelle la fondation de l'ermitage primitif de Zammel.

17. « *Coluntur ossa martyris.* » Procession religieuse de la châsse se dirigeant vers la basilique. En haut (14) les habitants de Gheel recueillent les restes des martyrs.

18. « *Succurrit ægris plurimis.* » Là se trouvent les deux aliénés, un homme entravé des mains et une femme dont le diable s'échappe, en face du prêtre à l'hostie et de spectateurs « innocents » et normaux.

La scène supérieure accessoire XVI rappelle le retour en char à bœufs de la châsse dérobée et ramenée à la basilique.

Les petites compositions 19,20 et 21 représentent la béatification des saints par l'évêque de Terenburg, les malades croyants en prière et l'apothéose de Dymphne au ciel.

Le symbolisme naïf de ces figurations est ainsi complet, impliquant le diable non seulement à l'occasion des possessions guéries par la sainte, mais aussi lors des obsessions maladives du père de la sainte, qui est représenté lui-même sinon comme possédé, du moins comme obsédé avec un ou plusieurs démons à ses côtés

à chacune de ses impulsions criminelles. V. 3, 5 et 6. On comprend ainsi la légende par laquelle les miraculés deviennent en quelque sorte la revanche de la vierge immolée par la folie paternelle. Aussi voit-on les miniatures de missels et médailles anciennes représenter la sainte tenant en laisse le démon asservi par sa foi et la gorge sous le glaive, à merci.

Je joins quatre reproductions, ainsi que les huit compositions dues à un aliéné artiste, qui les a copiées au crayon, et teinté d'aquarelle, d'après le rétable, ce qui constitue un document doublement intéressant pour le médecin et pouvant servir en quelque sorte de corollaire à l'intéressante note de MM. Meige et Masoin (1).

J'ajouterai que l'église de Sainte-Dymphna, où se trouve le rétable, conserve un pavillon, sorte de sacristie adossée à l'orient de la porte principale, et que mentionnent d'ailleurs les auteurs précités.

Les cellules qui se trouvent à l'intérieur, très reconnaissables encore, permettaient l'isolement des aliénés en neuvaine. Elles ont servi encore, paraît-il, pour des exorcismes il y a moins de vingt ans. Ces cellules, avec leur porte solide à judas vitré et leur fenêtre à barreau, datent de loin; elles ne sont cependant pas tellement différentes de bien des cellules d'asiles actuels; j'en connais même beaucoup de moins confortables. (On sait par le travail de MM. Meige et Masoin que Gheel offrit de bonne heure une organisation quasi-scientifique due au chapitre des chanoines.)

Derrière l'autel et le rétable se trouve une châsse de la sainte dont je présente également le dessin fait par un malade. Entre ses arcades passent encore bien des

---

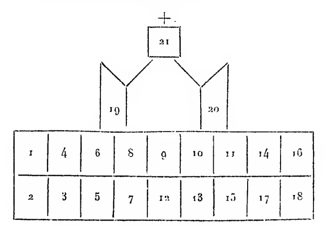
(1) *Iconographie de la Salpêtrière*, n° 6, 1903.

parents de malades et certains aliénés même que la confiance au miracle pousse à accomplir à genoux cette épeuve qui passe pour faciliter la guérison miraculeuse des possédés ; les dalles et piliers y portent des traces d'usures dues à de fréquentes génuflexions.

Enfin, si, à Gheel, on ne pratique plus l'exorcisme majeur selon les règles anciennes figurées au rétable, on vend des prières spéciales à dire, à faire dire et à placer sous la coiffure des aliénés à guérir, de façon à ce que leur contact éloigne le diable en possession de leur cerveau.

Cette pratique rappelle celle des amulettes musulmanes qui consiste à placer sous le turban un verset du Coran contenant le mot tête pour éviter les blessures et maladies éventuelles de la tête et du cerveau. Des plaques d'argent et des moulages de cire représentant une tête sont aussi en vente à Gheel pour être voués à la sainte, en vue d'obtenir le miracle spécial de la dépossession (c'est une sorte d'envoûtement du diable).

Je joints deux exemplaires de ces sortes d'ex-voto



Plan du retable.

spéciaux (1), achetés à Gheel même, avec des cartes reproduisant diverses phases de la cavalcade religieuse qui accompagne la procession annuelle et reproduit les grandes scènes du rétable à l'occasion de la Sainte-Dymphne, le 15 mai de chaque année : un personnage vêtu en Méphistophélès y représente le démon du retable un peu modernisé.

Discussion.

M. Meige. — La très intéressante communication de M. A. Marie vient compléter heureusement l'étude que nous avons faite, M. Paul Masoin et moi, sur le culte de sainte Dymphne et le beau rétable de l'église de Gheel (*Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, septembre-octobre 1903.)

A ce propos, je tiens à insister tout particulièrement sur la judicieuse interprétation que M. A. Marie a faite des figurations diaboliques du rétable de Sainte-Dymphne.

La représentation du diable dans les œuvres d'art religieux est, chacun le sait, extrêmement fréquente. Lorsque le démon est figuré auprès d'un personnage grimaçant et contorsionné, l'interprétation médicale la plus répandue aujourd'hui est que ce dernier est un hystérique. On ne peut nier, en effet, que les artistes de l'époque aient su reproduire avec une exactitude parfois saisissante les manifestations convulsives de l'hystérie. Les documents figurés extrêmement nombreux qui ont été recueillis par Charcot et Paul Richer, ceux que j'ai signalés moi-même, ne laissent aucun doute à cet égard.

Cependant, il ne faudrait pas appliquer cette interprétation à toutes les figurations démoniaques. S'il est vrai que les accidents qualifiés d'hystériques aient été considérés comme des indices de la possession diabolique, d'autres phénomènes convulsifs, et surtout d'autres troubles psycho-

(1) Il semble que la pratique de ces ex-voto figuratifs soit un acheminement vers une conception plus somatique de la folie, car les mêmes figurines se vendent à Gheel et ailleurs pour les maux et blessures de tête en dehors des maladies mentales par possession supposée : on les voue alors au saint patronymique du malade.

pathiques, qui n'ont rien à voir avec l'hystérie, ont été également attribués à la malignité démoniaque. Nombre de délirants, et tout spécialement ceux qui étaient atteints d'un *délire de possession*, soit par un animal (zoopathie), soit par un être imaginaire (esprit malin ou divin), ont donné lieu à des figurations dans lesquelles le diable se trouve représenté, avec des caractères variables suivant les cas. J'ai eu l'occasion de faire cette remarque à propos d'une étude qui remonte déjà à une dizaine d'années environ et dans laquelle j'ai entrepris la critique médicale des manifestations névropathiques et psychopathiques qui se retrouvent avec une fréquence et une similitude remarquables, à la fois dans les religions encore existantes et dans les religions païennes de l'antiquité, comme aussi chez les peuplades noires fétichistes les plus primitives. (*Les Possédées noires. Journal des connaissances médicales*, septembre-octobre 1894, 1 vol., 88 pages. Imprim. Schiller.)

C'est donc avec grand plaisir que j'ai entendu M. A. Marie parler du « diable de l'obsession luxurieuse » qui se trouve figuré sur plusieurs volets du rétable de Sainte-Dymphne, à côté du roi coupable d'amour incestueux pour sa fille.

Pour les mêmes raisons, je suis convaincu qu'un certain nombre de figurations de démoniaques où l'on a tendance à retrouver seulement les caractères de l'hystérie, ont pu être inspirées, non pas par des hystériques, mais par des épileptiques, des choréiques, etc. ; d'autres, en plus grand nombre encore, ont pu être suggérées par la vue d'aliénés agités, en proie à des délires évoluant en dehors de toute manifestation hystérique.

Enfin, indépendamment des documents figurés, il n'est pas douteux que, dans les écrits du moyen-âge relatifs à la possession diabolique, on retrouve des descriptions de désordres mentaux qui n'appartiennent pas à l'hystérie, mais à des psychoses aujourd'hui bien connues. Il en est de même de la possession par la divinité dont les religions de l'antiquité nous donnent des exemples très nombreux. Les *Possédées des dieux* ont précédé les *Possédées du diable*. (Voir *Nouv. Iconographie de la Salpêtrière*, n° 4, 1894.)

A propos de la possession dans les religions autres que la

religion chrétienne, je signalerai incidemment un travail de M. Robert Geyer, mort prématurément l'année dernière et qui s'était fait remarquer par une très intéressaute étude de critique médicale sur le théâtre d'Ibsen. Ce travail consciencieux, intitulé « La psychiâtrie dans le théâtre japonais », a été publié dans la *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, numéro 4, 1902.

Enfin, à propos de la curieuse tapisserie berrichonne que nous a fait connaître M. A. Marie, je tiens à confirmer l'interprétation de la *cliquette* et de la *toque* qui s'y trouvent figurées. L'un des malades est certainement un lépreux et l'autre un aliéné. Les mêmes cliquettes, si j'ai bonne mémoire, se trouvent figurées, en particulier, sur un des vitraux de la cathédrale de Bourges.

M. R. Blanchard. — J'ai été particulièrement intéressé par la communication de M. le Dr Marie. J'en retiens cette constatation que, pour l'artiste inconnu qui a seulpté le retable de l'église de Gheel, le diable symbolise, non pas seulement la possession, comme on le croit d'ordinaire, mais plutôt l'obsession morale ou maladive. De mon côté, je suis arrivé depuis plusieurs années à la même conclusion. En effet, j'ai rassemblé une curieuse et intéressante série de peintures religieuses, pour la plupart du commencement du xvie siècle, relatives aux vertus, aux péchés capitaux et au supplice des pécheurs dans l'enfer. Or, dans la série des péchés capitaux, le pécheur, monté sur un animal symbolique, est souvent tourmenté par un ou plusieurs diables qui représentent évidemment l'obsession. Je me propose d'ailleurs de présenter à la Société la photographie de ces peintures murales.

Documents figurés sur les tics et les chorées

PAR

M. le Dr **Henry Meige.**

Ayant eu l'occasion, depuis une dizaine d'années, de m'occuper plus spécialement en neurologie des *tics* et des phénomènes convulsifs analogues, j'ai recherché les documents iconographiques qui auraient pu leur être consacrés.

A la vérité, en ce qui concerne les tics, cette recherche semblait bien *a priori* devoir être infructueuse. Le tic, — si l'on entend ce mot sous son sens le plus ordinaire, et c'est ainsi seulement qu'un artiste non versé dans les études médicales peut le comprendre, — le tic se prête d'autant moins à la figuration qu'il est constitué par un mouvement généralement très rapide, dont la cinématographie pourrait seule aujourd'hui nous donner une représentation, encore assez peu parfaite.

Quelque partialité que je puisse avoir en faveur des tics, il ne m'est donc jamais venu à l'esprit de vouloir les reconnaître dans les grimaces ou les contorsions que les artistes de tous les temps ont figurées à profusion dans leurs œuvres. Je crois d'ailleurs qu'il y a toujours quelque témérité à porter un diagnostic catégorique sur une image, sauf si les éléments de ce diagnostic

sont d'une précision absolue, et ne peuvent prêter à l'équivoque. Ce que je dis des tics est également applicable à toutes les grimaces faciales figurées sur les œuvres d'art et que l'on pourrait être tenté de croire inspirées par la vue d'un spasme, d'une paralysie faciale, etc.

Ainsi, l'on pouvait prévoir qu'il serait malaisé de retrouver des tics en images. Et, de fait, mes recherches n'ont été guère fructueuses. Je ferai une exception cependant pour une lithographie de Pigal, qui a paru dans la première moitié du XIXe siècle, dans la collection de l'*Album comique*. L'interprétation de cette lithographie n'est pas contestable, car elle fait partie d'une série consacrée à la caricature des principales maladies. Au surplus, elle porte en légende : *Les tics*.

Deux paysans armés d'une fourche et d'une pique amènent à un employé de police rurale un malheureux débraillé qui, sans respect pour le représentant de la loi, fait devant lui d'affreuses grimaces : il cligne de l'œil, le coin gauche de sa bouche est fortement tiré en haut. C'est bel et bien un tiqueur, victime peut-être de son infirmité. N'est-il pas arrivé souvent qu'une grimace pathologique, bien involontaire, était injustement considérée comme un geste malveillant ou railleur? Plus d'une fois le malheureux qui en est atteint et qui la déplore tout le premier se trouve exposé à des représailles imméritées. Tel est peut-être le sens de l'image en question.



Dans la même série de lithographies consacrées aux maladies, il s'en trouve une qui porte en légende : *La danse de Saint-Guy*.

Elle nous montre un groupe de quatre personnages

atteints de mouvements singuliers : l'un sautant sur les deux pieds en contorsionnant son bras et sa jambe droite; d'autres dansant sur la pointe d'un seul pied, en levant l'autre jambe en l'air et en faisant avec les bras des mouvements bizarres. L'un de ces danseurs fait en outre une grimace qui tire en haut le coin droit de sa bouche. Un autre fait avec les doigts des mouvements onduleux qui rappellent avec assez d'exactitude ceux que l'on observe dans la chorée ou l'athétose. Une femme qui fait partie de ce groupe et qui saute sur un pied incline en même temps la tête à gauche dans une attitude qui fait songer au torticolis convulsif. Deux d'entre eux ont encore des contorsions des globes oculaires. Ces quatre danseurs pathologiques sont des pèlerins, comme en témoignent les coquilles de Saint-Jacques accrochées à leurs « pèlerines », ainsi que le bourdon que la femme tient à la main. Ils se livrent d'ailleurs à leurs ébats chorégraphiques devant un petit édifice de pierre où se trouve la statue d'un saint, — saint Guy, assurément.

Dans le fond, on voit à droite un joueur de violon et trois autres personnages qui semblent danser. On voit aussi à gauche un « Guignol » où gesticule un Polichinelle.

La signification de cette image est facile à comprendre, si l'on se rappelle que la danse de Saint-Guy a donné lieu depuis plusieurs siècles à des pèlerinages qui existent encore aujourd'hui. Les quatre danseurs du premier plan sont quatre malades atteints de mouvements convulsifs, qui sont venus implorer l'intercession de saint Guy. Le Guignol discrètement estompé dans le fond est une note satirique dont on saisit aisément la portée.

C'est comme un commentaire illustré de la description célèbre de Sydenham, qui se termine par cette phrase significative. « On dirait que le malade ne cherche qu'à faire rire les assistants. »

Si l'auteur de cette gravure n'a pas eu l'occasion d'observer lui-même des danseurs de saint Guy, il faut assurément qu'il ait été documenté d'une façon très précise ; les contorsions de la bouche chez l'un des personnages, les mouvements de reptation des doigts chez l'autre, la localisation dimidiée des phénomènes convulsifs chez un troisième, le torticolis enfin, — peut-être un *torticolis mental*, — voilà des caractères pathologiques conformes à la réalité clinique.

S'agit-il de sujets atteints de chorée de Sydenham? On peut le contester, car cette affection est surtout réservée à l'enfance. Mais il existe toute une série d'accidents choréiformes de l'adulte qui offrent plus d'une analogie extérieure avec ceux de la chorée mineure. On peut aussi bien supposer que ces danseurs sont atteints de *chorée hystérique*, de *chorée variable* de Brissaud, de *chorée électrique*, ou même de *chorée chronique d'Huntington*. Peut-être même parmi ces danseurs de Saint-Guy se trouve-t-il de simples *tiqueurs?*... Nous n'avons pas la prétention de faire d'après cette image le diagnostic exact des mouvements nerveux qu'elle cherche à ridiculiser ; il nous suffit de signaler les réelles qualités d'observation de l'auteur.

La présence du violoniste, esquissé au milieu du groupe de danseurs à l'arrière-plan, le costume et les attributs de pèlerins que portent les quatre principaux personnages, enfin, la statue du saint, près duquel ils se livrent à leurs gesticulations, prouvent indubitablement que l'artiste a voulu caricaturiser certains pèlerinages qui existaient de son temps, et qui, je le répète, sont encore en honneur aujourd'hui.

On retrouve dès le XIVe siècle le souvenir des processions dansantes organisées en l'honneur de saint Guy. Les pays Rhénans et les Pays-Bas semblent avoir été le centre principal de ces pèlerinages chorégraphiques, comme aussi ils paraissent avoir été le centre des épi-

démies de convulsions si souvent relatées dans les écrits du moyen-âge. Saint Guy y porte le nom de saint Willibrord, et c'est auprès de différents sanctuaires édifiés à ce saint, thaumaturge spécialiste des affections nerveuses convulsives, que l'on voyait se rendre, à certaines fêtes de l'année, d'interminables théories de malades, hystériques, choréiques, épileptiques, etc.

Le vieux Brueghel nous a laissé des croquis extrêmement curieux, des danseurs qui venaient à Muelebeeck près de Bruxelles, le jour de la Saint-Jean, et qui se livraient à des sarabandes fantastiques sur le chemin de la chapelle du saint. L'un de ces croquis est conservé au Rijk-Museum d'Amsterdam. Une réplique se trouve dans la galerie de l'archiduc Albert, à Vienne. Ils ont été popularisés par des gravures célèbres de Hondius, et interprétés savamment par Charcot, et par Paul Richer. On y voit aussi des musiciens qui entraînent la cohorte des danseurs.

Le même genre de procession dansante s'est perpétué jusqu'à nos jours. On peut y assister le lundi de la Pentecôte, à Echternach, sur les confins du Luxembourg et de l'Allemagne. Aux costumes près, la procession actuelle d'Echternach rappelle exactement celle qui avait lieu dans la même ville il y a cinq à six siècles.

J'ai fait moi-même le pèlerinage d'Echternach, pour observer sur place cette fameuse procession dansante qui attire chaque année près de dix mille pèlerins, sans parler des musiciens et des curieux. J'aurai prochainement l'occasion d'y revenir plus en détail. Je me contenterai pour le moment de signaler un tableau de l'église de Saint-Willibrord, à Echternach, où l'on voit le saint, revêtu de ses habits sacerdotaux, entouré de la foule de malades qui viennent implorer leur guérison : parmi eux on aperçoit encore un régiment de danseurs convulsifs. Ce tableau est de An-

toine Stevens, de Malines, peintre flamand, auquel il fut commandé en l'année 1605, pour la basilique d'Echternach.

Il ne faudrait pas croire que tous les danseurs figurés sur ces divers documents soient nécessairement atteints de *danse de Saint-Guy*, au sens précis que nous donnons actuellement à cette affection. Si, en effet, la dénomination de danse de Saint-Guy est aujourd'hui synonyme de *chorée de Sydenham*, ou *chorée mineure*, c'est-à-dire d'une affection nerveuse nosographiquement bien délimitée, pareille désignation s'appliquait autrefois communément à toutes les manifestations convulsives où l'on se plaisait à reconnaître des gesticulations chorégraphiques. En d'autres termes, les danseurs de Saint-Guy se composaient d'hystériques atteints de chorée rythmique, d'épileptiques, d'astasiques, d'abasiques, et certainement aussi de sujets atteints de chorée chronique d'Huntington, de chorée variable de Brissaud, de chorée de Sydenham, ou de toutes sortes de mouvements nerveux, spasmes ou tics. Le diagnostic de ces différentes affections est trop souvent malaisé à faire sur le vivant pour qu'on puisse songer à le tenter d'après des images. Mais il est juste de reconnaître que quelques artistes, tels que Pierre Brueghel le Vieux, et l'auteur de la lithographie dont nous avons parlé plus haut, ont su bien observer et bien traduire les caractères convulsifs présentés par les malades qui venaient implorer saint Guy ou saint Willibrod.

Discussion.

M. Marie. — Au sujet de l'exorcisme en général, je tiendrai à ajouter quelques mots relatifs au point de vue particulier de son emploi pour les diverses possessions supposées.

Presque toutes les religions offrent l'analogue de l'exorcis-

me catholique romain classique : la religion orthodoxe en fournit des exemples nombreux dont l'art gréco-byzantin nous a conservé les traces; la religion musulmane, nous l'avons vu, présente des pratiques analogues; les amulettes de diverses autres religions ont le même sens; au Japon le culte shintoïque offre une superstition dite Kitsouné qui consiste dans la croyance à la possession par le malin, symbolisé par les renards, dans les cas de troubles nerveux ou mentaux.

L'iconographie japonaise donne fréquemment l'image d'exorcismes religieux chassant les renards du corps des possédés; il serait intéressant d'en recueillir des exemples et la Société pourrait peut-être faire des recherches dans ce sens.

Les exorcismes à quelque religion qu'ils appartiennent s'adressent non seulement aux névroses hystériques et autres, mais aussi aux psychoses, et la lecture des vieux exorcistes est édifiante à ce point de vue, car on s'aperçoit qu'avec un sens clinique, pourrait-on dire, très sûr, ils diagnostiquaient les divers diables en cause, tout comme nous classons névroses et psychoses

Leurs descriptions sont très nettes et leurs distinctions valent des classifications nosographiques modernes sur lesquelles elles peuvent se superposer assez exactement. Ils connaissaient et distinguaient ainsi parfaitement diverses névroses et des psychoses variées, opposant la possession à l'obsession démoniaque dont nous avons fait l'obsession dégénérative.

A Echternach comme à Gheel, il y eut un pèlerinage curatif. Saint Willibrod guérissait les névroses, sainte Dymphne les psychoses.

L'assistance spéciale en famille dut naître en l'un et l'autre point de la même façon.

Les malades amenés au pèlerinage et non guéris devaient être nombreux; beaucoup venus de loin étaient laissés au voisinage de la basilique dont on attendait tout. La famille n'était pas fâchée d'être débarrassée du malade et d'économiser un nouveau voyage en le confiant aux bons villageois voisins de l'église.

Il dut donc y avoir à Echternach comme à Gheel des placements familiaux de nerveux.

Mais ces curieuses survivances médiévales furent profondément secouées par la tourmente révolutionnaire ; la Belgique, le Luxembourg étaient le lieu de passage des invasions et de l'expansion de la France républicaine, champ de bataille même de la première République comme du premier Empire. Gheel fut sauvé pourtant sous l'occupation impériale, par les préfets de Napoléon, MM. de Pontécoulan et d'Herbouville, préfets de la Dyle et des Deux-Nethes.

C'est qu'ils avaient besoin de l'Hôpital Général de Bruxelles ; les armées, sans doute, les alimentaient largement, et ces établissements étant encombrés de vieillards aliénés et autres on les désencombra en faveur de Gheel qui fut maintenu et même augmenté des nombreuses évacuations ainsi prescrites.

A Echternach il n'en fut pas de même ; lorsque je l'ai visité avec notre excellent confrère, M. le Dr Buffet d'Ettelbruck, le distingué psychiâtre de Luxembourg, il n'y avait pas beaucoup de névrosés placés dans la commune, mais notre confrère nourrissait cependant un projet de résurrection de la colonisation familiale luxembourgeoise, auquel il n'a pas encore, que je sache, été donné suite et c'est dommage, car il y avait là une tradition séculaire à reprendre et non moins susceptible d'avenir en Luxembourg qu'en Brabant ; je n'en veux pour preuve que la création relativement récente, à quelques kilomètres de là, de la colonie de Lierneux, en terre belge, qui réalise presque ainsi ce projet d'une renaissance en terre wallonne de l'assistance familiale de Saint-Willibrod.

Quelques sceaux de médecins, apothicaires et barbiers dont les originaux sont conservés aux Archives Nationales [1].

PAR

M. le Dr Louis de Ribier.

Nos 5905. **Sceau de Robert de Saint-Germain, physicus** (1276).

Sceau ogival de 40 mm. — Arch. nat., J, 1138. Une piété (*pélican perché sur son nid et donnant la pâture à ses petits*).

Z. MA...

Appendu à un acte daté de Charnac en Auvergne du 3 des ides de janvier (11 janvier) 1276.

(*Robertus de Sancto Germano, phisicus.*)

5906. **Humbert de Marcilly** (1305).

Fragment de sceau rond de 35 mm. — Arch. nat., J, 258, no 5.

Représentation équestre, le bouclier aux armes (*une croix*). Dans le champ, un écu de *Bourgogne moderne* et de *Bourgogne ancien*.

... MBTI DE MARCILL. CL.

(*Sigillum Humberti de Marcilly, clerici.*)

---

(1) Voir Douët d'Arcq : *Inventaire de la collection des sceaux des Archives Nationales*.

Appendu au codicille du testament de Robert II, duc de Bourgogne, du mois de mars 1305 (*1306*).

Humbert de Marcilly était le physicien du duc de Bourgogne.

5907. **Nicolas de Pètra** (1309).

Sceau rond de 24 mm. — Arch. nat., J, 554., nº 12.

Écu au chevron cantonné de trois tours dans un encadrement quadrilobé.

Secretum Nicholai de Petra.

Appendu à une procuration donnée par Nicolas de Pètra, médecin flamand, 16 juillet 1309.

5908. **Henri le Lion** (XIVe siècle).

Sceau rond de 30 mm. — Arch. nat., *matrice.*

Écu au lion rampant; dans une rosace.

+ S' MAGRI. HENRICI LEONIS PHISICI. +

(*Sigillum magistri Henrici Leonis physici.*)

Matrice originale.

5909. **Guillaume Beaufet, dit d'Aurillac** (1219).

Fragment de sceau ogival de 40 mm. de haut. — Arch. nat., J, 406, nº 15.

Un martyr à genoux, vu de face, entre deux bourreaux, qui lui enfoncent à coups de marteau chacun un clou dans les épaules.

S. MAG. CVILL. (*Le reste douteux.*)

5909 (*suite*). Contre-sceau :

Un petit personnage assis lisant un livre.

+ S. M. Guilli de Aureliaco. +

(*Secretum magistri Guillelmi de Aureliaco.*)

Appendu au testament de Jeanne, comtesse d'Alençon, de l'an 1291. — Guillaume d'Aurillac était son physicien.

5857. **G. de Blancheria** (XVI[e] siècle).

Sceau rond de 30 mm.

A droite, un personnage debout, pilant dans un mortier ; plus loin, un arbre à fruits.

+ S. G. D'BLANCHERIA, YPOTECARII. +

(*Sigillum G. de Blancheria ypotecarii.*)

Provenant du Musée du Louvre.

5859. **Perreau le Barbier** (XV[e] siècle).*

Sceau rond de 20 mm.

Un rasoir, accompagné à dextre d'un plat et à senestre d'un objet qui ressemble à un I.

+ S. PEREAV LE BARBIER +

(*Scel Pereau le Barbier.*)

Provenant du Musée du Louvre.

***

Sceau de la Société des chirurgiens de Riom (Puy-de-Dôme) avant la Révolution.

Sceau rond de 35 mm. de diamètre, présentant en son centre un écu : d'azur, à la fleur de lys d'or et à trois boîtes de chirurgien d'argent posées deux en chef et une en pointe (1).

---

(1) *La matrice de ce sceau appartient à M. de Brisson de Laroche, de Saint-Flour (Cantal).*

La médecine néo-latine au VI[e] siècle

d'après Cassiodore

PAR

M. Camille Vieillard

On sait combien sont encore obscures les origines et l'évolution de la médecine néo-latine depuis l'invasion de l'empire romain par les Barbares jusqu'au plein épanouissement de l'Ecole de Salerne, vers le XI[e] siècle, et avant l'introduction en Occident des livres arabes par le moine Constantin. Aussi tout ce qui touche à cette époque reculée et nous apporte quelque indication nouvelle, acquiert-il, de ce fait, une importance et un intérêt de premier ordre.

En s'appuyant sur les recherches de de Renzi et de Daremberg (1), on peut tout d'abord affirmer que la tradition scientifique médicale n'a pas été complètement interrompue en Occident, et spécialement en Italie, en passant des mains des Grecs dans celles des Latins. S'il y a eu, du VII[e] au X[e] siècle, comme un semblant d'arrêt dans l'enseignement médical, il faut reconnaître que

---

(1) Cf. de Renzi : *Collectio Salernitana*, t. I, *passim*, et Daremberg : *la Médecine, Histoire et Doctrine*, pp. 123 et ss.

cela ne fut pas particulier à la médecine, mais doit s'entendre également de l'ensemble des connaissances humaines. D'autre part, pour avoir été en quelque sorte monopolisé par quelques ordres religieux et confiné dans quelques monastères, cet enseignement de la médecine ne fut pas entièrement abandonné. On en donne comme preuve, et non sans raison d'ailleurs, un célèbre texte de Cassiodore cité par Muratori (1), puis invoqué, entre autres historiens, par de Renzi et Daremberg. Ce texte est tiré du traité de l'*Institution divine*, écrit vers 560 et consiste dans une exhortation que le célèbre abbé adressait à ses moines pour les inviter à lire certains ouvrages de médecine qu'il avait dans sa bibliothèque. En voici la traduction :

« Je vous exhorte, mes frères, à rechercher avec soin tout ce qui peut être utile à la santé et à remplir vis-à-vis de ceux qui se réfugient dans ce saint lieu les devoirs d'une pieuse charité. Soyez tristes avec les malades, affligés avec ceux qui sont en danger... Fidèles aux enseignements de notre art (c'est-à-dire de la médecine), mettez tout votre savoir au service des malades, certains que vous en serez récompensés par celui qui, en échange des biens de ce monde, donne la vie éternelle. Apprenez donc à distinguer chaque sorte de plante et à mélanger avec soin les diverses espèces de drogues... Si la langue grecque ne vous est pas familière, étudiez avant tout le livre où Dioscoride a si bien traité des plantes médicinales et où il les a décrites avec une si merveilleuse exactitude. Lisez ensuite les ouvrages d'Hippocrate et de Galien qui ont été traduits en latin, c'est-à-dire la Thérapeutique de Galien, adressée au philosophe Glaucon, et l'ouvrage anonyme qui est un recueil de divers auteurs. Lisez enfin le traité de méde-

(1) Muratori : *Antiquitates Italicae medii aevi*, t. III, p. 930. B. S. G. fol. K. 7. 24, Mediolani, 1740.

cine de Caelius Aurélianus, celui d'Hippocrate sur les herbes et les cures des maladies et bien d'autres ouvrages de médecins que, Dieu aidant, je vous laisse dans ma bibliothèque (1). »

Ce texte est fort connu et nous ne l'aurions pas rappelé s'il ne nous avait paru utile d'en tirer quelques indications qu'on ne semble pas avoir suffisamment mises en lumière. Et tout d'abord il ne faudrait pas en conclure que les ouvrages cités par Cassiodore fussent à cette époque les seuls ouvrages connus de médecine écrits en latin. Lui-même prend bien soin de dire qu'il y en a beaucoup d'autres qu'il ne prend pas la peine d'énumérer: *diversosque alios medendi arte compositos*. Comment croire, par exemple, comme le fait très justement observer Muratori, que les ouvrages de Celse, l'Hippocrate latin, ne fussent pas compris dans ce nombre: *inter hosce ne Cornelium quidem Celsum, Hippocratem scilicet latinum, desideratum fuisse credere par est, ut alios praeteream antiquos medicos latinos ab Aldo Manutio, et Henrico Stephano editos* (2). » Le témoignage de Daremberg n'est pas moins formel : « les manuscrits disséminés dans un très grand nombre de bibliothèques d'Europe, dit-il, m'ont appris que, dès le sixième siècle, c'est-à-dire dès l'époque où, par suite du malheur du temps, la langue grecque cessa d'être répandue en Italie, il se fit, pour répondre aux besoins impérieux de la vie et de l'intelligence, une foule de traductions des auteurs didactiques. Hippocrate, Dioscoride, Galien, Soranus, Rufus, Oribase, et bien d'autres encore ont été transportés du grec dans un latin plus ou moins littéraire, plus ou moins compréhensible... De plus, une *Somme médicale*...

(1) Magni Aurelii Cassiodori opera omnia quae extant. Genevae. 1633. *De institutione divinarum scripturarum liber*, cap. XXXI, de Medicis. [B. S. G. C. C. 839].

(2) Muratori : *loc. cit.*

paraît avoir joui d'une très grande faveur dès le début du Moyen-âge (2). »

C'est évidemment de cette *Somme* dont parle Cassiodore et il est fort probable qu'elle n'était qu'une traduction d'un des médecins compilateurs de l'Ecole grecque. En tous cas on voit que le bagage scientifique médical était assez considérable dès le vi[e] siècle, même pour ceux qui ne connaissaient pas le grec.

Ce qui prouve d'ailleurs qu'au moins à l'époque de Cassiodore la médecine et les études médicales étaient encore en pleine vigueur, c'est un autre texte du même auteur, beaucoup moins connu que le précédent et, à certains égards, beaucoup plus intéressant. Ce texte, que nous n'avons vu cité nulle part, fait partie du recueil des douze livres de lettres à divers que Cassiodore a lui-même appelé « *libri variarum* ». Le sixième livre de ce recueil est formé de pièces relatives aux attributions et aux devoirs des divers dignitaires de la cour de Théodoric II. Celle qui nous intéresse, la dix-neuvième de ce sixième livre, a pour objet la charge de chef des archiâtres ; elle débute par un éloge pompeux de la médecine et se termine par l'énumération des qualités qui conviennent aux médecins en général et spécialement à celui qu'on place à leur tête, comme le plus digne et le plus savant. Malgré la longueur de ce document, nous croyons nécessaire de le reproduire en entier, en raison précisément des détails de mœurs qu'il nous fournit sur l'exercice de la médecine à la cour des rois goths.

DEVOIRS DE LA CHARGE DU CHEF DES ARCHIATRES.

« De tous les arts que la Divinité a donnés à l'homme pour le secourir dans sa faiblesse, il n'en est pas de

---

(1) Daremberg : *loc. cit.*, p. 135.

plus utile et qui lui rende autant de services que l'art de la médecine. C'est la médecine, en effet, qui, avec une sollicitude toute maternelle, nous assiste dans nos maladies ; c'est elle qui lutte contre nos souffrances et supplée à nos forces défaillantes, elle encore qui relève notre courage abattu, alors que fortune et honneur seraient impuissants à le faire. Si les avocats méritent qu'on les honore pour leur habileté à faire triompher des intérêts particuliers, n'est-il pas infiniment plus glorieux de triompher de la maladie qui menace de nous conduire au tombeau et de rendre la santé à ceux qui semblaient devoir en désespérer. C'est un art grâce auquel on peut découvrir dans l'homme plus encore que ce que l'homme connaît de lui-même ; il raffermit ceux qui sont en péril, fortifie ceux qui sont affaiblis ; comme s'il lui était donné de lire dans l'avenir, il ne cesse de lutter contre la maladie alors même que le malade est en convalescence et, portant la lumière de son savoir au delà des simples apparences, il se fie bien plus à son efficacité qu'au témoignage des yeux. Aussi les ignorants prennent-ils pour une sorte de divination ce qui n'est au fond que le fruit du raisonnement.

Que cet art excellent de la médecine soit seul dépourvu de Juge, n'est-ce pas le fait d'un oubli de la part de ceux qui ont mission de veiller aux choses humaines ? Alors que les plaisirs publics sont régis et gouvernés par un Tribun spécial, la médecine n'aura-t-elle pas un arbitre et un chef ? Qu'ils aient donc ce chef, ceux à qui nous confions le soin de notre santé ! Qu'ils sachent que c'est à lui qu'ils doivent rendre leurs comptes ceux qui assument la responsabilité de la santé des autres ! L'art, en effet, n'est pas le produit du hasard, mais le fruit de l'étude. S'il s'en allait autrement et si nous devions être le jouet des caprices du médecin, à quels dangers ne nous exposerions-nous pas ? Aussi nous voulons que, dans les cas douteux, où l'hésitation est

permise, on ait immédiatement recours à ce chef des médecins. La santé humaine est chose fort obscure, fondée qu'elle est sur la pondération d'humeurs contraires et l'on sait que l'excès de l'une quelconque d'entre elles suffit à provoquer la maladie ; de même que la santé résulte du choix judicieux des aliments, de même aussi ce qu'on absorbe à contre-temps se tourne aussitôt en poison. Qu'il y ait donc des médecins, dans l'intérêt de la santé publique, et qu'au sortir des écoles ils exercent leur profession et fassent leurs délices de la lecture des auteurs anciens. Personne n'a de plus sérieux motifs d'étudier que celui qui veut s'occuper de la santé des autres. Laissez donc de côté, vous qui exercez l'art de guérir, ces querelles si nuisibles aux malades ; craignez, en refusant de vous faire des concessions mutuelles, de perdre le fruit des découvertes utiles que vous pourriez réciproquement faire. Vous avez désormais un chef qu'il vous sera loisible de consulter, sans aucun sentiment de jalousie. Tout homme sage est avide de conseils et celui-là passe à juste titre pour le plus désireux de s'instruire qui se montre plus disposé à demander l'avis des autres. N'oubliez pas qu'à notre entrée dans la carrière médicale c'est une sorte de sacrement qui nous consacre, comme s'il s'agissait d'un véritable sacerdoce. Vous jurez en effet à vos maîtres d'avoir la méchanceté en horreur et d'aimer tout ce qui est pur et honnête. Or, il ne saurait vous être permis de vous soustraire de vous-même à ces obligations de conscience, plus fortes mille fois que toutes les considérations tirées de notre savoir. Recherchez donc avec le plus grand soin tout ce qui peut servir à guérir les blessés et à fortifier les faibles. Si je m'aperçois qu'une faute ait été commise, qu'elle ait au moins l'erreur pour excuse ! C'est crime d'homicide que faillir à son devoir lorsque la vie d'un homme est en jeu. Pour nous, nous croyons avoir fait tout notre

devoir en choisissant quelqu'un qui ait la charge de vous avertir et de vous diriger et nous voulous que dès ce jour cette dignité de chef des archiâtres, que nous instituons, soit entourée des honneurs qui lui sont dus.

« Sois donc le premier entre ceux qui président à la santé humaine. Que tous ceux que des querelles intestines divisent et déchirent se soumettent à tes jugements ! Sois le suprême arbitre de cet art éminent entre tous, et apaise les conflits dont la passion était auparavant l'unique juge. Ce sont de vrais malades que tu guériras si par ta prudence tu parviens à trancher leurs différends. C'est un bien sans égal que d'avoir au-dessous de soi des hommes sages et de savoir choisir le plus honorable d'entre eux pour le proposer au respect des autres. Que tes visites rendent la santé aux malades, la vigueur aux débilités. Les médecins ignorants se bornent à demander à leurs malades s'ils ne souffrent plus et s'ils ont bien dormi. Mais toi, que les malades te consultent sur la nature de leur mal et qu'ils apprennent de ta bouche de quoi ils souffrent. Vous avez d'ailleurs vous-mêmes deux témoins très sûrs et très fidèles qu'il vous est loisible d'interroger, je veux dire : le pouls et les urines. A un archiâtre habile le toucher du pouls révèle ce qui se passe au dedans du corps. Quant aux urines qu'on vous met sous les yeux, ne serait-il pas plus facile de rester sourd aux cris de douleur du malade que de ne pas savoir interpréter les signes qu'elles vous fournissent.

« Mais ne néglige pas notre propre palais, où tu as libre accès à toute heure, faveur que d'autres achètent à prix d'or. Si ceux-ci, en effet, nous servent à titre de sujets, c'est à ton mérite et à ta science que tu dois de pouvoir être utile au roi, le maître de toutes choses. Il t'est permis de nous imposer des jeûnes fatigants, d'aller à l'encontre de nos désirs et, au lieu des plaisirs

que nous convoitons, de nous faire souffrir pour le bien de notre santé. Tel est, enfin, le pouvoir que tu as sur nous que nous ne voudrions même pas en avoir un égal sur les autres. »

Ce qui frappe tout d'abord dans cette page de Cassiodore, c'est, malgré le ton quelque peu emphatique et déclamatoire du style, l'élévation de la pensée et la noblesse des sentiments. On ne saurait ni faire un plus bel éloge de la médecine, ni avoir une compréhension plus haute et plus juste des devoirs qui incombent au praticien. Le premier et le plus impérieux de ces devoirs c'est l'étude, car l'art n'est pas le produit du hasard : *non quod ad casum fecerit, sed quod legerit ars dicatur*. La médecine pourtant est plus encore qu'une science, c'est presque un sacerdoce et c'est être véritablement homicide que commettre une imprudence dans les soins qu'on donne aux malades : *homicidii crimen est in hominis salute peccare*. On peut, il est vrai, se tromper, mais encore faut-il que l'erreur ne soit pas imputable à la négligence. Ces préceptes ne sont pas nouveaux et nous savons qu'Hippocrate ne se faisait pas une moins haute idée de la mission du médecin et de son devoir; mais, au VIe siècle, et sous la domination des Goths, ils ne sont pas sans nous surprendre quelque peu, encore qu'il faille bien se garder d'établir un parallèle entre la cour de Théodore et celle des rois ses contemporains, celle de Clovis en particulier. Les écrits de Cassiodore sont à ce point de vue absolument suggestifs et dénotent, au moins pour l'Italie, un degré de civilisation vraiment surprenant.

Qu'était-ce que ce chef des archiâtres et quelles considérations avaient bien pu conduire Théodoric à créer cette nouvelle dignité ? Il faut sans doute faire intervenir ici, et peut-être même dans une large mesure, le besoin qu'éprouvaient les rois barbares de s'entourer

d'une foule de dignitaires et de copier en cela les usages de la cour des empereurs romains. Nous savons que sous Constantin, par exemple, l'Archiâtre Palatin était spécialement attaché à la personne de l'empereur et chargé du soin de sa santé; nous savons même qu'un certain Vindicianus était le chef des archiâtres de Valentinien Ier et nous avons de lui à cet empereur une très curieuse et très longue lettre relative à son heureuse intervention dans deux cas difficiles où les médecins ordinaires avaient piteusement échoué. Le chef des archiâtres de Théodoric a également le titre de médecin du palais : *indulge tu quoque palatio nostro;* seul, il a le droit d'y pénétrer à toute heure du jour, de mettre le prince à la diète la plus sévère et de lui imposer toutes les privations utiles à son auguste santé. Peut-être cependant n'ira-t-il pas jusqu'à lui prescrire un clystère, car Vindicianus nous apprend qu'il a toujours été trop soucieux de sa dignité pour appliquer pareil remède à un homme fort et courageux : « *Ego pudoris et reverentiæ modum servans, quem cunctis semper exhibui , prospexi ad tempus, ne veluti turpis cura forti viro adplicaretur* (1). » Encore ne s'agissait-il pas ici de l'empereur, mais d'un personnage quelconque. On voit bien que nous ne sommes pas ici à la cour de Louis XIV et au xviie siècle qu'on a plaisamment appelé le *Siècle des clystères.*

A côté de ce rôle de médecin du Palais, le chef des archiâtres en a un second non moins important et qui semble même ici la raison d'être de son existence : c'est celui de juge suprême des querelles qui s'élèvent entre les autres médecins et d'arbitre de leurs décisions, au moins dans les cas douteux et difficiles. En effet, ce mot de *comes* que nous traduisons par *chef*, emporte

---

(1) *Medici latini*, p. 87.

dans le latin de cette époque l'idée de juge et n'a qu'un rapport très éloigné avec l'expression plus moderne de *comte*. Muratori dit expressément que les *comites* étaient les juges principaux et ordinaires des villes qu'ils avaient, sous leurs ordres : « *Comites fuisse judices præcipuos atque ordinarios urbium ac oppidorum quibus præerant.* »

Qu'avait donc à juger ce chef des archiâtres et que faut-il entendre au juste par ces querelles de médecins si préjudiciables aux malades? Théodore Priscien, qui florissait vraisemblablement vers le v[e] siècle, va nous l'apprendre : « Je voudrais bien savoir, dit-il, comment il se pourrait faire que le malade ne succombe pas, alors que ceux qui enseignent la médecine ne savent ni ce qui lui est bon, ni ce qui lui est contraire, et disputent entre eux sans qu'aucun veuille faire à son contradicteur la moindre concession. Voyez la foule de nos collègues se précipiter au lit du patient et s'étonner de la gravité de la maladie où il ne faudrait se préoccuper que des lois générales de la nature. Mais, comme s'ils étaient au cirque et dans les jeux publics, ils n'ont en vue que le vain et stérile honneur que leur procurent de beaux discours, et passent leur temps à édifier des systèmes que leurs rivaux démolissent ensuite. Pendant qu'ils disputent ainsi entre eux et abandonnent le pauvre malade à son sort, n'entendez-vous pas la nature qui leur crie : O vaines occupations des hommes! Votre malade ne meurt pas de son mal ; c'est vous qui le tuez et c'est moi qu'on accuse... Je ne sais quelle manie vous prend de disputer à tout propos et de discourir sur toutes choses. »

Il est clair qu'il s'agit ici, comme dans le texte de Cassiodore, des querelles si fréquentes alors entre les dogmatistes, les empiriques et les méthodistes. Chaque adepte de l'une ou l'autre de ces sectes médicales voulait défendre sa manière de voir et c'était le malade qui

payait les pots cassés. Il semble bien, d'ailleurs, en y regardant d'un peu près, que le chef des archiâtres de Cassiodore soit un dogmatiste, c'est-à-dire un disciple de Galien ; on sait en effet que les méthodistes, et surtout les empiriques, rejetaient de parti pris l'autorité des anciens médecins et ne s'en rapportaient qu'à l'expérience. « A quoi bon, disaient-ils, rechercher les causes occultes qui président aux actions de la nature, alors que la nature elle-même dépasse notre compréhension et que ni les philosophes, ni les médecins n'ont pu s'entendre sur ce point ? Pourquoi s'en rapporter plutôt à Hippocrate qu'à Hérophile et à ce dernier plutôt qu'à Asclépiade (1)? »

Cassiodore, nous venons de le voir, n'est pas de cet avis; il exige que le médecin lise les auteurs anciens et qu'il les lise assidûment : « *libris delectentur antiquis. Nullus justius assidue legit quam qui de humana salute tractaverit...* » Les médecins ignorants s'arrêtent à quelques symptômes grossiers; ils ne se préoccupent que de savoir si la douleur augmente ou diminue, si le sommeil est bon ou mauvais. Au contraire, l'archiâtre expérimenté doit pouvoir renseigner son malade sur la nature et les causes de son mal : « *De suo langore te ægrotus interroget, audiatque a te verius quod ipse patiatur.* » C'est précisément ce que cherchaient à découvrir avant tout les médecins dogmatistes. « Ceux, dit Celse, qui professent la médecine rationnelle, disent qu'il est nécessaire de s'enquérir des causes occultes des maladies, puis de leurs causes manifestes... ils ne croient pas qu'on puisse guérir la maladie quand on ignore d'où elle vient. »

D'ailleurs, le médecin de Cassiodore n'est pas à ce point dogmatiste qu'il refuse de parti pris le secours de l'expérience, et nous avons vu qu'il doit consulter

(1) Celse : *De re medica.*

le pouls et l'urine. C'est donc au fond cette salutaire alliance du dogmatisme et de l'empirisme, que préconisait Celse, que nous retrouvons dans Cassiodore, autant au moins qu'on en puisse juger à cette distance et par l'étude d'un seul texte. Quoi qu'il en soit, ce sont là les dernières lueurs que jette la médecine ; après le sixième siècle, elle va s'enterrer au fond des monastères pour n'en sortir que près de trois cents ans plus tard sous la forme fruste et grossière des premiers traités salernitains.

Documents

EXTRAIT

DU RECUEIL DES MÉMOIRES

CONCERNANT L'ÉCONOMIE RURALE

par une Société établie à Berne en Suisse.

Publié et distribué par les soins de la Société d'Agriculture établie à Clermont en Auvergne (1).

REMEDE simple, facile et très efficace contre la morsure des Bêtes enragées.

Ce remede consiste à faire usage d'une petite herbe nommée *Anagallis* ou Mouron, qui croît par tout (2).

Pour s'en servir, il faut recueillir cette herbe avec sa petite fleur rouge et sa tige ; on laisse sécher le tout à l'ombre et on le couserve dans des sachets de toile épaisse, ou dans des boetes garnies de papiers en dedans, pour en empêcher l'évaporation ; quand on veut l'employer, il faut reduire en poudre cette herbe avec sa fleur et sa tige, en donner à la personne mordue, depuis une demi dragme jusqu'à une dragme entière, dans un peu d'eau distilée de cette même herbe, ou bien au défaut de cette eau, dans un peu de thé ou de bouillon, ensuite il faut que le malade s'abstienne de

(1) Communiqué par M. le Dr Louis de Ribier, de Chatel-Guyon.

(2) Cette herbe dont la fleur est rouge croît surtout dans les terres labourées et semées en bled. Il faut la distinguer du mouron à fleurs blanches qui croît dans les jardins et qui n'a pas la même propriété.

manger et de boire pendant environ deux heures, et quoiqu'une seule doze suffise ordinairement, même quand la rage s'est déjà manifestée, on peut cependant pour plus grande sureté, et sans aucun risque réitérer la dose dans six, huit ou dix heures.

Le lendemain encore on peut prendre une deuxième ou même une troisième prise.

Pour les Chevaux, Vaches, Brebis, Chiens, etc., la dose est depuis une dragme jusqu'à deux, soit sur un peu de pain mêlé avec un peu de sel et d'alun, soit simplement dans un peu d'eau tiede; si une bête enragée s'étoit jetée dans un troupeau, il seroit à propos de douner une dose de cette poudre, non seulement aux animaux qui auroient été mordus, mais encore à tout le troupeau, du moins à ceux qui auroient été les plus proches des animaux mordus, ou qui auroient pâturé autour d'eux. Des autorités respectables, et ce qui vaut encore mieux, des guérisons bien constatées, annoncent et garantissent l'efficacité de ce remède.

Parmi un grand nombre de guérisons, attestées par des Médecins de réputation, les Docteurs Bruch, Kæmpser et Ravestein, nous choisirons les deux faits suivans:

Dans le Duché des Deux-Ponts, vingt Habitans du Village de Schellugler, au Bailliage de Liethemberg furent mordus par un Chieu enragé, ils prirent de la poudre d'*Anagallis* ou Mouron, et furent parfaitement guéris.

Dans le même Duché un Paisan avoit eu deux Chèvres mordues par un Loup enragé, il les mit dans deux Etables séparées, pour s'assurer de la bonté du Remède: la Chèvre à laquelle il fit avaler de la poudre d'*Anagallis* fut bientôt guérie, et l'autre à laquelle il n'en donna pas mourut enragée au neuvième jour.

Monsieur Ozy, Chimiste et Associé de la Société d'Agriculture de Clermont donnera connaissance de cette plante à ceux qui la désireront et vendra de l'eau distilée de

TABLE DU TOME DEUXIÈME

—

Poitiers. — Imp. Blais et Roy.